BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

Tome XVI — Année 1922



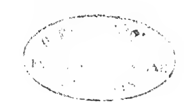
PARIS

CHEZ LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

3, Avenue Victoria (VI[e])

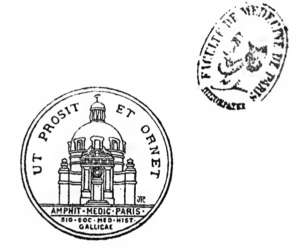
SOCIÉTÉ FRANÇAISE

D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE



LISTE DES MEMBRES

Arrêtée au 1er Janvier 1922



PARIS

—

CHEZ LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, 3, Avenue Victoria

—

1922

LISTE DES MEMBRES

Arrêtée au 1er Janvier 1922

Bibliothèque de l'Académie de Médecine de New-York, 17 Wost. 43 Rd. street (représentée par John S. Brownne).

Bibliothèque de l'Université, ALGER.

Bibliothèque Universitaire et Régionale de Strasbourg (représentée par M. le Dr Wickersheimer), *membre perpétuel.*

The John Crerar library, CHICAGO, Ill.

Bibliothèque de l'Université de COPENHAGUE (Danemark), *membre perpétuel.*

Ecole et Dispensaire Dentaires de Paris, 45, rue de La Tour-d'Auvergne (9e) (représentée par M. Blatter, directeur adjoint).

Bibliothèque de l'Académie de Médecine, 16, rue Bonaparte (6e) (1).

Bibliothèque de la Faculté de Médecine, 12, rue de l'École-de-Médecine (6e).

Bibliothèque Sainte-Geneviève, place du Panthéon (5e).

Société médicale du IVe arrondissement, représentée par le Dr Fournier, 13, rue du Pont-Louis-Philippe (4e).

Laboratoire Lumière, 9, Cours de la Liberté, Lyon (représenté par M. Sestier).

Union des Médecins arméniens (représentée par le Dr Zarfdjian, 10, rue Chichly, Péra, Constantinople).

Library of the College of physicians, 22e street above Chestnut, PHILADELPHIE.

K. K. Universitaets-Bibliothek, PRAGUE (adresse : J. G. Calve, libraire, Malé nám, 12, PRAGUE, I.)

Svenska lækareskællskapets medicinskhistoriska sektion, STOCKHOLM (adresse : Brockhaus, libraire, 17, rue Bonaparte, Paris).

K. K. Universitaets-Bibliotheck, VIENNE (adresse : Gerold, libraire, Stefansplatz, 8, VIENNE, I.).

Janus, Archives Internationales pour l'Histoire de la Médecine (représenté par le Dr A. W. Nieuwenhuis, 44, Jan van Goyenkade, Leyde).

The Welcome Historical Medical Museum, 54a Wigmore st., Londres (représenté par le Dr Thompson).

ACHARD (Dr C.), Professeur à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, membre de l'Académie de Médecine, 37, rue Galilée (16e).

ALBINANA (Dr), C. Principe de Vergara, 35, Madrid.

---

(1) Quand le nom de la ville n'est pas indiqué, il s'agit de Paris.

ALCALDE (Dr Fernandez de), Docteur en médecine et en droit, 11, Gran Via, Madrid.

ALBAREL (Dr P.), 21, boulevard Gambetta, Narbonne.

AVALON (Jean), 15, rue Froidevaux (14e).

BALDENWECK (Dr), ancien Interne oto-rhino-laryngologiste des hôpitaux, 83, rue de Courcelles (8e).

BARBÉ (Dr), Médecin aliéniste des hôpitaux, 11, rue de Luynes (7e).

BARBILLION (Dr), ancien Interne des hôpitaux, 24, avenue de l'Observatoire (14e).

BARKER (Lewellys F.), Professeur à Johns Hopkins University, 1035, North Calvert street, Baltimore, Maryland (U. S.).

BASMADJIAN (K.-J.), Pharmacien, 9, rue Gazan (14e).

BAUDOT (A.), Docteur en pharmacie, 4, rue du Colonel-Marchand, Dijon.

BAUDRY, Docteur en pharmacie, 88, boulevard Malesherbes (8e).

BAUMGARTNER (Dr A.), Chirurgien des hôpitaux, rue de Varenne, 63 *bis* (7e).

BAUDUOIN (Dr A.), Médecin des hôpitaux, 5, rue Stanislas (6e).

BEAUDOIN (Dr Frédéric), rue du Château, Alençon (Orne).

BEAUSITE (Frédéric), 49, boulevard de Port-Royal (5e).

BEAUPIN, Bibliothécaire à l'Université, 1, rue Monadey, Bordeaux.

BEAUVOIS (Dr), 7, rue Berteaux-Dumas, Neuilly-sur-Seine.

BELOHLAVEK (Dr Charles), Docteur ès lettres, 1, Ostrovni, Prague II, Tchéco-Slovaquie.

BELUZE (Dr Eugène), 54, rue des Francs-Bourgeois (3e).

BERCHON (Dr), Saint-Brieuc.

BERGOUNIOUX (Dr), ancien Médecin principal de l'armée, Belfort, par Lalbenque (Lot).

BÉRILLON (Dr), Médecin-Inspecteur des asiles d'aliénés, 4, rue de Castellane (8e).

BILANCIONI (Pr Guglielmo), Professeur à l'Université, 5, Piazza Esquilino, Rome.

BILLON (Dr), 19, rue Miromesnil (8e).

BIOT (Dr René), ancien chef de clinique médicale à l'Hôtel-Dieu, 4, rue Alphonse-Fochier, Lyon.

BITTERMAN (Captain Théodore), Army Médical Museum, Washington, D. C. (U. S.).

BLIND (Dr Edmond), 4, faubourg de Pierres, Strasbourg.

BOINET (Dr), Professeur à l'Ecole de Médecine, 4, rue Edmond-Rostand, Marseille.

BOISLINIÈRE (Dr Louis), c. p. directeur du Sanatorium de Mont-Saint-Roso, 3605 Lindell Ulud, Saint-Louis, Missouri, U. S. A.

BOISMOREAU (Dr), Ker Hellé, Saint-Mesmin-le-Vieux (Vendée).

BONAPARTE (prince Roland), membre de l'Institut, 10, avenue d'Iéna.

BONNEFOY (Dr Marcel), 6, quai des Eaux-Vives, Genève.

BORD (Dr Benjamin), ancien interne des hôpitaux, 69, rue de Rome (8e).

BOUDIN (Dr Paul), Docteur en droit, 186, rue de Vaugirard (15e).

BOUDON (Dr L.), chef de clinique à la Faculté de Médecine, 64, rue de Bellechasse (7e).

Boulangé (Ch.), Éditeur, 14, rue de l'Ancienne-Comédie (6e).

Boulanger-Dausse, pharmacien-chimiste, 4, rue Aubriot (4e), *membre perpétuel*.

Boury (René), Ingénr à l'Assistance publique, 17, rue Lafayette (9e).

Boutineau, Membre de la Société archéologique, 73, rue de l'Alma, Tours.

Bræmer (Dr L.), Professeur à l'Université, 2, rue Saint-Georges, Strasbourg.

Brindeau (Pr A.), Professeur à la Faculté de Médecine, 71, rue de Grenelle (7e).

Brodier (Dr), Conservateur du Musée de l'hôpital Saint-Louis, 16, rue de Bruxelles (9e).

Brissemoret (Dr), chef de Laboratoire à la Faculté de Médecine, 22, rue Adolphe-Besson, à Chelles (S.-et-M.).

Brunot (A.), 6, rue Henri-Martin (16e).

Buchet (Charles), Directeur de la Pharmacie centrale de France, 7, rue de Jouy (4e).

Bugiel (Dr), 72, boulevard Saint-Marcel (13e).

Bullock (Dr), Président du Royal College of Veterinary Surgeons, 10 Red Lion Square, Londres.

Burnier (Dr), Chef de clinique à l'hôpital Saint Louis, 5, rue Jules-Lefebvre (9e).

Busquet (Dr Hector), agrégé des Facultés, 11, rue Condorcet (9e).

Caillet (Dr Frédéric), 1, quai du Mail, Amboise.

Cantacuzène (Dr), 22, avenue de l'Observatoire, Paris.

Carbonnelli (Dr), Instituto nazionale medico-farmacologico, 73, Via Casilina, Rome.

Cardenal (Dr H. Grenier de). L'été, Argelès-Gazost, et l'hiver, cours Pasteur, 65, Bordeaux.

Cavaillès (Dr Roger), 4, square Labruyère (9e).

Cellier (Dr), 56, rue Bassano (15e).

Charelain (Dr Robert), 18, rue Soufflot (5e).

Chaplin (Dr Arnold), York Gate, 3, Regents Park, Londres.

Charpentier (Dr R.), ancien chef de clinique à la Faculté de Médecine, 119, rue Perronet (7e).

Chatelin (Dr), ancien interne des hôpitaux, 141, boulevard Saint-Michel (15e).

Chauffard (Dr), Professeur de clinique à l'hôpital Saint-Antoine, membre de l'Académie de Médecine, 11, rue de Bellechasse (6e).

Chaumier (Dr Edmond), Directeur de l'Institut vaccinal, 4, rue Corneille, Tours.

Chaumont (Dr), 63, rue de Vaugirard (6e).

Chauveau (Dr Claude), 225, boulevard Saint-Germain (7e).

Chevallier (Dr Paul), Chef de clinique à la Faculté, 6, rue de la Néva (8e).

Chicotot (Dr), Radiologue des hôpitaux, 68, rue Blanche (9e).

Christiansen (Pr Vigo), membre de l'Académie de Médecine de Paris, 18, Lille Strandvej, Hellerup, près Copenhague.

Colin (Dr Auguste), Médecin-major de 1re classe en retraite, 2, rue d'Ulm (5e).

COLIN (Dr Gabriel), Professeur à l'Université, 67, rue d'Isly, Alger.

COLLINS (Dr Joseph), 37, West 54th street, New-York City (U. S.).

COPPEZ (Dr Henri), professeur agrégé à la Faculté de Médecine, 21, avenue des Arts, Bruxelles.

CORNILLOT (Dr), Bibliothécaire à la Faculté de Médecine, 39, rue Gazan (14e).

COULOMB (Dr Robert), 28, rue Vignon (8e).

COVILLE (Dr René), Aiguillon (Lot-et-Garonne).

COYON (Dr Armand), Médecin des hôpitaux, 4, rue de l'Arcade (8e).

CROOKSHANK (Dr F.-G.), Médecin de l'Hôpital français, secrétaire de la Section d'Histoire de la Médecine à la Société royale de Médecine, 41, Wimpole street, London, W 1.

CROUZON (Dr Octave), Médecin des hôpitaux, 70 *bis*, av. d'Iéna (16e).

CUMSTON (Ch. Greene), Privat docent d'Histoire de la Médecine, 3, rue Bellot, Genève.

CUSHING (Dr Harvey), Professeur à l'École de Médecine de l'Université Harvard, Boston, Mass. (U. S.).

DANIEL (Lucien), Professeur à la Faculté des Sciences, 6, rue de la Palestine, Rennes.

DARDEL (Dr Jean) d'Aix-les-Bains, 15, boulevard Saint-Germain (5e).

DEKEYSER (Dr Léon), 9, rue des Sablons, Bruxelles.

DELAUNAY (Dr Paul), ancien Interne des hôpitaux de Paris, 36, rue Chanzy, Le Mans.

DELBET (Dr Paul), ancien Chef de clinique de la Faculté de Médecine, 14, rue Roquépine (8e).

DE LINT (Dr J.-G.), Gorinchem (Hollande).

DE LA ROCHE (Robert), licencié en droit, 87, boulev. St-Michel (5e).

DE METS (Dr), 92, avenue de France, Anvers.

DESCHIENS, ex-Ingénieur chimiste des hôpitaux, 9, rue Paul-Baudry (8e).

DES CILLEULS (Dr Jean), Médecin-major à l'École d'application de cavalerie, licencié en droit, villa Belle-Vue, quai des Marronniers, Saumur.

DEPREZ (Eugène), Professeur à la Faculté des Lettres, Rennes.

DIMITRACOPOULOS, ancien ministre de la Justice, ancien député, 9, rue Colacotroni, Athènes.

DESNOS (Dr), 59, rue La Boëtie (8e).

DOCK (Dr Georges), 600, South Kingshighway, Barnes hospital, Saint-Louis, Miss. (U. S. A.).

DORVEAUX (Dr Paul), Bibliothécaire en chef de la Faculté de Pharmacie, 58, avenue d'Orléans (14e).

DRIVON (Dr Jules), Médecin honoraire des hôpitaux, 284, avenue de Saxe, Lyon.

DUBREUIL-CHAMBARDEL (Dr Louis), Professeur à l'École de Médecine, 3, rue Jeanne-d'Arc, Tours.

DUPLAN (Dr), 58, rue Bobillot (13e).

DUPONT (Dr V.), Kaolak (Sénégal).

ENRIQUEZ (Dr Édouard), Médecin des hôpitaux, 127, boulevard Haussmann (8e).

FAREZ (Dr Paul), 3, rue La Boëtie (8e).

FAY (Maurice), Chirurgien-Dentiste, 17, rue de la Ville-l'Evêque (8e).

FÉLIX (Jean), 3, place Rouaix, Toulouse.

FIALON (Henri), Pharmacien honoraire, 29, rue du Général-Noël, Rueil (Seine-et-Oise).

FLANDRIN (Dr), Médecin accoucheur en chef de l'Hôpital, 11, place Grenette, Grenoble.

FLETCHER (Dr), 5, Hillside Road, Streatham Hill, London, S. W. 2.

FLEURANT (Dr H.), 4, rue Bartholdi, Colmar.

FOOTE (Dr J.-A.), Professenr à l'Université Georgetoun, 1861, Mintwood Place, Washington D. C. (U. S.).

FORGUE (Dr), Professeur de clinique chirurgicale, 18, boulevard du Jeu-de-Paume, Montpellier.

FOSSEYEUX (Marcel), Docteur ès lettres, Chef de service à l'Assistance publique, 189, avenue du Maine (14e).

FOUAHN (Dr A.), Professeur agrégé à l'Université, Christiania.

FRAQUET (M.), Pharmacien, 350, faubourg Bainier, Orléans.

GALLOT-LAVALLÉE (Dr), 4, avenue Léon-Bollée, Le Mans.

GANCHE (Edouard), homme de lettres, 48, rue de Maistre (18e).

GARIEL (Dr), Professeur à la Faculté de Médecine, membre de l'Académie de Médecine, 6, rue Edouard-Detaille (17e).

GARNIER (Dr Charles), 68, rue Stanislas, Nancy.

GARRISON (Dr Fielding H.), Rédacteur de l'*Index medicus*, 2532, Thirteenth street, N. W., Washington, D. C.

GÉNÉVRIER (Dr J.), ancien Interne des hôpitaux, 8, rue du Pré-aux-Clercs (7e).

GENIL-PERRIN (Dr G.), Médecin des Asiles d'aliénés, 99, avenue de la Bourdonnais (7e).

GIACOSA (Dr Piero), Professeur à l'Université, 30, corso Raffaello, Turin.

GIEDROYC (Dr prince François), Maison E. Wende et Cie, 9, Krakoswskie-Cresduiescia, Varsovie.

GIGON (Dr A.), 7, rue Coq-Héron (1er).

GILBERT (Pr), Professeur de Clinique à l'Hôtel-Dieu, membre de l'Académie de Médecine, 27, rue de Rome (8e).

GIORDANO (Dr Davide), membre de l'Associazione italiana di Storia critica delle scienze mediche e naturali, 1574, San Leonardo, Venise.

GLÉNARD (Dr Roger), ancien Interne des hôpitaux, docteur ès sciences; l'hiver: 73, boulevard de Courcelles (8e); l'été : boulevard National, Vichy.

GOLDSCHMIDT (Dr D.), 3, rue Anatole-de-la-Forge (17e).

GORIS (Albert), Professeur agrégé à la Faculté de Pharmacie, Pharmacien des hôpitaux, 200, rue du Faubourg-Saint-Denis (9e).

GOSSET (Pr), Professeur de clinique chirurgicale à la Salpêtrière, 8, avenue Emile-Deschanel (7e).

GOULARD (Dr R.), Villa des Tilleuls, Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne).

GRASSET (Dr Hector), 78, rue du Renard, Rouen.

GRIGAUT (Dr A.), Chef des travaux de chimie à la Faculté de Médecine, 11, rue des Feuillantines (5e).

GRIMBERT (Dr Charles), 11, rue Duroc (7e).

GRUNBERG (Dr Jacques), Médecin de la Cie du Métropolitain, 5, boulevard de Clichy (17e).

GRÖN (Dr F.), Huitfeldtsgt., 9 B, Kristiania.

GUELLIOT (Dr Octave), ancien Chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Reims, 44, rue Notre-Dame-des-Champs (6e).

GUIART (Dr), Professeur à la Faculté de Médecine, 58, boulevard de la Croix-Rousse, Lyon.

GUILLAIN (Dr G.), Médecin des hôpitaux, 215 *bis*, boulevard Saint-Germain (7e).

GUILLAUD (Dr G.-A.), Professeur à la Faculté de Médecine de Bordeaux, 77, avenue Gambetta, Saintes.

GUILLON (Dr Paul), 10, place de Laborde (8e).

GUISAN (Dr André), 2, place Bel-Air, Lausanne.

HAHN (Dr Lucien), Bibliothécaire en chef de la Faculté de Médecine, 12, rue de l'École-de-Médecine (6e).

HAMBURGER (Dr Ove), Lecteur d'Anatomie à l'École des Beaux-Arts, Nansensgade, 43, Copenhague.

HAMONIC (Dr), ancien Interne des hôpitaux, 7 *ter*, rue Clausel (9e).

HARIZ (Dr M.-J.), 10, rue du Jourdain (20e).

HARTMANN (Pr Henri), Professeur à la Faculté de Médecine, Chirurgien des hôpitaux, 4, place Malesherbes (17e).

HARVIER (Dr Paul), Médecin des hôpitaux, 235, boulevard Saint-Germain (7e).

HELWEG (Dr Hjalmar), Médecin en chef de l'hôpital d'Oringe, Vordingborg, Danemark.

HELWEG (Dr Johannes), Torvegade, 25, Copenhague, C.

HERSCHER (Dr M.-G.), Médecin des hôpitaux, 85, rue La Boëtie (8e).

HERVÉ (Dr Georges), Professeur à l'École d'Anthropologie, 6, rue de Liège (9e).

HOLMGREN (Dr Israël), Directeur de l'hôpital royal des Séraphins, Handtverkarigaten, 2 B, Stockholm.

HOUDRY (Dr R.), licencié en droit, avocat, 37, boulevard de Grenelle (15e).

HOUSSAY (Dr Fr.), Pontlevoy (Loir-et-Cher).

HUE (Dr Fr.), Professeur à l'École de Médecine, Chirurgien des hôpitaux, 48, rue aux Ours, Rouen.

HUNTINGTON (Pr George A.), 116, East 63 Id street, New-York City (U. S.).

JACOBS (Dr Henry Barton), Professeur à l'Université John Hopkins, 11, Mt. Vernon place W., Baltimore (U. S.).

JEANSELME (Pr Edouard), Professeur de Clinique à l'hôpital Saint-Louis, membre de l'Académie de Médecine, 5, quai Malaquais (6e).

JEUNE (Dr), 60, rue des Écoles (5e).

JOANIN (Dr), 99, boulevard Montmorency (16e).

JOHNSSON (Dr J. W. S.), Vaernedamsveg, 15, Copenhague.

JOLY (Dr), Médecin consultant à Bagnoles-de-l'Orne, villa des Lotus. L'hiver, 39, boulevard Raspail (6e).

JORGE (Pr Ricardo), Directeur des services d'hygiène à la Faculté de Médecine, Lisbonne.

Jouffray (Dr Camille), 57, boulevard de Vaugirard (15e).
Jovy (Ernest), Professeur au Collège, 40, rue de la Tour, Vitry-le-François.
Judet (Dr A.), 1, rue de Villersexel (7e).
Jumentié (Dr J.-J.), ancien Chef de clinique à la Faculté, 141, avenue Victor-Hugo (16e).
Klebs (Dr Arnold C.), Les Terrasses, Nyon (Suisse).
Kopaczewski (Dr W.), Docteur ès sciences, 33, rue St-Lambert (15e).
Kouzis (Dr Aristote), Directeur des *Archives de Médecine*, 5, rue Bucarest, Athènes.
Kroon (Dr J.-Émile), 25, Stationsweg, à Leyde (Hollande).
Lacassagne (Dr), Professeur honoraire à la Faculté de Médecine, 1, place Raspail, Lyon.
Laemmer (Dr), 5, rue Daviouď (16e).
Laignel-Lavastine (Dr M.), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, 12 *bis*, place de Laborde (8e).
Lams (Dr Honoré), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Bibliothécaire de la Société de Médecine, 292, chaussée de Courtrai, Gand.
Lapersonne (Pr de), Professeur de Clinique à l'Hôtel-Dieu, 30, rue de Lisbonne (8e).
Lardennois (Dr G.), Chirurgien des hôpitaux, 34, r. de Chaillot (16e).
Larrieu (Dr), Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).
Latham (Dr Arthur), 38, Portland Place, London W1.
Lebovici (Dr Solo), 23, avenue Mac-Mahon (16e).
Lecène (Profr Paul), Chirurgien des hôpitaux, 51, boulevard Raspail (6e).
Leclerc (Dr F.), Médecin de l'Hôtel-Dieu, 12, rue de la République, Lyon.
Leclerc (Dr Henri), 19, avenue de Ségur (7e).
Lecoq (Lucien), 10, rue Meslay (3e).
Ledoux-Lebard (Dr R.), 22, rue Clément-Marot (8e).
Le François (Eugène), Éditeur, 9, rue Casimir-Delavigne (5e).
Legrand (Amédée), Éditeur, 93, boulevard Saint-Germain (6e).
Le Gendre (Dr), Médecin honoraire des hôpitaux, 146, rue de Grenelle (7e).
Lejars (Dr), Professeur à la Faculté de Médecine, Chirurgien des hôpitaux, 96, rue de la Victoire (9e).
Le Lorier (Dr Victor), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, accoucheur des hôpitaux, 74, avenue Marceau (16e).
Lemaire (Dr Jules), ancien Interne des hôpitaux, 62, rue de Monceau (8e).
Lemaire (Dr L.), Chirurgien de l'Hôpital civil, 27, rue des Vieux-Remparts, Dunkerque.
Lemeland (Dr), 8, rue Vignon (8e).
Lenormant (Dr Charles), Professeur agrégé à la Faculté, chirurgien des hôpitaux, 1 *bis*, rue Buenos-Ayres (7e).
Lereboullet (Dr Pierre), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, 193, boulevard Saint-Germain (7e).

LERI (Dr André), Professeur agrégé à la Faculté, médecin des hôpitaux, 38, avenue Hoche (8e).

LE ROY DES BARRES (Dr A.), Professeur à l'École de Médecine, Directeur de l'Hôpital du Protectorat, Hanoï (Tonkin).

LETULLE (Dr), Professeur à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, Membre de l'Académie de Médecine, 7, rue de Magdebourg (16e).

LEVY (Dr Georges), 79, avenue Jean-Jaurès (15e).

LIVET (Dr Louis), 63, rue de Miromesnil (8e).

LUTAUD (Dr A.), 42, avenue du Président-Wilson (16e).

LUTAUD (Dr Paul), ancien Interne des hôpitaux de Paris, 21, rue de Marignan (8e).

MAAR (Dr V.), Professeur d'Histoire de la Médecine à l'Université, Store Kannikestræde, 13, Copenhague.

MALLET (Dr), ancien chef de Clinique à la Faculté de Médecine, 284, boulevard Saint-Germain (7e).

MAGNE, Vétérinaire, 30, avenue de Gravelle, Charenton.

MALLAT (Dr Antonin), Villa des Saules, 9, avenue des Cygnes, Vichy.

MARGAUD (Dr), ancien chef de Clinique à la Faculté, 18, rue Jacques-Cœur, Montpellier.

MASCRÉ (Marcel), Pharmacien de l'hospice d'Ivry, 7, avenue de la République, Ivry.

MASSON (Pierre), Éditeur, 120, boulevard Saint-Germain (6e).

MATAS (Dr Rudolph), 2255 st. Charles avenue, New Orléans, Louisiane (U. S.).

MAUCLAIRE (Dr), Professeur agrégé, Chirurgien des Hôpitaux, boulevard Malesherbes, 40 (8e).

Mlle MAZOT, Pharmacien, licenciée ès sciences, 4, rue Royer-Collard (5e).

MEIGE (Dr Henry), 35, rue de Grenelle (7e).

MÉNÉTRIER (Dr), Professeur d'histoire de la médecine à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, 59, boulevard Saint-Michel (5e).

MERCIER (Dr Raoul), Professeur à l'École de Médecine, boulevard Heurteloup, 41, Tours.

MERSEY (Dr), 7, rue de Lapparent (7e).

MICHAUX (Dr Jean), Médecin de l'Asile de Nanterre, 3, rue Eugène-Labiche (16e).

MOLINÉRY (Dr Raymond), l'été à Barèges et l'hiver 30, avenue Sainte-Marie, Saint-Mandé (Seine).

MOLLIÈRE (Dr), 25, quai de la Bibliothèque, Lyon.

MONTHUS (Dr), Ophtalmologiste des hôpitaux, 125 *bis*, boulevard Saint-Germain (7e).

MONVOISIN, Vétérinaire, 67, avenue de Gravelle, Charenton.

MONRO (Dr T. K.), Regius Professor of Médicine, 12, Somerset Place, Glasgow, Ecosse.

MORAX (Dr V.), Ophtalmologiste des hôpitaux, 26, boulevard Raspail (6e).

MORIN (Dr Antoine), 17, cours de Verdun, Lyon.

MORISSET (Dr), 5, rue des Pescheries, Mayenne.

MOULÉ (L.), Chef de secteur honoraire du service vétérinaire sanitaire de Paris, 27, rue de la Tour, Vitry-le-François.

MOUSSON-LANAUZE (Dr), 3 *bis*, place de la Tourelle, Saint-Mandé.

MOUTIER (Dr François), ancien Interne des hôpitaux, 95, rue de Monceau (8e).

NASS (Dr Lucien), 12, villa David, Vincennes.

NETTER (Dr), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Médecin honoraire des hôpitaux, membre de l'Académie de Médecine, 104, boulevard Saint-Germain (7e).

NEVEU (Dr Raymond), 107, rue de Sèvres (6e).

NEWLAND (Dr H. Simpson), 3, North-Terrace Adelaïde, South Australia.

NICAISE (Dr Victor), ancien Interne des hôpitaux, 3, rue Mollien (8e).

NOURRY (Émile) dit Saintyves, Éditeur, 62, rue des Écoles (5e).

OLIVIER (Dr Eugène), Chef de clinique chirurgicale à la Faculté, 116, rue de Rennes (6e).

PANAYOTATOU (Doctoresse Angélique), 16, boulevard Ramleh, Alexandrie (Egypte).

PANSIER (Dr), 6, rue Saint-André, Avignon.

PASTEAU (Dr O.), Ancien Chef de Clinique à la Faculté de Médecine, 13, avenue de Villars (7e).

PAYENNEVILLE (Dr J.), Médecin des hôpitaux, 10, place de la Rougemare, Rouen.

PELLET (Dr J.), 12, rue du Puits-Tiphaine, Senlis (Oise).

PELLETIER (Doctoresse), licenciée ès sciences, 75 *bis*, r. Monge (5e).

PENSUTI (Dr Virginio), Professeur à l'Université, Piazza dell'Esedra di Termini, 47, Rome.

PEREMANS (Dr), 116, avenue de Belgique, Anvers.

PERNET (Dr Georges), 20, Devonshire Place, London W. I.

PERROT, Professeur à la Faculté de Pharmacie, 4, avenue de l'Observatoire (6e).

PIERRE MARIE (Pr), Professeur de clinique des Maladies nerveuses à la Salpêtrière, membre de l'Académie de médecine, 76, rue de Lille (7e).

PIERY (Dr), 5, rue Emile-Zola, Lyon.

PIGNOT (Dr), ancien Interne, Chef de clinique, 82, rue de Rennes (6e).

PLANTIER (Dr L.), Médecin de l'Hôpital, Annonay (Ardèche).

PLICOT-BRODY (Dr A.), 3, avenue des Chalets (16e).

PLUYETTE (Dr Edouard), Professeur d'anatomie à l'Ecole des Beaux-Arts, 11, rue Vallence, Marseille.

POTEL (L.-A.-E.), Chef de service des hôpitaux à l'Administration de l'Assistance publique, 3, avenue Victoria (4e).

POUSSIER (Alfred), Pharmacien en chef des hôpitaux, 1, rue des Carmes, Rouen.

POWER (D'ARCY Sir), F. R. C. S., Chirurgien de l'hôpital Saint-Barthélémy, Chandos street, 10e, Cavendish Square, Londres, W.

PRIEUR (Mme veuve), 1, place des Vosges (4e).

RAILLET (Dr), Professeur à l'Ecole vétérinaire, membre de l'Académie de Médecine, Alfort (Seine).

Rasch (Dr C.), Médecin der Rigshospitalet, Amaliegade, 13, Copenhague K.

Rambaud (Pierre), Pharmacien en chef des hôpitaux, 14, rue Alsace-Lorraine, Poitiers.

Rémond (Dr), Professeur de clinique à la Faculté de Médecine, Toulouse.

Reinhardt-Lemarchand (Mme), 4, rue Murillo (8e).

Remy (Dr A.), Médecin-major, Faymont, par le Val d'Ajol (Vosges).

Renaud (Dr H.), Médecin-major, adjoint au Directeur du Service de Santé, Rabat (Maroc).

Renon (Pr Louis), Médecin des hôpitaux, 3, r. de Constantine (7e).

Reutter de Rosemont (Dr Louis), 12, boulevard Georges-Favon, Genève.

Richer (Dr Paul), Professeur à l'École des Beaux-Arts, membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine, 30, rue Guynemer (6e).

Rivière (Émile), Directeur à l'École des Hautes-Études, ancien interne des Asiles, 97, rue du Cherche-Midi (7e).

Robin (Pr Albert), ancien pofesseur de Clinique à l'hôpital Beaujon, membre de l'Académie de Médecine, 18, rue Beaujon (8e).

Roché (Dr Henri), 20, rue de Rambuteau (3e).

Roger (Profr H.), Doyen de la Faculté de Médecine, 85, boulevard Saint-Germain (6e).

Rœderer (Dr Carle), Assistant d'orthopédie à l'Hôpital Saint-Louis, 11, rue de Pétrograd (8e).

Rolants (Edmond), Auditeur au Conseil d'hygiène, Institut Pasteur, Lille.

Rolleston (Dr Davy), 17 Grave hospital Tooting, Londres.

Rollet (Dr Maurice), Directeur du buroau d'hygièno, Auxerro.

Rondopoulos (Dr P.-J.), Rédacteur en chef de la *Grèce médicale*, 14, rue Nikoforou, Athènes.

Roshem (Dr Julien), villa les Chardons, r. de l'Écu, Cannes (A.-M.).

Roucayrol (Dr Ernest), 43, rue du Rocher (8e).

Rouquette (Dr), ex-médecin principal de l'armée, 102, rue Sainte-Catherine, Bordeaux.

Rouveyre (Edouard), Éditeur, 102, rue de la Tour (16e).

Rouvière (Dr Henri), Chef des travaux anatomiques à la Faculté, 11, rue Lagarde (8e).

Roux (Dr Émile), Directeur de l'Institut Pasteur, 25, rue Dutot (15e).

Roux (Dr Fernand), 6, rue de Chambiges (8e).

Rouxeau (Dr), Professeur à l'École de Médecine, 8, rue Héronnière, Nantes.

Roy (Dr Paul), Ancien interne des hôpitaux, 19, rue Hautefeuille (6e)

Ruhrah (Dr John), 11 East Chase street, Baltimore, Maryland (U. S.).

Saint-Horn (Dr), 20, rue Jagiellonska, Przemysl (Tchéco-Slovaquie).

Sarton (George), Directeur de la revue *Isis*, 24 Agossiz St. Cambridge, Mass. (U. S. A.).

Satre (Dr Antoine), 3, place aux Herbes, Grenoble.

Savornin (Dr H.-M.-J.), 60, avenue Jean-Jaurès (19e).

SCHICKELÉ (Dr), Professeur à la Faculté de Médecine, Strasbourg.

SCHLUETER (Dr Robert E.), Metropolitain Building, Saint-Louis (U. S.).

SCHRUTZ (André), Professeur d'histoire de la médecine, 2 Vladervova, Prague (Tchéco-Slovaquie).

SÉE (Dr Pierre), 65, avenue des Champs-Élysées (8e).

SEGARD (Dr), 1, rue Clovis (5e).

SEMELAIGNE (Dr René), ancien Interne des hôpitaux de Paris, 59, boulevard de Montmorency (16e).

SÉRIEUX (Dr), Médecin de l'Asile de Maison-Blanche (Seine-et-Oise).

SERGENT, Pharmacien, 43, rue de Châteaudun (9e).

SEVILLA (Henri), Médecin vétérinaire, 24, rue de Chazelles (17e).

SIEUR (Pr C.), Médecin inspecteur général, membre de l'Académie de Médecine, 54, boulevard Saint-Jacques (14e).

SIGERIST (Dr Henry), Ebelstrasse, 7, Zurich (Suisse).

SIGURET (Dr Gaston), Médecin consultant à Saint-Nectaire. L'hiver, 21, rue Baudin (9e).

SIMON (Antoine), 7, boulevard des Belges, Lyon.

SINGER (Dr Charles), 5 North Grove Highgate no 6, Londres.

SONNIÉ-MORET (Dr), 42, boulevard Montparnasse (14e).

STEIN (Dr John Bethune), 14 St Ave, 132, New-York.

STREETER (Dr Edward), 280, Beacon street, Boston (U. S.), *membre perpétuel.*

STRELETSKI (Dr Camille), 50, rue de Rivoli (4e).

SZUMOWSKI (Dr Wladyslas), Professeur d'histoire et de philosophie médicales à l'Université jagullonienne, 15, rue Kopernika, Cracovie (Pologne).

TANON (Dr Louis), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, 14, rue des Carmes (5e).

TAYLOR (Captain James Spattiswoode), navy medical officier, navy yard, Philadelphie (U. S.).

TCHERNING (Profr), 30, Oster Sogade, Copenhague.

THIBIERGE (Dr G.), Médecin des hôpitaux, membre de l'Académie de Médecine, 64, rue des Mathurins (8e).

TIFFENEAU, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine et Pharmacien des hôpitaux, 12, rue Rosa-Bonheur (15e).

TERRIEN (Dr Félix), opthalmologiste des hôpitaux, 48, rue Pierre-Charron (8e).

THOMPSON, Directeur du musée Welcome, 54a Wigmore street, Londres.

TORKOMIAN (Dr V.), rue Taxim, 23, Péra (Constantinople).

TOSCANNE (M.), 19, rue des Bernardins (5e).

TOURAINE (Dr A.), Chef de Clinique à l'hôpital Saint-Louis, 49, rue de Rennes (6e).

TRICOT-ROYER (Dr), Président du Comité international des Sociétés d'histoire de la médecine, 108, avenue d'Italie, Anvers.

TRUC (Dr), Professeur à la Faculté de Médecine, 3, Carré-du-Roi, Montpellier.

TUFFIER (Dr), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, chirurgien honoraire des hôpitaux, 42, avenue Gabriel (8e).

VALLON (Dr Ch.), Médecin honoraire de l'Asile clinique Sainte-Anne, 15, rue Soufflot (5e).

VALLON (Dr F.), Médecin consultant à Contrexéville. L'hiver, rue Ad.-Focillon (14e).

VAN ANDEL (Dr A.), Markt-Gorinchem (Hollande).

VAN DUYSE (Pr), 65, rue Basse-des-Champs, Gand.

VAN GILS (Dr J.-B.-F.), Laan von Meerdervoort, 321, La Haye (Hollande).

VAN HEURCK, 6, rue de la Santé, Anvers.

VAN DE WERVE ET DE SCHILDE (baron), à Schilde (Belgique).

VAN DER HOEVEN (Dr J.). Eefde près de Zuitphen (Hollande)

VAN LENNEP, avenue de Belgique, 161, Anvers.

VAN SCHEVENSTEEN (Dr), 46, avenue de Belgique, Anvers.

VAHRAM (Dr), 139, Grande-Rue de Péra, Constantinople.

VERGNES (Dr), 27, rue Demours (17e).

VIALET (Dr), Médecin principal de la marine, 147, rue Thiers, Rochefort.

VIAU (George), Chirurgien-dentiste, Professeur à l'Ecole dentaire, 109, boulevard Malhesherbes (8e).

VIDAL (Dr Ch.), 27, rue Emile-Zola, Castres (Tarn).

VIGOT (P.), Éditeur, 23, rue de l'Ecole-de-Médecine (6e).

VILLARET (Dr Maurice), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, 74, rue de Miromesnil (8e).

VINCHON (Dr Jean), ancien chef de clinique à la Faculté de Médecine, 82, boulevard Saint-Michel (5e).

VISCHNIAC (Charles), Ingénieur chimiste, 9, rue Victor-Considérant (14e).

VOIZARD (Dr Francis), 27, avenue du Maréchal-Foch, à Metz (Moselle).

VURPAS (Dr), Médecin de l'Hospice de Bicêtre, 161, rue de Charonne (11e).

WALSH (Dr James J.), Directeur médical de l'École universitaire de Fordham, 110, W. 74 th street, New-York (U. S.), *membre perpétuel.*

WEISGERBER (Dr H.), Sous-directeur de l'Ecole d'anthropologie, 62, rue de Prony (17e).

WICKERSHEIMER (Dr Ernest), Administrateur de la Bibliothèque universitaire et régionale de Strasbourg, 32, rue du Barrage, Schiltigheim (Bas-Rhin).

WOOD (Colonel Casey), 7 West Madison street, Chicago, Illinois (U. S.).

WRIGHT (Dr Jonathan), Pleasauntville, New-York (U. S.).

Bureau

Président : M. Georges HERVÉ.
Vice-Présidents : MM. MÉNÉTRIER et LAIGNEL-LAVASTINE.
Secrétaire général : M. Marcel FOSSEYEUX.
Secrétaires : MM. André BARBÉ et Lucien HAHN.
Trésorier : M. BOULANGER-DAUSSE.
Archiviste-Bibliothécaire : M. Eugène OLIVIER.

Conseil

MM. Paul DELAUNAY, Raymond NEVEU, Henri ROCHÉ, sortants en 1923.
Célestin SIEUR, Paul GUILLON, Maurice VILLARET, sortants en 1924.
Ernest DESNOS, Pierre RAMBAUD, Roger GOULARD, sortants en 1922.
E. JEANSELME, Président sortant.

Anciens Présidents

MM.

1902-1904. † Raphaël BLANCHARD.
1905-1906. † E.-T. HAMY.
1907-1908. Paul RICHER.
1909-1910. † Gilbert BALLET.
1911-1912. † L. LE PILEUR.
1913-1919. P. DORVEAUX.
1920-1922. E. JEANSELME.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 4 Février 1922 (1)

Présidence de M. le Pr Jeanselme, puis de M. le Dr G. Hervé.

Etaient présents : MM. Avalon, Basmadjian, Bérillon, Boulanger, Brodier, Chaumont, Colin, Dardel, Desnos, Dorveaux, Fosseyeux, Gigon, Grunberg, Hahn, Janselme, Laignel-Lavastine, Le Gendre, Livet, Molinéry, Mousson-Lanauze, Ménétrier, Neveu, Olivier, Pignot, Regnault, Solo-Lebovici, Sevilla, Vinchon, Tanon.

M. le Pr Jeanselme, président sortant, lit l'allocution suivante :

Mes chers Collègues,

Avant de résigner mes fonctions, je tiens à vous dire en quelques mots ce que fut la vie de notre Société durant ces deux dernières années.

Au sortir de la terrible guerre, l'avenir de notre Compagnie, qui fut l'œuvre de Prieur et de Blanchard, pouvait paraître compromis. Grâce à mon prédécesseur, M. le Dr Dorveaux, qui sut en rassembler les membres épars, notre Société, en léthargie depuis quatre ans, fut en quelque sorte rappelée à l'existence. C'est alors, mes chers Collègues, que vous m'avez conféré l'honneur de présider vos séances.

En ces deux dernières années, si notre Société a connu une

(1) Au mois de janvier, la séance de la Société a été remplacée par une réunion de la Société internationale des Congrès chargée d'établir son règlement.

ère de prospérité, c'est à vous qu'elle le doit. Votre ardeur au travail, votre effective collaboration, votre cordiale entente a tout fait. La stricte vérité m'oblige à confesser hautement que je n'ai contribué, à cet heureux résultat, que pour une bien faible part.

Le nombre de nos membres s'est sensiblement accru et nous comptons parmi eux des savants illustres français et étrangers, ainsi que des Sociétés, des Instituts, des Universités, des Musées, des Journaux qui s'intéressent à l'histoire des sciences médicales.

Si nous avons acquis des adhérents qui rehaussent la valeur de notre Bulletin, nous avons fait des pertes très sensibles. Je salue la mémoire de nos collègues fauchés par la mort impitoyable. Je ne saurais les énumérer tous, je me borne à en citer deux :

Le Dr Le Pileur, notre ancien président, médecin de l'Infirmerie de Saint-Lazare, qui jusqu'à sa dernière heure nous a donné des marques d'intérêt;

M. le Pr Dupré, psychologue, humoriste et historien averti, auquel on doit tant de pages aussi remarquables par le fond que par le style.

Durant les années 1920 et 1921, des évènements mémorables se sont passés qui annoncent une renaissance des études historiques.

Le Congrès d'Anvers, dont le Dr Pricot-Roger fut l'initiateur, a inauguré une série d'assises internationales périodiques qui se proposent pour objectif de coordonner les efforts de ceux qui se sont voués à l'histoire des sciences biologiques. La Société française d'Histoire de la Médecine a été représentée à ce Congrès par plusieurs de ses membres et je crois pouvoir dire, non sans fierté, qu'elle y fit fort bonne figure.

En 1921, le Congrès de Paris, élaboré au sein de notre Société, a été couronné de succès. Vous vous souvenez tous de l'intérêt qu'il présenta, grâce au zèle des secrétaires généraux : MM. Laignel-Lavastine et Fosseyeux, de MM. Hervé, Villaret, Moutier, Hahn, Olivier, Guillon... et de très nombreux collectionneurs qui enrichirent note exposition d'Art médical rétrospectif.

Tout celà, c'est vous qui l'avez fait, permettez-moi de vous en exprimer toute ma gratitude.

Je laisse la présidence en des mains sûres. M. le Pr Hervé, mon successeur a tout un passé qui permet d'escompter l'avenir. L'intérêt qu'il porte aux études historiques, m'est un sûr garant qu'il vous mènera dans la voie du progrès. Il

saura réaliser ce que je n'ai su faire, et j'ai la conviction que, sous sa présidence, le bon renom de notre Société ne fera que s'accroître.

En prenant le fauteuil de la présidence pour l'année 1922, M. le Dr G. Hervé prononce le discours suivant :

Je ne m'attendais pas, mes chers Confrères, à devoir remplir si tôt ces fonctions présidentielles pour lesquelles vous avez bien voulu jeter les yeux sur moi, me donnant de votre sympathie un témoignage qui me touche profondément, et qui, en même temps que l'un des grands honneurs de ma vie scientifique, restera l'un de mes plus chers et précieux souvenirs. Je vous en remercie de tout cœur, mais, vous le dirai-je, j'en suis un peu troublé.

Il me faut en effet remplacer aujourd'hui au fauteuil deux maîtres éminents : l'un, à qui vous me substituez, puisqu'il n'a pu malheureusement accepter un poste qu'il eût occupé avec tant d'autorité et à notre plus grand avantage ; l'autre, à qui je succède, dans des conditions où, sans votre indulgence, sur laquelle je compte, la tâche me serait malaisée, la comparaison singulièrement redoutable.

A M. le Professeur Maurice Letulle, que le Conseil, par un vote unanime, avait désigné pour la présidence, je veux tout d'abord adresser l'expression de nos très vifs regrets. M. Letulle est de ces savants dont les qualités personnelles, qui les rendent chers à tous, jointes à l'universalité de leurs connaissances — ai-je besoin de rappeler ses beaux travaux en anatomie pathologique, en médecine, en hygiène publique ? — marquent naturellement la place à la tête d'une société comme la nôtre. Du moins avons-nous la certitude que l'ancien titulaire de la chaire d'Histoire de la Médecine à la Faculté nous restera fidèle, et nous désirons ardemment que l'état de sa santé, cause de son refus, et qui nous prive de sa présence, continue à s'améliorer.

Quant à vous, Monsieur le Président sortant, et, permettez-moi d'ajouter, mon ami, M. Jeanselme, que pourrais-je vous dire qui ne doive rester bien au-dessous de ce que nous pensons et de ce que nous sentons ? Au cours de vos deux années de présidence, vous avez rendu à la Société d'Histoire de la Médecine d'inappréciables services ; dans des circonstances mémorables, vous l'avez fait briller du plus vif éclat ; vous vous êtes si bien identifié avec elle qu'il semblait, en vérité, que vous en fussiez le président-né, et l'on se prend à regretter que

notre Société n'ait point, comme certaines autres, institué la présidence perpétuelle : ce titre vous eût appartenu de droit. Aujourd'hui, vous rentrez dans le rang, mais ce sera pour nous apporter encore le concours de votre haute érudition d'historien et d'helléniste, alliée chez vous, avec tant de simplicité charmante, à la sûreté, à l'étendue du savoir du clinicien et du pathologue. Mon cher Président, nous garderons, soyez-en sûr, le souvenir de ce que vous avez été pour nous : la Société vous en exprime par ma voix sa profonde et cordiale gratitude, et je pense être de même l'interprète de tous en affirmant ici, dût votre modestie protester, que, sans vous, l'admirable réussite de notre beau Congrès de l'été dernier n'aurait pas été si complète.

Vous auriez raison toutefois de m'en vouloir si, parlant de ce Congrès, j'oubliais les deux distingués collègues qui vous ont particulièrement assisté, en assumant la tâche, et souvent elle a été lourde, de la longue préparation et de l'exécution diligente. Eux aussi doivent être remerciés. Vous, d'abord, notre zélé et dévoué Secrétaire général, M. Fosseyeux, qui êtes plus que la cheville ouvrière de la Société, puisque vous en êtes, et c'est tout dire, le centre moteur.

Et vous, M. le Dr Laignel-Lavastine, que je suis heureux de voir installé au bureau à mes côtés, en qualité de vice-président. Sentir auprès de moi, à l'heure où la mission m'incombe de diriger nos travaux, votre jeune et ardente activité est fait pour me donner confiance. Trop modestement, vous vous êtes comparé, mon cher collègue, dans le si joli discours que vous avez prononcé le 6 juillet, le soir du banquet terminal, à ce qu'est, dans le vol des canards sauvages, l'un des oiseaux de file. Je vous demande pardon, mais reprenant, afin de la rendre plus exacte, votre comparaison, je dirai que vous avez été en la circonstance l'oiseau de flèche, et que nous n'avons guère fait, nous autres, que suivre votre sillage, pour finalement arriver au but avec vous, non sans obstacles surmontés. *Per angusta, ad augusta !*

Car ce deuxième Congrès international d'Histoire de la Médecine a été, Messieurs, nous avons bien le droit de le proclamer, un véritable triomphe, et non pas seulement pour notre Société, qu'il a mise en plein relief devant le grand public — peut-être bien même devant notre corps médical — mais, mieux que cela, pour la Science française, dont il aura été l'une des plus éclatantes et significatives manifestations depuis la guerre.

Ne serait-ce point, en effet, le diminuer, que de parler simplement de son succès ? Il a été surtout, ce Congrès, un enseignement, en ce sens que l'on a vu s'y dérouler, illustré par les

communications que vous avez entendues, le programme presque entier de nos études, les horizons variés de notre domaine immense. Il a montré que l'Histoire médicale, par nous cultivée, embrasse, prise en sa plus large acception, suivant la très heureuse formule de M. Jeanselme, « tout ce qui a trait au passé de la médecine humaine et vétérinaire, des sciences biologiques connexes, et de la pharmacie ». Sous ce jour, l'histoire médicale se confond en somme avec celle de l'ensemble des sciences biologiques, dont la Médecine n'est qu'une des parties, et plus que jamais il en est ainsi, vous le savez, depuis la révolution pasteurienne.

Que si l'on se maintient sur le terrain strict de la Médecine proprement dite, l'histoire de notre science est l'application à l'évolution des idées et des doctrines médicales des principes et des règles de la méthode historique. Très souvent, dans mes cours, à propos des sciences anthropologiques, il m'est arrivé de citer cette pensée de Flourens : « Il faut, en tout genre, remonter au premier germe de chaque fait, de chaque théorie, de chaque idée. » Or c'est précisément ce que nous nous efforçons de faire, persuadés que nous sommes tous qu'il est impossible d'approfondir une science si, comme le disait le professeur Ménétrier, « l'on n'en connaît les origines, les étapes successives, et le développement progressif. »

Presque toutes les écoles médicales françaises ont compté, à toutes les époques, d'éminents représentants de l'idée et de la méthode historiques ; et quand j'entends parfois avancer, dans certains milieux, que les lourds compilateurs germaniques sont les indispensables ouvriers de nos études, je songe toujours à ce que l'Histoire de la Médecine doit aux travaux, si érudits à la fois et si accessibles, de la Science française. L'on n'a vraiment, pour le prouver, que l'embarras du choix. Il suffirait presque de rappeler des traductions comme l'Hippocrate, de Littré ; le Galien, l'Oribase, le Rufus d'Ephèse, de Daremberg; le Paul d'Egine, de Briau ; le Celse, de Chaales des Etangs, etc.

Que n'ont pas donné chez nous les études hippocratiques, depuis René Chartier, qui publie (1630-79) les dix premiers volumes de l'édition grecque-latine des Œuvres, jusqu'à Dézeiméris et Littré, en passant par Ed.-Fr.-M. Bosquillon, professeur de langue grecque au Collège de France et médecin de l'Hôtel-Dieu, qui, en 1784, donne les Aphorismes et le livre des Prénotions ?

Que de services rendent encore des ouvrages d'ensemble tels que l'*Histoire de la Médecine* depuis ses origines jusqu'a-

près Galien, de Daniel Leclerc (1702), où, disait Freind, « la philosophie, la théorie et la pratique de tous les anciens médecins est développée avec tant de netteté et d'étendue, qu'à peine est-il une notion, une maladie, un remède, ou même un nom d'auteur, dans un espace de temps aussi considérable, dont il n'ait parlé exactement » ; tels que le *Cours d'histoire de la Médecine et de Biographie Médicale*, de Kuhnholtz (1837); tels que le *Dictionnaire historique de la Médecine ancienne et moderne*, de Dézeiméris (1838-39) !

Pour l'histoire de la chirurgie, l'*Introduction* dont Malgaigne, en 1840, faisait précéder son édition critique des Œuvres d'Ambroise Paré, et où il exposait l'origine et les progrès de la chirurgie en Occident, du VIe au XIVe siècle, est un pur chef-d'œuvre, également admirable pour la forme et pour le fond.

Dans un autre ordre d'idées, quoi de plus remarquable encore, en aucun pays, que la *Pathologie mentale des Rois de France*, de 852 à 1483, le livre de ce disciple de Littré, le philologue Auguste Brachet, qui, sans être lui-même médecin, était toutefois profondément versé dans les choses de la médecine et de la biologie ?

C'est, Messieurs, cette haute culture médico-historique qui constitue vraiment le foyer commun, et, pour ainsi parler, la fontaine sacrée où peuvent venir s'abreuver, se retremper au besoin à des sources plus hautes, praticiens et spécialistes. Bien qu'elle compte aujourd'hui, tant en France qu'à l'étranger, de nombreux et savants adeptes, cette culture n'est point encore cependant assez répandue. Et je voudrais, en terminant, vous lire à ce sujet une belle page démonstrative, mais trop peu connue, page toujours actuelle, quoiqu'elle ait paru il y a quatre-vingts ans dans la *Gazette Médicale*. Elle est de Louis Peisse, éminent écrivain et journaliste médical, encore que non médecin :

« La médecine, écrivait Peisse, est la plus vaste et la plus complexe des sciences, le plus noble et le plus difficile de tous les arts. A ce double titre, elle exige du savant et de l'artiste le développement des plus hautes facultés de l'intelligence, et un degré supérieur de culture générale, qui est l'œuvre des *belles-lettres*. Les connaissances techniques, seules, ne constituent que le praticien. C'est ce surplus d'ornement de l'esprit qui fait le médecin accompli.

« Cette culture, il faut bien l'avouer, est devenue aujourd'hui assez rare. La philosophie, les livres, l'érudition, sont

assez négligés par notre génération médicale. La profession a perdu par là un peu de cette haute distinction intellectuelle qui fait valoir l'homme indépendamment du savant. La science elle-même, spéculativement considérée, ne peut pas se passer, autant qu'elle le croit, de l'appui et des lumières de la tradition. On conçoit, à la rigueur, que la médecine moderne ait jugé plus facile de faire sa fortune elle-même que de se contenter d'un héritage insuffisant et litigieux. Mais si l'on peut abandonner sans trop de regrets une grande partie du bagage de l'ancienne médecine, il faut se garder de rompre avec les anciens médecins. Le commerce des grands esprits, qui ont enrichi la science de leurs pensées, est toujours profitable. Il y a tout à gagner et rien à perdre à s'entretenir avec un Hippocrate, un Galien, un Fernel, un Boërhaave, un Stahl. Ne parlons point de leurs erreurs, car les erreurs des grands hommes, et surtout leurs erreurs théoriques, ne ressemblent pas à celles du vulgaire. Le plus souvent ce ne sont pas proprement des erreurs, mais des vues plus ou moins admissibles, quand on sait se placer où il faut pour en bien saisir la portée, pour en démêler l'origine et le fondement. Il n'y a jamais rien de tout à fait nouveau, de complètement abrupt dans la constitution doctrinale d'une science. Les idées ne s'y superposent pas isolément les unes aux autres ; elles croissent et se développent à la manière des êtres organisés, plutôt qu'elles ne se multiplient, et, dans leur expression la plus avancée, elles conservent encore les linéaments principaux de leur germe. Dans les hautes théories de nos sciences actuelles, et particulièrement en médecine, nous agitons encore, souvent sans le savoir, les mêmes questions qui préoccupèrent les plus anciens penseurs, et nos solutions ue diffèrent pas non plus des leurs en essence. L'étude de leurs méditations ne peut donc être que très utile. »

Voilà, mes chers Confrères, ce que nos fondateurs, les Raphaël Blanchard, les E.-T. Hamy, dont mon amitié évoque les noms avec émotion, avaient compris. Voilà pourquoi ils ont institué, en 1902, la *Société française d'Histoire de la Médecine*. Celle-ci, depuis vingt ans qu'elle existe, fidèle à l'esprit qui les animait, n'a pas failli à sa tâche. Historiens, nous savons que passé oblige : nous continuerons patiemment l'œuvre commencée.

Candidats présentés :

MM. le Dr Fleurant, 4, rue Bartholdi, à Colmar, par MM. Wickersheimer et Hervé ;

Lucien Lecoq, licencié en droit, 10, rue Meslay, par MM. Joanin et Boulanger.

Compte-rendu financier. — M. Boulanger-Dausse, trésorier, présente les comptes de l'exercice 1921, qui sont approuvés ; il reçoit des félicitations unanimes de l'assemblée. Deux censeurs sont désignés, suivant les statuts, pour l'examen des comptes, MM. Brodier et Dardel.

Décès. — M. le Président annonce la mort de M. Emile Rivière, qui appartenait depuis 1914 à la Société, et s'était acquis une notoriété dans les recherches préhistoriques.

Il présente également les condoléances de la Société à M. le Dr Lucien Hahn, secrétaire, à l'occasion du décès de son oncle, M. le Dr Louis Hahn, ancien bibliothécaire de la Faculté.

M. le Secrétaire général rappelle de la part de M. le Dr Dubreuil-Chambardel, que les Journées de Bretonneau auront lieu les 24, 25 et 26 juin, à Tours, et comprendront une séance académique le 24, une excursion à Saint-Georges-sur-Cher et à Chenonceaux le 25, et le 26 une excursion à Chinon et dans le pays de Rabelais. A cette occasion, un autographe de Bretonneau est remis au musée d'histoire de la médecine par M. le Dr Hervé.

Communications. – M. le Dr Livet lit une étude très fouillée sur le *caducée ésotérique* ; il analyse séparément chacun des éléments, le bâton, le miroir, le chêne, le laurier, montrant qu'ils ont été choisis pour leurs attributions magiques, et concluant à l'origine augurale et religieuse de l'emblême médical, auquel les hautes vertus de la guerre mondiale ont acquis pour l'avenir une gloire nouvelle. M. le Dr Hervé, présente quelques observations.

M. le Pr Jeanselme, en collaboration avec M. L. Œconomos communique et commente *la règle du réfectoire de St-Nicolas de Casole* (près d'Otrante) datant de 1180, dont M. Diehl dans ses *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1886, avait déjà signalé l'intérêt. Ce curieux code

alimentaire à l'usage d'un couvent de moines orthodoxes suivant la règle de Saint Basile, montre le progrès de l'ascétisme, dans le monde byzantin, et combien les prescriptions égalitaires alors en usage, diffèrent du régime de choix adopté par la princesse Irène pour le monastère fondé en faveur des dames de la famille impériale et de l'aristocratie byzantine. Les auteurs arrivent à cette conclusion que les moines byzantins ne faisaient qu'un repas quotidien pendant plus de la moitié de l'année. — M. le Dr Hervé demande s'ils étaient goutteux. — M. Jeanselme répond par l'exemple de saint Grégoire de Nazianze, qui, malgré son ascétisme, fut goutteux, mais il était fils de goutteux.

M. le Dr Molinéry relate *la cure du prince impérial aux eaux de Luchon en* 1867, avec de curieux détails empruntés aux journaux de l'époque et à des souvenirs contemporains. On avait cru jusqu'ici qu'il y avait été amené par une coxalgie ; l'auteur croit pouvoir dire que Nélaton opéra l'enfant d'un kyste colloïde de l'articulation coxo-fémorale.

La séance est levée à 6 heures et demie.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

COMITÉ PERMANENT

de la Société Internationale d'Histoire de la Médecine.

BUREAU :

Président : M. le Dr TRICOT-ROYER (Anvers) ;
Vice-Président : MM. GIORDANO (Venise) ;
— SINGER (Londres) ;
— JEANSELME (Paris) ;
— MÉNÉTRIER (Paris) ;
Secrétaire général : M. le Dr LAIGNEL-LAVASTINE (Paris);
Archiviste : M. FOSSEYEUX (Paris) ;
Trésorier : M. BOULANGER (Paris).

Délégués des Sections nationales :

Belgique : MM. les Drs	Van Schevensteen (Anvers);
Danemark :	Maar (Copenhague) ;
Espagne :	De Alcalde (Madrid) ;
Etats-Unis :	Garrisson (Washington) ;
France :	Wickersheimer (Strasbourg);
Grande-Bretagne :	Rolleston (Londres) ;
Hollande :	De Lint (Gorinchem) ;
Italie :	Capparoni (Rome) ;
Norvège :	Fonahn (Christiania) ;
Pologne :	Bugiel (Paris) ;
Portugal :	Ricardo Jorge (Lisbonne) ;
Roumanie :	Guiart (Cluj) ;
Tchéco-Slovaquie :	Schrutz (Prague) ;
Suisse :	Sigerist (Zurich) ;
Arménie :	Torkomian (Constantinople).

Congrès de Londres

Le Congrès aura lieu du 17 au 22 juillet 1922. Pour en faire partie il faut être membre de la Société internationale d'histoire de la médecine et en conséquence se faire inscrire auprès du Dr Laignel-Lavastine, 12bis, place de Laborde, Paris (VIIIe), téléphone Wagram 21.08, et envoyer au trésorier, M. Boulanger, 4, rue Aubriot (IVe), la cotisation de 40 francs. Les membres de la Société qui désirent venir au Congrès avec leur famille doivent envoyer au trésorier une cotisation supplémentaire de 10 fr. par membre de la famille.

Les sujets des communications concernant les questions posées doivent être envoyés le plus tôt possible au Dr Laignel-Lavastine.

ERRATUM

Dans le précédent numéro, la communication sur *une maison de santé au temps de Balzac* a pour auteurs MM. Laignel-Lavastine et Vinchon ; c'est par erreur que le nom de notre vice président a été omis.

LES GUÉRISONS MIRACULEUSES AU MONT-SAINT-MICHEL

Par M. Marcel FOSSEYEUX.

Tandis qu'un groupement de financiers américains projette l'aménagement des forces hydrauliques des marées de la baie du Mont-Saint-Michel au moyen d'un barrage de 20 kilomètres qui irait de Cancale à la Pointe du roc, les amis du Mont-Saint-Michel soucieux de conserver à leur « merveille » sa valeur d'art incomparable, demandent la suppression de la digue pour éviter l'ensablement de ses abords et le retour aux cérémonies religieuses, pour ressusciter la vie de l'édifice restauré : « multa renascentur quæ jam cecidere... ». Vont-ils aussi nous rendre les miracles de l'archange vainqueur des démons ? En attendant n'est-il pas d'actualité de rappeler quelques-unes des guérisons sensationnelles qui firent dans le passé, la vogue mondiale du pèlerinage au Mont.

Les plus mémorables de ces miracles étaient popularisés au moyen âge par des poèmes, comme ceux du trouvère anglo-normand, auteur du *roman du Mont-Saint-Michel,* au XIIe siècle (édité par Francisque Michel en 1856 dans le volume XX des Mémoires de la *Société des Antiquaires normands*). Aux siècles suivants leur succédèrent de petits livrets de pèlerinages, opuscules pieux rédigés pour inciter le zèle des pèlerins, dont l'un, celui du Père de Feuardent, fut sans cesse réédité à Coutances, aux XVIIe et XVIIIe siècles ; si nous voulons avoir quelques détails circonstanciés, à défaut du « liber miraculorum », manuscrit aujourd'hui perdu, il faut recourir au récit de dom

Huynes, *Histoire générale de l'abbaye du Mont-Saint-Michel*, publié par M. Eug. de Beaurepaire, 2 vol., 1872-73 ou celui de dom Th. le Roy, *Curieuses recherches sur le Mont-Saint-Michel*, 2 vol. in-8°, 1878.

*
* *

Les possédés n'étaient pas les seuls miraculés au XIIIe siècle ; le *Recueil des historiens de France* (t. XXIII, p. 571, 72) relate des guérisons d'aveugles en 1247 et 1262.

En 1333 les guérisons furent particulièrement nombreuses ; on cite celle d'une femme qui ne pouvait marcher sans anilles (potences), d'une autre possédée du diable, d'un sourd-muet, venu de Caen, d'un aveugle, originaire de Bayeux, d'un enfant « qui avait le col tourné, de travers, si bien qu'au lieu de voir devant soy il voyait derrière », et pour lequel son père avait donné, nous dit le récit, beaucoup d'argent aux médecins sans résultat.

C'est l'époque aussi des prodiges arrivés aux « pastoureaux », à ces bandes d'enfants, venus non seulement des régions environnantes, de Sourdeval et de Mortain, mais aussi de l'étranger, particulièrement d'Allemagne, poussés par je ne sais quelle « libido currendi » qu'on a assimilée à la danse de Saint-Guy, et dont tant mouraient en chemin, de fatigue ou d'inanition ! (1).

D'ailleurs le Saint Siège encourageait ces pélérinages, et nous savons que par une bulle du 24 mars 1363, datée d'Avignon, le pape Urbain V avait accordé un an et quarante jours d'indulgences à tous ceux qui visiteraient, à certaines fêtes, l'église abbatiale du Mont-Saint-Michel (2).

Les XVe et XVIe siècle furent l'âge d'or des guérisons. En 1560 c'est Thomasse George, du pays de Caux, qui tourmentée d'un esprit invisible, est délivrée ; en 1564, c'est une femme de Cancale, nommée

(1) Tam copia magna ut vix per vias victualia invenire possint. L. Delisle, *Les pélerinages d'enfants au Mont-Saint-Michel au XIVe siècle.*
(2) Reg. Vatican, 252, fol. 82, V.

Guillemette, possédée du diable, qui est guérie ; en 1589, un jeune homme de Quintin, en Bretagne, ne pouvant ni marcher ni parler, amené sur un cheval, et qui s'en retourne à pied ; en 1594, c'est Jean Tollyast du diocèse de Coutances, amené par sa mère, son frère et un cousin, lié et menotté, horriblement tourmenté d'un esprit malin depuis six semaines, qui est exorcisé par le promoteur, et peut partir sans menottes.

En 1631 on remarque qu'à Pontorson ravagée par la peste, tous les habitants de la rue Saint-Michel furent préservés du fléau.

Dans l'imagination de nos pères toute empreinte des merveilles des Ecritures, la lutte gigantesque de saint Michel entouré des milices célestes, contre les démons. — « Et factum est prœlium magnum in cœlo ; Michael et angeli ejus praliabuntur cum dracone, et draco pugnabat et angeli ejus », dit l'Apocalypse (XII, 7), — se perpétuait à travers les âges, toujours présente et tangible, par ses manifestations surnaturelles. Or les démons, c'étaient les esprits du mal et aussi de la maladie : « Dolores corporis plerumque immituntur ab angelis Satanœ » écrit saint Augustin (Enarrat. in Psl. 130). Saint Michel combat le démon à l'heure de la mort, et il est le refuge des agonisants ; il délivre les âmes du purgatoire, il les conduit au Paradis ; mais aussi avant leur mort, il délivre les corps possédés de l'esprit du mal. C'est à lui que l'on amènera en particulier les démoniaques (1). Ils formaient la clientèle la plus nombreuse des infirmes venus chercher leur délivrance. On les exorcisait devant l'autel de saint Michel, avant de les conduire auprès du sanctuaire en leur faisait subir des traitements préparatoires, dans des cabanons qui se trouvaient à côté de l'infirmerie ; M. Et. Dupont qui a vulgarisé en des volumes agréables (2) les légendes du

(1) P. Thyrée, *De dæmoniacis*, 1594. — Brognoli, *Manuale exorcistorum*, 1651. — Bizouard. Des rapports de l'homme avec le démon, etc.

(2) Et. Dupont, *Le légendaire du Mont Saint-Michel*, 1911 ; *Le Mont-Saint-Michel inconnu*, 1912.

Mont-Saint-Michel, y voit l'origine des fameuses prisons.

Les pèlerins qui tombaient malades au Mont étaient hospitalisés soit à l'hôtellerie (1), soit à l'infirmerie, vaste logement situé d'abord au nord, puis à partir de 1154 au midi de l'église. Il y avait d'ailleurs au moyen âge, à l'aboutissement des routes d'accès au mont, une succession de maladreries dont on a retrouvé les traces, au gué de l'Epine, à 5 kilomètres d'Avranches (2), à l'embouchure de la Sélune, à Genêts, à Champeaux, à Pontorson, à Saint-James, etc.

Bien entendu il n'y avait pas que des malades parmi les pèlerins; la dévotion des confrères de Saint Michel se satisfaisait en rapportant de menus souvenirs, en particulier ces petites coquilles en plomb que l'on fabriquait à Paris, et sur lesquels les rois mirent de lourds impôts (3).

Puis, il y avait les pélerinages imposés par la justice ; un habitant de Vains, du nom de Guillaume Lesage, condamné au gibet pour avoir noyé son beau-père et qui obtint du roi commutation de sa peine, en 1357, à condition de faire trois fois, nu-pieds et en chemise, la route de Saint-James au Mont-Saint-Michel.

Au culte de Saint Michel se joignait au Mont celui de la Vierge. Notre-Dame la Gisante avait un autel à Tombelaine et à Paris, son culte était suivi par les confrères des pèlerins du Mont dans leur chapelle à la Sainte-Chapelle de Paris qui a donné son nom au pont et au boulevard actuels. Les femmes venaient en

(1) L'hôtellerie composé de trois étages s'effondra en 1817.

(2) Ch. de Beaurepaire, *Mém. Soc. arch. d'Avranches*, t. II, p. 374.

(3) Par contre, Charles VI à la suite de son pèlerinage en 1393, accorde aux commerçants montois des droits d'aide sur « les coquilles et cornez qui sont nommez et appelez quincaillerie, avecques autre encor de plon et estaing getté eu moule pour cause des pelerins qui illec viennent et affluent ». (Lettres patentes du 15 février 1393, Ord. des Rois de Fr., t. VII, p. 590.)

Corroyer, *Saint-Michel et le Mont-Saint-Michel*, 1 vol. in-8°, 1880, a reproduit plusieurs de ces plombs de pèlerinages.

pélerinage pour obtenir une heureuse délivrance. Le plus universellement célèbre de ces miracles est celui de cette mère qui, entre le Mont et Genêts, n'ayant pu fuir la marée, à cause de sa grossesse avancée, vit l'eau l'entourer sans l'atteindre, et enfanta au milieu des flots ; son mari la retrouva tenant dans ses bras son fils, et à cet endroit fut dressée une croix disparue seulement en 1632. Guillaume de Saint-Pair, a popularisé ce miracle en un long récit qui devait frapper vivement l'imagination populaire (1):

Quer cele mer l'avironna
Meis a lie unques n'atoucha
Com coronne ert tot entor
Li floz veneit, de grande redor
En tant d'espou come poeit
Ses bras estendre, ne n'aveit
Environ lie d'aigue une goutte.

Saint Aubert, fondateur de l'abbaye, dont les reliques sont conservées à l'église St-Gervais d'Avranches, faisait, lui aussi, des miracles; les moines venaient promener son corps dans les rues d'Avranches à la Pentecôte, et de leur côté les moines de Saint-André de cette ville leur rendaient ce même office en promenant au mont le corps de Sainte Pience. Des guérisons étaient obtenues avec de l'eau ayant lavé sa tête, suivant une coutume que nous retrouvons encore au xve siècle à La Fère, où les pélerins emportaient de l'eau où l'on avait fait tremper les os de Saint Firmin (2).

A Mortain, quantité d'infirmes venaient en pèlerinage au tombeau de Guillaume Firmat, médecin réputé de Tours, surtout pour les cas de maladies de tête, *adversus dolores capitis eo potissimum confluentes*, lit-on dans les Bollandistes. On allait en-

(1) *Miracles du Mont-Saint-Michel*, publié par Fr. Michel, *Mém. Soc. des antiquaires de Normandie*, vol. XX, 1856, vers 5542 à 5700.

(2) Voir cas de guérisons dans la vie du saint publiée à Avranches en 1735, et Dr Dubreuil-Chambardel, *Les Médecins dans l'Ouest de la France aux* xie *et* xiie *siècles*, 1914, p. 159.

suite près de l'église se laver dans une fontaine dont on buvait de l'eau, celle où le saint avait coutume de se laver les mains avant de célébrer les offices (1).

Le chef de saint Aubert, placé dans un reliquaire, présente d'ailleurs cette particularité d'une perforation en forme ovoïde, placée sur le pariétal droit, de 0,023 dans sa longueur extrême et 0,020 dans sa largeur extrême. Cette ouverture a été attribuée pendant tout le moyen âge à l'intervention divine. « Croyez que cette perforation est le signe d'une révélation angélique », dit une inscription commémorative :

Caput beati Auberti hujus loci fundatoris anno Dei incarnati septem centum illius horis et octavo Abrincensis episcopi. Foramen, sis certus revelatione angelica, rei bonæ.

Au XIXe siècle, le docteur Houssard, qui avait examiné cette perforation, à la demande de Mgr Bravard, avait conclu qu'elle ne pouvait être ni le résultat d'un cautère ni l'opération faite par le trépan. Depuis le chef aurait été examiné par le docteur Beaudoin dont j'ignore les conclusions (2).

Il convient d'ajouter que dans les manuscrits astrologiques provenant du Mont et conservés à la Bibliothèque d'Avranches, on trouverait des indications de remèdes. Ainsi mss. 235, fasc. 7, remède au duvet du visage : « Psilotrum ad noxios quosque humores extrinsecus dessicandos et pilos qui displicent extirpendos, calcem arefactam in pulverem reductam. »

Mais nous ne pouvons ici qu'indiquer aux chercheurs une mine à explorer.

(1) A. Maton, *Biol. Soc. Acad. de Caen*, t. XVIII, Les enseignes et les lavages de Saint Firmin, de La Fère.

(2) N. Pigeon. — *Hist. des Saints du diocèse d'Avranches*, 1892, t. I, p. 173 et mss. 210 de la bibl. d'Avranches.

... In capite ejusdem Sancti, hodie apparet foramen haud exiguum quod diligenter oculis adtrectatum nullum cauterii sive joculis manifeste vero divina virtutis jubet judicium. Et licet ad hanc partem quosdam minoris ut sic dictum est fidei incredulos videamus nos tamen quod angelico testimonio roboratum essi scimus, ut suo tempore liquebit in sequentibus et credimus et verum esse profitemur.

AU TEMPS DE L'ACADÉMIE DE CHIRURGIE

Pierre BRASDOR (*)

Par M. le Dr DELAUNAY.

I

Sur le bord de la Sarthe, à deux lieues de Sablé, le bourg d'Avoise (1) aligne, à flanc de coteau, ses toits gris. Refoulée par de grasses prairies, derrière le mouvant et frais rideau des peupliers, la rivière s'en écarte un moment, et laisse le ruisseau des Deux-Fonts refléter le clocher de l'église et baigner le seuil des maisons.

C'est là que naquit, le 17 décembre 1721, l'un des futurs maîtres de la chirurgie française: Pierre Bras-

(*) Voy. sur Brasdor: Roussille-Chamseru, *Notice sur la vie et les écrits de P. Brasdor, membre de la Société...*, lue à la Séance publique de la Société de médecine de Paris, le 22 prairial an VI, in recueil périodique de la Société de médecine de Paris, réd. par Sédillot, t. VIII, an VIII, p. 449-461. — J. C. Lebrun, *Essai de topographie médicale de la ville du Mans*, Le Mans, Fleuriot, 1812, in-f°, p. 186. — Pesche, *Biographie et Bibliographie du Maine*, Le Mans et Paris, 1828, in-8°, art. *Brédor*, p. 125. — Desportes, *Bibliographie du Maine*, Le Mans, Pesche, 1844, in-8°, art. *Brédor*, p. 238. — P. Larousse, *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle*, t. II, Paris, 1867, in-f°, art. *Brasdor*, p. 1207. — Beaugrand, art. *Brasdor*, Dict. encycl. des Sc. médicales de Dechambre, t. X, Paris, Asselin, Masson, 1869, in-8°, p. 544. — B. Hauréau, *Hist. littéraire du Maine*, nouvelle édition, t. II, Paris, Dumoulin, 1871, in-12°, p. 259-260. — L. Hahn, art. *Brasdor*, La Grande Encyclopédie, Paris, Lamirault, s. d., in-f°, t. VII, p. 1022. — Hirsch et Wernich, art. *Brasdor*, in *Biographisches Lexikon der hervorragenden Aerzte*, t. I, Vienne, Leipzig, Urban et Schwarzenberg, 1884, in-8°, p. 560.

(1) Avoise, bourg de l'archidiaconé de Sablé, doyenné de Brûlon, élection de La Flèche, auj. cant. de Sablé, arr. de La Flèche.

dor (1). Ses parents, déjà pourvus de deux enfants, étaient gens de petit état (2). En vain, « honorable homme Pierre Brasdor », marchand fermier, et « honneste femme Juliene Davy, son épouse » se faisaient prodiguer, sur les actes baptistaires de leurs rejetons, des épithètes peu lucratives. Mais ils avaient l'estime de la paroisse et quelques relations: Me Joseph Brillatz, sieur de Beaucé, licencié ès loix, avait tenu sur les fonts leur aînée (3) ; et Pierre-Gabriel, le cadet (4), avait eu pour parrain « M. Maître Louis-Charles-Joseph Huger, conseiller du Roy, lieutenant particulier au siège présidial de La Flèche » ; pour marraine, demoiselle Gabrielle Négrier, veuve de M. Maître Benjamin Morin, en son vivant conseiller du Roi, élu en l'élection du Mans.

Grâce sans doute à ces appuis, on obtint pour le jeune Pierre le bénéfice d'une éducation gratuite au collège des Jésuites de La Flèche. Sans doute y mena-t-il la vie laborieuse et besoigneuse de ces pauvres diables d'externes qui, nichés dans quelque grenier, étaient admis à picorer gratuitement les miettes du festin scolastique (5). Tout pauvre que fût Brasdor, et bien humble auprès de ces jeunes gens de qualité, qui apportaient leur épée jusqu'au pied de la chaire des RR. PP. (6), une grande facilité, une mémoire brillante et très ornée, qui lui permet-

(1) « Bap.-Pierre Brasdor. Aujourd'huy dix neufième de décembre de l'année mil sept cent vingt un, Pierre né du dix-sept de ce mois, fils légitime de Pierre Brasdor, marchand fermier, et de Juliene Davy sa femme, a été baptizé par nous, prestre soussigné, a été parein Julien Davy maréchal et mareine Marguerite Joly femme du dit Julien Davy de la paroisse de Sauge, présence du père, qui ont signé excepté la mareine.

Julien Davy. P. Brasdor. P. Laurant, Marie Lorant. J. Lambert ».

(Reg. par. d'Avoise, 1721-40, année 1721, non folioté, Mairie d'Avoise).

(2) Un sieur Michel Brasdor était, en 1769, maître en chirurgie à Parigné-l'Evêque. En 1762, un autre Brasdor était perruquier au Mans, près la place des Halles.

(3) Julienne-Louise, baptisée à Avoise le 23 décembre 1716.

(4) Pierre-Gabriel, baptisé à Avoise le 31 octobre 1718.

(5) Cf. C. De Rochemonteix, *Un collège de Jésuites aux XVIIe et XVIIIe siècles. Le collège Henri IV de La Flèche*, Le Mans, Leguicheux, 1889, 4 vol. in-8°, t. II, p. 58 et suiv.

(6) *Ibid*, p. 27.

tait encore de débiter, bien longtemps après, des tirades entières de ses classiques, lui conquirent l'estime de ses maîtres. Elles lui permirent d'arriver plus tard, et sans trop de peine, à la maîtrise ès arts en l'Université de Paris, équivalent de notre baccalauréat, et que l'édit du 23 avril 1743 imposait désormais aux aspirants à la chirurgie parisienne. Brasdor fit son apprentissage dans la capitale, où il fut élève du fameux Foubert. Peut-être servit-il sous les ordres de ce dernier à l'hôpital de la Charité, dont Foubert fut chirurgien en chef de 1740 à 1745. Pour se procurer des ressources supplémentaires, il donnait en sus, à ses cadets, des leçons particulières d'anatomie et d'opérations. Il sut, apparemment, se pousser dans le monde, voire chez les grands, puisque dès 1752, avant même d'avoir conquis la maîtrise, il portait le titre de premier chirurgien de la duchesse d'Orléans, Louise-Henriette de Bourbon-Conti (1), fonctions qu'il conserva jusqu'à la mort de cette princesse (2).

Brasdor faisait donc déjà figure d'homme de Cour lorsqu'il se présenta, le 30 octobre 1752, devant les Ecoles de Chirurgie, pour y conquérir la maîtrise. Sa thèse, présidée par Morand, comportait quelques propositions, *positiones anatomicæ et chirurgicæ*, sur la rétention d'urine, ses causes et son traitement.

Il insistait, dans ce travail, sur un topique jusqu'alors assez négligé dans la pratique courante, à savoir les bougies médicamenteuses, et sur leur utilité contre les rétrécissements uréthraux d'origine

(1) Louise-Henriette de Bourbon-Conti, épouse (16 décembre 1743) de Louis-Philippe duc d'Orléans, mère de Louis-Philippe-Joseph (dit Philippe Egalité) et de Louise-Marie-Thérèse Bathilde, future duchesse de Bourbon Condé, mourut le 9 février 1759. Le duc se remaria morganatiquement, le 23 avril 1773, avec Charlotte-Jeanne Beraud de la Haye de Riou, veuve de Jean-Baptiste, marquis de Montesson.

(2) Atteinte d'une variole grave en 1754, la duchesse d'Orléans ne s'en rétablit pas ; et, après une « très longue maladie », succomba le 9 février 1759, à l'âge de 32 ans. (Cf. E.-J.-F. Barbier, *Journal hist. et anecdotique du règne de Louis XV*, publ. par de la Villegille. (Bibl. de la Soc. de l'Histoire de France), t. IV, Paris, Renouard, 1856, in-8°, p. 304.)

gonorrhéique (1). Sans doute avaient-elles été déjà préconisées par Sharp et depuis par Goulard ; mais il fallut les succès retentissants de charlatans comme André, Georges Arnaud et Daran pour imposer leur emploi à l'attention du monde chirurgical.

Ainsi Brasdor entra-t-il dans le corps de Saint-Côme ; et ce titre, joint à celui de maître ès arts, lui valut de prendre dans la cité, aux termes de l'arrêt du 4 juillet 1750, le rang de notable bourgeois. Brasdor ouvrit boutique rue du Rempart, au coin de la rue Saint-Honoré (1753) et demeura là jusqu'en 1767, époque où il pendit enseigne rue Saint-Thomas-du-Louvre, près de la place du Palais-Royal (2).

Brasdor ne manqua point de tenir son rang dans les Ecoles. Le 14 août 1761, il présidait la soutenance de thèse de son futur beau-frère, de Balz, *De ani abcesssibus*. Le 28 août 1762, il présidait encore à la réception de Majault, chirurgien de l'hôpital militaire de Douai (3). La thèse du candidat portait sur les fistules anales, contre lesquelles Foubert avait recommandé, dès 1750, au sein de l'Académie de Chirurgie, le procédé de la ligature, technique reprise, modifiée et vulgarisée depuis par Desault. Et l'on pense que Brasdor, au cours de son argumentation, n'omit point de défendre en cette matière, les droits de priorité de son vieux maître, devenu... son beau-père.

Il épousait, en effet, au cours de cette année 1762,

(1) « Assiduus cereorum suppurantium usus », dit Brasdor, *Thèse de ischuriâ*, p 7.

Ces bougies agissent surtout mécaniquement. (Mais chaque empirique à secret s'évertuait à en attribuer le mérite à leur composition. (Cf. ROUCAYROL, *Considérations hist. sur la blennorragie*, Paris, Steinheil, 1907, 244 p. in-8°, p. 144-145, et 177-178.— P. DELAUNAY, *Le monde médical parisien au XVIII° siècle*, 2° éd., Paris, J. Rousset, 1906, in-8°, p. 252.)

(2) La rue du Rempart allait de la rue Saint-Honoré à la rue Richelieu. La rue Saint-Thomas-du-Louvre reliait la place du Palais-Royal à la rue des Orties, que les galeries du Louvre séparaient de la Seine et du port Saint-Nicolas.

(3) Majault, Antoine-Louis-Joseph, de Douai, licencié en médecine de la Faculté de cette ville, maître en chirurgie de Paris, du 28 août 1762, devint prévôt des écoles de Saint-Côme, chirurgien de Mme la comtesse d'Artois, chirurgien-inspecteur des hôpitaux militaires, membre du Comité de l'Académie de chirurgie.

l'une des trois filles de Foubert; et il n'était point rare que l'apprenti, instruit au foyer de son maître, devînt l'enfant de la maison. Ainsi se perpétuait la tradition familiale de l'ancienne vie corporative. Elle avait fait, jadis, de Foubert, le gendre de Malaval. Elle fit de Brasdor le gendre de Foubert, et le beau-frère de deux autres chirurgiens, de Balz et Rufel. Un incident tragi-comique troubla la cérémonie nuptiale : Brasdor, en veine de coquetterie, s'était fait faire une perruque « d'une recherche particulière », mais si collante et si serrée que, le soir venu, il « pensa mourir à table... on n'eut que le temps de le débarrasser d'une si dangereuse entrave; et ce ne dut pas être un spectacle bien réjouissant pour la jeune mariée, ajoute le conteur de l'anecdote, de voir le chef de son époux tout luisant de colle, tout sillonné d'empreintes et de bourlets » (1).

Cet imprévu, s'il nuisit au prestige initial de l'époux, n'entrava point la fortune du praticien : Brasdor continuait de fréquenter à la Cour d'Orléans, et le duc non content de lui confier les jours de son épouse l'invitait encore à soigner... sa meute!

En 1763, une maladie contagieuse décimant les hôtes des chenils princiers de Clichy, Louis-Philippe chargea Brasdor d'autopsier les victimes, et de lui rendre compte du résultat. Brasdor découvrit dans les fosses nasales de ces animaux des parasites vermiformes (2). On les fit voir aux naturalistes les plus sérieux, Jussieu, Guettard, Adanson, qui déclarèrent ne les point connaître. Brasdor fit bouillir l'eau des abreuvoirs, désinfecta les chenils avec des fumigations d'*asa fœtida*, de baies de genièvre et de vieilles « savattes », non sans recommander au surplus les vapeurs du soufre, du cinabre, du tabac, de la

(1) Percy et Laurent, *Dict. des Sc. médicales* de Panckoucke, t. XLI, 1820, art. *Perruque*, p. 9.

(2) Il s'agissait de cette maladie contagieuse, qu'on observe chez les jeunes chiens. — Quant à la présence des parasites constatés par Brasdor (la *Linguatula rhinaris*, Pilger, 1803) ou *Pentastoma tœnioïdes* Rud., arachnide vermiforme, parasite des fosses nasales du chien et du loup) ce n'était qu'un épiphénomène.

bétoine, et du vinaigre brûlé ; et il composa un beau mémoire sur la question, à l'intention de l'Académie Royale des Sciences. Il en garda la manie de voir des vers un peu partout.

En 1775-76, une épizootie décimant l'espèce bovine dans les provinces méridionales du royaume (1), il y trouva quelque analogie avec ce qu'il avait jadis observé dans la basse-cour du duc d'Orléans, et invita les gens de l'art à rechercher sur les bœufs malades si les vers ne seraient point en cause. Sa note fit le tour de la presse : on en parla dans le journal de Linguet, du 15 février 1776 ; dans la *Gazette de France* du 23 février (2) ; le *Journal encyclopédique* et *le Mercure* du 1er mars ; et dans le *Journal de médecine* de Roux. Elle eut le don de faire hausser les épaules à un correspondant anonyme de la *Gazette de France* (3), et surtout à M. Grignon, chevalier de Saint-Michel et correspondant des Académies des Sciences et belles-lettres de Paris, lequel déclara, dans la *Gazette de santé* de Gardane, du 14 mars, que « le principe de la contagion... [était] comme celui de toutes les maladies pestilentielles,... un virus dont l'air est le véhicule », que l'hypothèse de M. Brasdor n'était « qu'une fable renouvelée cent et cent fois », et se fit fort d'abattre, en moins de deux pages, « cette chimère » qui « n'auroit pas dû repousser une tête monstrueuse dans ce siècle éclairé. (4) » Brasdor, dans le *Journal de médecine* se déclara fâché « qu'un homme de mérite eût employé un style si peu digne de ceux qui cultivent les Sciences et les Arts » et protesta de la droiture de ses intentions. Il n'en est pas moins vrai que sa défense est un peu confuse et embarrassée. Et sans s'attarder davantage aux maladies du bétail, il en

(1) Turgot demanda à l'Académie des Sciences de déléguer un de ses membres au secours des régions éprouvées par le fléau. Vicq d'Azyr fut désigné et remplit sa mission avec éclat.

(2) Cf. *Gazette de France*, n° 16, 23 fév. 1776, p. 78, col. 1 et 2.

(3) *Ibid.*, n° 21, 11 mars 1776, p. 99, col. 2.

(4) *Gazette de santé* contenant les nouvelles découvertes..., n° 11, 14 mars 1776, p. 43-44.

revînt aux bipèdes, qu'il pouvait observer de plus près, et chez lesquels il était en réputation.

En 1764, la Comtesse de Cheverny étant tombée malade à Saint-Leu, son médecin du Chesnay, en ignorance de cause, décida de la faire saigner : on envoya chercher le *frater* du village, qui s'escrima sur son bras, sans succès. Le médecin fit mander Brasdor, qui lui-même eut grand peine à tirer du sang, et cependant y parvint.

Le lendemain, du Chesnay reconnut enfin que la patiente avait une fièvre scarlatine, et tout le monde fut satisfait (1).

En 1766, Foubert étant mort (2), son gendre hérita encore une bonne part de sa clientèle, à laquelle il conservait tout le temps que lui laissaient ses occupations professorales. Les professeurs des Ecoles de Saint-Côme se recrutaient en effet, au sein du corps des maîtres en chirurgie.

Dès 1763, Brasdor montait dans la chaire des Ecoles pour enseigner l'anatomie en l'absence du professeur titulaire, Duplessis. En 1764, il succédait à Sabatier comme substitut du démonstrateur de matière chirurgicale, chargé, par conséquent d'apprendre aux élèves l'art de la saignée, la pose des ventouses, cautères, vésicatoires, la confection et l'application des topiques et autres médicaments externes. Il occupa ces fonctions, auxquelles il joignit, pendant l'année 1768, la charge de Prévôt des écoles, jusqu'en 1789, époque où laissant à Süe ce poste subalterne, il prit, comme titulaire, la succession de Hévin. Il conserva sa chaire jusqu'en 1793. Les cours avaient lieu le mercredi et le samedi, depuis le mois de mai jusqu'à la Saint-Martin ; ils comportaient une série de quarante leçons, qu'au prix d'incessantes retouches le maître

(1) Dufort de Cheverny. — *Memoires sur les règnes de Louis XV et Louis XVI et sur la Révolution*, publ. par R. de Crèvecœur, Paris, Plon, 1886, 2 vol. in-8°, t. I, p. 288.

(2) Foubert mourut à Paris le 16 août 1766 ; le texte de son billet de faire part a été publié par L. Picard, *Billets de décès de médecins du XVII° au XIX° siècle*, Paris, Société française d'imprimerie et de librairie s. d., 20 p. in-8°, p. 8.

tenait au courant des derniers perfectionnements.

Peut-être n'avait-il que de médiocres aptitudes pédagogiques : en juin 1784, 22 auditeurs seulement s'inscrivaient pour l'entendre, alors que 414 se précipitaient aux leçons d'anatomie de Sabatier, et 539 au cours d'opérations de Lassus! (1) Notre homme s'en consolait en contemplant, sur les gradins dépeuplés de son amphithéâtre la figure amie de quelques compatriotes, comme Gouracy de Mayenne, Jallu de Mamers, Augustin Boucher. de La Flèche.

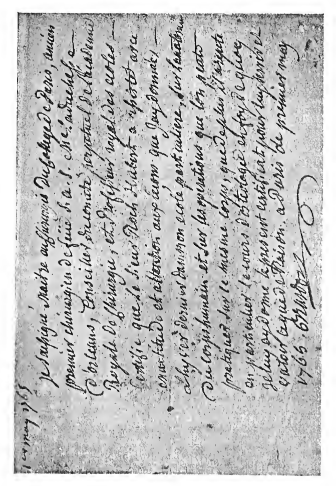
Et telle était la cordialité familière de ce temps, que l'éloignement ne rompait point les liens qui unissaient les maîtres et les disciples. Brasdor demeurait, pour plus' d'un, le protecteur et l'ami ; il communiquait à l'Académie de chirururgie les observations intéressantes de ses élèves de province; il leur donnait ses conseils, et formulait paternellement ses critiques; il leur faisait décerner — ainsi qu'il advint à Boucher — le titre envié de correspondant de l'Académie de chirurgie ; et s'entremettait, à l'occasion, pour les recommander ou leur rendre quelque service (2). La lettre qu'on va lire — elle est adressée à Boucher — montrera quel ton de bonhomie, de politesse à la fois affectueuse et raffinée réglait les relations de cette ancienne société.

Vous parlez toujours de bontés, Mon cher disciple, le temps est passé où ce ton vous convenoit, s'il a sçu vous convenir en quelque époque. La distance que l'age pouvoit mettre entre nous est maintenant rapprochée quant au style de notre correspondance. Je désire de trouver en vous un amy véritable et je ne veux pas d'autre chose. Je vous rends avec profusion tous les souhaits que vous me faites, mais je ne puis estre de pair avec vous en générosité, vous m'en accabler et le plaisir de scavoir que vous vous souvenez de moy me suffiroit bien.

(1) A. Corlieu. — *L'enseignement au Collège de Chirurgie depuis son origine jusqu'à la Révolution française*, Paris, J. B.-Baillière, 1890, 64 p., in-8°. — *Inscription des élèves qui suivent le cours de thérapeutique sous M. Brasdor, commencé le 23 juin 1784*, Bibl. de la Fac. de méd, de Paris, Mnss. n° 63, t. XIV, n° 737 du catalogue de Boinet).

(1) Voir, dans les papiers de l'ancienne Académie de chirurgie, un mot de recommandation rédigé par Brasdor en faveur de Boucher, du 18 avril 1786. (Mnss. de la Bibl. de l'Académie de Médecine, n° 41.

Ma femme me charge de vous dire mille choses de sa part ; permettez que j'embrasse la vostre. Travaillez toujours de toutes vos forces; aimez-moy bien et croyez à l'amitié sincère



1er may 1765

Je soussigné, maistre en chirurgie [illegible] de Paris, ancien premier chirurgien de feu S. A. S. Mr le duc d'Orléans, conseiller, démonstrateur? perpetuel de l'Académie Royale de chirurgie, et professeur royal des écoles, certifie que le sieur Roch [illegible] a assisté avec exactitude et attention aux leçons que j'ay données l'hyver dernier dans mon ecole particulière, sur l'anatomie du corps humain et sur les opérations que l'on pratique sur le mesme corps, que de plus il a suivi en particulier le cours d'ostéologie chez moy; en foy de quoy je luy ay donné le present certificat pour luy servir et valoir ce que de raison. A Paris le premier may 1765.

Brasdor

avec laquelle je suis, mon cher Disciple, vostre très humble et très obéissant serviteur. Brasdor.

Le 7 janvier 1774.

A côté des Ecoles de chirurgie, institution didactique, le premier chirurgien Mareschal avait fondé avec l'approbation du Roi, le 18 décembre 1731 ce

centre de recherches et de perfectionnement techniques qui fut l'Académie de Chirurgie. Le règlement initial y agrégeait tous les maîtres en chirurgie de la capitale en qualité d'associés libres. De nouveaux statuts promulgués par S. M. le 18 mars 1751 honorèrent 40 d'entre eux du titre de Conseiller du Comité perpétuel, et 20 autres du titre d'adjoint au Comité Académicien libre Brasdor fut, après trois présentations infructueuses (31 août, 14 et 28 septembre 1758) proposé en première ligne, le 7 février 1760, par 29 voix, pour une place d'adjoint au Comité. Le 14 février, La Martinière, annonçait à l'Académie que le Roi avait ratifié son choix et promu notre Manceau à la place laissée vacante par M. de la Porte (1). Le 17 avril suivant, une des petites médailles décernées par la Compagnie le récompensait des observations intéressantes par lui rapportées au cours de l'année (2). Enfin, après un premier échec (14 février 1760), et toujours sur la présentation de ses collègues, Brasdor fut désigné par le Roi, le 28 septembre 1761, pour l'une des places vacantes de conseiller (3). Vice-directeur de la Compagnie en 1786, il fut, en décembre de la même année, agréé par S. M. pour la place de directeur qu'il occupa pendant l'année 1787 (4). Et ce fut la dernière fois que le suffrage de ses pairs l'honora des dignités suprêmes. Le 4 décembre 1788 quand il fallut désigner les trois officiers de l'Académie; le 31 décembre 1789,

(1) Reg. des pr. v. de l'Acad. de chirurgie. 1756-60, f°s 225, 226, 229, 340. — Bibl. de l'Acad. de Médecine, Mss., n° 21.

(2) *Ibid* , f° 353.

(3) « Sur le compte, M., que j'ai rendu au Roy des différentes élections auxquelles il a été procédé en dernier lieu par l'Académie Royale de chirurgie pour remplir les places qui vaquoient dans le Comité, Sa Majesté a nommé les Srs Duclos, Brasdor, Goursaud, Dubertrand, Sue l'aisné, Pipelet, Try, Dupouy et Recolin pour conseillers à la place des Srs Souchay, Andouillé, Barbaud, Chauvin, Bagieu, Le Dran, Jard, Gervais et Sorbier. Je vous suis, Monsieur, etc ». (Le Secrétaire d'Etat de la Maison du Roi à M. de La Martinière, de Versailles, 28 sept. 1761. — Dépêches du ministre, Reg. in-f° dépêche 1011, p. 417. — Arch. Nat. O 1/403.)

(4) Pr.-v. de l'Académie de chirurgie, Reg. 26, 1786-93, f° 25, 21 décembre 1786. (Bibl. de l'Académie de médecine Mss., n° 26).

quand on dut nommer un vice-directeur à la place de feu Hévin, Brasdor ne fut classé qu'en fin de liste, et se vit éliminer. Il n'en remplissait pas moins, à quelque rang qu'il fût, sa tâche académique, et nous le voyons à maintes reprises chargé de rapports sur les ouvrages présentés à la Compagnie et qui sollicitaient son patronage ou quelque récompense (1). Au reste, les conclusions du critique n'obtenaient pas toujours l'assentiment général : il y avait, à l'Académie, un parti d'opposition, et qui ne demandait qu'à s'exercer sur MM. les Conseillers, à qui l'on passait malaisément leur suprématie (2).

Ce fut surtout au sujet des publications que les dirigeants éprouvèrent combien il est difficile de satisfaire les hommes, fussent-ils académiciens. L'Académie recevait beaucoup de mémoires, et qui demandaient à voir le jour. N'en rien publier, c'était mettre la lumière sous le boisseau. Publier tout, c'était encombrer les presses d'un fatras inégal. N'éditer que certains travaux, c'était décevoir le nombre immense de ceux qui aspirent à l'honneur d'être imprimés. Et c'est précisément ce qui arriva.

Après avoir à grand peine, évincé le secrétaire perpétuel Morand, homme de plus de titres que de mérites, et qui voulait, à tout prix, insérer, dans les travaux de l'Académie, sa prose, qui était médiocre, on donna sa place à Louis. Louis était un homme de valeur, et qui avait avec son franc-parler, le sens nécessaire de l'autorité. Il le montra dans les éloges funèbres que sa fonction l'obligeait à composer; et dans ses exigences à l'égard de la discipline acadé-

(1) Pr.-v. 15 juillet 1756, f° 58. — 25 octobre 1759, f° 299. — 7 février 1760, f° 338.

(2) Le 8 octobre 1789, Brasdor se voit contraint de lire « un article de la table de M. Pringle sur les antiseptiques pour se justifier d'avoir annoncé dans la séance précédente que les alkalis volatiles étaient antiputrides. » — A-t-il raison ? », ajoute le rédacteur anonyme du procès-verbal. (Pr.-v., t. IX, f° 142.)

En février 1787, Brasdor et Beaupréau ayant contesté, dans un rapport, les avantages d'un instrument présenté par Dubois-Foucou pour l'extraction des dents, Ant. Dubois viat lire, à la séance suivante, sous le titre de Récusation, une protestation contre le sentiment des rapporteurs. (*Ibid.* f°s 36 v° et 37 v°).

mique, et le choix des mémoires à publier. Aussi se vit-il bientôt assailli d'attaques personnelles et abreuvé de dégoûts. Et lorsqu'à bout de forces, excédé de labeur, il eut mis au jour le quatrième volume des mémoires de la Compagnie, il jugea bon de s'adjoindre, pour la publication du tome cinquième, un Comité dit de *librairie* dans lequel entrèrent Lafaye, Sabatier, Majault, Mertrud, Brasdor, et quelques autres (1771). Malgré l'adjonction de ces juges, par qui Louis pouvait se croire couvert, les polémiques ne reprirent que de plus belle contre le Secrétaire perpétuel, et ce n'est qu'en 1774 que le recueil nouveau fut donné au public (1).

Après la disparition de son protecteur La Martinière, Louis se vit plus que jamais en butte, aux attaques de ses ennemis. Cependant, sans se décourager, il avait préparé la matière d'un sixième et d'un septième volumes, et, de concert avec le successeur de La Martinière, Andouillé, il provoqua la constitution d'un nouveau comité de librairie, qui se réunit dans le courant de l'année 1785. Y figuraient Brasdor, Hévin, Sabatier, Lassus, Desault, Chopart, Baudelocque, Pelletan, et Peyrilhe, l'ennemi personnel de Louis. Peyrilhe cherchait surtout à empêcher ce dernier de publier ses productions personnelles dans le volume projeté ; et ses manœuvres firent tant que Louis abandonna les séances ; et que le comité lui-même cessa de se réunir à partir du mois de décembre 1786. Le tome cinquième des *Mémoires* devait être le dernier.

Ce qui ravivait les rancunes, et grossissait les rangs des opposants, c'est la façon dont le comité envisageait sa tâche. Ce n'était point celle d'éditeurs ou de simples critiques. Les membres de cet aréopage avaient à jouer un rôle actif de composition et de

(1) Voy. sur ces dissensions E.-F. Dubois (d'Amiens). Introd. aux *Eloges lus dans les séances publiques de l'Académie Royale de Chirurgie*... par A. Louis. Paris, J.-B. Baillière, 1859, LXXVI-456 p. in-8°. — J.-A. Laboulbène, *l'ancienne Académie de Chirurgie*, in Beurnier et Cambours, *Joseph-Alexandre Laboulbène,... 1825-1898*. Dijon, Impr. Darantière, 1901, in-8°, p. 330-333.

rédaction personnelles. On leur communiquait les observations adressées par les membres parisiens ou provinciaux sur certains sujets d'actualité ; à eux de les mettre en œuvre, et de fixer, en quelque sorte la doctrine sur le point considéré.

C'est à cette occasion que furent mis au jour les principaux travaux de Brasdor : le 27 août 1771, le Comité assemblé chez Lafaye, chargea notre homme de composer un mémoire sur les fractures de la clavicule et un autre sur les avantages de l'amputation dans les articles.

Sur le premier point, Brasdor était déjà documenté ; il avait lu à la séance publique de l'académie du 2 avril 1761, un mémoire sur ce sujet (1) : Il n'ignorait point la difficulté toute particulière, et que nous n'avons pu vaincre entièrement de nos jours. du moins par les méthodes non sanglantes, que l'on éprouve à réduire le déplacement et à maintenir la coaptation des deux fragments claviculaires dans les fractures obliques.

Ambroise Paré, déjà, par une sorte de bandage étoilé, ou en 8 de chiffre des épaules, avait tâché de reporter et maintenir le fragment externe en arrière ; mais, en serrant le bandage, on rentrait les épaules, ce qui ramenait fatalement le fragment en dedans. Heister avait préconisé, à même intention, une sorte de croix de fer en T, dont l'arbre, maintenu par une ceinture, s'appliquait contre le rachis, tandis que, fixés à l'extrémité de la tige horizontale, deux coulants embrassaient les épaules et les ramenaient en arrière. Brasdor, dès 1750, s'inspira du même principe, et fit faire deux cercles de cuir entourant le moignon scapulaire, et pourvus, vers le dos, de deux pièces de peau, que, par un jeu convenable d'œillets et de lacets, on rapprochait de façon à effacer les épaules. Par la suite, perfectionnant son idée, il fit construire par Pipelet le jeune une sorte de corset qui, engaînant les bras par deux manches, les deltoïdes par deux épaulettes, et les omoplates par deux autres pièces,

(1) **Reg. Acad. de chir., n° 22, 1761-64, f° 45. (Mnss. ac. Méd.)**

le tout matelassé de peau de mouton, reportait en arrière, par la traction de courroies et de lacets, la ceinture scapulaire. Deux boucles, reliant les plaques scapulaires à une ceinture pourvue de sous-cuisses, ou au caleçon, empêchaient l'appareil de remonter (1). Ce corset était, à l'époque, dit Thillaye, celui qui offrait « le moins d'inconvénients. » Encore prêtait-il à la critique ; et Richerand, commentant Boyer, déclarait tous ces bandages, calqués sur le principe du 8 de chiffre, « entachés du même défaut : tous agissent plus ou moins obliquement sur l'épaule, tendent à opérer le déplacement par le rapprochement des omoplates, excorient douloureusement les bords de l'aisselle, et ne s'opposent point à la chute de l'extrémité supérieure, dont le poids entraîne et abaisse le fragment externe » (2). La vogue du corset de Brasdor fut brève et l'on ne tarda pas à revenir aux bandages simples, comme celui de Desault, auquel on a substitué de nos jours l'écharpe de Mayor modifiée par Gosselin, le bandage de Desprès, le bandage à bretelles de Hennequin, lorsqu'on ne veut point recourir au meilleur procédé de coaptation : la suture osseuse.

Un autre point fixa l'attention de Brasdor : ce fut l'amputation dans les articles (autrement dit la désarticulation) à laquelle il consacrait, dès 1758, une dissertation qu'il lut en séance publique en 1758 et 1759, avant de reprendre le sujet, en 1771, pour les Mémoires de l'Académie (3).

Quel est, dit Brasdor, à supposer que l'on en garde le choix, et que l'étoffe du lambeau soit suffisante, le meilleur procédé à employer pour sacrifier un mem-

(1) Brasdor. — *Mém. acad. Chir.*, V.— On trouve une bonne description du corset de Brasdor dans Thillaye, *Traité de bandages et appareils*, Paris, an VI-1798, X-263 p. in-8°, p. 125-127.—Il est figuré dans le T.V des *Mémoires de l'Académie Royale de chirurgie*, 1° éd.(1774), plan) che XIV, h. t. avant la p. 585. (Dessin de Monnet, grav. de Th Martinet.

(2) Anth. Richerand.— *Leçons du Cen. Boyer sur les maladies des os rédigées un Traité complet de ces maladies*, Paris, an XI-1803, 2 vol. in-8°, t. I., p.135.

(3) Séance publique du 6 avril 1758 et séance ordinaire du 20 fév. 1759 Reg. Acad. de chir. n° 21, 1756-60, f°s 204 et 274.

bre, de l'amputation sus ou sous-articulaire, ou de l'amputation dans l'article ? Faut-il voir autre chose que routine et incohérence dans la coutume qui fait que l'on ampute la jambe, la cuisse, l'avant-bras ou le bras, alors qu'on désarticule les phalanges ou l'articulation scapulo-humérale ? Est-il bien prouvé que ce qui est avantage dans ces dernières jointures devienne un inconvénient dans les autres ? Et que valent dans l'ostracisme qui frappe généralement l'amputation dans l'article, sauf en cas de nécessité due à la nature et au siège de la plaie, les objections tirées du danger des plaies articulaires ? de l'insuffisance des chairs à ce niveau pour constituer un lambeau, et de la difficulté d'appliquer, sur les moignons épiphysaires, des appareils prothétiques ?

Brasdor, pour y répondre, fit table rase de la tradition, et décida de remonter aux principes. Il les formula comme il suit : plus la quantité retranchée est considérable, plus, toutes choses égales, on a à craindre, et vice-versa. Plus la plaie de l'amputation a de surface, plus, toutes choses égales d'ailleurs, le danger que court le malade est grand. Enfin le danger est en raison de la nature des parties coupées, et des accidents post-opératoires : douleur, inflammation, suppuration.

Partant de ces prémisses, Brasdor crut pouvoir conclure en faveur de la désarticulation : sur le premier point, parce que les désordres qui suivent l'amputation sur l'économie animale étant attribuables « à la pléthore qui suit du retranchement d'un membre amputé », et dès lors proportionnels au volume retranché, une amputation dans l'article permettant de gagner quelques travers de doigts sur l'amputation sus-articulaire tend à diminuer ces accidents. Au deuxième chef, parce que l'amputation intra-articulaire offrant une moindre surface de section, les accidents proportionnels à la surface y sont moins graves. Au troisième chef, l'amputation dans l'article sectionne moins de parties sensibles ; les tissus aponévrotiques, une fois sectionnés et débridés ne

sont point sujets à l'engorgement; la cavité articulaire, largement ouverte, ne saurait retenir et laisser rancir les humeurs ; la diminution relative du tissu cellulaire à ce niveau ne peut que diminuer la suppuration consécutive. Enfin, quant aux accidents osseux ultérieurs, Brasdor prétend que le volume du lambeau de recouvrement n'y est pour rien ; que la carie osseuse survient tout autant après section osseuse qu'après dénudation des surfaces articulaires, et qu'elle peut manquer dans ce dernier cas, ainsi qu'il appert des désarticulations classiques des phalanges et du poignet ; qu'enfin l'hémostase est plus facile au niveau d'une jointure où les vaisseaux sont superficiels ou isolés dans leur gaîne cellulaire, qu'au milieu d'une masse musculaire.

Ainsi M. Brasdor procédait en quelque sorte par raison démonstrative. Sans doute crut-il bon d'appuyer ses conclusions de quelques observations favorables empruntées à Paré, Sabatier, La Martinière Andouillé, Hoin, Sédillier de Laval, etc. (1). Mais, il ne semble point avoir fait pour sa part, l'expérience du procédé autrement que par des exercices d'amphithéâtre. Son argumentation, non étayée par un ensemble imposant de résultats, demeure plus théorique que pratique. Et cette « pléthore qui suit, du retranchement d'un membre amputé », ces dissertations, sur l'engorgement des parties molles ou dures, sur « l'ébranlement du membre » par la scie ; ces propositions quasi-géométriques sur les volumes et les surfaces traumatiques procèdent trop de cet esprit intro-mécaniciste qui fit, dans les cervelles médicales de l'époque, des ravages si fâcheux. Tout cela est du raisonnement, non de la pratique et Brasdor, en restreignant son argumentation à la technique de l'exérèse, oublie trop les conséquences post-opératoires et fonctionnelles, qui, en pareille

(1) Sédillier Jacques, sieur de la Houdairie, ancien chirurgien des vaisseaux du Roi, puis maître en chirurgie à Laval, où il épousa Marie-Anne Lebreton. Mort à Laval en 1785. (A. Angot, *Dict. hist. de la Mayenne*, t. III, p. 702)

matière, priment tout. Abstraction faite de l'infection qui, avant la période antiseptique, demeurait indépendante du procédé de section, il faut convenir qu'un moignon fémoral terminal devient trop souvent conique, douloureux, ulcéré, partant inutilisable ; que la rétraction secondaire des parties molles et tendineuses, enlève un appoint précieux à la récupération motrice. Enfin le lambeau antérieur, presque uniquement cutané, ménagé par l'incision elliptique de Baudens, et qui reporte la cicatrice en arrière, à l'abri des pressions directes, est préférable au lambeau postérieur de Brasdor, difficile à couder, trop rétractile et exposé à la gangrène vers la tête du soléaire. Dès cette époque, les faits priment les théories. Il ne semble pas que les arguments de Brasdor aient fait prévaloir la désarticulation dans la pratique, encore qu'on soit revenu sur ce sujet dans une dissertation que sous la présidence de Süe, le candidat B. Naury soutint en 1775 aux écoles de chirurgie(1).

Si, « pendant longtemps, dit Farabeuf, la méthode à lambeau postérieur, ou son équivalent, l'incision elliptique ou ovalaire, à point infime postérieur [avec ou sans ablation de la rotule] [a] trouvé des partisans » : après Hoin et Brasdor, Blandin, et Syme (2), elle est, à l'heure actuelle, abandonnée et la désarticulation, même avec de meilleurs tracés, n'a plus guère de défenseurs.

Au mois de juillet 1786, le Comité de l'Académie discuta la question des « polypes des narines qui descendent derrière le voile du palais ». Les 20 juillet et 10 août, Brasdor donna lecture d'un mémoire sur le sujet, et présenta les instruments dont, dès 1783, et même avant il préconisait l'emploi (3). Nous avons vu

(1) Thèses anatomochirurgicæ. *An in articulatione femoris cum tibia amputatio aliquando sit celebranda ?* Thèse du 30 octobre 1775, présidence de Süe.

(2) L.-H. Farabeuf. — *Précis de Manuel opératoire*, Paris, Masson, 1885, petit in-8°, p. 597.

(3) Brasdor avait lu un premier mémoire sur la ligature des polypes de la gorge à la séance publique de l'Académie de chirurgie, le 1er mai 1783, P. V de l'Ac. de chir., reg. VIII, 1779-85, f° 161, v°).

plus haut quelles tristes rivalités empêchèrent Louis de publier le volume où ce travail devait trouver place. Cependant, le procédé de Brasdor ne fut pas perdu, et Sabatier le vulgarisa plus tard dans sa *Médecine opératoire* (1). Brasdor introduisait par les narines une sorte de sonde composée de deux cylindres emboîtés ; l'externe destiné à protéger la muqueuse nasale et l'interne portant à son extrémité une anse de fil d'argent, que l'opérateur guidait au besoin avec une deuxième anse de fil de chanvre passant par la bouche, pour enlacer la racine de la tumeur; imprimant alors, au cylindre interne un mouvement de rotation, il tordait l'anse d'argent jusquà la limite de résistance du polype; la sonde demeurait en place, assujettie au bonnet du malade, et l'on accentuait, par de nouvelles torsions, les jours suivants, la striction du pédicule. Finalement, le polype sphacélé, tombait.

Inutile de dire que ce procédé — repris depuis par Chopart et Desault — est depuis longtemps abandonné.

De tous les travaux de Brasdor, il est remarquable que celui qui a surtout contribué à sa réputation n'a jamais été publié. Je veux parler de cette méthode de cure des anévrysmes artériels qui porte encore aujourd'hui son nom.

Ambroise Paré et Guillemeau, avaient conseillé la ligature au-dessus du sac. Elle fut exécutée en 1710 par Anel ; et Brasdor lui-même, qui conseillait, en cas d'anévrysme poplité, de lier la fémorale à son origine, n'y répugnait point (2). « On lui faisait honneur [de cette pratique], dit Roussille-Chamseru, dans les amphithéâtres de Paris », mais les chirurgiens anglais s'en emparèrent, et cette technique

(1) Sabatier. *De la médecine opératoire, ou des opérations de chirurgie qui se pratiquent le plus fréquemment*, Paris, Didot jeune, 1796, 3 vol. in-8°, t. III, p. 98-100.

Cf. Monfalcon, art. *Polype* du dict. des Sc. médicales de Panckoucke, t. XLIV, Paris, 1820, in-8°, p. 221-223.

(2) Cf. Boyer. — *Traité des maladies chirurgicales et des opérations qui leur conviennent*, 2e éd., Paris, Migneret 1818, 2 vol. in-8°, t. II, p. 147.

garde aujourd'hui le nom de *Méthode de W. Hunter*. Mais Brasdor proposait aussi la ligature en aval du sac, de façon à provoquer l'oblitération de la poche par stagnation et coagulation du sang, et dériver le courant artériel par les voies collatérales. Cette idée neuve, dont Desault et Boyer, hommes bien informés, attribuent la paternité à notre chirurgien, a conservé le nom de *Méthode de Brasdor* (1). Ce dernier la préconisait, par excellence, dans ces cas d'ectasie de la carotide externe qui rendent malaisé l'abord du vaisseau en amont de la poche; ajoutons que l'inventeur ne semble point avoir mis en œuvre son procédé ; c'est à Deschamps que revient l'honneur de l'avoir, le premier, exécuté sur le vivant (2) *à la Charité, le* 14 *vendémiaire an VII*, en présence de Brasdor le fils, appelé comme consultant.

Cette technique, de même que l'emploi de la compression au-dessous de l'ectasie, ne retint pas longtemps l'attention des contemporains. Elle était presque oubliée au début du XIXe siècle, — Lassus lui-même la passe sous silence — lorsqu'à la faveur de quelques tentatives plus heureuses, des chirurgiens anglais, Cooper, Wardrop (1825-26), Lambert (1827), Evans (1828), Fearn (1836) ou américains (Busk, de New-York, vers 1827) et plus tard Diday, de Lyon, balançant un échec fameux de Dupuytren (3), la voulurent remettre en faveur (4).

Le procédé de Brasdor était, sans doute, dans le traitement des anévrysmes, une intéressante innova-

(1) *Ibid.*, p. 157.

(2) Deschamps. — *Obs. et réfl. sur un anévrysme de la partie supérieure de l'artère fémorale.* Rec. périodique de la Soc. de Médecine de Paris, t. V, an VII, p. 189-216. L'opération d'ailleurs échoua.

(3) Voy. Th. de Vilardebo, p. 82-89.

(4) Cf. P.M. Dieulafoy,— *Essai sur l'application de la méthode de Brasdor, au traitement des anévrysmes*, Thèse inaug. de Paris, n° 146, Paris, Didot jeune, 1829, 36 p. in-4° — l'importante thèse de Vilardebo, *De l'opération de l'anévrysme selon la méthode de Brasdor*, th. de Paris, n° 158, Paris, Didot jeune, 1831, VI-103 p. in-4° — Détrez, de la ligature des artères d'après la *méthode de Brasdor*, Th. inaug. de Paris, n° 183, Paris, Rignoux, 29 août 1846, 40 p. in-4° — Blandin, *Rapport sur un mémoire de M. Diday ayant pour titre : Des règles à suivre dans l'application de la méthode de Brasdor aux anévrysmes du tronc brachio-céphalique et de*

tion. Mais, pas plus que l'autre, il ne supprimait ces incidents redoutables, embolies, septicémie, suppuration du sac ou hémorrhagies secondaires qui, avant la période antiseptique, entraînaient une mortalité de plus de 50 0/0. Il n'est plus guère employé sauf pour les gros vaisseaux de la base du cou, inaccessibles en amont, et les partisans actuels de la ligature préfèrent la méthode de Hunter. D'ailleurs, la ligature des troncs importants demeure, une opération grave, de par les troubles gangréneux ou trophiques qu'elle peut entraîner dans le secteur vasculaire obturé, ou les accidents emboliques à distance. Au reste, il n'y a pas que des anévrysmes purement traumatiques ; et il n'est plus permis de les considérer avec Brasdor et les vieux auteurs, comme une lésion locale et une dilatation mécanique des artères. Ils peuvent dépendre d'une altération générale du système vasculaire, dont l'alcoolisme, le rhumatisme, et surtout la syphilis sont les facteurs les plus fréquents. Et si l'accord n'est pas encore fait sur le meilleur procédé à opposer à l'incident local (procédés mécaniques de compression digitale ou élastique directe, de compression à distance par la bande d'Esmarck ; procédés chirurgicaux par ligature sus ou sous-jacente, ou double, avec ou sans extirpation du sac, c'est que la diathèse initiale demeure un facteur permanent de complications (1).

La pratique de Brasdor n'était point exclusivement chirurgicale : comme tous ses confrères de l'époque, et dans un temps où la saignée était l'*ultima ratio* de

l'origine de ses branches, Bull. Acad. de Méd., t. VIII, 6 juin 1843, p. 963-968, et discussion, p. 968-991. — P. Broca (*Des anévrysmes et de leur traitement*, Paris, Labé, 1856, VII-931, p. in-8°) consacre (ch.XVIII, p.612-652) une importante étude critique à la méthode de Brasdor et décrit : 1° le procédé de Brasdor, qui n'admet pas la présence de collatérales entre la ligature et le sac ; 2° le procédé de Wardrop, qui reporte la ligature au-dessous des collatérales situées en aval de l'anévrysme, soit pour favoriser le retour de la circulation compensatrice, soit pour obtenir une striction meilleure sur un point encore indemne du vaisseau.

(1) Cf. *Congrès français de chirurgie*, 4° *Session*, *Paris 1889* Pr. Vx., Mém. et discussions, Paris, Alcan, 1890, 756 p. in-8°. — Séance du 12 octobre, comm. de Kirmisson, Vaslin, Trélat, Guillet, D. Mollière, Reclus, Verneuil, Peyrot, Dudon, etc., p. 239-267.

la thérapeutique, il se mêlait peu ou prou de médecine. Tant à la cour qu'à la ville, il avait approché les docteurs les plus célèbres de son temps, Molin, Bordeu, Lorry, Bouvart, Petit, et ne laissait point de les juger. En théorie, son intromécanicisme se panachait de vagues appels à la doctrine de l'irritabilité, mise en vogue par Haller (1). En pratique, son audace ne dépassait point les limites de l'art chirurgical, et il en tenait pour la méthode expectante : « Comment, disait-il, asseoir une observation positive, une expérience avérée sur l'arbitraire de la médecine agissante ? Comment en substituant à la marche de la nature l'action intempestive des remèdes, et en donnant aux maladies une physionomie factice pouvoir saisir des indications relatives à une science exacte ? » C'est dire qu'au chevet du malade, Brasdor se ralliait à la thérapeutique prudente, hygiénique et naturiste que préconisait Tronchin. Lié avec l'illustre Genevois, Brasdor en propageait les préceptes, et principalement sur le fait de l'inoculation variolique dont il fut pendant vingt cinq ans un des plus ardents sectateurs.

II

Brasdor partageait les généreuses illusions de son époque ; il reportait sa sensibilité attentive jusque sur ces humbles et quadrupèdes commensaux « dont la conservation importe à la fortune d'un grand nombre » de personnes. Il rêvait du bonheur public, comme remède aux calamités générales il proposait, sans fausse modestie, le fruit de ses réflexions, parce que c'était « le rêve d'un citoyen » (2) et que les savants dignes de ce nom doivent se montrer « zélés pour le bien de l'humanité » (3). Il vécut assez pour éprouver qu'il ne suffit pas de promouvoir les hommes à la dignité de citoyens pour en faire des

(1) Brasdor attribue à « une irritation méchanique exercée sur des surfaces sensibles » par la présence de vers, l'explosion de désordres tels que « la perte de la vue, de la voix, la paralysie, la pleurésie, etc. » (*Journal de méd., chir., pharm.*, t. XLV, p. 258-259).

(2) *Journal de médecine*, t. XLV, p. 263.

(3) *Mém. sur la maladie... des chiens*, p. 216.

animaux raisonnables, et les appels aux armes, les émeutes révolutionnaires, alternant avec les agapes fraternelles et les embrassades philanthropiques, ne tardèrent pas à troubler la sérénité des débats académiques : « Le jeudi 15 juillet [1789], dit le procès-verbal, il n'y a point eu de séance à raison des troubles », et les entretiens scientifiques sont reportés au 23. Le 13 août, l'angoisse a fait place à l'allégresse civique : et le district des Cordeliers invite, à la distribution de ses drapeaux, l'Académie, qui délègue ses officiers à la cérémonie. Mais qu'est-il encore besoin d'officiers et de dignitaires ? Et quand la mode est à l'égalité, comment tolérer encore trois classes d'académiciens ? Le 20 août 1790, un décret de l'Assemblée nationale enjoint aux Académies et Sociétés littéraires de lui présenter, dans le délai d'un mois, « les projets de règlement qui doivent fixer leur constitution. » Saisissant l'occasion, les académiciens du troisième ordre, qu'on appelait le *parti des jeunes gens*, demandèrent la revision des statuts, autrement dit la tête des quarante conseillers. Avec Peyrilhe, Baudelocque, Antoine Dubois, Sedillot le jeune mena l'attaque. Les opposants, tout comme MM. du Tiers, se constituèrent en assemblée dissidente, sans souci des dignitaires et des privilégiés, nommèrent un bureau, et, dédaigneux des conciliantes objurgations du directeur Pipelet, élurent, à eux seuls, une commission de revision. Leurs adversaires en firent autant. L'Académie de chirurgie avait deux constitutions ! Et les deux partis en appelèrent à l'Assemblée nationale, laquelle avait bien d'autres chats à fouetter, et renvoya ces projets au comité compétent, qui les laissa dormir dans les cartons (1). Les dissensions académiques n'en continuèrent que de plus belle, mais pour ainsi dire au milieu des ruines ; le 16 février 1791, la Constituante avait supprimé les maîtrises et jurandes : la corpo-

(1) *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. XIII, n° 386, 20 août 1790, p. 12. — N° 393, 27 août, p. 1-2. — T. XIV, N° 422, 25 septembre 1790, p. 9.

ration de Saint Côme n'existait plus. L'Académie, toutefois continuait ses travaux : le 17 mars 1791, par 25 voix contre 5 données à Peyrilhe, Brasdor est nommé commissaire aux correspondances. Louis XVI règne encore, s'il ne gouverne plus ; le 31 mars une lettre de M. de Lessart, ministre de l'Intérieur, transmet à la Compagnie la ratification royale (1). Et Brasdor, infatigable, apporte à chaque séance les rapports sur les envois des correspondants, et les réponses qu'il soumet à l'approbation des ses collègues, et que parfois, on le prie de refaire! (2) Le 16 août 1792, notre critique, imperturbable, remonte à la la tribune, étale ses comptes-rendus et ses missives, alors que, six jours avant, la Royauté s'est écroulée. Le 30 août, un membre demande que l'on pourvoie aux places vacantes, et que les officiers se concertent, à cet effet, avec le président. Mais qui sanctionnera désormais les élections ? Le 6 septembre, « an 1er de l'Egalité », Brasdor expose aux interpellateurs les difficultés de l'heure, et l'on arrête « qu'attendu les circonstances actuelles il y [a] lieu à surseoir aux nominations. » D'autres désignations sont plus pressantes, et la Patrie est en danger : les gendarmes de la 32e division de la gendarmerie nationale, 4e division de Paris, vont voler à la frontière ; il leur faut un chirurgien-major, un aide-major. Et le corps demande à l'Académie de chirurgie d'ouvrir, d'urgence, un concours pour la désignation de ses officiers de santé. Le Conseil général de la Commune, consulté, acquiesce : le 20 septembre, en hâte, on nomme les examinateurs : Brasdor, par 22 voix ; Chopart, Deschamps, Andouillé, Gallée. Et le 21, les épreuves ouvertes « en présence d'une députation de gendarmes nationaux et d'un grand nombre de membres de l'Academie et d'élèves en chirurgie, se terminent par la nomination des citoyens Lamolle et Berot, comme titulaires, et Blaincourt comme sup-

(1) Pr.-v. de l'Acad. de chir. Reg., 26, 17 août 1791, f° 163 v°. — 31 mars, f° 165, r°.

(2) *Ibid.*, 11 août 1791, f° 186, r°.

pléant. Séance tenante, les députés de la Commune font prêter aux élus « le serment de la liberté et de l'égalité », et les envoient d'enthousiasme, affronter les suppôts de Brunswick (1).

Le plus curieux, c'est que l'effigie du feu Roi présidait encore aux exercices didactiques; et ce n'est que le 25 octobre 1792 que l'Académie s'avisa « que la statue pédestre en marbre de Louis XV qui est dans la grande salle des actes du Collège » pourrait bien devenir compromettante, et décide d'en faire régler le sort par le ministre de l'intérieur, ainsi que celui « des tableaux relatifs à la féodalité et à la royauté ». En attendant, on masque avec des planches les traits de l'avant-dernier tyran, et c'est dans un décor désormais analogue aux principes de la liberté que Brasdor, jusqu'en décembre vient lire ses rapports de quinzaine. Le 10 janvier 1793, an deuxième de la République, le vieil homme alléguant ses infirmités, prie ses collègues de le relever de ses fonctions de commissaire aux correspondances, qui sont confiées, par intérim, à Lassus. Mais l'heure n'est plus guère aux doctes discussions; le recrutement de l'Académie est interrompu, le décret du 13 novembre 1792 ayant interdit aux académices de pourvoir aux places vacantes. Les séances se traînent, languissantes. Le dernier procès-verbal est du 18 juillet. Et comme la République n'a plus besoin de savants, la Convention décrète, le 8 août 1793, l'abolition des Académies et Sociétés littéraires patentées par la nation. Le 22 août, l'Académie de chirurgie tient sa dernière séance et se sépare à tout jamais, pour obéir à la loi.

Les intellectuels, pourtant, regimbaient. Les Académies étaient dissoutes, mais l'art. 4 du décret proposé par le Comité d'Instruction publique à la Convention dans la séance du 8 août 1793 reconnaissait encore aux citoyens le « droit de se réunir en

(1) Pr.-v. Acad. de chir., Reg. IX, 13 et 27 septembre 1792, f° 239. — Cf. A. Dureau, *La dernière année de l'Académie de chirurgie*. La France médicale, 25 novembre 1903, p. 317-318.

sociétés libres pour contribuer aux progrès des connaissances humaines ». Quelques survivants de l'Académie des Sciences, Berthollet, Fourcroy, Lavoisier, Vicq d'Azyr, Hallé, Ventenat, Darcet, etc., vinrent demander asile à cette *Société philomathique* qu'avaient fondée, le 10 décembre 1788, le naturaliste Riche et le physicien Silvestre, et qui prit, en 1793, le nom de *Lycée des Arts* (1). Brasdor fut admis, au titre de membre honoraire, parmi les adeptes du nouveau lycée. Mais on sait comment Sanson trancha, le 8 mai 1794, les jours de Lavoisier; et comment Vicq d'Azyr, accablé d'horreur, mourut en désespéré le 20 juin 1794.

Brasdor aussi connut l'angoisse, sinon pour lui-même, du moins pour les siens. Son neveu par alliance, Roussille-Chamseru (2), alors médecin des hôpitaux militaires de Compiègne, se vit, une première fois, destitué comme aristocrate, le 11 ventôse an II (1er mars 1794). Remis, pour cette fois, de ses émotions (il devait encore pâtir de deux autres dénonciations, dont la seconde le fit jeter dans un cachot de la Force, en thermidor an XI) il prit une part active au mouvement de reconstitution scientifique qui se manifesta au lendemain de la Terreur. L'article 300 du titre X de la Constitution de l'an III ayant autorisé la formation de Sociétés libres pour concourir aux progrès des sciences, des lettres et des arts, on vit refleurir et le *Lycée*, et les compa-

(1) Cf. M. Berthelot. — *Sur les publications de la Société philomatique et sur ses origines*, Journal des Savants, août 1888, p. 477-493.

(2) Roussille de Chamseru (Jean-François-Jacques) né à Chartres, le 7 avril 1749, de Côme Roussille, chirurgien oculiste en cette ville, chirurgien du duc d'Orléans, et de Geneviève-Angélique Collette, docteur en médecine de la Faculté de Paris (16 octobre 1772) avait épousé à Paris par contrat du 22 mai 1776 devant Lhomme, notaire, Anne-Mélanie Ruffel, nièce de Brasdor. — Brasdor, qui avait favorisé cette union, protégea ses débuts. Roussille avait donc d'étroites relations avec le monde chirurgical et nous le voyons, indifférent aux vieilles haines de la Faculté contre Saint Côme, adresser à l'Académie de chirurgie, le 3 juillet 1788, une dissertation sur la nyctalopie.

Sur les Chamseru, Cf. H. Gillard, *Jean-François Collette de Chamseru, chirurgien et oculiste, et sa famille*, 16... — 1822, Chartres, Impr. Garnier, 1896, 63 p. in-8°, p. 40-41.

gnies médicales. Le 4 germinal an IV (22 mars 1796) avec l'aide de Chaussier, Auvity, Descemet, Pelletier, Roussille-Chamseru, etc., les frères Sédillot fondèrent la Société de Santé de Paris, qui prit, le 27 pluviôse an V (15 février 1797) le nom de Société de médecine de Paris. Ainsi se réunirent au Louvre dans un local prêté par le Lycée des Arts, les débris de la Société royale de médecine et de l'Académie de chirurgie : Baudelocque, Bottentuit, Cadet de Vaux, Hallé, les frères Suë, Noël Villars, etc. Brasdor en fut, dès l'origine, nommé membre titulaire. Il s'y rendait avec son fils, et pouvait encore, sur ces bancs, évoquer les souvenirs du pays natal avec un de ses compatriotes, alors à ses débuts, Moreau de la Sarthe. Mais la vieillesse minait peu à peu sa robuste constitution. Ses jambes finirent par lui refuser tout usage, et il s'éteignit, grabataire, à Paris, dans son logis de la rue du Hasard, le 16 vendémiaire an VI (7 octobre 1797), à l'âge de 76 ans (1). Le 22 prairial suivant, Roussille-Chamseru, prononça son éloge à la séance publique de la Société de médecine de Paris.

III

Brasdor avait un fils, dont l'existence est mal connue. Sans doute recueillit-il auprès de son père les premières notions chirurgicales ; et nous le voyons, le 1er mars 1792, apporter à la séance de l'Académie de chirurgie « une pièce anatomique d'une conformation monstrueuse.., défaut du bras gauche, et l'extrémité supérieure remplacé (*sic*) par un seul doigt, c'est le pouce. » Prié d'en faire « l'administration anatomique », il en vint lire, à la séance du 15 mars, la relation écrite (2).

Etabli dans la maison familiale rue du Hasard, Brasdor le jeune, prit la succession paternelle. En germi-

(1) C'est la date donnée par le neveu de Brasdor, Roussille-Chamseru, dans l'éloge qu'il lui consacra. A. Corlieu et Beaugrand, qui l'ont mal lu, disent, à tort, que Brasdor mourut le 16 vendémiaire an VIII (8 octobre 1799), et P. Larousse le fait mourir en 1800 !

(2) Pr.-Vx Ac. Chir., Reg. 26, 1 et 15 mars 1792, fos 211 et 213.

nal an IV, nous le retrouvons parmi les fondateurs de la Société de médecine. Il joua, semble-t-il un rôle assez actif dans les débats de cette compagnie ; le 27 brumaire an X (18 novembre 1801) le Ministre de l'Intérieur l'ayant invitée « à lui faire part de son opinion sur diverses questions déjà proposées par lui aux Ecoles de médecine de Paris, de Montpellier et Strasbourg, ainsi qu'à la Société de pharmacie de Paris, relativement aux précautions qu'il serait utile de prendre pour prévenir les erreurs dans l'application des nouveaux poids et mesures [système décimal] aux usages de la médecine », Brasdor, Pelletier et Biron furent chargés du rapport. Ils conclurent à la prescription obligatoire de la nouvelle nomenclature, tirée du gramme et de ses composés ; à l'abolition définitive des notations en signes, tant pour l'ancienne que la nouvelle ; et à l'adoption de la notation en chiffres et lettres ; à la rédaction de tables de comparaison entre les anciens et les nouveaux poids, à l'usage des médecins et pharmaciens ; à l'impression d'une pharmacopée usuelle, avec transcription des préparations courantes selon l'ancien et le nouveau rite ; à l'exclusion de la pharmacopée, de toutes les mesures de capacité ; enfin à l'adoption de poids nouveaux et uniformes.

Le rapport fut approuvé par la Société (27 pluviôse an X) et publié par ordre du ministre de l'Intérieur.

Brasdor collaborait également au *Journal général de médecine*, *de chirurgie*, *de pharmacie*, organe de la Société de médecine, auquel le Secrétaire général Sédillot, rédacteur en chef, donnait alors la plus énergique impulsion.

En l'an VII, pris d'ambitions didactiques, il posa sa candidature à la place de professeur adjoint de physique et d'hygiène de l'Ecole de Santé, laissée vacante par Le Roux, appelé à la chaire de clinique interne. Mais il échoua le 29 thermidor an VII (16 août 1798) contre Desgenettes.

(1) Il figure sur la liste des chirurgiens de Paris portée à l'*Almanach National* pour l'an VII, p. 436.

En brumaire an IV (novembre 1795) Brasdor — qui habitait toujours rue du Hasard — était chirurgien en chef de l'Hospice de l'Est établi dans la ci-devant abbaye Saint-Antoine par décret de la Convention du 28 nivôse an III (17 janvier 1795). Il touchait à ce titre 1800 fr. par an (1). Il vivait encore en 1804 ; en 1805, nous le voyons remplacé dans les rangs du personnel nosocomial, par Thillaye. Etait-il mort, ou mis à la retraite? Aucune biographie ne nous renseigne sur sa destinée. Il ne figure plus, à partir de cette date, sur la liste des chirurgiens de Paris inscrits à l'*Almanach National*.

Ouvrages et publications de BRASDOR père.

D. O. M. Positiones anatomicæ et chirurgicæ [De ischuria]. — Thèse soutenue aux Ecoles de chirurgie le 30 octobre 1752, Paris, Delaguette, 1752, 8 p., in-4°.

Mémoire sur la maladie épidémique des chiens, in Mém. de mathématiques et de physique présentés à l'Académie Royale des Sciences par divers scavans et lus dans ses assemblées, t. VI, Paris, imp. Royale, 1774, in-4°, p. 216-227, et 1 pl. hors texte.

Mémoire sur la fracture de la clavicule, et description d'un nouveau bandage pour cette fracture, Mém. de l'Acad. Roy. de Chirurgie. t. V, Paris, Didot jeune, 1774, in-4°, p. 575-591, et nouvelle éd., Paris, Ménard et Desenne, t. V, 1819, in-8°, p. 380-391.

Essai sur les amputations dans les articles, *ibid.*, t. V, 1774, p. 747-790, et rééd., Paris 1819, t. V, p. 492-520.

Conjectures sur la maladie épizootique qui règne dans les provinces méridionales du Royaume, *Journal de médecine, chirurgie, pharmacie*, t. XLV, mars 1776, p. 258-264.

Lettre à l'auteur du Journal, *ibid.*, t. XLVI, août 1776, p. 118-137.

Observation d'un cas de thrombus vulvaire *post partum*, insérée dans les *Observations sur des tumeurs sanguines à la vulve*, par Casaubon... et par quelques membres de la Société,

(1) Une autre pièce administrative porte 2000 f. (M. Garsonnin, *Hist. de l'Hôpital Saint-Antoine et de ses origines, Etude topogr. hist. et statistique*, Paris, Jouve, 1891, 162 p. in-4°, p. 112-113 et 153).

in Rec. périodique de la Société de Santé de Paris, t. I, Paris, an V, in-8°, p. 469. (Reproduite in Deneux, Mém. sur les tumeurs sanguines de la vulve et du vagin, Paris 1830, in-8°, p. 151-152).

M. Desportes attribue à Brasdor un *Traité d'Ostéologie*, demeuré probablement manuscrit, et un *Cours de thérapeutique*.

Ouvrages et publications de BRASDOR fils.

Dans le ***Recueil périodique de la Société de médecine***, devenu à partir du t. XV ***Journal général de médecine, de chirurgie et de pharmacie.***

Rapport sur deux machines proposées l'une pour faciliter l'inspiration de différens fluides aériformes, l'autre pour opérer l'application externe de ces mêmes fluides dans les cas de maladies où ce moyen seroit jugé nécessaire (avec Delunel), t. IV, an VI-1798, p. 31-40.

Note extraite du rapport du cit. Brasdor [sur l'obs. d'un priapisme comm. par le cit. Deguise le 17 fruct. an VII]. T. VII, an VIII, p. 117-118.

Observations et réflexions sur une hernie étranglée rentrée après l'application du vinaigre et de l'eau avec continuation des accidens de l'étranglement à la suite de la réduction, lues à la Société le 27 therm. an IX, t. XII, p. 46-51.

Rapport sur les observations [de cure radicale de deux hydropisies du genou, par le cit. Marquais, lues à la Société le 27 therm. an IX], t. XII, p. 55-58.

Rapport fait à la Société de Médecine de Paris (séances des 21 et 27 pluviôse an X) sur l'application des nouveaux poids et mesures aux usages de la médecine (avec Biron et Pelletier), t. XIII, p. 361-398, et Paris, Imp. des Sourds-muets, an X, 82 p. in-4°.

***Rapport de MM. Gaultier-Claubry et Brasdor sur un ouvrage présenté à la Société de médecine par M. Lefaucheux et intitulé: Dissertation sur les tumeurs circonscrites et indolentes du tissu cellulaire de la matrice et du vagin avec la description et la gravure d'un instrument qui n'a pas encore été publié pour la ligature des polypes utérins*, t. XVII, p. 104-110.**

LA RÈGLE DU RÉFECTOIRE

DU MONASTÈRE DE SAINT-NICOLAS DE CASOLE

près d'Otrante (1160).

(Traduction, notes & commentaires)

Par MM. E. JEANSELME et L. OECONOMOS

La bibliothèque de l'Université de Turin possède un manuscrit in-folio de 183 feuillets (Cod. C. III, 17) qui contient le typikon ou règlement du monastère de Saint-Nicolas de Casole. Au typikon fait suite (fol. 176) un appendice, l'Ὑποτύπωσις (*subscriptum*), qui énumère les prescriptions relatives à la nourriure des moines durant les divers temps de l'année.

Cet appendice, dont M. Ch. Diehl a fait une analyse détaillée en 1886 (1), fut endommagé lors de l'incendie qui ravagea l'Université de Turin en 1904. Mais le R. P. Cozza-Luzi, vice-bibliothécaire du Vatican, qui avait fait une copie de l'Ὑποτύπωσις, en a publié le texte grec accompagné d'une version latine (2).

Voici la traduction française de ce curieux code alimentaire à l'usage des moines du couvent de Saint-Nicolas de Casale. C'est le règlement d'un réfectoire plus que la règle d'un couvent selon l'expression de M. Ch. Diehl.

(1) Ch. Diehl. — Le monastère de Saint-Nicolas de Casole, près d'Otrante, d'après un manuscrit inédit. *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, VIe année, 1886, pp. 173-188. — L'ὑποτύπωσις a été aussi mentionné par M. Omont dans la *Rev. des Etudes grecques* 1890, p. 383.

(2) Cozza-Luzi.— *Patrum nova bibliotheca*, t. X, 2e purtie; *de excerptis Liturgicis e typico Monasterii Casularis*, texte grec accompagné d'une traduction latine, pp. 149-176. Rome, 1905,

ADDENDA ET CORRIGENDA

Article de MM. E. Jeanselme et L. Œconomos sur *La Règle du Réfectoire de Saint-Nicolas de Casole, près d'Otrante* (1160) : fasc. de janv.-fév. 1922, pp. 48-58 :

P. 48, l. 17,	*lire*	Casole	*au lieu de*	Casale ;
l. 25,	—	*Casulani*	—	*Casularis*.
P. 49, l. 19,	—	λάχανον	—	λάχανιν ;
l. 20,	—	κεχωρισμένων	—	κεχωρισνένων ;
l. 31,	—	μεγάλη	—	μεγάγη ;
l. 40,	—	inclusivement	—	exclusivement ;
l. 41,	—	29 juin	—	30 juin.
P. 50, l. 34,	*ajouter* : mais nouveau style, à la fin de la phrase ;			
l. 41,	*lire*	la première	*au lieu de*	cette dernière.
P. 51, l. 18,	—	dans le même gobelet	—	un seul goblet.
l. 26,	—	ψάλλομεν	—	ψάλλογεν ;
l. 28-29,	—	dans le même gobelet	—	un seul goblet ;
l. 37,	—	'Αποτομή	—	'Αποτοτομα ;
—	—	τιμίας	—	τιμιας ;
P. 51, l. 38,	—	Σύλληψις	—	Σύλληψη ;
l. 41,	—	εὕρεσις	—	εῦρεσις ;
l. 43,	—	ἀργία	—	ἀγρία ;
—	—	κατάλυσις	—	κατάλυση ;
P. 52, l. 12,	—	en souvenir de	—	par (?) ;
l. 23,	—	μετὰ ἐλαίου	—	μετὰ ἐλαίον ;
l. 28,	—	μετὰ ἐλαίου	—	μετὰ ἔλαιον ;
l. 33,	—	μέσης νύκτος	—	μέης νυκτός ;
l. 38,	—	tombe	—	a lieu ;
l. 43,	—	du	—	de ;
l. 44,	—	Théophile	—	Téophile.
P. 53, l. 1,	—	εἰς	—	εἐς ;
l. 4,	*supprimer* le mot : chacun ;			
l. 27,	*lire*	vénérée	*au lieu de*	sainte.
P. 54, l. 3,	—	τὸ ἑαυτοῦ χρασοβόλιον	—	τὸ ἑαυτου χρασοβλιον ;
l. 5,	—	ὁ ἑβδομαδάριος	—	ὁἑβδομαδάριος ;
l. 9,	*supprimer* : [l'esprit de] ;			
l. 10,	*ajouter* : [l'esprit de] ;			

l. 12, *lire* réfectorier *au lieu de* réfectosier ;
l. 16, — Dormition — domition ;
l. 17-19, *lire* après avoir levé le pain représentant la Toute-Sainte, nous buvons tous au même calice, à l'intercession et protection de l'Immaculée mère de Dieu (1).

P. 54, l. 33, *lire* ἀχωλύτως *au lieu de* ἀχωλύτι ;
l. 41, — italiana — italia ;
l. 44, — χεραστικόν — χεραπτικόν ;

P. 55, l. 5, — τυραποθέσεως — τυραπυθέσεως ;
l. 8, — ἐν — εν

P. 55, *supprimer la note 13 en bas de page.*

P. 56, l. 15, *lire* [que doivent] suivre les... *au lieu de* à suivre par les...
l. 24, — ordonnée *au lieu de* ordonné ;
l. 27, — rédigée — rédigé ;
l. 28, — aux progrès — au progrès ;
l. 31, *Intercaler après cette ligne* : En général, ils ne mangent qu'une fois par jour...
ll. 32-33, *lire* leur menu est plus substantiel : il se compose.., *au lieu de* ils font deux repas, composés, chacun...
l. 33, *lire* d'un plat *au lieu de* un seul plat ;
l. 37, *après* jeûnent, *supprimer* ils ne font qu'un repas.

P. 57, ll. 11-12, *lire* sont soumis à un régime de privations, *au lieu de* : ne mangent qu'un repas quotidien ;
l. 16, *après* : de vin, *ajouter* : et d'huile ;
l. 23, *lire* Jeudi *au lieu de* jeudi ;

P. 57, l. 34, — jour — jours ;
l. 35, *lire* pendant vingt et un jours ils ne jeûnent point *au lieu de* pendant vingt trois jours.

P. 58, l. 13, *supprimer* aristocratiques.

Nous ne saurions trop remercier les archimandrites des Eglises Grecques de Londres et de Paris, Constantin Pagonis et Germanos Vassilakis, dont les connaissances techniques nous ont été d'un grand secours.

---

(1). Tel paraît être le sens de μηδὲν κερνῶν. Cette fois, le réfectorier ne verse plus à boire à chacun en particulier : ils boivent tous au même calice.

Appendice relatif
a la nourriture et a la boisson
du monastère de notre saint père Nicolas de Casole,
composé par le moine Nicolas
indigne higoumène du dit monastère,
en l'an du monde 6668 dans le courant de la 8e indiction
[l'an de grace 1160]

Chapitre Premier

Il faut savoir que nous, moines de ce monastère de Saint-Nicolas, nous avons reçu de son fondateur, notre saint père Joseph, dès l'origine, c'est-à-dire dès l'an 6607, 7e indiction, comme règle première, utile à nos âmes, celle de ne jamais manger ni fromage, ni œufs en quelque lieu que nous soyons, et d'observer cette abstinence non seulement dans le dit monastère, mais aussi dans toutes ses dépendances.

Chapitre II

Nous avons en outre reçu de lui [l'ordre] de manger des graines légumineuses à l'huile (ὄσπρια μετὰ ἐλαίου), des légumes frais (λάχανιν) et du poisson et de boire du vin, toute l'année, sauf les jours saints réservés au jeune (ἄνευ τῶν κεχωρισγένων ἡμερῶν τῶν ἁγίων). En effet, pendant le grand carême (1), nous renonçons à l'huile le lundi et même au vin, le mercredi et le vendredi. Nous ne mangeons jamais de poisson pendant le grand carême et il n'est fait d'exception qu'en faveur d'un frère très gravement malade.

Chapitre III

Durant les autres carêmes, celui de saint Philippe (2) et celui des douze saints Apôtres (3), le mercredi et le vendredi nous renonçons à l'huile; le mardi et le jeudi nous mangeons deux plats (μαγειρίας).

(1) *Le grand carême* (ἡ ἁγία καὶ μεγάγη τεσσαρακοστή, le saint et grand carême) commence un lundi, quarante-huit jours avant le dimanche de Pâques, et ne prend fin que le samedi saint.

(2) *Le carême de saint Philippe* commence le lendemain de la fête de saint Philippe, qui a lieu invariablement le 14 novembre, v. s., et il dure jusqu'à la veille de Noël inclusivement, c'est-à-dire quarante jours, ce carême porte aussi le nom de *carême de Noël*.

(3) *Le carême des douze saints Apôtres* commence le lendemain de la fête de la Toussaint orthodoxe (*) τῶν ἁγίων πάντων) et se prolonge jusqu'à la veille exclusivement de la *fête des apôtres Pierre et Paul* qu'on célèbre *invariablement le 30 juin*. Or comme la fête de la Toussaint qui coïncide

(*) Ne pas confondre la *Toussaint orthodoxe*, fête mobile, avec la *Toussaint* du culte *catholique*, fête fixe, toujours célébrée le premier novembre.

Toutefois, durant ces carêmes, nous mangeons aussi du poisson : à l'occasion de la fête de saint Philippe, de celle de la Présentation de la Sainte Mère de Dieu (1) et de celle de notre saint père Nicolas, [nous en mangeons] durant trois jours : la veille, le jour de la fête et le lendemain ; à l'occasion de la fête du Précurseur, [nous en mangeons aussi] mais rien que le jour du solstice d'été.

Chapitre IV

En outre nous avons reçu [l'ordre] de manger deux plats (μαγειρίας) au repas du jour (ἐν τῷ ἀρίστῳ), tous les dimanches de l'année, mais de ne rien préparer à la cuisine (μαγειρεύειν) pour le repas du soir (ἐν τῷ δείπνῳ).

Chapitre V

Il faut savoir que nous avons encore reçu cette [prescription] de notre saint père, à savoir que nous jeûnions (2) trois jours chaque semaine, le lundi, le mercredi et le vendredi à moins de coïncidence avec une fête du Christ ou de la Vierge et avec leurs octaves (3), avec la fête des Incorporels (4), du Pré-

toujours avec le huitième dimanche après celui de Pâques, est une fête mobile, en raison de sa dépendance de celle de Pâques, le carême des saints Apôtres est plus ou moins long selon que la Pâque a lieu plus ou moins tôt.

Deux exemples rendront plus clairs ces renseignements :

a) En 1866 la Pâque orthodoxe tombait le dimanche 27 mars et la Toussaint, le dimanche 22 mai. Le carême des saints Apôtres commençait le lundi 23 mai pour prendre fin le mardi 28 juin, veille de la fête des saints Apôtres Pierre et Paul. Il durait donc 37 jours.

b) En 1869, la Pâque orthodoxe tombait le dimanche 20 avril, la Toussaint le dimanche 15 juin. Le carême des saints Apôtres commençait le lundi 16 juin pour prendre fin le samedi 28 juin, veille de la fête des saints Apôtres, Pierre et Paul. Il durait donc 13 jours seulement.

(1) La fête de la *présentation de la Sainte Mère de Dieu* (τὰ εἰσόδια τῆς Θεοτόκου) est célébrée par l'Eglise orthodoxe le 21 novembre, v.s. Au reste c'est aussi le 21 novembre que l'Eglise Romaine la célèbre.

(2) On jeûne le lundi, car c'est un lundi que Moïse est descendu du Mont Sinaï avec les Tables de la Loi.

On jeûne le mercredi et le vendredi, car le Christ a été trahi un mercredi et crucifié un vendredi.

(3) Le mot *octave* a deux sens : 1° huitaine consacrée à solenniser les grandes fêtes ; 2° le dernier jour de cette huitaine. *Octave* est pris ici dans cette dernière acception.

(4) C'est le 8 novembre que l'Eglise orthodoxe célèbre la *fête des Incorporels*, ou, plus exactement « la réunion [des fidèles en l'honneur] du généralissime saint Michel et de toutes les autres puissances incorporelles » (ἡ Σύναξις τοῦ 'Αρχιστρατήγου Μιχαὴλ καὶ τῶν λοιπῶν ἀσωμάτων Δυνάμεων).

eurseur (1), des douze Apôtres ou de n'importe quel autre saint dont l'Eglise célèbre la mémoire. Dans tous ces cas, nous annulons le jeûne et mangeons eomme les autres jours.

Pour ce qui est des quatre autres jours de la semaine, à savoir le premier (πρώτην au lieu de κυριακήν) dimanehe, est à remarquer], le mardi, le jeudi et le samedi, nous ne mangeons qu'un plat (μαγειρίαν) : [à savoir] des graines légumineuses ou des légumes fr..is à l'huile, ou même du poisson, si Dieu nous enfournit ees jours-là.

Chapitre VI

Il a été récemment ajouté que nous ne mangerions pas de poisson le mereredi et le vendredi, sauf à l'oceasion d'une fête solennelle ehômée (ἀργίαν) ou en cas de maladie.

Chapitre VII

Il faut savoir que le dimanche de la Pentecôte, après la divine liturgie, nous ne nous rendons point à table ; e'est dans le narthex de l'église que nous mangeons le pain bénit coupé en morceaux (τὸ κλαστόν) et que nous buvons un seul goblet (ἀπὸ ποτηρίου ἑνός).

Après les vêpres, le réfeetorier (ὁ τραπεζάριος) frappe [la eloehe], nous entrons dans la salle à manger (τράπεζα) et nous mangeons ce que nous aura fourni la grâce du Saint-Esprit.

Chapitre VIII

Pareillement, si la veille de Noël et la veille de la sainte Epiphanie tombent un samedi ou un dimanche, nous disons (ψάλλογεν) la sainte liturgie en ses heures réglementaires ; puis nous mangeons le pain bénit coupé en morceaux dans le narthex de l'église et, là seulement, et nous buvons un seul goblet.

Le soir (τὸ ἑσπερινόν), après le serviee du Saint Baptême, nous goûtons à l'eau sainte et nous entrons dans la salle à manger

(1) Il y a plusieurs fêtes du Précurseur :

a) *Le 7 janvier, la réunion [des fidèles en l'honneur] du Précurseur* (ἡ Σύναξις τοῦ Προδρόμου).

b) *Le 24 juin, anniversaire de sa naissance* (τὸ γενέθλιον τοῦ Προδόμου);

c) Le 29 août, jour de la décollation de la tête sacrée du Précurseur (ἡ 'Αποτομίς τῆς τιμιας κεφαλῆς Προδρόμου) ;

d) Le 23 septembre, jour de la conception du Précurseur (ἡ Σύλληψη τοῦ Προδρόμου) ;

e) Le 24 février, la première et deuxième découvertes de la tête sacrée du Précurseur (ἡ α' καὶ β' εὗρεσις τῆς τιμίας κεφαλῆς τοῦ Προδρόμου) ;

f) Le 25 mai, la troisième découverte de la tête sacrée du Précurseur Mais on ne chôme (ἀγρία) et on ne consomme de poisson (κατάλυση ἰχθύος) qu'à l'occasion de deux de deux deces jours commémoratifs : le 7 janvier et le 24 juin.

(τὸ τραπεζάριον), après le « Je t'exalterait, toi, mon Dieu », tout comme pour le repas du soir (τὸ δεῖπνον) du dimanche de la Pentecôte, et nous mangeons tout ce que la grâce du Saint-Esprit nous aura fourni. C'est là dans la salle à manger que nous disons (ψάλλοντες) les complies (τὸ ἀπόδειπνον).

Chapitre IX

Il faut savoir qu'à l'époque du grand carême nous mangeons la première semaine du pain, des fèves trempées [dans de l'eau] (φάβα βρεκτόν) et nous buvons de l'eau, le tout avec continence et très modérément, jusqu'au jeudi [inclusivement]; le vendredi nous mangeons des fèves trempées [dans de l'eau] et des grains de blé bouillis (κόλυβα) et nous buvons du vin par (?) la protection de saint Théodore. Toute cette semaine jusqu'au samedi nous ne mangeons point de légumes frais (λάχανον).

Du dimanche de l'Orthodoxie (1) au dimanche des Rameaux, nous renonçons à l'huile le lundi, mais nous buvons du vin; le mercredi et le vendredi nous renonçons à la fois à l'huile et au vin et nous ne mangeons que du pain, des fèves bouillis (φάβα ἔνζεστον), des légumes frais crus (λάχανον ὠμόν) ou bouillies (ἀγρεστόν erreur pour ἔνζεστον), des noix, s'il y en a, et nous buvons de l'eau. Les quatre autres jours, à savoir le mardi, le jeudi, le samedi et le dimanche, nous mangeons chaque jour un plat à l'huile (μαγειρίαν μίαν μετὰ ἐλαίον) et nous buvons aussi du vin.

Durant la semaine sainte, les lundi, mardi et mercredi, nous suivons le régime prescrit pour les quatre jours de la première semaine, à savoir le lundi, mardi, mercredi et jeudi.

Le jeudi saint nous mangeons un plat à l'huile (μαγειρίαν μετὰ ἔλαιον) et nous buvons du vin, car nous avons à veiller pour la Passion de notre Sauveur, le Christ. A partir du soir du jeudi saint jusqu'à la nuit profonde (ἄχρι βαθείας νυκτός) du samedi saint, nous ne goûtons à rien du tout conformément au canon du concile *in Trullo*, lequel fixe la durée du jeûne jusqu'au milieu de la nuit (περὶ μέσης νύκτος) du samedi saint.

Le soir du samedi saint, après la divine liturgie, nous nous rendons à table en disant le « Je t'exalterai, toi, mon Dieu », et nous mangeons un plat à l'huile (μαγειρίαν μετὰ ἐλαίου) et nous buvons aussi du vin.

(1) Le dimanche de l'Orthodoxie a lieu le premier dimanche du grand carême ou le sixième dimanche avant celui de Pâques : il s'agit donc d'une fête mobile.

Son institution remonte à l'époque de la querelle des images (icônes). En effet, elle a été établie en 842 pour perpétuer le souvenir de la restauration des icônes par la pieuse impératrice Théodora, épouse de basileus iconoclaste Téophile.

Puis là, dans la salle à manger (εἰς τὸ τραπεζάριον), nous disons les petites complies (τὸ μικρὸν ἀπόδειπνον), comme pour le soir du jeudi saint, la veille de Noël et la veille de l'Epiphanie ; puis chacun se rend dans sa cellule, en disant chacun ses complies, selon son rang.

Chapitre X

Il faut savoir que du dimanche de Pâques au dimanche de la Toussaint (1), nous mangeons deux fois par jour : notre nourriture étant [bien entendu] conforme à la règle de notre monastère.

Du dimanche de la Toussaint à la fête des saints Apôtres Pierre et Paul, sauf le samedi, le dimanche et les jours consacrés aux saints dont l'Eglise célèbre la mémoire (χωρὶς σαββάτου καὶ κυριακῆς καὶ μνήμης ἁγίου ἑορτασίμου), nous ne mangeons qu'une seule fois par jour (μονοσιτοῦμεν), selon la tradition des saints Apôtres : nous mangeons durant ce carême comme nous le faisons durant le carême de saint Philippe. Toutefois, pendant ce carême, nous mangeons aussi du poisson le jour de la fête du Précurseur, lors du solstice d'été, ainsi que nous l'avons déjà vu.

Chapitre XI

Il faut savoir que, lors de la Dormition de la Vierge, le 15 août, le prêtre bénit les raisins après la divine liturgie, et que nous en mangeons, après avoir mangé le pain bénit coupé en morceaux (τό κλαστόν) à l'église, suivant l'antique tradition.

Chapitbe XII

Le 14 septembre, jour de l'Exaltation de la sainte (τιμίον) et vivifiante croix, nous mangeons deux fois, mais des fèves ou des graines légumineuses (ὄσπριον), ou des légumes frais (λάχανον) avec du vinaigre ; ce jour-là nous ne mangeons ni huile ni poisson ; toutefois, conformément au typikon de la Sainte Montagne [de l'Athos], nous buvons du vin et nous mangeons du pain et des courges au vinaigre (κολοκύνθια μετὰ ὄξους).

Chapitre XIII

Il faut savoir que nous ne mangeons tous qu'un seul pain et que nous ne buvons tous qu'un seul vin conformément à une ancienne tradition du fondateur, notre père Joseph que Dieu honore.

(1) Pour le dimanche de la Toussaint orthodoxe et la fête des Saints Apôtres Pierre et Paul, voir les notes relatives au chapitre III.

La période comprise entre le dimanche de la Toussaint et la fête des Saints Apôtres, n'est autre que celle du carême des douze Apôtres, dont il est longuement question dans les notes relatives au chapitre III.

Chapitre XIV

Tout moine assis à table doit avoir devant lui son χρασοβόλιον d'une capacité de trois κεραστικά (ὁ καθεὶς... τὸ ἑαυτου χρασοβλιον, χωροῦν τὸ ἓν κερxστικὰ τοία (1) ; dès que l'higoumène (ὁ καθηγούμενος) frappe la cloche (τὸ κωδώνιον), l'hebdomadaire (ὁἑβδομαδάριος) bénit [le vin] et nous buvons d'abord à la gloire de la sainte, consubstantielle, distincte et indivisible Trinité ; en second lieu à l'intercession et protection de l'immaculée Mère de [l'esprit de] Dieu ; troisièmement à l'intercession des saints pères pleins de Dieu et au salut et à la bénédiction de notre très saint père spirituel un tel et de toute notre vénérable confrérie en Jésus-Christ, réunie par Dieu. Le réfectosier (ὁ τραπεζίτης) nous verse à boire (κερνᾷ) une quatrième fois et nous buvons au sommeil et repos bienheureux de nos pères et frères défunts ; et à la mémoire de notre saint père et frère un tel dont nous célébrons la domition ce jour-là ; enfin en cinquième lieu, après avoir — (μετὰ τὸ ἆραι) la Toute Sainte (τὴν ΠΑΝΑΓΙΑΝ), nous buvons à l'intercession et protection de l'Immaculée Mère de Dieu, μηδὲν κερνῶν (?)

Chapitre XV

Il faut encore savoir que quand nous sommes assis à table et en train de manger, nous n'avons pas le droit de parler ni même de tousser, à moins d'une impérieuse nécessité.

Chapitre XVI

Il faut encore savoir que le soir du vendredi de Lazare, pour commémorer sa résurrection, nous buvons du vin, si telle est la volonté de l'higoumène ; ce point est laissé à sa discrétion.

Chapitre XVII

Il faut savoir qu'à partir de la fête de Noël jusqu'au huitième jour [inclusivement] après la Sainte Epiphanie nous ne jeûnons point : nous mangeons tous les jours de l'huile et du poisson, sans empêchement (ἀκωλύτι) ; et nous buvons aussi du vin.

Chapitre XVIII

Il faut savoir que nous ne jeûnons point durant les octaves

(1) La contenance du χρασοβόλιον est inconnue. Il s'agit ici d'un χρασοβόλιον de la capncité de trois κεραστικά. Mais comment traduire le mot κεραστικόν ? Dans la version latine qui nccompagne l'édition du texte grec de l'ὑποτύπωσις, ce mot est rendu par « pocula ». D'autre part. dans le *Tesoro della lingua greca-volgare ed italia*, œuvre posthume du capucin français Alessio da Somavera, Paris. 1709, lc mot τὸ κεραστικὸν est traduit par : vaso da dar da bere. On ignore donc ln capacité du κεραπτικόν.

(τὸ ὀκταήμερα) des fêtes du Christ et de la très sainte Mère de Dieu ; nous mangeons alors du poisson et un plat à l'huile.

Chapitre XIX

La semaine durant laquelle on s'abstient de fromage (τήν ἑβδομάδα τῆς τυραπυθέσεως) nous jeûnons tous les jours, à l'exception du samedi et du dimanche : ces jours-là, jusqu'au dimanche soir, nous mangeons un plat à l'huile et du poisson. Le dimanche soir nous disons dans la salle à manger (έν τῷ τραπεζαρίῳ) les petites complies. Et c'est ainsi que chacun gagne sa cellule, en disant son « trisagion » réglementaire.

Chapitre XX

Il faut savoir encore que, pour se conformer à la tradition des saints pères, les moines, en se levant de table, ne doivent pas aller dans la cellule l'un de l'autre pour lier conversation ou demander conseil ; chacun gagnera sa propre cellule et s'y adonnera à la lecture, s'il sait lire ; sinon, il priera, pleurera sur ses péchés et fera avec grand soin son travail manuel, afin d'éloigner les mauvaises pensées.

Chapitre XXI

Il faut savoir que la portion d'un frère envoyé en commission, que ce soit du poisson ou tout autre aliment, doit être gardée pour lui jusqu'à son retour.

Si c'est un aliment périssable, qu'il soit donné à un frère malade ou à un vieillard ou à telle autre personne que le cellérier (ὁ κελλαρίτης) choisira. Et qu'il donne au frère, à son retour, une autre portion, à la place de celle-là, semblable à la première ou même meilleure, avec l'aide de Dieu.

Chapitre XXII

Le mercredi soir, quand nous voulons dire (ψάλλειν) le grand canon, nous mangeons sans huile et nous ne buvons pas de vin, de même les autres mercredis et vendredis du saint carême ; toutefois qu'il soit laissé à la discrétion de l'higoumène de décider pareillement si du vin [doit être distribué] ce mercredi, en considération de la fatigue que les frères auront à supporter.

Le lendemain, c'est-à-dire le jeudi, nous mangeons un plat à l'huile et nous buvons du bon vin.

(13) La dernière phrase de ce chapitre contient deux incidents qui sont obscurs. Le texte grec dit : τὸ δὲ πέγπιον, νετὰ τὸ ἆραι τὺν ΠΑΝΑΓΙΑΝ, πίνομεν, μηδὲν χερνῶν εἠ τὴν πρεσβείως καὶ άντίληψιν τῦι παναχράντου θεομήτορος. **Voici la traduction latine de ce passage : Quintum notum hausimus,** ***elevata particula Beatinimæ, nihil miscentes*****, proptes intercessionem et protectionem deiparae immaculatae.**

Chapitre XXIII

Il faut savoir que le vendredi de la première semaine [du grand carême ?] et le vendredi de Lazare, le vin, et rien que le vin, sera à la discrétion de l'higoumène [c'est-à-dire seul l'higoumène décidera si les moines en auront ou non], d'une part en l'honneur du grand martyr Théodore, d'autre part en raison de la résurrection du saint et juste Lazare.

Chapitre XXIV

Il faut savoir que la veille de l'Annonciation, le 24 mars, le 25, et le 26, lendemain de la fête, ces trois jours, nous mangeons sans empêchement des plats à l'huile et nous buvons du bon vin à cause de la joie que fait naître la fête de l'Annonciation.

Chapitre XXV (*a*)

Il vaut la peine de fixer le régime à suivre par les moines pêcheurs (ἁλιέων) pendant le grand et saint carême. Nous voulons que, deux jours par semaine, mercredi et vendredi, ils s'abstiennent de manger de l'huile et du poisson ; les autres jours ils mangeront sans empêchement de l'huile et du poisson et ils boiront du vin, en considération de leurs fatigues, de leurs veillées et de tous leurs autres travaux de nuit et de jour.

Fin des règles.

Il nous paraît utile de faire suivre la Règle dont la rédaction est mal ordonné d'un bref commentaire.

Comme la plupart des moines grecs, l'ordre fondé par le P. Joseph en 1099 suivait la règle de St Basile. Mais, à l'époque où fut rédigé l'Ὑποτύπωσις (1160), elle était devenue beaucoup plus rigide, grâce au progrès de l'ascétisme dans le monde byzantin.

Non seulement la viande est interdite en tout temps aux moines, mais aussi les œufs et le fromage.

Trois fois, par semaine, mardi, jeudi et samedi, ils font deux repas composés, chacun, d'un seul plat de légumes verts, de légumes secs à l'huile ou de poisson et ils boivent du vin.

Trois fois par semaine, lundi, mercredi et vendredi, les moines jeûnent; ils ne font qu'un repas. Surenchérissant sur la règle primitive, ils ne mangent pas de poisson le mercredi et le vendredi :

(*a*) A la marge du MS, une main plus récente a écrit le renseignement suivant : cette règle est tombée en désuétude ; elle a été rejetée pour avoir été trouvée contraire à la tradition des pères.

Tous les dimanches de l'année, au repas du jour, deux plats sont servis aux moines. Rien ne doit être préparé à la cuisine pour le repas du soir.

Les Carêmes rendent les restrictions alimentaires encore plus rigoureuses. Le Grand Carême qui précède la fête de Pâques, dure quarante-huit jours ; celui de la Nativité ou de Saint Philippe : quarante jours; la longueur du Carême des Douze SS. Apôtres est variable selon les années. Si, aux trois jours de jeûne de chaque semaine, on ajoute le temps des Carêmes, on constate que les moines ne mangent qu'un repas quotidien pendant la majeure partie de l'année.

Lors du Grand Carême, le poisson, sauf en cas de maladie grave, est interdit. Privation d'huile le lundi, de vin le mercredi et le vendredi.

Pendant le Carême de la Nativité, pas d'huile le mercredi et le vendredi; mais en revanche deux plats sont servis le mardi et le jeudi.

Telles sont les prescriptions générales, mais elles souffrent de nombreuses exceptions. Le Jeudi Saint, les moines reçoivent un plat accommodé à l'huile et du bon vin, car *à partir du soir du jeudi saint jusqu'à la nuit du Samedi saint ils ne prennent aucun aliment*, conformément au canon du concile *in Trullo* (692). Après cette abstinence absolue de quarante-huit heures, les moines mangent un plat préparé à l'huile et boivent du vin.

Les macérations doivent pourtant avoir une limite. Pour réparer leurs forces épuisées par le jeûne prolongé des Carêmes, les moines font deux repas, chaque jour, de la fête de Pâques à la Toussaint orthodoxe, soit pendant cinquante-six jours, et de la fête de Noël jusqu'au huitième jours après l'Epiphanie, c'est-à-dire pendant vingt-trois jours. En outre, le jeûne est rompu, le reste de l'année, le lundi, le mercredi et le vendredi, lorsque l'un de ces jours coïncide avec une des grandes fêtes de l'Eglise, celle du Christ, de la Vierge, du Précurseur, des Apôtres, ou encore de l'un des saints protecteurs du couvent, etc.

Les moines qui endurent un surcroît de fatigue, ont droit à un supplément de nourriture pendant le Carême. Ainsi les moines qui se livrent à la pêche reçoivent de l'huile, du poisson et du vin, sauf le mercredi et le vendredi.

La règle du couvent de Saint-Nicolas-de Casole est essentiellement égalitaire. Conformément à une tradition qui remonte au fondateur : tous les moines, sans distinction de rang, mangent le même pain et boivent le même vin. Bien différente est la règle du monastère fondée par la princesse Irène pour les dames de la famille impériale et de l'aristocratie byzantine, qui octroie aux nonnes aristocratiques un régime copieux et choisi.

L'ART VÉTÉRINAIRE ANTIQUE

UN RÉGIME ALIMENTAIRE POUR LES CHEVAUX MAIGRES ET EXTÉNUÉS EN CAPPADOCE.

Par M. H.-J. SEVILLA, Médecin-vétérinaire.

Parmi les questions inscrites à l'ordre du jour du second Congrès d'histoire de la Médecine, celle qui concerne *l'alimentation des animaux dans l'Antiquité et au moyen âge* n'a pas été abordée. Les documents sur ce point spécial de Zootechnie doivent être rares et ont passé à peu près inaperçus jusqu'à présent. Actuellement, grâce aux recherches entreprises par M. le professeur Jeanselme à propos des rations alimentaires du citoyen, du soldat et de l'esclave romains, publiées en 1918 et analysées dans le Bulletin de janvier 1920 de notre Société, on saitque

le cavalier romain percevait, chaque jour, pour sa monture 8 kilos 523 d'orge. En se basant sur la biologie, M. le professeur Jeanselme conclut que cette ration était celle de deux chevaux confiés aux soins de deux hommes, un écuyer et un palefrenier. En effet, le cavalier touchait d'autre part, pour lui-même et ses deux aides, une ration de blé triple de celle du fantassin. Chaque cheval consommait, par conséquent, 4 kilos 260 de grains d'orge. Le poids moyen de l'hectolitre d'orge étant de 61 kilos, la ration allouée représentait exactement, en volume, sept litres de graines.

Une question se pose. Cette ration était-elle allouée d'une façon régulière ? Volontiers nous ne le croyons pas. La ration journalière des chevaux, celle du cheval des armées en particulier, devait, comme celle des esclaves entravés, varier pendant les périodes de repos, au camp des légions, et pendant celles de travail, au cours des expéditions; elle devait être judicieusement calculée comme celle des esclaves eux-mêmes.

Nos recherches en vue d'une étude sur la thérapeutique médicale des hippiatres grecs, effectuées dans la vaste compilation connue sous le titre de *Recueil des Hippiatrica* (1), nous ont livré quelques documents relatifs aux régimes alimentaires des Solipèdes. Cependant, les hippiatres de la Grèce antique n'on pas inscrit, dans les textes parvenus jusqu'a nous, la composition quantitative de la ration du cheval en état de santé; leurs écrits confirment seulement que la base azotée de cette ration était l'orge en grains. En effet, lorsque la diète est ordonnée, concurremment avec la saignée et la purgation, prodrome du traitement de nombreux troubles généraux, digestifs ou respiratoires, le médecin du cheval prescrit de supprimer l'orge pendant plusieurs jours. L'hippiatre limitait donc ses interventions aux

(1) τῶν ἱππιατρικῶν βιϐγία δύω. Basileæ, apud Joan Valderum. MD. XXXVII. Symon Grynæus. (Exemplaire de la Bibliothèque de l'école vétérinaire d'Alfort, cote F. 41.

cas pathologiques. Comme thérapeute, il donnait, par exemple, ses soins aux organismes débilités et amaigris et conseillait alors un régime approprié dont nous possédons quelques exemples dignes d'être signalés et discutés. Parmi ces régimes diététiques, l'un d'eux était adopté par les habitants de la Cappadoce, et par ceux de la Syrie, pour les chevaux « eslancez, langoureux et galleux » dit Jean Macé, Médecin Champenois, premier traducteur français des hippiatriques grecques, en 1563.

Avant d'aborder l'examen critique du document il est utile de relire une consultation donnée par Apsyrte, hippiatre militaire du IVe siècle, en vue de remédier au mauvais état général d'un solipède, cheval, âne ou mulet. Voici cette consultation par correspondance.

« Apsyrte a Fronton Valère, salut,

« Tu m'as écrit pour me demander les moyens propres à secourir les chevaux amaigris et exténués sans cause apparente.

Il faut les traiter par des infusions dans du vin et de l'huile renfermant : soit le poids d'un triobole de myrrhe = 2 *gr.* 183 ; *soit* 20 *grains de poivre broyés* ; *soit de la rue* ; *soit une sorte de sauge* (ἐλελίσφακος) ;

Chaque infusion sera faite avec : I cotyle de vin = *O L.* 274, *et I cyathus d'huile vieille*, = *O L.* 046 (3 *cuillerées à potage*).

Ce mal n'est pas dû à des causes occultes ; il est la conséquence d'un refroidissement ; les anciens l'ignoraient. Lorsque le cheval ne mange pas, a des frissons provoqués par le froid ou par la fièvre et a les poils hérissés, on lui administre par la bouche un mélange à parties égales de sang de porc récent et de vin, ou bien une infusion de roquette et d'oignon dans du vin, ou encore de l'artemise. Il est utile de mettre du sel de nitre dans la boisson et de donner du fourrage vert. Lorsque la saison est propice le fourrage sera de blé vert » (1).

Comme on le voit, Apsyrte conseille seulement d'administrer des vins stimulants pour réveiller l'appétit du cheval amaigri. Il effleure à peine le régime diététique.

Mais, laissons pour le moment ce document extrait

(1) Apsyrte, page 184, 20.

du Chapitre LXVIII du Recueil des hippiatriques et passons au chapitre CXXIX et dernier, sorte de vaste formulaire. Nous y trouvons un autre texte, attribué au même auteur, qui est comme le complément du précédent.

D'APSYRTE : MACÉRATION QUE LES HABITANTS DE CAPPADOCE DONNENT AUX CHEVAUX MAIGRES.

Grains d'orge......	3 modius	=	26	lit. 262
Fèves............	3 xestès	=	1	» 641
Pois chiches.......	8 »	=	4	» 376
Fésoles...........	8 »	=	4	» 376
Ers ou vesces......	2 »	=	1	» 194
Vin..............	2 »	=	1	» 194

Ces choses sont trempées pendant un jour, mélangées, puis séchées un peu. On donne un demi-modius du mélange le matin et le soir de façon que le cheval reçoive, chaque jour, le volume d'un modius. soit 8 *litres* 754.

Si le cheval est très maigre, le régime doit être suivi pendant 21 *jours consécutifs* ; *si non, pendant* 15 *ou* 7 *jours. Pendant ce temps, le cheval restera à l'écurie et y sera abreuvé.*

Les Syriens ajoutant à ce mélange :

Pignons de pin...............	1 xestès
Raisins secs.................	1 —

et tiennent le cheval dans une écurie sombre, ἑστῶτι ἐν τῇ ἱπποστασίᾳ σκοτεινῇ, *dont le sol est très sec.* κατάξηρον ἐχούσῃ τὸ ἔδαφος » (1).

Ce régime, recueilli et adopté par Apsyrte, nous enseigne que très anciennement l'art des substitutions alimentaires était connu et judicieusement appliqué. Il est en effet confirmé aujourd'hui, par exemple, que le pouvoir nutritif et le cœfficient de digestibilité de la fève sont très élevés, plus grands que ceux de l'orge, de l'avoine, du maïs, du seigle et même du blé. Un examen comparatif montre sa richesse en chaux et en acide phosphorique. « *Cet apport minéral important*, dit le traité de MM. Dechambre et Curot, joint *à une forte teneur en matière albuminoïde, fait de la fève un aliment de choix pour*

(1) 'Αψύρτου βρεκτῶν σκευασία, ὧν διδόασιν οἱ Καππαδόκαι τοῖς λεπτοῖς ἵπποις (page 300,9).

les animaux en croissance, puisqu'il apporte à does convenable les éléments indispensables à la constitution des tissus. On la donnera aussi avec avantage aux chevaux qui doivent fournir un travail long et pénible et aux chevaux âgés. (1)». Remarquons aussi, parmi les légumineuses introduites dans le régime de Cappadoce, l'ers ou vesce, dont le pouvoir nutritif n'est pas discuté. « *On les donnera cassées ou légèrement trempées dans l'eau* », disent encore les traités modernes. Les pois, préparés semblablement, ne sont pas moins estimés.

Dans la préparation ancienne, les diverses graines étaient trempées pendant un jour, chose essentielle pour faciliter leur mastication.

Ouvrons de nouveau le recueil au chapitre LXVIII, illustré au début par la lettre d'Apsyrte ; quatre auteurs répètent, ou à peu près, ce que nous savons. Toutefois, quelques possages attribués à Pélagone sont à signaler. Cet hippiatre de la fin du IVe siècle, postérieur à Apsyrte, réédite le régime nutritif mais se dispense de donner ses origines. On remarque, d'ailleurs, certaines modifications introduites par l'usage dans sa composition et sa posologie. Les formules de Cappadoce et de Syrie y sont réunies et, aux graines de vesces supprimées sont substitués du froment et du fenu-grec :

Grains d'orge....		3	modius	=	26 lit.	262
Fèves..........		6	xestes	=	3 —	282
Pois chiches.....		8	—	=	4 —	376
Froment........		6	—	=	3 —	282
Fésoles.........		4	—	=	2 —	188
Fenu-grec.......		3	—	=	1 —	641
Raisins secs ... Pignons de pin.	aâ	1	—	=	0 —	547

Si à la suite du régime le cheval devient trop gras, dit Pelagone, *il faut retirer du sang de la veine abdominale, afin d'éviter les accidents pléthoriques* (2).

(1) Cf. Les aliments du cheval. Dechambre et Curot. Paris 1903, pages 160, 166, 171.

(2) PÉLAGONE, page 185, 12.

La recommandation de Pélagone est pleine d'intérêt. On sait que l'introduction des fèves dans la ration alimentaire du cheval peut, lorsqu'il est fait usage de régimes irrationnels, provoquer des accidents d'origine pléthoriques. Au contraire, ces accidents sont évités lorsque les substitutions opérées sont rationnelles et si on tient compte, d'autre part, des influences locales ou individuelles. Il importe donc et surtout de rendre très homogène le mélange des graines pour que dans chaque ration les mêmes proportions soient réalisées. Malgré les recommandations prescrites pour la préparation du mélange rationnel de la Cappadoce par les hippiatres de l'antiquité, il est possible et même certain que déjà on observa des accidents d'origine pléthorique et même la mort de quelques sujets, soit que ceux-ci très débilités aient été suralimentés très rapidement, soit encore que les mélanges distribués au début n'aient pas été toujours homogènes et que, de ce fait, un animal ait absorbé accidentellement une proportion trop élevée de l'aliment substitué.

Pélagone cite encore d'autres régimes que nous allons signaler parce qu'ils affirment la posologie quotidienne alors en usage, posologie égale, comme précédemment, au volume d'un modius, soit 8 litres et trois quart de litre.

Donner pendant vingt iours, le poids d'un modius (1) *de froment grillé, mélangé à de l'eau et du miel* ou bien : *Donner chaque jour un modius de graines de lupins adoucies par la cuisson* (c'est-à-dire débarrassées de leur principe amer), *de telle sorte que l'homme puisse les consommer. Si les graines ne sont pas adoucies, des coliques violentes agitent les animaux* (2).

Avant de conclure, signalons encore quelques sages conseils d'un hippiatre qui, pensons-nous, ne peut être plus récent que le IIe siècle de notre ère

(1) ὅσον μοδίου ποσότητα δίδου ἐπὶ ἡμέραις εἴκοσι (185,35).

(2) θέρμους ἐψημένους κὰι γλυεῖς ὥστεἄκνθρωπον δύνασθαι αὐτοὺς ἐσθίειν... Eί δὲ μὴ ὦσιν οἱ θέρμου γλυκεῖς, στρόφους ἐν τῶ ζώῳ κινήσουσιν (186.1).

et qui, en tout cas, précédait Apsyrte. Eumèle de Thèbes avait déjà adopté comme régime un mélange de froment ou d'orge grillée avec des graines de vesce, mais, il recommandait en outre de mêler du vin à l'eau de boisson, d'étriller fréquemment le cheval, de le tenir sur un sol sec et de le faire reposer sur une litière de paille, καὶ καθεύδουσι δὲ αὐτοῖς, ἄχυρον ὑποστρωννύσθω (1).

Le cheval bénéficiait ainsi, tout au moins lorsqu'il était souffrant, d'une litière confortable et, aussi, d'un aliment complémentaire très appréciable, puisque, comme de nos jours, il ne manquait pas de consommer une partie de cette paille de blé.

Les régimes alimentaires, institués par les hippiatres de l'antiquité pour les chevaux débilités et maigres, étaient donc composés de grains d'orge et de graines de légumineuses diverses dont le pouvoir nutritif est confirmé par les recherches modernes. D'autre part, le volume de ces mélanges pour la ration journalière, 8 litres 754, était comme on pouvait le supposer *a priori*, supérieur à celui de la ration normale du cheval de troupe, 7 litres d'orge. Les documents métrologiques, inscrits dans cette étude ne mettent pas seulement en lumière des faits ignorés ou tout au moins peu connus, ils viennent surtout renforcer le bien fondé des déductions scientifiques émises avant nous par M. le Pr Jeanselme pour le calcul de la ration normale du cheval de troupe dans l'antiquité gréco-romaine.

(1) Eumèle, page 184, 36.

DOCUMENTS

Réorganisation de l'Ecole de médecine sous la Commune

COMMUNE DE PARIS

Avis.

Les professeurs de l'Ecole de Médecine ont abandonné leur poste; les cours sont suspendus.

Vu l'urgence de faire cesser un pareil état de choses, la Commission de l'enseignement décide :

1° Les docteurs en médecine et les officiers de santé de chaque arrondissement exerçant à Paris, sont invités à se réunir samedi prochain 22 avril à midi, à leurs mairies respectives, à l'effet de nommer deux délégués par arrondissement;

2° Les étudiants en médecine inscrits à l'Ecole, les internes et externes des hôpitaux sont également invités à se réunir, samedi prochain 22 avril, à midi, au grand amphithéâtre de l'Ecole, afin de nommer dix délégués;

3° Les citoyens docteurs Dupré et Rambaud convoqueront leurs collègues, professeurs libres, à une réunion spéciale dans laquelle il sera procédé à l'élection de trois délégués;

4° Les divers mandataires ainsi désignés, munis de leurs pouvoirs, se réuniront le dimanche suivant 23 avril, à midi, au grand amphithéâtre de l'Ecole de médecine où ils arrêteront un projet de réorganisation médicale, sous la direction d'un président et de deux assesseurs nommés par l'assemblée. Dans le cas où ils le jugeraient nécessaire, ils composeront une commission de cinq membres chargée de fixer les bases de ce projet, qui sera ensuite discuté dans une réunion générale des délégués chargés de les convoquer le plus tôt possible;

5° Le projet ainsi que le procès-verbal résumant les discussions, seront communiqués à la Commission de l'enseignement siégeant à l'Hôtel de Ville et présentés par elle en séance générale de la Commune, appelée à statuer définitivement ;

6° Les citoyens délégués aux Mairies sont invités à mettre une salle à la disposition des intéressés.

Paris le 17 avril 1871.

Les Membres de la Commune,
Délégués à la Commission de l'enseignement.

Affiche communiquée par M. le Dr E. Olivier.



BIBLIOGRAPHIE

COMPTES-RENDUS

Georges SARTON. — ISIS. *Revue Internationale consacrée à l'histoire de la Science et de la Civilisation.* (Fascicules 7, 8 et 9 constituant proprement le tome III.) Bruxelles, 1920-1921, gr. in-8° de 569 pp.

Des travaux publiés dans ces trois fascicules, je n'en vois que deux à signaler comme intéressant l'histoire de la médecine. Encore, l'un d'eux, de M. L. Suali, est-il plutôt d'ordre philosophique que médical. De l'autre, nous n'en avons ici que la troisième et dernière partie : elle défie tout résumé. Etude très intéressante qui suit dans ses plus infimes manifestations la réaction des théories médicales à l'apport de Descartes. mais dont la documentation, littéralement « formidable », n'a point été passée au crible d'une critique suffisamment sévère.

Fasc. 7, p. 21-58 : Aug -Georges BERTHIER : Le mécanisme cartésien et la physiologie au XVIIIe siècle : III. Le rôle historique de la physiologie cartésienne : iatro-chimistes et iatromécaniciens.

Fasc. 8, p. 219-254 : L. SUALI. — Essai sur la théorie de la connaissance dans la philosophie indienne.

Mais l'intérêt primordial d'*Isis* réside en la façon dont est conçue la partie *Bibliographie* et le développement qui lui est donné. Un millier (pour ce seul tome III) d'indications de livres ou d'articles de revues, suivies, lorsqu'il est utile, de très brèves analyses explicatives, strictement objectives, rédigées presque toutes par M. George Sarton et M. Charles Singer, classées sous trois disciplines : chronologique, historique. systématique ; réalisent la conception bibliographique de l'éditeur de cette revue — qui l'a exposée à diverses reprises et qui est parfaite —, et font de la collection d'*Isis* un instrument de travail d'une valeur inégalée, d'une lumineuse clarté. Il nous reste à souhaiter que les conditions économiques per-

mettent à M. .Sarton de donner à cette Bibliographie synthétique toute l'importance désirable : à nous de l'aider à réaliser cette tâche. J'ajoute que les travaux relatifs à l'Histoire de la Médecine y figurent en nombre important.

PROCEEDINGS OF THE ROYAL SOCIETY OF MEDICINE (Section of the History of Medicine. Vol. XIV, 1921, fasc. 8, 10 et 11.

J.-A. NIXON. — Famine Dropsy and Pioneer Work in India (fasc. 8, p. 1-2.) Court historique, extrait d'un travail paru dans *The Lancet* (1920, p. 1234), relatant les mentions de l'anasarque due à la famine relevée dans les auteurs anciens et les premières études sérieuses faites aux Indes.

M. GREENWOOD. — Galen as an Epidemiologist (fasc. 8, p. 3-16). Etude très consciencieuse de la conception épidémiologique chez Galien; ses idées sur la contagion et sur l'influence des saisons sur les maladies.

James BERRY.— A. Latrine of Roman Imperial time (fasc. 8, p. 17-20). Latrine carthaginoise de Dougga (Sud-Ouest de Tunis) datant du IIIe siècle environ, avec un plan et une photographie.

Marshall MONTGOMERY. — « Cursed Hebona » as *Guaiacum officinale* (*or Lignum vitæ*) in Shakespeares *Hamlet*, I,V.62 (fasc. 8, p. 23-26). A l'aide de nombreuses références l'auteur identifie au bois de gaïac l'*hebona* de Shakespeare dont la signification avait donné lieu déjà à de nombreux commentaires.

T. WILSON PARRY. — The Prehistoric trephined Skulls of Great Britain, together with a Detailed Description of the Operation probably performed in each case (fasc. 10, p. 27-42), Etude critique très serrée sur les sept crânes d'origine britannique que l'on suppose trépanés. Un de ces crânes est un exemple d'absence congénitale des deux pariétaux ; deux ont été trépanés post-mortem ; un présent des vestiges d'une lésion osseuse et les traces d'une opération ayant pour but d'enlever une partie de l'os malade ; un porte les traces d'une trépanation pour affection osseuse, le patiente étant mort pendant ou peu après l'opération ; deux seulement ont des signes manifestes de trépanation pendant la vie avec guérison consécutive.

Charles GREENE CUMSTON. — A Brief Historical Summary of the Treatment of Trachoma, with special Reference to the Arabian School and the Writings of Ali-Ibn-el-Aïssa (Jesu Hali), (fasc. 11, p. 43-51). Après avoir rapporté et brièvement commenté des textes d'Hippocrate, Galien, Aétius, Paul d'Egine, l'auteur étudie plus longuement le traité d'ophtalmo-

logie classique chez les Arabes, *Tadkirat-el-Kahhaline*, d'Ali-Ibn-el-Aïssa (XI[e] s.), nom latinisé en Jesu Hali. L'auteur donne une traduction anglaise du chp. IV du deuxième livre, qui traite du trachome. Dr Jean AVALON.

Sir William OSLER. — THE EVOLUTION OF MODERN MEDICINE, a series of lectures delivered at Yale University on the Silliman Foundation in April 1913. New-Haven, Yale University Press, 1921, in-4°, XIV-243 p., 107 fig.

En dépit de ce titre trop restrictif dont je retrancherais volontiers le mot « modern », voici une histoire complète de la médecine dès les temps les plus reculés. C'est le dernier en date des ouvrages de Sir William Osler, édité par les soins de quatre médecins américains, dont notre infatigable collègue, le lieutenant-colonel Fielding H. Garrison.

En 1913 l'éminent professor regius de l'Université d'Oxford avait été appelé à faire un cours d'histoire de la médecine à Yale University, au titre de la « Silliman Foundation » ; à l'issue du cours il adressa le manuscrit de ses leçons à Yale University Press, à fins de publication. Il se proposait bien d'y faire quelques retouches, mais la guerre survint, lui imposant d'autres devoirs, et lorsqu'il mourut en 1919, deux ans après son fils unique, tombé au champ d'honneur dans le saillant d'Ypres, il n'avait pu mettre la dernière main au livre qui vient de paraître.

Sir William Osler a été l'une des plus grandes figures médicale de notre temps. Son savoir était immense et sa belle et sereine intelligence savait au premier coup d'œil reconnaître le signe pathognomonique d'une affection, tout comme le trait essentiel d'une doctrine scientifique.

C'est dans la sympathie humaine qu'Osler place l'origine de la médecine : « Medicine arose ont of fhe primal sympathy of man with man » (p. 6). C'est avec sympathie que cet homme excellent a suivi l'évolution de l'art de guérir depuis les trépanations de l'époque néolithique jusqu'à la conception actuelle de la médecine préventive.

Les qualités de son cœur, autant que celles de son esprit, se retrouvent dans cette œuvre à la fois profonde et charmante. Il est impossible de concevoir plus élégante solution du difficile problème qui a consisté à présenter à des auditeurs, puis à des lecteurs, en six leçons devenues six chapitres ce que dans le domaine médical ont produit de mieux les hommes de tous les temps.

Dr Ernest WICKERSHEIMER.

Fielding H. Garrison. — An introduction to the history of medecine, with medical chronology, suggestions for study and bibliographic data. 3[e] édition, revised and enlarged. Philadelphia and London, W. B. Saunders Co., 1922, in-8°, 942 pages.

Trois éditions en huit ans : ce record, dans la vieille Europe, n'a encore été atteint par aucun manuel d'histoire de la médecine. Félicitons-en notre collègue, le lieutenant-colonel Garrison.

Son livre est bien imprimé sur du beau papier ; il est richement illustré. Il est agréable à lire ; il est tout pétri du bel optimisme qui n'abandonne guère les Américains et si l'histoire y est souvent, à la manière anglo-saxonne envisagée du point de vue de l'éthique, cela n'enlève rien aux qualités descriptives de l'ouvrage En même temps qu'on y suit pas à pas les étapes de la science depuis les temps les plus reculés jusqu'à la guerre de 1914-1918, on y trouve d'ingénieuses considérations sur la portée sociale de la médecine et sur ses relations avec les autres branches de l'activité humaine.

L'auteur a réalisé ses desseins ; l'étudiant et le praticien trouveront ici des notions claires et généralement exactes sur le développement de l'art de guérir et ces notions leur sont présentées sous une forme suffisamment attrayante pour qu'ils soient incités à les compléter par de nouvelles lectures.

Par un simple coup d'œil jeté sur la table des matières on peut se rendre compte de l'importance relative de la période moderne de l'histoire de la médecine. Sur 800 pages que comprend le volume, sans compter la préface, l'appendice et les tables, 375 pages sont consacrées au XIX[e] siècle et au XX[e] siècle. Ces 375 pages s'ouvrent par un tableau net et précis des voies où s'est engagée la science à l'aube du XIX[e] siècle. Elles ont, entre autres mérites, celui de rendre justice aux progrès accomplis dans les divers pays et celui de mettre en relief les particularités nationales qui distinguent chaque école. Une place importante y a été réservée à la médecine américaine qui mérite d'être mieux connue qu'elle ne l'est de ce côté-ci de l'Océan.

C'est donc dans l'époque contemporaine que l'auteur a placé le centre de gravité de son livre. Cela n'empêche qu'il a étudié avec le plus grand soin l'histoire de la médecine au cours des siècles précédents et qu'il a bien su caractériser chacune des places de son évolution, comme le XVII[e] siècle qui est pour lui « l'âge de l'effort scientifique individuel » et le XVIII[e] siècle qu'il a baptisé « l'âge des théories et des systèmes ».

Ceux qui savent combien les études de folklore sont en honneur aux Etats-Unis ne seront pas surpris de voir en tête du livre un lumineux exposé des travaux sur la médecine des peuples, ni de constater que, pour ce qui est de la médecine antique, l'auteur s'est particulièrement intéressé aux origines fabuleuses de l'art dont Asclépios est le père ; aussi 15 pages sont-elles consacrées à la période pré-hypocratique contre 10 seulement à la période classique et 14 à la période gréco-romaine. Le chapitre qui traite de la médecine médiévale en Occident est un de ceux qui ont subi le plus de remaniements en vue de la nouvelle édition. En effet, comme il est dit fort justement dans la préface, le moyen âge jouit depuis quelques années d'une faveur toute particulière auprès des historiens de la médecine. L'auteur a su très habilement faire la synthèse de leurs travaux et mettre à profit les plus récentes de leurs découvertes.

Un mot encore au sujet de l'appendice. Celui-ci contient entre autres un répertoire des biographies de médecins et une biographie des différentes parties de l'histoire de la médecine, classée à la façon des « subject-index » suivant l'ordre alphabétique des mots-souches. Le lieutenant-colonel Garrison, qui depuis 1905 rédige l'*Index medicus*, la plus importante des bibiographies médicales, s'est acquis ainsi un nouveau titre à la reconnaissance des travailleurs.

Dr Ernest Wickersheimer.

La Lèpre en Pologne. — D'après le Manuel des maladies de la peau de R. Berhardt, médecin de l'hôpital Saint-Lazare, à Varsovie (1 vol. Varsovie 1921).

La lèpre fut inconnue en Pologne jusqu'à la seconde partie du xiiie siècle. Son apparition, date de la grande invasion tartare qui, en 1241 et 1242, dévasta le pays. Ce furent par les tartares qui apportèrent la lèpre, mais, semble-t-il, les Allemands. Pour reconstituer le pays dépeuplé, les comités polonais introduisirent en effet des familles d'artisans et de commarçans allemands. Or au xiiie la lèpre était très répandue en Allemagne. La plupart des léproseries polonaises furent établies en des villes que fondèrent les bourgeois allemands immigrés : Posen, Cracovie, Lemberg, Glogow.

Suivant le chroniqueur Mimberg, de Glogow, la première en date fut fondée en 1309. Le quatrième volume des monuments de Szujski et Piekosinski rapporte qu'en 1327 tous les lépreux furent rassemblés en dehors des murs des villes. D'après les actes de donations de 1441-1449, un hôpital de lépreux fut cons-

truit au XIIIe siècle à Kleparz, à côté de l'église Saint-Valentin. La deuxième léproserie cracovienne fut ouverte en 1443 à Kasimiery à côté de l'église de Saint-Léonard. A Posen, une bourgeoise Gertrude Pestl fonda au XVe siècle une léproserie dans le faubourg de Saint-Martin, près de la porte de Breslau; une deuxième existait à Posen même, à côté de l'église de Sainte-Croix ; il s'agissait d'un hôpital en partie consacré aux lépreux.

Des documents de 1475 et 1495 nous apprennent qu'à Lemberg une léproserie existait à côté de l'église de Saint-Stanislas.

Au XVe siècle l'épidémie de lèpre commence à décroître. Au XVIe et au début du XVIIe siècle, la lèpre s'éteint en Europe ; les léproseries sont fermées ou transformées en hôpitaux. Il ne semble pas qu'aujourd'hui la lèpre existe en Pologne en tant que maladie autochtone. Dr CHEVALLIER.

Dr Jean FELIX. — DU SCEPTICISME EN MÉDECINE. ESSAI SUR LA MÉTHODE.

Dans ce travail, l'auteur montre la nécessité d'une symbiose entre le scepticisme et la critique, particulièrement utiles en médecine.

Le scepticisme, seul est d'une façon générale, loin de la sagesse. Il est desséchant et stérilisant de toute activité et surtout s'il est intégral à la manière de Pyrrhon. Il n'a pas de plan.

Au pôle opposé, se trouve le dogmatisme. Celui-ci a quelquefois ses indications surtout en propédeutique, mais l'esprit doctrinal généralisateur par ses systèmes devient, vite de ce fait, néfaste en médecine et particulièrement en thérapeutique, but suprême et raison d'être de la médecine. L'esprit doctrinal s'appuie, le plus souvent sur des hypothèses et des théories, nécessaires jusqu'au jour où les faits changent celles en certitude, mais en faire une méthode générale, c'est tomber dans l'excès et refuser à l'esprit humain la souplesse, la vie en un mot dont il a besoin.

L'auteur prend parti pour le juste milieu entre le dogmatisme absolu et le scepticisme intégral, c'est-à-dire pour le *scepticisme critique*. Etre critique, c'est tempérer le scepticisme seul, c'est être vrai. Le scepticisme critique s'adresse à l'incertitude et à l'erreur, fréquentes en médecine et en biologie, il fait tomber les illusions vers lesquelles l'esprit se sent attirer. Il constitue un principe de recherche active. En faisant appel aux faits et aux raisonnements d'expérience, il éclaire

chaque fois le dédale de la biologie. C'est à juste titre qu'il peut prétendre occuper en médecine, la place que le doute philosophique tient dans la science expérimentale de Claude Bernard.

En résumé, cet ouvrage montre qu'en intégrant au scepticisme assez fréquent chez les médecins, la critique que donne la réflexion, on peut approcher plus sûrement de la vérité. On y trouve cinq règles d'applications pratiques pouvant parfaitement convenir aux recherches et aux applications en médecine.

D[r] SOLO-LEBOVI.

Docteur Eugène OLIVIER. — CAUSERIE SUR MES COLLECTIONS D'EX-LIBRIS DE MÉDECINS ET DE PHARMACIENS ANTÉRIEURS A LA PÉRIODE MODERNE (extrait du *Bulletin de la Société archéologique, historique et artistique*. Extrait du *Vieux papier*, sept. 1921.

Cette brochure joliment illustrée est fort intéressante à lire. Nous ne pouvons citer tous les ex-libris médicaux et pharmaceutiques que l'auteur étudie avec soin. Signalons cependant celui qui ornait les livres de la Bibliothèque de l'Académie Royale de Chirurgie avec cette devise :

« Déjà la vérole est certainement guérissable par la médecine. » Cela prouve, dit notre collègue avec une certaine ironie, que nos pères n'avaient nul besoin pour guérir le fléau social des 606, 914, et autres produits boches, le bon vieux mercure français faisait déjà son œuvre bienfaisante. »

L'Alsace nous a laissé des ex-libris remarquables comme ceux du botaniste et chimiste Jean Boecler (1715), du vénéorologiste Frédéric Boehm, de l'accoucheur et anatomiste Thomas Lauth et du maître en pharmacie J.-H. Spielmann.

Dans l'Aunis, M. Olivier signale les ex-libris de Destrapières et surtout du fameux Seignette des Marais.

La Flandre nous donne trois pièces très rares : l'ex-libris de Chastenet gravé par Durig, celui de Delimal, de Cambrai, et celui de Saladin gravé par Merché.

Les ex-libris des médecins de Montpellier sont nombreux. Celui de Baux, de Nîmes est une pièce rarissime parce que les exemplaires ont eu leurs armes grattées pendant la Révolution.

En Normandie, ce sont les ex-libris de Du Douet, de Le Cat et de Le Chandelier.

A Paris, ce sont ceux de Bégin, de Bordeu et du fameux Bouyveau connu sous le nom de Laffecteur qui avait inventé unrob antisyphilitique qui se vendait dans toute la capitale, grâce à une réclame tapageuse.

La Flandre et les Pays-Bas offrent quelques ex-libris intéressants ; celui de Michel Brisseau, celui de Geerts, avec cette devise « nec vi. nec dolo ».

En Suisse, l'ex-libris fut toujours en honneur, mais ne rappelle guère la profession du propriétaire ; il convient toutefois de signaler celui de Levade et celui de Jean-Armand Tronchin.

Quant aux ex-libris pharmaceutiques anciens, certains sont très intéressants : citons celui de Méraise, apothicaire à l'Hôtel-Dieu, celui de Bertram, de Nîmes, celui de Mathieu-François Geoffroy, et enfin celui du botaniste distingué Soyer-Willemet, de Nancy.

En résumé, cette belle étude très approfondie est un document précieux pour les historiens de l'art de guérir.

Dr Raymond Neveu.

Marcel Laemmer.— Contribution a l'histoire de la peste en France au xviie siècle, thèse, 1914.

Après un rapide exposé de l'histoire générale de la peste dans le monde, l'auteur étudie l'invasion et la marche de l'épidémie en France au xviie siècle.

Cette terrible maladie partant des régions méditerranéennes gagne la Gascogne, le Poitou, le Limousin, l'Orléanais et la Champagne.

A Annecy, la peste éclate le 12 avril 1629. Comme il convient, les habitants affolés s'enfuient, semant la panique et la maladie. Le 11 août la Mère de Chantal peut écrire que « la ville est quasi toute vide. »

Aix et Nîmes sont atteints à leur tour. On assure qu'il y eut plus de 6000 morts.

De 1602 à 1668, Orléans est contaminé presque sans interruption.

L'auteur pense que le mal pénétra « par les escholliers qui venaient des provinces voisines et aussi par les réfugiés des pays atteints.

A Reims, l'épidémie de 1668 fait de très grands ravages.

Dans un autre chapitre l'auteur étudie la peste de Toulon de 1721, où il périt plus de 16.000 personnes en un an.

L'histoire si intéressante de cette grande épidémie est tirée d'une fort belle étude de Gustave Lambert qui parut dans le *Bulletin de la Société des Sciences du Var*, en 1860-1861.

Enfin, le travail se termine par quelques pages trop courtes à notre avis, sur la thérapeutique et l'hygiène au cours de ces épidémies. Nous y voyons les remèdes les plus étranges,

mais aussi un certain souci, d'éviter la contamination en isolant les malades, en brûlant les vêtements des contagieux, en défendant aux bateliers d'apporter des laines suspectes... Nous avons signalé, pour notre part, des moyens presque semblables quand nous avons étudié l'état sanitaire de l'Afrique du Nord pendant la période arabe-turque.

Dr Raymond NEVEU.

Pr Alfred ROUXEAU (de Nantes). LAENNEC APRÈS 1806 (1806-1826), d'après des documents inédits, un volume in-8° carré de 438 pages avec 4 planches hors texte. Baillière, 1920.

Si j'ai tardé à rendre compte de ce beau et pieux monument élevé à la gloire du fondateur de la médecine moderne, c'est que c'est un livre si attachant qu'il est impossible de ne pas le lire en entier quand on l'a commencé. Et cette lecture demande des loisirs.

Je ne répèterai pas ce qu'en a dit le Pr Letulle dans la *Presse médicale* du 25 juin 1921 et je renvoie ceux qui veulent en avoir un bon résumé à l'article de Maurice Genty dans le *Progrès médical* du 21 mai 1921.

Je ne signalerai ici que quelques réflexions faites au fil de ma lecture.

Et d'abord le nom de Laennec s'orthographie sans tréma. Il suffit pour s'en convaincre de lire la signature du Maître au bas des ordonnances qu'il nous a laissées. J'en avais exposé une à l'Exposition rétrospective médicale de juillet dernier. On a tout dit sur le génie de Laennec ; son caractère avait été laissé dans l'ombre ou mal compris. M. Rouxeau en fait une peinture attachante. Laennec était primesautier, incapable de maintenir longtemps, de façon suivie et soutenue, son attention sur le même sujet; mais il avait l'enthousiasme, la passion, la fougue. L'intensité de l'effort, le degré extrême de contention d'esprit remplacent chez lui la durée de l'attention. Esprit clair, lucide, précis, ne s'encombrant pas de théories, il avait un cœur fraternel pour les misères humaines et son exemple montre que le génie peut s'allier à l'extrême bonté comme à la douceur, la piété, la simplicité et la modestie.

A ses débuts à Paris il suivit les leçons de Boyer qui coûtaient neuf francs par mois. Au bout du mois ses ressources ne lui permirent plus pareilles prodigalités.

Je passe sur l'affiliation de Laennec au cénacle du Père Delpuits. Elle semble avoir été la cause première de l'impopularité au milieu de laquelle s'écoula son existence.

Pendant l'hiver de 1803-1804 Laennec professa un cours

d'anatomie pathologique, qui fut le point de départ de son fameux *Traité d'anatomie pathologique ou exposition des altérations visibles qu'éprouve le corps humain dans l'état de maladie* dont une partie seulement a été publiée et dont M. Letulle avec juste raison a réclamé l'impression totale. Il faudrait pour le 23 août 1926, jour du centenaire de la mort de Laennec, avoir enfin la première édition du Traité d'anatomie pathologique, dont le manuscrit est déjà plus que centenaire.

La première leçon de Laennec sur la phtisie eut lieu en mars 1804. Il en admet la contagiosité, l'inoculabilité directe et la guérison.

Journaliste consciencieux, il fait grand cas du style et n'écrit pas une seule critique sans que le paragraphe final n'en soit consacré à l'appréciation de la langue que parle l'auteur. Il déteste les néologismes et s'il s'arrête à *stéthoscope* pour désigner l'instrument qu'il a inventé, c'est pour ne pas accepter le *thoraciscope*, métis gréco-latin de son oncle Guillaume. Pour Laennec l'instrument reste le *cylindre* voire même le *bâton*.

Le 4 décembre 1803 Laennec concourut avec Dupuytren à la fondation de la *Société anatomique* et son ombre tutélaire continue d'y accueillir les nouveau-nés aux recherches médicales.

Je passe sur la lente ascension de Laennec aux honneurs, sa déconvenue de 1811 à propos de la *chaire d'Hippocrate et des cas rares* à la Faculté et qui fait un contraste piquant avec l'importance grandissante de sa notoriété et de sa situation scientifique.

Plus actuelles sont ses relations avec M. et Mme de Chateaubriand, car René est toujours à la mode.

En 1812 les Chateaubriand viennent de s'installer à la Vallée-aux-Loups, près de Sceaux. René est persécuté ; il se plaint de troubles du cœur : un de ses amis est atteint d'un anévrysme et le pauvre « chat », comme l'appelle sa femme, se figure que lui aussi a un anévrysme. Il consulte son ami Laennec qui l'examine longuement et ne trouve rien. René recommence la longue kyrielle de ses maux ; Laennec n'en veut pas démordre : René n'a rien, absolument rien. Et Chateaubriand, qui a confiance en son ami, est guéri pour l'instant de ses préoccupations hypocondriaques. D'autre part, Mme de Chateaubriand fut une des premières malades que Laennec examina avec son cylindre. C'était dans l'été de 1817, près d'un an après l'immortelle découverte, qui date de septembre ou d'octobre 1816 ; Laennec put rassurer Chateaubriand

qui croyait sa femme phtisique. A défaut de son amour, René prêtait à sa femme un peu de son hypocondrie.

Ce souvenir adoucit d'ailleurs les derniers instants de Laennec. Le vendredi 4 août 1826, neuf jours avant sa mort il écrivait à Mériadec :

« Tout bien calculé, je ne puis rapprocher mon cas que de celui de Mme de Chateaubriand. Cayol affirmait qu'elle périrait phtisique dans deux ou trois mois, nonobstant tous signes stéthoscopiques. Je tenais bon et, au bout de dix mois, l'énorme cuvette diminua de moitié, la fièvre tomba et je partis avec sécurité pour les vacances. »

Tant il est vrai que souvent aux plus clairs génies l'ange de la mort sait voiler son approche.

Et pour finir, je répète la grande date que tout médecin doit savoir : la veille ou le lendemain de la mi-août 1818 parut la première édition du *Traité de l'Auscultation médicale*.

Selon la règle, l'accueil du public médical fut froid. Le génie ne heurte pas l'opinion publique sans dommage. On l'avait bien vu pour la Phèdre de Racine. On l'a revu pour Pasteur. Cependant un homme, mais en dehors de la médecine, sut trouver la note convenable ; mais c'était Chateaubriand. Il écrivait en décembre 1819, à la suite d'une revue des travaux historiques de l'année : « Au moyen d'un tube appliqué aux parties extérieures du corps, notre savant compatriote breton, le Dr Laennec, est parvenu à reconnaître, par la nature du bruit de la respiration, la nature des affections du cœur et de la poitrine. Cette belle et grande découverte fera époque dans l'histoire de l'art. »

Je n'ajoute rien au jugement de Chateaubriand.

J'aurais encore toute la carrière scientifique et la vie intime de Laennec à envisager : mais je ne peux suivre M. Rouxeau dans les divers chapitres si captivants de son précieux ouvrage. J'y renvoie les lecteurs qui y trouveront la géniale figure de Laennec se détachant en relief sur le fond très finement dessiné de toute la vie médicale du premier quart du XIXe siècle. Dr Laignel-Lavastine.

M. Frédéric Masson. — La mort de l'Empereur. *Revue des Deux Mondes*, 1er et 15 mai 1921.

Lorsque l'Empereur quitta la France le 15 juillet 1815, aucun médecin français ne l'accompagna. *Foureau de Beauregard* avait remplacé le baron Corvisart, mais fut écarté par le cardinal Fesch et par Madame. Trois jours avant que l'Empereur ne partit de la Malmaison, Corvisart amena un autre de ses

élèves *Louis-Pierre Maingault* qui l'accompagna jusqu'à Plymouth, mais là ayant appris que l'Empereur n'allait pas aux Etats-Unis, il fit défection et demanda à rentrer en France, ce qui lui fut accordé. On prit alors un chirurgien de la marine anglaise *Barry-Edouard O'Meara* qui accompagna l'Empereur à Sainte-Hélène et y fut son médecin jusqu'au 25 juillet 1818, il diagnostiqua dès le 25 septembre 1817 une maladie de foie pour laquelle il institua le traitement en vogue dans les écoles britanniques : pilules bleues à base de mercure, pommade mercurielle, quassia, racine de Colombo et extrait de cantharide, mais à la suite de demêlés avec sir Hudson Lowe, celui-ci le remplace par un aide-chirurgien de l'artillerie royale *M. Verling* que Napoléon refuse de voir, n'ayant confiance qu'en O'Meara.

Son état de santé cependant s'aggravait, le 17 décembre 1818 le malade va de pire en pire, le 16 janvier 1819 une crise éclate à trois heures du matin et l'on mande d'urgence le *docteur Stokoë* du Conqueror, mais celui-ci ne veut pas prendre seul la responsabilité de soigner l'Empereur et demande une consultation; la crise ayant été passagère, la consultation n'a pas lieu et l'on réinstalle Verling à Longwood. Du 18 au 20 janvier accalmie, l'Empereur se promène dans le jardin, bien qu'ayant une figure de fantôme; Verling attribue cette crise à une affection des entrailles et à une obstruction de l'organisme par des bains chauds et de fréquents clystères, ainsi que par l'abstinence. La constipation est opiniâtre, tout travail fatigue l'Empereur. A la fin de 1819, le diagnostic de cancer de l'intestin, concurrent de la maladie du foie, est porté et un nouveau médecin est appelé à son chevet : c'est *François Antommarchi*, petit Corse, prosecteur de Mascagni à Florence, débarqué le 13 septembre 1819 à Jamestown, et agréé le 22 du même mois par Napoléon comme son chirurgien aux appointements de 9.000 francs par an.

Antommarchi est convaincu que l'Empereur n'est pas malade, c'est qu'il est incapable de reconnaître sa maladie et encore plus de la soulager. Il l'engage à travailler, à agrandir lesjardins qu'il a sous ses fenêtres, et de fait nous voyons l'Empereur piocher, bêcher, arroser. Une amélioration certaine se voit dans son état et jusqu'en juillet 1820 l'exercice qu'il a pris et l'occupation qu'il a prise aux travaux dans ses jardins lui donnent une apparence de santé qui contraste avec son état antérieur. Néanmoins le 4 octobre 1820, au retour d'une excursion, une crise d'extrême fatigue survient qui laisse après elle un affaissement extrême. Antom-

marchi se contente de poser des vésicatoires aux deux bras.

Le 1er janvier 1821, l'Empereur a la conviction que ses jours sont cômptés : « Ce ne sera pas long, mon fils, dit-il à Marchand ; ma fin approche, je ne puis aller loin ». Le vide se fait autour de lui, tous ceux qui l'ont accompagné aspirent à le quitter, Antommarchi demande un congé, mais reprend son service le 6 février. Le 15 mars, l'Empereur est pris d'un frisson glacial, ses traits se décomposent. La crise est surmontée, mais reparaît les jours suivants, l'Empereur prend de l'émétique, passe la nuit dans son fauteuil, sans lumière : « Croyez-vous, dit-il à Antommarchi, que la mort ne soit pas pour moi un bienfait du ciel ? Je ne la crains pas, je ne ferais rien pour en hâter le moment, mais je ne tirerais pas la paille pour vivre. « Le 2 avril, Antommarchi amène avec lui le Dr *Arnott*, chirurgien du 20e Régiment qui conclut à une inflammation d'estomac et non à un cancer du pylore, affection dont le père de Bonaparte était mort à 35 ans ; le 3 avril on note des vomissements noirâtres qui se répètent ensuite, l'Empereur fait son testament, partage ce qui lui appartient, s'occupe du retour en Europe de ses fidèles, mais le 28 avril l'affaiblissement s'accentue, quoique l'esprit reste lucide, puisque le 30 Napoléon entretient Antommarchi de son autopsie le priant « de bien examiner, lorsqu'il l'ouvrirait, son estomac pour préserver son fils d'une maladie qui avait entraîné son père et lui au tombeau », le 3 mai il ne prend plus que de l'eau sucrée avec un peu de vin, les consultants prescrivent une ingestion de calomel, mais le 4 à 5 h. 50 du matin le soleil disparaît, l'Empereur est mort.

On voit par ce récit combien Napoléon fut mal soigné à Sainte-Hélène ; la plupart de ses médecins, pour flatter le pouvoir, nièrent cette maladie de foie qui était relativement bénigne, qui eût cédé à un traitement approprié, à une cure thermale par exemple, mais qu'ils laissèrent s'aggraver par l'absence d'exercices, par une détestable hygiène, par des médicaments contre-indiqués, et une méconnaissance des symptômes constatés. Lui seul fit son diagnostic en dépit de ses médecins qu'il avait vainement mis sur la trace, et frappé par son hérédité paternelle pensa de très bonne heure à un cancer du pylore ; il avait malheureusement raison.

Dr E. Olivier.

Ch. Singer. — The Lorica of Gildas the Briton (2547). A. Magico-medical dext Containing an Anatomical Vocabulary. (Extrait de *Proceedings of the Roy. Soc. of Medicine*, Sect. of Hist. of Med., 1919, volume XII, in-8°, 21 pages).

Le mot *lorica* qui primitivement avait le sens de cuirasse, a été donné, dans les premiers siècles de notre ère, à des prières destinées à éloigner les démons ; l'une des plus connues, en Angleterre, était la « lorica » de saint Patrick. C'est de la « lorica » de Gildas dont il est question ici : la plus ancienne copie connue est un manuscrit de Cambridge écrit au IXe siècle ; mais la rédaction en est certainement plus ancienne ; l'auteur la fait remonter aux environs de 547, en se basant sur un passage relatif à une épidémie de peste. Après avoir décrit les manuscrits connus, au nombre de six, l'auteur nous donne le texte latin et sa traduction. Il était intéressant de publier ce document qui contient un très grand nombre de termes anatomiques..

Relevé bibliographique des travaux médico-historiques parus récemment dans les publications périodiques

ALEZAIS. — *Discours de réception*, Mém. de l'Acad. des Sc. B.-L. et Beaux-Arts de Marseille, 1917-1920, p. 391-409. — Eloge du Dr HIPPOLYTE MIREUR, qui, né le 6 mars 1841 à Fayence (Var), fit ses études à la Faculté de Paris ; il prenait alors pension chez la Vve Amiot, rue de l'Ancienne-Comédie, où il connut Gambetta, Lachaud, etc. Installé à Marseille en 1868, il fut envoyé en 1870, comme major de la 3e légion de mobilisés au Camp des Alpines, puis au fort de Sainte-Foy, près Lyon. Adonné à l'ophtalmologie, il s'occupa, en outre, de statistique et d'hygiène publique, publia une *Etude hist. et pratique sur la prophylaxie et le traitement du choléra*, un autre mémoire sur le *Mouvement comparé de la population à Marseille, en France et dans les Etats d'Europe* (1889), et fit prévaloir au Conseil municipal de Marseille les grands principes de salubrité trop oubliés. Amateur d'art distingué, Mireur, chevalier de la Légion d'honneur (1886), lauréat de l'Institut et de la Société d'Anthropologie, président de la Société nationale de médecine de Marseille, membre (1888) du Conseil supérieur de l'Assistance publique, a laissé un grand vide dans le monde scientifique marseillais.

ODDO. — *Discours de réception*, *ibid.*, p. 427-445. — Eloge du Dr CHARLES LIVON ; né à Marseille, Livon, après avoir pris part comme infirmier à la guerre de 1870, fit ses études

médicales, obtint au concours, à 25 ans, la chaire de physiologie de l'Ecole de Médecine de Marseille, publia un *Manuel de vivisection*, donna des articles au *Dict. de physiologie* de Ch. Richet, fonda en 1893, et dirigea pendant vingt-cinq ans, le premier Institut Pasteur créé en province, enfin, durant trente ans, rédigea le *Marseille médical*. Correspondant de la Société de Biologie et de l'Académie de Médecine, président de l'Association générale des médecins de France, de l'A. F. A. S., premier président de la Réunion biologique de Marseille, maire de Marseille, président du Bureau d'administration des Hospices de cette ville, affecté le 2 août 1914 à la Direction de la XVe Région, Livon se surmena outre mesure et mourut épuisé dans l' « Hôtel-Dieu, où il venait de dépenser ses dernières forces au service des soldats. »

A. Desgrez *Armand Gautier* (1837-1919), Revue Scientifique, 59e année, N° 22, 26 novembre 1921. — P. 639 643.

E. Gley. — *La véritable figure de la Faculté de Médecine de Montpellier*, Revue Scientifique (Revue rose), 59e année, N° 23, 10 décembre 1921, p. 671-678. — M. Gley s'élève contre la réputation faite à l'École de Montpellier au point de vue trop exclusif du vitalisme, et démontre par l'exemple de ses anatomistes et botanistes, par l'œuvre de Jean Astruc, La Mure, Charles Le Roy, A.-L. Dugès, du chimiste Béchamp, du naturaliste Ch. Martins, du physiologiste Rouget, et tant d'autres, que la tendance à l'esprit doctrinal ne représente qu'un moment de l'évolution de cette Faculté, et qu' « elle fut, en réalité, la première et... resta toujours une grande école d'observation. »

Le VIIe centenaire de la Faculté de médecine de Montpellier, 1220-1921, Montpellier médical, LXIVe année, 2e S., t. XLIII, N° 23, 1er décembre 1921. Numéro spécial reproduisant les discours et le C. R. des fêtes du centenaire.

L. Calendini. — *L'Assistance par les Sœurs de charité dans le diocèse du Mans au début du XIXe siècle*, Bull. de la Soc. d'Agric., Sciences et Arts de la Sarthe, t. XLVIII, 1921, p. 114 128. — Etude intéressante et documentée sur la réintégration des Sœurs de charité dans les hospices, bureaux de bienfaisance et petites écoles de la Sarthe après la Révolution.

Dr P. Delaunay.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 4 Mars 1922

Présidence de M. le Dr G. HERVÉ

Etaient présents : MM. Avalon, Boulanger, Brodier, Cavaillès, Dardel, Desnos, Dorveaux, Fosseyeux, Guelliot, Hahn, Hariz, Jeanselme, Le Gendre, Livet, Ménétrier, Monthus, Neveu, Olivier, Sevilla, Solo-Lebovici, Tanon, Weisgerber.

Candidats présentés :

MM. le Dr BOUTET (André), 132, rue de Courcelles (17e), par MM. Jeanselme et Laignel-Lavastine ;

BIZARD (Dr), 5, rue Marguerittе (17e), par les mêmes;

KAHN (Dr Pierre), 29, boulevard Bineau, Neuilly, par les mêmes;

LACASSAGNE (Dr Jean), 104, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon, par MM. Brodier et Thibierge ;

RAYMOND (Dr Paul), 34, Avenue Kléber (16e), par MM. Jeanselme et Laignel-Lavastine ;

Communications. — M. Joseph Hariz, en collaboration avec M. le Dr Villaret, présente *une contribution à l'étude de la médecine arabe avant l'Islam*, préliminaire de la thèse qu'il doit présenter sur ce sujet; il étudie successivement les épidémies signalées à cette époque dans la presqu'île arabique et qui ont eu une répercussion sur les évènements historiques, comme

l'épidémie de variole qui sévit dans l'armée du négus d'Abyssinie, vers 560; il relate des noms des médecins et des écrits concernant les pratiques alors en usage, notamment l'isolement dans les maladies contagieuses et le traitement externe par le goudron.

Une discussion à laquelle prennent part MM. Livet et Avalon, s'engage sur l'origine de la variolisation dans la presqu'île arabique et sur la date de la mort de Rhazès.

M. le Dr R. Neveu, à propos de la communication de M. le Dr Livet sur le Caducée, met en valeur, d'après un passage d'Ibn Khaldoun, un épisode concernant *le marabout Abou Joussof Ya'qoub, de Tlemcen* qui, comme les prêtres d'Epidaure, trouva dans le serpent sacré un auxiliaire précieux pour frapper l'imagination des élèves et des fidèles.

M. Fosseyeux lit une note de M. Wickersheimer sur *les pilules de Frère Pierre de la Palud*, frère prêcheur du XIIIe siècle, qui a laissé un grand nombre d'ouvrages théologiques parmi lesquels se trouve une recette (B. N. ms. lat. 3528) de pilules qu'il rapporta de son voyage en Orient, et où entrent l'aloès hépatique, la myrrhe et le safran de Lombardie. Les dominicains d'ailleurs ont compté dans leurs rangs un certain nombre de médecins dont la liste se trouve au t. II de l'ouvrage de Quétif et Echard (*Scriptores ordinis Prœdicatorum recensiti.*, 1719-21). M. le Dr Leclerc rappelle à ce sujet l'ouvrage du frère Théodoric, évêque de Cervia : *De magna cyrurgia*, où figure la description d'un curieux procédé d'anesthésie chirurgicale.

M. le Dr Hahn lit le travail de M. le lieutenant-colonel Fielding H. Garrison sur *la tradition littéraire dans la médecine anglaise*, depuis Thomas Linacre, fondateur du collège royal de médecine, Harvey et Sydenham au XVIIe siècle jusqu'aux professeurs royaux de médecine d'Oxford et de Cambridge au XIXe siècle aux travaux de sir Clifford Albutt sur la médecine grecque à Rome, et de M. le Dr Charles Singer dont il donne en appendice la liste des publications.

M. Fosseyeux résume la communication de M. Rambaud sur *Jehan de Raffou, docteur régent de la Faculté de Médecine de Poitiers* (1584-1636), dont le portrait figurait à l'exposition rétropective de 1921 ; ce dernier fit ses études à Paris, à Poitiers et à Montpellier ; il passa sa thèse à l'église Saint-Pierre de Poitiers. Nous possédons l'inventaire de son mobilier et de sa bibliothèque.

M. Fosseyeux soumet également l'étude de M. le Dr L. Dubreuil-Chambardel sur le *Collège de médecine de Tours et le Dr Louis-Pierre Bretonneau*. Les origines de la Société médicale de Tours remontent au règne de Henri II, mais elle ne reçut un statut définitif qu'en 1687 ; le doyen en 1750 était un Lochois, P. L. Bretonneau. M. le Dr Dubreuil-Chambardel donne la liste des docteurs agrégés à ce collège depuis 1750 jusqu'à 1789.

M. J. Sévilla, à propos de *l'Hippomanes des anciens*, rappelle que ce mot désignait trois drogues aphrodisiaques d'origine animale ou végétale ; l'une d'elle n'est rien moins qu'un sédiment du liquide allantoïdien ainsi que l'a démontré Daubenton dans un mémoire à l'Académie des sciences en 1751.

Enfin M. Fosseyeux présente un important travail de M. le Dr Lemeland, sur *l'histoire des ligatures chirurgicales* ; étant donné son étendue, il ne pourra être publié par la Société, mais l'auteur est prié de fournir un résumé pour être inséré dans le Bulletin.

Avant de lever la séance, M. le Président adresse un souvenir ému à la mémoire de M. Paul Mounet, célèbre évadé de la médecine, au talent duquel la Société rend un pieux hommage.

La séance est levée à 6 h. 1/4.



Séance du 1er avril 1922.

Présidence de M. le Dr G. Hervé.

Etaient présents : MM. Avalon, Barbé, Basmadjean, Bérillon, Brodier, R. Charpentier, Dardel, Delaunay, Dorveaux, Fosseyeux, Grunberg, Jeanselme, Hahn, Laignel-Lavastine, Leclerc, Le Lorier, Livet, Mauclair, Ménétrier, Molinéry, Neveu, Olivier, Sevilla, Tanon, Tiffeneau, Tricot-Royer.

Excusé : M. Boulanger.

Décès : M. le Président fait part du décès de M. Brunot, un des plus anciens membres de la Société, ancien Directeur de *Medicina*, et auteur de divers articles parus dans la revue *l'Æsculape*.

M. le Dr Olivier présente une note de M. l'Esprit, membre de la Société historique la Cité ; il signale que la tête de Bichat fut conservée pendant quarante ans jusqu'en 1845, par son disciple le chirurgien Roux qui avait procédé à son autopsie en 1802, et demande que la *Société Française dHistoire de la Médecine* s'associe au vœu, déjà présenté à la Commission du Vieux Paris en février 1922, du remplacement de la plaque provisoire en bois posée il y a vingt ans sur la maison mortuaire de Bichat, 14, rue Chanoinesse, par une plaque de marbre définitive. La Société adopte ce vœu à l'unanimité, et charge M. Fosseyeux de le transmettre, en qualité de membre de la Commission du Vieux Paris. M. le Dr Delaunay indique que l'on trouverait peut-être dans les papiers du Dr Thierry Valdajou, conservés à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris, des indications sur les circonstances dans lesquelles Roux était devenu possesseur de la tête de Bichat trois ans après sa mort, et émet l'hypothèse qu'elle a pu être détournée par un des fervents phrénologistes de l'époque. M. le Dr Hervé rapelle

que d'après une déclaration de son ami le savant Dureau, Roux était convaincu de l'authenticité de cette tête.

M. Fosseyeux, dans une notice sur les *guérisons miraculeuses au Mont-Saint-Michel*, démontre comment sa lutte contre les démons a amené, au cours des âges, à l'archange qui délivre les corps possédés de l'esprit du mal, une clientèle de démoniaques ; on les exorcisait devant l'autel du saint, et, avant de les y conduire, on leur faisait subir des traitements préparatoires dans des cabanons qui se trouvaient à côté de l'infirmerie. M. Fosseyeux rappelle les noms de plusieurs miraculés d'après les ouvrages de don J. Huynes et de don Thomas Le Roy, ainsi que quelques-uns des curieux usages des célèbres pélerinages au Mont qui attirèrent de véritables foules au moyen âge. Il y avait, à la Sainte-Chapelle de Paris, une confrérie des pélerins de Saint-Michel, fondée en 1210, et dont les privilèges furent renouvelés par Louis XIV en 1668 ; c'est elle qui a donné son nom au pont et au boulevard actuels. Les reliques de Saint Aubert, fondateur de l'Abbaye, conservées à l'église Saint Gervais d'Avranches faisaient aussi des miracles ; son crâne présente une perforation en forme ovoïde placée sur le pariétal droit (0,023 × 0,020), au sujet de laquelle différentes hypothèses ont été émises.

M. Tricot-Royer au sujet de cette étude, communique et commente une *prière amulette du Mont Saint Michel de l'époque de Charles-Quint.* D'après M. le Dr Hervé, Saint Michel ne serait autre que Mercure christianisé ; il a conservé en effet la plupart des attributs du dieu antique.

M. Livet, dans une *Etude historique de la Jusquiame*, après avoir rappelé les synonymies latines et grecques de ce mot, aborde l'histoire des toxiques, sous un point de vue nouveau, celui des associations narcotico-religieuses. A son avis la Jusquiame fut le narcotique rituel du culte d'Adonis et de celui d'Apollon ; cette interprétation se réfléchit à son tour

sur la philologie et fournit à ce vocable une étymologie nouvelle.

L'importance de cette plante s'effaça quelque peu avec la fin du paganisme, mais ses propriétés médicales étaient aussi étudiées que maintenant, peut être même plus profondément analysées. Des fumeurs de jusquiame se rencontrent encore exceptionnellement de nos jours ; le travail de M. Livet nous décrit le *modus faciendi* de cette toxicomanie originale et les symptômes physiopathologiques qui lui sont propres.

M. Jean Avalon attire l'attention sur une série de petites plaquettes publiées à l'occasion de l'exposition coloniale de Marseille par le service de la santé et de l'hygiène publique au Maroc ; quelques-unes, en particulier celles de M. le Dr Renaud concernant l'état de nos connaissances sur la médecine ancienne au Maroc, de M. le Dr Paul Valeton sur le moristan (hôpital) de Salé, et sur le marabout de Sidi benAchir, fournissent une contribution importante à *l'histoire de la médecine arabe*.

MM. Ménétrier, Hervé, Bérillon, recherchent les causes qui ont amené la décadence de la science médicale, si développée autrefois, dans les pays de l'Islam.

M. Tiffeneau, en rendant compte du livre de Stephen Paget : *Pasteur and after Pasteur* (Londres 1914) et de la nouvelle édition de celui de M. Vallery-Radot, propose de célébrer le *centenaire de Pasteur* qui aura lieu au mois de décembre 1922, par une lecture consacrée à son œuvre. La Société se rallie à ce vœu et décide également d'adhérer à la commémoration qui aura lieu à l'Institut Pasteur.

M. le Dr R. Molinéry informe les membres de la Société que *la Presse thermale et climatique* organise pour les 15 mai, 10 octobre et 10 novembre, trois voyages médicaux au Maroc.

La séance est levée à 6 h.1/2.

LA TRADITION LITTÉRAIRE DANS LA MÉDECINE ANGLAISE

Par le Lieutenant-Colonel FIELDING H. GARRISON.

Ce qui caractérise la médecine anglaise, c'est d'une part un esprit pratique et un solide bon sens au lit du malade, c'est d'autre part la connaissance approfondie de la physiologie expérimentale et les méthodes de laboratoire poussées à un haut degré de perfection. Tout cela est dû plutôt au génie et à l'effort des individus qu'à une véritable organisation et tend plutôt à la démonstration d'hypothèses plausibles, qu'à des spéculations sans base et sans but, en un mot désordonnées.

Comme le montrent les écrivains de l'Angleterre contemporaine et ses satiriques, les défauts de la médecine anglaise, s'il y en eut, tenaient généralement au caractère quelque peu artificiel de la société anglaise dans les derniers temps. La loi n'est qu'une coutume codifiée ; ainsi jusque dans ces dernières années les coutumes sociales en Angleterre tendaient à se pétrifier en un conservatisme qui la plupart du temps équivalait à une loi rigide, témoins les désagréments sociaux infligés aux médecins et aux hygiénistes jusque dans la première partie de l'ère victorienne. Pourtant, lorsque la guerre européenne éclata, la profession médicale en Grande-Bretagne se trouvait en excellente forme et fit un splendide travail pour la cause, dans l'armée et en dehors d'elle. Malheureusement il y eut au début un immense gâchis de temps et d'argent en Angleterre comme aux États-Unis en raison du manque d'organisation préalable.

La médecine a atteint progressivement son plein développement avec Linacre, Harvey et Sydenham. Il est très significatif que le premier ait été un médecin et un grammairien, le second l'un des plus grands expérimentateurs en physiologie et en embryologie, le troisième le plus grand clinicien après Hippocrate. De Harvey à Gaskell, à Lewis et à Mackenzie, les médecins anglais ont toujours excellé dans la physiologie et la pathologie de la circulation. A la lignée de Sydenham appartiennent Willis, Heberden, Jenner, Parkinson, Bright, Addison, Hodgkin et tant d'autres qui ont été parmi les premiers à décrire des maladies nouvelles ou inconnues, à noter des détails de clinique qui ont passé dans nos manuels et à inventer des ressources nouvelles en thérapeutique, y compris la vaccination préventive et la chirurgie antiseptique. Si on se souvient que Harvey a inauguré la physiologie expérimentale, Jenner l'inoculation préventive (sans oublier son observation sur l'anaphylaxie), John Hunter la chirurgie expérimentale, Lister la chirurgie antiseptique, et que l'anesthésie par l'éther et le chloroforme a été introduite par des médecins anglo-saxons dans les deux hémisphères, le mot d'Osler ne semblera pas exagéré : « L'histoire moderne de l'art médical pourrait être écrite presque en entier d'après les annales de la race anglo-saxonne. »

C'est la gloire de Linacre d'avoir établi une grande tradition littéraire dans la médecine anglaise, un style soigné et puissant ; c'est à cette tradition que Helmholtz fait allusion lorsqu'il dit que les universités anglaises excellent à former les jeunes gens aux sports athlétiques, aux bonnes manières et à l'usage de leur langue maternelle.

Thomas Linacre, fondateur du Collège royal des médecins, médecin du Roi et de maints grands personnages abandonna une pratique considérable pour entrer dans les ordres et devint le restaurateur de la science en Angleterre, un de ceux qui, dit Osler, « a brisé l'hégémonie arabe et a fait revivre dans la médecine le pur esprit de la Grèce ». Ses traductions

de Galien en latin, d'après des manuscrits qu'il trouva en Italie, sont les plus importantes de celles qui ont été faites par les médecins humanistes de la Renaissance et ses livres ont été largement répandus et souvent réimprimés sur le Continent. Il enseigna le grec à Oxford, écrivit des rudiments de latin pour les jeunes princes ses élèves et sa réputation littéraire est bien exprimée par le mot d'Erasme : « Que peut-il y avoir de plus perçant, de plus profond et de plus raffiné que le jugement de Linacre ? »

L'exemple de Linacre apparaît dans le style de Harvey, qui écrivit bien, en latin comme en anglais. Les lettres en anglais de Harvey et ses souvenirs personnels publiés par Weir Mitchell sont une excellente lecture et la qualité de son latin perce même à travers une bonne traduction anglaise de son livre sur la circulation. Ses écrits ne sont jamais ternes et guindés et produisent l'effet stimulant « d'un esprit en mouvement ».

Parmi les autres médecins du XVIIe siècle, Sydenham et Willis ont écrit exclusivement en latin et ne sont pas spécialement remarquables par le style. Le latin de Sydenham est à la vérité difficile à comprendre. Les meilleurs parmi les médecins du XVIIIe siècle, Lettsom, Fothergill, Young, Wells, Withering, William Hunter, laissent voir qu'ils appartiennent à cet âge de perruques poudrées, de tricornes, de dentelles, d'habits de brocart, de culottes, de souliers à boucles et de cannes à pommeaux d'or. Le plus exquis exemple de cette manière pompeuse et affectée est Cadogan dans ses Essais sur la goutte et l'hygiène de l'enfance. Au contraire des hygiénistes tels que Sir John Pringle, Charles White et Sir George Baker sont plus remarquables par l'ardeur de leur esprit. Heberden écrivait en latin, Jenner en un médiocre anglais et John Hunter, génie original, a montré les lacunes de son instruction première par le manque de précision et le pathétique de ses expressions et a confirmé ainsi la théorie des psychologues suivant lesquels la pensée, fonction du langage, reste chao-

tique et informe jusqu'à ce que le penseur soit arrivé à la définir par l'usage des mots et du discours.

Au début du XIXe siècle la littérature de l'Angleterre était de tendances romantiques. Il suffit de citer Sir Walter Scott, Byron, Coleridge, Blake, Shelley et Keats ; Wordsworth lui-même a été essentiellement romantique par le sentiment de la nature. Quelque chose de cette sentimentalité, de ce goût pour l'exotisme apparaît dans les écrits de John et Charles Bell, d'Astley Cooper et dans les gros volumes de voyages de Richard Bright (Hongrie), John Bell (Italie), Thomas Hodgkin (Maroc), Patrick Russell (Alep) et William Mac Michael (Constantinople). Tous les grands médecins de Guys'Hospital, Bright, Addison, Hodgkin, Gull, Wilks et ceux de l'école irlandaise, Stokes, Graves, Corrigan, ont été des écrivains vigoureux. Le Traité de Sir Thomas Watson (1843) est un modèle du style limpide de la littérature scientifique de cette période.

Dans la seconde moitié du XIXe siècle, la médecine scientifique commença à être appréciée suivant ses mérites ; Huxley en est la figure la plus éminente. Chacun de ses mots porte et la force contenue dans chacune de ses sentences a été comparée par John Burroughs à celle d'une flèche lancée vers un but. Un modeste choix d'aphorismes extraits des œuvres de Huxley a été publié en 1907 par sa veuve et surpasse au point de vue littéraire tout ce qu'ont écrit les médecins de l'ère victorienne avant l'époque d'Osler et d'Allbutt. C'est à cette ère victorienne qu'appartiennent des ouvrages charmants tels que les souvenirs de voyages de Darwin (1860), le *Book about doctors* de Jeaffreson (1860), la *History of Guy's Hospital* de Wilks et Bettany (1892), la *Medical history* de Edward T. Withington (1894) et *Disciples of Æsculapius* de Richardson (1900).

La médecine littéraire anglaise au XXe siècle a son centre naturel dans l'œuvre des deux professeurs royaux de médecine de Cambridge et d'Oxford. A l'âge de 85 ans, Sir Clifford Allbutt, encore en pleine

vigueur intellectuelle, nous a donné la fine fleur de ses recherches historiques dans *Greek medicine in Rome* (1921), ouvrage que précédèrent deux autres d'égale valeur sur la science médiévale (1901) et sur les relations historiques entre la médecine et la chirurgie (1905). Ces trois ouvrages se distinguent par une érudition immense, un contrôle attentif des sources et un style littéraire incomparable. Dans *Greek medicine in Rome* le sujet est étudié de cent points de vue divers ; aucun fait de quelque importance n'a été omis dans ce livre admirable.

D'autres qualités distinguent les écrits d'Osler dont l'enseignement est simple, direct, puissant, source vive d'inspiration pour l'étudiant et pour le praticien ; ils sont si connus qu'il est inutile de les commenter. A Oxford et dans la section historique de la Société royale de médecine, fondée le 20 novembre 1912, Sir William Osler a su grouper une brillante pléiade d'esprits éminents, Norman Moore, D'Arcy Power, Parkes Weber, Raymond Crawford, E. T. Withington, Charles et Dorothea Singer.

Le Dr Charles Singer, fils d'un clergyman anglais connu pour son érudition est né à Camberwell en 1876 ; après avoir été gradué ès-arts à Oxford (Magdalen College) il subit en 1899 les épreuves du baccalauréat en médecine à Saint Mary's Hospital à Londres et fut reçu docteur en médecine en 1911. Pendant les années qui précédèrent la guerre européenne il occupa maintes fonctions dans les hôpitaux et les laboratoires et voyagea en Abyssinie, aux Indes, en Égypte, en Grèce et en Italie, étudia en Allemagne et exerça la médecine à Londres et à Oxford. Son intérêt pour l'histoire de la médecine date de son mariage avec Miss Dorothea Waley, petite-fille du défunt professeur Waley de Londres (University College) ; les travaux de celle-ci sont les meilleurs de ceux qui sont dus à son sexe dans ce genre d'études.

A la suite des évènements d'août 1914, Singer fut au mois de novembre de cette année commissionné capitaine dans le corps médical de l'armée royale et

servit pendant toute la guerre, surtout au Levant. Durant son service à Salonique, il eut l'occasion d'apprendre le grec moderne ce qui, joint aux connaissances précédemment acquises au département des manuscrits du British Museum, lui donna les moyens nécessaires, chose rare chez un médecin, d'aborder l'étude des manuscrits médicaux en grec classique et byzantin, en latin et en anglo-saxon. Pendant la guerre sa femme lui envoyait des photographies de manuscrits médicaux ; il les étudiait pendant les loisirs que lui laissait le service militaire.

Après l'armistice le Dr Singer fut nommé lecteur d'histoire dés sciences biologiques à Oxford et en 1920 il fut nommé lecteur d'histoire de la médecine à University College Hospital, à Londres où il alla se fixer. Durant son séjour à Oxford, Singer devint un ami personnel de Sir William Osler, dont l'encouragement et l'influence lui furent des plus utiles.

A Londres les cours de Singer ne sont pas obligatoires mais ouverts au public moyennant une rétribution modique. Singer a pu constater que ces cours sont le plus assiduement fréquentés par les étudiants de 3e année, en particulier par ceux qui se préparent aux examens de biologie et il fait des cours spéciaux pour les étudiants en médecine à la veille de terminer leurs études. Des dix grands établissements scientifiques qui se font actuellement concurrence à Londres, University College est le seul qui réunisse une Faculté de médecine aux autres Facultés. Cette école est en effet une Université avec environ 3.000 étudiants ès-arts, en droit, en science et en médecine. Les chaires d'égyptologie (Flinders Petrie) et de physiologie (Bayliss et Starling) sont occupées par les maîtres les plus réputés ; on y trouve d'autres professeurs éminents, Elliot Smith pour l'anatomie, W. P. Ker pour l'anglais, Platt pour le grec, Gollanez pour l'hébreu. Ces noms suffisent à faire voir qu'une Université de tendances aussi modernes peut faire beaucoup pour l'histoire des sciences, uniquement par les relations entre les diverses facultés. Le

Dr Singer n'est pas d'avis de rendre ces cours obligatoires sauf à la rigueur lorsque les examens portent sur les sujets traités.

Il est impossible par la simple étude de devenir un chercheur scientifique. Les qualités du chercheur sont innées et ne peuvent être données par l'enseignement. Tout ce que peut faire un professeur est d'éprouver quelques étudiants en leur assignant des sujets appropriés de travail avec les livres de références nécessaires ; le succès dépendra de la capacité de l'élève de profiter du contact personnel avec le professeur.

Cette méthode a été employée avec succès aux Etats-Unis par Dock à Saint-Louis, par W. S. Miller à Madison, Riesman à Philadelphie et a été récemment introduite à Harvard par Streeter et à Pittsburg par Arbuthnot, doyen de l'Ecole de Médecine de l'Université. Ce qui importe est d'apprendre à l'étudiant à travailler lui-même, de le jeter à l'eau pour lui apprendre à nager. La difficulté d'apprendre à quelqu'un de faire des investigations dans le domaine de l'histoire de la médecine, consiste, suivant Singer à lui donner les outils nécessaires. « Si quelqu'un vient à moi, sachant l'arabe, l'anglo-saxon ou le grec, ou s'il a quelque connaissance des peuples demi-civilisés ou toute autre notion, je sais ce que je puis entreprendre avec lui et à quelle besogne l'atteler. Mais l'intelligence seule ne suffit pas. Je sais bien que dans notre pays nous avons négligé le champ fécond de la médecine moderne et ce serait là le champ rêvé pour l'homme qui n'est pas spécialiste.»

L'œuvre scientifique du Dr Singer comprend des travaux médicaux sur les maladies de l'estomac et des recherches de laboratoire. Les plus anciens de ses travaux historiques traitaient généralement d'un sujet spécial, tel la contagion (1910-1917), le tabac (1913), le microscope (1914-1915), le traitement des plaies par armes à feu (1916). Ses plus récentes investigations sont basées sur des études de manuscrits. Les meilleurs fruits de son activité des dernières années

se trouvent dans les deux volumes de *Studies on the history and method of science* publiés à Oxford et dans quatre conférences sur la science dans l'antiquité grecque et au moyen âge (1920-1921).

Mrs. Singer est en train de préparer un catalogue raisonné des 30.000 manuscrits médicaux et scientifiques du moyen âge qui existent dans les bibliothèques d'Angleterre; 15.000 au moins de ces manuscrits sont médicaux. Le classement provisoire de ces manuscrits permet dès maintenant d'avoir une idée de ce qu'était la bibliothèque médicale du moyen âge.

Une analyse des *Studies of the history and method of science* ayant paru ici-même (1), il est inutile d'y revenir, mais j'ai pensé qu'il serait intéressant pour mes collègues français d'avoir une liste des travaux médico-historiques publiés par le Dr Charles Singer et par Mrs. Dorothea Singer de 1911 à 1921.

***Publications médico-historiques du Dr Charles Singer* (1911-21).**

1. Benjamin Marten. A neglected predecessor of Louis Pasteur. *Janus*, 1911, XVI, 81-98, 1 pl.

2. A forgotten prophecy of the microbic theory of infectious diseases. *Lancet*, 1911, I, 684-686.

3. Notes on some early references to tropical diseases. *Ann. Trop. Med. et Parasitol.*, 1912-13, VI, 87 ; 96 ; 379 ; 386 ; 402.

4. Measures taken in Paris in 1553 to prevent spread of the plague. *Ann. Trop. Med. et Parasitol.*, 1912-13, VI, 392-400.

5. The early history of tobacco. *Quart. Rev.*, 1913, CCXIX, 125-142, 3 pl.

6. (avec Dorothea Singer) : The development of the doctrine of Contagium vivum 1500-1750. *Proc. XVII, Internat. Cong. Med.*, 1913, Lond., 1914, Sect., XXIII, 187-206.

7. St. Hildegard. *Proc. Roy. Soc. Med.*, 1913-14, VII, Sect. Hist. Med., 16-31.

8. Notes on the early history of the microscope. *Proc. Roy. Soc. Med.*, 1913-14, VII, Sect. Hist. Med. 247-279.

(1) *Bull.*, XV (1921), p. 298-299.

9. The dawn of microscopical discovery. *J. Roy. Micr. Soc.*, 1915, 317-340.

10. « *The cures of the diseased in forrain attempts of the English Nation* ». (Reprint with introduction). London 1598, Oxford Clarendon Press, 1915.

11. Thirteenth century miniatures illustrating medical practice. *Proc. Roy. Soc. Med.*, 1915-16, IX, Sect. Hist. Med., 29-42.

12. A thirteenth century drawing of the anatomy of the uterus and adnexa. *Proc. Roy. Soc. Med.* 1915-16, IX, Sect. Hist. Med., 43-47.

13. Notes on a thirteenth century diagram of the male genitalia (MS. Bodley 399). *Proc. Roy. Soc. Med.*, 1915-16, IX, Sect. Hist. Med., 212-214.

14. Dr. William Gilbert (1544-1603), Physician to Queen Elizabeth, discoverer of terrestrial magnetism and improver of the mariner's compass. *J. Roy. Naval M. Serv.*, 1916, II, 495-510.

15. The early treatment of gunshot wounds. *Quart. Rev.*, 1916, 452-469.

16. A legend of Salerno. *Johns Hopkins Hosp. Bull.*, 1917, XXVIII, 64-69, 2 pl.

17. A medical compendium of the early part of the twelfth century (MS. St. John's College, Oxford 17, circa 1110). *Bull. Soc. Med. Hist.*, Chicago, 1917, II, 53-96).

18. (avec Dorothea Singer) : The scientific position of Hieronymo Fracastoro (1483-1553). *Ann. Med. Hist.* N. Y., 1917-18, I, 1-34.

19. The figures of the Bristol Guy de Chauliac MS. (circa 1430). *Proc. Roy. Soc. Med.*, 1916-17, X, Sect. Hist. Med., 71-90.

20. A review of the medical literature of the dark ages with a new text of about 1110. *Proc. Roy. Soc. Med* , 1916-17, X, Sect. Hist. Med., 107-160.

21. Byrhferth's diagram of the physical and physiological fours. *Bodleian Quart Rec.*, 1917.

22. *Studies in the history and method of Science*. Vol. I, 4° Oxford, 1917.

23. On a Greek charm used in England in the twelfth century. *Ann. Med. Hist.* N.-Y., 1917-18, I, 258-260.

24. Byzantine medical fragments. *Ann. Med. Hist.*, N. Y., 1917-18, I, 333-341.

25. Translation of Galen's entire works into English. *Ann. Med. Hist.*, N. Y., 1917-18, I, 433.

26. The history of science. *History*, Lond., Jan. 1919.

27. Roger Bacon. *Nature*, Lond., 1919, CIII, 35.

28. The « Manus Meditationis ». *John Hopkins Hosp. Bull.*, 1919, XXX, 184.

29. The teaching of medical history. *Brit. M. J.*, 1919, II, 141.

30. Anthropology and our older histories. *Man*, Sept. 1919.

31. (avec Dorothea Singer) : On a miniature, ascribed to Mantegna, of an operation by Cosmas and Damian. *Osler Anniversary Volumes*, N. Y., 1919, I, 166-176, 3 pl.

32. *Early English magic and medicine.* London, Oxford University Press, 1920.

33. Daniel of Morley, an English philosopher of the twelfth Century, *Isis*, 1920, III, 263-269.

34. Greek science and modern science, a comparison and a contrast. London. University of London Press, 1920.

35. Roger Bacon's work. *Lancet*, 1920, II, 721.

36. *Studies in the history and method of science.* Vol. II, Oxford, Clarendon Press, 1921.

37. (avec Dorothea Singer) : An unrecognized Anglo-Saxon medical text. *Ann. Med. Hist.*, 1921, III, 136-149.

38. Mediaeval science. In J.F.C. Hearnshaw *Mediaeval Contributions to Modern Civilisation.* London, 1921, 106-148.

39. Greek biology and Greek medicine. In R. W. Livingstone *Legacy of Greece.* Oxford Clarendon Press, 1921, 163-248.

Publications médico-historiques de Mrs. Dorothea Waley Singer.

Some plague tractates (fourteenth and fifteenth centuries). Proc. Roy. Soc. Med., Lond., 1915-16, IX, Sect. Hist. Med., 159-212.

(Avec R. Levy) : Plague tractates. *Ann. Med. Hist.*, N. Y., 1917-18, I, 394-411.

Note on Sir John Mandeville. *Library*, 1918, 3.s., IX, 375.

Hand-list of scientific MSS. in the British Isles dating from before the sixteenth century, London, De La More Press, 1919. Also : *Proc. Roy. Soc. Med.*, Lond., 1919-20, XIII, Sect. Hist. Med., 96-107.

L'ILLUSTRE MARABOUT ABOU YOUSSOF YA'QOUB DE TLEMCEM ET LE SERPENT SACRÉ.

Par M. le Dr Raymond NEVEU.

A propos de la belle communication de notro collègue M. Livet, nous avons cru intéressant de vous signaler un passage bien peu connu de l'historien Abou Za-Karya Yabia Ibn Khaldoun sur l'illustre marabout Youssof Ya'Qoub. Ce marabout qui est encore très célèbre dans toute l'Afrique du Nord, dut sa renommée à sa science, à ses grandes vertus et aussi à ses guérisons miraculeuses.

Il avait autour de lui une véritable cour; les élèves venaient de très loin pour l'écouter et pour s'instruire. Toutefois, certains de ses élèves demeuraient incrédules devant les pouvoirs du Saint Homme. C'est à ce sujet que l'historien arabe rapporte l'anecdote que nous allons vous lire et qui n'est certes pas dénuée d'intérêt.

« Un jour que le professeur faisait son cours — raconte Ibn Khaldoun — un énorme serpent entra par la porte de la chapelle, les assistants effrayés songèrent à fuir... « Laissez-le, dit le maître. Le serpent approcha de lui et lui tendit une lettre qu'il portait dans sa gueule. Le Cheikh demanda une plume et de l'encre, et traça quelques mots au bas de cette lettre qu'il rendit au serpent en présence de tous les auditeurs. Le serpent prit la lettre dans sa gueule et s'éloigna après s'être roulé aux pieds du maître comme pour lui demander sa bénédiction, puis il reprit le chemin par lequel il était venu. Les assistants s'écrièrent « que signifie ce spectacle que nous

venons de voir et auquel nous n'avons rien compris ? »

« Ce serpent, dit-il, est envoyé par un peuple de génies, du pays d'El Iraq (1), il m'a été adressé pour m'apporter la missive à laquelle j'ai répondu... Ces paroles s'adressaient à celui qui ne croyait point qu'il put voir les génies et l'historien ajoute :

« Les récits des miracles opérés par ce saint homme sont innombrables. »

Cette histoire nous prouve que le marabout avait près de lui un serpent, un serpent sacré, tout comme un véritable prêtre d'Esculape. Or cela est excessivement rare et nous n'en connaissons pas beaucoup de cas dans la littérature arabe. Et cependant, lorsqu'on songe que le marabout est par principe non seulement un saint homme, et un juriste, mais aussi et avant tout un guérisseur, cela ne doit pas nous étonner.

A l'heure actuelle, en pays d'Islam, les marabouts jouissent encore d'une réputation médicale énorme. C'est près d'eux qu'on vient chercher la guérison, c'est sur leur tombe que les femmes stériles viennent prier pour être mères.

Or, parmi ces marabouts, celui de Tlemcem est un des plus fameux. Le petit coin de terre où il repose à l'ombre de Bab Wahb est un lieu de pèlerinage très fréquenté. Il nous a paru intéressant de rapporter l'anecdote d'Ibn Khaldoun, d'abord à cause de sa rareté, et aussi parce qu'elle nous montre que certains marabouts ont pu avoir tout comme les prêtres d'Epidaure, un auxiliaire précieux dans le serpent sacré pour frapper l'imagination des élèves et des fidèles.

(1) Nom arabe de la Chaldée.

LE PRINCE IMPÉRIAL AUX EAUX DE LUCHON EN 1867

(Notes et documents)

Par M. le Dr R. MOLINERY.

Nous lisons dans le journal *Le Combat* du 7 juillet 1867 la relation suivante :

« A l'est de la ville de Luchon (Haute-Garonne), si renommée par ses eaux minérales, entre l'allée qui mène au village de Montauban et le Gave de la Pique, se dresse, dit le *Journal de Marseille*, une grande villa blanche, entourée d'un beau parc ombreux. Là arrivait, le 7 juillet 1867, [tandis que Napoléon III recevait à Paris les hommages de l'Europe], son fils âgé de onze ans, *qu'à la suite d'un accident,* Nélaton envoyait à Luchon. Les guides du pays étaient venus le recevoir à Cierp, dernière étape du trajet en voiture, le chemin ne dépassant pas, alors, Montréjeau.

« On raconte encore à la ronde la joie enthousiaste de cet accueil. Le « Petit Prince » descendit dans la villa Blanche, que lui cédait la famille Bertin, de Bordeaux, propriétaire, et la locataire du moment, la baronne Séguier. Il était accompagné du Général Frossard, du comte d'Espeuilles, du docteur Barthès, et d'une gouvernante anglaise, miss Michett. Nulle escorte, nul train : les douaniers furent chargés de la garde d'honneur (1).

« M. Chambert, architecte (2), avait rapidement

(1) M. Barrau de Lordes nous communique qu'une compagnie d'honneur fut constituée par dix petits Luchonnais habillés en guide.
(Et ceci nous rappelle qu'il en fut de même pour le Duc du Maine lors de son séjour à Barèges (1675)). Un petit poney noir. Carabit, avait été prêté par Sors au petit Prince.

(2) Chambert est l'architecte qui éleva de 1848 à 1857 l'établissement thermal actuel, on y admire depuis cette année, de grandioses transformations.

construit à gauche des Thermes, un pavillon, encore affecté aux personnages de marque (1). Là, sous la direction du médecin inspecteur, M. Lambron, qui avait reçu pour instruction unique celle de traiter le fils du souverain comme le fils « du plus simple boutiquier de la rue Saint-Denis » l'enfant venait chaque matin, prendre son bain.





Fig. 1.— Le Prince Impérial vers 1867.

Collect. de l'Auteur

« Il n'y arrivait qu'en traversant une foule plus expansive que respectueuse.

(1) Ce pavillon fut élevé en dix jours; incendié en 1878, il fut reconstruit tel qu'il l'avait été pour le petit Prince. Mais les baignoires et les marbres sont ceux de l'époque. Monseigneur Amette, cardinal archevêque de Paris, affectionnait beaucoup ce pavillon en raison de sa tranquillité. En 1921 Manœl du Portugal et la reine y ont fait une saison, ainsi que Venizelos L'année précédente, notons la princesse et le prince Sixte de Bourbon et avant eux, Léopold, Thiers, Clémenceau, Deschanel, etc..

« Alerte, souple, élégant sous son costume de velours bleu, ses bas écossais, sa casquette de toile, il eut vite attiré cette sympathie que les Princes n'obtiennent pas toujours, qui l'a suivi jusqu'à la fin malgré l'effort d'affreuses haines, qui planent encore sur sa mémoire.

« Une grâce affable, une ardeur de sang allant jusqu'à la passion des témérités, l'orgueil précoce de son nom, un tact instinctif, une séduisante vivacité d'esprit, tels sont les faits principaux qu'aiment à rappeler les gens de la région qui le virent ou l'approchèrent.

« L'enfant était réfléchi à ses heures. Il voulut aller voir deux fois le plan en relief des Pyrénées qui a fait une réputation à l'ingénieur Lezat (1), il suivait avec une attention passionnée sur cette reproduction de la nature, les plis de la chaîne, les profondeurs des vallées, les positions pittoresques des hameaux, la variété des zones de végétations, les torrents, les lacs, il y serait revenu chaque jour sans le général Frossard, qui craignait trop le goût du Prince pour des excursions peu prudentes.

« Avec cela la gentillesse naïve et attirante de l'enfance.

« Son baigneur, Guillaume Lafont (2), nous contera comme il chantait tout le temps du bain. Il gâchait du mortier avec les maçons occupés à préparer les murs du parc.

« Un jour, il s'échappa, alla jusqu'au bourg de Juzet, le curé le reconnaissant, fit sonner les cloches, on le rejoignit, il demanda sa bourse et sema l'or dans les mains des pauvres de la commune. Mais, par exemple, au retour il fut mis aux arrêts.

« Un matin, la femme de chambre de Mme Bertin, lui apportait son lait, elle était souffrante : *prenez-le*,

(1) L'ingénieur Lezat (Toussaint) avait été le collaborateur du Dr Lambron dans son grand ouvrage : « Les Pyrénées et les Eaux thermales sulfurées de Bagnères-de-Luchon ». Ce magnifique plan existe encore et il est visible pour tous les touristes dans le musée Lezat, au Casino.

(2) Guillaume Lafont possédait certains souvenirs du Prince. Peut-être, pourrait-on encore retrouver certains d'entre eux.

dit-il, *je n'en ai pas besoin, moi, et puis je veux que vous vous souveniez d'avoir déjeûné dans le bol du Petit Prince*. Il aimait la « bravade » des guides à cheval, en costume et béret du pays, jouant du fouet de chasse avec des « clic-clac » inimitables (1) ; les guides le savaient et passaient ainsi souvent devant la villa. Un soir ils vinrent lui offrir un fouet d'honneur... Et qu'il fut content ! Le dimanche il assistait à la messe de huit heures dans l'église paroissiale, au prie-Dieu qui lui était réservé dans le chœur, et avec une piété dont plusieurs témoins parlent encore les larmes aux yeux, en songeant à l'admirable prière trouvée après sa mort dans son missel (2).

« Un de ses grands bonheur était de dessiner. Sous son crayon d'enfant naissaient de petites scènes militaires où il jouait toujours le rôle le plus périlleux, tant son instinct le portait aux audaces de soldat.

« Quelques-uns de ces croquis, enlevés avec une verve précoce, subsistent : le Dr Lambron en possède deux ; M. R. tient de Mme Lascher-Bertin un assaut mené par le Prince en compagnie de ses camarades d'études, que désignent des initiales ; et le guide Verdalle, qui conduisait sa voiture en montagne, en a offert un autre à M. Stephen Liégeard, ancien député, le brillant auteur de *Vingt journées au pays de Luchon*.

« Quand le Petit Prince partit le 4 août, toute la contrée l'adorait.

« Eh bien ! — *habent sua fata loci* — cette villa qu'il a habitée un mois, les propriétaires ayant à la vendre par suite de convenances de famille, ne voulurent la céder ni à des particuliers, ni à un roi, qui en eut envie en 1876, le roi des Pays-Bas.

« Un Toulousain, M. Ramel, avait légué un million aux hospices de sa ville natale pour la fondation d'une maison de convalescence : on chercha longtemps. La famille Bertin consentit à un sacrifice, pour voir passer sa villa à cette affectation sainte.

(1) Lors de la réception de Carnot, à Toulouse, les guides jouèrent la Marseillaise avec leurs fouets.

(2) Voir l'ouvrage de A. Filon, sur le Prince Impérial.

« Les lieux qui virent rire et courir le charmant héritier de la couronne impériale de France abritent maintenant d'humbles malades, à qui les eaux et l'air d'un site privilégié rendent rapidement la vigueur (1).

« Dans le parc où il jouait passent les coiffes blanches ailées des sœurs de Saint-Vincent de Paul. C'est

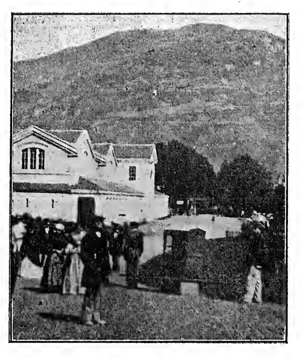


Fig. 2.— L'établissement thermal vers 1867

Collect. du Dr de Gorsse.

la chambre où il couchait qui est aujourd'hui la Chapelle, et, par une singulière coïncidence, la messe y fut célébrée, pour la première fois, le jour où arriva

(1) Les hôpitaux de Toulouse continuent à envoyer chaque année de très nombreux malades. Mais il est à se demander pourquoi le service de santé de l'armée n'en fait pas de même ? Nous avons eu à ce sujet une conversation des plus intéressantes avec M. le médecin principal Bonnet.

la nouvelle du trépas d'Ityotosi (1). Peut-être la mère douloureuse a-t-elle senti une douceur en son cœur inconsolé à songer que ces lieux, où son enfant passa d'heureuses semaines, sont allées, non à quelque prince dégénéré à la Daudet, mais aux petits, aux souffrants, et sont sanctifiés sans cesse par la charité, la prière, le dévouement.

« Qui donc profitera de l'auréole et du prestige qui entourent partout, en France, le souvenir du Prince Impérial ? (2) »

Quelle maladie avait donc amené le « Prince Impérial » à Luchon ? et ne pouvons-nous trouver dans les premières années de son enfance quelques antécédents personnels qui puissent nous aider dans ce diagnostic rétrospectif ?

Le 16 mars 1856, les 101 coups de canon résonnent dans le calme du matin, qui se lève, annonçant à Paris la naissance d'Eugène-Louis-Jean-Joseph Napoléon.

Journée historique : A la séance du corps législatif, un formidable cri de « Vive l'Empereur ! » salue Morny, avant même qu'il ne puisse parler. Le Pape, dès l'après-midi, envoie, par télégraphe, sa bénédiction. Madame Lebon, reine des halles, vient embrasser l' « Enfant de France », nouveau-né. Théophile Gauthier, improvise des stances, dont nous rappelons les plus caractéristiques :

Et le canon des Invalides
Fait partout aux foules avides
Compter ses détonations.

Au bruit du fracas insolite
Qui fait trembler son piédestal,
S'émeut le glorieux stylite
Sur un bronze monumental.

(1) Ityotosi. — On sait comment le Prince Impérial en 1879 avait voulu servir la cause anglaise dans le Zoulouland et comment il fut tué dans un guet-apens. Sa mort glorieuse eut lieu le 1er juin, et la nouvelle de sa mort parvint à Londres le 19 juin

(2) Nous devons communication de ce très intéressant document à l'extrême obligeance de M. le Dr Doit-Lambron, neveu du médecin dont il est question dans ce travail. Nous le prions de trouver ici l'expression de nos confraternels remerciements.

Les aigles du socle s'agitent
Essayant de prendre leur vol,
Et leurs ailes d'airain palpitent
Comme au jour de Sébastopol.

Mais ce n'est pas une victoire
Que chantent cloches et canons ;
Sur l'Arc de Triomphe, l'Histoire
Ne sait plus où graver des noms !

Et toi, dans l'immensité sombre,
Avec un respect filial,
Au milieu des soleils sans nombre
Cherche au ciel l'astre impérial.

Suis bien le sillon qu'il te marque
Et vogue, fort du souvenir,
Dans ton berceau, devenu barque,
Sur l'Océan de l'Avenir !

Pompes inouïes du baptême impérial. Fêtes de la cour et de la ville : enthousiasme populaire. Le cœur de la Province bat à l'unisson de celui de Paris. Décembre 1856, le Prince est immatriculé sur le rôle du premier régiment des grenadiers de la Garde. A 6 ans, le vieil écuyer Bachon avait fait de son élève un cavalier parfait, et, dans l'une de ses premières lettres (il avait 7 ans), le jeune Prince écrit à son père : « Mon cheval a fait, ce matin, une ruade, mais je me suis tenu bon et ne suis pas tombé ».

1867 et voici notre Prince président nominal de la grande exposition qui va s'ouvrir ; il a 11 ans.

Nous empruntons à Filon, qui a consacré au Prince Impérial un volume de souvenirs et de documents (1), les détails qui vont suivre :

« Le Prince fut empêché d'assister à l'ouverture officielle des galeries par une indisposition que, les alarmistes se plurent à exagérer et qui ne fut pas sans influence sur les cours de la Bourse. *Un abcès à la hanche* nécessita l'intervention du fameux chirurgien Nelaton, à la suite d'une consultation tenue avec les docteurs Conneau et Corvisart (médecin et

(1) Augustin Filon. — Le Prince Impérial, souvenirs et documents (Hachette, Paris), 1912.

médecin adjoint de l'Empereur (1), et avec le médecin du Prince, Barthez, qui avait hérité de la grande réputation de son père comme médecin d'enfants.

« L'opération eut donc lieu avec un plein succès, mais on découvrit un second abcès en formation, plus profond que le premier. Il fallut attendre pour agir en toute sûreté, et cette attente fut accompagnée d'une anxiété pénible. Ce n'était qu'un bobo ; par malheur, la place où il se trouvait le rendait dangereux et, en tout cas, difficile à atteindre. Nelaton se tira à sa gloire de cette difficulté ; mais le Prince demeura longtemps sans qu'on lui permit de se servir de ses jam-



Fig. 3. — La villa du docteur Lambron, en 1867.
Collect. du Dr de Gorsse.

bes. Il était hors de tout danger que des bruits inquiétants couraient encore, mis en circulation soit par les ennemis de l'Empire, soit par les ennemis de la Rente.

« Lors de la distribution des récompenses, le Prince était en convalescence. *On a noté qu'il se tenait très droit.*

« Le Prince, à la suite des petites opérations dont

(12) Conneau, médecin de l'Empereur avec Corvisart.

j'ai parlé plus haut et *après un séjour à Luchon*, avait été amené à Saint-Cloud, pour y achever sa convalescence dans une tranquillité absolue. On le retenait encore, de temps en temps, sur un lit de repos ; le reste du temps, il jouait dans le parc avec son ami Conneau.

« La maladie qu'il venait de traverser l'avait pâli, légèrement aminci et comme allongé, il en émergeait avec les caractères physiques du second âge et devait les conserver jusqu'au moment où l'adolescence se manifesta nettement. Tel il était, c'était un enfant charmant (1). La délicatesse de sa peau, la douceur rêveuse de ses yeux ombragés de longs cils, la finesse de ses attaches, la grâce de ses mouvements, auraient pu être enviées d'une jeune fille et, à ce sujet, je me rappelle que l'Impératrice me dit en souriant, quelques années après : « *Vous ne connais-* « *sez pas ma fille, la Princesse Impériale ? Tenez, la* « *voici.* » Sa Majesté me montrait la photographie d'une petite Marquise du XVIIIe siècle et, tout en reconnaissant mon élève, je dus avouer que l'illusion était complète (2). Le Prince avait alors une grande ressemblance avec sa mère, et cette ressemblance me frappa plus encore lorsque je les vis, quelques jours plus tard, l'un près de l'autre, à Biarritz.

« Le Commandant Lamey avait été désigné pour accompagner le Prince à Biarritz.

« Le docteur Barthez, qui sacrifiait ses vacances à l'intérêt de son cher petit convalescent, était aussi du voyage ; Louis Conneau en était également, puisqu'il était convenu qu'on ne le séparerait jamais de son Impérial camarade (3) ».

(1) Voir la reproduction du portrait que nous donnons.

(2) « Je suppose que ce costume, s'il n'était pas une fantaisie de l'Impératrice, avait été fait en vue d'un bal masqué des enfants de la Cour, chez le général Fleury, auquel le Prince n'avait pu assister. Pour le consoler, on lui envoya un album qui contenait les photographies de tous les petits masques. Lorsque j'arrivai auprès de lui, il feuilletait souvent cet album *sur sa chaise longue*. Un grand nombre de ces photographies font aujourd'hui partie de l'admirable collection de l'Abbé Misset.

(3) Nous ne voyons pas cependant que celui-ci l'ait accompagné à Luchon. « Le Comte Fleury, fils aîné du général Comte Fleury, qui fut grand écuyer et ambassadeur de France sous Napoléon III, vient de

Le caractère de l'enfant, tel qu'il était relevé par son précepteur, nous donnera-t-il quelques indications nouvelles ? Nous citons A. Filon :

« Notre principale, je devrais dire notre unique difficulté avec le Prince, c'était une agitation incessante, une nervosité excessive qui ne permettait pas le repos à ses membres ni à son imagination. Son corps et son esprit avaient également horreur de l'immobilité que nous étions obligés de lui imposer, tantôt à cause de ses études, tantôt pour satisfaire aux exigences du milieu.

« Où cette agitation du Prince devenait inquiétante, c'est quand il était au jeu avec ses camarades. Là, nous ne pouvions le maîtriser et il ne pouvait se maîtriser lui-même. Une fois lancé, il aurait traversé un vitrage, une porte fermée, sauté par la fenêtre, il perdait la notion du réel, la notion du possible. Même de sang froid, le danger, couru volontairement et de propos délibéré, était le plus grand plaisir qu'il connut et il ne se passait guère de journée où il ne mit son pauvre précepteur à de rudes épreuves par cette recherche des exercices difficiles et périlleux. Un jour, comme j'entrais dans son cabinet de travail à Saint-Cloud, je l'aperçus qui se promenait au-dessus du vide, en dehors de la balustrade du balcon, et qui passait d'une fenêtre à l'autre sur l'étroite arête de la corniche. Je me rejetai en arrière, pour qu'il ne me vit pas, car, s'il n'avait pas peur de se tuer, il avait grand'peur d'être grondé, et je craignais que cette émotion là ne lui fit perdre l'équilibre.

mourir à Versailles où il passait l'été. Le Comte Fleury, très répandu et unanimement aimé dans la société parisienne, avait été l'*ami d'enfance du Prince Impérial* et était resté très attaché aux idées politiques que sa naissance, ses amitiés, ses convictions lui avaient inspirées, mais il ne s'était pas contenté d'être un parisien bien né, de belle prestance, et au courant de toutes choses de son temps : il a écrit de nombreux livres sur le XVIIIe siècle et sur la période du second Empire, études soignées et rehaussées d'inédits intéressants. Plusieurs de ces ouvrages furent couronnés par l'Académie Française.

Pendant vingt ans, il fut le collaborateur fidèle du *Gaulois*, et ces dernières années le Comte Fleury s'est dévoué à des œuvres sociales qu'il avait fondées. On conservera le souvenir de ce gentilhomme écrivain, esprit fin, averti, et d'une urbanité parfaite.

Le Comte Fleury laisse un fils attaché à la légation de France à Sofia.

(*Echo de Paris*).

« J'attendis donc qu'il fut rentré dans la chambre pour me montrer, mais j'avoue que ce fut une vilaine demi-minute ».

Plus loin encore le même auteur ajoute :

« Le Prince avait des humeurs, des agacements, de petites impatiences; mais ni ses parents, ni son gouverneur, ni ses aides de camp, ni son écuyer, ni son précepteur, n'en ont jamais souffert.

« La principale victime des humeurs en question, c'était Nana, c'est-à-dire Miss Shaw, sa bonne anglaise, dont je n'ai pas encore parlé. Miss Shaw était un personnage important et elle le savait. Valets de chambre et valets de pieds, femmes de service et garçons d'appartement, toute la domesticité intérieure lui obéissait. Son autorité avait encore grandi lorsque les gouvernantes avaient disparu et que le Prince avait passé aux mains des hommes. Le général la traitait avec considération et elle avait son franc parler devant les souverains eux-mêmes. N'était-elle pas la gardienne de ce qu'ils avaient de plus précieux au monde, la santé de leur fils ? Elle s'acquittait de cette mission avec une rare conscience (1) ».

Au moment où nous organisions, à Monaco, l'exposition rétrospective des stations thermales et climatiques de France (mars-avril 1920), Monsieur le professeur Le Dentu, qui avait bien voulu en accepter la présidence d'honneur, nous donna les détails que nous croyons les plus inédits, sur la maladie qui amena à Luchon, le Fils de Napoléon III.

Or, dans le courant de cette année 1867, Nelaton chirurgien de l'Empereur, fut mandé, d'urgence au château de Compiègne. Le petit Prince était malade. L'enfant souffrait de la hanche. On ne savait à quoi attribuer les douleurs qu'il accusait, très vives.

(1) Miss Michett dont parle le journal *Le Combat*, n'était-elle pas Miss Shaw, à laquelle nous venons de faire allusion, et celle-ci ne nous rappelle-t-elle pas Nanon Balbien, mi-gouvernante, mi-domestique attachée à Madame de Maintenon et au Duc du Maine, et qui avait acquis sur ces personnages, l'influence que l'on sait : (Cf. M. Cabanès et Molinéry; Mᵉ de Maintenon et M. le Duc du Maine aux eaux de Barèges.)

L'éminent maître était accompagné de ses internes, parmi lesquels le jeune Le Dentu.

Nelaton examine le petit-neveu de Napoléon Ier, et constate, croit-il, un *abcès froid de l'articulation coxo-fémorale.*

Rendez-vous est pris pour le lendemain, afin de tenter une opération.

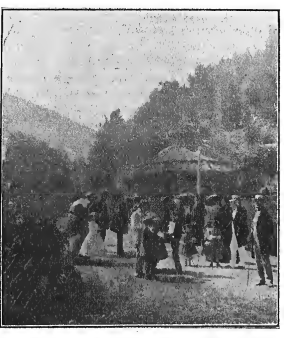


Fig. 4 — La buvette du Pré vers 1867.
Collect. du Dr de Gorsse.

Du reste une simple ponction devait suffire, pensait-on, le chirurgien constate à nouveau la présence d'une tumeur rénitente et demande un trocart de petit calibre. Un coup net, le trocart est enfoncé.

Ponction blanche, Nélaton, assez brusquement, demande un trocart de gros calibre. Nouvelle ponction, et un liquide gélatineux, colloïde, analogue à celui des kystes synoviaux s'écoule lentement. Pansement, guérison, sans fistule.

Luchon fut prescrit par le chirurgien, et le jeune malade boitant encore, arriva peu de temps après dans la ville que le Maréchal de Richelieu avait illustrée en 1763.

Les récits de Filon et du professeur Le Dentu, ne sont pas en pleine concordance.

D'après le premier, Nélaton aurait pratiqué deux opérations à quelques jours de distance, tandis que d'après le deuxième, témoin oculaire, une seule opération eut lieu.

L'évolution de la maladie prouve qu'il ne s'agit pas d'une coxalgie, car le Prince était devenu un remarquable cavalier, et n'a jamais présenté de boiterie.

Le liquide colloïde fait songer à celui des kystes synoviaux dont la guérison sans fistule est la règle.

Le petit malade boita pendant quelques semaines après l'intervention. Ce fut probablement en raison de l'immobilité à laquelle on l'avait soumis pendant plus de trois mois.

Les eaux de Luchon eurent pour propriété de fortifier ses muscles atrophiés et redonner à ses articulations toute la souplesse voulue (1).

(1) Nous devons à Coudin François, vieux baigneur de Luchon et dont la mémoire est remarquablement fidèle les détails qui vont suivre :

« Lors de l'arrivée du Prince Impérial à Luchon, la voiture qui l'amenait le conduisit immédiatement à l'établissement thermal ; l'enfant se leva d'un trait et regarda curieusement la belle colonnade de marbre blanc composée de 28 monolithes.

« Le Maire, Ch. Trou, dont le souvenir est très vivant dans notre ville, alla au devant du Prince pour le recevoir.

« Tous les matins le Prince se rendait au bain utilisant rarement sa voiture. M. Gascon, fermier de l'établissement, trouvait excessif que la suite de l'impérial malade ait l'inconvenance de se soigner aux frais du Prince, mais ses respectueuses remarques n'eurent aucune suite.

« Nulle part nous n'avons trouvé que Nelaton ait eu à accompagner le Prince à Luchon. Cependant, Coudin nous a affirmé avoir assisté à la scène que nous rapportons :

« Un matin Nelaton entre dans une galerie de l'établissement et demande à un garçon baigneur de lui préparer un bain. Celui-ci de refuser, Nelaton n'ayant pas de carte. Le chirurgien va porter plainte auprès de M. Guy, administrateur des Thermes, qui défend son subordonné. Nelaton, furieux, demande à son interlocuteur où il avait gagné le ruban rouge qu'il arborait à la boutonnière. Or, M. Guy était un vieux capitaine, engagé volontaire et qui avait gagné galons et décorations au cours de maintes batailles. « J'ai mieux gagné mon ruban que vous n'avez gagné le vôtre, Monsieur. »

« Et Coudin ajoute que Nelaton eût fait un mauvais parti à son adversaire si une balustrade lui eût permis d'approcher. »

LE COLLÈGE DES MEDECINS DE TOURS

LE Dr LOUIS-PIERRE BRETONNEAU — LES ORIGINES DE LA SOCIETE MEDICALE DE TOURS

Par le Dr Louis DUBREUIL-CHAMBARDEL

Lorsqu'en 1901, la Société Médicale d'Indre-et-Loire, se rappelant qu'elle avait été fondée le 19 janvier 1801 (29 nivôse an IX), célébra avec éclat son centenaire, elle semblait avoir oublié ses origines réelles.

C'est bien au delà du XIXe siècle, en effet, qu'il faut remonter, pour trouver à Tours les traces d'une organisation médicale, et c'est le XVIe siècle qui nous montrera pour la première fois, le corps des médecins tourangeaux réuni officiellement.

A cette époque lointaine, sous le règne de Henri II, la plus grande anarchie régnait dans le monde des guérisseurs qui, sous divers titres, exerçaient la médecine dans la bonne ville de Tours. « Se commettent plusieurs abus au faict de la médecine, par un grand et effrené nombre d'empiriques respandus es-villes, bourgs et villages, faisant profession de médecins, chirurgiens, barbiers et apoticaires, combien qu'ils n'aient esté approuvés en aucune université par les maistres et docteurs d'icelles, ni déclarés capables d'aucunes des dites professions. »

Les chirurgiens et les barbiers usurpaient l'état de médecin ; les apothicaires ordonnaient eux-mêmes les médicaments ; les médecins trop souvent par ignorance donnaient « médecines mortifères pour salutaires ».

Pour remédier à ces graves abus, et aux dangers qui en résultaient pour la population, le roi par un édit donné à Fontainebleau en juillet 1556, chercha à mettre bon ordre parmi la gent médicale et décida ceci.

Tous les trois ans, les médecins, ceux reçus dans une Université, se réuniraient avec le Maire ou l'un des échevins de la ville. Ils éliraient un des leurs, qui serait « superintendant sur le faict et exercice de l'art de médecine. »

Le superintendant devait examiner si tous les médecins, chirurgiens, barbiers et apothicaires avaient les titres réels pour exercer leur art ou présentaient des capacités suffisantes. Les médecins devaient lui présenter leurs titres de doctorat ou de licence « *en l'assemblée* » de tous les autres médecins de la ville.

En somme, les médecins étaient constitués en un Collège, nommant un superintendant, qui sera plus tard le doyen. Ce collège jugeait d'une part de la qualité des nouveaux médecins qui voulaient s'installer à Tours, et d'autre part, du degré d'instruction des chirurgiens et apothicaires.

C'est là l'origine du Collège des médecins de Tours qui reçut un statut définitif en 1687.

Cette institution existait encore au milieu du XVIII[e] siècle, où nous la retrouvons continuant sans éclat le rôle que lui avait assigné l'édit de Henri II.

A ce moment, nous la voyons grouper les cinq ou six docteurs en médecine qui exerçaient à Tours, sous la direction du plus âgé d'entre eux, qui était qualifié doyen.

Lorsqu'un nouveau docteur venait s'installer dans la ville, il en faisait la demande au Collège. Celui-ci le convoquait à l'Hôtel-Dieu, situé vis-à-vis la cathédrale, et lui faisait examiner deux malades sur lesquels le candidat devait faire une consultation orale en latin et en français. L'examen d'un troisième malade donnait lieu à une consultation écrite, que parfois l'auteur faisait imprimer ou polycopier, et qui était distribuée à ses juges.

Les épreuves terminées,les médecins les jugeaient, vérifiaient les diplômes du récipiendaire et le doyen prononçait l'agrégation au Collège. Il en contait pour l'agrégé six cents livres que les membres du Collège se partageaient.

Le Collège déléguait un de ses membres, c'était le doyen, ou celui qui portait le titre de médecin du roi, pour assister aux réceptions des maîtres en chirurgie, par la communauté des chirurgiens et après 1766 pour le Collège de chirurgie de Tours. Chaque chirurgien reçu payait au Collège des médecins une somme de six livres.

Voilà donc à quoi étaient réduites les fonctions de cette institution. Rôle modeste, obscur, mais les médecins de Tours tenaient à leur Collège, qui leur donnait une autorité morale sur les chirurgiens, leurs éternels rivaux. Il faut bien remarquer que ce n'était pas là un corps enseignant ; on n'y collationnait pas de grades et on n'y donnait pas d'enseignement médical. Et cependant, combien voyons nous nos médecins tourangeaux, dans de nombreux actes parer leur *Collège* du titre de *Faculté*. Ils auraient été si heureux de l'élever au rang de leurs voisins de l'Anjou ou du Poitou, qui avaient leur Faculté de médecine d'Angers, et leur Faculté de médecine de Poitiers ! Petite vanité et si humaine !...

En 1750,le doyen du Collège des médecins de Tours était le docteur Louis-Pierre Bretonneau.

C'était un Lochois, baptisé le 7 mai 1700, fils d'un avocat au parlement et greffier en chef de l'élection de Loches, Pierre Bretonneau, seigneur de la Buissonnaye, lequel en 1698 faisait inscrire dans l'armorial de d'Hozier son écusson : *d'argent au saule terrassé de sinople, accompagné en chef de trois étoiles d'azur*.

Il appartenait à la branche aînée des Bretonneau, et par Louis Bretonneau, chirurgien apothicaire à Ligueil, par Théodore Bretonneau, également chirurgien à Ligueil, par autre Théodore Bretonneau, médecin à Loches, il descendait directement du fameux René Bretonnayau, médecin à Beaulieu-les-

Loches, l'auteur répété du *Traité de la génération*. Pendant ce temps-là la branche cadette des Bretonneau, celle d'où devait sortir au XIXe siècle l'illustre doctrinaire de la spécificité, exerçait fort obscurément la chirurgie dans des petits bourgades du Lochois, à Luzillé, à Beaulieu, ou à Saint-George-sur-Cher.

Louis-Pierre Bretonneau fit ses études de médecine à Montpellier, puis vint de 1727 se fixer dans sa ville natale, à Loches, mais n'y resta que peu de temps. En janvier 1731, il sollicita de s'installer à Tours. Le 17 de ce mois « le corps de ville nomma, pour examiner la requête et les lettres de docteur en médecine, présentées par le Dr Bretonneau, M. G. de Clérambault, échevin ». Sur le rapport de ce dernier, il fut immatriculé au nombre des médecins de la ville et inscrit au collège. Sa venue à Tours avait été déterminée sans doute par son mariage, le 3 novembre 1728, avec la fille du président de l'élection de Tours, officier de la Monnaie, César-Robert Laillier. C'était là une union qui le faisait entrer dans une puissante famille de la haute bourgeoisie locale et lui donnait de suite grande considération.

Le 12 juin 1750, Bretonneau était doyen du Collège des médecins, lorsque celui-ci se réunit pour délibérer sur un point assez curieux. Le pouvoir royal avait créé dans toutes les grandes villes une charge de médecin du Roi, dont le rôle consistait surtout à assister aux examens des chirurgiens. Le Collège des médecins de Tours, pour éviter les petites jalousies et les conflits de pouvoir, que l'attribution de cette charge pouvait faire naître parmi les docteurs de la ville, acheta la charge. Il fut décidé que Bretonneau, comme doyen, l'exercerait le premier pendant un an, puis, que d'année en année, elle serait exercée par chaque médecin suivant l'ordre de réception au Collège. Il fut délibéré qu'à chaque mutation, une signification en serait faite à la Communauté des maîtres-chirurgiens de la ville.

En sa qualité de doyen, Bretonneau eut à s'occuper

d'une curieuse affaire bien caractéristique des mœurs médicales de cette époque.

Les médecins devaient, en principe, écrire leurs ordonnances en latin, mais beaucoup alors les rédigeaient en français. Il en résultait des inconvénients, consistant surtout en ce que les chirurgiens pouvaient s'en emparer et les reproduire. Pour obvier à ces abus, le Collège des médecins décida, le 29 juin 1750, que ses membres ne feraient plus aucune ordonnance « en autre langue que la latine et avec les abréviations et caractères qui sont peu connus par autres que par les apothicaires ». Tout ceci était fait contre les chirurgiens, dont on prévoyait d'ailleurs l'irritation. Aussi les docteurs, « si quelque chirurgien nous en montre sa colère d'une façon insultante », prenaient la résolution de prendre fait et cause pour le confrère insulté, et de poursuivre le malheureux chirurgien aux fins d'en avoir réparation. On voit que les rapports entre Saint Luc et Saint Côme étaient loin d'être excellents.

Bretonneau devint conseiller du roi à Tours, puis échevin de cette ville le 3 juillet 1763. Il mourut à Tours le 17 décembre 1764. Ses enfants quittèrent la ville et s'établirent à Orléans.

Voici la liste des docteurs qui furent agrégés au Collège des médecins depuis 1750.

En exercice en 1750 :

Louis-Pierre Bretonneau, mort en 1764 ;
Normand, mort en 1780 ;
De la Cresme-Dupichard, mort en 1790 ;
Carrier, mort en 1754 ;
Sonnet, exclu en 1779, mort en 1786.

Agrégé en	1750 (13 janv.) :	Lecourt, décédé en 1803 ;
—	1755	Portier quitta Tours en 1765 ;
—	1759 (28 fév.) :	Guillon-Duvergé, mort en 1780 ;
—	1764 (2 janv.) :	Bidault, décédé en 1792 ;
—	1766 (17 fév.) :	Guillaume Manquest-de-la-Motte (passé à Blois en 1788) ;

Agrégé en 1778 (9 nov.) : J.-B. Duchesne-Duperron,
— 1779 (3 août) : Joseph-Gatien Nabilleau ; mort en 1811 ;
— 1779 (28 déc.) : Pierre Ravet-Duvignaux ;
— 1781 (2 août) : François Chalibert (oculiste, passé à Paris en 1785);
— 1787 (4 oct.) : Jacques-Sébastien Bruneau, mort en 1824 ;
— 1788 (30 oct.) : Bernard-Félix Bouriat, mort en 1816 ;
— 1788 (30 oct.) : Jean Origet, mort en 1828.

Après la mort de Bretonneau, Normand fut nommé doyen, décéda en 1780 et fut remplacé par Dupichard. Celui-ci décéda en 1790 et eut pour successeur Lecourt.

Aucun incident ne marqua l'existence quiète et monotone des esculapes tourangeaux. Cependant, en 1779, ils s'agitèrent, l'un d'eux, Sonnet, n'assistant pas régulièrement aux actes du collège et prétendant quand même toucher sa quote-part des frais d'agrégation des nouveaux confrères. Après une première observation, ses collègues le rayèrent de la liste du collège.

Ce n'est qu'à la veille de la Révolution que notre communauté prit une vie un peu plus active.

Nous venons de voir que le Collège venait d'agréger en 1787 et 1788 trois nouveaux membres Bruneau, Bouriat et Origet. C'étaient trois hommes de haute culture, d'une grande activité et possédant une heureuse initiative. Le premier avait été médecin du duc de Choiseul à Amboise ; le second, après des démêlés fort bruyants avec la Faculté de Poitiers, était venu se fixer à Tours ; le troisième avait été attiré dans notre ville par l'intendant Daine qui avait remarqué ses grandes qualités à Limoges. L'histoire de ces trois hommes a tenté la plume de MM. Caillet, Boutineau et Le Double, qui chacun, en des notices très substantielles, ont montré le rôle qu'ils ont joué dans la Touraine tant au point de vue scientifique qu'à celui philanthropique.

Leur arrivée à Tours presque en même temps, modifia fort heureusement le Collège médical qui ne comptait guère que des praticiens d'un certain âge.

Ce sont eux qui proposèrent, dès la fin de cette année 1788, d'établir pour le Collège des réunions périodiques au cours desquelles ses membres discuteraient des maladies régnantes, feraient part de leurs observations, èt s'entretiendraient des questions touchant le bien public. Il fut decidé le 19 décembre, que le Collège s'assemblerait le premier jour de chaque mois, et aussi chaque samedi dans un local prêté par les Pères Augustins. La réunion du premier jour du mois serait réservée surtout à des discussions d'ordre professionnel ou scientifique; les réunions du samedi seraient plutôt consacrées à donner des consultations gratuites aux pauvres.

Il fut aussi décidé que le Collège nommerait en dehors du doyen, deux officiers, qualifiés du titre de syndics (1), lesquels, élus pour un an, s'occuperaient plus spécialement de la bonne régularité des séances et des consultations.

Ainsi, participant au mouvement généreux, qui poussait dans toute la France les hommes à se grouper, les médecins de Tours, dans le cadre de leur Collège adoptaient ces idées de sentimentalité, curieuse des faits de la nature et charitable envers les malheurs des pauvres.

Nous pouvons glaner dans les procès-verbaux du Collège les faits suivants qui nous montrent comment fut occupé l'activité de ses membres.

Le 28 février 1789, le Collège nomme Lecourt, son doyen, et Bidault pour le représenter à l'assemblée du Tiers Etat de la ville de Tours.

Le même jour les médecins se partagent par paroisses les secours à donner aux pauvres nécessiteux et en avertissent les curés.

Le 11 mai suivant, survint un incident avec les

(1) Les syndics furent en 1789, Origet et Bidault; en 1907, Duperron et Bouriat; en 1791, Nobilleau et Bruneau; en 1792, Bidault et Origet; en 1793, Duperron et Bouriat.

chirurgiens. Ceux-ci avaient refusé de recevoir le docteur Lecourt pour assister aux examens de maitrise, parce qu'ils n'avaient pas été avisés qu'il remplissait les fonctions de médecin du roi. L'éternel conflit ne s'apaisait pas.

Le 1er décembre, on avertit les curés par une circulaire que des consultations gratuites pour les pauvres avaient lieu tous les samedis. Ces consultations n'eurent pas beaucoup de succès et le populaire préférait celles que donnaient, gratuitement aussi, les chirurgiens.

Le 2 août 1790, le Collège décide qu'à l'avenir, on consignera sur un registre spécial les communications scientifiques faites par ses membres et par les médecins du département qui en enverraient. N'est-ce pas là un essai d'élargissement du cadre scientifique et de création de membres correspondants?

Le 1er septembre, Bouriat lit un travail sur l'usage des différents savons.

Le 1er octobre, on se préoccupe de la réforme de l'enseignement et de la pratique de la médecine.

Le 23 octobre, on se propose de répondre au comité de santé d'Indre-et-Loire, au sujet de l'état de la médecine dans le département.

Le 23 novembre, Bruneau parle des épidémies qui sont survenues en divers lieux après une inondation de la Loire et le Collège fait imprimer une affiche pour conseiller les populations riveraines.

L'année 1791 se passe sans incident valable.

Le 16 février 1792, le Collège résout un curieux incident. La charge de médecin du roi avait été achetée avons-nous dit, par le Collège qui l'attribuait chaque année à un de ses membres par rang d'inscription. Or, les titres de cette charge avaient été égarés, d'où des incidents multiples avec la municipalité. Pour clore le débat, Nabilleau se charge de faire les démarches nécessaires pour retrouver les pièces perdues, à la condition que le titre de médecin du roi lui sera donné. Ceci se passe en pleine période révolutionnaire et il est fort plaisant de constater

avec quelle insistance on recherchait ce titre très honorifique d'un régime presque aboli déjà.

Le 1er avril 1792, le Collège s'occupe d'une poudre drastique, qu'un charlatan du nom de Brunier cherche à distribuer dans le département, et en signale les dangers.

Le 1er février 1793, Duperron et Origet rendent compte de la visite qu'ils ont faite aux prisons, sur la réquisition du département, et disent avoir constaté que vingt-huit prisonniers présentaient des symptômes de fièvre maligne. Ces prisonniers furent transférés au Plessis-les-Tours où fut installé un dépôt de malades.

On reparle de cette épidémie le 1er mars suivant.

La dernière réunion du Collège des médecins de Tours eut lieu le 1er mai 1793, l'an II de la République. « L'assemblée s'est occupée comme il est d'usage de la santé publique ».

La loi de novembre 1793 venait d'intervenir qui supprimait toutes les Universités, les Ecoles, les Facultés, les Collèges. A Tours, le Collège de chirurgie disparaît en même temps que le Collège des médecins. L'exercice de la médecine était rendue libre.

Et ainsi ces institutions qui, au cours du XVIIIe siècle, avaient servi à faire faire de si grands progrès aux sciences médicales, et à donner une plus haute valeur morale à la profession elle-même, étaient supprimées par mesure législative.

Comme on le voit, depuis 1788, le Collège des médecins de Tours s'était heureusement transformé et était devenu une petite société d'allure savante, qui délibérait sur la santé publique et que les autorités civiles consultaient.

N'est-ce pas là exactement ce que fera la Société médicale d'Indre-et-Loire lors de sa fondation, en l'an IX ?

Il faut noter que les trois réorganisateurs du Collège des médecins Bruneau, Bouriat et Origet, furent aussi les trois fondateurs de la Société médicale. En constituant celle-ci, ils ne prétendaient pas innover;

ils continuaient une tradition, mais comme les circonstances le leur permirent, ils élargirent le cadre et ils étendirent l'action qu'ils prétendaient donner à leur nouveau groupement.

La Société médicale d'Indre-et-Loire procéde d'une institution qui remonte à bien des siècles en arrière. Soyons fiers d'une si antique origine et tâchons d'être de bons continuateurs de l'effort médical poursuivi sans arrêt par une succession d'hommes de science, de devoir et d'initiative.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

EDIT PORTANT L'ÉTABLISSEMENT DU COLLÈGE DES MÉDECINS DE TOURS ET ENSEMBLE LE RÈGLEMENT ENTRE EUX, LES CHIRURGIENS ET APOTHICAIRES.

Henry par la grâce de Dieu Roy de France, à tous présens et à venir salut : nous avons été adverti qu'en nostre pays de Touraine, se commettent ordinairement plusieurs abuz au faict de la médecine, par un grand et effrené nombre d'empiriques respandus ès-villes, bourgs et villages du dit pays, faisans profession de médecins, chirurgiens, barbiers et apoticaires, combien qu'ils n'aient esté approuvez en aucune université fameuse par les maistres et docteurs d'icelles, ny déclarez capables d'aucunes des dites professians et neantmoins souz tels tiltres de leur authorité privée, ils entreprennent praticquer et donnent ordinairement medecines mortifères pour salutaires parce qu'ils ne sçavent faire distinction des natures des personnes, ny cognoistre les différences des maladies, ne les causes d'icelles, et encore moins la qualité des remedes au grand detriment et danger de la vie des pauvres patiens noz suiets, qui à tous propos encourent grande et perilleuse fortune et danger, pour nestre pensez par medecins entendus et approuvez ; et de tant aussi que les Chirurgien et Barbiers non contens de leur estat et vacation, usurpent celuy des medecins, ordonnant indifferemment à toutes sortes de maladies, sans aucune methode de l'art de

medecine, et les apothicaires oublians que leur estat est de dispenser seulement les ordonnances des médecins, et à toutes adventures ordonnent eux-mesmes et dônent les médecines non cognoissans a quelles maladies sont bonnes et mauvaises; dont plusieurs perissent et decedent et les autres tombent en telle extrémité de maladie, que puis estans au desespoir de leur santé, malaisée pour cette occasion a restablir, recourant aux vrays medecins, ne peuvent qu'a bien grand peine par voye et moyen de leur art estre remis; chose de pernicieuse consequence tant à la république, que profession de la dite médecine.

Sçavoir faisons, que nous ce que dit est considéré, desirans pourvoir à nos suiets aussi en ce qui touche et concernc la conservation de leur santé : et pour obvier aux abuz et inconveniens qui sont de présent et pourroient souldre et augmenter cy après par tcl désordre et confusion : et après avoir eu sur ce l'advis des gens de nostre privé conseil, avons dit, déclaré, statué et ordonné, disons, déclarons, statuons et ordonnons ce qui s'ensuit.

C'est à sçavoir que doresnavant de trois ans en trois ans sera par les médecins de nostre dite ville de Tours, appelé avec eux le maire ou aucuns des eschevins d'icelle, esleu un docteur medecin de la dite ville, qui sera superintendant sur le dict faict et exercice de l'art de medecine, par devant lequel les dits médecins, chirurgiens, barbiers et apothicaires, non approuvez, qui sont et viendront au dit pays pour y exercer le dit art de médecine de chirurgie ou apothicairerie, seront tenus avant que d'estre receus et admis à exercer le dit faict et estat de médecin chirurgien, barbier ou apothicaire, au dit pays faire apparoir de ses tiltres de doctorat ou licencié s'il est médecin, et s'il est chirurgien, barbier ou apothicaire soy présent, et faire examiner par ledit superintendant en l'assemblée des autres médecins. Et si par ledit examen il est approuvé idoine et capable d'exercer l'estat par luy prétendu de chirurgie et d'apothicairerie, il y sera reçeu par iceluy superintendant faisant le serment en tel cas requis et accoustumé.

Que le nom de celuy qui ainsi aura esté examiné approuvé et reçeu sera enregistré au greffe de l'eschevinage de ladite ville. Et où il seroit trouvé audit pays aucuns médecins, chirurgiens, barbiers ou apothicaires non admis ne reçeus par ledit superintendant par la forme et manière que dit est, ains contrevenans à nostre dite ordonnance, voulons et nous plaist, qu'il soit contre eux procédé par nostre baillif de Touraine par emprisonnement de leurs personnes et autres voyes de droit et

leurs procès faits et parfaits, par condemnations des peines et mulctez au cas appartenans appelé audit iugement ledit superintendant pour y assister.

Que nul chirurgien, barbier ne apothicaire ainsi approuvé et receu ainsi que dit est, ne passera outre son état n'entreprendra donner ny faire donner ne ordonner medecine quelconque ny faire flebotomie, sans conseil ne ordonnance de médecin ; souz peine de cinquante liures parisis d'amende, applicable moitié à nous et l'autre moitié aux pauvres.

Que pour tenir les estats susdits ainsi qu'ils sont à present mieux reiglez et en meilleur ordre, le dit superintendant. appelé nostre procureur et aucuns des medecins et eschevins de la dite ville visitera *une fois* le mois les bouticques et drogues des apothicaires et où par la dite visitation, il se trouvera faute de drogues requises et de compositious usuelles et plus nécessaires, où qu'icelles ne fussent bonnes ; nous voulons aussi et nous plaist que les dits apothicaires ayant encouru cette faute, soyent par le dit Baillif mulctez du telles amendes que le cas requerra et quil verra appartenir. Et que neant moins leurs soyent faites inionctions de s'en fournir dans certain brief temps : Et où ils seroient defaillans qu'ils soient mulctez par autres plus grandes peines et amendes.

Et où ils récidiveroient qu'ils soyent suspendus de l'exercice du dit estat a l'arbitre et discretion de iustice appelé le dit superintendant et mulctez d'autre telle peine qu'aux cas appartiendra, et si néant moins ils seront trouvez contumax et persévérans, ils seront du tout prieuz de leur dit estat, avec inionction de tenir leur bouticque close et fermée.

Si dounons en mandement par ces dites presentes aux Baillif de Touraine où son lieutenant et gens tenant le siège presidial par nous estably à Tours et à tous nos autres iusticiers et officiers qu'il appartiendra de nos presentes declarations et ordonnances, statuts et vouloir ensemble tout le contenu cy dessus, ils entretiennent gardent et observent facent inuiolablement entretenir garder et observer, lire, publier et enregistrer de poinct en poinct selon leur forme et teneur ; sans aller ne venir ne souffrir aller venir directement ou indirectement au contraire en quelque manière que ce soit ; en contraignant ou faisant contraindre tous ceux qu'il appartiendra, et qui pour ce seront à contraindre par les peines, selon et ainsi que dessus est dit ; et par toutes voyes et manières deuës en tel cas requises nonobstant opposition ou appelations quelconques, et sans préjudices d'icelles, pour lesquelles ne voulons estre aucunement différé, car tel est

nostre plaisir nonobstant aussi quelconques ordonnances, restrictions, mandemens et lettres a ce contraire. Et à fin que ce soit chose ferme et stable a touiours nous avons fait mettre nostre seel à ces dites presentes.

Donné à Fontainebleau au mois de juillet, lan de grâce mil cinq cens cinquante six et de nostre règne le dixième.

Enregistré au Parlement de Paris le 14 août 1561.

II

Agrégation d'un Médecin au Collège des Médecins de Tours.

Aujourd'hui, treize Janvier mille sept cents cinquante, Messieurs Bretonneau, Normaud, Dupichard, Carrier et Sonnet, assemblés, avons conduit Monsieur Le Court, docteur en médecine, à l'Hôtel-Dieu, et après avoir vu tous les malades de cette maison, lui en avons choisi un, malade de la petite vérole, un autre de fièvre quarte sur lesquels il a fait en notre présence une consultation en latin, et un troisième malade du scorbut dont il nous donnera par écrit une consultation raisonnée, nous avons ensuite aggrégé le dit sieur Le Court parmi nous, moyennant la somme de six-cents livres.

A Tours, ce treize Janvier 1750.

Bretonneau, doyen, Normand, Dupichard,
Carrier, Sonnet.

III

Le Docteur Bretonneau est nommé médecin du roi

Aujourd'hui, 12 Juin 1750, nous, soussignés docteurs en médecine, avons porté la délibération suivante savoir que nous avons élu d'un consentement unanime, Monsieur Bretonneau, notre doyen et confrère, pour faire cette année les fonctions de la charge de médecin du Roy, réunie à notre Corps, en outre, avons délibéré que d'année en année, la dite charge serait exercée par chacun de nous, suivant l'ordre de notre réception, nous conformans en cela à l'arest du Consei d'Etat du Roy du 14 Février 1693, en conséquence, a été délibéré qu'on en ferait à chacque mutation une signification à la Communauté des Maîtres chirurgiens de cette ville pour qu'ils reconnaissent celui d'entre nous qui entrera en exercice.

Bretonneau, Normand, Dupichard,
Carrier, Sonnet, Lecourt, d.m.m.

IV

Le College décide d'écrire les ordonnances en langue latine.

Aujourd'hui 29 Juin 1750, le collège des médecins de Tours, assemblés en la manière ordinaire, a été remontré par notre doyen que, suivant les règlements, chacun de la Faculté est obligé de donner ses ordonnances en langue latine, qu'il en résulte un très grand avantage pour le public, en ce que ces ordonnances peuvent difficilement estre exécutées par autres que par les maîtres apothicaires, que plusieurs du collège par complaisance ou facilité se sont relasché à en donner en langue française, qu'il en est arrivé des accidents en ce qu'au lieu de les remettre aux apothicaires pour composer les remèdes, on les donne indistinctement à toutes personnes qui, ou fournissent des drogues vieilles, ou de qualité inférieure, ou différentes de celles prescriptes, ce qui est nuisible au bien public, requérant le collège de délibérer sur quoy ayant conféré sommes unanimement couvenus et avons promis d'honneur, de ne point donner aucune ordonnance pour la ville et faubourgs de Tours en autre langue que la latine et avec les abréviations et caractères qui sont peu connus par autres que par les apothicaires chez lesquels seulement le public est sur de trouver des remèdes de bonne qualité, et s'il arrive que quelque chirurgien, piqué de ce qu'en conséquence de nos ordonnances en latin il n'en pourra fournir ou composer la formule, nous en montre sa colère d'une façon insultante, nous nous obligeons de prendre conjoinctement avec notre confrère insulté fait et cause aux fins d'en avoir réparation ainsi qu'il en sera ordonné, fait à Tours, ce vingt-neuf Juin mille sept cents cinquante.

Bretonneau, Normand, Dupichard, Carrier, Sonnet, Lecourt, d. m. m.

V

Le Collége décide l'ordre de ses séances et nomme deux syndics.

Ce jourd'huy, dix-neuf Décembre mille sept cents quatre vingt huit, la Compagnie assemblée a délibéré et statué qu'on prendrait chez les Pères Augustins une salle pour servir de lieu d'assemblée pour la Compagnie, dans laquelle salle tous

les membres du Corps se rendront le plus régulièrement possible tous les samedis de chaque semaine, et spécialement tous les premiers jours de chaque mois pour délibérer sur les affaires de la Compagnie, donner des consultations gratuites aux pauvres, conférer sur les maladies courantes, et se communiquer ses observations réciproques, en un mot, statuer sur ce qu'il y aura à faire de plus avantageux pour le service public.

A aussi délibéré la compagnie de nommer parmi ses membres deux syndics qui seront amovibles chaque année, lesquels syndics seront chargés de gérer les affaires de la Compagnie, aux conditions par eux de n'en entreprendre aucune sans le vote général, et ont été nommés pour l'année mille sept cents quatre vingt neuf, MM. Bidault et Origet, membres du dit Collège.

Bidault, Duperron, Bouriat, Lecourt,
Nobilleau, Bruneau, Origet.

VI

Le titre de Médecin du Roi

Aujourd'hui, 16 Février l'An 4 de la Liberté, la Compagnie assemblée à l'effet de délibérer sur les mesures à prendre par rapport à la charge de médecin du Roy dont les titres se trouvent égarés, a jugé qu'il serait convenable de liciter entre ses membres la recherche des dits titres, après le refus de tous les membres, Monsieur Nobilleau, l'un d'eux a accepté cette recherche aux conditions suivantes que, le césionnaire fera à son compte et sans qu'il puisse rien rejeter sur la Compagnie, tous les frais et diligences qu'il croira convenables et que pour le dédommager de ses frais et recherches, la Compagnie s'engage lorsqu'il le requerra et sans pouvoir l'y forcer, à lui passer contrat de cession de la dite charge et dépendance, aux conditions seulement de payer à son acquis l'obligation qu'elle a passée à M. Chalopin et de lui maintenir quitte et libérée, la présente délibération approuvée entre nous sous la signature de tous les membres ci-dessous.

Lecourt, Bidault, Duperron, Nobilleau,
Bruneau, Origet, Bouriat.

LE CADUCÉE ÉSOTÉRIQUE

Par le Dr Louis LIVET.

Un article de notre estimé confrère le Dr Marcel Beaudoin, paru en 1918, a mis en relief les origines du Caducée, dans la préhistoire ; d'une documentation érudite et prodigue, ce travail nous renseigne sur le symbolisme religieux des attributs composants de l'insigne de notre profession ; il fait remonter jusqu'aux âges de la pierre taillée (40.000 ans avant notre ère) et jusqu'aux civilisations mexicaines primitives les figurations rituelles du bâton et du serpent, ancêtres du moderne caducée.

Au milieu des bas-reliefs, des médailles et des marbres, il nous fait assister aux étapes qui, du bâton de commandement en bois de renne de l'époque néolithique, ont acheminé sur nos écussons militaires les particularités constitutives de ce symbole, et ses ingénieuses interprétations nous montrent les rapports permanents qui en relient les diverses parties aux mythes religieux du Zodiaque et tout particulièrement au culte des Equinoxes.

La tige du Caducée, ne serait autre que le bâton de commandement des chefs et des pasteurs primitifs ; elle représente la Méridienne céleste, le Sceptre de l'équinoxe du printemps.

Le miroir ou le prétendu miroir, figure en réalité, et toujours à l'estimation de M. le Dr Beaudoin, le globe solaire ou son équivalent, une grappe de raisin symbole du soleil à l'équinoxe d'automne.

Le *Serpent*, le séducteur de la Bible, le dragon chaldéen ou chinois, est aussi le symbole de la fécondation et de la vie, c'est le dragon solaire qui à travers les constellations du Zodiaque poursuit sa route éblouissante.

Le chêne à trois feuilles, le laurier à six feuilles n'ont pas dans cet article fourni matière propice à ses curieuses investigations.

Je signalerai simplement en appoint à cette documentation, trois analogies que je crois importantes : le serpent d'airain de Moïse, l'Apollon sauroctone et la tentation dans la Bible. Le premier étant manifestement une imitation hébraïque du Caducée chaldéen, et de plus, le même mot hébreu « naas » qui signifie « serpent », signifie, aussi « devin, augure, incantation », et ce vocable en chaldéen donne aussi « airain et bronze », les analogies sont évidentes; quant à l'Apollon sauroctone il représente dissociés, pourrait-on dire, les éléments du Caducée.

Apollon est le dieu soleil symbolisé par le *miroir*.

Le lézard est la figuration, réduite et plus conforme au génie grec, du serpent ou du dragon, c'est d'ailleurs un saurien que l'on retrouve comme personnification de la divinité dans certaines religions de l'Amérique ancienne et même dans certains cultes magiques actuels.

La baguette que tient Apollon pour taquiner le reptile se rapporte à la tige du Caducée, enfin l'arbre sur lequel il s'appuie est vraisemblablement l'arbre prophétique, un chêne ou un laurier qui lui était consacré et dont les feuilles entourent encore aujourd'hui notre emblème. Une explication semblable peut s'appliquer à la scène de la tentation d'Adam et d'Eve; l'on peut pareillement retrouver : une tige centrale, l'arbre de vie, surmontée du fruit sphérique de la Science du bien et du mal, un serpent l'enlace de ses anneaux et de chaque côté les personnages représentent la force du chêne avec Adam, la grâce du laurier avec Eve. C'est un véritable étonnement de constater l'inépuisable fécondité des symboles religieux primitifs, et le champ infini qu'ils ouvrent aux interprétations imaginatives.

Ce que l'on nous enseigne aux écoles est à peu près ceci :

Le miroir qui surmonte la tige du Caducée est pour

le médecin l'emblème de la sagesse et de la vérité.

Le serpent symbolise la prudence dans l'exercice de sa profession. Le chêne est l'emblème des vertus civiques et le laurier celui du courage militaire.

Ces nobles pensées sont peut-être dans la tradition, mais peut-être aussi ne sont-elles qu'une interprétation toute moderne, car nous allons voir qu'une autre interprétation est possible et que les attributs du Caducée ne sauraient présentement conserver la même respectabilité qu'au temps jadis.

Etudions séparément chacun de ces éléments :

Le bâton, le miroir, le serpent, le chêne, le laurier.

1° Sans doute le bâton a de tous temps été le signe du commandement ; gardiens de troupeaux et pasteurs de peuples l'ont adopté comme insigne de leurs fonctions et de leur autorité ; quand les religions sont apparues, le bâton du Pasteur, le sceptre du Roi furent donnés comme attributs à la divinité ; suivant les pays et les dieux on le diversifia : le sceptre de Jupiter devient le trident de Neptune, la massue d'Hercule, le thyrse de Bacchus, etc... pour ne citer que les plus connus.

Parallèlement rappelons-nous d'autre part les grandes lignes de l'évolution de la médecine. Exercé d'abord par les rois et les chefs, une première spécialisation la donne aux prêtres, puis Hippocrate, parjure et arriviste, fils d'un Asclépiade et prêtre lui-même, arracha cette science aux ministres d'Apollon qui la gardaient jalousement occulte et vendit ses trésors librement à la foule. Les médecins dès lors firent une organisation de plus en plus distincte des prêtres, et dans le sein même de leur confraternité des spécialisations les divisèrent ; péritomistes, barbiers, vendeurs de simples ou d'amulettes sont nos primitifs ancêtres, chirurgiens, pharmaciens et médecins des âges reculés du monde.

Les prêtres, cependant, continuèrent d'accord avec les rois à être les détenteurs officiels de la science médicale, et probablement l'antagonisme entre la médecine libre et la médecine officielle fut-il la

rsison qui obligea les premiers thérapeutes à beaucoup de réserves et beaucoup de secrets dans l'exercice de leur profession, de là le mystère des pratiques magiques, de là la dissimulation du symbole divin dans les figurations cabalistiques, de là toute une initiation occulte qui aboutit à la magie et à la sorcellerie.

Les thérapeutes et thaumaturges n'en prétendirent pas moins conserver le caractère sacré qu'avaient les prêtres aux yeux des foules mais le signe distinctif de leur puissance sur les éléments, le sceptre, contrefaçon des attributs religieux, se réduisit à l'état de baguettes, ajoutant encore un élément de mystère à son primitif symbole de puissance. C'est ainsi qu'on le trouve entre les doigts divins de Circé l'enchanteresse, de Médéé experte aux poisons, de Moïse luimême, le grand initié des cultes d'Isis, qui, chassé d'Egypte avec son peuple, ne dédaigna point d'en user et sa baguette d'airain (airain nous l'avons dit pouvant signifier aussi serpent ou divination) en frappant un rocher fit jaillir une source rafraîchissante. La baguette fut l'apanage de tous les devins, magiciens, enchanteurs, sagas et sorcières du moyen âge, elle fut le manche à balais que l'on chevauchait pour se rendre au sabbat, encore de nos jours elle est l'instrument symbolique des sourciers, des prestidigitateurs et des charlatans.

La tige de notre Caducée, et c'est là que nous voulons en venir, n'avait pas de raison dans un emblème médical de représenter l'autorité ou la divinité, les médecins d'autrefois ne briguaient pas les pouvoirs civiques ou religieux, mais ils recherchaient comme aujourd'hui d'ailleurs, une emprise de plus en plus grande sur les forces inconnues de la nature, c'est pourquoi la tige du Caducée représente plus vraisemblablement croyons-nous, le redoutable et bienfaisant pouvoir de la magicienne Circée, la baguette magique et l'instrument de ses incantations, de ses divinations, de sa puissance occulte, diabolique et révoltée.

2° Quant à l'objet ovale qui dans notre insigne sur-

monte cette baguette, sa présence donne lieu à deux hypothèses également défendables.

M. Marcel Beaudouin veut y voir la pomme de pin qui surmonte le thyrse de Bacchus et qui se transforma en Chaldée en grappe de raisin stylisée, qui nous dit-il, « caractérise l'équinoxe d'automne, puisque Bacchus est le dieu des vendanges ».

Une autre version en fait un miroir ovale, la Boule d'or personnifiant le dieu dans les anciens cultes solaires. Que l'on adopte l'une ou l'autre de ces hypothèses la présence de cet objet symbolique dans un emblème médical demande une autre explication. Pourquoi les médecins d'autrefois l'ont-ils adopté dans leurs insignes?

S'il s'agit d'une grappe de raisin, c'est qu'aux fêtes de Dyonisios le jus de la vigne était particulièrement mis à contribution. On enseignait la fable du vieux Silène, le Sage du monde, l'éducateur de Bacchus, on le représentait souvent avec la coupe de l'ivresse, « in vino veritas ».

Aux cérémonies du Dieu, pour permettre à sa puissance de se manifester, on ennivrait les prêtresses, les Ménades, pour recueillir ensuite leurs vaticinations oniriques. Cet usage, d'ailleurs, persista dans l'Inde et jusqu'à Rome et les explorateurs de l'Amérique le retrouvèrent aussi chez les peuplades indigènes du soi-disant Nouveau Continent.

La grappe de raisin était chez les Hébreux un emblème religieux, elle était le motif principal de la décoration intérieure du temple de Salomon et on peut la voir encore de nos jours sur les motifs ornementaux de la religion du Christ. Si les médecins des anciens temps ont choisi cet emblème, c'est non seulement parce que le vin était un médicament apprécié, mais surtout à notre avis parce que l'ivresse qui s'attache à son usage était utilisée par eux dans un but prophétique ou divinatoire. La grappe de raisin comme la baguette se rattache aux pratiques mystérieuses des premiers thaumaturges.

Cette hypothèse d'une grappe de raisin, nous

l'avons dit, est discutable, nombreux sont les auteurs qui donnent à cette pièce du Caducée la signification d'un miroir. En dehors du symbolisme qui en fait un reliquat du culte du soleil, le Dr Beaudoin n'en voit pas l'explication. Elle est pour nous bien simple, car les miroirs qui remontent à une époque extrêmement éloignée puisqu'on les retrouve même dans les civilisations de l'ancienne Egypte, les miroirs, pour leurs propriétés de refléter des images, furent utilisés aussi pour la divination; on plaçait le sujet sous l'influence d'un narcotique faible, et on écoutait et interprétait ses divagations devant un miroir. Cette pratique est d'ailleurs toujours d'actualité (1), et certains adeptes du spiritisme voient dans les reflets changeants d'une sphère de cristal, les traits de personnages de l'au-delà (une photographie de pareil phénomène a paru tout récemment dans une revue de métapsychique ; on y voit, me souvient-il, une tête frisée de jeune enfant se dessiner sur l'orbe miroitant du verre). Le miroir donc, au même titre que la baguette ou la grappe de raisin, était un emblème indiquant les qualités mystérieuses, divinatoires et magiques de celui qui le prenait pour insigne.

3° Les serpents sont un élément des plus importants dans la figure qui nous occupe, ce sont eux que l'on retrouve jusqu'aux époques néolithiques, comme une image de la divinité on les retrouve dans toutes les religions primitives depuis les Atlantes jusqu'aux nègres actuels en passant par les Egyptiens, Grecs, Indous, Anglo-Saxons et Aztèques. Le serpent c'est le dragon de feu qui parcourt les maisons du ciel, c'est le Malin de la Bible, le Malin dans les deux sens : rusé et maléficiant, le tentateur qui connaît les secrets du bien et du mal. Son nom en hébreu *nâas*, signifie aussi ruse, augure, divination, incantation, enchantement, sorcellerie.

Le serpent est donc bien lui aussi, un emblème religieux emprunté aux cultes par la magie « ad usum medicorum » ; n'oublions pas d'ailleurs que le culte du

(1) Tolstoï.

Serpent fut une des religions primitives, avec ses mythes et ses initiations. Les cultes orphiques ont laissé longtemps des vestiges en Asie Mineure, dans les Indes et en Amérique. Les orphites au IIe siècle de notre ère formèrent une importante secte religieuse.

« Olympias, femme de Philippe II, était, nous dit Michelet, adonnée au culte de Bacchus et à la sombre magie des femmes thraces; Philippe vit un jour près d'elle un grand serpent et comprit qu'elle était affiliée aux rites malpropres de Sabazios »

Comment avec les serpents se produisaient les augures? en voici deux exemples empruntés aux magies du Nouveau Monde. A Cuba, les adeptes du Vaudou se réunissent en secret, des femmes au nombre de treize préparent une cuisine immonde et ennivrante, ...une jeune fille est amenée au milieu du cercle des assistants,... elle est nue... elle danse... un serpent rampe à ses pieds;... par intervalle, elle puise dans la marmite une grande cuillère de breuvage qu'elle avale à demi-inconsciente;... la danse se précipite,.. le reptile énervé s'enroule aux jambes de la danseuse,.. enfin elle tombe à terre secouée convulsivement par l'ivresse et l'hystérie.

A ce moment, les treize assistantes prêtent une grande attention aux allures du reptile, ses ondulations, les directions diverses qu'il prend sont autant de sujets qui alimentent leurs interprétations.

Au Mexique existe encore le rite des fumeurs de mariguana; nous l'avons relaté à une séance de la Société médico-psychologique; dans cette pratique, survivance magique des religions ancestrales, les adeptes fument à tour de rôle un gros cigare de chanvre mexicain ou mariguana, ils sont assis en rond, un iguane au milieu d'eux, à partir d'un certain moment l'intoxication se manifeste chez le saurien; la fumée narcotique a fait lentement son œuvre, il tombe sur le côté et s'endort. La direction que prend sa queue, le moment de sa chute sont ici phénomènes riches en interprétations cabalistiques. S'il tombe avant le treizième tour du cigare, le fumeur

qui se trouve dans le prolongement de la direction de la queue doit mourir dans l'année. Si l'iguane tombe après le treizième tour, la queue désigne alors un espion ou un traître qui s'est glissé dans l'assemblée. De toute façon, l'instant de la chute arrête la fumerie qui ne pourrait sans danger pour l'homme continuer après l'intoxication de l'animal témoin.

Voici deux exemples de l'utilisation des reptiles ou des sauriens dans les pratiques magiques et la divination, chacun sait d'autre part qu'avec les crapauds et les insectes immondes, ces animaux composaient aussi le brouet des sorcières aux séances du Sabat.

Les médecins en adoptant le serpent dans leurs insignes ont peut-être bien pensé à son caractère divin qu'utilisaient déjà les religions; plus simplement, ils ont songé au côté augural et magique plus en rapport avec ce qu'exigeait d'eux leur clientèle, et ce fait est parfaitement corroboré par les synonymies hébraïques et chaldéennes du mot nâas = serpent = augure = airain. Nous avons déjà insisté sur ce point.

Il nous reste à étudier le chêne et le laurier?

Le chêne fut autrefois chez les Gaulois et chez les Grecs un arbre sacré, une forêt de chênes entourait à Dodone le temple de Zeus Naios; des prêtresses, les Péleiades, pratiquaient la divination et parmi les divers procédés en usage tels que le vol des colombes, les dés, le son rendu par une plaque de bronze, le plus en faveur dans ce sanctuaire était le bruit du vent dans les feuilles des arbres, les chênes de Dodone rendaient les oracles et c'est ce souvenir qui sans doute se perpétue dans les traditions médicales par la figuration des feuilles du chêne.

La présence du laurier comporte une explication identique. Sans doute c'est le symbole de la gloire et l'emblème récompensant la valeur militaire, on se rappelle que « les lauriers de Miltiade empêchaient Thémistocle de dormir », mais il y a dans cette phrase une ironie à double entente, car l'infusion de feuilles de laurier était à haute dose un narcotique et cette propriété était utilisée dans les fêtes d'Apollon

pour servir elle aussi aux vaticinations de la Pythie qui, pendant son jeûne rituel, se préparait aux oracles en masticant des feuilles de laurier. Le laurier était consacré à Apollon, comme la vigne à Bacchus, la jusquiame à Adonis; les diverses plantes narcotiques prêtaient aux religions leurs propriétés inébriantes pour permettre au corps sacerdotal d'agir sur l'esprit des foules et de frapper les imaginations par des soi-disant prophéties, où il ne faut voir que des manifestations de l'onirisme et de la mythomanie.

Ces propriétés bien connues des médecins étaient par eux, à l'instar des prêtres, utilisées pour la divination des maladies et les recommandations thérapeutiques. En fait, comme le rappellait Henri Meige au Congrès de Luxembourg, « Apollon le père des Muses, était à la fois devin et médecin, et d'ailleurs presque tous les prêtres de l'antiquité exerçaient à la fois la divination et la médecine ». Ceci nous fait mieux comprendre pourquoi toutes les parties qui composent notre Caducée médical furent jadis les instruments des devins, des sorciers et des mages, qui, transfuges de l'état sacerdotal, ne pouvaient emprunter exactement les emblèmes religieux sans porter atteinte au monopole des prêtres et de l'Etat, ou se faire accuser de sacrilège, ils employèrent donc une figuration détournée, symbolique, mais qui pourtant restait suffisamment explicite. Ce symbole leur fut comme une enseigne pour dire au peuple : « Ici l'on pratique la divination par les mêmes moyens qui sont employés dans les sanctuaires, le Mage dont vous voyez le caducée possède sur les puissances mystérieuses par sa *baguette* magique un pouvoir occulte et surnaturel, il peut les asservir et les discipliner à ses desseins. Il peut soulever les voiles de l'avenir et vous faire lire dans le *miroir* les événements qui s'accompliront, il peut vous les prédire encore par des augures à votre choix; le *chêne* de Zeus Dodonéen, le *laurier* d'Apollon le Delphique, le vin de Dyonisios de Thrace. Il connaît les rites secrets du *Serpent* et l'évocation des puissances infernales de la Magie

Noire. Il sait les mots qui conjurent les sorts et les caractères écrits qui guérissent les maladies. »

En résumé, si les prêtres ont conservé les attributs religieux des mythologies primitives, les médecins s'en sont approprié les attributs magiques ; si l'on peut, en vérité, trouver dans les religions solaires et le culte Equinoxial l'origine des attributs de caducée, c'est bien la magie qui nous dira pourquoi ces emblèmes ont été choisis par les premiers thérapeutes.

La question n'est pas encore tranchée de savoir si la magie a précédé la religion ou réciproquement. Il ne nous appartient pas de la trancher, mais nous pouvons donner la façon dont personnellement nous envisageons le point de détail qui nous occupe. Au début de l'humanité, toutes les connaissances étaient mises en commun, les vertus des simples, les terribles effets des poisons et des venins de serpents impressionnaient davantage les imaginations. Ces traditionnelles connaissances éparses en astronomie, médecine, arts, travaux divers, formaient le patrimoine d'une famille, d'une tribu, et restaient surtout l'apanage du chef.

D'une pensée plus élancée et systématisante naquit l'idée de Dieu et les religions ; l'animisme originel se transforma, les cultes se développèrent avec les efforts des collèges sacerdotaux qui se constituèrent les gardiens des trésors spéculatifs des peuples, laissant au vulgaire le souci des réalités. Mais l'intelligence d'un homme devant l'affluence toujours nouvelle des acquisitions du savoir ne pouvait suffire à tout, et des cloisons durent s'établir, parmi les prêtres les uns continuant à s'occuper de théologie, d'autres d'astronomie, d'autres de guérison des malades. A la longue, comme des enfants grandis quittent le foyer familial, ainsi les diverses branches des connaissances quittèrent le parvis des temples, et devenues à leur tour foyer de rayonnement, commencèrent leur vie indépendante.

C'est ainsi que la médecine émigra du sanctuaire et se vulgarisa, ne pouvant faire état de pouvoir divin

monopolisé par les prêtres, obligée encore de tenir compte du mystérieux et de l'inexpliqué, elle fit de la magie la véritable science, en révolte contre les doctrines et les traditions, et, constatant l'impuissance des religions à résoudre certains problèmes, c'est au démon, le Prince de ce monde, en qui réside toute science du Bien et du Mal, qu'elle s'adressait pour en mieux obtenir la solution.

Le Caducée, évidemment, tient à des correspondances religieuses, mais ce n'est pas de lui-même un emblème religieux, ses éléments ont été choisis pour leurs attributions magiques, par les premiers médecins, puisqu'à ce moment la magie représentait la science contre la religion. Son origine est religieuse, son utilisation médicale est magique et ésotérique.

On pourra nous objecter que le Caducée est aussi un emblème commercial, comme tel il porte deux ailes à la partie supérieure de sa tige centrale. En réalité, ce n'est point là une objection, c'est plutôt une nouvelle confirmation de notre hypothèse. Les ailes du Caducée commercial se rapportent selon nous à la divination par le vol des oiseaux qui était pratiquée chez presque tous les peuples : à Dodone on interprétait le vol des colombes ; ailleurs le vol des corneilles, le vol des cigognes, comportaient des présages variés, funestes ou favorables.

Si le Caducée fut un emblème commercial, c'est précisément parce que la divination avait deux objets principaux : la santé et les événements futurs (prédiction des phénomènes météorologiques pour les agriculteurs, pour les navigateurs, des réussites pour les marchands, des victoires pour les guerriers, etc.). Une petite spécialisation des augures devient nécessaire, les uns qui arboraient le Caducée médical s'occupaient de tout ce qui intéressait la santé, les autres qui affichaient le caducée commercial s'en tenaient plus spécialement aux événements de la vie courante.

Le caractère augural et magique de notre emblème trouve donc encore dans cet à côté sa pleine justification.

Voici donc, à notre avis, quelles furent les significations premières du Caducée ; la médecine depuis a évolué, mais les devins et les sorciers et leur Caducée sont restés. La science, elle, est demeurée fidèle à son principe : arracher à l'inconnu ses secrets, restreindre par les lumières de la connaissance, le domaine obscur du mystérieux. C'est pourquoi cet appel aux puissances occultes que représente encore notre emblème, doit nous paraître terriblement suranné, et malgré toute la déférence que nous devons à nos ancêtres, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître la caducité du Caducée.

« Grattez le médecin, vous trouverez le sorcier », a-t-on pu dire des confrères du moyen âge, cela n'est heureusement plus applicable maintenant aux médecins, mais à l'emblème de la médecine. Certes il nous en coûte d'attacher à cet emblème une si défavorable explication, certes il peut être désagréable de réveiller cette vérité qui dort sous les voiles épais que des siècles lui ont tissé, mais notre geste ne fut dicté que par le souci d'une recherche plus aiguë de la documentation historique, et d'autre part les hautes vertus qui, ces dernières années, ont illustré notre insigne, lui ont acquis pour l'avenir une gloire nouvelle qui fait oublier ses charlatanesques origines.

BIBLIOGRAPHIE

Dr Marcel Baudouin. — *La préhistoire du Caducée.* (Médecine Internationale Illustrée 1918.)

Dr Henri Meige. — *La Pythie de Delphes.* (Congrès des aliénistes, Luxembourg, 1921.)

Salomon Reinach. — *Cultes, Mythes, Religions,* 1904-1912.

Eugène Salverte. — *Essai sur les sciences occultes.*

Dr Livet. — *Les Fumeurs de Mariguana.* (An. Med. Psych., 1920.)— *Les Sequelles narcomaniaques.* (Rev. Psychologie, 1921)

Papus. — *Traité de la Magie.*

Dupuis. — *Origine des Cultes.*

Maury. — *Magie et Astrologie dans l'Antiquité.*

Perrot et Chipiez. — *Histoire de l'Art dans l'Antiquité.*

H. Piron. — *Cuba,* Plon Nourrit, 1889.

LES PILULES DE FRÈRE PIERRE DE LA PALUD

Par le Dr Ernest WICKERSHEIMER.

A partir du XIIe siècle, l'Église défendit aux moines et aux chanoines réguliers l'étude de la médecine et du droit civil, mais au cours de ce siècle et du siècle suivant les conciles durent à maintes reprises renouveler cette défense, ce qui suffit à prouver combien les transgressions étaient fréquentes (1).

L'ordre de Saint-Dominique, dont l'origine remonte à 1215, n'a interdit d'une façon absolue l'exercice de la médecine qu'à ceux de ses religieux qui n'avaient pas, tant qu'ils vécurent dans le siècle, acquis une connaissance suffisante de cet art : « Item, inhibemus districte, ne aliquis frater artem medicinæ exerceat, nec de medicina se aliquatenus intromittat, nisi primo in sæculo audiverit et fuerit sufficienter instructus » (Acta capituli generalis apud Insulas celebrati anno Domini MCCXCIII) (2). Aussi les Dominicains ou Frères Prêcheurs ont-ils compté dans leurs rangs des auteurs médicaux dont la liste, à la vérité assez brève, a été dressée par Quétif et Échard (3) et, parmi les personnages cités, il en est qui composèrent ou publièrent des ouvrages de médecine après avoir pris l'habit religieux. On a dit naguère que le

(1) Cf. *Commentaires de la Faculté de médecine de l'Université de Paris* (1395-1516), publiés avec une introduction et des notes par le Dr Ernest WICKERSHEIMER. Paris, 1915, in-4° (Documents inédits sur l'histoire de France), p. XLIII-XLVI.

(2) Edm. MARTÈNE et Urs. DURAND. *Thesaurus novus anecdotorum...*, IV, col. 1853. — Cf. Ludwig OELSNER. Ueber die Pflege der Studien bei den Dominikanern im ersten Jahrhundert seit der Ordensstiftung, *Historische Zeitschrift*, III (1860), p. 413.

(3) QUÉTIF et ÉCHARD. *Scriptores Ordinis Prædicatorum recensiti...* Lut. Par., 1719-1721, 2 vol. in-fol., II, p. 980.

De secretis mulierum n'est pas d'Albert le Grand, parce que la médecine est un sujet interdit aux Dominicains (1). Quelque opinion qu'on ait sur le véritable auteur de ce livre fameux, je ne pense pas qu'il y ait là une raison suffisante pour en refuser à Albert le Grand la paternité.

Pierre de La Palud fut un des plus illustres Dominicains du moyen âge : « magnum ordinis gentisque suæ et ætatis ornamentum » (2).

Il était né au pays de Bresse vers 1275, le plus jeune des six enfants de Pierre de La Palud, seigneur de Varambon, Richemont, Bouligneux et autres lieux. C'est à Paris, au couvent de la rue Saint-Jacques qu'il revêtit la robe de Saint-Dominique et c'est à l'Université de cette ville qu'il prit tous ses degrés jusqu'à celui de docteur en théologie, obtenu en 1314. Après avoir représenté le pape en Flandre et avoir été chargé d'autres missions importantes, il fut en 1329 élevé à la dignité de patriarche de Jérusalem et se vit confier en même temps l'administration de l'église de Lemise-la-Neuve (Limassol), dans l'île de Chypre. Il passa en Orient deux années pendant lesquelles il visita aussi l'Égypte. En 1331, il était de retour en France où il prêcha la Croisade sans succès effectif. Il fut chargé ensuite d'administrer l'église de Couserans en Languedoc et mourut saintement en 1342, à Paris, où au XVIIIe siècle on voyait encore son épitaphe à l'église Saint-Jacques du Haut-Pas (3).

Pierre de La Palud a laissé un assez grand nombre d'ouvrages théologiques dont plusieurs ont été imprimés (4), mais ne passe pas pour s'être jamais mêlé de médecine. Pourtant le manuscrit latin 3528 de la Bibliothèque nationale, qui date du XVe siècle, contient au fol. 114 v°, avec d'autres recettes médicales,

(1) Fielding H. GARRISON. *An introduction to the history of medicine...* 3rd ed. Philadelphia and London, W. B. Saunders Co., 1922, in-8°, p. 156.

(2) QUÉTIF et ÉCHARD. *Op. cit.*, I, p. 603.

(3) A. TOURON. *Histoire des hommes illustres de l'Ordre de Saint Dominique...* Paris, 1743-1749, in-4°, II, p. 223 et suiv.

(4) QUÉTIF et ÉCHARD. *Op. cit.*, I, p. 605-609, II, p. 820.

une recette de pilules portant son nom, qu'il rapporta, paraît-il, de son voyage en Orient.

En voici le texte, resté inédit jusqu'à ce jour :

Recepta pilularum quam frater Petrus de Palude, magister in theologia et patriarcha de Jherusalem, olim de ultramarinis partibus aportavit.

Recipe. Aloes epatici dragmas quinque, mirre electe dragmas duas, croci lombardi dragmam unam et ista pulverisentur et fiant pilule in qualibet dragma; in yeme in vino optimo et odorifero conficientur et in estate cum succo de rosis recentibus, et recipientur tres pilule quando homo sentit dolorem capitis vel stomachi vel ventositatem vel nauseam aut debilitatem visus vel renum, et quicunque utitur hiis pilulis non potest habere aliquas infirmitates quin cito sanetur, et recipiantur tres pilule ante cenam si homo sentit malum in stomacho vel una et si in capite accipiantur tres sine cena, et possunt recipi qualibet die sine periculo et sine custodia quia natura earum est hominem servare sine corrupcione et confortant quinque sensus corporales et reddunt hominem juvenem et letum.

L'aloès hépatique, la myrrhe et le safran de Lombardie entrent seuls dans la composition de ces pilules. La formule en est donc simple, qualité peu commune dans les pharmacopées du moyen âge.

DOCUMENTS

M. P. Dorveaux présente une gravure exécutée sur la face inférieure d'une tabatière en corne. Cette gravure représente un apothicaire administrant un lavement à un personnage qui est debout et se tient penché sur son lit de telle façon que son corps décrit un angle un peu supérieur à l'angle droit. Le patient est vêtu d'une chemise, retroussée jusqu'aux reins, et l'apothicatre porte un habit à la française, avec culotte et bas protégés par un tablier. Au-dessus du lit il y a un ciel, et un vase de nuit au-dessous. A droite, l'angle d'une table sur laquelle il y a un pot à eau. La partie supérieure de la gravure



est occupée par une légende, dont les fautes d'orthographe indiquent l'origine flamande de l'artiste. Cette légende met dans la bouche de l'apothicaire une espèce de distique ainsi conçu :

Avec mais (*sic*) médicamment (*sic*)
Je rend service et gagne de l'Aargent (*sic*)

La tabatière, dont le couvercle manque, appartient à notre confrère, M. Edmond Leclair, de Lille. Quant à la photographie, qui est de grandeur naturelle, elle a été faite par M. le Dr Maheu.



BIBLIOGRAPHIE

COMPTES-RENDUS

LES ETUDES SUR L'HISTOIRE DE LA MEDECINE
publiées par
le Service de Santé et de l'Hygiène publique au Maroc.

A l'occasion de l'Exposition Coloniale de Marseille, le Service de la Santé et de l'Hygiène publiques au Maroc vient d'éditer une série de petites plaquettes dont les plats aux vives couleurs, très pareilles à celles dont les Marocains teignent les peaux de mouton qui habillent leurs livres, s'ornent de la reproduction de fers de reliure du XVIIIe siècle (1).

L'intérêt de ces plaquettes réside moins pour nous en leur présentation, si élégante soit-elle, qu'en la contribution importante qu'elles fournissent à l'histoire de la médecine arabe.

Sans d'autre lien apparent que la pensée commune et la foi unanime qui groupe leurs signataires autour du grand animateur qu'est le maréchal Lyautey, et que l'unité de direction

(1) Ces plaquettes ont été tirées, par l'Imprimeric Officielle du Protectorat, à deux cent cinquante exemplaires dont ceux numérotés de 1 à 25 sont réservés à l'auteur et les autres numérotés de 26 à 250 sont vendus au profit des Œuvres de Bienfaisance de Madame la Maréchale Lyautey.

(2) A.-P.-J. RENAUD. — Etat de nos connaissances sur la Médecine Ancienne au Maroc, *s.l.n.d.*, *in-8° de 20 pp.*

imprimée à cette manifestation par le Dr Colombani, Directeur de la Santé et de l'Hygiène publiques au Maroc, ces monographies diverses nous donnent de l'évolution de la Médecine au Maroc une étude déjà très complète et des jalons précieux pour les recherches ultérieures.

*
* *

Il faut tout d'abord signaler l'étude de M. le Dr Renaud, qui est membre de notre Société, sur l' « Etat de nos connaissances sur la Médecine ancienne au Maroc ».

C'est moins un aperçu sur les médecins, l'enseignement médical, les œuvres hospitalières et la thérapeutique du Maghreb, qu'un exposé méthodique et une critique éclairée des sources auxquelles il convient de s'adresser pour étudier cette période de l'histoire médicale, C'est, à ce titre, une œuvre de haute tenue qui ne se contente point d'exposer les résultats acquis, mais encore montre les recherches à entreprendre et trace la voie à suivre : c'est un outil précieux, indispensable, qui restera.

Le nombre des médecins arabes purement marocains est restreint et le Dr Renaud nous avertit qu'à en rechercher l'existence la tâche est ingrate et la récolte maigre. Mais aux rares notices consacrées jusqu'ici aux médecins du Maghreb, certains documents marocains vont cependant permettre d'ajouter quelques noms : et l'auteur signale, comme sources de renseignements inutilisées jusqu'à ce jour, les hagiographies publiées à Fez à la fin du siècle dernier, les bibliothèques publiques dont les catalogues sont en cours d'exécution et les bibliothèques privées dont une au moins a déjà été inventoriée.

Sur ce que fut l'enseignement médical au Maroc, nous savons relativement peu de chose : les écoles de Fez, de Salé, de Ceuta, enseignaient à leurs élèves la médecine grecque modifiée par mainte influence étrangère. « Sans parler de celle de la Perse et de l'Inde et des traditions de l'Arabie antéislamique, elle a subi l'influence de ce que l'on a appelé la médecine du prophète, que nous connaissons par les recueils des *hadits*. L'étude de ces questions, — ajoute l'auteur, — sera le préambule nécessaire aux recherches concernant l'histoire de la médecine au Maroc; seule elle permettra de faire la part de ce qui revient au milieu berbère marocain, au vieux fonds de rites religieux ou magiques comme à l'empirisme thérapeutique utilisant les simples originaires du pays. »

Quant aux institutions hospitalières, nous n'avions jusqu'ici pour nous renseigner à ce sujet que les relations de Marmol et de Léon l'Africain ; et le Dr Renaud nous résume l'essentiel de ce qu'ils en ont dit.

Le Dr Valeton, dans son étude consacrée au « Maristan de Salé » (1) nous fait mieux pénétrer le fonctionnement de l'Assistance publique au Maroc.

L'auteur se défend de prétendre à faire œuvre d'historien ; à l'encontre de l'étude précédente, toute de documentation d'archives ou de textes imprimés, la sienne ne nous apporte en effet que des traditions orales recueillies de la bouche des lettrés marocains (2). Elle n'en a pas moins d'intérêt puisqu'il se trouve qu'elle éclaire précisément un sujet sur lequel nous manquions de documents; j'ajouterai même qu'elle est loin d'être dénuée de valeur, puisque certains recoupements possibles font remarquer qu'il y a concordance entre ces diverses sources de renseignements.

Le Maristan de Salé — ce mot a à peu près la même signification que notre mot hôpital — fut fondé vers l'an 1400 par le sultan mérinide Abou el Hassan. Marrakech possédait déjà depuis deux siècles un établissement analogue dont un historiographe, Abd el Ouahid el Marrakchi, nous a laissé la description suivante.

« Il fit construire un hôpital qui, je crois, n'a pas son pareil au monde. Il commença par choisir un vaste emplacement dans la partie la plus plane de la ville et donna l'ordre aux architectes de le construire aussi bien que possible, de sorte que ceux-ci y déployèrent un luxe de sculpture et d'ornementation plus grand qu'on ne leur avait demandé. Il fit planter toutes sortes d'arbres d'agrément et d'arbres fruitiers. L'eau y fut amenée en abondance et autour de toutes les chambres, en outre de quatre grands bassins situés au centre de l'établissement et dont l'un est en marbre blanc. Il garnit l'édifice de tapis précieux de laine, de coton, de soie, de cuir, si bien que cela dépasse tout ce qu'on en saurait dire. Une rente quotidienne de trente dinars fut assignée pour la nourriture proprement dite, indépendamment des remèdes qu'il y plaça et des drogues qu'il y fit déposer pour préparer les potions, les onguents, les collyres. Des provisions de vêtements de jour et de nuit, d'été et d'hiver, y furent installés pour l'usage des

(1) Paul Valeton. — Le Maristan de Salé, *s.l.n.d.*, *in-8° de 12 pp.*

(2) Le principal informateur du Dr Valeton fut Si Ahmed ben Ali Slaoui, historiographe de S. M. Chérifienne.

malades. Après sa guérison, le pauvre recevait, en sortant, une somme d'argent pour vivre jusqu'au moment où il pourrait se suffire; au riche on remettait son argent, son bien, ses effets. En effet le fondateur n'en restreignait pas l'usage aux pauvres à l'exception des riches : au contraire, tout étranger tombé malade à Marrakech y était porté et soigné jusqu'à son rétablissement ou à sa mort. Tous les vendredis, le prince, après la prière, s'y rendait à cheval pour visiter les malades et prendre des nouvelles de chacun, leur demandant comment ils allaient, comment ils étaient soignés. Il garda cette habitude jusqu'au jour de sa mort. »

Ces œuvres hospitalières, lourdes de charges pécuniaires, étaient alimentées par l'institution des *Habous*, ces biens de main-morte religieux particuliers à l'Islam et dont l'ensemble constituait un fonds d'assistance des plus considérables. Le Dr Valeton nous donne sur la destination des revenus de ces biens *habous* des détails curieux et qui font bien saisir l'ingénieuse délicatesse de la charité musulmane.

« Fez possédait, en le lieu dit Ras Cherratine, une boutique de poterie, habous destinés à remplacer gratuitement les vases, cruches ou plats, que les enfants auraient brisés en allant à la fontaine ou au marché. On évitait ainsi aux petits les corrections, les larmes.

« A Fez encore une riche demeure habous encadrait d'un luxe gratuit et délivrait de tout souci matériel les jeunes ménages pauvres pendant les premiers temps de leur union...

« Un autre habous, devançant les vœux de nos plus modernes hygiénistes, attiraient les rats au moyen de succulents appâts, les recueillait en abondance... et les brûlait. »

La sollicitude des princes ne se bornait pas à édifier ces locaux hospitaliers et à les aménager ; elle les dotait encore de médecins savants appelés à grands frais de l'Irak et de l'Egypte, qui y soignaient les malades et enseignaient la médecine. Logés en de confortables demeures, ces savants étaient fastueusement traités et les sultans leur octroyaient de larges bénéfices au gré de la reconnaissance ou du bon plaisir.

Notons au passage comment un certain Ishac — peut-être est-ce Ishac ben Soleiman, auteur d'un célèbre traité de diététique — sut s'attirer les bonnes grâces du sultan Abd el Moumen. L'anecdote servira de trait d'union entre le passage de Florentinus que nous traduisait l'an dernier M. le Pr Jean-

selme et la recette d'Antoine Mizauld rapportée par M. le Dr Leclerc (1).

« L'intestin du sultan était d'une irréductible paresse. Les plus doctes élaborations de la science inspiraient au prince un insurmontable dégoût, suggéré sans doute par la méfiance dont tous les savants arabes accablaient les purgatifs drastiques de la vieille pharmacopée grecque. Ishac planta une vigne et, pendant quatre ans, l'arrosa de substances puissamment laxatives. Lorsqu'il eut contrôlé sur des esclaves l'efficacité de sa méthode, il présenta au maître une grappe dorée à souhait. Abd el Moumen en savourait les premiers grains. Au troisième, Ishac l'arrête brusquement. Le prince allait s'irriter de l'outrecuidance de son sujet : il n'en eut pas le temps et dut se retirer convaincu de la puissance d'un aussi savoureux remède. Ishac finit ses jours dans l'abondance et la considération. »

Au cours des siècles de décadence, les Maristans virent se tarir leurs ressources et ils devinrent à la longue de simples abris pour les incurables et pour les mendiants. Celui de Salé n'est plus aujourd'hui que le fondouk Askour, la confiance populaire s'en étant détournée « à mesure que disparaissait le collège de ses savants médecins, pour se reporter sur le marabout miraculeux de Sidi ben Achir, tout proche de la ville, dans les dépendances duquel, et jusqu'à nos jours, malades, aliénés et mendiants viennent avec résignation, attendre le soulagement de leurs maux (2) ».

Le sort de l'un des sept maristans de Fez fut autre, et un peu moins misérable. Le Dr Du Mazel (3) nous raconte brièvement l'histoire et nous décrit l'état actuel de ce curieux établissement qui, selon la tradition, aurait été dirigé par Averrhoës, et où, maintenant « chargés d'un lourd carcan de fer,

(1) Pr Jeanselme. — Quels étaient les principes d'hygiène et les remèdes en usage parmi les populations agricoles de l'antiquité, d'après les géoponiques, in « *Bull. de la Société Française d'Histoire de la Médecine* », t. XV, p. 15.

Dr Henri Leclerc. — L'art d'obtenir des fruits laxatifs d'après Antoine Mizauld, *ibid.*, t. XV, p. 121.

(2) Paul Valeton. — Le Marabout de Sidi-ben-Achir ; ses rapports avec l'Assistance publique, *s. l. n. d.*, in-8° de 10 p. — Le saint personnage Sidi ben Achir vint se fixer à Salé vers 1300. Il avait des connaissances médicales et réalisa, de son vivant, des guérisons. Après sa mort, des pélerins furent guéris pour s'être assis auprès de sa tombe. Vers 1810, on éleva une Kouba sur l'emplacement de la tombe miraculeuse.

(3) Du Mazel. — Visite au Maristan de Sidi-Fredj, à Fez, *s. l. n. d.*, in-8° de 16 p.

enchaînés à la muraille de loges étroites, de malheureux insensés attendent que la baraka du saint protecteur leur rende la raison et la liberté — ou que la mort libératrice leur donne au paradis du Prophète la place réservée aux êtres quasi sacrés dont Allah a gardé par devers lui une part de l'esprit ».

La triste condition où sont tenus ces malades, mais qu'il serait injuste que nous jugions strictement avec des idées européennes, — nous avertit l'auteur, — n'a guère varié depuis l'époque où Léon l'Africain était attaché au maristan en qualité de notaire. La description qu'il nous en a laissée est valable encore aujourd'hui et le sort de ces malheureux peut, maintenant comme autrefois, se résumer en deux mots : ils ne sont ni maltraités, ni traités.

Quant à une institution officielle ou publique d'assistance maternelle ou infantile, il semble bien qu'il n'y en eut jamais au Maroc. Cette question a fait l'objet d'une très intéressante étude, que je ne saurais omettre ici, bien qu'elle soit parfaitement distincte de celles que je me suis proposé d'examiner : je veux parler de l'historique qui précède le rapport présenté par Madame la Maréchale Lyautey sur les Œuvres de l'Enfance au Maroc, au Congrès de Bruxelles de 1921 (1). L'auteur y souligne le désintéressement de la médecine arabe et de la charité officielle vis-à-vis de l'enfant. Il est vrai que la doctrine de l'Islam fait de la charité privée une impérieuse obligation et ceci peut expliquer que l'organisation officielle de l'assistance aux tout petits ait été, jusqu'à un certain point, inutile.

L'étude du Dr Mauran sur la médecine indigène actuelle (2) nous montre ce qui reste du passé glorieux de la médecine arabe. Les traditions en sont complètement perdues ; « la médecine indigène, telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui au Maroc, relève d'une sorte de formulaire magico-médical où la *Kitaba* (thérapeutique) religieuse, l'astrologie, les pratiques d'incantation et d'exorcisme, les propriétés des gemmes, la thérapeutique des simples et certaines notions d'antisepsie et de chimie, voire même d'organothérapie, se mêlent étrangement ».

(1) Le Rapport présenté par Mme la Maréchale LYAUTEY au Congrès International des Œuvres de l'Enfance (Bruxelles, 22-26 juillet 1921) sur « Les Œuvres de l'Enfance au Maroc » a été publié dans le numéro de septembre 1921 de l'*Afrique Française*.

(2) MAURAN. — Considérations sur la Médecine indigène actuelle au Maroc, *s. l. n. d.*, in-8° de 12 p.

L'auteur nous rapporte quelques formules types qui vont de la Kitaba religieuse pure, à la formule purement médicale. Puis il termine par un programme des recherches qu'il conviendra d'entreprendre pour recueillir de nouveaux renseignements que le médecin, grâce à sa science et à son titre, est des mieux placés pour obtenir des indigènes : ainsi servira-t-il les intérêts de l'ethnographie et en agrandira le domaine.

*
* *

Des autres plaquettes que j'ai sous les yeux (1) et qui nous montrent les réalisations sanitaires effectuées en ces dernières années, il n'y a presque rien à dire ici, si ce n'est qu'on y rencontre des notations éparses de folk-lore et de démographie marocains.

Je veux retenir cependant l'étude où le Dr Rousseau (2) nous donne des détails circonstanciés sur une opération couramment pratiquée par les médecins indigènes en tribu Sraghna, la trépanation. Indications, instrumentation, technique opératoire y sont successivement traitées : renseignements précieux par lesquels l'ethnographie vient en aide à la préhistoire et qui suffiraient à nous faire comprendre comment se pratiquait cette opération à l'époque néolithique, si nous n'avions déjà trouvé la même coutume chez certaines tribus de l'Océanie.

*
* *

Cet exposé trop sec, cet aperçu trop rapide, rend mal, je le sens, tout le charme de ces notices dont chaque page nous redit l'amour du médecin marocain pour un milieu où il est le pionner de la science française.

Je voudrais du moins que l'on comprit tout l'intérêt que présente pour l'Histoire de la Médecine cette manifestation collective qui ne doit pas rester sans lendemain et dont la haute tenue nous permet d'entrevoir les plus riches espérances. Jean Avalon.

(1) Guichard. — L'Assistance médicale à Marrakech, *s. l. n. d.*, in-8° de 10 p.

Gaud. — Contribution à l'étude d'un Essai d'organisation de police sanitaire du Bled Marocain, *s. l. n. d.*, in-8° de 16 p.

Henri Routhier. — Chez le Cheik Said Tigzirin, *s. l. n. d.*, in-8° de 20 p.

Bourgin. — A propos du Marabout Sidi Belgacem. Etude sur la prophylaxie de la Lèpre, *s. l. n. d.*, in-8° de 8 p.

Valette. — L'infirmerie indigène de Beni-Mellal de 1917 à 1921, *s. l. n. d.*, in-8° de 8 p.

(2) Rousseau. — La trépanation en Tribu Sraghna, *s. l. n. d.*, in-8° de 8 p.

Paul Perdrizet. — Negotium perambulans in tenebris, études de démonologie gréco-orientale. Strasbourg, librairie Istra, 1922, in-8, 38 pages et 12 figures dans le texte. (Publications de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg, fascicule 6.)

Etude qui mérite d'être signalée ici, d'une part parce que les thèmes icnonographiques décrits (saints cavaliers, horde de bêtes attaquant le mauvais œil) se rapportent à la conjuration des maladies, d'autre part parce que le dernier paragraphe est consacré au Pentalpha qui a été considéré par les Pythagoriciens comme le symbole de la santé. Dans un travail antérieur, l'auteur a montré que les grecs, surtout ceux d'Egypte, usaient de pains consacrés, dits ὑγίειαι. Or le musée historique de Bâle possède un moule en albâtre qui a servi à confectionner de ces pains et qui présente un Pentalpha avec le mot ΥΓΙΕΙΑ, en exergue. Ce moule avait appartenu au médecin et humaniste français Louis Demoulin de Rochefort, né à Blois en 1515, qui passa à Bâle les dernières années de sa vie. On a trouvé le Pentalpha dans diverses recettes de médecine humaine ou vétérinaire, grecques ou latines.

D[r] Ernest Wickersheimer.

D[r] Paul Dorveaux. — Les pharmaciens de Napoléon, Bulletin de la Société d'Histoire de la Pharmacie, n° 30, juin 1921.

Dès qu'il eût été proclamé empereur le 18 mai 1804, Napoléon se constitua une maison de souverain qui comprenait comme premier pharmacien *Déyeux*, et comme pharmaciens ordinaires *Cadet*, *Clarion* et *Bouillon-Lagrange*. Nicolas Déyeux né à Paris le 21 mars 1745, avait été reçu maître apothicuire en mai 1772 ; d'abord pharmacien à la Croix-Rouge, il devint ensuite professeur de chimie à l'Ecole de Pharmacie, puis de 1795 à 1822 professeur de chimie médicale et pharmacie à la Faculté de Médecine de Paris ; le 22 octobre 1797 il avait été élu membre de la section de chimie de la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut National. Nommé premier pharmacien de l'empereur, il n'alla jamais à l'armée, et dirigea la pharmacie de la Cour sans interrompre aucune de ses occupations pacifiques jusqu'à la première abdication de Napoléon (6 avril 1814). En effet, après le retour de l'île d'Elbe, ce fut Charles-Louis Cadet de Gassicourt, né à Paris en 1769, qui devint premier pharmacien et eut pendant les trois mois qu'il fut en fonction à sauver l'Empereur d'une

tentative d'empoisonnement. En 1805, Déyeux avait fait nommer Clarion, pharmacien ordinaire de l'Empereur et directeur de la pharmacie impériale de Saint-Cloud, aux appointements de 8.000 francs. Bouillon-Lagrange fut également attaché à la maison de l'Empereur comme pharmacien, mais étant devenu médecin de l'impératrice Joséphine qu'il refusa d'abandonner après la répudiation, il fut remplacé par Pierre-Charles Rouyer qui cumula en 1808 ses fonctions d'attaché à la pharmacie de l'Hôtel des Invalides avec celle de pharmacien ordinaire de l'Empereur. Cependant il suivit Napoléon dans ses campagnes en Espagne, en Russie et en Allemagne.

Napoléon eut donc cinq pharmaciens, leur carrière est parfaitement résumée dans cet article, et ceux de nos membres qui voudront avoir sur eux des renseignements précis et une bibliographie détaillée de leurs ouvrages le consulteront avec fruit et intérêt. D[r] E. Olivier.

D[r] Paul Delaunay. — Paysages de guerre et choses du vieux temps. Carnets d'un aide-major, in-16 de 158 p., Paris, Amédée Legrand, 1921.

Chacun sait qu'un livre, une communication de notre confrère Paul Delaunay sont toujours un régal pour ses lecteurs ou auditeurs, et l'accueil qui leur est fait aux séances de notre Société en est une preuve manifeste. Je n'aurai donc pas beaucoup de peine à vous montrer que son dernier-né est de ces livres qu'on ne peut quitter qu'après les avoir terminés. Si vous avez fait la guerre, que vous ayez vécu la vie du médecin militarisé pendant celle-ci, vous vous reconnaîtrez à chaque page dans les menus détails de la vie quotidienne, au cantonnement, en marche dans les tranchées, au poste de secours, en permission, à l'arrière, vous vous étiez certainement fait les mêmes réflexions, vous aviez vu les mêmes abus et erreurs, le tout était de les noter et de les critiquer avec esprit. C'est ce qu'a fait Delaunay avec parfois du mordant, mais toujours avec délicatesse. Je vous recommande particulièrement les pages consacrées à la machine à gâcher le temps, et à l'appareil à retarder les solutions. C'est du meilleur Anatole France, il est difficile d'exprimer plus spirituellement l'opinion qu'ont gardé beaucoup de civils après leur passage dans l'armée. Il y a aussi quelques lignes du plus profond sens critique sur les médecins de bataillons : « Ne croyez point que l'autorité du médecin de bataillon ne s'exerce que sur les bipèdes. Terreur des diptères, il règne encore sur les taons, mouches, cousins, tout ce qui vous pique, susurre, bourdonne... Il endigue le

flot d'immondice que l'humanité répand sous elle, et balaie la frange de détritus qui jalonne les cantonnements. Il sait quel modèle de latrines réjouira le médecin-inspecteur, et quel autre la vue du général de brigade, celui-là veut des fosses cubiques, et celui-ci les souhaite parallélipipédiques. La feuillée en sillons offre encore aux traditionnalistes certains attraits. Je conseille aux âmes peu combatives se faire exécuter côte à côte les trois modèles; et d'exhiber au visiteur influent le type qui lui tient à cœur; en matière de feuillée comme en matière de statistique, la meilleure vérité pour un supérieur, *n'est pas celle qu'on devrait dire, mais celle qu'il désire entendre.* » Oh combien vrai ! combien cette phrase nous console de ces innombrables tracasseries que certains grands chefs, plus administrateurs que médecins s'ingéniaient sans raison à multiplier sous nos pas trop indépendants parce que, comme disait le vieux commandant ami de Delaunay, nous raisonnions comme des civils !! Dr Eugène OLIVIER.

Stephen PAGET. — PASTEUR AND AFTER PASTEUR. Londres, Adam et Charles Black, 1914.

Ce petit volume contient en même temps qu'un abrégé très vibrant de la vie de Pasteur, un exposé connu mais lumineux non seulement de l'œuvre pastorienne proprement dite, mais encore des pages scientifiques et des applications pratiques qui en ont été la conséquence pendant ces trente dernières années.

Parmi ces applications, l'auteur examine spécialement la diphtérie, le choléra, la peste, la fièvre typhoïde et les maladies tropicales, malaria, fièvre jaune et fièvre de Malte.

De nombreux portraits illustrent ce petit volume dont la lecture est également rendue très attrayante par la beauté des caractères.

Bien que ce livre ait été édité avant la guerre, l'auteur, par une sorte de divination, a placé en exergue, sous le portrait de Pasteur, cette phrase émouvante prononcée par le maître en 1888 :

« Deux lois contraires semblent aujourd'hui en lutte : une loi de sang et de mort... et une loi de paix, de travail, de salut...

L'une ne cherche que les conquêtes violentes, l'autre que le soulagement de l'humanité. Celle-ci met une vie humaine au-dessus de toutes les victoires ; celle-là sacrifierait des centaines de mille existences à l'ambition d'un seul... Laquelle de ces deux lois l'emportera sur l'autre ? Dieu seul le sait. »

Il faut savoir gré à notre collègue anglais d'avoir vulgarisé d'une façon aussi parfaite la vie du maître dont nous nous apprêtons à célébrer le centenaire. M. Tiffeneau.

Ch. Singer. — A Review of the Medical Literature of the Dark Ages, with a New Text of about 1110 (Extrait de *Proceedings of the Roy. Soc. of Medicine*, Sect. of Hist. of Med., 1917, vol. X. in-8°, 54 p.

La période qui s'étend de 735 à 1150 — ce que l'auteur entend par Darck Age — est extrêmement pauvre en traités médicaux, au moins dans l'Europe Occidentale. L'auteur groupe ceux qui nous sont connus en trois catégories : *a*) textes anglo-saxons ; *b*) textes latins où l'on ne retrouve l'influence ni de la médecine arabe ni de l'école de Salerne; *c*) textes salernitains. Il examine et nous décrit le manuscrit 17 du Saint John's Collège d'Oxford, qui date d'environ 1110 : c'est une « encyclopédie scientifique » écrite en bas latin et très intéressante en ce qu'elle nous résume la somme des connaissances acquises à cette époque. L'auteur reproduit le reste de la partie médicale qui occupe les folios 1, 2, 175, 176 et 177 de ce manuscrit : il en traduit les passages les plu importants en les accompagnant de commentaires.

Relevé bibliographique des travaux médico-historiques parus récemment dans les publications périodiques

G. Grandidier. *Edmond Perrier* 1844-1921). La Géographie, t. XXXVI, n° 3, sept. et oct. 1921, p. 289-293. — Courte notice nécrologique sur le naturaliste Edm. Perrier, membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine, vice-président de la Société de Géographie, directeur honoraire du Muséum d'Histoire naturelle, mort le 31 juillet 1921 « au Jardin des Plantes, dans la maison qui fut celle de Buffon, dans la chambre même où ont succombé Lamarck, de Quatrefages et Hamy ». — Tous les curieux de l'histoire des Sciences ont lu l'ouvrage de Perrier sur *la Philosophie zoologique avant Darwin.*

M. de Fleury. *Ernest Dupré*, Bull. trim. du Comité de l'Assoc. amicale des Internes et anc. Internes... des Hôpitaux civils de Paris, n°s 45-46, sept.-déc. 1921, p. 2-4. — Eloge nécrologique du psychiâtre dont les travaux sur la mythomanie et la Constitution émotive seront longtemps consultés.

E. DESNOS. *Victor Carlier*, *ibid.* p. 5-9. — Eloge nécrologique du savant urologiste lillois, décédé le 16 nov. 1920.

Ch. BEAUGÉ. *Le Scorbut pendant l'expédition de Bonaparte en Egypte, d'après des notes inédites trouvées en Haute-Egypte*, Archives médico-chirurg. de province, déc. 1921, n° 12, 11e année, p. 581-587. — Relation de l'épidémie scorbutique qui décima, à partir de juillet 1801, les troupes françaises cantonnées au bord du Lac Madyeh, et qui provoqua une circulaire de Larrey aux membres du corps de santé :

« Plusieurs causes majeures parurent déterminer cette épidémie. Le passage des eaux du lac Ma'dyeh dans le lac Mariout et la perte que l'armée fit d'une caravane immense de chameaux enlevèrent toute communication avec l'Egypte. Il fallut encore calculer les ressources sur la durée du siège d'Alexandrie, dont le blocus était complet. Le soldat fut bientôt privé de légumes aqueux et de viande fraîche. On confectionna le pain, vu la pénurie de froment, avec parties égales de riz et de blé. Outre les qualités indigestes que le riz possède par sa nature, lorsqu'il est absorbé en grande quantité, il était, de plus, sursaturé de sel. Le pain était donc extrêmement salé, ce qui a dû nécessairement altérer les organes digestifs et en général tous les systèmes.

« Le soldat s'est nourri de ce pain pendant près de deux mois; il a fait aussi une grande consommation de salé, qu'il achetait, à vil prix, à des gens d'Alexandrie; il faisait usage de l'eau des citernes, laquelle était viciée, soit par l'infiltration de l'eau de mer ou du lac, parvenue à la hauteur de beaucoup de ces citernes, soit par un état de putréfaction, causé par la quantité de vase qui existait dans ces mêmes citernes et que depuis longtemps on n'avait pu curer. C'est à ce régime insalubre qu'on doit attribuer la présence du scorbut chez la plupart de nos militaires.

« L'ophtalmie et les blessures, qui en avaient déjà maltraité une grande partie, ont encore pu les disposer à le contracter, par l'état de faiblesse dans lequel ces maladies les avaient laissés, et par le séjour qu'ils avaient fait dans les hôpitaux, où ils respiraient en grandes quantité des émanations animales très propres au développement de cette affection.

« La principale cause prédisposante de cette maladie était l'humidité presque continuelle à laquelle les soldats étaient exposés, depuis le débordement du lac Ma'dyeh. Elle portait avec elle une quantité de gaz méphitiques provenant, d'une part, de la décomposition d'un grand nombre de substances

végétales et animales qui se trouvaient dans le lac Mariout, d'autre part, des cloaques infects répandus dans la ville d'Alexandrie. Les fosses d'aisances, dont le méphitisme augmentait en proportion des individus que l'armée fournissait, et les vingt-cinq ou trente hôpitaux qu'on avait établis dans cette place, en avaient aussi rendu le séjour dangereux. »

Bonaparte permit qu'on utilisât sous forme de bouillon pour les malades, les chevaux de la cavalerie, devenus inutiles du fait du blocus et de la pénurie des fourrages. Quelques mécontents murmurèrent d'abord, déclarant pernicieux l'usage de cette viande. Larrey les fit taire par son propre exemple, l'armée ne possédant pas d'ailleurs d'autres aliments frais. Les scorbutiques étaient traités avec des potions acidulées, des lavements mucilagineux et vinaigrés; on leur administrait du vin, du café, de l'infusion alcoolique de quinquina. Les plaies étaient pansées avec du vinaigre camphré ou de la poudre de quinquina.

« Sur 3.500 scorbutiques environ qui passèrent dans les hôpitaux d'Alexandrie, 272 périrent depuis l'invasion de la maladie, qui date des premiers jours de thermidor (juillet 1801) jusqu'au 18 vendémiaire (10 octobre), époque de l'embarquement des malades et du reste de l'armée. Près de 2.000 regagnèrent leur bataillons avant et pendant l'embarquement des troupes ; 700 environ passèrent en France: tous étaient guéris ou en voie de guérison, à leur arrivée à la quarantaine, à l'exception de 6 ou 7 qui périrent pendant la traversée: 100 et quelques-uns des plus gravement affectés restèrent à Alexandrie, mais rentrèrent peu de temps après dans leur patrie, n'ayant pas éprouvé, en proportion, plus de perte que les premiers. »

Ch. Beaugé: *Observations chirurgicales et médicales faites pendant l'expédition française en Egypte et en Syrie, mai 1798-août 1799*, *Ibid*, 12e année, n° 1, janvier 1922, p. 30-37. — Reproduction d'une *Notice* inédite de Desgenettes *Sur une espèce de sangsue que les soldats avalèrent en se désaltérant dans les lacs d'eau douce.* (Il s'agit du *Limnatis nilotica* Sav.) — et d'un mémoire d'Antoine Dubois, inédit, intitulé *du Sarcocèle.* (Observations d'éléphantiasis scrotal.) Dubois en rapporte la cause à « la syphilis dégénérée » ou à un virus éléphantiasique. « Toutes ces causes portent leur effet sur le tissu membraneux des bourses et la peau de ces parties, qui sont les plus disposées sans doute à l'impression de tous les vices psoriques ». L'observateur a vu un fellah dont la tumeur

atteignait le poids de 48 kil. 950 grammes — et une femme dont les grandes lèvres éléphantiasiques mesuraient 0^{m} 55 de circonférence, 0^{m} 12 de largeur, 0^{m} 19 de hauteur.

F. Uzureau. *Les hospices de Beaugé en 1816*, Arch. médicales d'Angers, 26e année, n° 1, janvier 1922, p. 14-16. — Transcription d'une note adressée le 28 août 1816 au préfet de Maine-et-Loire par le maire de Beaugé sur les trois hospices de cette ville : l'Hôtel-Dieu, dirigé par les sœurs hospitalières de Saint-Joseph ; les Incurables, régis, par les Filles du Sacré-Cœur de Marie ; la Providence, chargée des secours à domicile, et dirigée par des congréganistes spéciales qui s'agrégèrent par la suite (en 1849) à la congrégation de Saint-Charles d'Angers.

Martin-Ginouvier. *Raspail et Napoléon Ier*, Revue Mondiale (Anc. Revue des Revues, 1922, 1er janvier, n° 1, vol. CXLVI, p. 63-74. — François-Vincent Raspail né à Carpentras, le 25 janvier 1794 (et non le 29 comme l'écrivent la plupart de ses biographes) fut baptisé clandestinement par un prêtre réfractaire qui lui imposa le prénom du saint du jour, François de Sales. Pris en amitié par un hébraïsant, l'abbé Eysseric, auquel il dédia plus tard (1838) son *Nouveau système de chimie organique*, il apprit avec lui le grec, le latin l'hébreu et le syriaque qu'il savait lire dès l'âge de 12 ans. Entré en 1808 au séminaire d'Avignon, il y devint dès 1812 professeur de théologie et compta parmi ses auditeurs le futur archevêque de Paris, l'abbé Sibour. Mais, ne se sentant pas la vocation ecclésiastique, il se retira, avec l'autorisation de l'évêque d'Avignon, avant d'avoir reçu l'ordination, et prit une place de professeur de latin au collège de Carpentras. On était en 1813 ; les revers de nos armes indisposaient l'opinion publique ; le peuple refusait de payer les impôts. Pas un prêtre n'osait se charger de la cérémonie commémorative de la victoire d'Austerlitz. Raspail, pressenti, accepta, et sut calmer par son éloquence les esprits indisposés sans tomber dans la flagornerie officielle. Le lendemain, les autorités allèrent complimenter Mme Raspail mère. Le discours, envoyé à Napoléon, revint, avec cette annotation de la main du Maître : « Surveillez ce jeune homme, il ira loin. » On n'appelait plus Raspail, dans la région, que *Le petit Bossuet*. En 1814, il perdit sa place de professeur. En 1815, il composa en l'honneur du revenant de l'Ile d'Elbe une chanson bachique dont le succès lui valut d'être porté, au retour des lys, sur l'état des cours prévotales du Vaucluse. Il s'enfuit, puis rentra à la

maison paternelle que la populace royaliste vint, à plusieurs reprises, assaillir : un jour, la foule s'ameute sous ses fenêtres ; Raspail accourt au balcon, avec son violon, et entonne — en musicien émérite — une valse qui calme les fureurs de cette troupe : dix minutes après, les braillards apaisés tournaient par couples, en une farandole entraînante, sous l'archet endiablé de Raspail. En 1816, il se rend à Paris, y donner des répétitions, entre au collège Stanislas d'où on l'expulse en 1820 pour avoir publié des articles dans la *Minerve*, et se lance dans l'arène politique. En 1830, il recevra une balle au front à l'attaque de la caserne de Babylone ; en 1834, dans son journal *Le Réformateur*, il réclame le suffrage universel que Ledru-Rollin fera réaliser quatorze ans après. En 1835, Thiers le fait enfermer en compagnie de Lacenaire, dans le cachot des condamnés à mort. Ne pouvant l'intimider, le Gouvernement de Juillet essaye de l'acheter : on lui offre une place de conservateur général du Muséum d'Histoire Naturelle qu'il refuse ; un prix Montyon, il le dédaigne ; on lui décerne la Légion d'honneur : il n'en veut pas. Le 25 février 1848, il pénètre à l'Hôtel de Ville, et force le Gouvernement provisoire — qui songe à une Régence — à proclamer la République. Mais, éternel mécontent, le vieux lutteur se retrouvera sur le banc des inculpés avec les accusés du 15 mai 1848 ; sous l'Empire, dans les cachots de la citadelle de Doullens, d'où il ne sortira que pour s'exiler en Belgique ; en 1874, octogénaire, il se fera condamner à deux ans de prison « pour apologie de faits qualifiés crimes », aussi ne marqua-t-il sa considération à la Troisième République qu'en lui opposant le souvenir de la première : c'est sur la proposition de Raspail que le 14 juillet fut décrété jour de la fête nationale.

Raspail, pour sa gloire, a fait autre chose que de la politique. Les problèmes chimiques le passionnaient. On se rappelle ses polémiques avec Orfila dans l'affaire Lafarge ; — d'après une boutade qui n'est qu'une légende — il se serait vanté de trouver de l'arsenic dans les pieds du fauteuil du président des assises. Ce qu'on connaît moins, c'est son œuvre véritablement scientifique : sa *Théorie cellulaire*, écrite de 1825 à 1836. Le père de la théorie cellulaire, ce n'est pas Virchow, c'est Raspail. Son *Histoire Naturelle de la Santé* (1843) est également un livre prophétique, où il attribue la genèse des maladies au parasitisme des infiniments petits : il est le père de la théorie parasitaire des maladies. Le plus curieux — et M. Martin-Ginouvier n'a garde de nous le dire — c'est que Pasteur n'eut pas de pires adversaires que la

tribu des Raspail, dont un gros livre (X. Raspail, *Raspail et Pasteur, Trente ans de critiques médicales et scientifiques, 1884-1914*, Paris, 1916, in-8°) paru il y a quelques années, ramassait en plus de 500 pages les invectives et les critiques.

J. Bougault. — *Emile Bourquelot*, 25 *juin* 1851-25 *janvier* 1921, Revue scientifique, 25 février 1922, n° 4, p. 110-120. — Etude biographique sur Bourquelot, né à Jandun (Ardennes), le 21 juin 1851, mort le 26 janvier 1921, pharmacien des hôpitaux de Paris, professeur de pharmacie galénique à l'Ecole de pharmacie, membre de l'Académie de médecine et de l'Académie des Sciences. Ses premiers travaux sur la digestion chez les mollusques céphalopodes l'amenèrent à préciser le rôle des ferments solubles dans la transformation et l'assimilation des bioses (maltose et tréhalase). Il étudia aussi la constitution chimique des albumens cornés et des pectines, les ferments solubles hydratants qui attaquent ces produits, les ferments oxydants de certains champignons; et tira de la spécificité de ces ferments d'utiles notions sur leur emploi comme réactifs de laboratoire. De là encore d'autres recherches sur la stabilisation des extraits végétaux, sur la présence dans les plantes de glucosides dédoublables par l'émulsine, sur la synthèse biochimique des glucosides et des galactosides, enfin la réversibilité des actions fermentaires.

L. Lévy-Bruhl. — *La mentalité primitive et les médecins européens*, Revue de Paris, 28e année, n° 24, 15 décembre 1921, p. 806-826. — Nul n'ignore que le médecin, l'éternel exploité, est souvent payé en monnaie de singe, ou en ingratitude. Mais que le patient, une fois rétabli, réclame à son bienfaiteur un cadeau supplémentaire... pour avoir consenti à guérir, ou avoir accepté ses bons soins, c'est une habitude encore peu courante en Europe. Or, elle est fréquente chez les primitifs du Congo, de la Nouvelle-Guinée, de Sumatra, etc. Non seulement, aucune marque de reconnaissance, aucun remerciement : mais encore la guérison est prétexte à des exigences nouvelle. « Vos herbes m'ont sauvé, dit à Mackensie un sauvage sud-africain ; vous êtes maintenant mon blanc. S'il vous plaît donnez-moi un couteau. » Et il ajouta devant son sauveur stupéfait : « Vous êtes maintenant mon blanc et je viendrai toujours vous demander. » Le médecin est devenu le débiteur de son malade ; la guérison appelle une compensation, des libéralités nouvelles ; et qui s'y refuse encourt des invectives, des violences parfois. Aux Iles Fidji, un amputé recueilli par un navire de pêche et guéri, se venge du refus

d'un cadeau supplémentaire en incendiant les séchoirs du capitaine. En le sauvant, ne l'a-t-on pas compromis auprès des puissances mauvaises, qui ont *voulu* son accident ? Il lui faut désormais un bienfaiteur responsable, et qui le couvre ; la dérobade aux exigences ultérieures est une sorte de trahison ; le Sauvage attend de l'Européen l'équivalent de protection mystique que son clan ne lui fournit plus.

Au reste, le primitif n'imagine point que son guérisseur ait quelque mérite : il est un sorcier supérieur, qui a su vaincre le charme maléfique par un charme plus fort, et voilà tout ! La drogue n'est que le véhicule de l'action magique. Aussi n'obtient-on qu'à grand peine de l'indigène qu'il se soumette à un régime, à un traitement long ou compliqué. Il avalera d'un seul coup tout le breuvage prescrit ; ou même la potion du voisin ; la femme, la drogue destinée à son époux. Si le rite consiste à la boire, peu importe qui l'absorbe ; et si le remède doit guérir en plusieurs jours, pourquoi pas en cinq minutes ? D'ailleurs, le cérémonial thérapeutique a plus de valeur que la pharmacopée. Ainsi seul, au Congo français, certain *toubib* qui opère en chantonnant connaît quelque succès : « Celui-là, au moins, disent les noirs, n'est pas comme les autres ; il chante comme nos féticheurs ! » Et les refrains montmartrois dont le major égaye pour lui seul, la consultation, font, aux oreilles de l'auditoire, figure d'exorcismes !

De là encore la répugnance des sauvages pour les longues contraintes de l'hôpital. Ils n'en comprennent ni la nécessité ni les délais ; ils se méfient au surplus du magicien blanc, suspectent son désintéressement, redoutent quelque effet nocif de ses expériences. Même familiarisés depuis longtemps avec les Européens, des peuples comme les Bassoutos n'ont encore pu s'adapter aux soins des médecins coloniaux.

L. Boutan. — *Yves Delage et son œuvre*, actes de la Société Linnéenne de Bordeaux, t. LXXII, 1920, in-8°, p. 129-160. — Delage eut des débuts difficiles, et ne perça qu'à force de travail. Maître d'études au Lycée de Mont-de-Marsan, puis étudiant en médecine et préparateur de Lacaze-Duthiers à la Sorbonne, il fut bientôt docteur en médecine, docteur ès sciences, et étudia d'abord à Roscoff la Sacculine. On connaissait mal alors la question des dégradations parasitaires. Delage prouva que la Sacculine est un crustacé endoparasite à larves libres. D'autres recherches sur les Eponges chez lesquelles il démontra que l'Endoderme, inversé, prend chez l'adulte la place de l'ectoderme, mirent le sceau à sa réputa-

tion. A 32 ans, Delage était professeur à la Sorbonne. On connaît ses travaux retentissants sur l'Hérédité ; sur la parthénogénèse expérimentale observée chez les Oursins ; et son *Traité de Zoologie concrète*, issu d'une conception quelque peu schématique du type morphologique des divers groupes animaux. A Roscoff, il imprima une grande activité aux travaux du laboratoire de biologie marine, et d'océanographie. Il y passait de longs mois, goûtant, avec les joies de la science pure, les beautés de la nature qu'il savait traduire en poète ; et aussi le plaisir de donner, en secret, ses soins dévoués aux pauvres pêcheurs du littoral qui sollicitaient sa compétence. Ce savant, doublé d'un penseur de grande envergure, et d'un homme de bien, est mort à Paris en 1920.

Gilis. — *Jean Pecquet*, 1622 à 1674, Revue scientifique. 8 avril 1922, n° 7, p. 221-227. — Jean Pecquet, né à Dieppe, en mai 1622, fut élève des oratoriens de Dieppe, des jésuites à Rouen, puis à Paris au collège de Clermont, maître ès arts de l'Université de Paris. Il entra en relations avec le P. Mersenne, chez qui il connut Pascal et François Fouquet, evêque d'Agde, frère du surintendant, qui fut son premier protecteur. Sous l'influence de Pascal, il s'adonna aux sciences physiques et mathématiques, sans négliger la médecine et l'anatomie puisqu'il découvrait à Paris, en 1647, les vaisseaux lactés et le canal thoracique. En 1651 il publiait dans la capitale, sans l'agrément de l'Ecole, car il n'était encore qu'étudiant, ses *Experimenta nova anatomica*. Brouillé avec la Faculté par cet acte d'indépendance, il regagna le midi avec l'évêque d'Agde, et se fit immatriculer le 15 juillet 1651 à la Faculté de Montpellier qui lui accorda le bonnet doctoral le 23 mars 1652. C'est vers 1655 qu'il entra dans la maison du surintendant Nicolas Fouquet, ce qui lui valut d'être emprisonné en septembre 1661, avec son maître, d'abord au château d'Angers, puis à Amboise, à Vincennes, à Moret, et finalement à la Bastille ; Jean Pecquet après le procès s'offrit à partager la captivité de son client à Pignerol. Sa demande fut repoussée. Rélégué à Dieppe; son pays natal, il en sortit par la protection de Mme Fouquet la mère (1665) et reprit à Paris la profession médicale. Sa fidélité au malheur ne fit qu'accroître sa réputation. En 1666, Colbert l'adjoignit à l'Académie royale des sciences. Lié avec La Fontaine, Pellisson, médecin et ami de Mme de Sévigné et de Mme de Grignan, il mourut à Paris en 1674, âgé seulement de 52 ans.

Dr Paul Delaunay.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 6 *mai* 1922

Présidence de M. le Dr Hervé.

Etaient présents: MM. Avalon, Barbé, Basmadjian, Billon, Boulanger, Brodier, Delaunay, Dorveaux, Fosseyeux, Gigon, Guillon, Hahn, Jeanselme, Laignel-Lavastine, Lutaud, Monthus, Mousson-Lanauze, Neveu, Olivier, Sieur.

M. Olivier, archiviste-bibliothécaire, rend compte du transfert de la bibliothèque dans la salle Debove à la Faculté de Médecine ; des crédits seront mis à sa disposition pour le catalogue de la bibliothèque ; il est désigné à l'unanimité pour s'occuper également du musée.

M. Laignel-Lavastine rend compte des négociations en cours au sujet du Congrès de Londres.

M. Jean Avalon fait une communication sur *les Sources iconographiques à utiliser pour une histoire de la chirurgie egyptienne*; il relate notamment les scénes de circoncision découvertes à Karnak, et plus récemment en 1897-99, dans la nécropole de Saqqarah par Victor Loret reproduites par Max. Muller et Jean Capart; elle dateraient l'une de 1200 avant Jésus-Christ et l'autre de 2500 environ.

M. le Dr Hervé indique que la circoncision ne doit pas être considérée, ainsi qu'on l'a cru, comme une mesure d'hygiène, mais comme une cérémonie rituelle avec idée magique. M. J. Avalon ajoute que depuis la rédaction de sa note, M. le Dr Noury, de Rouen, a fait paraître un article sur les différentes circoncisions dans la *Revue internationale illustrée* d'avril 1922.

M. le Dr Delaunay lit une notice sur *un Hygiéniste manceau, le Dr J.-C. Le Brun*, 1771-1826. Le Brun (Joseph-Charles), né au Mans le 6 novembre 1771, d'abord élève à l'Ecole vétérinaire d'Alfort, puis élève des hospices du Mans, et docteur de l'Ecole de Santé de Paris le 26 décembre 1803, est l'auteur d'un essai de topographie médicale de la ville du Mans et de ses environs (Le Mans, 1812, in-8°) et d'un traité des Erreurs relatives à la Santé (3e édit., Paris, 1824, Paris et Montpellier, 1824, et Paris 1826, in-8°). Il mourut au Mans le 12 décembre 1826 d'une piqûre anatomique. On retrouve dans ses écrits l'écho des discussions passionnées qui mettaient alors aux prises contre stimulistes, brownistes et sectateurs de Pinel et de Broussais. Il résolut la question par le bon sens et se montra, dans sa pratique, médecin éclectique, sagace et prudent.

M. Fosseyeux donne communication de la part de M. le Dr Roger Goulard de divers documents, émanant de la Bibliothèque de l'Arsenal : *un décret de la Faculté de médecine contre la médecine à l'abonnement* (1771) ; *une réclame médicale faite sous forme de lettre adressée par M. le comte de Ribaucour à un de ses amis malade en province* (XVIIIe *siècle*) *un poème* de M. de Launay, docteur en médecine, intitulé l'*Esprit du sage médecin*, accompagne de nombreuses notes (1772).

La séance est levée à 6 heures 1/4.

Séance du 3 juin 1922.

Présidence de M. G. Hervé.

Etaient présents : MM. Avalon, Basmadjian, Billon, Dorveaux, Fosseyeux, Grunberg, Ch. Grimbert, Laignel-Lavastine, Lebovici, Leclerc, Ménétrier, Mousson-Lanauze, Neveu, Olivier, Semelaigne, Sévilla, Tiffeneau, Tricot-Royer, Vinchon.

Excusés : MM. Boulanger, Jeanselme.

Candidats présentés :

MM. les Drs Dartigues, 85, rue de la Pompe (16e), par MM. Laignel-Lavastine et Guillon.

Maurel (Pierre), de la Bourboule, 5, boulevard Montparnasse (6e), par les mêmes.

Monéry, médecin-major de 1re classe, chef du service des Musées et des Archives du Val-de-Grâce, 277, rue Saint-Jacques (5e), par M. le médecin-inspecteur général Sieur et M. Laignel-Lavastine ;

Pierret (Robert), de la Bourboule, 7 *bis*, rue Raynouard (16e), par MM. Laignel-Lavastine et Fosseyeux ;

Salvador Vives, directeur du maniconi de Salt, province de Girona (Espagne), par MM. Laignel-Lavastine et Vinchon.

M. le Président adresse les félicitations de la Société à M. le Dr Desnos, qui vient d'être élu membre de l'Académie de Médecine au titre d'associé libre.

M. le Secrétaire annonce de la part de M. le Dr Dubreuil-Chambardel, que les fêtes organisées en faveur de Bretonneau, fixées en juin, sont remises au mois d'octobre.

A la suite d'un échange de vues entre M. le Pr Ménétrier et M. E. Olivier, et pour faciliter l'attribution de dons au Musée, M. le Secrétaire général est chargé de poursuivre la reconnaissance d'utilité publique de la Société. M. le Dr Hervé offre à la Bibliothèque un lot de plus de soixante mémoires, parmi lesquels figurent une thèse devenue rare, celle de Gratiolet (1845).

M. le Dr Hervé apporte quelques précisions sur la question signalée à la séance d'avril 1922, de l'authenticité du crâne de Bichat conservé pendant trois ans par le Dr Roux.

Communications. — M. le Dr Laignel-Lavastine lit le travail de M. le Dr Lemeland sur l'*ancienneté de l'utilisation de la corde à boyau comme fil de ligature*;

M. Jean Avalon fait le récit d'*une auto-opération* au XVIIe siècle d'après les *Observationes medicæ* de Tulp (Amsterdam, 1672) lib. IV, obs. 31 et les illustrations du frontispice de ce livre ;

M. le Dr Tricot-Royer communique trois *boîtes de pharmacie de poche*, appartenant à des milieux sociaux bien différents, et accompagne sa présentation de savants commentaires.

La séance est levée à 6 heures.

CONTRIBUTION A L'ETUDE HISTORIQUE DE LA JUSQUIAME

Par le Dr Louis LIVET,
Directeur de l'Institut Physiothérapique Beni-Barde.

Il existe à la Réserve de la Bibliothèque Nationale un très précieux ouvrage du xve siècle qui a nom *Le Grand Herbier Français*. En le feuilletant par un jour de loisir nous avons relevé à l'article *Jusquiame* les synonymies suivantes : Hyoscyama — Hanibane — Cassilago. Synonyme latin : *Apollonia*, *Symphoniaca* ; — synonyme grecque : πυθωνιον, υπνοτιχον.

Dans l'*Herbarum* d'Otto Bruner on peut lire d'autre part : « Hyoscyame est ainsi appelée parce que les porcs qui en ont brouté paraissent comme fous et excités ; pour apaiser leur fureur ils vont plonger et s'ébrouer dans les fontaines, ainsi que le dit Ælianus. »

L'appellation d'Apollonia appliquée à la Jusquiame nous démontre que cette herbe était consacrée à Apollon ; ce qui est au surplus confirmé par les synonymesgrecs πυθωνιον — l'herbe de la Pythie, la prêtresse d'Apollon. Les autres synonymes indiquent avec évidence que les propriétés hypnotiques de cette plante étaient connues de nos ancêtres, et que son usage pouvait donner des hallucinations auditives sous forme de bruits musicaux : symphoniaca.

Autour de ces idées que « Le Grand Herbier François » faisait éclore, nous avons groupé un certain nombre de faits empruntés à l'observation scientifique, comme aussi aux sources les plus suspectes ; car parfois sous le manteau fantasque des légendes, la

Vérité subtile et nue et précieuse, peut se dissimuler.

Ce que nous savons des propriétés narcogènes de la Jusquiame permet d'associer son usage religieux et son usage toxique. Si nous en croyons la documentation de Flaubert dans Salambô, les buveurs de jusquiame lors des fêtes du Baâl, en proie à un véritable délire zoanthropique, tournaient « à quatre pattes », autour de la statue du Dieu. Dans la rue ils se jetaient sur les passants et les mordaient furieusement. A Delphes, la Pythie se préparait à son délire prophétique en utilisant divers moyens parmi lesquels les vapeurs méphitiques du « charonion » gouffre au-dessus duquel était placé son trépied, le jeûne pendant la durée de ses périodes menstruelles, la mastication de feuilles de laurier, enfin parmi les plus actifs de ces agents modificateurs de l'état psychique il faut citer la jusquiame un des principaux narcotiques de l'époque, prise soit en infusion, soit plutôt en fumigations. En proie alors au délire toxique ses aptitudes mythomaniaques se donnaient libre cours et toutes ses divagations étaient interprétées par les assistants comme des prophéties ou des manifestations de la présence du Dieu. La jusquiame était donc une plante sacrée, elle faisait partie du culte religieux et, comme telle, son origine dépassait peut-être dans l'histoire de Delphes les origines mêmes du culte d'Apollon. Les religions se succèdent mais leur symbolisme et leurs pratiques demeurent, permanentes et fixes dans les coutumes des peuples. Apollon, Dieu grec, avait eu pour ancêtre à Delphes même Adonis, d'origine chaldéenne, Adonis, le Seigneur et, selon la légende rapportée par Ovide, le Beau Dieu aimé de Vénus, et tué à la chasse par un sanglier. Or dans les mythologies primitives, Adonis était lui-même un sanglier qu'une tribu avait pris pour Totem ; dans le cérémonial annuel les femmes le tuaient et dans un repas pris en commun elles se le partageaient ; un autre sanglier sacré était élevé et soigné pour les cérémonies de l'année

suivante ; l'animal sacré était *Tabou* et en dehors des cérémonies religieuses il était interdit de se nourrir de sa chair.

A signaler aussi que fréquemment le Tabou primitif associait dans la même interdiction une plante et un animal ; le tabou de la fève était le plus souvent associé à celui du sanglier. Enfin rappelons que le culte d'Adonis était originaire de Chaldée et que le nom d'Adonis se retrouve à peine déformé dans la religion des Juifs : Adonaï ; les Juifs avaient adopté eux aussi le tabou du porc.

Tout cela nous éloigne semble-t-il beaucoup de la jusquiame ; tâchons donc de renouer les fils discontinus de cette trame pour en restituer à nos yeux les plaisantes arabesques.

Après cette incursion dans le domaine de la légende et de l'histoire si nous revenons à celui de la philologie, nous voyons qu'une étymologie distincte de celle d'Ælianus peut s'appliquer au mot jusquiame ; quoique l'explication d'Ælianus soit partout admise et reproduite, nous tenons la nôtre pour la seule rationnelle et acceptable. La voici : Hyoscyame est formé de deux mots grecs : υὸς et κυαμος.

Υος signifie *sanglier*, *porc*, κναμος signifie *haricot*, *fève*), mais probablement aussi ce vocable devait s'appliquer aux baies ou fruits des plantes qui tel le fruit de la jusquiame n'a jamais ressemblé à une fève ou à un haricot.

Le caractère sacré de la jusquiame est affirmé, nous l'avons établi plus haut, par les synonymies grecques et latines.

Il faut nous semble-t-il conserver ce caractère religieux aux parties composantes du vocable lui-même.

Υος. sanglier, devient alors le Sanglier avec un grand S, c'est-à-dire le dieu Adonis, ancêtre chaldéen de l'Apollon grec.

Κυαμος = fève sacrée ou fruit consacré au Dieu.

On se le rappelle, Pythagore mourut car il ne voulait pas traverser un champ de fèves, plantes sacrées, interdites ; « tabou » et pour cela fit un long détour

qui permit à ses ennemis de le rattraper. A ce sujet on épilogua pendant longtemps sur l'interdiction de



la fève chez les Pythagoriciens, et les applications s'entrechoquèrent sans amener de solution satisfaisantes — la question s'éclaire au contraire merveil-

leusement si l'on veut bien admettre que les haricots qu'interdisaient Pythagore étaient les fruits sacrés (κυαμος) qu'il était défendu de spécifier davantage et de nommer plus expressément. En réalité ce n'est pas au haricot, aliment vulgaire, et certainement apprécié, que s'appliquait le tabou des Pythagoriciens, cela n'aurait vraiment pas eu de raison d'être, mais à la jusquiame, dont les propriétés narcotiques, avec tout ce qu'elles contenaient alors de mystère et de symbole, avec le danger que comportait son usage toxicomaniaque, justifiaient amplement pareille interdiction.

La jusquiame, le fruit du Sanglier, était ainsi nommée parce qu'elle était consacrée à Adonis et employée dans les cérémonies de son culte.

La raison de ce choix est bien simple : nos primitifs ancêtres, à mesure qu'ils prenaient connaissance du monde naturel, mettaient à part ce qui les étonnait ; les animaux venimeux et les plantes vénéneuses par exemple ; ces animaux et ces plantes devenaient dangereux, donc interdit, tabou, habité par un Dieu.

Progressivement disciplinés à la science sacerdotale, les propriétés hypnogènes furent utilisées pour favoriser les prophéties. elles-mêmes considérées comme des manifestations de la présence divine.

On retrouve d'ailleurs dans la plupart des religions un toxique de prédilection ; ce toxique fait partie intégrante du cérémonial. Le vin était dédié à Bacchus — le Soma, boisson et Dieu lui-même, était une boisson fermentée retirée de l'Asclepias acida et que les peuples aryens primitifs employaieut dans leurs rites religieux — la Coca était pour le même usage consommée au Pérou et ne voyons-nous pas encore aujourd'hui le vin divinisé quotidiennement sur l'autel par les ministres du culte catholique ?

C'est de la même façon que la jusquiame entra jadis au service particulier du dieu Adonis. Elle devait maintenir sa réputation sous le règne d'Apollon, et continuer avec ce nouveau maître son empire sur l'imagination des foules. Dans tout gouvernement

les ministres peuvent changer, les employés subalternes restent à leur poste. Jouets des peuples, religions et politiques sont des poupées dont on a souvent remplacé la tête.

Avec le paganisme disparaissent les temps héroïques de la jusquiame. Chassée du temple avec les idoles, elle trouva un misérable et dangereux refuge dans l'antre de la sorcière dont elle partagea aux temps médiévaux l'esprit de révolte et de haine en conservant toutefois dans ce nouvel état quelques attributs de son antique splendeur. Ses fastes revivaient aux séances du Sabbat ; incorporée à des onguents, ses mystérieuses vertus imprégnaient la jeune chair de la Reine, et les oracles, la possession démoniaque, l'orgie enfin qui terminaient la fête étaient en grande partie son œuvre. Mais aussi que de dangers comportait son usage ! on l'accusait des pires méfaits et quand en Espagne on trouvait du « veleño » chez un individu, l'Inquisition voyait en lui un renégat, un suppôt de l'enfer, et de terribles condamnations l'attendaient. Ne disait-on pas que les chevaliers de Malte l'avaient rapportée d'Orient avec les rites défendus de la magie noire et les évocations diaboliques ?

Pourchassée et traquée à mort avec les adeptes de la sorcellerie elle dut longtemps se cacher pour vivre et son caractère mystérieux et divin ne trouvait déjà plus grâce devant la science. Ambroise Paré (édition 1643, p. 504) écrit à propos de la jusquiame :

« Hyoscyame induit une aliénation d'esprit telle que si on était yvre, un tournement de corps tel que les malades se distendent les membres avec tremblement. Surtout, ce symptôme en ce venin est insigne, c'est que les malades sortent tellement hors de sens que l'imagination en est troublée, ils pensent qu'on les fouette par tout le corps, bégayant de voie et bramant comme asne, puis gémissent ainsi que chevaux, comme escrit Avicenne. Son antidote sont les pistaches mangées en bonne quantité. ».

Le grand Herbier François nous renseigne plus

abondamment : « La Jusquiame qu'on appelle hannibane est de froide complexion au tiers degré, et sèche au second. Elle est autrement appelé cassilago et autrement symphoniaca. La semence a nom jusquiame ou hanibane ou cassilago. Il est de ces semences de trois manières, car il y en a de blanches, de rouges et de noires. La noire est mortelle. La blanche et la rouge peuvent assez raisonnablement être mises en médecine. Et sache que quand on trouve en cas de prendre jusquiame, il faut voir si la médeciue est ordonnée pour appliquer par dehors ou pour donner par dedans. Car si elle est ordonnée par dedans on doit mettre la semence, mais si c'est pour appliquer par dehors on doit mettre l'herbe. Elle a vertu de restreindre, serrer, mortifier et endormir et aussi faire tournoyer. »

L'auteur décrit ensuite les divers mode d'emploi de cette plante, en infusé, en poudre, pour dormir, en emplâtre contre les « flux de ventre », en mastication pour les douleurs dentaires ou en fumigations.

Nos ancêtres, comme on le voit, avaient poussé très loin les usages pharmaceutiques de la Jusquiame ; nous retrouvons d'ailleurs le même souci d'investigation chez les arabes d'Egypte, qui utilisant une autre solanée, le Datura, composaient suivant les effets recherchés quatre potions différentes : la première faisait chanter, la seconde danser, la troisième prophétiser, la quatrième enfin donnait des visions surnaturelles. On retrouvera là les quatre extases que décrit Platon. L'extase musicale qui fait chanter, correspondait aux Muses, l'extase dyonisiaque, due à Bacchus, faisait danser, l'extase Apollonienne prophétiser ; enfin la quatrième, dédiée à Vénus, donnait, paraît-il, la perfection du bonheur.

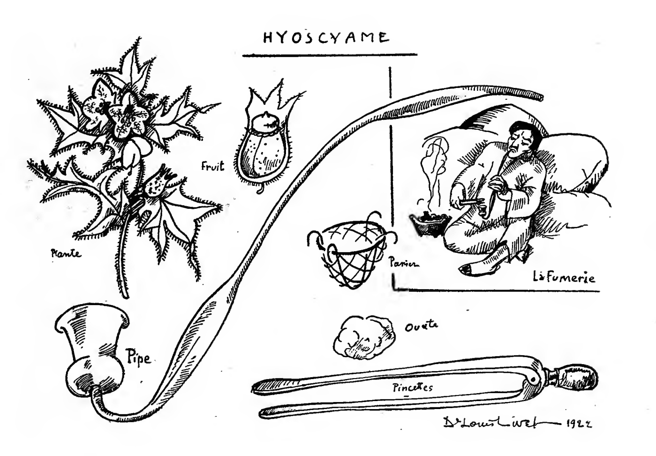
De nos jours, la Jusquiame est complètement déchue de son rôle merveilleux ; quelques rares dilettantes avides d'inconnu, quoique désabusés, sacrifièrent par bizarrerie à son autel. Las ! Adonis est mort ! Apollon, je le crains, ne reconnaîtrait plus ses fidèles, et les volutes vaporeuses des fumées de l'herbe divine, retombant en flots d'amertume sur le scepticisme de

nos modernes toxicomanes. La foi a disparu qui jadis peuplait son ivresse de mythes paradisiaques ; et la pharmacopée lui dispense, comme avec dérision, une place de troisième ordre, soit associée à la belladone dans des emplois subalternes, tels que l'onguent populeum ou des pilules purgatives, soit comme anti-spasmodique comme dans le Bromidia ou les pilules de Meglin, enfin, elle reste un peu elle-même dans le vieux « Baume tranquille » qui a soulagé les névralgies dentaires de notre enfance.

Avant de parapher cette esquisse, il me reste à vous parler messieurs des pratiques narcomaniaques concernant la Jusquiame. Des poètes romantiques avaient tiré de l'oubli cette coutume, elle resta toujours l'apanage d'un très petit nombre, d'ailleurs également adonné à d'autres toxiques, tels que l'opium ou le chanvre indien. Aujourd'hui, ses adeptes peuvent se compter et leur nombre évolue entre dix et quinze approximativement. Faut-il souhaiter qu'il augmente ? Cette toxicomanie est moins dangereuse que l'opium, elle ne déclanche pas comme lui l'habitude, et l'état de besoin, elle est même inférieure en nocivité au chanvre indien qui, lui non plus, ne crée pas une habitude, car on peut du jour au lendemain, et sans malaise l'abandonner ; mais cette innocuité même serait un élément de sa diffusion, et quoique fort bénigne celle-ci ne saurait être encouragée. Il n'est déjà que trop regrettable de tolérer avec si grande complaisance, presque avec des encouragements, l'usage pernicieux de l'alcool dans notre pays.

Pour en revenir à la Jusquiame, sa fumerie comporte un matériel très spécial et un « modus faciendi » particulier.

La pipe est généralement en verre de Venise, d'un galbe élégant et bizarre, comme on en peut voir quelques-unes encore aux étalages des broçanteurs. Le tuyau a une longueur de 50 à 60 centimètres, il présente deux renflements fusiformes destinés à refroidir la fumée et régulariser son débit ; l'un est situé près du foyer, l'autre près du bec.


HYOSCYAME
Plante
Fruit
Pipe
Panier
La Fumerie
Ouate
Pincettes
Dr Louis Livet 1922

Le foyer est évasé en tulipe ; il reçoit un petit panier en fil d'argent, qui y reste suspendu intérieurement par quelques fils recourbés en crochets. C'est ce panier qui reçoit la quantité nécessaire de feuilles de jusquiame, c'est-à-dire environ deux dés à coudre.

Au-dessous du foyer et lui faisant suite immédiatement, un renflement sphérique a été ménagé. Son diamètre se rapproche sensiblement du diamètre supérieur du foyer ; il est destiné à recevoir une boule d'ouate qui sera imbibée d'essence odoriférante. On se servait autrefois pour cet usage du duvet floconneux de certaines plantes.

La pipe ainsi préparée, on place dans le panier de fils d'argent quelques petits morceaux de nervure de feuilles sèches coupées menues et la fumerie commence. Un brasero de petits charbons incandescents est apporté au fumeur ; avec une pincette d'argent ou de cuivre dont l'une des branches est articulée à la base pour permettre plus de commodité dans la préhension, le fumeur saisit un morceau de braise incandescente et l'approche du foyer en aspirant quelques bouffées. La fumée s'est parfumée en traversant la boulette d'ouate, elle s'est refroidie tout le long du tuyau aux deux renflements ampullaires, mais elle arrive à la bouche, âcre encore et nauséeuse, somme toute assez désagréable. Il faut l'avaler et ce n'est pas sans peine. Bientôt les premiers symptômes de l'intoxication se manifestent. C'est d'abord une certaine lourdeur de tête et des bruits d'oreilles rappelant le son lointain et tintinnabulant de mille petites clochettes d'argent ou de cristal. C'est à ce phénomène qu'elle dut son nom médiéval de symphoniaca.

Des bruits analogues, mais plus sonores, s'observent avec le chloroforme ; avec le hachich, ou plus exactement avec le cannabis, car le hachich se consomme et ne se fume pas, les bruits auditifs sont comparables à ceux de la Jusquiame.

Au stade suivant de l'intoxication, le fumeur éprouve une sensation d'extraordinaire lucidité intellectuelle, accompagnée d'une sensation de légéreté physique

avec cependant engourdissement des extrémités ; ses mains, ses pieds ne paraissent plus faire partie intégrante de sa cœnesthésie. La dissociation psychosensitive est le prologue de la période hallucinatoire.

Surviennent alors des idées de transformations corporelles : les membres semblent de verre, une de ses mains paraît très grande au fumeur, il veut la saisir avec l'autre et voici qu'elle devient ridiculement petite. Son esprit n'établit plus les rapports géométriques et perspectifs des objets et du moi. L'activité hallucinatoire est très grande et se traduit par des visions terrifiantes et des mirages kaleidoscopiques qui se partagent le ravissement du dormeur.

Des sensations sexuelles voluptueuses s'observent fréquemment, elles ne s'accompagnent jamais d'érection. On se souvient que les sorcières qui voulaient forniquer avec le diable, s'enduisait le corps d'onguent à la Jusquiame et se plaçaient, pour orienter leur délire, un manche à balai entre les cuisses.

Si l'intoxication est entretenue, on voit survenir un état d'onirisme ambulatoire, au cours duquel, le sujet peut se livrer aux actes habituels de son existence, ou à des actes bizarres et délictueux.

Le réveil se produit sans fatigue autre qu'une certaine lourdeur de tête et de la céphalée occipitale.

Tel est l'usage qu'une curiosité raffinée et quelque peu perverse a su tirer de l'oubli. On saura pardonner ce dilettantisme en considérant que notre pharmacopée n'a pas toujours su réaliser l'utilisation optima de cette plante. On a cru, en l'associant à petites doses à la morphine, déterminer une sédation, en pratique, c'est très souvent le contraire qui s'est produit, et les observations de deux malades me reviennent en mémoire : l'un fit de l'onirisme avec agitation motrice après quelques piqûres d'un composé scopolamine morphine, — il fut arrêté pour scandale public, Avenue du Bois, — le second ayant pris des pilules à 2 ctg d'ext. de jusquiame pour dormir, s'étonnait d'avoir depuis de l'insommie. C'est qu'on a trop oublié, en ce qui concerne la jusquiame, le renversement des actions

pharmacodynamiques. Excitante à faible dose, elle est hynoptique à forte dose. Des unes aux autres, la progression s'établit comme les anciens auteurs la décrivait, comme les quatre potions différentes des Arabes en témoignent; suivant ainsi le rythme et la progression de l'extase platonicienne : le chant, la danse, la prophétie, qui sont d'ordre excito-moteur, l'extase proprement dite qui seule est narcotique.

L'intérêt de pareilles recherches, messieurs, ne se limite pas à des spéculations plus ou moins pittoresques sur l'histoire ancienne ; nous avons le désir d'attirer l'attention des médecins sur les actions pharmacologiques diverses de ce produit, sur le « renversement » des effets thérapeutiques, selon les doses, enfin sur l'influence onirogène de la Jusquiame et même son utilisation possible. Nous croyons aussi que notre étude peut intéresser l'historien et le philosophe. Des exemples d'associations narcotico-religieuses se rencontrent chez tous les peuples à l'origine des cultes, l'*Herbe du Sanglier* n'est qu'un cas isolé de cette notion très générale ; nous donnerons plus tard, à ce vaste sujet, l'extension qu'il comporte, et les explications qu'il fait entrevoir sur le mysticisme, ses imaginations, ses convictions, sa contagion

Enfin, nous voyons que l'étymologie elle-même peut bénéficier des incursions de la médecine dans le domaine de l'histoire ; qu'Ælianus veuille bien, pour l'amour du vrai, nous pardonner d'avoir contrarié ses dires, et d'avoir, tel un porc, ivre de Jusquiame, pris nos ébats dans ses fontaines.

UN HYGIÉNISTE MANCEAU

Le Dr J.-C. LE BRUN

1771-1826 (*)

Par M. le Dr DELAUNAY.

I

Joseph Charles Le Brun naquit au Mans, le 6 novembre 1771 (1).

Son père, Joseph-Nicolas-Michel (2), dirigeait alors,

(*) Sources : N. Desportes. *Bibliographie du Maine*, Le Mans, Pesche, 1844, in-8°, p. 362-363. — Notes et documents comm. par M. Robert Triger.

(1) « Le sixième jour de novembre mil sept cent-soixante-onze, a été baptisé par nous prêtre vicaire de cette paroisse, soussigné Joseph-Charles, né de ce jour du légitime mariage du sieur Joseph-Nicolas-Michel Le Brun, sculpteur, et de Dlle Marie-Magdelaine Loison, son épouse, ses père et mère, parrain le sieur Charles Duval, marchand, marraine Marie Lemoine, ve de Joseph Le Brun serger, tous deux de cette paroisse grand-père et grande mère de l'enfant, lesquels et le père présent ont signé avec nous.

Maris Le Moyne, C. Duval, Josephe Le Brun, La Ronce. »

(Etat-civil du Mans, Reg. par. de la Couture, 1771, n° 891, f° 49 v°).

(2) Joseph-Nicolas-Michel Le Brun, né au Mans, par. Saint-Jean-de-la-Chevrie, le 16 décembre 1725, de Joseph, serger, et de Marie Lemoine, avait épousé, paroisse de la Couture, le 8 janvier 1771, Marie-Magdelaine Loison. (Reg. parx. de la Couture, 1771, n° 737, f° 6, r° et v°.) — De ce mariage étaient nés antérieurement : 1° *Adelaïde*, épouse (an IX), de Julien Foliot, morte le 11 octobre 1825. — 2° *Pierre-Charles*, distributeur des vivres au Camp de Saint-Charles à la Guadeloupe, mort sans postérité à l'Hôpital de la Basse-Terre, le 18 nov. 1818. — Naquirent postérieurement : 4° *Marie*, née au Mans, par. de la Couture, le 13 mars 1773. — 5° *Marie*, née au Mans, par. de la Couture, le 20 août 1776.

D'une première union avec Renée Gasse (contrat du 29 août 1749), décédée au Mans, par. de la Couture, le 3 juillet 1770, le sculpteur n'avait pas eu d'héritiers.

paroisse de la Couture, un atelier de sculpture décorative qui, pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle, a doté les églises du Maine d'un grand nombre de rétables, de statues et de boiseries délicatement traitées. Le Brun était un artiste de réel mérite : plusieurs de ses œuvres comptent, aujourd'hui encore, comme d'assez bonnes productions de notre art local (1). Mais il mourut au Mans, le 2 août 1782, laissant à sa veuve une charge assez lourde, et que vinrent bientôt aggraver les événements de la Révolution.

Les « hochets du fanatisme et de la superstition » ne trouvaient plus d'acquéreurs ; et le jeune Le Brun dut chercher une autre voie que celle où son père s'était illustré. En l'an IV, il obtint une bourse à l'Ecole d'économie rurale vétérinaire d'Alfort, que la loi du 29 germinal an III venait de réorganiser (2). Il s'y distingua par son assiduité et ses succès.

C'est là, sans doute, qu'il se flatta d'avoir observé « une communication très distincte entre les grands ventricules du cerveau des principaux animaux domestiques..., et dont aucun auteur de zoologie n'a parlé (3) ». Cette découverte, sur laquelle il ne donne pas de détails plus explicites, remonterait à 1797. A la fin d'études poursuivies tant bien que mal dans le désarroi qui régnait alors à l'Ecole, Le Brun quitta Alfort le 19 prairial an VIII, muni d'un certificat du directeur Chabert, et du professeur Chaumontel, constatant que ses talents le rendaient capable d'être utile dans son art, et qu'il méritait à tous égards la confiance publique. »

Joseph-Charles Le Brun rentra donc dans sa famille,

(1) On lui doit les autels de N.-D. de Sablé, des Jacobins, du Mans, de Challes, de Volnay, des rétables dans les églises d'Assé-le-Riboul, de Saint-Georges-le-Gaultier, de N.-D. de Vivoin, des bas-reliefs dans celles de Lombron, de Saint-Chéron, de Rouillon, de Loué, etc. (Cf. Esnault et Denis, *Dictionnaire des artistes et artisans manceaux*, Laval, Goupil, 1899, 2 vol. in-8°, t. II, p. 87-93.)

(2) Cf. Railliet et Moulé, *Histoire de l'Ecole d'Alfort*, Paris, Asselin, Houzeau, 1908, gd in-8°, p. 101 et suiv.

(3) *Erreurs relat. à la santé*, p. 145, note.

brevet en poche, sans se douter encore que ses premiers clients seraient assez différents de ceux qu'il avait soignés jusque-là.

En l'an VIII (1799), le département de la Sarthe se retrouva en proie à l'anarchie et à la guerre civile. A la suite de la loi des otages, les chouans avaient repris les armes ; dans la nuit du 14 au 15 octobre 1799, l'armée royale du Maine, aux ordres de Bourmont, enleva la ville du Mans, d'où elle chassa, après une violente fusillade, la 40e demi-brigade retranchée à l'Abbaye Saint-Vincent, sous les ordres du futur préfet, le colonel Auvray. Pendant trois jours, la ville fut en proie au pillage. Les envahisseurs bouleversèrent la comptabilité et les titres de l'hôpital, forcèrent la caisse, emportèrent les fonds ; puis déguerpirent le 17, sous la menace des troupes du général Vimeux.

L'économat des hospices était alors confié depuis le 13 pluviôse an VII (1er février 1799), à un sieur Michel Le Brun, peut-être un parent de notre héros. Ce fonctionnaire remit tant bien que mal de l'ordre dans ses papiers, et comme l'établissement se trouvait encombré de malades et de blessés, son homonyme vint prêter main-forte aux officiers de santé débordés. Le 22 frimaire an VIII, les administrateurs témoignèrent au jeune homme leur gratitude par une offre qui, à cette époque, avait son prix : « Le Cn Le Brun, suivant la visite des médecins dans nos hospices et s'y rendant très utile pendant leur absence, prendra ses repas avec l'élève du chirurgien desdits hospices (1) ».

Le service, en cette période troublée, laissait fort à désirer. Le 14 germinal an VIII, le chirurgien René Levasseur venait exhiber aux administrateurs un matériel de pansement peu ragoûtant, et se plaindre de ce que « ces linges mal lavés, encore imprégnés de virus et autres malpropretés dangereuses..., compromettaient la santé et même la vie des malades

(1) Délib. du Bureau des hospices, Reg F, 9/20, fo 153 vo (Arch. des Hospices du Mans.)

confiées à ses soins ». La Commission en fit des remontrances à la citoyenne Fisson, chargée du lessivage, et qui n'en tint compte : le 27 germinal, le Commissaire des guerres en personne, escorté de Levasseur, venait réitérer cette protestation auprès des administrateurs qui se déclarèrent vivement pénétrés de ces inconvénients et rappelèrent, à leur excuse, leur précédente décision. Ils mandèrent, pour plus ample informé, « les officiers de santé, les Cens Le Brun, Augis, Serre et La Caze », lesquels déclarèrent « que les linges et charpie continuaient à être malpropres et dangereux, que des playes [avoient] été changées de bien en mal », par ces topiques infectés. Sur quoi le Bureau, contrit, désigna une personne spécialement chargée de lessiver le linge à pansements, et ordonna que la charpie ne serait jamais réemployée. Levasseur, méfiant, remporta, comme pièce à conviction rétrospective, son paquet de linge sale, et le serra dans une armoire à lui réservée auprès des salles. Mais, un beau jour, des personnes sans doute intéressées à la question en forcèrent la porte et subtilisèrent ces documents compromettants. Le 12 floréal, Levasseur revint se plaindre de ce que son armoire n'était « pas sûre », et l'Administration, condescendante, fit changer la serrure (1).

Le Brun n'était plus là. Il avait résigné ses fonctions nosocomiales sur la fin de germinal an VIII, car le 2 floréal (22 avril 1800), les administrateurs lui exprimaient leur gratitude pour tant de « preuves non interrompues de capacité et de zèle », et les services qu'il avait rendus à la maison pendant son séjour. De son côté, le commissaire des guerres, Rey lui écrivait le même jour : Je dois au citoyen Joseph Le Brun « les témoignages d'une estime et d'une confiance particulières pour les soins assidus, le zèle et les talents distingués qu'il a apportés au traitement des militaires dans le courant de l'hiver dernier, lorsque

(1) Arch. des hosp., *Loc. cit.*, fos 166 vo, 169 vo, 172-173.

la guerre avait rendu le service à l'hospice civil de cette place aussi difficile que pénible. »

J.-C. Le Brun ayant pris, aux côtés de Laroche et de Levasseur, quelque goût pour les études médicales décida de poursuivre cette voie. Le premier jour complémentaire an VIII, il prenait son passeport



Le docteur J.-C. Le Brun (1771-1826)

pour la capitale, où sa présence attira sans doute l'attention de M. le préfet de police, lequel demanda le 4 brumaire an IX au maire du Mans des renseignements sur la conduite morale et politique de notre étudiant.

Le 9 brumaire, le maire déclarait au fonctionnaire chargé de l'ordre qu'il n'en pouvait rien dire « que

de très avantageux sous tous les rapports possibles ; et [qu']il serait à désirer que tous les jeunes gens se conduisent comme il a toujours fait. »

L'étudiant Le Brun, donc, s'inscrivit à l'Ecole de Santé pour le premier semestre de l'an IX, et du mois de germinal an IX au 15 germinal an XI suivit les leçons de clinique interne du professeur Le Roux. Ce dernier louait son exactitude et son zèle, qui s'avivaient d'ailleurs au sein de la *Société d'instruction médicale*. Fondée le 9 prairial an X (29 mai 1801) pour grouper les plus laborieux des élèves en médecine et développer chez eux le goût des recherches cliniques, elle imposait à ses adhérents l'obligation de prendre soigneusement les observations de leurs malades, de rédiger le protocole des autopsies, de dresser la statistique nosologique de leurs salles. Le tout était exposé, discuté, critiqué en séance, et formait, à côté de la grande Ecole, une petite académie d'enseignement mutuel. A l'occasion, les professeurs cherchaient dans ses rangs des collaborateurs pour quelque mission spéciale. Le Brun coudoya sans doute sur ces bancs un camarade déjà brillant, et qui devait illustrer, à bref délai, le nom de Laënnec.

L'élève Le Brun ne s'intéressait pas qu'à la médecine : au Mans, au cours de ses vacances, il se plongeait dans la lecture du *Moréri*, dont la bibliothèque de l'hôpital possédait un exemplaire. Il sollicita même, auprès des administrateurs, l'autorisation de l'emprunter. Favorable à sa requête, le Bureau des hospices permit au citoyen Le Brun, le 18 floréal an X (8 mai 1802) d'emporter les précieux in-folio, « à la charge par lui de [les] réintégrer dans la bibliothèque, en bon état, toutes fois et quantes qu'il sera[it] requis par l'Administration » (1).

Mais la pratique du Moréri était évidemment insuffisante à former un clinicien ; et notre homme revint vite à ses chères études. Du 10 vendémiaire au 11 frimaire an XII (3 octobre au 3 décembre 1803) il

(1) Délib. de la Comm. des hospices du Mans, 18 flor. an X, Arch. des hospices du Mans, F. 9/21, f° 35.

subit avec succès ses cinq examens de médecine, et le 4 nivose an XII (26 décembre 1803) il soutenait sa thèse inaugurale intitulée : *Recherches sur la dyspepsie idiopathique ou digestion laborieuse.* Le 7 du même mois (29 décembre 1803) les professeurs Lassus, Desgenettes, Thouret et Süe parafaient son diplôme. Pressé par ses 32 ans, Le Brun s'établit sans retard, et dès le 21 nivôse an XII, le greffier du Tribunal civil enregistrait son parchemin doctoral pour la résidence du Mans.

La clientèle fit, au médecin nouveau venu, un accueil assez favorable pour qu'il repoussât en 1806 une flatteuse proposition de son ami Rey, l'ancien commissaire des guerres du Mans. En mission dans l'Indre et le Cher, Rey lui promettait, au nom du préfet et d'un groupe d'habitants, un succès rapide s'il consentait à s'établir à Châteauroux « où l'on avait un besoin urgent d'un bon médecin », et où les portes de l'hôpital lui seraient immédiatement ouvertes.

Des intérêts de plusieurs sortes, il est vrai, le retenaient au Mans. Le 9 septembre 1807, il y épousait Mlle Ménard dont le frère devait mourir plus tard dans cette ville chef de bataillon du génie, chevalier de la Légion d'honneur et de Saint-Louis. Le bonheur du jeune ménage fut de courte durée. Quatre ans plus tard, Mme Le Brun était enlevée prématurément à l'affection de son mari (1).

II

Dès son arrivée au Mans, Le Brun s'était embrigadé dans la Société centrale de vaccine du département de la Sarthe créée par arrêté préfectoral du 15 floréal

(1) Elisabeth-Pauline-Désirée Ménard, alors âgée de 22 ans, était née au Mans, paroisse Saint-Pierre-le-Réitéré, le 5 février 1785, de François-Joseph, depuis procureur impérial près le Tribunal de 1re instance du Mans, et de Françoise-Marguerite Esnault. (Etat civil du Mans, mariages, 1807, n° 31, f° 21, v°). Elle mourut au Mans le 6 août 1811, et fut inhumée au Grand-Cimetière. Son épitaphe, probablement rédigée par son époux, nous a été conservée par Etoc-Demazy. *Memoriæ E. P. D. Mesnard, conjugis J. C. Lebrun med. doct. IV augusti MDCCCXI obit, ætatis XXVII.* (Etoc-Demazy, *Essai sur les sépultures du Mans et de ses environs.* Le Mans, Monnoyer, 1836, in-12. p. 16.

an XII et qui comprenait, à côté du président et du secrétaire général de la Société des Arts, tous les docteurs et officiers de santé de la ville du Mans. Un Comité, composé de vieux praticiens, dirigeait les travaux et organisait la propagande. Le Brun, jeune et nouveau venu, ne pouvait encore prétendre à l'honneur de figurer dans cet état-major. Mais il n'en mena pas moins le bon combat, à son rang, contre les préjugés qui s'opposaient à « cette précieuse découverte » (1), encouragé derechef en cette campagne, en 1814, par les exhortations du préfet Pasquier.

Lebrun avait également pris place dans les rangs de la Société de médecine qui, fondée en l'an X, réunissait alors deux fois par mois, à l'hôpital, les médecins, chirurgiens et pharmaciens du lieu. Il y rencontrait ses anciens maîtres, Mallet, Legoux, Fiory; et l'ex-conventionnel Levasseur; et même le naturaliste Maulny, qui se mêlait de médecine. Et comme il n'est point de Société sans lois, Lebrun prit part, en qualité de secrétaire, à l'élaboration du règlement de la Compagnie, qui ne fut arrêté qu'au début de l'an XIII. Le chef de brigade préfet de la Sarthe, Auvray, le revêtit de son approbation, le 19 brumaire, an XIII (10 novembre 1804); obtint du maire, Négrier de la Crochardière, un local à l'Hôtel de Ville pour abriter les délibérations de nos Esculapes; et le Conseiller de préfecture, Espaulart, envoya au Ministre de l'Intérieur, le 7 frimaire, an XIII, un exemplaire des statuts auxquels il avait donné une approbation provisoire, « tous les membres qui composent [la Société] jouis[sant] de l'estime publique ». Dans le cours du même mois, Champagny répondit qu'il ne pouvait « qu'applaudir au zèle des hommes estimables qui composent cette réunion » (2). Je ne sais pourquoi, malgré ce zèle initial, la Compagnie tomba en sommeil vers la fin de l'an XIII ou peu après (3).

(1) *Erreurs*, p. 153.

(2) Arch. nationales, F 17, 5234.

(3) Cf. P. Delaunay. *Histoire de la Société de médecine du Mans et des Sociétés médicales de la Sarthe*, Le Mans, 1913, in-8°, p. 2-9.

Au reste, le préfet Auvray s'en consola. Il avait, à sa dévotion, la Société des Arts, dont il était précisément, en l'an XIII et en 1806, le président.

On y comptait assez de médecins pour fournir, en cas de besoin, de doctes avis aux questionnaires administratifs. Le Brun, justement, posa sa candidature au titre de membre résident de cette Compagnie, le 2 juillet 1810, en y joignant sa thèse, dont son confrère Olivier, dans une « lecture très intéressante », ne manquera point de faire « sentir tout le mérite ». Les assistants n'étant point en nombre, le scrutin fut ajourné à deux reprises; et ce ne fut que le 21 juillet 1810, que les Sociétaires n'ayant désormais « aucun doute sur l'avantage qui résulterait pour elle de s'associer de tels collaborateurs », ouvrit ses rangs au docteur Le Brun et à son confrère Jélin (1). Ils ne tardèrent point à prendre une part active aux travaux de leurs collègues.

Le 24 août 1810, le préfet invitait MM. les membres de la Société des Arts, composant « la classe de Médecine » à lui faire part de leurs observations « sur la météorologie et sur les maladies les plus ordinaires qui affligent les habitants de ce département ». Le Colonel Préfet savait que « l'espèce est généralement précoce et robuste dans l'arrondissement de Mamers, tardive et faible dans l'arrondissement de La Flèche, scrofuleuse du côté de Sillé, rachitique vers Saint-Calais, mixte dans plusieurs cantons du centre et dans les contrées vignobles ». Et il se déclarait impatient de connaître, sur la topographie médicale Sarthoise, l'opinion de « plusieurs d'entre ces Messieurs et notamment M. le Dr Le Brun [qui] sont dans le louable usage de consigner leurs remarques par écrit et s'occupent même à en faire un usage raisonné » (2).

(1) Délib. de la Société libre des Arts du Dép. de la Sarthe, reg. 11, f°s 65-72. — A la suite de je ne sais quel incident, Le Brun se retira plus tard de la Société, en dépit des objurgations du président, Desportes de Gagnemont (lettre du 21 février 1821). Il assiste, pour la dernière fois, à une séance, le 14 décembre 1820, et est rayé de la liste des membres de la Société royale des Arts pour 1822.

(2) Auvray à la Société des Arts, L. s., 24 août 1810 (Arch. de la Soc. d'Agr., Sc. et Arts, Carton : *Sciences médicales*).

Le désir d'Auvray fut donc transmis aux médecins « réfléchis et laborieux ». Le Dr Liberge, pressenti, répondit au Secrétaire perpétuel Nioche de Tournai que cette proposition, au reste « infiniment intéressante et précieuse » était « au-dessus de [ses] forces », de quoi il éprouvait mille regrets (1). Le Dr Mallet déclara que le projet ne pouvait « s'accorder avec les occupations nombreuses d'un médecin praticien » ; qu'il devait comporter les résultats d'observations prolongées, journaliers, mensuels et annuels, sous peine de n'aboutir qu'à « des notions plus ou moins vagues, produits de l'opinion ou de l'esprit de systhème », à un ouvrage « aussi incohérent qu'erroné pour ne pas dire ridicule » ; et qu'il fallait à tout le moins remettre à tous les médecins et chirurgiens du département, un questionnaire détaillé dont l'ensemble « pouvoit, avec le tems, donner les notions désirées et vérifier celles que l'on a déjà » (2).

La tâche que le critique Mallet trouvait prématurée ou trop ardue séduisit l'âme enthousiaste de son confrère Le Brun. Notre homme tailla sa bonne plume, et termina, dès 1812, la *Topographie médicale de la ville du Mans*. Pour plus de sûreté, il en communiqua le manuscrit à l'un de ses anciens professeurs de la capitale, Chaussier. Le maître après quelques observations et critiques, l'engagea à publier ce travail dans lequel, écrivait-il, il avait « trouvé beaucoup de bonnes choses... » et « rien à retrancher » (3).

Il faut convenir pourtant, quand on a lu l'ouvrage, qu'il justifie plutôt les critiques anticipées du vieux Mallet que les éloges du professeur Chaussier. Ecrit avec agrément, il apparaît superficiel, hâtif, encombré de considérations générales étrangères au sujet, appuyé d'allégations historiques fautives ; et la liste même des célébrités médicales mancelles par laquelle il se termine n'est qu'une compilation rudimentaire, empruntée aux biographies courantes, et enta-

(1) Liberge à Nioche de Tournai, L. a. s., 30 août 1810. (*Ibid.*).
(2) Mallet à M. de Tournay, L. a. s., 1er septembre 1810 (*Ibid.*).
(3) L. a. s, de Paris, 24 juillet 1812.

chée d'erreurs onomastiques inexcusables, L'auteur n'a même pas songé à nous donner, sur des personnages qui étaient presque ses contemporains, des détails qu'il lui était facile de recueillir et que nous serions heureux de posséder aujourd'hui. On lui passerait encore de n'être point historien : mais même au point de vue nosologique, ses notes sont regrettablement succinctes : pas de précisions météorologiques ni statistiques alors qu'il avait à sa disposition les relevés de Négrier de la Crochardière ; peu de recherches personnelles (1) ; beaucoup d'emprunts. Le chercheur en quête de documents sur l'épidémiologie et la géographie médicale sarthoises a grand peine à en tirer quelques renseignements précis. Ce livre n'approche point de l'imposant monument qu'un Lepecq de la Clôture avait élevé, bien des années auparavant, à l'épidémiologie normande, et dont nous n'avons pas l'équivalent pour le Maine. Il reste à Le Brun le mérite d'avoir été le précurseur de ces études dans la Sarthe, études reprises plus tard par Dupéyron, membre correspondant de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, par les importants travaux de J. Le Bêle, dans les Bulletins du Conseil départemental d'hygiène et plus récemment dans un mémoire de Legros et Poix (2).

(1) A noter pourtant la première analyse précise des eaux des sources salées de La Suze, d'après Marigné et Gallois (*Topog. méd.*, p. 21-22), reproduite dans les *Erreurs relatives à la Santé* (p. 24, note). Signalées dès 1774 (Pr. v. Bureau d'Agric. du Mans, 1er mars 1774) ces sources attirèrent en 1795 l'attention de Forbonnais. Le département en référa à la Société des Arts du Mans (21-28 brum. an IV.) Une première analyse assez vague, fut faite par le pharmacien Liberge, et reprise avec plus de précision par les pharmaciens Marigné et Gallois. Marigné communiqua ses recherches à la Société libre des Arts du Mans, devant laquelle le Dr Ollivier en fit le rapport le 26 mars 1816.

(2) Médecin aide-major Dupeyron, *Essai de topographie médicale du Mans et de ses environs*, 1862, Pr.-Vx de la Soc. d'Agr., Sc. et Arts de la Sarthe, et rapport de Lizé, 2 mai 1862, Reg. 15 p. 467.

— Cf. les rapports de J. Le Bêle dans la collection des *Rapports sur les travaux des Conseils d'hygiène publique et de salubrité du département de la Sarthe* (1849-1878).

Legros et Poix, *Le climat du Mans, Essai de climatologie médicale locale*, Bull. médico chirurgical du Mans et de l'Ouest, t. III n° IV, 1920. p. 129-159.

Chaussier, bienveillant, voulut néanmoins encourager son disciple : il existait alors, au sein du corps professoral de l'Ecole de Paris, une Société de la Faculté de médecine, quasi officielle et dont le gouvernement sollicitait les avis sur les questions d'hygiène publique; elle jouait, en somme, le rôle qu'avait assumé jadis la Société Royale de Médecine, et qui fut transféré plus tard, à l'Académie de Médecine.

Sur la proposition de Chaussier, la Société s'agrégea le Dr Le Brun, le 20 mai 1813. Le maître se hâta d'annoncer la bonne nouvelle à son élève : « Je vous ai proposé, lui écrivait-il, à la dernière séance de jeudi dernier, et je vous annonce avec grand plaisir que la Faculté, en rendant justice à vos talents, vous a nommé à l'unanimité, correspondant (1). »

Cette distinction, et la divulgation de son ouvrage, ne tardèrent pas à accroître la considération dont jouissait le Dr Le Brun. Et s'il ne parvint pas à forcer les portes de l'hôpital, notre confrère fut chargé en 1821, lors de la réorganisation du Bureau de Bienfaisance, de desservir l'une des quatre sections de la ville (2).

Le Brun était alors à l'apogée de sa carrière. L'armorial sarthois, les du Rivau, de Tilly, de Vannoise, de Saint-Victor, de Savary, de Tucé, de Grandval, de Cordouan, les Daudin, recouraient à ses soins éclairés. Sa mère remariée, il s'était refait un foyer en épousant en secondes noces, le 14 septembre 1814, Mlle Caroline Rigault de Beauvais, issue d'une vieille famille connue dès le XVIe siècle à La

(1) L. a. s., de Paris, 15 mai 1813.

(2) Pour parer aux abus journellement commis dans la distribution des remèdes aux indigents, la Commission du Bureau de bienfaisance arrête « que pour le bien être de l'Administration, qu'il serait nommé quatre médecins spécialement chargés du serice des quatre sections de la ville, dont la répartition serait faite entre eux, et qu'il leur serait alloué à chacun une somme de 200 francs par an, à titre d'honoraires. Le Bureau à cet effet a désigné MM. Mallet, Le Brun, médecins, Mordray et Rousset, docteurs en chirurgie. » (Délib. du Bureau de Bienfaisance du Mans, Reg. II, fo 135 vo, 20 février 1821.)

Ferté-Bernard (1). Il habitait section de l'Est, rue des Fossés-Saint-Pierre un vieux logis que l'on peut voir encore au n° 3, en face du Musée archéologique et qui a conservé jusqu'à nos jours, avec son vieux portail à bossages surmonté de deux corbeilles fleuries, ses cordons de roussard et ses balcons de fer forgé, le cachet du XVIIIe siècle. Le 5 septembre 1816, il vendit cette maison pour s'établir au n° 4 de la place du Château, dans l'ancienne demeure du colonel préfet Auvray.

La maison des Fossés Saint-Pierre dut accueillir, en cette période agitée, quelques hôtes indésirables, et peu compatibles avec le calme hippocratique. Les troupes prussiennes de Thielmann ayant, en 1815, occupé la ville du Mans, il fallut bien héberger quelques-uns des officiers en cantonnement. Ils exigèrent à leur coutume, des repas pantagruéliques, coupés de copieuses beuveries, après lesquels ils ronflaient, empiffrés, sur les fauteuils, pendant que la malheureuse cuisinière s'évertuait à décrotter leurs bottes... et le reste.

Heureusement, les alliés ne s'attardèrent pas dans le département, et l'on vit apparaître, après les troupes de S. M. Prussienne, les représentants de l'Armée catholique et royale. Ci-devant garçon meunier, ci-devant chef de chouans, et devenu maréchal de camp, chamarré, galonné, Châtelain, dit Tranquille, promenait alors par les rues du Mans un superbe uniforme, et se risquait même dans les salons ! Châtelain, dit Tranquille, faisait des visites, et préférablement aux jolies femmes. C'est pourquoi il sonna un jour à la porte du Dr Le Brun, sur la place du Château. La maîtresse de la maison, à la fois curieuse et quelque peu émue de se trouver face à face avec le guerrier dont les exploits avaient au temps de la Révolution, terrorisé son enfance, accourut au salon. Du balcon, l'œil plongeait sur la vallée de la Sarthe ;

(1) Caroline Rigault de Beauvais, née au Mans le 8 avril 1793, de Florent Henri, propriétaire, et de Marie Fay. (Etat civil du Mans, mariages, 1814, n° 14, f° 14, v°, 15 r°),

Tranquille, le nez au vent, s'engouffre dans la pièce, et, sans s'occuper de la dame effarée, court à la fenêtre, l'ouvre d'un poing tumultueux, et contemple au loin, sans mot dire, la masse sombre des bois de Rouillon où, pendant tant d'années il avait donné, jadis, la chasse aux patauds. Puis, se retournant : « Ah ! Madame, *que vous avez là-t-une belle vue !* » Devant cette explosion d'éloquence rustique et guerrière, M[me] Le Brun, se mordant les lèvres, eut tôt fait de reprendre son sang-froid ; et l'entretien s'acheva le plus civilement du monde.

III

Quant au D[r] Le Brun, les joies familiales et le souci de la pratique ne l'absorbaient point tout entier. Il avait, en matière d'hygiène, quelques théories justes et qu'il entendait divulguer parmi ses contemporains. Ayant médité les écrits du philosophe de Genève, il engageait les mères à ne pas se priver volontairement des « douces affections que l'enfant conserve pour celle qui l'a nourri », blâmait l'usage des béguins, têtières et maillots dans lesquels on comprime les nourrissons au détriment de leur croissance naturelle ; et s'élevait avec raison contre le surmenage intellectuel qu'une pédagogie néfaste inflige aux adolescents : « C'est le plus souvent dans un accroissement rapide, quand il est si nécessaire de leur procurer une alternative de repos et d'exercices de corps, qu'on les assujettit à des études pénibles et prématurées rarement assorties à leurs dispositions naturelles... L'on développe leurs facultés morales au préjudice de la santé, et à 16 ou 18 ans, tel jeune homme chargé de connaissances est déjà accablé d'incommodités physiques (1) ». Il ajoutait plus tard : « Un plan d'éducation publique basé sur la connaissance de l'organisme animal et sur l'art de conserver la santé contribuerait à l'amélioration de

(1) *Topog. médicale*, p. 82, note.

l'ordre social et au perfectionnement de l'espèce humaine » (1).

Ainsi M. Le Brun pensait-il satisfaire, par ces louables propos, à son devoir social.

« Le médecin, dit-il, qui bornerait ses méditations à l'étude des maladies ne remplirait qu'une partie de ses devoirs, de même qu'un législateur spécialement occupé de lois pénales dont il provoquerait l'application rigoureuse et qui négligerait de corriger les mœurs, de s'opposer aux crimes... Le médecin pénétré de la grandeur de son ministère doit étudier l'homme d'une manière exclusive, le prenant aux sources de la vie pour ne le quitter qu'au trépas. Après l'avoir suivi dans toutes les situations d'infortune et de prospérité, il voit les changements que produisent sur lui l'âge, les lieux, les habitudes ; instruit de son organisation, des phénomènes de la sensibilité, il observe ses rapports avec ses semblables et voit chaque jour son existence s'agrandir, mais il connaît aussi les dangers qui le menacent, si, dès son début dans le monde, il devient la proie des passions. (2) »

Moins soucieux de guérir que de prévenir les maladies, le docteur Le Brun pensa qu'il était de son rôle de dénoncer au public les *Erreurs relatives à la santé*. Ce qu'il fit dans un volume qui est à la fois un traité d'hygiène physique et morale, un ensemble d'avis succincts sur les maladies les plus courantes, ou les fautes thérapeutiques qu'il convient d'y éviter. Il termine par quelques notions sur l'usage ou l'abus de certains médicaments et des réflexions sur les préjugés. Le style en est agréable, embelli d'exemples historiques et de citations classiques, et l'ouvrage s'apparente à cette littérature semi-scientifique, semi-philosophique, semi-morale, semi-galante, qui fut en vogue à cette époque. Après J.-J. Rousseau, Tissot, Roussel et Cabanis, on avait vu Salgues, Richerand, Moreau de la Sarthe, Alibert et autres, disserter

(1) *Erreurs*, p. 1.
(2) *Erreurs*, p. 11.

ainsi pour les gens du monde et les femmes sensibles, sans atteindre à l'originalité ni à la puissance de leurs devanciers. La source, épuisée, ne rendait plus qu'une rhétorique édulcorée, et de fades redites. Et l'on ne trouve même pas dans ces pages d'intérêt rétrospectif. « Il nous a semblé inutile de rappeler, dit Le Brun dans sa préface, les procédés, les pratiques grossières et absurdes qui ont été dans un temps le sujet de la critique des médecins. Leurs observations, très judicieuses alors, ne seraient plus goûtées aujourd'hui ; le progrès des lumières a fait justice de ces erreurs. (1) » Nous serions heureux précisément de retrouver les traces des pratiques thérapeutiques légendaires ou superstitieuses qui avaient encore cours au Maine, à son époque, et qui seraient plus précieuses pour les historiens du folklore que les considérations générales auxquelles il s'est complu.

Le Brun avait préalablement soumis son manuscrit à son Mentor Chaussier, lequel lui répondit par des paroles obligeantes (2) :

Monsieur et cher Confrère,

Mes occupations ne m'ont pas laissé le loisir de lire en entier votre manuscrit sur les Erreurs et préjugés vulgaires relatifs à la médecine, mais j'en ai lu plusieurs articles avec attention et j'ai trouvé des raisonnements solides, des observations sages, présentées avec force, clarté et précision. Je suis donc persuadé que cet ouvrage, surtout dans les circonstances actuelles, ne peut être que fort utile, et qu'il sera favorablement accueilli, et, quoique Laurent Joubert, Primerose et quelques autres aient déjà traité cet objet, cependant il reste encore beaucoup à y ajouter. D'ailleurs, il faut répéter la vérité jusqu'à ce qu'elle soit enfin entendue.

Je ne puis donc trop vous inviter, mon cher confrère, à terminer l'ouvrage que vous avez si bien commencé et à le publier le plus tôt qu'il vous sera possible.

Semblable conseil est toujours bien accueilli par un auteur : Le Brun porta son travail chez l'impri-

(1) *Erreurs*, pp. VII-VIII.
(2) L. a. s., de Paris, 26 août 1822.

meur Fleuriot, et un premier lot d'exemplaires parut en 1824, à Paris, chez Lecointre et Durey. Par un hasard étrange, cet ouvrage anodin et qui ne semblait devoir révolutionner ni la science ni la morale, souleva une tempête... dans le bénitier : « Les désordres de la sensibilité, *effets ordinaires d'une existence orageuse*, écrivait Le Brun à propos du suicide, développent diverses lésions des organes du bas-ventre, surtout celles du foie et de la rate, si souvent accompagnées du dégoût insurmontable de la vie et du désir invincible de la mort. Ces symptômes moraux indépendants de notre volonté ne doivent pas être ignorés des personnes qui croient que le suicide dans toutes les circonstances a toujours le même caractère et la même cause ; que l'on doit indistinctement priver des cérémonies de la sépulture tous ceux qui meurent de cette manière. Une telle détermination serait parfois anssi inconséquente que le refus d'inhumer celui qui, *dans le délire d'une maladie violente*, se précipite d'un endroit élevé et se tue (1) ».

Un ecclésiastique manceau (2) crut discerner dans ce passage « une apologie assez mal déguisée du suicide », et il en manifesta une indignation aussi véhémente qu'anonyme dans l'*Echo* de la Sarthe du 7 juillet 1824. Peut-être n'avait-il pas tort de dénoncer dans l'argumentation de M. Le Brun quelque contradiction, et confusion. Mais il l'accusa d'*intolérance* et même de propension philosophique ! « Philosophie abjecte, qui ne reposes que sur la matière, le suicide est ton ouvrage ; et quand bien même tu ne l'aurais pas enseigné publiquement, quand tu n'aurais pas semé tes livres de sentences cruelles et homicides, on peut dire que tu portes naturellement l'homme à sa propre destruction, par les motifs de désespoir et d'éternelle désolation que tu jettes dans son âme, lorsqu'il est accablé par les malheurs de la vie ! »

(1) *Erreurs relatives à la santé*, p. 114-115.
(2) Probablement l'abbé Guyard (Pierre), professeur de philosophie au Collège, publiciste.

L'abbé ne désignait, il est vrai, sa victime que par son initiale : L. ; et cette prudence même lui fut fatale. Un médecin manceau, le Dr Lepelletier de la Sarthe, se crut visé ; et comme il était porté, lui aussi, à l'éloquence, et sensible à la critique, il adressa au rédacteur du journal une réplique virulente. Le folliculaire se trouva donc aux prises, et malgré lui, non seulement avec le véritable auteur, mais encore avec un médecin qui était précisément honoré de la confiance de Monseigneur et du préfet ! Il jugea bon de battre en retraite. Et docile à la voix du Dr Le Brun, qui lui fit remarquer « que c'est avec l'accent d'une charité douce et persuasive, et non avec des déclarations virulentes qu'il convient de rappeler à la vérité si l'on s'en écarte », l'abbé déclara qu'il n'avait « point eu l'intention de blesser un homme estimable », qu'il rendait justice à « ses principes religieux », et que son livre « renfer[mait] d'ailleurs beaucoup d'articles fort bons, pleins de sagesse et d'érudition (1). »

Ainsi Le Brun sortit de cette bagarre, victorieux et enrichi ! Démentant la prophétie de l'*Echo*, que son ouvrage n'était « pas destiné à faire grand bruit », le livre se vendit : un deuxième tirage fut édité dès 1824 à Paris et à Montpellier, chez Gabon et Cie. On le trouvait même aux Galeries de bois du Palais-Royal, à la devanture du libraire Delaunay. Le reste de l'édition fut lancé en 1826 par le même Gabon. Et l'Académie de médecine, qui en reçut un exemplaire, assura l'auteur par la plume de son secrétaire Pariset, qu'elle l'acceptait « avec le plus grand intérêt et le faisait déposer honorablement dans sa bibliothèque. »

IV

Tels furent l'homme et l'auteur. Mais que valait le praticien, et quelle fut sa doctrine ? Esprit cultivé, il était, évidemment, de ces médecins humanistes, formés aux leçons de la sagesse antique, et dont l'es-

(1) L'*Echo, Journal du Département de la Sarthe*, nos 81, 82, 83, des 7, 10, 12 juillet 1824, p. 317-318, 324, 328.

pèce s'éteignit au début du xixe siècle. A côté des ouvrages de médecine vétérinaire, Lafosse, Bourgelat, épaves de ses premiers travaux, Hippocrate, Galien, Arétée, Paul d'Egine, Cœlius Aurelianus, voisinaient sur ses rayons avec les classiques du xvie au xviiie siècle, Fernel, Baillou, van Helmont, Riolan, Sanctorius, Bonnet, Sydenham, Morton, Morgagni, Baglivi, Boerhaave, van Swieten, Sénac, Haller, Cullen, Stoll, et aussi Bordeu et Barthez. Vitaliste comme les maîtres de Montpellier, Le Brun croyait, avec Bichat, à une Nature médicatrice, en lutte perpétuelle contre les assauts du monde matériel. La vie, disait Bichat, est l' « ensemble des fonctions qui résistent à la mort (1) ». Et il entendait par là que l'organisme vivant est régi par des lois particulières, différentes des principes physico-chimiques. — « La vie éteinte, écrit à son tour Le Brun, tout rentre sous l'influence des lois mécaniques et chimiques », qui n'ont point de prise sur le vivant (2).

Ce n'est pas que l'on n'eût à maintes reprises tenté d'assujettir à ces dernières la physiologie et la pathologie. Et il avait fallu tout l'effort de Pinel pour balayer de l'édifice nosologique le fatras dont l'humorisme iatromécaniciste de Bœrhaave l'avait encombré. Le maître de la Salpêtrière ramena l'hippocratisme à l'école de Paris — un hippocratisme accommodé à ses conceptions d'Idéologue et toute la génération médicale de Le Brun fut imbue des principes qui trouvèrent dans la *Nosographie philosophique* leur définitive et dernière expression. Notre manceau, comme Pinel, admet dans ses premiers travaux l'existence de fièvres gastriques : bilieuses, tierces ou doubles tierces ; de fièvres muqueuses ou pituiteuses ; de fièvres adynamiques putrides ; de fièvres ataxiques malignes ; de fièvres soporeuses, et de fièvres cérébrales.

Mais quelle altération précise se cachait sous ces

(1) Bichat, *Recherches physiologiques sur la vie et la mort*, 2e éd., Paris, an X, 1802, in-8o, p. 1.

(2) Le Brun, *Erreurs relatives à la santé*, p. 149.

dénominations un peu confuses ? Et que valaient ces définitions nosologiques ? Que sont les espèces morbides de Pinel, dit Trousseau, sinon « des symptômes et des signes seuls ? » (1).

Pour peu que M. Le Brun eût prêté l'oreille à des voix cependant bien proches, il eût entendu Bretonneau de Tours, et Gendron de Château-du-Loir réprouver un organicisme qui prenait l'effet pour la cause, et devançant en quelque sorte les prévisions pastoriennes proclamer dès cette époque l'extériorité, la contagiosité et la spécificité des facteurs morbides (2). Mais il n'y prit point garde, et s'il évolua, ce fut pour applaudir plutôt aux vigoureux et bruyants assauts que Broussais donnait au néohippocratisme. Dès 1824, Le Brun ne croyait plus aux fièvres dites essentielles. Il adhérait à « la nouvelle doctrine, rangeant les fièvres appelées primitives à la place que leur assigne le *genre de lésion qui les caractérise.* » Pinel, sans doute, avait tenté de leur donner un substratum dans les grands systèmes organiques (3), mais de façon toute théorique, et en conférant à chaque pyrexie une sorte d'individualité non seulement symptomatique, mais essentielle.

Fantômes que tout cela, ripostait Broussais. Il n'y a qu'une lésion, et banale ; une cause « à tout faire » : l'irritation. Elle n'a rien de spécifique. La fièvre n'est que la répercussion sympathique d'une inflammation primordiale laquelle siège, presque toujours, dans

(1) Trousseau et Pidoux, *Traité de Thérapeutique et de matière médicale*, 6e éd., Paris, Béchet jeune. 1858, 2 vol. in-8°, t. I, p. XXXVIII.

(2) Cf. P. Delaunay, Le traitement de la diphtérie dans le Maine et la dynastie médicale des Gendron, in *Etudes sur l'Hygiène, l'Assistance et les secours publics dans le Maine*, Le Mans, 1920, in-8°.

(3) « Les plegmasies seront... divisées en différents ordres suivant qu'elles auront leur siège dans les membranes muqueuses, les membranes diaphanes, les glandes, les muscles et les tégumens. » — Les fièvres angioténiques correspondent à « une irritation fixée sur les tuniques des vaisseaux sanguins » ; les fièvres méningo-gastriques à celle des membranes digestives ; les fièvres adénoméningées à celle des muqueuses de diverses cavités ; les adynamiques, à l'atonie des fibres musculaires ; les ataxiques, à une atteinte du principe des nerfs ; les adénonerveuses, à l'atteinte des nerfs et des glandes. (Pinel, *Nosographie philosophique*, t. I, Paris, an VII, in-8°, p. XXV, et 7-8).

le tube digestif (1). Le Brun toutefois, ne donnait point une entière créance à la doctrine physiologique. S'il accordait assez volontiers à Broussais que les fièvres ne sont en somme que des « affections secondaires », symptomatiques, et que la cause en peut être, le plus souvent, rapportée « à l'irritation des organes du bas-ventre » (2), il ne laissait point d'adresser an nouveau prophète quelques objections. La gastro-entérite était-elle aussi fréquente, expliquait-elle autant de choses que l'avançait Broussais ? Il se méfiait d'un si exclusif « entraînement vers la nouveauté » ; et il critiquait des « explications seulement spécieuses » et qui ne s'appliquaient guère, par exemple, à la pathogénie des fièvres intermittentes, où le « caractère d'rritation [est] difficile à expliquer. On conçoit que cette lésion de tissu peut exister avec des paroxismes, mais non avec intermittence et périodicité. Parler de la mobilité, du déplacement de l'érisipèle pour étayer le système de l'irritation périodique ne paraît pas un exemple suffisant. Que la gastro-entérite se déplace d'un point pour se porter vers un autre, ce qu'on ignore encore, l'irritation en existe-t-elle moins sur la membrane muqueuse intestinale avec les symptômes qui lui sont propres » (3) ?

Ce débat n'avait pas seulement un intérêt théorique ; de ses conclusions, les malades faisaient les frais. Auquel se rattacher, de tant de propos contradictoires ! Sachez respecter la nature médiatrice, disaient les néo-hippocratistes, férus de cette méthode expectante dont le Dr Voullonne avait, dans un livre célèbre, vanté jadis les bienfaits ; mais n'hésitez pas à évacuer *larga manu* les humeurs peccantes, ajoutait le dernier des humoristes, l'helléniste Bosquillon. — Méfiez-vous de la nature, clamaient au contraire les suppôts de la médecine agissante ; car son effort

(1) » Toutes les fièvres essentielles des auteurs se rapportent à la gastro-entérite simple ou compliquée. » (Broussais, *Examen des doctrines médicales et des systèmes de nosologie*, Paris, Méquignon, Marvis, 1821, 2 vol. in-8°, t. I, p. XXIV, aph. CXXXIX).

(2) *Erreurs*, p. 144-145.

(3) *Erreurs*, p. 147.

est trop souvent impuissant ; au défaut d'*incitabilité*, sont dûs les trois quarts des affections générales ; l'*asthénie*, voilà le péril ; et il faut, comme dit Brown, stimuler presque toujours l'organisme défaillant. Comptez, au surplus, ajoutait Pringle, qu'il y a dans les maladies quelque élément putride dont l'essence nous échappe, et contre lequel il faut lutter à l'aide des antiseptiques. Et voilà, les toniques, l'alcool, et le kinkina, et la cannelle, au premier rang des panacées.

Méthode incendiaire, objecte l'école de Broussais. L'organisme toujours, réagit par un processus inflammatoire, et la vérité est à l'inverse du Brownisme. L'ennemi, c'est l'irritation. Son repaire, le tractus gastro-intestinal. Gardez-vous de jeter de l'alcool sur le feu. N'aggravez pas, par des drogues intempestives, cette phlogose d'où vient le péril. Assurez, par la diète et l'eau de gomme, la sédation des voies digestives ; dissipez par la saignée, les sangsues, les ventouses et autres révulsifs, l'inflammation menaçante. Déja Rasori, enchérissant, avait dénoncé les écarts de la nature ; tout le mal vient d'elle, et de son effort indiscipliné, qu'il faut mater, bien loin de l'encourager. C'est à force d'ipéca, de tartre stibié que l'on combattra le flux congestif, selon les bons principes du contro-stimulisme, et que l'on *jugulera*, par exemple, la pneumonie... laquelle ne demande qu'à guérir toute seule.

Devant cette cacophonie, M. Le Brun, prudent, concluait que les « systèmes sont aux sciences ce que les passions sont aux hommes » (1). — Fuyez, s'écriait-il, ceux dont parle le Docteur Virey, ces nouveaux Sganarelles, médecins non malgré eux, mais malgré tout le monde éclairé, et qui croient toujours la nature impuissante ou incertaine dans ses efforts » (2). Ainsi reparaissait sur ses lèvres le vieil acte de foi hippocratique dans la toute-puissance de la *natura medicatrix*. Mais il réprouvait et l'abstention systéma-

(1) *Erreurs*, p. 144.
(2) *Erreurs*, p. 151.

tique et l'abus des saignées, purgatifs et vésicatoires, par quoi les fièvres adynamiques n'étaient en réalité que des fièvres défigurées et aggravées... du fait du traitement M. Le Brun blâmait encore « l'emploi hardi du quinquina et autres excitants » ; et les systématiques de la gomme et des sangsues ; et les médecins perturbateurs, entichés « des doses énormes de tartre stibié ». Sa pratique éclectique était certainement prudente, et lénitive, et sobre de médicaments ; elle puisait ses inspirations dans une sage compréhension de l'hygiène physique, et des effets de la « sensibilité morale », et des exigences des divers tempéraments. Il n'était point, assurément, de « ces médecins inutilement agissants » dont il dénonce les excès, ceux-là dont Hoffmann a dit : *Fuge medicos si vis esse salvus*. Nons le louerons de s'être soustrait aux entraînements de la *mode* en médecine, et d'avoir résolu en homme de bon sens le *cas* que tant de théories divergentes proposaient alors à la conscience des praticiens.

Le Brun, en écrivant ces pages, avait-il quelque prescience du sort qui l'attendait ? A la fin de novembre 1826, il fût atteint d'une piqûre anatomique,... et tomba sous la main d'un confrère aussi dévoué que broussaisien. Ni les vésicatoires, ni l'eau de gomme, ni les émissions sanguines répétées — 20 sangsues le 1er décembre ; « 25 grosses sangsues » le 9 décembre ; dit le mémoire de son pharmacien Fouplin — ne purent conjurer le péril ; et le malheureux mourut le 12 décembre 1826, victime du devoir professionnel. Il n'avait que 55 ans (1).

(1) De son mariage avec Mlle Ménard, Le Brun avait eu un enfant, *Charles-Désiré*, né au Mans en 1809, lequel épousa à l'Ile-Bourbon Zélina Catti, et y mourut en 1834, laissant un fils, Edmond.

Du second lit, Le Brun eut : 1° *Adèle-Caroline*, née au Mans, le 27 septembre 1815, épouse en premières noces de Charles Haumont (4 février 1834), d'où : Marie-Caroline-Frédérica, née à Paris, le 25 septembre 1835 épouse (au Mans, 21 mars 1855) de Gustave Triger d'Hirbonde, ancien élève de l'École Polytechnique, directeur des Postes et Télégraphes de la Sarthe (1825-1908). — En deuxièmes noces (1855) de Charles Thoré, conseiller général, Directeur de la Banque de France, chevalier de la Légion d'honneur. — Morte au Mans le 12 octobre 1878.

OUVRAGES DU Dr LE BRUN

Recherches sur la dyspepsie idiopathique ou digestion laborieuse, dissertation présentée et soutenue le 4 nivôse an XII, Paris, Didot jeune, an XII-1803, 24 p. in-4°.

Essai de topographie médicale de la ville du Mans et de ses environs. Le Mans, Fleuriot, 1812, 192 p. in-8°.

Des erreurs relatives à la santé, Paris, Lecointre et Durey, 1824, VIII-240 p. in-8°. — *Des erreurs relatives à la santé, ouvrage utile aux gens du monde*, Paris et Montpellier, Gabon et Cie, 1824, VIII-243 p. in-8°. — *Des erreurs relatives à la santé, ouvrage où l'on traite de l'Air, des Eaux, des Lieux, des Aliments, des Vêtements, des Cosmétiques, des Exercices, des Etudes, des Professions, de l'Imagination, des Passions, des Inhumations précipitées, des Charlatans, des Maladies*, Paris, Gabon et Cie, 1826, VIII-243 p. in-8°.

Œuvres manuscrites

Rapport sur un traité des maladies des yeux avec des observations pratiques constatant les succès obtenus par l'usage d'un topique inventé par J. Williams, oculiste du dispensaire royal de Londres (25 avril 1815).

Observations d'un cas de névralgie, — d'un cas d'épilepsie vermineuse, — d'un cas de narcolepsie (s. d. postr. à 1813).

Réflexions sur quelques moyens conservateurs de la peau. [frictions, bains et cosmétiques], s. d.

(Arch. de la Soc. d'Agric., Sc. et Arts de la Sarthe, Carton XVII, A. 11-11 *bis*, 12.)

2° *Adrien-Charles*, né au Mans le 18 janvier 1917, inspecteur des forêts, mort au Mans le 25 mars 1904, époux (1848) d'Eugénie Lambert de la Vannerie, d'où : 1° Adrienne, née le 6 janvier 1849, épouse (25 janvier 1873) de Maurice Viennot de Vaublanc, chevalier de la Légion d'honneur, anc. capitaine aux mobiles du Loiret. — 2° Marcel, né à Blin en 1852, propriétaire au Mans.

JEHAN DE RAFFOU

DOCTEUR RÉGENT DE LA FACULTE DE MEDECINE DE POITIERS AU XVII[e] SIÈCLE

Par M. P. RAMBAUD.

Jehan de Raffou, né à Ruffec, en 1584, était fils de Pierre, sieur de Chaumont, docteur en médecine et de Julienne Blondeau (1).

Désireux d'embrasser la profession exercée par son père, Jehan de Raffou vint à Paris, en 1603, pour y suivre les cours de la Faculté de médecine. Après trois années d'études, il alla prendre ses grades à celle de Poitiers.

Le 4 avril 1606, se trouvent réunis aux écoles, les professeurs Jehan Pidoux sieur de Malaquet, médecin, des eaux de Pougues, François de Saint-Vertunien Lavau, Pierre Milon sieur de Tarnais le futur médecin d'Henry IV qu'il devait assister à ses derniers moments, Pascal Lecoq, gendre de Saint-Vertunien et cousin du candidat, et enfin, François Citoys fils d'un apothicaire, qui devint plus tard, médecin du cardinal de Richelieu.

Le doyen Pascal Lecoq vient déclarer à ses collègues qu'il a « présenté Jehan de Raffou escolier en médecine ayant attestation de trois ans d'estude inséréez cydessoubz, lequel désiroit prendre les dégrez de bachelier et autres en ceste Université et en suppliait lesdits sieurs docteurs, lesquels, en considération de l'attestation du temps de ses études,

(1) Pierre de Raffou eut deux autres enfants : Pierre Sénéchal de Charroux marié à Louise Guyot et François, Apothicaire à Ruffec (min. Herbaucteau (1700),

selon les statuts de la Faculté, ont ordonné qu'il seroit auparavant examiné par chacun des docteurs séparément ».

Les examens particuliers durent être suffisants car, le 15 avril, le candidat fut appellé, en présence du Recteur et des Docteurs des Facultés de droit et de théologie, à subir son examen public (2). On lui posa la question suivante : *An per somnium coctio fiat melior quam per vigilias?* Ayant répondu d'une façon satisfaisante, et l'examen étant terminé, les professeurs «l'ont déclaré tout unanimement et jugé capable d'estre bachelier et l'ont déclaré tel et luy ont faict prester le serment accoustumé à Jehan Pidoux, doyen de la Faculté et luy en ont délivré lettre ». Ces lettres datées du 14 juillet, sont ecrites en latin.

Le 15 octobre suivant, Jehan de Raffou présente une demande afin d'être admis à passer l'examen de licence. Pour sa première dispute, dite *Quod libitaire*, on lui pose la question suivante : « *An pesti sub aere*?. » L'ayant traité avec succès, en présence des Docteurs et des bacheliers, il est appellé le 15 mars 1607 a passer sa thèse cardinale sur le sujet suivant : « *An certani ex urinis judicium ?* »

Le lendemain, 16 du même mois, le Doyen de la Faculté vient dire à ses collègues « que Jehan de Raffou bachelier requeroit d'être promu au degré de licence en la Faculté de médecine. Après ouverture du livre des aphorismes d'Hyppocrate, on lui présente, le 20e de la 3e section : « *Vere enim furores et atrabiles etc.*, pour en répondre et estre examiné le 17 mars suivant. »

Au jour dit, il est interrogé par le doyen Jehan Pidoux et par les quatre docteurs qui l'assistent. Ayant été admis, le doyen le conduit à l'église Saint-Hilaire et là, devant l'autel de la chapelle d'en haut, il reçoit la licence ainsi que la bénédiction apostolique qui lui sont conférées par le chanoine Lacour, doyen, « député a cest effect par le Chapitre au défaut

(2) Arch. Vienne, D3 . f° 92.

et absence de Monsieur le trésorier chancelier de l'Université et, lui a délivré lettres de licence signées du doyen, docteur et bedeau général de ladite Faculté et scellées du sceau de la Faculté et de celui du doyen » (3).

Désireux d'aller continüer ses études à Montpellier, « pour y cueillir les fruitz qui se peuvent rapporter d'une telle Université et se rendre d'autant plus digne de la compagnie du doyen », Jehan de Raffou le prie de vouloir bien lui garder son rang pour sa réception au doctorat. Cette promesse lui est aussitôt faite par Pascal Lecoq.

Raffou partit pour Montpellier, mais n'y séjourna que peu de temps car, le 27 décembre suivant, ses thèses de doctorat étant prêtes pour l'impression, il vint demander la date à laquelle il pourrait les disputer devant la Faculté de Poitiers. Ayant reçu une réponse assez évasive, il insiste pour en obtenir une autre plus catégorique.

En réalité, le doyen était fort en peine, ne voulant mécontenter ni son collègue Milon qui présentait au même examen son neveu Antoine Rabault, ni son collègue Pascal Lecoq cousin de l'autre candidat. Ayant réuni le conseil de la Faculté, il fut décidé que Rubault passerait ses examens et serait le premier reçu au doctorat.

Le 14 janvier suivant, Raffou adresse au doyen une longue déclaration signée des notaires Doré et Johanne. Il lui pose d'abord toute une série de questions ayant trait à son examen, après quoi, il demande à subir sa dispute diurnale avant Rabault (4). Cette dispute avait lieu plusieurs semaines avant les épreuves du doctorat. Elle comportait deux questions, l'une pratique et l'autre théorique. Elle était obligatoire pour tous les docteurs qui voulaient se faire adopter par la Faculté.

Après une longue discussion entre les professeurs divisés en deux partis, il est pris une décision, grâce

(3) Arch. Vienne. id, f° 98.
(4) Min. Johanne. notaire.

à la sommation que leur envoie Jean de Raffou, le 23 janvier 1608. Il est alors autorisé à subir son examen, le 30 du même mois.

Jehan de Raffou après une nouvelle résistance de quelques semaines, se soumet au décret de la Faculté et consent à subir sa dispute diurnale, le 14 février, date à laquelle elle a lieu effectivement.

Ses thèses sont dédiées à Pierre de Brilhac seigneur de Nouzières et de Bernay, lieutenant criminel au présidial (5). La première question, purement théorique, qu'on lui donne à traiter est la suivante :

« An sœdi virginis coloris a mœrore? »

La seconde : « An phtisicis conveniat purgatio? » Pour toutes les deux, il conclut par l'affirmative.

Ses réponses ayant été satisfaisantes, il est admis à recevoir le bonnet doctoral.

Cette cérémonie a lieu, le 10 juin, selon l'usage, dans l'église de Saint-Pierre, en présence du Recteur, des professeurs des quatre Facultés, des officiers de l'Université, du clergé de Saint-Pierre, des magistrats du Présidial, du Maire, des Echevins et de tous les notables de Poitiers. En arrivant, le nouveau docteur monte dans une chaire placée à l'entrée de l'église, tandis que le jeune François Pidoux M[e] ès-arts, monté dans une seconde, doit disserter sur la question suivante :

An mores animis sequentur temporis temperamentum? L'étudiant ayant bien répondu, est dispensé de son examen « per intentionem », ou de tentative, pour le baccalauréat.

Cela fait, le médecin Pierre Milon, remet le bonnet doctoral à Jehan de Raffou et le déclare reçu au « nombre et rang des docteurs de la Faculté de médecine de cette ville et Université de Poitiers ». Après quoi, il prête le serment d'usage entre les mains du doyen Jehan Pidoux.

Le 7 décembre 1610, Jehan de Raffon est chargé de la leçon de principes, la seule qui ait lieu cha-

(5) Babinet (Ch.). Le Présidial de Poitiers, Mém. *Soc. Ant. Ouest*, t. XX, 2e sp. 200.

que année à la Faculté. Il fait au préalable distribuer de nombreux prospectus aux personnes qui doivent y assister, pour leur annoncer qu'il traitera, le matin, à 9 heures, la question suivante : *An morbi a demone et maleficis* ? (1).

En 1617, il est de nouveau chargé de faire la leçon de principes, le 9 décembre. Quelques jours avant cette date, le 27 novembre il invite le maire et les échevins de Poitiers, à venir, selon l'usage, y assister, ce qu'ils acceptent « en remerciant ledit de Raffou de l'advis qu'il a faict à la ville » (2).

Le 5 décembre, jour désigné, il remet à chacun de ses invités, le programme de sa leçon qui est le suivant : *Variorum piscium marinorum et fluviatilium. naturam, proprietates et piscationem ad sanitatem conservandam plurimum conferre renis et aura* (3).

Enfin, son dernier acte de régence a lieu, le 3 mars 1632. Le sujet qu'il traite est le suivant : *De vanitute spargyrorum novas suas medicamentorum præparationes veteribus receptis medicorum,dogmaticcorum temere perferentium elenetrica et publica lectio pro incohabitatione fauendarum* (4). Le titre du sujet nous montre que Jehan de Raffon réprouve l'emploi des médications nouvelles comme il arrive parfois, aux vieux praticiens.

Selon les statuts de la Faculté, Jehan de Raffon doit faire, quand vient son tour, des lectures, deux fois par semaine, soit aux garçons apothicaires, soit aux garçons chirurgiens et assister aux herborisations qui ont lieu chaque année. C'est ainsi que chargé d'en diriger une au mois de mai 1629 et, désirant y inviter les docteurs en médecine avec les maîtres et les élèves apothicaires,le conseil de la Faculté promet de lui verser tout l'argent qui sera nécessaire (5). Elle a lieu effectivement, le 29 novembre suivant, à Vouneuil-sur-Vienne, près de Châtellerault.

(1) Arch. Vienne, cart. j. 44.
(2) Bibl. Port. Reg. dél. municip. nº 72 ; fº 83,
(3) Arch. Vienne cart J. 44.
(4) Arch. Vienne, éd. cart., fº 44.
(5) Arch. Vienne D 3 ct D 5.

C'est également en qualité de délégué de la Faculté, qu'il préside, les 6 et 7 mai 1619, une commission composée de deux médecins et de trois maîtres apothicaires, chargée de visiter les pharmacies de Poitiers. Le résultat de la visite fût qu'elles renfermaient des médicaments en tous points irréprochables, sauf toutefois, la thériaque et le mithridate de M[e] Georges Royer (1). Aussi, une plainte fut-elle immédiatement adressée au Présidial chargé de juger ce délit.

Jehan de Raffou se préoccupe, à l'occasion, de l'exercice illégal de la médecine (2). C'est ainsi que nous le voyons, le 3 décembre 1620, dénoncer à la Faculté, le chirurgien du régiment des Suisses du roi. Il l'accuse d'avoir commis ce délit malgré les avertissements qu'il avait reçu à maintes reprises. L'affaire est mise immédiatement entre les mains d'un procureur et d'un avocat.

Le doyen Pascal Leroy étant mort, le 28 août 1630, Jehan de Raffou est chargé d'en faire l'éloge funèbre (3). En même temps, il est nommé sous-doyen. Le décanat revenant de droit à François Citoys, médecin du cardinal de Richelieu. De la correspondance échangée entre eux, il ne nous reste qu'une lettre que Citoys lui adresse, de La Rochelle, lors de son retour du Languedoc où il avait assisté à la répression de la révolte du connétable de Montmenrency. Elle est ainsi conçue :

Monsieur,

Il n'y a rien de si inconstant que la cour. Je m'étais promis, par la disposition que je voyais aux affaires que je pourrais voir à l'entrée de ces advents, commencer les principes de nos escoles et en bonne compagnie de Messieurs Bouvard et Seguyn, mais le désir qu'a eu le Roy de se rendre au plutôt à Versailles, a fait passer Monsieur Bouvard par le Limousin et la maladie de Monseigneur le cardinal a donné occasion à la reine de commander à Monsieur Seguyn de demeurer près de

(1) Arch. Vienne, D 5.
(2) Arch. éd. Vienne, D 5.
(3) Arch. éd. Vienne, D 5.

luy avez moy, comme il est de présent. Le mal de mond seigneur a esté un grand abcès *inter anum et coccygium* qui, avant suppurer, lui a donné mille douleurs et fièvre assidue avec une déchirure qu'un chirurgien de Bordeaux nous a fait cesser par une bougie capsulée, sans laquelle notre homme suffoquait.

L'abcès a suppuré et, ayant tesmoigné quelques exitures au dehors, s'est retiré au dedans et est allé s'ouvrir dans la vessie. Depuis, ne se vuidant paz par là, suffisamment, nous avons appliqué un cautère à la tumeur où ayant passé la lancette, nous en avons tiré, à plusieurs fois, plus de cinq palettes de pus. Et nonobstant de cela, il n'a laissé de se faire un autre petit abcès ou tubercule au col de la vessie qui a pareillement suppuré et s'est vuidé par les urines. Il ne nous reste plus que de mondifier nos ulcères et empescher la fistule. Tout cela me renvoye bien loin de ce que j'avois proposé de me trouver à nos principes. Et partant, vous ne laisserez pas s'il vous plaist, de les faire faire quand il plaira à la compagnie. Je ne pense pas estre plutôt par delà que vers Noël, en attendant l'honneur de vous voir, je demeure, Monsieur,

Votre très humble serviteur,

Citoys.

De Saint-Port-en-Saintonge, ce 23 nov. 1632.

Nous allons donner du repos à notre malade à Saujon et volontier à Brouage qui n'est qu'à trois ou quatre lieues.

Jehan de Raffon avait épousé par contrat du 26 novembre 1608, Jeanne, fille de l'apothicaire-poëte Jacques Constant (1). De ce mariage naquirent deux enfants ; Pierre et Ester.

Devenu veuf, il se marie en secondes noces, par contrat du 30 novembre 1618, à Radegonde Robin, veuve de Charles Belgent (2). De cet autre mariage il eut : Jeanne et Madeleine.

Jacques Contant meurt, le 12 février 1629, en laissant tous ses biens aux enfants de sa fille, et seulement la jouissance à sa femme Marie Gallet, tant qu'elle vivra. Après de nombreuses contestations

(1) Rambaud (P.). — La Pharmacie en Poitou. (Mem. *Soc. ant. Ouest* LXXX, 2e s. p. 602.

(2) Min. Johanne, notaire.

entre la veuve et le gendre de son mari, il est décidé que la première conservera son mobilier ainsi que ses joyaux et la maison qu'elle habite (1). Quant à la pharmacie, elle est vendue à l'apothicaire, Charles Babinet.

Jehan de Raffou qui demeurait rue de la Regratterie, dans la paroisse Saint-Didier, mourut le 7 décembre 1635. Il fut enterré dans le cimetière des protestants, car il appartenait, comme son beau-père Contant et son cousin Lecoq, à la religion réformée.

L'inventaire de son mobilier a lieu, le 22 du même mois. On y trouve, d'abord, tous ses vêtements qui comprennent :

« Un habit de drap d'Espagne noir, fort usé, à l'usage dud. feu. Une casaque de drap tanné mi-usée à l'usage dud. feu, une robe de chambre de camelot viollet, doublé de revesche, avec une autre robe de drap brun, le tout fort usé ; un habit de camelot noir ; un manteau de drap d'Espagne fort usé ; deux soutanes, l'une de serge de soye et l'autre de serge de Tours, fort usées ; une petite casaque de camelot noir fort usée ; une robe de camelot rouge de docteur ayant des parements de taffetas bleu, avec une toque fourrée a l'usage du défunt. »

Tels étaient les vêtements que possédait un docteur régent de la Faculté de médecine de Poitiers, dans la première moitié du XVIIe siècle.

Parmi les meubles, nous signalerons seulement, une chaise, à bras de noyer, garnie de broderies.

L'inventaire de la bibliothèque est fait les 7 et 8 janvier 1636, par le libraire Laurent Guiery.

Elle comporte les ouvrages qui suivent :

Galeni opera (5 vol.), in f°.	15 l.
Galeni epitome, in f°.	2 l.
Galeni. De usu partium in-f° grec. . . .	2 l.
Hyppocratea grec, in-f°.	3 l.

(1) Min. Johanne, notaire.

Laurent Guerry dont le nom n'est pas cité par de la Bouralière, devait être le père d'Etienne Guerry, éditeur, en 1664 et 1666, à Poitiers.

Min. Jehanne, notaire.

Dureti in κωακαι Hppocrati in-f° . . . . . 3 l.
Hofmani in Galenis, in-f° . . . . . . 2 l.
Ars medica. Steechii, in-f° . . . . . . 2 l. 10 s.
Georgii Agricole, in-f° . . . . 1 l. 10 s.
Vesalius ad Rolanta epistola, in-f° . . . . 10 s.
Gorrei definitionum medicarum in-f° . . 2 l.
3 vol. de chirurgie de Guillemeau, in-f° . . . 2 l.
3 vol. chirurgia de chirurgiâ, in-f° . . . . 3 l.
3 vol. chirurgia ab Aquapendente, in-f°. . . 2 l. 10 s
Ardoyinus. De venenis in-f° . . . . . . 2 l.
Argenterii. De morbis, in-f°. . . . . . 2 l.
Concilia medicinalia Scholtzii, in-f° . . . 4 l.
Œuvres de Dulaurens, in-f°. . . . . . 5 l.
Epistolæ medicinales diversorum authorum, n-f° . . . . 2 l.
Descriptio plantarum. Œuvres de Contant, in-f° 3 l. 10 s.
Aetii medici, in-f°. . . . . 2 l.
Lexicon medicinæ, in-f° . . . . 1 l. 10 s.
Thomæ Roderici in Galeni, in-f° . . . . 1 l.
Vallesii controversia, in-f° . . . . . . 1 l. 10 s.
Sylvius, de febribus, in-f° . . . . . . 1 l. 15 s.
Ihppocratis opera (latin) in-f° . . . . . 2 l.
Valerii Cordi annotationes Dioscorides, in-f° . 2 l. 10 s.
Mathiole, in-f° . . . . 4 l.
Rodericus. De morbis mulierum, in-f° . . . 3 l.
Plantarum seu stirpium historia, in-f° . . . 4 l.
Fernellii opera, in-f° . . . . 3 l.
Historia plantarum, in-f° . . . . 7 l.
De naturâ stirpium, in-f° . . . . 1 l. 10 s.
Antidotarum Weckeri, in-f°. . . . . . 2 l.
Syntagma arcanorum Libavius, in-f° . . . 2 l.
Accouchement des femmes (Duval), in-8° . . 10 s.
Accouchement des femmes (Guillemeau) in-8°. 1 l.
De la nature des plantes, par Guy de la Brosse, in-8°. . . . . 1 l.
Riolani opuscula, in-8° . . . . 10 s.
Sanctorii medici opera, in-8°. . . . . . 8 s.
Mercurialis, de morbis puerorum, in-8° . . 1 l.
Hucheri, de sterilitate, in-8° . . . . . 15 s.
Batistæ Porta, de humana physiognomonia, in-8° . . . . 1 l.
Cardanus, contradicentium medicorum, in-8° . 8 s.
Valerio, in Galeni, in-8° . . . . 8 s.
De Crisibus (Ant. Petitæi Ambiani), in-8° . 15 s.

Rondeleti methodus curandorum, in-8° . .		15 s.
Pisoni practica, in-8°.		15 s.
Methodus practicæ medicinæ (Capivaccio), in-8°	1 l.	
Practica medicinæ Heurnio, in-8°		15 s.
Practica Dioscoridis, in-8°	1 l.	
Opera Aegineti, in-8°.	1 l.	
Observationum medicorum (Schenckii), in-8° 4 vol.	1 l.	10 s.
Opus medicæ (Constantinus), in-8°. . . .		8 s.
Gordonii Opera Lilium medicinæ, in-8° . .		10 s.
Valeriolæ observationes, in-8°		8 s.
Varandæi Opera, 2 vol., in-8°		10 s.
Giraumaninanus, in-8°		8 s.
Chiromancie des doigts, in-8°		8 s.
De secretis Weckerii, in-8°		10 s.
Secreti Falopia, in-8°.		10 s.
Chirurgie de Lanfranc, in-8°		8 s.
Le révérend Antoine, de la médecine et de la chirurgie, in-8°.		12 s.
Chirurgia Vesali, in-8°		8 s.
Lemni, de completionibus, in-8°.		8 s.
Traité d'épilepsie, in-8°		8 s.
Brunonici, de ebrietate, in-8°		12 s.
Chirurgie de Planiscampi, in-8°		8 s.
Cardanus de subtililate, in-8°		15 s.
Cardanus de la subtilité, in-8°		15 s.
Baccanelli, de consensu medicorum, in-8° .		8 s.
Pratica medicinæ Gualteri Brusle, in-f° . .	2 l.	
Guilelmi Varignane, in-f°		10 s.
Hypocratis prognosticon, Joannii Henrici, in-4°	1 l.	
Holleri opera, in-4°	2 l.	
Œuvres de la Framboisière, in-4°	2 l.	10 s.
Celsi de re medicâ, in-4°.	1 l.	
Exercitationes medicinales Vasco, in-4° . .	1 l.	10 s.
Mercurialis, in omnibus Hypocratis aphorismis, in-4°	1 l.	10 s.
Erasti disputationes in Paracelsum, 2 v. in-4°.	2 l.	10 s.
De ocultis pharmacorum potestatibus Erasto, in-4°.		10 s.
Puteau de purgantinusm, in-4°		8 s.
Dispensarium Præpositi, in-4°		15 s.
Paré, de Venenis, in-4°		10 s.
Fallopi in Hypocratis de vulneribus capitis, in-4°		10 s.
Fallopi, de meta et fossilibus, in-4°. . . .		10 s.

Grande chirurgie de Paracelse, in-4° . . .	1 l.	10 s.
Omniboni Ferrarii, de arte medicæ, in-4° . .		10 s.
Coyttarii, de febvre purpurea, in-4° . . .		10 s.
Palmarii, de morbis contagiosis, in-4°. . .		10 s.
Manière de nourrir les enfants, Vallembert, in-4°		8 s.
Donati, de aquis Lucensibus, in-4°. . . .		5 s.
Cavigiolis, de novis morbis. De balneo Vilensi, in-4°		8 s.
Cæsalpini Aretini, questionum medicarum, in-4°.	1 l.	
Quæstionum philosophicarum et medicarum Chiocco, in-4°	1 l.	10 s.
Variæ lectiones Mercurialis, in-4°	1 l.	
Boussueti, de naturâ aquatilium, in-4° . . .	1 l.	
Scaliger, de plantis, in-4°		10 s.
Delphini in Galeni, in-4°		15 s.
Institutionum medicinæ Sennerto, in-4° . .		15 s.
Carcani, in aphorismos Hypocrati, in-4° . .		20 s.
Visceri, in aphorismos Hypocrati., in-4° . .	4 l.	
Icones stirpium, in-4°		5 s.
Galeni, ars parva, in-4°		5 s.
Idea medicinæ, in-4°		5 s.
Lexicon alchimiæ, in-4°	1 l.	10 s.
Anatomicarum institutionum Protospatari, in-4°		5 s.
Chymye de Crollius, in-8°	1 l.	
Fuschius, in aphorismoss Hypocratis, in-8° .		5 s.
Holleri, in aphorismoss Hypocratis, in-8° . .		5 s.
Aphorismi Hypocratis, in-8°		2 s.
Instit. medicinæ Fuschii, in-8°		5 s.
Hollerii, de morbis internis, in-8°		8 s.
Laurentii anatomica, in-8°		5 s.
Metodus medicamenta, in-8°		5 s.
Dioscoridis (Grec Latin), in-8°		8 s.
Christophori Acosta aromaticis, in-8° . . .		8 s.
Histoire des plantes (Duret), in-8°		5 s.
Theophrasti, de historia plantarum, in-8°. .		8 s.
Enchiridion medico-praticum, in-8° . . .		8 s.
Sennerti opera, 5 vol. in-8 °.	3 l.	10 s.
De conservanda valetudine (Moreau), in-8° .		10 s.
Angeli Salæ de variis tum chimicorum, in-8° .		5 s.
Speculum lapidum, in-8°.		8 s.
Liber aureus Galeni, in-8°		8 s.
Oribasus, in-8°		5 s.

Discours de la peste de Mancel, in-8° . . .		8 s.
Nouveau chasse-peste, in-8°.		5 s.
Saraceni, de pestis, in-8°.		5 s.
Valesius de sacrâ philosophiâ, in-8°. . . .		8 s.
Bains de Bourbon Lanci, in-8°		8 s.
Traité du ris, in-8°		8 s.
Tetras Quercetani, in-8°	1 l.	10 s.
Quercetanus pharmacopæa, in-8°	1 l.	10 s.
Diæteticon Quercetani, in-8°		8 s.
La peste recognue par Joseph Duchesne, in-8°.	1 l.	
Rerum chimicarum, Libavius, in-8° . . .	1 l.	
Bernardi Penoti medico, in-8°		8 s.
Ficus, de la triple vye, in-8°		10 s.
Conférence des deux pharmaciens, in-8° . .		5 s.
Des mois de femmes, in-8°		8 s.
Thesaurus chimicus, in-8°.		10 s.
Maladies des femmes, in-8°		10 s.
Methodus medendi Galeni, in-16.		8 s.
Itenarium Gallia, in-16		5 s.
Secrets d'Alexis, in-16		8 s.
Baricelli, hortulus generalis, in-16		8 s.
Erreurs populaires de Joubert, in-16 . . .		8 s.
Cent douze vollumes divers de médecine . . .	18 l.	
Saint-Augustin, de la cité de Dieu, in-f°. . .	3 l.	
Divi Augustini bibliotheca, studii theologici, in-f°	1 l.	
Plini secundi, in-f°.	3 l.	
Lexicon Constantini, in-f°.	4 l.	18 s.
Dictionarium Caroli Stephani, in-f°. . . .	8 l.	
Atheneus, 2 vol., l'un Grec, l'autre Latin, in-f°.	5 l.	
Annales d'Aquitaine (vieille lettre), in-f°. . .	2 l.	
Histoire de France de Viguier, in-f°. . . .	2 l.	
Casauboni, in-f°	2 l.	
Suarez, en metaphisiciâ, in-f°	4 l.	
Adagia Erasmi, in-f°	2 l.	
Platonis, in-f° latin	1 l.	
Alexander Alexandro, in-f°	2 l.	
Homeri opera Grec-Latin (Castalio), in-f° . .	1 l.	
Aristotelis opera, Latin, in-f°.	2 l.	10 s.
Senece opera, in-f°	3 l.	
Julii Cesari Scaligeri (Cardanus), in-4°. . .	2 l.	10 s.
Zabarellœ opera, 2 vol. in-4°.	3 l.	
Mercurialis, de Arte Gimnastica, in-4° . . .	2 l.	10 s.
Ronus Romanorum antiquitatum, in-4°. . .	1 l.	10 s.

Lipsii opera, 2 vol. in-4°	2 l.	
Lettres de Pasquier, in-4°.		15 s.
Terentius contra Lipsii, in-4°	1 l.	
Iheroglyphicorum Ægyptiœ Grecorum, in-4°.	1 l.	
Santonius (Casaubonus), in-4°.	1 l.	5 s.
Instituta Theophili, Grec-Latin, in-4° . . .	1 l.	5 s.
Jours caniculaires, in-4°.	2 l.	
Coustumes du Poitou, par Garraud, in-4°. .	1 l.	5 s.
Voyage de François Mendoza Pinto, in-4°. .	1 l.	
Maleficium historicum, in-4°.	1 l.	10 s.
Histoire des Turcs, in-4°.	1 l.	10 s.
Pacius Aberiga, legocus phisicus politicus, in-4°.	1 l.	
Saturnalia Lipsii, — De Cruce, — Admiranda, in-4°.	2 l.	
Corpus poetarum, in-4°.	1 l.	10 s.
Burgis numerorum, in-4°.	1 l.	10 s.
Dictionarium poeticum, in-4°.	1 l.	
Morellius, in-4°.	1 l.	5 s.
Columella, in-4°.		15 s.
Autores linguæ latinæ, in-4°.	1 l.	5 s.
Etymologicum trilinguæ, in-4°	1 l.	
Atlas minor, in-4°.	4 l.	
Thrésor des troys langues, in-4°.	1 l.	10 s.
Tableau de l'inconstance, in-4°.	1 l.	
Démonomanie de Bodin, in-4°.		15 s.
Essay des merveilles de Binet, in-4°. . . .	1 l.	
Virgile Latin-François, in-4°.	1 l.	
Gallicii, de horologii, in-4°	1 l.	
L'usage du Quadrans, in-4°.	1 l.	
Lucretius, contra Lombrini, in-4°	1 l.	
Images des dieux, in-4°.	1 l.	
Illustres observateurs, in-4°.		10 s.
Fastes des anciens Hébreux, in-4°		15 s.
Plautus Lambrini, in-4°.	1 l.	
Dictionarium, in-4°	1 l.	10 s.
Cardamici opuscula, in-4°.		15 s.
Meursii Athenæ Batavæ, in-4°	2 l.	
Vingt-trois vollumes de diverses sciences, in-4°	4 l.	
Histoire de France de Serre, 4 vol. in-8°. .	5 l.	
Epîtres de Guevarre, in-8°		10 s.
Histoire des troubles, 4 vol. in-8°	1 l.	10 s.
Chroniques de Carion, 2 vol. in-8°. . . .	2 l.	

Histoire de Judée Acosta, in-8°.		10 s.
Illiade d'Homère, in-8°		10 s.
Œuvres de Plutarque, 4 voll. in-8°. . . .	4 l.	10 s
Coustumes de Touraine, in-8°.		8 s.
Essais de Montaigne, in-8°.		8 s
Novum testamentum Grec-Latin, in-8°. . .		15 s.
Histoire de Navarre, in-8°.		15 s.
Coustume de Bretagne, in-8°.		8 s.
Le grand empire de l'autre monde. in-8°. .		8 s.
Œuvres de Jacques Poille, in-8°.		5 s.
Orationes Hensii — Poematum, in-8°. . .	1 l.	
Triomphe de la piété par Caussin, in-8° . .		10 s.
Barclay, de potestate papa, in-8°		8 s.
Divers de Léon de Messie, in-8°.		10 s.
Sagesse de Charron, in-8°.		10 s.
Sphère de Sacrobosco, in-8°.		5 s.
Catulle, Thiburce, Prosperce, in-8°. . . .		8 s.
Colloquia Erasmi, in-8°		8 s.
Theoricæ novæ plantarum, in-8°		10 s.
De fabricâ Astrolobii, in-8°.		10 s
Virgilius Erythrei, in-8°		10 s.
Auli Persi Casaboni, in-8°	1 l.	
Censorium, de die natali, in-8°.		8 s.
Macrobius, in-8°		8 s.
Horace Latin et François, in-8°.		8 s.
Poemata Sainmartini, in-8°		5 s.
Grammatica Scoti, in-8°.		15 s.
Groseris, in-8°.		8 s.
Apullei Opera (Beroaldi), in-8°, 2 vol. . . .	1 l.	5 s.
Romanorum imperatorum effigies, in-8°. . .	1 l.	
Cornelius Tacitus (Juste) Lipse, in-8°. . .	1 l.	
Œrgence (Argence), in-8°, Latin	1 l.	
Lipsii epistola, in-8°.	1 l.	
Natalici comediæ, in-8°		10 s
Epitome Dortelini, in-8°.	1 l.	
Cassiodori opera, in-8°.	1 l.	
Metamorphoses d'Ovide. Renouard, in-8°. .	1 l.	10 s,
Luciani Opera Grec-Latin, 2 vol. in-8°. . .	2 l.	
Soixante-dix-sept volumes in-8° de diverses sciences.		10 s.
Petnonii satiricum, in-12°		10 s.
Mario Aguirola, de la nature d'amours, in-12°.		8 s.
Catholicon d'Espaigne, in-12°.		10 s.
Plantus, 2 vol. in-12°.		8 s.

Lactance, de Sierra, 4 vol. in-24.	1 l. 10 s.
Plinii epistolæ, in-12°.	10 s.
Coustume de Paris et de Poitou, in-24. . .	5 s.
Meditationes Augustini, in-24.	5 s.
Œuvres de du Bartas, 2 vol. in-12°. . . .	1 l. 5 s.
Servarini de Gramon, in-12°.	1 l. 5 s.
Democrite crestien, in-12°.	5 s.
Quarante volumes de diverses sciences, in-12°-in-16-in-24	4 l. 10 s.
Ciceronis opera, in-8°. Manque les épîtres familiers.	1 l. 10 s.
Nomenclator Omnibus, in-8°	10 s.
Quarante-six volumes tels quels, de diverses sciences.	3 l.
Cinquante vollumes de la relligion. . . .	16 l.
Deux bibles in-f° Françaises.	10 l.
Une bible quarto Françoise vieille. . . .	1 l. 13 s.
Deux bibles Françaises, in-8°.	4 l.
Biblia sacra, in-8°.	1 l. 10 s.
Quinze grands vollumes de Bartole et autres autheurs.	5 l.

Cette bibliothèque comprenait environ 495 volumes dont malheureusement, 209 fort anciens, sans doute, n'ont pas été inventoriés. Elle échut à Pierre de Raffou, Sr de la Brunetière, avocat, marié à Jehanne Daviceau, en 1632, mort en 1668, en laissant trois enfants : 1° Jean ; 2° Charles ; 3° Louise. Nous ignorons ce que devint la bibliothèque de son père.

LES SOURCES A UTILISER POUR UNE HISTOIRE DE LA CHIRURGIE EGYPTIENNE

(Documents figurés).

Par Jean AVALON

Dans son « Essai sur l'Histoire de la Médecine Egyptienne » (1), Malgaigne nous a très exactement résumé jadis les renseignements positifs qu'il était possible de tirer des sources anciennes sur la chirurgie des pharaons : un passage d'Aétius (2), relatif à la nymphotomie constitue tout ce qu'il était permis de lui restituer avec certitude, jusqu'à ce que la traduction des papyrus médicaux nous ait apporté sur ce sujet des notions complémentaires.

Quelques historiens avaient bien pressenti — et le déchiffrement des papyrus devait en donner plus tard une confirmation éclatante — que les écrits hippocratiques avaient emprunté beaucoup à la science égyptienne : mais le silence volontairement fait par les médecins grecs sur ce qu'ils pouvaient lui devoir ne permettait de rien affirmer avec certitude, faute d'autres documents, à ceux mêmes qui étaient le plus éloignés de croire avec Daremberg (3) que la médecine grecque était une science « autochtone ».

Etait-il possible, tant que l'écriture égyptienne nous demeurait close, d'espérer du moins recueillir sur les bas-reliefs que l'art égyptien avait semés à profusion dans la vallée du Nil, des scènes qui permet-

(1) « *Revue Médico-chirurgicale* », 1849, VI, p. 185 et 311.
(2) Aétius, livre XVII, ch. 105 (Edition de Monti, Bâle, 1535).
(3) Ch. Daremberg. — Histoire des Sciences médicales, comprenant l'anatomie, la physiologie, la médecine, la chirurgie et les doctrines de pathologie générale..., Paris, 1870, 2 vol. in-8°,

traient de suppléer par des documents figurés à l'impossibilité de tirer parti des textes ?

Une note insérée par Larrey dans sa « Relation historique et chirurgicale de l'Expédition de l'Armée d'Orient » (1), fait entendre que les recherches à ce sujet ne demeureraient pas infructueuses.

« Le général Desaix, — écrit-il, — poursuivit l'en-
« nemi jusqu'au delà des cataractes et donna ainsi à
« la Commission des Arts la facilité de visiter les
« monuments de la fameuse Thèbes aux cent portes,
« les temples renommés de Tentyra, de Cernak et
« de Luxor, dont les restes attestent encore l'anti-
« que magnificence. C'est dans les plafonds et les
« parois de ces temples, qu'on voit des bas-reliefs
« représentant les membres coupés avec des instru-
« ments très analogues à ceux dont la chirurgie se
« sert aujourd'hui pour les amputations. On retrouve
« ces mêmes instruments dans les hiéroglyphes et
« l'on reconnaît les traces d'autres opérations chirur-
« gicales qui prouvent que la chirurgie, dans ces
« temps reculés, marchait de front avec les autres
« arts, dont la perfection paraît avoir été portée à un
« très haut degré. »

Sur la foi de ces assertions, quelques historiens de la médecine, Sprengel, Häser entre autres, avançaient que les médecins égyptiens pratiquaient couramment l'amputation.

Les recherches les plus patientes n'ont pas permis de contrôler les affirmations de Larrey, et son erreur ne fait plus de doute aujourd'hui pour personne. Fut-il, ou, du moins, ceux qui le renseignèrent, car il ne paraît pas avoir vu lui-même les bas-reliefs dont il parle, furent-ils abusés, comme le veut Finlayson (2), par l'absence du bras gauche dans les figures d'Amon Générateur ? Il paraît plus vraisemblable de croire avec Gurlt (3) qu'ils furent trompés par la re-

(1) Paris, 1805, p. 45.

(2) Finlayson. — Ancient Egyptian Medicine (Glasgow, 1893, in-8°).

(3) E. Gurlt. — Geschichte der Chirurgie und ihrer Ausübung : (Volkschirurgie, Alterthum, Mittelalter, Renaissance, Berlin), 1893, 3 vol. gr. in-8°.

présentation hiéroglyphique du son *b* qui figure le bas d'une jambe et des sons *a* et *i* représentés respectivement par un et deux couteaux.

Quoiqu'il en soit, on ne connaissait, jusqu' à ces dernières années, d'autre scène chirurgicale qu'une circoncision représentée sur un bas-relief découvert à Karnak et dont Chabas (1) a donné une reproduction d'après un dessin de Prisse d'Avennes.

Sur ce bas-relief, dont il ne restait que la moitié inférieure et qui est aujourd'hui détruit, on distingue un opérateur à genoux excisant à l'aide d'un instrument pointu le prépuce d'un petit garçon qui se tient debout devant lui. Placée en arrière, une femme saisit fortement les poignets de l'opéré; un autre enfant semble attendre son tour. Il s'agit probablement de la circoncision des deux fils de Ramsès II, fondateur du temple de Khons, où ce bas-relief fut mis à jour.

A cette scène de circoncision datant du nouvel Empire, les fouilles entreprises par Victor Loret, en 1897-99, dans la nécropole de Saqqarah, allaient donner un pendant d'une époque bien antérieure. Des bas-reliefs extrêmement curieux, dont une scène de circoncision parfaitement bien conservée, étaient découverts dans l'entreporte des salles I à IV du tombeau d'Ank-ma-hor, situé dans la partie nord de la nécropole memphitique. Tenu par la Direction du Service des Antiquités qu'il assumait à cette époque, Victor Loret ne put que rendre brièvement compte du résultat général des fouilles qu'il avait entreprises et qui lui avaient permis de faire sortir des sables la pyramide ruinée d'une reine Apet de la VIe dynastie et une rue entière de tombeaux (2).

Les bas reliefs qui nous intéressent ne furent décrits et reproduits qu'en 1906 et en 1907 par Max

(1) Chabas. — La circoncision chez les Anciens Egyptiens, in *Revue Archéologique*, 1861, p. 298.

(2) V. Loret. — Fouilles dans la nécropole memphite (1897-99), in *Bulletin de l'Institut Egyptien*, 1899, p. 91.

Muller (1), puis par Jean Capart (2), dont les interprétations et les conclusions diffèrent sur plus d'un point.

La scène de circoncision occupe le registre inférieur du côté ouest de l'entreporte : il semble que l'artiste égyptien ait voulu représenter côte à côte deux moments de la même opération et non pas, comme le pense Max Muller, deux opérations différentes.

A gauche nous voyons le patient — ce n'est pas ici un petit garçon, c'est un jeune homme, — debout, maintenu par un aide qui se trouve derrière lui et lui saisit les deux mains qu'il lui ramène devant la figure, autant sans doute pour l'immobiliser que pour l'empêcher de voir. L'opérateur, assis devant le patient, tient la verge de la main gauche et s'apprête à couper le prépuce à l'aide d'un instrument de forme ovale. En même temps il dit à son aide : « Tiens le pour qu'il ne s'évanouisse pas » et celui-ci répond : « Fais à ton gré (3) ».

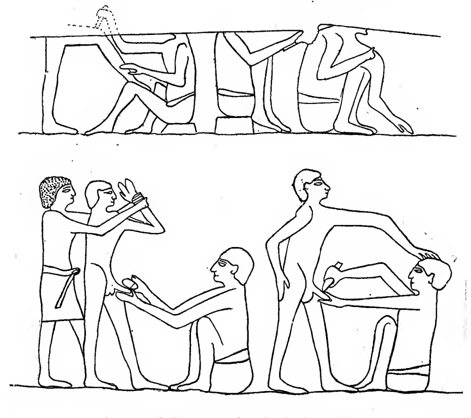
A droite de ce premier groupe, deux autres personnages, opérateur assis et patient debout, figurent le second temps de l'opération ; il n'y a plus d'aide et le patient s'appuie d'une main sur la tête de l'opérateur. Celui-ci tient la verge de la main gauche et sa main droite manie un instrument dont le rôle n'est pas très aisé à définir. Le texte qui se trouve au-dessus des personnages, si on accepte l'interprétation qu'en donne Jean Capart, éclaire le sens de cette scène : « c'est pour te faire du bien », dit l'opérateur au patient, et il faudrait lire plus loin « Racler, *ou* Oindre, ce qui est parfait ». Peut-être faudrait-il voir, pensons-nous, dans ce dernier temps opératoire

(1) V. Max Muller. — Egyptological Researches, Washington, 1906, in-4°. (Planches 105 et 106 ; chapitre intitulé : « The earliest representation of surgical operations »).

(2) Jean Capart. — Une rue de tombeaux à Saqqara, Bruxelles, 1907, 2 vol. in-4° dont un de planches. (Planches 66 et 67 ; chapitre intitulé : « Tombeau d'Ankh-ma-Hor ».)

(3) D'après J. Capart : Pour Max Muller, l'instrument que tient l'opérateur serait un couteau de silex : Jean Capart fait remarquer qu'il est divisé en deux par une ligne dans le sens de la longueur et que si l'on veut absolument y voir un silex, il faudra le supposer emmanché.

évidemment moins douloureux puisque l'aide a disparu, l'application d'un baume destiné à faciliter la cicatrisation et sans doute aussi à assurer l'hémostase.



Côté ouest de l'entre-porte des salles I à IV du tombeau d'Ankh-ma-Hor à Saqqarah.
Calque du croquis donné par Max Muller in « Egyptological Researches » Wash. 1906 (4° Z. 1648).
(En pointillé, la restauration proposée par Max Muller).

Max Muller interprète cette scène de façon tout à fait différente. Le mot que Jean Capart propose de traduire par « racler » ou par « oindre » parce qu'on le trouve à plusieurs reprises avec ce sens dans les textes médicaux, il le rend par « docteur ». Et le

sens en est complètement changé (1). D'ailleurs il voit là une seconde circoncision sur un patient moins pusillanime et dont l'émotion se traduit seulement par une main posée sur la tête de l'opérateur.

Au registre supérieur, en partie mutilé, deux scènes figurent encore, que Jean Capart serait porté à considérer comme des scènes de massage, mais dans lesquelles Max Muller propose de voir des scènes chirurgicales.

Dans le groupe de gauche, nous ne voyons que l'extrémité inférieure d'un personnage qui se tient debout : un de ses pieds repose sur le genou d'un personnage assis devant lui, dont il manque la tête, le poignet et la main droite. Max Muller en propose une restauration très ingénieuse, acceptable, mais malgré tout bien hypothétique : pour lui, le chirurgien assis ouvre un abcès du genou.

Du groupe de droite il ne manque que la tête des personnages assis tous les deux, et un fragment, qui est malheureusement, pour l'interprétation de cette scène, d'une importance capitale : la mutilation intéresse en effet la partie du bas-relief où la main de l'opérateur et la nuque du patient sont au contact. Le patient est accroupi ; derrière lui, l'opérateur, assis sur un siége de briques, ouvre de sa main droite un abcès de la nuque ; telle est, du moins, l'interprétation de Max Muller. Elle est acceptable et un détail la rend, après tout, très vraisemblable ; c'est la présence dans la main de l'opérateur d'un instrument dont nous apercevons le manche placé près de l'avant-bras.

Du côté Est de l'entre-porte, nous trouvons encore deux registres, dans lesquels Max Muller suggère de voir également des scènes chirurgicales : la présence au côté ouest de la circoncision et du bas-relief supérieur l'incite sans doute, plus que le caractère

(1) « The right operator says treacherously « I shall do you good », reminding us of a french proverbial espression which is not very complimentary to the veracity of dentists (« il ment comme un arracheur de dents »). What the youth says seems to indicate credulity : « (oh ?) physician, (this ?) is excellent ». Nevertheless, the holding of the operator's head betrays, at least, his nervousness. »

même de ces nouvelles scènes, à cette interprétation qui est bien loin de s'imposer. Nous pensons qu'il est plus sage de voir là, avec Jean Capart, la représentation de séances de toilette et de massage. Au registre inférieur, à droite, un homme assis sur le sol, les bras croisés, tend en avant un de ses pieds et le livre à un pédicure qui lui arrange les ongles. « Ne me fais pas de mal », dit-il ; l'autre répond : « Je ferai comme tu désires, prince ». A côté, et symétriquement, un manucure soigne les mains du Maître. — Un petit registre intermédiaire est occupé par une série de trois coffrets. — Par dessus, au milieu, le maître, assis sur le sol, livre ses deux mains à deux aides qui semblent les lui masser.

En ceci se résume donc toute l'iconographie chirurgicale que nous pouvons tirer des bas-reliefs égyptiens découverts jusqu'à ce jour : deux scènes de circoncision, l'une de 1200 ans avant Jésus-Christ, l'autre de 2500. Des autres scènes que nous avons décrites, il est difficile de faire état : leur interprétation dans le sens chirurgical, vraisemblable au moins pour celles qui figurent au-dessus de la circoncision, est loin d'être incontestable.

On doit donc avouer que cette source de renseignements pour une histoire de la chirurgie égyptienne est extraordinairement pauvre. Et cette pauvreté contraste avec l'abondance des documents figurés que nous possédons sur l'agriculture, l'industrie, la vie publique des anciens égyptiens. Il faut l'attribuer sans doute à la conception qu'ils avaient des destinées de l'âme humaine : si le mort devait être de toute évidence exposé dans l'autre monde aux mêmes infirmités que sur la terre, sans doute fallait-il éviter de représenter sur les parois de son tombeau des scènes qui ne manqueraient pas de les provoquer, en vertu des principes de la magie imitative.

CONTBIBUTION A L'ETUDE DE LA MEDECINE ARABE AVANT L'ISLAM

Par MM. Maurice VILLARET et Joseph HARIZ.

Il nous a paru intéressant, comme préliminaire à la thèse que l'un de nous doit faire paraître incessamment, d'apporter cette modeste contribution à l'étude de la médecine arabe avant l'Islam.

La période anté-islamique dont il s'agit ici ne comprend que 150 ans de la vie des Arabes avant l'arrivée de Mouhamet Ibn Abdoullah. Nous nous sommes tenus à ce laps de temps car avant cette période on ne possède aucun document capable de donner une notion sur la médecine arabe.

Pour avoir une idée approximative de l'état des sciences médicales à cette époque, il nous semble indiqué d'envisager les trois points suivants :

1° Les épidémies qui ont été signalées à cette époque dans la presqu'île arabique et qui ont eu une répercussion sur les évènements historiques;

2° Les médecins, ventouseurs, chirurgiens et autres, dont l'histoire a signalé le passage et conservé la mémoire;

3° Les écrits faisant allusion à des pratiques médicales connues à cette époque.

Nous n'avons pas l'intention de nous étendre sur une partie importante de cette période à savoir les règles hygiéniques et les conseils médicaux qui sont contenus dans le Hadith du prophète, car ces notions forment en effet une œuvre importante, traduite en français par M. Perron, ancien professeur à l'école de médecine du Caire, sous le nom de « médecine du

prophète » et que tout le monde pourra consulter avec profit; nous n'avons rien à y ajouter.

Le dit ouvrage traduit a été exposé par l'un de nous (M. J. Hariz) au dernier congrès international de l'histoire de médecine.

*
* *

En ce qui concerne *les épidémies*, on doit surtout en retenir une, qui changea à elle toute seule la face du monde et qui montre une fois de plus le rôle capital que jouent dans la vie des hommes les infiniements petits.

Nous faisons allusion à l'épidémie de variole qui sévit dans l'armée d'Abrahat al Achram, général du Négus d'Abyssinie, dans l'année connue dans l'histoire sous le nom de « l'année de l'éléphant » (vers 560).

Le négus, obéissant probablement à un sentiment religieux, fit traverser la mer rouge à son capitaine Abrahat, accompagné d'une armée forte, équipée à la persanne et dans laquelle il y avait le fameux éléphant blanc Mahmoud.

Cette armée vint mettre le siège devant Al-Kaba, lieu saint et vénéré avant l'islam depuis Ibrahim (Abraham), père de tous les prophètes. Al-Kaba fut assiégé après l'occupation de Sanna.

La variole sévit dans l'armée éthiopienne.

Faut-il attribuer cette épidémie aux conditions défectueuses de transport, ce qui est vraisemblable? ou bien lui donner comme origine une épidémie de variole qui aurait ravagé au même moment l'Ethiopie, ce qui est possible? ou encore soupçonner la contamination apportée aux lieux saints par une tribu arabe, hypothèse la plus probable?

Toujours est-il que les infiniments petits, les microbes filtrants de la variole, manifestèrent leur présence dans l'armée éthiopienne par son évolution classique, avec ses érythèmes, ses vésicules, ses papules, ses pustules et ses autres symptômes prodromiques.

Au bout de quelques jours, les vides faits par l'épidémie dans l'armée éthiopienne furent tellement grands que son général ordonna la retraite.

Abrahat, son éléphant Mahmoud et le reste de l'armée éthiopienne décimée par la variole rentrèrent en Abyssinie.

Ce qui frappa surtout les arabes, c'est la vue de l'exanthème à ses différents stades : érythèmes, papules, pustules, vésicules et desquamation.

Les textes nous montrent qu'ils ont tellement pensé à ces manifestations cutanées et que la tradition s'en est tellement emparée que le prophète Mahomet ne put pas ne pas en parler. On comprend alors les fameux versets du Coran (Sourate de l'Eléphant) qui font allusion à cette fameuse expédition.

« As-tu vu comment le Seigneur a traité les compagnons de l'Eléphant ? n'a-t-il pas fait avorter leur stratagème ? N'a-t-il pas fait envoyer contre eux les oiseaux ababiles « épars », et lancé sur leurs têtes des pierres portant des marques imprimées au ciel ; Il les a tous foulés comme le grain foulé par les bestiaux. »

Les commentateurs du Coran sont d'accord pour expliquer les pustules des varioleux par la thèse suivante :

Les fameux oiseaux ababiles « épars et dispersés » laissèrent tomber de leurs becs et de leurs pattes et ailes des petits cailloux qui se projetaient sur les assaillants d'Alkaba, ennemis des dieux et les traversaient de part en part. La présence d'un orifice d'entrée et d'un orifice de sortie pour chaque cailloux, la multiplicité infinie des orifices fournirait l'explication du nombre incalculable des pustules.

Les commentateurs du Coran semblent donc tout à fait oublier que l'orifice de sortie d'un projectile est cinq à dix fois plus large que l'orifice d'entrée, ce qui n'est pas le cas dans les pustules de la variole, qui ont à peu près les mêmes dimensions sur toute la surface du corps.

Quant aux fameux oiseaux ababiles « épars et dispersés », ils ne nous paraissent pas avoir été une simple invention de la tradition populaire, mais bien l'effet d'un délire que les varioleux abyssins ont eu au courant de leur fièvre éruptive et confluente.

Ces varioleux en délire ont parlé des oiseaux que leur imagination en effervescence faisait passer en revue devant eux, et ils ont tellement insisté sur eux, que les assistants et témoins ont fini par y croire.

Il paraît donc vraisemblable que l'armée d'Abrahat a vu les oiseaux ababiles dans la mêlée, sous l'influence d'une fièvre excessive et d'une infection grave et foudroyante; ainsi s'explique le récit d'après lequel le dernier oiseau ababile est allé foudroyer Abrahat lui-même devant le Négus, son maître et souverain, après la traversée de la mer Rouge.

Quoi qu'il en soit de l'explication que nous donnons, après quatorze siècles, de la présence et de l'intervention des oiseaux ababiles, la variole ellemême a été décrite, et son facteur infectueux a été soupçonné pour la première fois par le fameux médecin arabe Ar-Razi (Rhasés), il y a déjà mille ans.

A la période anté-islamique, il paraît donc certain que les notions arabes en matière de pathologie infectueuse et éruptive étaient, pour ainsi dire, inexistantes.

Nous passons sous silence une autre épidémie probable de la variole, dans laquelle a péri Rabia. Ibn Zaïd Al-Moucaddam, champion de Benikananat, car cette dernière épidémie est postérieure à la précédente (1).

* * *

II. Abordons maintenant *l'étude des médecins, chirurgiens et ventouseurs de notre époque.*

Les rois d'Alhirat étaient, selon toute probabilité, les clients des médecins persans, professeurs de la fameuse Ecole de Joundissabour. Parmi les professeurs et maîtres de cette école, on comptait déjà les

(1) Leclerc, *Histoire de la Médecine,*

Bachtichou et le fameux Bourzouih, traducteur de de Kalila et Dimna, et médecin de Chosroes le Juste.

Les Ghassanides, tribu chrétienne qui gouvernait, sous l'autorité de l'Empereur de Byzance, la région de Damas, étaient de leur côté les clients habituels des médecins grecs qui faisaient partie de l'entourage de l'Empereur de Constantinople, et parmi lesquels on comptait un certain Théodose.

Par contre, un seul médecin arabe était en vogue avant l'Islam, et connu dans toute la presqu'île arabique : c'était Al-Harith Ibn Kaldat de Thouqaïf.

Il nous a été impossible d'établir si Al Harith fit ses études à l'école d'Alexandrie sous les Ptolomées, ou à l'école de Joundissabour, mais toujours est-il qu'il était en relations continues avec les Persans, et eu avec le roi Chosroès sa fameuse interview qui atteste de ses connaissances bien établies en matière d'hygiène et de prophylaxie.

Al Harith n'a pas laissé d'ouvrages qui portent son nom, mais la plupart des conseils hygiéniques mentionnés dans son entrevue avec le roi de Perse, on les rencontre ailleurs dans les propos médicaux attribués au Prophète Mahomet dans le fameux Hadith.

Al Harith, en effet, n'était pas ignoré du législateur de l'Islam ; les deux hommes se rencontrèrent souvent, et Mahomet pour témoigner sa confiance dans le savoir d'Al-Harith, ne manquait pas de lui envoyer des malades qui venaient le consulter. Al Harith constitue à lui tout seul la plus grande figure médicale de la période anté-islamique qui nous occupe pour le moment (1).

D'autres médecins, ventouseurs, comme Ibn Arramitza, de Tamim, chirurgien ; comme aussi l'homme de Sabbatt, près de Ctésiphon, ventouseur ; comme enfin une dame oculiste, Zaïnab, sont mentionnés dans cette période, mais ne présentent pas un grand intérêt (2).

Annadir Ibn Al Harith, qui hérita selon toute pro-

(1) Leclerc. — *Histoire de la Médecine Arabe* et *Sources d'Informations*.

(2) *Sources d'Informations* et *Histoire de Médecine Arabe*, par Leclerc.

babilité de la science de son père, bien qu'il y ait une version qui veuille que cet Annadir ne soit pas le fils du grand hygiéniste, mourut dans la bataille de Badre, exécuté par l'imam Ali sur l'ordre du Prophète.

*
* *

III. Abordons maintenant *l'étude des quelques écrits de cette période qui font allusion à des pratiques médicales.*

Accordons volontiers aux Juifs et aux chrétiens de cette époque la connaissance des notions médicales et hygiéniques qu'on rencontre dans l'Ancien et le Nouveau-Testament. Mais en dehors de ces Sources connues, ne retrouve-t-on pas d'autres notions médicales ? Nous avons cherché à élucider ce problème.

Dans les seules grandes poésies Mouallaqat (poésies suspendues sur les murs d'El Kaba, vénérées par les Arabes avant l'Islam), et dans la vie de leurs auteurs on peut citer plusieurs traits d'ordre médical dont voici les principaux.

Le plus ancien de ces poètes et le plus connu sans conteste est Imroulcaïs, « le roi errant » et « l'homme aux ulcères ».

Quelle est la nature du poison contenu dans le manteau qui a été envoyé à Imroulcaïs par l'Empereur romain Justinien ? Nous l'ignorons, mais ce que nous savons, c'est que « Ses ulcères saignaient toujours ». Imroulcaïs dit, en effet :

Al Agani rapporte, d'autre part, dans son huitième volume, l'histoire du mariage d'Imroulcaïs. Sa future lui demande, de quoi tremblent-elles tes lèvres ? A cause de mon habitude de boire le vin mélangé d'eau, répondait-il.

On voit donc qu'Imroulcaïs soupçonnait déjà l'action nocive de l'alcool et n'ignorait pas le tremblement alcoolique un siècle avant l'Islam.

Nous trouvons une autre notion de prophylaxie anti-infectueuse dans les textes suivants :

Tarfat Ibn Al abd, mort à l'âge de vingt-six ans, soixante-dix ans avant l'Islam, se compare, dans son

âme triste et blasée, à un chameau enduit de goudron et condamné à l'isolement ;

Ce qui prouve que l'isolement dans les maladies contagieuses était d'usage, et que le traitement externe par le goudron n'était pas méconnu contre la gale probablement.

Quelques notions de chirurgie se retrouvent dans certains textes :

Maimoun Ibn Quais surnommé Al Acha, dans sa grande poésie, fait allusion à une pratique chirurgicale, et compare l'injustice sans bornes à une grande blessure dans laquelle disparaissent et l'huile et la mèche.

La mèche était donc en usage à cette époque dans les blessures : il n'y a pas si longtemps qu'elle a été remplacée par le drain.

Encore quelques autres citations ont pu nous montrer que la gale et la paralysie, en particulier l'hémiplégie, étaient connues et signalées, sinon traitées, dès cette époque.

Labid, l'éternel Labid, mort à l'âge de 160 ans, se plaignait de plusieurs générations, de ses contemporains, comme la plupart des poètes hypochondriaques.

Il attribuait toutes les qualités à ceux qui ne sont plus, et compare leurs successeurs à la peau du galeux sale et percée.

Annahighat de Zibian en exprimant ses regrets au roi An nouhman, demande au ciel à ce que sa main n'arrive plus à porter sa cravache jusqu'à lui.

Il connaissait, par conséquent, l'hémiplégie.

*
* *

Telles sont les quelques notions éparses que nous avons glanées dans les Ecrits arabes préislamiques et que nous désirions apporter aujourd'hui comme contribution à l'Etude de la médecine de cette époque.

Ces notions, ainsi que d'autres, seront développées plus tard dans la Thèse que l'un de nous s'apprête à présenter à la Faculté de Médecine de Paris.

DOCUMENTS

A propos des Hyppomanes des Anciens

La communication faite par M. le Dr M. A. Van Andel, le 5 novembre 1921, sur *l'Hippomanes, remède antiépileptique populaire,* prouve, une fois encore, que des recettes primitives, au moins protohistoriques, peut-être même du domaine de la préhistoire, ont un pouvoir de survie surprenant. Il faut admettre, en effet, que la connaissance des vertus thérapeutiques attribuées par les anciens à cette drogue n'a pu parvenir, aux peuples ignorants du xxe siècle qui y croient encore, que par simple tradition orale : les bonnes femmes qui prônent actuellement l'« hippomanes » n'ont certainement jamais lu les fables et les on-dit cités à son sujet par Aristote, Pline et Théocrite.

M. Van Andel n'a pas rappelé l'historique du mot Hippomanès qui, chez les anciens, désignait trois choses différentes. Je me propose de le faire brièvement et, aussi et surtout, de rappeler que le naturaliste français du xviiie siècle, Louis-Jean-Marie d'Aubenton, dit Daubenton, a consacré à l'un de ces hippomanes un mémoire critique et historique très original.

Le mot hippomane ou « hippomanès », de ἵππος, cheval, et μαίνειν, rendre fou, désignait, dit Littré, « suivant les anciens, « le fluide muqueux qui découle de la vulve des cavales en « chaleur, et qui excite l'ardeur des chevaux. C'est cette « liqueur que les Grecs ont appelé l'hippomanès de la « jument, et dont ils prétendent qu'on peut faire des filtres, « surtout pour rendre un cheval frénétique d'amour. »

Littré enseigne que ce mot avait une deuxième acception. « Nom donné à des corps libres ou pédiculés, de forme « variable, ovoïdale ou aplatie, qui flottent dans le liquide

« allantoïdien ou sont suspendus à la face interne de l'allan-
« toïde de la jument. » D'après Daubenton, il convient de mentionner un troisième hippomane dont certains auteurs, et surtout Théocrite auraient fait mention et « que l'on a prétendu être une plante, ou une composition de plantes ».

Il semble que le second de ces hippomanes soit le vrai ou du moins, celui qui ait appelé de tout temps l'attention des curieux. C'est à lui que Daubenton a consacré un mémoire publié dans l'Histoire de l'Académie royale des sciences de 1751 en vue de déterminer sa nature et ses origines.

« Quantité d'auteurs, dit Daubenton, en ont fait mention, « je n'entreprendrai pas de rapporter en détail ce qu'ils en « ont dit. La plupart se sont copiés, et presque tous ont « parlé d'après Aristote et Pline ; mais ils n'ont pas toujours « été aussi mesurés dans leurs expressions qu'Aristote. Ce « grand naturaliste n'assure rien par lui-même à cet égard, il « rapporte seulement que l'on dit que l'Hippomanès tient au « front du poulain dans le moment de sa naissance. Pline est « plus décidé, il dit expressément qu'en naissant, les chevaux « apportent sur le front un poison qui produit l'ardeur de « l'amour, et qui est nommé hippomanès ; que cet hippo- « manès est de la grandeur d'une figue sauvage et de couleur « noire. Les auteurs les plus modernes ont ajouté que l'hip- « pomanès est une excroissance de chair de couleur grise, « assez semblable à la rate pour la couleur et la figure ; que « cette chair est ordinairement composée de trois feuillets « réunis par un bord commun, ce qui fait deux cavités au « dedans, etc... Les anciens, et les modernes d'après les « anciens, ont donc tous prétendu que le poulain apportait en « naissant cette matière sur le front. Ces faits laissaient trop « à désirer sur l'origine et la nature de l'Hippomanès, et la « chose méritait assez d'être observée par sa singularité, « pour engager à faire des recherches que l'on avait négli- « gées, quoique le sujet en fut indiqué depuis deux mille « ans. »

Daubenton, ayant à faire des dissections d'animaux pour l'Anatomie comparée, entreprit d'examiner soigneusement toutes les juments pleines mises à sa disposition. Il trouva toujours dans le liquide allantoïdien (1), vers la corne utérine, un corps flottant, quelquefois plusieurs, de couleur d'olive brune, du poids de 40 grammes environ. Il ne trouva jamais

(1) Et non dans le liquide amniotique, comme le mentionne l'article du « Nouveau Larousse illustré », consacré au mot hippomane.

d'Hippomanès dans le liquide amniotique où flotte le fœtus. Et il conclut, après avoir disséqué cinq juments, que l'hippomanès « ne pouvait être formé que par la liqueur même qui « l'environnait, et que ce devait être un sédiment ou un résidu « de cette liqueur ». Pour démontrer cette hypothèse, Daubenton recueillit le liquide allantoïdien et le fit évaporer au bain de sable. « Il resta dans la terrine une matière fort abon- « dante, à proportion de la quantité de la liqueur évaporée. « Cette matière était absolument semblable à celle de l'Hip- « pomanès, je les comparai, et je ne trouvais aucune diffé- « rence sensible entre elles, même consistance visqueuse, « même couleur, même transparence, lorsqu'on les étendait « comme on pourrait étendre de la colle à demi ramollie. « Enfin, il aurait été impossible de distinguer le véritable « hippomanès de l'hippomanès factice, si celui-ci n'avait été « collé au fond de la terrine. Cette expérience, ajoute Dau- « benton, prouve clairement que l'hippomanès est un sédi- « ment de la liqueur contenue entre l'allantoïde et l'amnios ; « c'est un mucilage épaissi sans aucune organisation régu- « lière, un composé de couches additionnelles dont on recon- « naît les différents lits, à peu près comme les couches d'un « caillou onyce. »

Daubenton fait remarquer que « pour l'ordinaire, l'hippo- « manès est unique, et se trouve dans la corne de la matrice « dont la position est la plus basse, et c'est aussi dans cette « corne qu'est la tête du fœtus, surtout au moment de la nais- « sance : ainsi l'hippomanès et le front du poulain sont fort « près l'un de l'autre ; mais cependant bien loin d'être adhé- « rents, ils ne peuvent pas même se toucher immédiatement, « car l'amnios est nécessairement entre les deux. »

Puis il ajoute : « Il peut se faire que l'Hippomanes paraisse « au dehors avec la tête du poulain lorsqu'il sort de ses enve- « loppes, et cela doit même arriver le plus souvent, parce « que la tête du poulain étant ordinairement à l'endroit le « plus bas de la matrice, l'hippomanes qui est flottant sans « aucune attache, doit tomber dans cet endroit, et passer au « dehors aussitôt que les membranes sont déchirées ; mais il « ne pourrait tenir au front du poulain que dans un seul cas ; « qui doit être fort rare ; c'est s'il arrivait que le poulain « emportât sur sa tête une portion de ses enveloppes qu'il « aurait déchirées, et dont il se ferait une calotte en sortant « du corps de la jument, comme il arrive aux enfants qui « naissent coiffés, selon l'expression vulgaire ; mais encore il « faudrait que l'hippomanès fut retenu entre la portion de

« l'amnios et celle de l'allantoïde et du chorion, car sans cela « il tomberait à l'instant. Or, toutes ces circonstances ne « doivent se trouver ensemble que très rarement. »

La conclusion de Daubenton sera la nôtre : « Après avoir « parlé de la formation, de la nature et de la situation de « l'Hippomane, il semblera peut-être qu'il serait à propos « d'examiner ses propriétés ; celle qui est la plus fameuse est « de causer les ardeurs de l'amour avec violence, et d'être « pour cette raison un des agents les plus efficaces qui « puissent entrer dans la composition des filtres ; c'est pour- « quoi Pline désigne l'Hippomane par ces mots : *Veneficium* « *amoris*. Je me persuade volontiers que cette prétendue pro- « priété n'est pas mieux fondée que celle des filtres dont on « fait si peu de cas aujourd'hui (en 1751). »

H.-J. Sévilla, médecin-vétérinaire.



BIBLIOGRAPHIE

COMPTES-RENDUS

HENRI BAGUET. — UNE MAITRESSE DU ROI SOLEIL EN BOURBONNAIS. MADAME DE MONTESPAN A BOURBON-L'ARCHAMBAULT. Moulins, 1914.

Marie-Françoise de Rochechouart-Mortemart, naquit en 1641 dans la Charente-Inférieure, fut nommée en 1660 fille d'honneur de la reine Marie-Thérèse, épousa en 1663 le marquis de Montespan dont elle eut deux enfants, et devint en 1667 la maîtresse de Louis XIV dont elle eut sept enfants. Le duc de Noailles en fait un portrait flatteur. Saint-Simon dit qu'elle était « belle comme le jour », et Arsène Houssaye ajoute : « elle n'était pas une beauté, c'était la beauté ». Son mari ne paraît pas avoir été dans son malheur l'intéressante victime que l'on pourrait croire.

Bourbon-l'Archambault était la grande station thermale du XVIIe siècle. Aussi bien pour s'y reposer que pour satisfaire aux exigences de sa santé, Madame de Montespan y fit de fréquents séjours dont les principaux correspondent aux années 1676, 1681, 1689, 1692, 1693, 1695, 1700, 1703 et 1707 (année de sa mort). Se rendant à Bourbon, elle s'arrêta à Moulins, y fit de nombreuses libéralités, puis créa à Bourbon 12 lits d'hôpital, fit embellir le parc, et à son retour, vint s'embarquer à Moulins sur l'Allier pour descendre jusqu'à Nevers et prendre ensuite la Loire jusqu'à Tours. En 1681, sa fille, Mlle de Tours, mourut à Bourbon et fut inhumée à Souvigny; en 1700, elle fit une promenade à Saint-Menoux; elle mourut à Bourbon-l'Archambault le jeudi 27 mai 1707, à 3 heures du matin, âgée de 66 ans : son état s'était aggravé

depuis quelque temps, et il ne semble pas qu'elle ait jamais eu une grande confiance dans l'efficacité des eaux.

Sa mort fut digne, mais son fils se conduisit d'une façon scandaleuse, puisqu'il lui arracha pendant son agonie une clé servant à ouvrir une cassette dans laquelle se trouvait un testament qu'il détruisit, car il se croyait lésé.

La mort ne respecta pas les traits de cette femme qui avait été si belle ; de plus, son corps ne fut veillé par personne, et ses funérailles furent l'occasion d'une violente dispute entre ecclésiastiques. Elle fut d'abord inhumée à Bourbon, puis ses restes furent transportés à Poitiers.

Elle avait légué ses entrailles à l'Eglise de Saint-Menoux, mais le chirurgien chargé de les enlever fut très maladroit, en sorte que celles-ci répandaient une odeur telle que le porteur les jeta sur la route et que des porcs les mangèrent.

Madame de Montespan n'a laissé que peu de souvenirs à Bourbon-l'Archambault ; elle descendit plusieurs fois dans le bâtiment qui porte le nom de pavillon de Tallleyrand, mais on ne peut préciser dans quelle maison elle mourut. Elle donna un lutrin à l'église paroissiale ; on possède son acte de décès, et les habitants montrent volontiers encore aujourd'hui les jardins où elle se promenait et qui ont reçu depuis, le nom d' « allées Montespan ». D[r] André Barbé.

M[me] Marianne Besson. — Comment les médecins du xviii[e] siècle diagnostiquaient les affections pulmonaires. Thèse, Paris, 1919.

Au xviii[e] siècle, il y avait deux grands mouvements : « l'un matérialiste, soumettant les organes aux lois et aux démonstrations de la mécanique..., et d'autre part, celui qui, admettant la distinction de l'âme et du corps, cherche dans la portion immatérielle ou dans un principe vital indépendant des organes, l'origine de tous les phénomènes qui se manifestent par ces organes : c'est l'animisme et le vitalisme ». Le premier a surtout pour représentants Boerhave, Van Swieten et Stoll ; le second, Stahl, de Borde, Barthez et Van Helmont. A part Morgagni et Stoll, tous les médecins « sont préoccupés de systèmes philosophiques beaucoup plus que de l'observation exacte de leurs malades ».

C'est pourquoi « les signes les plus intéressants qui auraient pu mettre sur la piste d'un diagnostic passent en général au second plan, pour laisser la place à une description très imagée et inutile de syptômes secondaires ».

Cependant, les médecins de l'époque ont vu et décrit la voussure des épanchements pleuraux, l'immobilité respiratoire et la scoliose dans certains cas d'affections thoraciques ; ils ont décrit les attitudes des malades atteints d'affections pulmonaires. Le point de côté, la dyspnée, la toux, l'expectoration, l'hémoptysie, l'état de la langue, les caractères du pouls sont également étudiés et discutés. Cependant, la péripneumonie et la pleurésie n'étaient qu'une seule et même maladie, la phtisie pulmonaire n'était guère connue qu'à sa phase terminale, les épanchements pleuraux étaient impossibles à diagnostiquer et la gangrène pulmonaire, l'emphysème, le cancer, la syphilis, ne paraissent pas dans les traités de pathologie ».

Aussi, l'auteur conclut : « les médecins de cette époque observaient bien leurs malades, mais avec les méthodes philosophiques d'alors, cherchant plus à imaginer des causes variées aux symptômes observés qu'à les décrire avec exactitude et à les voir évoluer. Presque tous furent des médecins philosophes ». On retrouve dans leurs ouvrages une grande partie des signes que l'inspection pouvait fournir, « mais leur étude entraîne souvent des discussions qui, à l'heure actuelle, nous semblent dénués d'intérêt ». Dr André BARBÉ.

Dr DELAUNAY. — GALERIE DES NATURALISTES SARTHOIS. UN PHARMACIEN HISTORIEN ET NATURALISTE, J.-R. PESCHE.— Contribution à l'étude du mouvement politique, scientifique et littéraire dans le Maine, sous la Restauration et la Monarchie de juillet.

Poursuivant la série de ses intéressantes publications sur l'Histoire médicale du Maine, M. Delaunay nous donne, dans une monographie illustrée de bien jolies gravures, l'histoire de Julien-Rémy Pesche, né à Souvigné-sur-Même le 1er octobre 1780. D'abord écolier dissipé, puis élève employé dans les bureaux de l'Administration du district de la Ferté-Bernard, il prend part aux guerres contre les Vendéens, fait un stage à l'école de Mars, puis vient à Paris en 1797 pour y faire de la pharmacie. Il retourne dans son pays, ouvre une boutique à La Ferté, se marie, et, en 1818, ouvre au Mans un cabinet de lecture. Puis il élabore un plan de réforme de la pharmacie, est nommé en 1827 membre correspondant de la société de médecine du Mans, et enfin, abandonne la pharmacie pour s'occuper de journalisme. Il s'affilie à une loge maçonnique, lance un journal « L'Argus de l'Ouest », écrit un peu partout et fait de la polémique dans les journaux.

Historien, il fait des recherches sur les monuments, ouvre un cours public d'archéologie et dit alors avec raison que ce qu'un jeune homme sait le moins, c'est l'histoire de sa patrie et du petit territoire communal sur lequel, sa naissance l'a implanté, alors qu'il « sait par cœur l'histoire de la moindre bicoque de l'ancienne Grèce et du territoire de la vieille Rome ». Finalement, il meurt en Franche-Comté, le 17 octobre 1847, à 67 ans, comme juge de paix.

« Ame étrange et fertile en contrastes,... mentalité cyclique et instable », il rappelle un peu, comme le dit Delaunay lui-même, le célèbre pharmacien Homais de Gustave Flaubert. Mais son œuvre principale est le Dictionnaire qui est « une mine inépuisable de renseignements, et l'on ne peut qu'applaudir à ce formidable labeur ».

Ce travail de M. Delaunay est intéressant et instructif, mais il est regrettable que l'auteur ait cru devoir employer dans les premières pages des expressions fâcheuses comme celles de « hordes royalistes » et de « cohue des royalistes ».

D[r] André Barbé.

Relevé bibliographique des travaux médico-historiques parus récemment dans les publications périodiques

---

A. Gasser. *Les correspondants de Grandidier. Le D[r] Maret, Lettres inédites... avec quelques lettres inédites de Grandidier*, mém. de l'Acad. des Sc., Arts et B. L. de Dijon, 5[e] s., t. III, 1920-21, p. 141-191. — Curieux extraits de la correspondance échangée de 1777 à 1785 entre le célèbre médecin dijonnais Hugues Maret et l'abbé Grandidier, auteur d'une *Histoire* réputée *de* l'*Église de Strasbourg*; nouvelles littéraires, scientifiques et politiques de l'époque; quelques détails (p. 179-180) sur le charlatanisme de Cagliostro.

L. G. Toraude. *Bernard Courtois* (1777-1838) *et la découverte de l'iode* (1811), *ibid*, p. 193-347. Très remarquable et copieuse étude sur la famille, l'existence pleine de déboires, et les découvertes du pharmacien Bernard Courtois, né à Dijon le 8 fév. 1777, décédé à Paris le 27 sept. 1838. Le père du savant, Jean-Baptiste, avait été préparateur de Guyton de

Morveau. Bernard, à son tour, fut préparateur de Séguin et collabora à ses travaux sur l'opium ; il en isola (1804), un alcaloïde qui est probablement la morphine : c'est donc à lui, et non à Sertuerner, que reviendrait l'honneur de cette trouvaille. Il découvrit également en 1811, dans les eaux-mères des lessives de varech, un corps nouveau, dont Clément annonça la genèse à l'Académie des Sciences, le 29 novembre 1813, et auquel Guy-Lussac donna le nom d'iode. Ruiné par la décadence de l'industrie salpêtrière, et celle de son usine de produits chimiques, Courtois mourut dans la misère.

J.-L. Faure. *Eloge de Marc Odilon Lannelongue*, 1840-1911, Gazette médicale du Centre, 27e année, n° 4, 15 avril 1922, p. 111-120. Page de grand style et de haute pensée, qui fera le bonheur des médecins lettrés — il en reste encore quelques-uns, — et aussi leur tristesse : avec la décadence de la culture classique, qui leur offrira semblable régal, dans dix ans ?...

L. Dubreuil-Chambardel. *A propos de Bretonneau*, *ibid.*, p. 152-154. — Récit des atermoiements de Bretonneau, qui, malgré les pressantes objurgations de ses disciples et amis, Velpeau, Guersent, Béclard, Trousseau, ajournait toujours la publication de ses deux Traités de la Diphtérite et de la Dothinentérite (1821-25).

Le 25 mai 1825, Trousseau écrit à Tours : « Dépêchez-la, (votre *Dothinentérite*) Broussais l'attend comme l'Antéchrist, tous les petits antitroussistes de Paris l'implorent pour l'opposer comme le bouclier d'Ajax. Velpeau en est aux mains avec le Val-de-Grâce. »

F. Uzureau. *La Société de Médecine de Paris et la Faculté de Médecine d'Angers* (1782). Archives méd. d'Angers, 26e année, n° 4, avril 1922, p. 65-66. — Lettre de M. de Lassone, premier médecin du Roi, aux membres de la Faculté de médecine d'Angers, pour leur rappeler l'existence et le but de la Société Royale de médecine, et les engager « de nouveau tant en corps que chacun en particulier, à seconder par [leur] zèle et [leurs] lumières une Académie aussi utile et à entretenir avec elle une correspondance suivie. La Société Royale désire surtout recevoir des renseignements sur la constitution des quatre saisons de l'année, sur l'existence et la nature des épidémies ainsi que des observations de médecine pratique... » Elle promet de donner dans ses Mémoires une « place distinguée » aux travaux des médecins Angevins.

Dr Paul Delaunay.

ERRATUM

A l'article de MM. E. Jeanselme et L. Œconomos sur *La Règle du Réfectoire de Saint-Nicolas de Casole, près d'Otrante* (1160) : fasc. de janv.-fév. 1922, pp. 48-58 :

P. 48, l. 17, *lire* Casole *au lieu de* Casale ;
l. 25, — *Casulani* — *Casularis*.
P. 49, l. 19, — λάχανον — λάχανιν ;
l. 20, — κεχωρισμένων — κεχωρισνένων ;
l. 31, — μεγάλη — μεγάγη ;
l. 40, — inclusivement — exclusivement ;
l. 41, — 29 juin — 30 juin.
P. 50, l. 34, *ajouter* : mais nouveau style, à la fin de la phrase ;
l. 41, *lire* la première *au lieu de* cette dernière.
P. 51, l. 18, — dans le même gobelet — un seul goblet.
l. 26, — ψάλλομεν — ψάλλογεν ;
l. 28-29, — dans le même gobelet — un seul goblet ;
l. 37, — ·'Αποτομὴ — 'Αποτοτομα ;
— — τιμίας — τιμιας ;
P. 51, l. 38, — Σύλληψις — Σύλληψη ;
l. 41, — εὕρεσις — εὗρεσις ;
l. 43, — ἀργία — ἀγρία ;
— — κατάλυσις — κατάλυση ;
P. 52, l. 12, — en souvenir de — par (?) ;
l. 23, — μετὰ ἐλαίου — μετὰ ἐλαίον ;
l. 28, — μετὰ ἐλαίου — μετὰ ἔλαιον ;
l. 33, — μέσης νύκτος — μέης νυκτός ;
l. 38, — tombe — a lieu ;
l. 43, — du — de ;
l. 44, — Théophile — Téophile.
P. 53, l. 1, — εἰς — εἐς ;
l. 4, *supprimer* le mot : chacun ;
l. 27, *lire* vénérée *au lieu de* sainte.
P. 54, l. 3, — τὸ ἑαυτοῦ χρασοβόλιον — τὸ ἑαυτου χρασοϐλιον ;
l. 5, — ὁ ἑβδομαδάριος — δἑβδομαδάριος ;
l. 9, *supprimer* : [l'esprit de] ;
l. 10, *ajouter* : [l'esprit de] ;
l. 12, *lire* réfectorier *au lieu de* réfectosier ;
l. 16, — Dormition — domition ;

P. 54, l. 17-19, *lire* après avoir levé le pain représentant la Toute-Sainte, nous buvons tous au même calice, à l'intercession et protection de l'Immaculée mère de Dieu (1).

l. 33, *lire* ἀκωλύτως *au lieu de* ἀκωλύτι ;

l. 41, — italiana — italia ;

l. 44, — κεραστικόν — κεραπτικόν ;

P. 55, l. 5, — τυραποθέσεως — τυραπυθέσεως ;

l. 8, — ἐν — εν

P. 55, *supprimer la note 13 en bas de page.*

P. 56, l. 15, *lire* [que doivent] suivre les... *au lieu de* à suivre par les...

l. 24, — ordonnée *au lieu de* ordonné ;

l. 27, — rédigée — rédigé ;

l. 28, — aux progrès — au progrès ;

l. 31, *Intercaler après cette ligne* : En général, ils ne mangent qu'une fois par jour...

ll. 32-33, *lire* leur menu est plus substantiel : il se compose.., *au lieu de* ils font deux repas, composés, chacun...

l. 33, *lire* d'un plat *au lieu de* un seul plat ;

l, 37, *après* jeûnent, *supprimer* ils ne font qu'un repas.

P. 57, ll. 11-12, *lire* sont soumis à un régime de privations, *au lieu de* : ne mangent qu'un repas quotidien ;

l. 16, *après* : de vin, *ajouter* : et d'huile ;

l. 23, *lire* Jeudi *au lieu de* jeudi ;

P. 57, l. 34, — jour — jours ;

l. 35, *lire* pendant vingt et un jours ils ne jeûnent point *au lieu de* pendant vingt trois jours.

P. 58, l. 13, *supprimer* aristocratiques.

Nous ne saurions trop remercier les archimandrites des Eglises Grecques de Londres et de Paris, Constantin Pagonis et Germanos Vassilakis, dont les connaissances techniques nous ont été d'un grand secours.

(1) Tel paraît être le sens de μηδὲν κερνῶν. Cette fois, le réfectorier ne verse plus à boire à chacun en particulier : ils boivent tous au même calice.

Le Secrétaire général, Gérant,
Marcel Fosseyeux.



LE TROISIÈME CONGRÈS INTERNATIONAL D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

(Londres, 17-22 Juillet 1922)

Les trois peuples alliés qui les premiers supportèrent le poids de la grande guerre, ont eu chacun à leur tour à tenir les assises d'un Congrès international d'histoire de la médecine : Anvers, Paris, Londres, sont les étapes d'une même volonté persévérante, où l'union des cœurs s'est rencontrée avec la sympathie des pensées.

Il ne nous appartient pas de relater la préparation du congrès de Londres, qui s'est élaborée au cours des séances de la Société internationale d'histoire de la médecine ; le zèle du président, M. Charles Singer, surmontant toutes les difficultés d'une organisation de ce genre, a su la mener jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'au succès complet. Nous ne saurions mieux faire, pour en dégager l'esprit et la méthode, que de donner ici la traduction de son discours à la séance d'ouverture du Congrès — pour tous ceux de nos confrères qui n'ont pu y assister.

L'honneur me revient de vous souhaiter la bienvenue, à la première tentative de réunion internationale de médecins en Angleterre, je crois, depuis le commencement de la grande guerre.

Il y a certaines choses qu'une réunion comme celle-ci peut, à coup sûr, mener à bonne fin. Et tout d'abord, elle nous met

en rapport avec des collègues poursuivant des recherches semblables aux nôtres; elle nous donne l'occasion de discuter et de comparer les difficultés que nous rencontrons et les problèmes qui s'offrent à nous.

Je ne doute pas non plus qu'une telle réunion ne puisse nous aider d'une façon toute particulière à bien pénétrer certaines différences dans la façon de penser et d'envisager les choses : différences dont il faut rechercher l'origine dans la diversité des mentalités nationales, différences qui présentent peut-être un obstacle plus grand au commerce intellectuel et constituent une source plus féconde de malentendus que toutes les différences de langage. Une des plus importantes découvertes sans contredit, que nous devons à l'histoire de la médecine, c'est que ce n'est pas vraiment sur les langues humaines que la malédiction de Babel est tombée. La vraie malédiction est, à n'en pas douter tombée sur leurs hémisphères cérébraux, et l'idée qu'elle s'était attachée à la langue de l'homme, doit certainement son origine à une fausse interprétation d'un texte altéré.

C'est pour cette raison, que tout en souhaitant la bienvenue à tous, je réponds au désir unanime de mes collègues anglais et américains en saluant avec une chaleur toute spéciale nos collègues du continent. Nous nous rendons compte des difficultés très réelles que beaucoup d'entre vous ont eu à surmonter pour se trouver ici malgré la crise économique actuelle; et à cause des sacrifices que vous avez faits, nous vous recevons avec d'autant plus de joie, et nous n'épargnerons rien, pour que votre séjour au milieu de nous soit agréable en même temps qu'utile.

Nous ne saurions prétendre que l'étude de l'histoire de la médecine dans ce pays jouisse de tous les avantages que beaucoup parmi nous aimeraient à lui voir conférer; nous croyons néanmoins que nous avons quelque chose à vous dire, et certaines choses à vous montrer, qu'il vous serait très difficile de voir ou d'entendre ailleurs.

Si je ne me trompe pas, le premier Congrès international de l'Histoire de la Médecine, tenu à Anvers, il y a deux ans, sous la présidence de notre ami M. le Dr Tricot-Royer, a été la première réunion de cette espèce depuis la fin de la guerre. Il était juste et à propos que l'histoire fût la première branche de la Science à rapprocher les hommes, et que la Belgique qui se trouve aux confins de plusieurs régions linguistiques fût le premier lieu de réunion.

Il serait oiseux de prétendre que notre Congrès est inter-

national ou qu'il pouvait l'être, dans toute l'acception du terme. Les blessures de l'humanité sont longues à guérir et cependant, seul un pessimiste invétéré pourrait proclamer ces blessures incurables.

Nous sommes assemblés ici au nom de la science, de la médecine, de l'histoire; de la science qui se proclame universelle; de la médecine qui de toutes les sciences est la plus bienfaisante; et de l'histoire qui règne au plus haut des Cieux, dans le feu de l'Empirée, au-dessus du tumulte des batailles et des passions humaines afin que venant à plonger son regard dans l'abîme, elle puisse voir « la terre, prendre une nouvelle forme comme l'argile moulée en figure, et toutes les choses de ce monde se transformer comme un vêtement ».

Cependant même la science, la médecine et l'histoire ne suffisent pas à produire l'union des hommes. Seules les choses du cœur attirent les hommes les uns vers les autres. Ces choses ne peuvent être organisées dans des Congrès et ne sauraient s'apprendre dans des livres, il est impossible aussi de les découvrir par l'emploi des méthodes scientifiques. L'attente patiente est le seul remède, et nous qui sommes historiens, n'ayons garde d'oublier que nos vies humaines ne sont que de bien petites choses dans la fuite des âges, et que l'humanité elle-même n'est qu'un épisode insignifiant et transitoire dans un univers plus vaste.

J'imagine que tous ceux qui assistent à un Congrès comme celui-ci, considèrent que l'Histoire de la Médecine n'est pas seulement une étude digne de les distraire ou de les récréer, mais qu'elle constitue aussi une importante discipline pleine d'humanité et de philosophie, couvrant plus de la moitié du champ d'études connu sous le nom d'Histoire de la Science. La vie de l'homme sur cette planète remonte à je ne sais combien de centaines de millénaires. Ce n'est que depuis quelques milliers d'années que l'homme a développé des qualités dignes du nom de civilisation ; et ce n'est que depuis deux mille cinq cents ans environ que sa connaissance de monde matériel mérite le nom de science.

On ne cesse de répéter sur tous les tons que notre siècle est le siècle de la science. Et toutefois, alors que l'histoire de l'Art, de la Philosophie, de la Théologie, en un mot, de toutes les matières qui forment une partie de l'ensemble organique du savoir, tient une place dans nos programmes universitaires, l'histoire de la Science en a toujours été exclue.

Nous sommes censés appartenir au siècle de l'évolution, et la Science, entre tous les sujets dont l'esprit de l'homme

s'occupe, est celui qui est en train de changer le plus rapidement ; la pensée de notre siècle se sépare de celle des siècles passés par la doctrine fécondante de l'Evolution.

Cette doctrine est une façon de présenter la vérité, et elle a pour le moins tout autant contribué à stimuler les études de l'historien qu'à guider les recherches du biologiste. Comme le dit Théophraste, on doit étudier les êtres vivants non seulement pour ce qu'ils sont, et non pas tant pour ce qu'ils sont en train de devenir ; et afin que nous puissions comprendre ce que ces êtres sont, et ce qu'ils vont devenir, il faut de toute nécessité que nous sachions ce qu'ils ont été.

Tout ce que la doctrine de l'évolution nous enseigne pourrait se résumer dans cette phrase : Les produits organiques sont le résultat de leur histoire et ne sauraient être compris à fond que lorsque cette histoire est connue. Or, est-il rien de plus réellement organique que la pensée ? Comment serait-il possible de saisir dans son entier une pensée, une doctrine quelconques, avant d'avoir compris comment cette pensée, cette doctrine sont devenues ce qu'elles sont.

A plus forte raison, un grand système scientifique tel que la Médecine moderne est lettre close pour quiconque ne connaît pas l'histoire de son développement.

L'histoire de la Médecine, comme toutes les autres études évolutionnaires, nous intéresse aux phénomènes actuels, en leur donnant un sens spécial anquel nous ne saurions arriver par aucune autre voie.

Elle fournit au médecin dans l'exercice de sa profession, ou dans ses recherches scientifiques, le seul contre-poids qui vaille contre le cynisme propre à ce moment de la vie, où l'ardeur de la jeunesse s'est dissipée, sans qu'elle soit encore remplacée par l'expérience de l'âge mûr.

En s'appuyant sur cette base, le médecin peut trouver le bonheur dans son travail, et l'orgueil dans sa profession, et à cette seule condition remplir dignement son rôle. D'un commun accord, on a toujours considéré l'histoire politique de la civilisation, comme devant former la matière principale de l'éducation scolaire et universitaire. Or, pensez-y, l'étude des conditions qui ont rendu cette civilisation possible, en d'autres termes, l'étude de l'origine et du développement de la pensée scientifique a été totalement négligée. Par le passé, aucun peuple n'a été plus coupable à cet égard que le nôtre, et nulle part plus qu'en Angleterre on n'a moins étudié, ni moins apprécié l'histoire de la Science. On dirait qu'à la longue un changement veuille se produire et, en ce qui con-

cerne la médecine, il est certain que l'on commence à donner une place bien plus importante aux études historiques. Il en est parmi nous qui croient encore que l'histoire de la médecine ne saurait être en de meilleures mains que celles des médecins de profession qui ont les loisirs et les aptitudes littéraires voulus pour les travaux que cette étude comporte. L'œuvre accomplie par de tels hommes constitue l'un des plus beaux titres de gloire de la science anglaise. Naguère les succès obtenus par l'Angleterre dans cette branche de la Science dont nous nous occupons, ont été entièrement dus à leurs recherches.

En Angleterre les interprètes les plus éminents de l'Histoire de la Médecine sont des hommes qui ont consacré à cette étude les loisirs qu'ils ont pu arracher à l'exercice de leur profession.

Je ne me permettrai pas de citer des noms, les comparaisons seraient oiseuses ; il en est toutefois deux ou trois qui se détachent dans votre esprit aussi vivement que dans le mien.

Et tout d'abord nous avons notre Président d'honneur, Sir Norman Moore, qui avec Sir Clifford Allbutt sont les deux pionniers et vétérans anglais de l'Histoire de la Médecine. Malheureusement ils ne peuvent pas se trouver au milieu de nous aujourd'hui.

Mais nous nous réjouissons d'avoir parmi nous deux hommes, que nous autres, historiens plus jeunes, nous regardons comme les représentants actifs les plus éminents de cette étude dans notre pays : deux hommes qui par leur talent, leur savoir, leur intégrité et leur bonté, se sont acquis l'affection et le respect de tous les médecins dont la langue maternelle est l'anglais. Vous savez tous que je fais allusion à notre Vice-Président, Sir D'Arcy-Power, et à notre trésorier Mr. Spencer. C'est grâce surtout aux efforts de ces maîtres qu'il nous a été possible de vous convier à ce Congrès. Je crois répondre au désir de tous les membres ici présents en associant à ces deux noms celui du docteur Raymond Crawfurd. Le fait que l'Angleterre a su produire de tels hommes et beaucoup d'autres de la même valeur, prouve que des travaux historiques de toute première qualité peuvent de ce fait être écrits dans des moments de loisir d'une carrière bien remplie.

Mais le monde ne cesse de changer. Les travaux mêmes de ces hommes ont démontré la valeur bienfaisante et éducatrice de l'histoire de la médecine. Du jour où cette matière tient une place dans les programmes universitaires, le besoin de

professeurs spéciaux se fait sentir et devient apparent. On commence à reconnaître ce besoin en Angleterre et l'on s'est mis à y pourvoir ; et j'espère et je crois, qu'avant notre prochain Congrès International on y aura pourvu d'une façon plus adéquate et plus ample dans toute l'étendue du monde civilisé.

Je ne peux pas laisser passer cette première réunion du Congrès sans exprimer ma reconnaissance à mes chers collègues et amis M. le docteur J. D. Rolleston et M. C. J. S. Thompson. Ils ont travaillé sans cesse pour notre Congrès et leur enthousiasme et leur amabilité imperturbable ont rendu la coopération avec eux un très grand plaisir. Moi-même je leur dois tous mes remercîments personnels et je vous assure, mesdames et messieurs, que c'est à la bonté et aux efforts désintéressés de ces confrères et de Mlle la doctoresse Kathleen Lander que nous devons tout ce qui sera agréable pendant la semaine prochaine.

Mesdames et Messieurs, au nom du Comité et en mon nom personnel, j'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue au Troisième Congrès International de l'Histoire de la Médecine.

Le discours de M. le Dr Singer avait été précédé d'une allocution de lord Onslow, directeur général du ministère de l'hygiène, qui présidait la séance en remplacement de son ministre, Sir Alfred Mond. Il fut suivi de la présentation des délégués étrangers par M. le Dr Laignel-Lavastine dont les paroles si savoureuses furent couvertes d'applaudissements par tous, en particulier par la délégation française qui se pressait autour dé son chef de file, et qui était composée de MM. Wickersheimer, Delaunay, Neveu, Vinchon, Sevilla, Livet, Boulanger, Fosseyeux. En voici le texte *in-extenso.*

Chers Collègues,

Je m'excuse de ne pas employer la chantante langue anglaise, mais je suis un trop mauvais chanteur.

Invité par mon ami, J. D Rolleston, à parler au nom de tous les délégués, j'en sens le périlleux honneur, car j'ai encore dans l'oreille, lors de la séance d'ouverture du Congrès de Paris, en 1921, l'autorité fougueuse de notre cher Président de notre Société Internationale d'Histoire de la Médecine: Tricot-Royer; mais comme il est ici vice-président d'honneur

de ce Congrès, il est juste qu'il ne soit pas à la peine et je suis fier de le remplacer.

D'autant plus que ce n'est pas une peine pour moi, mais un plaisir, de présenter au nom de tous les délégués de Belgique, Tchéco-Slovaquie, Danemark, France, Grèce, Hollande, Italie, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Espagne, Suisse, États-Unis d'Amérique, nos hommages à Lord Onslow, qui remplace Sir Alfred Mond, Minister of Health, à Sir Humphrey Rolleston, Président du Collège royal des Physiciens, qui veut bien nous recevoir en l'absence de Sir Norman Moore, qui se trouve aujourd'hui trop fatigué pour assister à cette réunion, au Dr Charles Singer, Président du Congrès, à nos confrères britanniques, parmi lesquels je reconnais tant de grands noms médicaux, dignes héritiers de Jenner et de Lord Lister que rappelait tout à l'heure à si juste titre Lord Onslow, et à vous tous, Mesdames et Messieurs, qui nous recevez merveilleusement ce matin.

Je crois exprimer la pensée unanime du Congrès en envoyant à Sir Norman Moore, avec nos vifs regrets de ne pas le voir ici, nos meilleurs vœux de prompt rétablissement.

Saluer le Gouvernement et les médecins britanniques au nom des délégués est pour moi un honneur et un plaisir : honneur de réprésenter devant une des organisations sociales les plus puissantes de l'histoire du monde, notre Société, née d'hier, et plaisir de pouvoir dire tout haut de mes collègues, les délégués, le bien que je pense tout bas.

Commençant par mon ami Van Schevensteen, délégué de la Belgique, — à tout Seigneur, tout honneur, — je ne puis m'empêcher de rappeler le grand succès qu'obtint, en 1920, le Congrès d'Anvers, premier Congrès International de l'art de guérir, grâce aux qualités d'organisateur de Van Schevensteen.

Au nom de la jeune Tchéco-Slovaquie, j'aime à citer le Pr Schrutz, dont la modestie n'a d'égale que la valeur.

Au nom du Danemark, je regrette l'absence du Pr Maar, qui, avec le Pr Tcherning et mon ami Ehlers, le parisien de Copenhague, ont une expansion chaleureuse qui fait bien d'eux trois des méridionaux de la Scandinavie. Ils sont heureusement remplacés par M. Johnsson.

Au nom de la Grèce, j'applaudis à la présence de mon élève et ami, le Pr Cavvadias, descendu pour nous voir des flancs du Parthénon.

Au nom de la Hollande, je tiens à dire toute l'enthousiaste activité déployée par mon ami J. de Lint, pour la réussite de

notre association. Il a été le plus brillant des noyaux de cristallisation.

Au nom de l'Italie, je regrette l'absence de mon ami, le Pr Giordano, qu'on dirait un doge de Venise et suis heureux de saluer son délégué : M. Capparoni.

Au nom de la Norvège, je regrette l'absence de M. Fonahn, qui, depuis longtemps s'intéresse à l'histoire de la médecine.

Au nom de la Pologne, Christ des Nations ressuscité, je regrette l'absence du Dr Bugiel, son délégué, qui pense nous amener, au prochain Congrès, de nombreux adhérents.

Au nom du Portugal, je veux mettre en garde contre son délégué, le Pr Ricardo Jorge; il trompe son monde : son profil méphistophélesque masque la cordialité la plus vive.

Au nom de la Roumanie, dont le change empêche ses fils médecins de venir en Angleterre, je signale que son délégué est le Pr Guiard, de Lyon, qui, depuis deux ans, enseigne à Cluj, l'histoire de la médecine.

Au nom de la Suisse, je félicite les Prs Cumston et Sigerist d'être venus à Londres, quoique la Société Helvétique d'Histoire de la Médecine ne fasse pas partie de notre Société.

Au nom de l'Espagne, je suis heureux de dire ici que le Dr F. de Alcalde, fut un ouvrier de la première heure, et qu'il est accompagné du Dr Oliver.

Au nom des Etats-Unis d'Amérique, je regrette qu'une mission aux îles Philippines ait empêché le colonel Garrisson de les représenter, mais il ne pouvait se faire mieux remplacer que par M. Krumbhaar.

Enfin, au nom de la France, avec mes collègues Fosseyeux et Wickersheimer ici présents, je vous exprime les regrets et excuses du Pr Jeanselme, retenu bien malgré lui sur le continent, de M. Ménétrier, professeur d'Histoire de la Médecine à la Faculté de Paris, de MM. Hervé et Dorveaux, président et ancien président de la Société Française d'Histoire de la Médecine, que leur santé fragile éloigne des voyages.

Je déplore, pour vous et pour eux, leur absence, mais elle m'est une occasion d'exprimer le sentiment cordial qui m'unit à l'Angleterre.

D'ailleurs je suis de Normandie : Lavastine est un petit village pas très loin de Dives, où s'embarqua Guillaume le Conquérant, et je pense donc avoir depuis 1066 beaucoup de cousins et cousines parmi vous.

Je suis Normand comme très vraisemblablement l'auteur de la *Chanson de Roland*, dont vous conservez avec piété le manuscrit à Oxford, à la Bodléienne, cette vieille et illustre

bibliothèque, dont les pierres, dans la verdure, forment un cadre qui convient aux vieux poëmes ; Oxford, où sans heurt, le présent s'intègre dans le lointain des âges, est toute une leçon d'histoire vécue, admirable à faire sentir le charme du passé...

Et la *Chanson de Roland* n'y prend pas figure d'étrangère ou d'exilée, puisque le français était, quand elle fut composée, la langue littéraire et politique de l'Angleterre. La littérature de langue anglaise ne commence-t-elle pas au XIVe siècle avec Chaucer?

Au nom de tous les délégués présents et absents, j'adresse donc nos remerciements émus à nos aimables hôtes, et leur exprime notre plaisir de nous trouver ici. L'agrément de la réception actuelle s'avive des charmants souvenirs des réceptions antérieures avant la grande tempête universelle. Le mal de mer, encore un peu persistant de quelques-uns après cette rude traversée sanglante, fait davantage ressortir le confort tranquille du home et la nécessité de la sincère collaboration des nations, qui communient dans les mêmes idées, pour l'affermissement de la paix libre dans le monde.

C'est dans ces sentiments de paix et de liberté qu'a été conçue notre Société Internationale d'Histoire de la Médecine.

Permettez à son Secrétaire Général de vous en résumer la naissance, la position et l'esprit et de vous présenter son dernier-né, le volume grand in-8 de 600 pages du Congrès de Paris.

Après les succès des Congrès d'Anvers et de Paris, sous l'impulsion de Tricot-Royer, Singer, Rolleston, J. de Lint, Giordano, Ricardo Jorge, Cumston, Tcherning, F. de Alcalde, Jeanselme, Ménétrier, etc., a été créée l'an dernier la Société Internationale d'Histoire de la Médecine, pour faciliter les recherches historiques et d'abord établir un répertoire méthodique de tous les incunables médicaux.

La position morale de cette société est très nette. Formée sur le modèle des nombreuses sociétés scientifiques internationales, réunies en faisceau par le *Conseil International de Recherches* actuellement présidé par M. Emile Picard, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, elle vogue, au point de vue politique, dans le sillage de la Société des Nations.

Son unique but est, en effet, la recherche de la vérité.

La recherche de la vérité historique est ardue, comme toute recherche de la vérité et l'étude du passé n'a rien des considérations inactuelles, chères à Nietzsche. On ne comprend pas, en effet, complètement le présent, si on ne peut remonter au

passé qui y est inclus. Non seulement nos idées, nos sentiments, nos actes, qui nous paraissent les plus personnels et les plus modernes, sont mélangés d'idées, de sentiments, d'actes fossiles, à peine camouflés ; mais l'histoire de la médecine, comme celle des autres parties de la civilisation, montre que la conduite des individus et des peuples est toujours soumise aux mêmes lois immuables des passions, de l'orgueil et de l'intérêt, et de même qu'il existe dans le milieu inférieur des mammifères une constante physico-chimique qui répond à la composition de la mer et qui démontre la vérité de la fable antique de Vénus Astarté, fille de l'onde amère, qui fécondait le monde en tordant ses cheveux, de même il existe une constante psychique, intellectuelle et surtout affective, telle que bien peu s'évadent de ses nécessités.

L'expérience historique doit donc être le phare qui guide la prudence de notre Société, car elle nous montre, sous le flot mouvant des apparences passagères, le granit immuable des lois intangibles de la psychologie des peuples.

Et c'est pourquoi nous voulons travailler dans la paix, la confiance et la liberté.

La paix ne doit pas seulement se signaler par son critère politique, mais être un état d'âme profondément consenti et vécu.

Cet élément nécessaire n'est d'ailleurs pas suffisant. Il y faut encore la confiance, permettant l'intimité du cœur, le travail fraternel, la mise en commun de toutes les ressources intellectuelles pour découvrir le passé.

Et comme entre frères égaux, on ne saurait souffrir aucune servitude, dans notre Société doit régner la liberté la plus irradiante, car partout doit être honni le despotisme, mais il est encore plus intolérable dans le domaine de l'esprit que partout ailleurs.

Mais je m'arrête, car je me souviens de votre Thomas de Quincey, qui appartient à l'histoire de la médecine par ses *Confessions d'un mangeur d'Opium* et *l'Assassinat considéré comme un des beaux-arts*. Il écrivait : « Si l'on supprimait seulement un mot de chaque phrase, une épithète superflue, par exemple, on augmenterait d'un dixième le temps que le public peut consacrer à la lecture. »

Je conclus donc à l'union des bonnes volontés dans la lumière de la liberté pour le *Triomphe de la vie*, chanté par votre Shelley, pour le plus grand bien de la médecine, c'est-à-dire pour moins de douleur, de maladie et de mort, pour plus de joie, de santé, de vie plus longue, plus large, plus haute,

plus ouverte aux clartés de la science et de l'art dans une spiritualité développée dans la paix, à laquelle nous aspirons tous après l'atroce guerre qui nous a meurtris.

Sir d'Arcy Power, en aumusse bleu ciel bordée d'hermine, voulut bien ajouter quelques mots, et la séance fut clôturée par un discours de M. le Dr Tricot-Royer, président de l'Association internationale d'Histoire de la Médecine, qui après avoir résumé l'œuvre des Congrès antérieurs nous dit sa foi enthousiaste dans l'avenir et invita les délégués au Congrès des sciences historiques de Bruxelles, qui se tiendra en avril 1923.

* * *

Il avait été décidé, de manière à donner plus d'unité et de cohésion aux travaux du Congrès, de mettre à l'ordre du jour trois questions sur lesquelles devaient se porter particulièrement les recherches : l'histoire de l'anatomie, l'histoire des grandes épidémies et l'histoire de la renaissance des connaissances médicales au XVIe siècle.

Histoire de l'anatomie. — Dans leur communication sur l'*anatomie symbolique* MM. Laignel-Lavastine et Livet ont recherché à travers l'histoire de l'esprit humain l'application du symbolisme à l'anatomie ; ce symbolisme est naturiste et numéral. Jusqu'au XVIIe siècle règne une hiérarchie selon laquelle l'impair l'emporte sur le pair, le haut sur le bas, l'avant sur l'arrière, le droit sur le gauche. L'astrologie établit des correspondances entre les astres et les parties du corps ; la lune domine le cerveau, le soleil le cœur, Jupiter et Mercure le foie, Saturne la rate, le squelette, les jointures, les cartilages, l'oreille droite, Mars le front, les reins, les muscles, Vénus la gorge, les veines, les organes intérieurs de la génération, la chevelure et les formes du corps. La chiromancie insiste sur les relations de l'annulaire avec le cœur. Les kabbalistes rapportent les divers organes et fonctions de l'homme aux 12 lettres simples de l'alphabet hébraïque. Les auteurs concluent que ce sym-

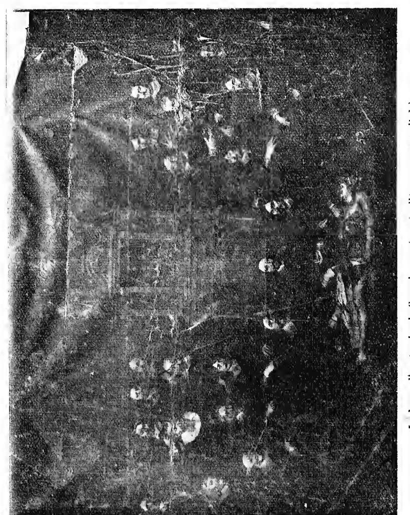
bolisme antique et médiéval servit de cadre à l'esprit humain pour concrétiser ses connaissances et en acquérir des nouvelles.

M. le Pr Ménétrier sous le titre de l'*anatomiste charitable*, emprunté à l'Anthropographie de Riolan, montre que plusieurs anatomistes se sont efforcés de ranimer les suppliciés qui leur étaient remis par le bourreau. D'ailleurs dans les anciennes écoles de médecine, la coutume était d'octroyer des prières pour le salut de l'âme des sujets utilisés dans les démonstrations anatomiques.

Dans leur étude sur *le plagiat dans l'iconographie anatomique du* XVIe *siècle*, MM. Villaret et Moutier nous font des révélations curieuses intéressant l'histoire de l'imprimerie et de la propriété scientifique à cette époque; témoins les réclamations de Vésale et de Charles Estienne. Les auteurs, dans les préfaces des éditions princeps de leurs œuvres, se plaignent d'avoir été pillés sur épreuves pendant l'impression de leurs Anatomies. Cependant, chacun doit toujours à ses devanciers, et plus d'une planche a été démarquée de Schotto (*Margarita philosophica*), à Vésale, en passant par Berengarius et Dryander. Vésale et Charles Estienne ont été pillés, à leur tour, de façon plus ou moins avouée, plus ou moins dissimulée, comme en témoignent notamment les Anatomies de Ryff, de Casserius et de Bucentarius.

M. le Dr Tricot-Royer présente un savant commentaire de la *leçon d'anatomie de Sporckmans*, sur laquelle M. le Dr de Mets avait déjà attiré l'attention au Congrès d'Anvers : c'est une grande toile (4×5) répresentant une leçon de dissection faite par Van Buijten dans le local de l'ancienne Ecole de chirurgie d'Anvers ; retrouvée dans un coin du Musée de cette ville, elle vient d'être rentoilée et placée dans la salle des conférences du cercle médical. Sporckmans, élève de Rubens et Jordaens, fut maître de la Chambre des peintres en 1654. Il habitait au coin de la rue Sainte-Anne et du Marché-aux-Bœufs. Un tableau du peintre Pierre Van Bredael, au Musée

d'Anvers, montre le coin de sa maison. Il eut dix enfants, dont l'un mourut curé à l'église Saint-André.

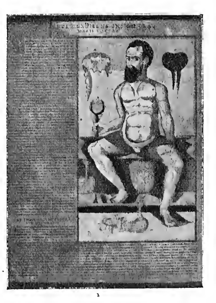


La leçon d'anatomie, de Sporckmans (musée d'Anvers, XVIIe siècle).
Communication de M. Tricot-Royer.

On ne connaît de lui que deux tableaux, l'un au Musée Plantin, l'autre au Musée des Beaux-Arts. En 1864, le peintre artiste Verlinde en possédait un quatrième représentant Saint Charles Borromée, priant la Vierge

et son Fils pour la guérison des pestiférés qui figurent au bas du tableau. Il provenait de l'église des Grands Carmes, désaffectée à la Révolution française. Malheureusement M. Verlinde était aussi antiquaire et marchand. Qui donc retrouvera les pestiférés perdus ?

C'est encore à l'histoire de l'anatomie que se rattachent les présentations de M. le Dr de Lint, de Gorinchem, d'abord, un fragment de manuscrit relatif à l'obstétrique et dont le texte et les figures se retrou-





Planches anatomiques volantes.
(Communication de M. de Lint.)

vent dans le « Fasciculus Medicinae » de Ketham (1491-93) ainsi que dans d'autres manuscrits plus anciens ; par son dessin rudimentaire et les fautes introduites dans l'orthographe des noms étrangers, cètte œuvre trahit un élève « prenant son cours » pendant la leçon du maître ; M. de Lint communique ensuite deux planches anatomiques détachées, dont nous donnons ci-dessus la reproduction. Il les déclare

rarissimes. L'une n'est qu'un croquis, l'autre représente les viscères masculins expliqués par des pièces superposables. L'existence d'une troisième planche, relative aux organes de la femme n'est pas contestable. Mais l'auteur ne l'a jamais rencontrée. Une inscription indique que ces planches ont servi à des leçons de démonstration anatomique.

M. le Pr W. Wright parle de la *structure du cœur dans l'œuvre de Léonard de Vinci*, dont il communique plusieurs dessins et manuscrits ; M. Laignel-Lavastine commentant la présence d'un L typographique et régulier dans l'un d'eux, lettre qui contraste avec l'ensemble du tracé sinistrogyre et en miroir, explique cette différence par ce que l'écriture en miroir est l'écriture courante du gaucher, tandis que l'L majuscule est dextrogyre, car elle est traitée comme un dessin et fidèlement reproduite par le scribe.

Dans son étude sur l'*Epitome de Vésale*, conservé au British Museum, Mr. W. G. Spencer rappelle que l'Université de Louvain possédait un magnifique exemplaire de Vésale, disparu dans l'incendie de cette bibliothèque par les allemands.

M. le Dr Krumbhaar donne lecture d'un travail sur les *Débuts de l'enseignement de l'anatomie aux Etats-Unis d'Amérique*. Les dissections et les investigations *post mortem* ont commencé de bonne heure dans les colonies américaines. La première ordonnance rendue à ce sujet par la Cour générale de Massachusetts date de 1647. La première démonstration scientifique fut faite par Thomas Cadwalader à Philadelphie en 1731. Le premier cours fut fait par Thomas Wood en 1742, puis vinrent ceux de William Hunter à Newport, de 1754 à 1756, de Wiesenthal à Baltimore vers 1770, de William Schippen en 1782. Jean Fothergill fait son enseignement à l'hôpital de Pensylvanie et concourt à la création d'une école médicale à l'Université de Pensylvanie en 1765. De même les leçons anatomiques de Clossey à New-York en 1765, précèdent la création du King's College médical School de l'Université

Columbia en 1767. D'autres écoles médicales furent fondées au xviii[e] siècle à William-and-Mary par Thomas Jefferson en 1770, à Harward par John Warren en 1782, à Dormouth par Nathan Smith en 1797.

M. le D[r] J.-D. Comrie communique une étude sur l'*anatomie à Edimbourg*.

Le travail de M. Fosseyeux *sur les études anatomiques de Descartes en Hollande* (1628-1649), tire son

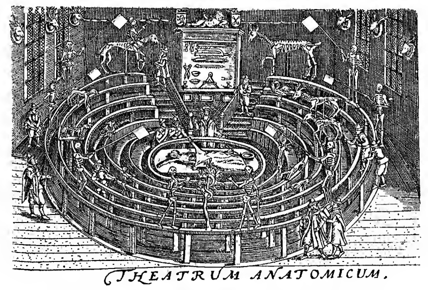


Portrait de Descartes, par Mansard, à la National Gallery. (Communication de M. Fosseyeux).

intérêt des renseignements puisés dans la publication des archives de l'Université de Leyde par un savant hollandais, M. Molhuisen, dont s'est servi M. G. Cohen pour sa thèse de doctorat-ès-lettres sur *les écrivains français en Hollande pendant la première partie du XVII[e] siècle*. Descartes consacra avec ardeur

de nombreuses années à ces études, mais soit qu'il les ait commencées trop tard, soit qu'il ne fut pas prédisposé à être un expérimentateur, il n'a pas, en les entreprenant, observé sa méthode.

De même, bien qu'il ait défendu en France les découvertes de Harvey contre ses contradicteurs, il s'en est séparé dans sa théorie des mouvements du cœur, qui n'est que de l'Aristote perfectionné. Il se



L'amphithéâtre d'anatomie fréquenté par Descartes à l'Université de Leyde (Eglise des Béguines voilées).
(Communication de M. FOSSEYEUX.)
Cliché extrait du livre de M. Cohen, Champion, éd.

rattache en définitive plus étroitement à la scholastique que ne l'ont cru ses précédents commentateurs, ainsi que l'a établi M. Et. Gilson dans ses récents travaux. Mais, d'autre part, sa physique, que l'on croyait depuis longtemps périmée, reprend un intérêt puissant, depuis qu'Einstein cherche, comme il l'avait essayé, à interpréter l'univers physique tout entier en termes mathématiques.

Mme la doctoresse Kathleen F. Lander a presenté un travail très documenté sur les *Femmes anatomistes*, qu'elle partage en cinq groupes : les chirurgiennes, les sages-femmes, les philosophes, les anatomistes par profession et les dilettante. La plupart des chirurgiennes ont parcouru leur carrière sans grande connaissance du corps humain, exception faite pour la femme de Fabricius Hildanus, et pour Maria Ferretti (1759-91).

Ce n'est qu'au XVIe siècle que les sages-femmes dans les grandes villes se mirent à étudier l'anatomie du bassin et du fœtus, d'abord à l'aide de planches, puis sur des mannequins, enfin sur cadavre humain.

Des femmes philosophes, à commencer par l'épouse de Pythagore, se rencontrent à travers les âges ; elles cherchèrent la forme du microcosme.

Citons par exemple Dorothea Borchi (1390-1436), Oliva Sambuco (1562), Laura Bassi (1711-1778), mais surtout sainte Hildegarde, de Bingen, dont tous les savants de la chrétienté estimaient la science et l'élévation d'esprit.

Nous connaissons les noms de beaucoup de femmes qui assistèrent aux dissections et qui souvent disséquèrent elles-mêmes à l'Université de Montpellier, et nous savons que leurs bibliothèques contenaient tous les ouvrages d'anatomie connus.

Alexandra Gigliani était prélectrice d'anatomie à Mondino; sa spécialité était d'injecter les cadavres de liquides colorés.

Parmi les préparatrices de pièces anatomiques les plus adroites dont les noms nous soient parvenus sont au XVIIIe siècle, Anna Morandi-Manzolini (1716-1774), de Bologne, Mlle Bihéron, de Paris, Mlle Geneviève d'Arconville, devenue plus tard Mme Thiroux, a laissé dans l'histoire de l'anatomie une réputation de savoir et d'habileté.

Histoire des épidémies. — Ce vaste sujet englobait de multiples divisions : marche des fléaux, historique des établissements de contagieux, hygiène des

villes, M. le Dr Tricot-Royer dans un travail sur *les ordonnances du Magistrat d'Anvers contre les maladies contagieuses*, a rappelé les 180 ordonnances qui s'échelonnent de 1514 à 1680; parmi les mesures sanitaires les plus importantes, il signale le projet conçu par Michel von Laugren, cosmographe du roi pour délivrer la ville des exhalaisons méphitiques de ses canaux, lequel malheureusement n'eut pas de suite. M. Tricot-Royer fait également l'historique de la *léproserie d'Herenthals*, dont la chapelle dédiée à Saint-Jean-Baptiste existe encore, mais menace ruine; elle était, le 24 juin, le but d'un pélerinage fameux dans toute la Campine, et l'on pouvait voir ce jour là une longue théorie de dartreux, pustuleux, porteurs de lupus et d'ulcères allant réclamer leur guérison et emportant en souvenir des drapelets, dont il montre des reproductions.

M. le Dr Neveu, avec *la peste en Toscane au XIVe siècle*, nous transporte dans une région qui, épuisée par les guerres intérieures, la disette et la fièvre des Maremmes, fut la proie du virus importé par les trafiquants venus d'Orient ; il étudie successivement chaque épidémie et commente les chiffres de la mortalité. Il s'attache en particulier à défendre les médecins florentins contre les accusations de mercantilisme et d'ignorance que portèrent sur eux les chroniqueurs de l'époque, comme Sachetti et Pétrarque, émus par l'inefficacité de leur traitement ; au sujet de l'un d'eux, Taddeo, de Florence, M. Castiglione ajoute qu'il fut en effet un très honorable praticien et qu'il mourut en laissant ses biens aux pauvres et aux hôpitaux; ce sont les grandes épidémies de peste qui ont déterminé à cette époque les villes à construire ces hôpitaux monumentaux dont plusieurs existent encore.

M. le Dr Wickersheimer nous décrit la *Peste noire à Strasbourg et le régime des cinq médecins Strasbourgeois*, d'après la chronique d'un contemporain, Fritsche Closener; elle permet de se faire une idée exacte de cette épidémie qui atteignit Strasbourg en 1349 et y

persista jusqu'au mois de juillet suivant, et en même temps de rectifier les erreurs commises relativement aux faits connexes de l'épidémie, massacre des juifs, procession des flagellants ; quant au régime inédit de pestilence composé à cette époque par cinq médecins à la requête du Magistrat de la cité, il est un des plus anciens textes de la littérature médicale strasbourgeoise.

M. le Pr Jeanselme, dans son travail intitulé *quelques remarques sur la peste bubonique au moyen âge, en Orient et en Occident*, lequel fut résumé par M. Laignel-Lavastine, montre les relations des épidémies de peste avec la famine et les tremblements de terre : ainsi dans l'histoire de Byzance chaque fois qu'une cause quelconque retarde l'arrivée de la flotte qui transporte le tribut frumentaire d'Egypte et d'Asie à Constantinople, la peste qui couve à l'état permanent dans la capitale et dans les provinces éclate avec violence ; la perte de l'Egypte tombée aux mains des Arabes au VIIe siècle prive l'empire grec de la majeure partie du blé qu'il consommait. Les distributions de pain faites jusqu'alors aux habitants moyennant une faible redevance sont supprimées et la peste fait un grand nombre de victimes. L'auteur fournit de nombreux arguments tendant à établir qu'entre la disette et la peste il existe une relation de cause à effet. En effet, lorsque les greniers sont vides, que les égouts ne contiennent plus qu'une faible quantité de déchets alimentaires, les rats quittent leur habitat ordinaire pour se rapprocher de l'homme et partager les reliefs de sa table, d'où la contagion. Pendant les inondations et les tremblements de terre, les rats remontent des égouts, des caves et des sous-sols submergés, ils envahissent les appartements, entrent en contact avec l'homme et ainsi se constituent des foyers pesteux. Donc si la disette, l'inondation et les tremblements de terre déclenchent la peste, c'est que ces fléaux favorisent la migration et la dispersion des rats porteurs du virus pesteux. L'étiologie des épidémies historiques relatées depuis un demi-

siècle est en parfait accord avec la théorie murine. M. Wickersheimer et Mme Singer appuyent les conclusions de M. Jeanselme.

M. le Pr W.-R. Simpson étudie *la lutte contre les maladies endémiques aux temps anciens et modernes* et miss Huer, la *décroissance des maladies épidémiques au cours des XVIIIe et XIXe siècles.*

Histoire de la renaissance des connaissances médicales au XVIe siècle et communications diverses. — Continuant ses recherches sur l'histoire de l'ophtalmologie, M. le Dr A. van Schevensteen traite cette année des *matières animales dans le traitement des yeux*; il recherche l'usage de ces produits à travers les écrits des anciens égyptiens, des auteurs grecs, romains et modernes.

Me Singer, spécialiste autorisée des recherches bibliographes, et qui prépare le catalogue de tous les manuscrits et travaux médicaux d'Angleterre, déjà complet sur fiches jusqu'en 1460, signale, dans un travail sur *le livre VI des épidémies d'Hippocrate*, que les manuscrits grecs de cet ouvrage remontent au xe siècle, la traduction la plus ancienne était jusqu'ici celle de la bibliothèque Angelico de Rome, datée du xive siècle, mais il en existe une, le ms. 78 de Saint-John College à Cambridge, qui remonte au siècle précédent.

MM. Laignel-Lavastine et J. Vinchon nous amènent à la psychiâtrie avec *Les observations de Jean Schenck*, médecin rhénan qui professa à Strasbourg et à Fribourg-en-Brisgau ; ses Sept livres parurent pour la première fois à Bâle et à Fribourg, de 1584 à 1597; c'est un travail qui résume toute la pathologie mentale connue depuis l'antiquité jusqu'à son temps; les observations sont groupées autour de cas types : Galien, Aretée, Cœlius Aurelianus, et sont extraites d'auteurs arabes, italiens, allemands, hollandais et français.

Poursuivant ses études sur la vie à Byzance, M. le Pr Jeanselme en collaboration avec M. L. Œconomos, nous renseigne sur *les aliments et recettes culinaires des*

Byzantins, d'après une série de textes manuscrits ou imprimés, échelonnés depuis le IVe siècle de notre ère jusqu'à la chute de l'empire d'Orient : à savoir les Géoponiques, les traités de Psellos et de Siméon Seth, le calendrier de régime d'Hiérophile, les poèmes prodomiques. Pour relier le passé au présent, les auteurs ont mis à contribution un voyageur français dans les pays du Levant au XVIe siècle, Pierre Belon, ainsi qu'Agapius, dont le Géoponique a été imprimé à Venise au XVIIe siècle. Les Byzantins préféraient à la viande de boucherie le gibier de poil et de plume, et surtout le poisson de mer et les coquillages. Leurs recettes culinaires étaient savantes et compliquées. Ils avaient hérité des anciens Grecs et des Romains le goût des sauces relevées, des vins parfumés d'essences. Ce régime les prédisposaient à la congestion cérébrale et à la goutte qui faisaient de nombreuses victimes à Byzance et dans les principales villes de l'Empire.

M. Jeanselme étudie ensuite *les causes pathologiques de la dégénérescence des Carolingiens.* Dès l'avènement de Louis le Débonnaire, arrière-petit-fils de Charles Martel, l'empire périclite et se désagrège. En 911, meurt Louis IV, l'Enfant, dernier représentant mâle des Carolingiens de Germanie, et, en 987, s'éteint Louis V le Fainéant, roi des Francs, le dernier rejeton de la race carolingienne.

Quelles sont les causes d'une extinction si rapide ? Elles sont multiples et complexes. Les unes sont politiques, d'autres sont intrinsèques et propres à la race. Ce sont la diminution progressive du pouvoir prolifique des Carolingiens, leur faible résistance aux causes de mort, leur déchéance physique et morale commandée par les tares pathologiques qui s'accumulent, de plus en plus nombreuses à chaque génération, sur cette race abatardie.

Pour mettre en évidence le rôle de ces facteurs morbides, l'auteur a dressé un arbre généalogique de la descendance de Louis le Débonnaire. En regard de chaque membre il a inscrit les dates utiles à con-

naître ainsi que les troubles du système nerveux et des fonctions psychiques dont l'histoire fait mention.

La diminution du taux de la natalité est des plus manifestes. Dès la troisième génération, le nombre des descendants, au lieu de s'accroître, se réduit à quatorze. Il est de sept à la quatrième. de quatre à la cinquième et d'un seul à la sixième. Non seulement la fécondité des Carolingiens tend à se tarir, mais leurs débiles représentants meurent jeunes, pour la plupart. Louis le Débonnaire atteignit l'âge de soixante-deux ans. La durée moyenne de la vie de ses descendants décroît rapidement à chaque génération. A la première, elle est de cinquante quatre ans ; à la seconde, de quarante ; à la troisième, de trente-neuf ; à la quatrième, de trente-trois.

Parmi les descendants mâles de Louis le Débonnaire, on relève trois cas d'épilepsie et un cas de « délire démoniaque », chez des frères et des cousins germains, un cas de folie alcoolique, deux cas d'hémiplégie accompagnée d'aphasie, fils et petit-fils d'Hildegard qui mourut elle-même hémiplégique et aphasique, deux cas d'imbécilité, en tout neuf tares nerveuses ou intellectuelles bien caractérisées sur un total de cinquante-trois membres.

Ces tares ne sont pas nocives au même degré. L'hémiplégie qui survient au déclin de la vie, la faiblesse intellectuelle qui n'entrave pas les fonctions sexuelles, ne rendent pas l'homme infécond. Mais l'épilepsie, dans sa forme juvénile tout au moins, entraîne souvent à sa suite la stérilité. Tandis que les rameaux entachés d'épilepsie ou de folie alcoolique s'arrêtent court et ne dépassent pas la seconde génération, les autres se prolongent jusqu'à la quatrième, la cinquième et même la sixième.

La dyscrasie goutteuse a été l'avant-courrière de l'épilepsie dans la race carolingienne. Charlemagne et son fils Louis le Débonnaire furent, l'un et l'autre, goutteux. Les dynasties des Capétiens, des Comnènes, des Paléologues et des Osmanlis fournissent des exemples analogues.

Lorsque le terrain organique a été ainsi préparé par des tares héréditaires, une cause exogène, infectieuse ou toxique, déchaîne l'épilepsie.

Parmi les agents provocateurs, celui qu'il semble le plus légitime d'incriminer à cette époque, c'est le vin et les autres boissons fermentées, dont les hautes classes de la société faisaient un si grand abus au moyen âge. Les Francs recherchaient les vins parfumés avec des plantes aromatiques telles que l'absinthe dont les propriétés éminemment toxiques et convulsivantes sont bien connues. La race mérovingienne avait sombré dans l'alcoolisme et dans l'orgie. Deux siècles plus tard, les mêmes causes produisent les mêmes effets. Les Carolingiens, comme leurs prédécesseurs, dégénèrent et s'éteignent sous l'empire des mêmes vices.

Il n'est pas douteux que les troubles mentaux et le déficit intellectuel des Carolingiens ont joué dans l'histoire un rôle indéniable. Si des souverains tels que Charles le Gros et Charles le Simple, furent inférieurs à leur tâche, s'ils furent impuissants à refouler le flot des invasions normandes que le bras de Charlemagne aurait maîtrisées, peut-être faut-il en rechercher la cause dans la lourde hérédité morbide qui pesait sur ces rois débiles et dégénérés.

C'est au moyen âge que se rapportent les deux études de M. le Dr Wickersheimer : L'une concerne *Henri de Saxe* et le *De secretis mulierum*, l'un des plus célèbres parmi les ouvrages de gynécologie du moyen âge. Il a été attribué tantôt à Albert le Grand, tantôt à un de ses prétendus disciples, Henri de Saxe. M. Wickersheimer, tout en réservant la question de la paternité d'Albert le Grand, conclut d'un examen attentif des divers manuscrits eté ditions du *De secretis mulierum*, qu'aucun médecin du nom de Henri de Saxe ne peut être considéré comme l'auteur, ni même comme le commentateur de ce livre fameux. L'autre concerne *Robert Grosseteste et la Médecine*. Cet évêque de Lincoln (1175-1253), une des figures les plus remarquables de l'Angleterre médié-

vale, a, tant par sa connaissance du grec que par son intérêt pour les sciences physiques et mathématiques, joué un rôle éminent dans la renaissance philosophique du XIIIe siècle. Robert Grosseteste s'occupa aussi de médecine ; le texte inédit d'une lettre sur la saignée, adressée par l'évêque à un ecclésiastique de son diocèse, se trouve à la Bibliothèque Nationale.

L'histoire des doctrines médicales fit l'objet de trois études pleines d'intérêt, l'une de M. le Dr A. Cavaddias, d'Athènes, sur les *pratiques cultuelles du culte d'Asclepios,* dans laquelle il a précisé, grâce à des documents nouveaux, les relations qui unissaient à l'origine la médecine et la religion ; la seconde de M. le Dr Capparoni, de Rome, sur *divers maîtres salernitains* inconnus jusqu'à ce jour, la troisième de M. le Dr Sigerist, de Zurich, sur *l'influence des auteurs médicaux grecs à l'époque de la Renaissance.* Ce dernier démontre combien plus facile fut, au moyen âge, l'assimilation de la médecine grecque, en Orient, que dans nos contrées. En effet, l'Orient gardait vivantes les traditions grecques, et les ouvrages des meilleurs auteurs, étaient accessibles à tous, dès le IXe siècle par de bonnes traductions arabes ; au contraire les Occidentaux devaient se contenter, encore deux cents ans plus tard, de maigres compilations latines.

Les traductions de Constantin et de ses successeurs provoquèrent une véritable révolution dans la médecine du moyen âge. Elles inaugurèrent une renaissance de la littérature scientifique des Grecs, dont le premier fruit fut Salerne.

Tandis que les Arabes s'étaient contentés de faire revivre les sciences grecques, on découvrit en Occident, au XVe et XVIe siècles, l'antiquité dans toutes ses manifestations, et avant tout, l'art antique. Le résultat fut une renaissance de l'esprit grec, ennemi de la tradition.

L'influence des auteurs médicaux grecs, qui alors, devinrent accessibles dans leur texte original fut peu sensible, car on connaissait leurs idées depuis le

XIIe siècle, mais il en résulta un conflit d'où sortirent les œuvres immortelles de la Renaissance.

M. le Dr Campbell insiste sur la *valeur des manuscrits arabes des œuvres de Galien* pour la connaissance de l'anatomie galenique et donne la liste complète des manuscrits de Galien, grecs, latins et arabes, actuellement connus.

M. le Dr de Alcalde analyse un tableau du Gréco et fournit des notes biographiques sur le *Dr Mercado, professeur et médecin du roi Philippe II.*

M. le Dr Van Gils dans sa communication sur *les médecins dans Molière et dans Shaw*, rappelle que le médecin a été une figure favorite sur la scène, et presque toujours une figure comique. Il y a des variations sans fin, mais la pointe de toutes ces railleries est identique. Dans ce sens il n'y a pas de différence entre Plaute, Molière ou Shaw. Les farces et les bons mots, qui doivent amuser le public, les faiblesses et les défauts, qui sont critiqués, restent toujours les mêmes, comme le prouvent plusieurs exemples tirés du *Malade imaginaire* et de *The Doctor's Dilemna:*

MM. Villaret et J. Hariz, à propos du *millénaire de Rhazès* (ar-Razi), lequel est représenté entre Avicenne et Abdulcasis, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine de Paris, fixent sa mort en 922 ou 923, vingt ans après le Khalife de Bagdad Al Monkafi.

Mme la doctoresse Panayotatou (d'Alexandrie), parle de l'*Hygiène et la Danse chez les anciens Grecs*, et de la gymnastique rythmique qui en découle.

M. le Dr Delaunay raconte les *Voyages en Angleterre du médecin naturaliste Pierre Belon, du Mans.* — Pierre Belon, né en 1517 à la Soultière, près de Cerans, au Maine, alla d'abord suivre à l'Université de Wittemberg les leçons du botaniste Valerius Cordus (1540-41). Après avoir exploré la faune et la flore de l'Allemagne, il passa, par les Flandres, en Angleterre, où il fit son premier séjour. De retour en France en 1542, il repartit pour divers voyages en Europe et en Orient. C'est après son retour d'Orient qu'il revint à deux reprises (vers 1550) en Angleterre,

afin de préparer son « Histoire naturelle des estranges poissons marins » auprès de l'ambassadeur de Venise à Londres, Daniel Barbaro, qui possédait un grand nombre de portraits d'animaux aquatiques. Il profita de son séjour pour visiter Cantorbéry et Oxford, où il fit, à la Faculté de médecine, des démonstrations d'anatomie animale. Il a laissé, dans sa « Chronique », le tableau de l'attristante décadence où les guerres religieuses de cette éqoque avaient plongé ces deux écoles célèbres. Il se lia, à cette occasion, avec le zoologiste Dr Wottors. Il ne paraît pas avoir visité de nouveau la Grande-Bretagne après 1550.

C'est un tableau de Moroni, représentant un Fenaroli, de Brescia, conservé à la National Gallery, qui a fourni à M. le Pr Lecène le sujet de son étude sur *un appareil de prothèse pour pied tombant*. Il a relevé un appareil de prothèse, formé d'une jarretière attachée au-dessus du genou gauche, de laquelle se détache une bande, qui vient se fixer au niveau du bord externe de la chaussure gauche. Cet appareil, destiné à corriger une paralysie du nerf sciatique poplité externe gauche est analogue à celui qu'Ambroise Paré a décrit dans son XXIIIe livre, traitant « d'adjouster ce qui défaut naturellement ou par accident », et qui est figuré assez grossièrement dans l'édition de 1598. Ces paralysies devaient être à la fin du XVIe siècle, assez fréquentes, car elles répondaient au coup de Jarnac (section de tendon du biceps et du sciatique poplité externe). Cet appareil de la Renaissance a été réinventé pendant la dernière guerre.

L'histoire de la pharmacie comporta *un épisode de l'histoire de la pharmacie britannique, de J.-B. Gilmour, l'histoire de la Hiera Picra*, de M. J. S. Thompson, la biographie de l'apothicaire *Le Febvre Nicaise dit Nicolas*, de P. Dorveaux. Nicaise Le Febvre était le fils d'un apothicaire protestant de Sedan. Né vers 1610, il prit la carrière de son père et lui succéda. Il vint à Paris où il ouvrit un cours de chimie, suivi notamment par Charles II, roi détrôné d'Angleterre, Sir John Evelyn, Sir Kenelm Digby. Il devint bientôt

apothicaire de Louis XIV et professeur de chimie au Jardin royal des plantes. Appelé à Londres quand Charles II remonta sur le trône, il y occupa différentes fonctions. Il mourut en 1669.

Sir Forter, grand collectionneur, parle de cette variété de cannes doctorales, que l'on désigne sous le nom de *Pomander Stick*. Ce sont de beaux joncs de 1 m. 20 de haut, et dont le pommeau d'or ou d'ivoire se dévisse et présente une cavité destinée à conserver soit un morceau d'ambre, soit une éponge imprégnée d'une essence pénétrante, par exemple, de vinaigre des quatre voleurs. En temps d'épidémies, on avait soin de se tenir à distance du client en maintenant sous le nez le pommeau ouvert.

La canne a joué un grand rôle dans la vie médicale, et sans remonter au bâton symbolique qu'enroule un serpent, Sir Foster la montre accompagnant son maître comme pièce importante dans diverses œuvres picturales de Gérard ou de Hogarth. De ce dernier, il fait circuler une caricature représentant quinze médecins coiffés de perruques et armés de cannes.

A ce propos, le Dr Tricot-Royer fait remarquer qu'il possède une édition originale de Hogarth datant de 1738, et que le sujet représente ironiquement le blason des entrepreneurs de pompes funèbres. Il peut s'énoncer comme suit : la compagnie des pompes funèbres porte de sable à douze médecins consultants, porteurs de perruques et armés de cannes à pommeaux d'or, avec un chef moitié de nébulosité et moitié d'hermine, chargé de trois docteurs veillants, celui du milieu grimaçant et vêtu d'arlequin, celui de gauche à la tête, moitié au naturel, moitié de gueules, celui de droite n'a qu'un œil, l'autre est fermé, mais il s'ouvre en compensation sur le pommeau de sa canne. La devise est : *Et Plurima Mortis Imago*.

Le Dr Foster souligne l'importance de la canne doctorale en Angleterre, en signalant celle qui est exposée dans les vitrines du Collège royal des Physiciens et qui appartint successivement au Dr Rath-

cliffe en 1689, au Dr Mead, au Dr Askew, au Dr Pitcairn, et enfin au Dr Baillie, dont la veuve l'offrit au Collège en 1825.

M. le Dr H. Leclerc fait l'histoire du *Chardon bénit*, rendu célèbre par un passage de Shakespeare ; la scène IV du troisième acte de « Beaucoup de bruit pour rien », où Marguerite dit : « Prenez de cette eau distillée du *Carduus benedictus*, et vous l'appliquez sur le cœur », montre chez l'auteur des qualités de thérapeute avisé, car le Chardon bénit, chanté par Floridus Macer dans son poème *de Herbarum Virtutibus* est toujours en honneur chez Georges Christophe Pierre van Hartenfels ; Tragus et Mindererus prisent fort ses qualités : il fait toujours bonne figure dans la pharmacopée contemporaine parmi les toniques amers. On conçoit très bien qu'il puisse combattre certains spasmes liés au mauvais fonctionnement des voies digestives.

M. le Pr Castiglione, membre du Conseil supérieur de la santé publique, en Italie, a fait défiler sur l'écran quelques spécimens de sa collection de pots de pharmacie du XVIe siècle.

M. le Dr W. Collins étudie le *Chadwick Chapter dans l'histoire de la médecine.*

M. le Dr F.-J. Poynton parle de l'*aérostation*, de ses débuts, et des adeptes qu'elle a aussitôt recrutés dans la médecine.

M. le Dr T. Wilson-Parry présente une étude très documentée sur les *Trépanations préhistoriques en Grande Bretagne*, avec de nombreux documents sur les instruments alors employés.

M. le Dr N.-C. Horner parle de *John Westosver de Wedmore,* le Pr Lindsay de *Platon et d'Aristote en médecine*, M. de Waaerd de la *législation des aliénés dans la civilisation médiévale*, M. Van Andel, de *adeps hominis, une relique de la thérapie préhistorique.* Il s'agit du gras humain encore en usage dans la médecine populaire des Pays-Bas. Son nom populaire, onguent du bourreau ou graine de pécheur, indique que le bourreau était le principal fournisseur de cet

onguent macabre, délivré encore aux XVII[e] et XVIII[e] siècles dans les pharmacies. Vesale conseille dans ses *Fabrica* de recueillir la graisse surnageante quand on fait bouillir le corps pour la préparation des squelettes. On se servait non seulement des corps des suppliciés, mais de ceux des victimes tombés au cours des combats et des sièges.

L'art vétérinaire a valu plusieurs communications importantes :

L'étude du Professeur F.-J. Cole est consacrée à *Ruini* qui illustra le XVI[e] siècle. Selon l'auteur, Ruini serait né en Italie en 1530. On nous rappelle qu'il devint sénateur de Bologne et que son œuvre parut en 1598. Le Professeur Cole estime que l'œuvre de Ruini sur l'anatomie et la pathologie du cheval est la première qui mérite d'être appelée un traité ; il accorde à Ruini le titre de « père de la science vétérinaire. » Il signale enfin que quatre éditions de cet ouvrage ont été publiées à Paris et une à Londres en 1669.

Le général Sir Frederick Smith expose les *phases parcourues par l'anatomie vétérinaire en Angleterre aux* XVII[e], XVIII[e] *et* XIX[e] *siècles.*

Le premier ouvrage anglais sur l'art vétérinaire date de 1565. Son auteur, Thomas Blundeville, un lettré qui n'était ni médecin, ni vétérinaire, traite de l'anatomie du cheval d'après le quatrième livre de Végèce. Quarante ans plus tard, en 1603, l'enseignement anatomique de Starkham n'est qu'un tissu d'erreurs et d'absurdités. En 1683, A. Snape publie une Anatomie du Cheval dont le texte et l'illustration constituent un plagiat du traité de Ruini. J. Bridge donne en 1751 le premier ouvrage traitant de l'anatomie du pied du cheval. Quinze ans plus tard, G.-S. Tubbs, peintre renommé, publie une Anatomie du cheval qui est encore estimée.

Jusqu'à la fondation de la première école vétérinaire anglaise, en 1791, par un français, Vial de Saint-Bel, élève de Bourgelat, aucun travail n'est signalé. Une des premières œuvres de la jeune école est due à Delabere Blaine, sur l'anatomie du cheval.

L'Angleterre, conclut le major Smith, a très peu contribué au développement de l'anatomie vétérinaire pendant ces trois siècles.

Le mémoire de M. Bullock, bibliothécaire du Collège royal vétérinaire de Londres, rappelle qu'*un manuscrit sur l'art vétérinaire antique*, rédigé en latin sous le titre *Mulomedicina Chironis* a été trouvé à Munich en 1885, par W. Meyer et qu'une édition en a été donnée par E. Oder, en 1901, dans la collection Teubner. Ce manuscrit, écrit en latin vulgaire, contient dix livres où figurent les noms de Chiron Centaurus, Apsyrtus et Claudius Hermeros. On doit supposer que Chiron, l'auteur présumé du manuscrit, ne pouvait être qu'un hippiâtre du IIIe ou IVe siècle de notre ère, puisqu'il cite Apsyrte et ignore Végèce.

Le manuscrit de Munich est la plus ancienne compilation que l'on possède actuellement en langue occidentale; selon Oder, Végèce y a puisé largement pour la rédaction de son traité.

M. L. Moulé étudie *la* Μάλις (ἡ) *des Grecs, Malleus des Latins*, et cherche à démontrer que les hippiâtres de l'antiquité ont confondu sous cette dénomination diverses maladies très graves pour les chevaux, éminemment contagieuses, et ne se rattachant pas exclusivement à la morve, comme on l'avait longtemps supposé. Une des preuves les plus convaincantes de ce qu'il avance, c'est que Végèce décrit également le *malleus* dans l'espèce bovine, absolument réfractaire à la diathèse morveuse.

Pour M. Moulé, la Μάλις ξηρὰ, sèche, pourrait se rattacher à diverses affections, telles que la fièvre charbonneuse, un état typhoïde aigu, la pneumonie infectieuse. L'humide, caractérisée par un jetage abondant, serait la morve, peut-être aussi la gourme.

Quant à l'articulaire, dont le symptôme dominant est une boiterie alternante ambulatoire fréquente chez les poulains, il la rattache à une diathèse rhumatismale. La sous-cutanée serait la gale invétérée,

L'élephantiasis pourrait être une lymphangite épizootique ou ulcéreuse.

Quant au *malleus subrenalis*, rénal, difficile à déterminer, M. Moulé pense qu'il s'agirait d'une paraplégie infectieuse. Le *malleus farciminosus*, qui fait double emploi avec la Μαλις ὑποδερμάτιτις, ou souscutanée, serait la farcin.

Le mémoire présenté par M. H. J. Sevilla, étudie le *syndrome « coliques » dans l'hippiâtrie grecque des premiers siècles de notre ère*. Il nous apprend, tout d'abord, qu'on classait alors les affections internes des solipèdes en trois catégories, suivant la gravité croissante du pronostic.

Les affections causes de coliques étaient en outre différenciées par l'acuité de la douleur exprimée par les attitudes du malade. Au point de vue symptomatique, les hippiâtres ont noté toute la gamme des expressions douloureuses du cheval, depuis la souffrance légère jusqu'au collapsus suivi de mort rapide.

Parmi les symptômes signalés, on remarque le vomissement des matières alimentaires, normales ou fécaloïdes. L'auteur conclut, après avoir invoqué des arguments probants, que des autopsies étaient pratiquées.

La thérapeutique médicale était souvent judicieuse. On recourait aux laxatifs et aux antispasmodiques, de préférence aux drastiques et aux hypnotiques. La saignée, la thermothérapie et la kinésithérapie étaient adaptées à chaque affection.

M. Sevilla rappelle avoir démontré que le dosage des phlébotomies, prescrit par les hippiâtres de la décadence, avait été formulé par ceux de la Grèce florissante; il tend à croire également que les hippiâtres du IVe siècle ne furent pas les initiateurs des méthodes et des prescriptions thérapeutiques qu'ils conseillent contre le syndrome « coliques ».

*
* *

Quant aux heures précieuses vécues dans les musées, dans l'intimité, la grâce et le goût particu-

lier du home anglais, ou dans l'apparat des réceptions officielles, elles restent dans le souvenir comme le parfum qui s'ajoute aux fleurs arides de la science. M. le Dr Tricot-Royer, au banquet de l'hôtel Cecil, en a exprimé les délicates satisfactions.

Ma qualité de président de l'Association internationale de l'Histoire de la médecine me réserve le périlleux honneur de prendre la parole en ce moment. Ce n'est pas chose commode. Trouver les mots adéquats à leur objet serait un rude labeur pour un styliste averti et disposant de tout en son temps.

Mais au cours de ces splendides journées, où sont-ils ceux qui ont pu réserver un instant à la réflexion ?

D'heure en heure, de minute en minute, nous avons passé par toutes les facettes multicolores d'un kaléidoscope merveilleux. Si nous fermons les yeux, ce sont des visions inoubliables de ce Londres désormais ensoleillé, qui pareilles à d'heureux phosphènes, s'immobilisent devant nous ; et il y aurait là matière à un second chapitre et des plus pittoresques, à ajouter à l'ingénieuse dissertation que notre cher et très érudit président, M. le professeur Singer, a consacré à Sainte-Hildegarde.

Voici d'abord, tous vos trésors que vous nous avez ouverts :

Vos manuscrits, vos éditions rares et vos incomparables galeries de portraits d'ancêtres médicaux, qui montrent que vous avez de qui tenir. Noblesse oblige, vous n'avez pas dérogé. Ce furent ensuite tous ces joyaux uniques, ces coupes d'or ou d'argent, ces épées rehaussées de perles, ces sceptres et ces masses, souvenirs offerts par vos princes et vos grands hommes à vos collèges, vos gildes et vos corporations illustres,

La Royal Society of Medicin,
Le Royal College of Physicians,
Le Royal College of Surgeons,
L'Apothicaires Hall,
L'Hopital Saint-Barthélémy.

Le Musée d'Histoire de la Médecine Wellcome, et surtout ce joyau incomparable du Barbers Hall, nous resteront comme les jalons lumineux de chacune des journées que nous avons passées parmi vous.

Ce furent ensuite ces réceptions pleines de cordialité, mais

dont la magnificence se tamisait pour nous d'une atmosphère tout intime.

Il faudrait tout citer.

Je me bornerai à féliciter de gand cœur Sir Norman Moore, Sir d'Arcy Power, MM. les professeurs Singer, Dr Spencer, Dr Rolleston, Dr Thompson, Mme la Doctoresse Kathléen Lander, le Dr Ray. Parmi ce brillant état-major, comment ne pas évoquer la personnalité si sympathique de notre présidente Mme Singer, dont l'activité débordante contribua pour une large part dans la marche au succès. Je regrette de ne pouvoir parler de tous les autres, mais à tous nous disons merci.

Toutes vos richesses vous les avez agencées avec discernement, vous en avez composé un collier dont nous égrénerons longtemps les perles.

Quant au congrès, il serait puéril d'en décrire le succès ou d'en supputer le résultat. Jamais séances ne furent suivies avec plus d'intérêt, et combien de fois malgré les foudres redoutables du secrétaire général Rolleston, furent elles doublées et triplées, les cinq minutes réservées à la discussion de travaux présentés.

La Société internationale de l'Histoire de la médecine vous en exprime sa gratitude. Elle savait le 3e congrès en bonnes mains. Le voici qui s'en va dans le feu d'apothéose.

M. le Dr Laignel-Lavastine fut l'interprète de nos sentiments à tous par ce brillant toast :

J'ai droit à quatre minutes, j'en userai ; vous m'arrêterez si j'en abuse.

Votre accueil fut si cordial que je tiens à vous remercier au nom de mes compatriotes et au mien.

Mes remerciements vont d'abord à Sir Normann Moore, dont l'été est encore si resplendissant ;

A notre cher président, le Pr Singer, dont l'érudition étendue et profonde donne l'impression de l'infini ; je ne sais pas ce qu'il ne sait pas.

A Mrs Singer, qui n'est pas seulement la rude travailleuse dont nous admirons les œuvres, mais encore la plus hospitalière des maîtresses de maison, et la plus aimable des présidentes. Elle est une expérience heureuse, montrant que le savoir de la femme de demain peut ne pas nuire au charme féminin, mais même l'exalter par le contraste de qualités qui s'avivent du fait de leur affrontement.

Mes remerciements vont aussi à Sir d'Arcy Power, qui, avec son inépuisable amabilité a dit, de moi, beaucoup trop de bien. Son excuse est qu'il me connaît peu.

Mes remerciements vont aussi au trésorier de ce Congrès, M. Spencer, et à son secrétaire général, mon ami D. Rolleston, qui fut l'organisateur de la victoire. Il nous a prodigué la nourriture spirituelle et l'autre. Son œuvre, merveilleusement réussie, fut un perpétuel plaisir de l'esprit, des yeux, des oreilles et de l'estomac.

Grâce au Comité des Dames, qui mérite un merci spécial, ce Congrès fut saupoudré du charme des grâces féminines synthétisées dans Mrs Rolleston.

Mais il ne suffit pas de remercier.

Pour un toast il faut une idée. Je suis allé la cueillir dans le jardin de Singer, à l'heure où le soleil oblique transforme les lointains bleuâtres de Constable en poudre d'or de Claude Lorrain, inspirateur de votre inimitable et étourdissant Turner, héliophore, magicien de la lumière.

Je l'ai trouvée, mon idée, dans le potager près des choux, chers à Caton l'ancien.

Ὡμολογημένως τῇ φύσει ζῆν m'a dit un gros chou philosophe, disciple sans doute métempsychosé de Zénon d'Elée : Il faut vivre conformément à la nature, dans un milieu naturel et un développement harmonieux. L'Anglais répond à ce précepte.

Il ne perd pas contact avec sa mère, la Terre. C'est ce qui explique sa force, comme celle d'Antée. Le Londonien même, en raison des poumons verts de sa ville, reste un bel animal sportif, nageant, galopant, jouant, dansant, aviant, et les jeunes londoniennes au tennis ont les mouvements des Néréides du British Museum.

Pour le développement harmonieux de toutes les parties de l'être humain anglais, l'équilibre neuro-musculaire est entretenu par le dressage au grand air. Tandis que le Larisien citadin, s'il continue sa même vie sédentaire et renfermée, aura une tête de plus en plus grosse et des membres de plus en plus petits comme un malade de Sir James Paget, le Londonien continuera de répondre au canon de Phidias.

Et dans son jardin, que Singer cultive beaucoup mieux que Candide, j'ai vu qu'il fait fleurir des roses entre ses petits pois. C'est toute l'Angleterre : esprit pratique, parfumé d'idéal, sauce à la menthe avec les pommes de terre et le roostbeef, cuisine saine, morale droite, excellente philosophie pour la conduite dans la vie.

Aussi l'an prochain j'envoie l'aîné de mes fils en Angleterre pour vous faire mes excuses de ne pas vous parler anglais et pour resserrer, dans la mesure de mes moyens personnels et familiaux, l'amitié franco-britannique, pierre angulaire de la paix du monde.

Et comme il est toujours bon, pour ses enfants, de se faire des sympathies, je lève mon verre en l'honneur de tous les organisateurs de ce Congrès, merveille du genre, à tous nos hôtes si parfaitement accueillants et à leurs charmantes femmes, qui m'ont fait mieux comprendre la limpidité des yeux des Reynolds, le mousseux des chevelures des Gainsborough, et la carnation des Thomas Lawrence.

Les Cités de la nuit, *The City of the dreadful night*, tel est le titre d'un célèbre poème de Thomson sur Londres... Pour nous au contraire durant ce Congrès, la vie fut, pour reprendre une expression de Ruskin, lumineuse et douce, *sweetiess and light*...

Marcel Fosseyeux.



EN MARGE DU CONGRÈS DE LONDRES

(17-22 Juillet 1922)

Par M. le Dr DELAUNAY.

On raconte que Raleigh, enfermé dans la Tour de Londres, voulut, pour tromper les ennuis de sa captivité, écrire l'histoire universelle. Interrompu par le bruit d'une querelle qui s'éleva tout à coup dans la cour de la prison, il interrogea ceux qu'il put joindre des acteurs ou spectateurs. Mais ayant connu, à la contradiction de leurs propos, qu'il est impossible de discerner la vérité présente, il songea que le passé est une pire énigme à déchiffrer et jeta au feu son manuscrit. Peut-être eussé-je dû faire même cas de ces lignes ; moins sage que Raleigh, j'alléguerai toutefois cette excuse : je conterai seulement ce que mes yeux ont vu.

« Le Congrès danse et ne marche pas », disait le prince de Ligne du Congrès de Vienne. Cette boutade ne s'appliquerait point au troisième Congrès d'histoire de la médecine. Et si la danse ne fut point du programme, les invités usèrent, sur le pavé de Londres, quelques semelles. Encore ne s'en plaignent-ils point, tant nos confrères anglais furent accueillants à les recevoir et prévenants à les guider. D'autres vous entretiendront des doctes travaux apportés à la tribune de la Société Royale de médecine. Ici, vous ne trouverez, s'il vous plaît, que les impressions de ceux qui firent — un peu — l'école buissonnière, en marge du Congrès.

Ce qui frappe d'abord, outre-Manche, c'est le respect des traditions. Elles n'offusquent pas le présent ; elles ne contrarient point le progrès. Comparez la

nudité de nos cathédrales, dépouillées au XVI[e] siècle par le calvinisme, au XVIII[e] par le vandalisme jacobin, à cette prodigieuse nécropole de Westminster où, sous les voûtes à pendentifs, tant de morts illustres et paisibles dorment leur dernier sommeil. La Réforme anglicane a laissé debout le tombeau d'Edouard le Confesseur ; aux lambris de la chapelle de Henry VII, les bannières aristocratiques des chevaliers s'inclinent sur les stalles armoriées de l'ordre du Bain. Plus heureux qu'à Saint-Denis, rois et reines reposent intacts dans la pénombre des cénotaphes. Un même culte réunit, là, les grandeurs de chair et les dépouilles du génie. Le coin des poètes avoisine les mausolées de Richard II et d'Edouard III ; dans la nef, Newton, Herschell, Darwin, Hunter, Lister font un cortège illustre aux restes du soldat inconnu. Le passé et le présent se mêlent familièrement. Comme nous parcourions le vieux cloître aux ogives tréflées, pavé de dalles funéraires, les cloches, lancées à toute volée, pour un mariage princier, réveillaient sous les voûtes les échos d'antan ; et leur carillon se mêlait au tumulte joyeux du collège voisin, où s'ébattaient les écoliers sous l'œil de magisters en bonnet carré.

Mansion House a gardé son cortège de laquais imposants, poudrés, dorés, chamarrés ; les vestiges des pompes archaïques, les masses dorées, le glaive symbolique et les surtouts de vermeil resplendissent sous les lambris somptueux de la salle égyptienne, dans l'attente des jours de gala. Et si le lord-maire, pour nous recevoir, a passé au collet de sa redingote le lourd collier d'or, insigne du chef de la Cité, l'éclat des coutumes n'entrave ni la cordialité du geste ni la simplicité de l'accueil.

En Angleterre, on ne détruit jamais rien : on remplace. Tels qu'au temps d'Edouard VI, les Gardiens de la Tour arborent des chapeaux galonnés, des justaucorps à crevés, ourlés de pourpre ; Wellington reconnaîtrait ses soldats dans les grenadiers qui, devant Buckingham Palace, sous le bonnet à poil, les

buffleteries blanches et la tunique écarlate, montent, d'un pas saccadé, la faction. Dans les associations de toute sorte, même culte du passé. Il y avait jadis, à Londres, une corporation puissante, celle des barbiers. Elle a disparu. Les chirurgiens s'en séparèrent en 1745. Mais le *Barbers Hall* subsiste, dans une ruelle sombre, Monkwell Street, au cœur de la Cité. Une Société philanthropique privée, absolument étrangère à la profession médicale ou chirurgicale, a hérité du local et conservé les richesses d'autrefois. Le président qui nous en fait les honneurs debout, devant le fauteuil armorié, brandit, pour ouvrir la séance, le vieux maillet cerclé d'argent. Il porte la même robe noire, fourrée de martre et galonnée de velours, que ses lointains prédécesseurs dont les portraits garnissent l'amphithéâtre, et qui ne s'y trouveraient pas dépaysés. Sur la table s'amoncellent les chartes à sceaux pendants, aux lacs décolorés ; les livres des statuts et les registres enluminés de la corporation, parmi les bâtons des massiers, les pièces d'orfèvrerie, les hanaps ciselés, les vidrecomes, les plats d'or et d'argent, legs des reines et des rois; les mêmes oriflammes blasonnées pendent aux murailles ; et là-haut, sur un panneau, dans le fameux tableau de Holbein, le roi Henry VIII, accordant aux chirurgiens agenouillés leurs constitutions et privilèges, préside comme au XVI[e] siècle à la cérémonie.

Encore n'y a-t-il de vivant, ici, que le souvenir. Mais d'autres vieilles associations subsistent : la Société royale de médecine, le *Royal collège of Surgeons*, les pharmaciens qui nous ouvrent l'*Apothecaries Hall* ont conservé leur particularisme, leur organisation scolaire qui ne dépend pas, comme chez nous, du caprice aveugle d'un ministre hissé par les fluctuations politiques au rôle de grand maître de l'intellectualité.

L'Angleterre ignore notre centralisation bureaucratique : cela répugne à son sens intime de liberté ; et cette liberté est entière. La rue appartient à qui n'en mésuse. Le dimanche soir, dans Hyde Park, des

convertisseurs publics et des philanthropes en plein vent déploient des pancartes et des bannières, dressent leur estrade et haranguent les curieux attroupés. Ce sont de vieux messieurs à cheveux blancs, des apôtres en casquettes galonnées, des salutistes à bandeaux plats sous des capotes étriquées; et le pieux écho des cantiques se mêle aux discours des orateurs. Sans qu'un policeman leur vienne dire : « Cirrculez ! » les âmes avides d'idéal peuvent, en moins de temps que Jérôme Pâturot, faire choix d'une religion.

Le prosélytisme est libre, comme la charité. L'assistance est, ici, le fait des initiatives particulières ; chacun peut faire l'aumône à sa guise ; la bienfaisance n'est pas claquemurée derrière des cartons verts, des grilles et des guichets. Les hôpitaux, autonomes, sont entretenus par souscription publique, et d'innombrables affiches, sur les murs et les palissades, sollicitent à leur profit la générosité du passant. Nous parcourûmes, avec Sir d'Arcy Power, les salles fleuries de l'un des plus anciens et des plus célèbres, l'hôpital Saint-Barthélemy. Fondé par Rahère, au début du XIIe siècle, il fut spolié de ses biens en 1539 par Henry VIII, qui les lui rendit, il est vrai, en 1547. L'administration, sans rancune, a encastré l'effigie royale au-dessus du portail. Saint-Barthélemy compta parmi ses médecins W. Harvey, parmi ses chirurgiens Percival Pott et Abernethy, dont les portraits figurent dans la salle d'honneur ; et Sir Normann Moore vient de consigner, dans un magnifique ouvrage, les fastes de cette illustre maison.

Malgré leur traditionnalisme, nos collègues anglais ne se sont adonnés qu'assez tardivement à l'histoire de notre art. Ils sont, il est vrai, en train de regagner le temps perdu comme en font foi les beaux travaux de Thompson, de Rolleston, de Hilton-Simpson, de N. Moore, et ceux qu'élabore Ch. Singer, dans sa villa de Highgate, pleine de livres précieux, et qui est la maison du sage. L'initiative privée a réalisé, là-bas,

ce que les pouvoirs officiels n'ont pas encore fait chez nous. Je ne puis parler de l'invisible Musée médico-historique que recèle, dit-on, la Faculté de Lyon, musée inconnu du concierge, que ma sollicitation de visiteur plongea, jadis, dans l'ahurissement le plus profond. Je crois savoir que Rouen est en train d'organiser le sien ; mais Paris, riche de tant de trésors, n'en montre rien. Les Londoniens, eux, possèdent, grâce à la Maison Wellcome, une galerie des plus curieuses, confiée aux soins de l'érudit Mr Thompson. Et ce ne fut pas l'un des moindres attraits du Congrès que la réception organisée dans ce cadre imprévu et pittoresque, sous l'œil féroce des fétiches guérisseurs, parmi les vitrines d'amulettes, les bocaux historiés d'anciennes pharmacies, les cornues et les monstres empaillés des laboratoires d'alchimistes, les drogues vétustes et les mandragores, les Vénus anatomiques, les instruments des vieilles trousses, les estampes, et... les fauteuils d'accouchement, qui ne servirent à personne ce soir-là.

Bien entendu, les autres sanctuaires d'art et de science ne furent point négligés. Certains congressistes leur durent, — à leur imparfaite contrition — quelques infidélités aux séances, encore que l'histoire médicale ait aussi ses monuments au *British Museum* — la lionne paraplégique de la chasse d'Assourbanipal ; — et dans la *National Gallery* où Lely a laissé ce chef-d'œuvre : le portrait de van Helmont. Nous quittâmes le *South Kensington* et la collection Wallace, éblouis, mais non sans une vague inquiétude : le gardien de la sortie n'allait-il pas nous accuser de ravir, en la personne de nos aimables conductrices, quelque rose et blonde effigie échappée au pinceau de Reynolds ?

Il est, de cette tournée des musées, un enseignement à retenir : l'organisation irréprochable, le souci constant d'en assurer au visiteur l'accès et le profit ; et aussi la constante association de la notion scientifique et de son application pratique. Le Musée d'Histoire naturelle a élevé toute une galerie à la gloire du

Darwinisme ; mais ce sont les conquêtes *utiles* de la science qui s'étalent à l'entrée : toutes les nouvelles et fructueuses adaptations des études parasitologiques à la prophylaxie morbide sont schématisées, concrétisées par des modèles agrandis ; les documents microscopiques mis à la portée du passant, qui n'a que la peine d'appliquer son œil à l'objectif. Dans le paradis terrestre qu'est le Jardin botanique de Kew, le curieux peut s'extasier devant des maquis de forêt vierge ; des fougères arborescentes qui rappellent les paysages de l'ère carbonifère ; admirer les roses corolles de la *Victoria regia*. Mais à côté de l'agréable, l'horticulteur sait vous rappeler l'utile : aux quatre coins de la vasque où s'épanouit le nénuphar géant, poussent, évocateurs des richesses palpables, la canne à sucre, le riz, la vanille et le cotonnier.

A ces impressions d'exotisme, il convenait de joindre, à tout le moins, une vision de la campagne anglaise. Bien que le ciel eût plus de larmes que de sourires, une promenade sur la Tamise, permit de goûter, après le tumulte de la ville, le calme des choses. Il n'est meilleur sédatif, pour un congressiste, après cinq jours de communications, que la traversée de Windsor à Cookham. Les heures s'envolent, légères, sur le flot paisible, à peine troublé par le sillage des cygnes. En pirogue, courbés sur l'aviron, des collégiens d'Eton filent, rapides comme l'éclair, vers les tours crénelées de Windsor qui se profilent à l'horizon. Tantôt la vallée se rétrécit, entre d'abruptes collines couronnées de futaies ; tantôt, sur la berge aplanie, l'ondée ravive avec les massifs des parcs, le vert des pelouses ; de riants cottages poussent jusqu'à la rive leurs buissons de roses et leurs corbeilles fleuries. Et l'on retrouve en ces jeux de la lumière sur les nuées et les eaux, l'inspiration des Crome, des Constable et des Gainsborough.

De ces trop courtes journées, l'impression plane sur notre souvenir, comme ces mouettes qui éploient leurs ailes, au-dessus des navires, sur le ciel assom-

bri du Pas-de-Calais. On se retrouvera dans trois ans, à Genève, *si qua fata sinant.* Le président, le Dr Singer, a fait en son discours un éloquent appel à la concorde internationale et souhaité que la Science, la Médecine et l'Histoire qui trônent au-dessus des passions humaines, arrivent à parfaire quelque jour cette union. « Seules, a-t-il dit, les choses du cœur attirent les hommes les uns vers les autres. » Il est vrai. Mais si le cœur a ses raisons d'aimer, il en a plus encore de craindre ; et j'ai peur que le règne de la sympathie universelle, même fondée sur la science, ne soit encore lointain. Le libre culte de la Science suppose la sécurité dans la paix ; et l'heure de la sécurité n'a pas encore sonné pour le monde. Nous nous inclinions, il y a deux ans, lors du Congrès d'Anvers, devant les ruines, encore amoncelées, de la bibliothèque de Louvain. On nous montrait hier, à Londres, sur les murs de l'Hôpital Saint-Barthélemy, les éclaboussures d'une bombe d'avion. Nous avons salué, à Westminster, la pierre fleurie du soldat inconnu ; et, dans Charing Cross Road, le monument d'Edith Cavell. Car nous aussi, nous nous souvenons ; il y a des mains que nous ne pourrons nous résoudre à serrer, tant qu'elles seront marquées de l'ineffaçable souillure, la tache de sang de Macbeth. Et Dieu veuille qu'un autre Kitchener n'ait point à renouveler, quelque jour, cet appel aux armes pour la liberté du monde, dont la Tour de Londres conserve les lignes angoissées.

LA PRIÈRE AMULETTE DE CHARLES-QUINT

(Het Krachtig Gebed van Keizer Karel)

Par M. le Dr TRICOT-ROYER.

Le petit musée de la tradition populaire anversois, qui dresse ses pignons pittoresques dans la rue du Saint-Esprit, à côté de la boutique rouge où Plantin vendait ses livres et recevait les profanes, expose, dans une de ses vitrines plates, la prière qui fait le sujet de cette communication. Elle y voisine avec quantité de porte-bonheur ou fétiches en tout genre : corde de pendu, sous troués, moelles de sureau, etc.

L'exemplaire, en médiocre état, que je possède est édité par la maison J. C. Van Paemel, longue rue de la Violette, n° 25, à Gand, et porte le *vidit* de C. J. Leyniers, *Lib. cens.*

Alphonse de Cock a décrit un exemplaire analogue qui portait :

Vidit hae 6 aprili 1731,
C. J. Leyniers, Lib. Cens.

et plus bas l'indication de l'imprimerie :

Drukkery van Balencourt, Blaesstraet, 153 (1).

A propos de ce *vidit*, Jean Chalon constate que le clergé n'approuve pas cette prière et qu'il use même de son influence sur les éditeurs pour qu'ils ne la réimpriment pas. Il y a, à la vérité un *imprimatur*, mais il date de 1791 et l'*imprimatur* moderne n'est

(1) Volksgenees kunde in Vlaanderen, p. 112.

plus accordé. On peut toujours se procurer cette prière moyennant deux sous dans les petites boutiques de la rue Haute et de la rue Blaes, à Bruxelles (1).

C'est de cette dernière rue, sans doute, que provenait l'exemplaire, étudié par A. de Cock.

Le nôtre, écrit en langue flamande, est accompagné d'un commentaire qui nous intéresse directement ; quant à la prière, elle est curieuse, mais ressemble à beaucoup d'autres prières.

Je vais essayer d'en faire une traduction, en respectant, autant que possible les tournures de phrases, la ponctuation et l'emploi des majuscules qui sont tout à fait fantaisistes comme l'orthographe d'ailleurs.

Le haut de la page initiale est occupé par une figurine représentant la colonne de la flagellation que surmonte un coq ; sur le tout, en *sautoir*, du côté *bande* un long roseau feuillu ; du côté *barre* une perche supportant une lanterne ; la colonne est en plus *accostée* de deux instruments de supplice dont un fouet.

Sous la figurine, le titre :

PRIÈRE PUISSANTE DE L'EMPEREUR CHARLES
A LA SAINTE CROIX
ET A LA PASSION DE N. S. JÉSUS-CHRIST

Cette Prière fut trouvée sur le Tombeau Sacré de Notre Seigneur en l'année 1505, et envoyée par le Pape à l'Empereur Charles au moment où celui-ci partait en guerre. Elle fut adressée à Saint-Michel en France où vous la trouverez admirablement gravée en lettres d'or. Celui qui, tous les jours, dit ou entend réciter cette prière, celui qui la porte sur lui-même ne mourra pas de mort subite, ni par immersion ; il ne périra pas dans un incendie et nul venin ne le touchera ; jamais il ne tombera aux mains de ses ennemis et ne sera vaincu sur aucun champ de bataille.

Une femme en mal d'enfant qui dit ou entend réciter cette prière ou la porte par devers elle sera tôt délivrée et mère heureuse ; dès que l'enfant aura vu le jour, placez cette orai-

(1) Jean CHALON. Fétiches. Idoles et Amulettes I, 367.

son sur son côté droit (1) et il sera préservé de 82 malheurs (2). Quiconque porte cette Prière ne sera pas tourmenté du mal caduc.

Si, en rue, vous voyez tomber mal une personne, qui vous paraît atteinte ou du mal de Saint-Jean, ou du mal de Saint-Corneille, appliquez-lui cette prière au côté droit, elle se lèvera et s'en ira en joie ; et celui qui adresse cette prière à l'un ou l'autre foyer sera béni de moi, dit le Seigneur ; et celui qui en rit doit faire pénitence.

(1) Cette application sur le flanc, d'une prière ou d'une image dévote, dans un but thérapeutique, n'est pas exclusive à la prière qui nous occupe : le drapelet du pélerinage à saint Corneille de Lierre dépeint aux pieds du thaumaturge, un enfant étendu par terre et qui porte un carré de papier sur la région du foie, tandis que la mère agenouillée prie pour sa guérison. (*Emile Van Heurck. Les drapelets de pélerinage en Belgique et dans les pays voisins*, p. 263, fig. — M. Emile Van Heurk a bien voulu nous prêter le cliché que nous publions ci-contie.

(2) L'un de ces 82 malheurs était, sans contredit, le mauvais numéro au tirage au sort : or, à Etterbeek et à Jette-Saint-Pierre, le conscrit conjurait la mauvaise chance en disant cette prière 8 jours avant le tirage, puis en attachant au moyen d'un lien quelconque la prière au bras qu'il allait plonger dans l'urne. (A. de Cock. op. cit.)

Veuillez croire fermement tout ce qui est écrit ici, car tout cela est aussi ferme que le Saint-Evangile.

Là où cette prière a sa place au foyer, ni les éclairs, ni le tonnerre ne peuvent causer dommage; et celui-là qui tous les jours dit ou entend réciter cette prière, percevra trois jours avant sa mort des signes envoyés par Dieu, et il en concluera « voilà le jour de ma mort ! »



INVOCATION A LA S. CROIX.

Béni Seigneur Jésus-Christ, vous êtes mort au Gibet de la Croix †, pour tous nos péchés, O S. Croix † du Christ soyez avec moi, S. Croix † du Christ, Soyez pour moi la vraie lumière de mon salut, Sainte Croix du Christ éloignez-moi et protégez-moi de toutes les épées tranchantes. Sainte † Croix du Christ, préservez-moi de toutes les armes, S. † préservez-moi de tout mal. S. Croix † du Christ, plongez-moi dans tout bien. Par la Sainte Croix † du Christ, que je vienne sur le chemin de mon salut, Sainte † Croix du Christ préservez-moi de la détresse des détresses, et donnez-moi la vie éternelle, S. Croix † du Christ préservez-moi de toute détresse du corps, cette sainte † Croix du Christ, que toujours je l'implore.

O Jésus crucifié à Nazareth, ayez pitié de moi ! Afin que le méchant visible ou invisible puisse s'écarter de moi, maintenant et dans l'éternité. *Amen.*

En l'honneur de la Passion Sanglante et la honteuse mort de Jésus-Christ. En l'honneur de sa résurrection et de sa divine incarnation, par lesquelles il a voulu nous amener au salut de notre âme aussi vrai que Jésus est né la nuit de Noël. Aussi vrai que Jésus a été circoncis le lundi. Aussi vrai que les trois rois firent leur offrande le 13eme jour. Aussi vrai que Jésus est monté au ciel. De telle sorte que le Seigneur Jésus daigne me protéger contre tous mes ennemis visibles et invisibles, dès maintenant et pour l'éternité. *Amen.*

O Père Céleste je recommande mon esprit entre vos mains.

Jésus, Marie, Anne, Jésus, Marie, Joseph, Jésus, Marie, Joachim.

O Seigneur Jésus, par l'amertume que pour moi vous avez subie à la Croix, surtout quand votre très Sainte Ame s'est séparée de ce monde. *Amen.*

O Jésus, donnez-moi le courage de porter ma croix avec vous, et enseignez-moi la souffrance sans plainte, la souffrance qui réjouisse, et que la détresse me soit un bien. *Amen.*

Que la puissance du Père me couvre.

Que la sagesse du Fils me gouverne.

Que la grâce et la force du Saint-Esprit me conserve. Que la Sainte Trinité daigne me reprendre et porter mon âme à la vie éternelle.

PRIÈRE.

Nous supplions votre miséricorde, ô Seigneur, afin que vous daigniiez fortifier de votre grâce vos serviteurs et servantes, afin qu'à l'heure de la mort l'ennemi ne les accable, mais qu'ils méritent de franchir, avec les anges, la route de l'éternelle joie.

Marie, Mère de la grâce, Mère de la Miséricorde, protégez-nous contre l'ennemi et recevez-nous à l'heure de la mort.

La dernière partie de la prière est parfaite et conforme pour le tout à celles prescrites ou approuvées par l'Église.

Tout le reste semble composé avec assez de fantaisie et peu de souci d'ordre dans l'énoncé des propositions ; nous croyons que l'auteur y a dépensé plus de zèle que de science liturgique (1).

Nous avons dit tout à l'heure que l'enfant à sa naissance, par l'application de ce talisman sur son côté droit, était préservé de 82 malheurs.

Pourquoi 82 ?

Je crois le savoir : quand nous étions enfants, nous passions nos vacances chez notre aïeule maternelle, à Poederlé ; un petit village de cent foyers, perdu dans la Campine Anversoise, parmi les sapins et les

(1) Il ne convient pas d'accabler des fautes dues à d'infidèles copistes l'auteur réel de cette prière, il est donc juste de signaler le manuscrit que le folkloriste anversois Emile-H. van Heurck a reproduit dans son *Histoire de l'Imagerie Flamande* (p. 75).

Ici la prière prend une allure intéressante et logique, elle est pittoresque et imagée à souhait pour inciter au mysticisme. On n'y relève aucune des irrégularités dont l'autre est émaillée ; et le commentaire initial lui-même est muet sur toutes les vertus si précises énoncées tout à l'heure. Le *vidit* du chanoine censeur n'étonne plus, dès lors.

Une lettre que je viens de recevoir du très érudit P. van Gorp, de l'ordre des Jésuites, confirme notre façon de voir à ce sujet.

bruyères. J'y passe toujours mes congés, mais les routes bien pavées et les voies ferrées lui ont enlevé son ancien caractère de délicieuse sauvagerie.

La domestique qui prenait soin des travaux du ménage était très vieille, et pour lui diminuer l'effort on lui adjoignait une pauvresse du voisinage, du nom de Betteke Puls. Lorsque avec le soir, arrivait l'heure des histoires et des contes, ce trio de vieilles femmes formait un ensemble des plus cocasses, qui faisait notre bonheur.

Les vacances terminées, au départ j'avais soin d'aller dire adieu à Betteke la voisine, qui invariablement, closait ses salamalecs par ces mots : « Que Dieu vous bénisse avec 82 bonheurs. »

Devenu moins respectueux avec l'âge, je m'avisai, un jour, de continuer moi-même la phrase : « Oui, Betteke, je sais..., et que le Bon Dieu me bénisse avec 86 bonheurs... » Non, corrigea-t-elle, 82... Ce qui est beaucoup plus !... »

En effet : 82 c'est 28 renversé, 28 c'est 7 fois 4, 7 c'est le chiffre néfaste, le crochet qui déchire, le croc-en-jambe qui fait trébucher, et c'est aussi la faulx de la mort.

4 c'est 2 fois 2, 2 c'est le cygne, et c'est aussi la poularde grasse, symboles de prospérité et de bonheur calme.

2 cygnes ou 2 poulardes neutralisent l'effet néfaste du chiffre 7.

4 fois 7 font 28 ; et la plus grande force que l'on puisse donner au chiffre 28, c'est de le renverser : il devient 82.

Ceux qui sont familiarisés avec la symbolique du noble jeu de loto ne s'étonnent pas de cette logique spéciale.

Betteke Puls était une personne à ce point fruste et illettrée, qu'elle est morte très vieille sans jamais comprendre qu'on puisse savoir l'heure en regardant le cadran d'une horloge.

Cette prodigieuse jonglerie de chiffres dans sa bouche me semble le signe certain que cette tradition

était profondément enracinée dans l'âme populaire de chez nous.

D'ailleurs, l'insistance que met le commentaire de la prière amulette, à dire qu'elle agit en la récitant ou en *l'entendant* réciter, et même en se contentant de la porter sur soi ou en l'appliquant sur le sujet à soulager, indique suffisamment qu'il s'agit d'un talisman pour illettrés.

D'autre part, le fait de placer le nom de *Keyzer Karel* dans son titre devait lui assurer le succès.

Keyzer Karel, c'est en terre flamande, le souverain populaire et familier, héroïque et goguenard : il n'est pas de personnage plus sympathique à nos populations rurales ; pas de village qui n'ait son auberge à l'enseigne « In Keizer Karel » ou « In de Keyzer » ; pas de vieux conte flamand où le monarque ne joue le premier rôle.

Le bambin de 4 ans qui bégaie à peine vous pose la question-attrape :

> *Karel Keyzer had eenen hond.*
> Hoe *hiet Keyzer Karel's hond ?*
>
> Charles-Quint avait un chien.
> COMMENT s'appelait ce chien ?

Le chien de Charles-Quint portait le nom de l'adverbe *Comment.*

Plus tard, quand l'enfant saura lire, il passera ses dimanches pluvieux en la société du plus répandu de nos livres bleus : De vroolijke daden van Keyzer Karel.

Nous avons fait le dénombrement des processions prescrites par le Magistrat d'Anvers pendant le règne de Charles-Quint, pour amener les bénédictions du Ciel sur la tête du Souverain.

Il y en a 53 : pour que l'empereur Charles fasse un bon voyage ; pour que la mer lui soit clémente pendant la traversée ; pour un heureux débarquement, pour sa santé, sa prospérité, le succès de ses armes, etc.

L'auteur de la prière-amulette du Mont-Saint-

Michel n'aurait donc pu mieux choisir : il a fait preuve de perspicacité commerciale en donnant à son factum le titre séduisant de « La prière forte de Charles-Quint. »

*
* *

Quelle est l'origine de cette prière ?

Ceux qui connaissent « *la Légende de la lettre du Christ tombée du Ciel* » (1) ont remarqué son analogie frappante avec la prière qui nous occupe ; elles ont trois points communs : Jérusalem, l'archange saint Michel, les lettres d'or.

En effet, la *Lettre du Christ* est écrite en lettres d'or ou de sang.

Elle est déposée à Jérusalem.

Quant à saint Michel, ou bien il apporte lui-même la lettre du Ciel sur la terre, ou bien on la transporte du Saint-Sépulcre vers un sanctuaire qui lui est dédié.

Ce qui distingue ces deux curieux produits de l'imagination populaire c'est leur caractère, bienveillant dans la *prière de Charles-Quint*, sévère et implacable dans la *Lettre du Christ.*

La *prière* ne promet que des bienfaits et se contente de prévenir les incrédules qu'ils auront à faire pénitence.

La *lettre*, au contraire, menace ceux qui n'observent pas la loi du septième jour, de tous les malheurs, dont les moindres sont les serpents suspendus aux mamelles des femmes, les enfants naissant aveugles, sourds, boîteux, privés de bras ou de jambes.

Cette lettre était déjà fort en vogue au VIᵉ siècle de notre ère et porte bien l'empreinte farouche de cette époque barbare et troublée.

Nous la retrouverons souvent dans la suite des âges, et mon ami Van Heurck en possède plusieurs exemplaires anciens parmi lesquels j'en signale deux :

Le premier est intitulé :

(1) V. *Note sur la légende de la lettre du Christ tombée du Ciel*, par le P. Hippolyte Delahaye, S. J. de la Société des Bollandistes (Bulletin de l'Académie roy. de Belgique, classe des lettres, etc., n° 2, pp. 177-213, 1899.

Voici la copie de la lettre trouvée, au grand étonnement du peuple, le jour de la Purification, 1810, au grand Saint-Hubert des Ardennes, pour la conservation des maisons, des bestiaux et des biens de la terre.

Avec Approbation et Permissions.

Signé, J. Plantet (2 *sous*).

L'autre :

Pour les biens de la terre. Copie d'une lettre qui a été trouvée par un enfant âgé de sept ans, au pied du Calvaire d'Arras, écrite en lettre (*sic*) *d'or de la propre main de Notre Seigneur Jésus-Christ, et c'est ce qui a été cause de la Conversion de plusieurs Juifs de Nancy, qui se sont rendus catholiques* (21 *août* 1821).

Se vend chez Alfred Thiemann, imprimeur, rue d'Havré, 154, *à Mons.*

Le commentaire finit ainsi :

En 1830, *Jésus-Christ s'est fait connaître en nous envoyant, pour la première fois, le choléra.*

Il n'est pas téméraire de conclure que la prière de Charles-Quint a été inspirée par la lettre du Christ.

Le Révérend Père Delahaye n'en dit mot dans sa savante étude, alors qu'il mentionne une édition allemande de la même prière, imprimée à Vechta (Oldenbourg), en 1849 (1).

(1) Delehaye *loc. cit.*, p. 193 : « Dieses Gebet ist gefunden auf dem Graba unseres Herrn Jesu Christi im Jahre 783 und gesandt von dem Papst an Kaiser Karl als er zum Streite zog und gesandt zum heiligen Michael in Franchreich, wo es wunderschön mit goldenen Bnchstaben gedruckt zu finden ist.



LA MÉDECINE ET LES MÉDECINS DANS LES RÉCITS DU NOUVELLISTE ESPAGNOL DU XIVe SIÈCLE, JEAN MANUEL

Par M. le Dr V. BUGIEL.

L'historien de la médecine, s'il veut donner un tableau complet d'une époque n'a pas que les auteurs médicaux à compulser. A côté de la littérature médicale proprement dite qui s'étale tel un champ où ondule une moisson d'or, courent de longues languettes de terrains hétérogènes. Ce sont des guérets appartenant à l'histoire universelle, ou bien aux belles lettres. D'autres forment les attenances du donjon de l'art. A les scruter il rencontre parfois des trouvailles inattendues.

Tantôt ces détails concernent la vie des médecins, tantôt une épidémie, tantôt (s'il s'agit de l'art figuré) l'anatomie pathologique. Ou bien il voit s'y dessiner avec netteté une doctrine médicale et son regard suit l'enchevêtrement des éléments de la science médicale et de la vie quotidienne.

L'épigraphie, l'archéologie, l'histoire, la littérature, les beaux arts, puis deux sciences jeunes, presque dernières venues: l'ethnographie et le folklore fournissent des matériaux à l'historien de la médecine. Il faut seulement que celui-ci sache les dépouiller et subordonner ce matériel secondaire au matériel essentiel.

Pour ne rester qu'au domaine des ouvrages de belles lettres ceux-ci ne nous document-ils pas sur mille détails de la vie médicale qui ne sont pas consignés dans les livres de la médecine proprement dite?

Les comédies de Molière sont par exemple un complément inappréciable des œuvres médicales de l'époque du Roi Soleil. Rien n'est plus digne, dit Charles Daremberg, d'avoir servi de type aux consultations de « Monsieur de Pourceaugnac » ou de « l'Amour Médecin » que la série des conférences qui eurent lieu entre divers médecins et empiriques venus de Paris ou d'ailleurs lors de la scarlatine du roi (1). Ennius, Plaute et Térence, Horace et Martial ont complété d'une façon notable les données que nous possédons sur la médecine à Rome. Et d'autres œuvres de littérature ou d'histoire nous montrent comment la médecine s'est répercutée à diverses époques sur la vie quotidienne, quels ont été les rapports entre les disciples d'Esculape et la foule, qu'elles ont été les idées du grand public sur notre art.

Ce sont pour ainsi dire des miroirs que la vie quotidienne a tenu devant notre art et devant ses représentants. Même si quelquefois ces miroirs ont été concaves, les défigurations qui en ont résulté méritent d'être connues et prises en considération.

Voici la raison pour laquelle il m'a semblé utile d'examiner au point de vue de l'histoire de la médecine une série de recueils de nouvelles du moyen âge.

Je commence par un des ouvrages les plus appréciés dans la littérature espagnole « El conde Lucanor » (le comte Lucanor), du prince Jean Manuel.

« Le comte Lucanor » a été écrit dans la première moitié du XIVe siècle. L'auteur (1282-1347) une des plus grandes figures espagnoles de l'époque, petit fils du roi Ferdinand III surnommé le Saint, a joué un rôle considérable dans l'histoire de son pays. En lutte incessante, voire même en guerre ouverte, contre le roi d'Espagne ou contre les grands de la péninsule, il charmait ses rares loisirs par les lettres. Il laissa plusieurs traités philosophiques, deux volu-

(1) Ch. Daremberg. — La médecine, Histoire et doctrines, Paris, 1865, p. 211.

mes de vers, une Chronique d'Espagne, un livre sur la chasse, un autre sur la guerre. Le corollaire de son œuvre est « El conde Lucanor » (1).

Il consiste en cinquante récits, mis chacun dans la bouche d'un nommé Patronio, conseiller intime d'un seigneur espagnol, nommé le comte Lucanor. Chaque fois que le comte se trouve perplexe devant un problème de la vie, Patronio lui raconte un récit, puis le commente. Il appelle ce récit « exemple », le volume contient donc cinquante « exemples ».

Grâce à ce procédé Le Comte trouve toujours son fil d'Ariane.

Au point de vue littéraire, ces récits présentent beaucoup d'intérêt. Concis et clairs ils se lisent agréablement et constituent certainement un échantillon fort estimable de l'ancienne prose espagnole.

Sur cinquante récits, quinze sont empruntés aux fabulistes tantôt gréco-romains (Esope et Phèdre), tantôt orientaux (Bidpaï et autres). Ce groupe n'a que peu d'intérêt pour l'historien de la médecine, rien n'y concernant notre art.

Bien plus importants sont les trente-cinq autres récits, qui représentent soit les contes populaires de l'époque, soit les anecdotes, que le prince Manuel avait entendus et notés d'une plume alerte. Ils reflètent la vie espagnole de l'époque et constituent des documents précieux pour l'historien de la pensée médiévale en général, ibérique en particulier.

Nous y avons trouvé six contes se rapportant à l'art médical.

Deux concernent la thérapeutique. Le premier (exemple 29) touche à la médecine populaire.

Un renard pénètre pendant la nuit dans un poulailler, et y demeure si longtemps que le jour le surprend. « Ne sachant que devenir, il se glissa furtivement dans la rue et s'y étendit comme s'il était mort ; les pre-

(1) La meilleure édition en est l'édition critique de M. Knust, accompagnée de notes et d'une introduction par l'auteur décédé avant la publication de son volume : Juan Mánuel. El libro de los enxiemplos del Conde Lucanor et de Patronio, éd. A. Knust, resp. Birch-Pfeiffer, Leipzig 1900.

miers passants qui l'aperçurent s'éloignèrent avec dégoût, persuadés que ce n'était vèritablement qu'un cadavre ; mais bientôt il en vint un qui tira des ciseaux de sa poche et coupa quelque peu de poil de la tête, en disant qu'il n'y avait rien de meilleur pour mettre sur le front des enfants afin qu'ils ne soient pas touchés par le mauvais regard(1); d'autres arrivèrent ensuite, qui attribuèrent la même vertu soit au poil du dos, soit au poil des côtés ou de la queue ; enfin, il en vint tant et avec tant d'idées différentes, que le pauvre renard fut entièrement tondu ; mais il ne bougea point.

Que m'importe, se disait-il, la perte de ma fourrure! l'hiver prochain me la rendra.

Par malheur, tout n'était pas fini. « Bon! fit un passant, je vais prendre un ongle de sa patte; c'est excellent pour la guérison des panaris, et il arracha l'ongle ». Quels crocs blancs et polis! dit un autre, il n'y a rien qui vaille cela pour le mal de dents. « Et il les arracha un à un, jugez si le mort dut souffrir ; cependant il eut la force de rester immobile. Enfin, un passant, plus mal avisé encore, s'arrêta près de lui et s'armant d'un couteau, dit tout bas : « Il faut que j'emporte son cœur, c'est parfait pour les douleurs du cœur ». En entendant ces mots, le renard, qui savait que le cœur ne repousse pas, pensa qu'il valait mieux risquer quelque chose que de tout perdre. Il ressuscita au plus vite, se débattit et s'échappa » (2).

Cette contribution à la médecine populaire ne manque pas d'être curieuse. Les diverses parties du corps du renard étaient en effet employées dans la pharmacopée populaire. En France on se servait surtout des poumons séchés du renard : ils avaient la vertu de guérir la tuberculose pulmonaire. Watteau enlevé si

(1) Ce passage, cependant très net « que eran buenos para poner en la fruente de los moços pequennos porque non le aojen », a été traduit par Puibusque (Le comte Lucanor, Paris 1854, p. 345) d'une façon tout à fait phantastique : « pour guérir les enfants de la coqueluche ». Or, Jean Manuel ne parle ni de la coqueluche (décrite pour la première fois au XVIe siècle par Baillou), ni même de la toux !

(2) Ed. Knust, p. 136.

tôt à l'art par la phtisie a été soigné de la sorte (1).

On remarquera que le principe qui guide tous ces guérisseurs populaires se résume en ces deux mots : similia similibus. C'était sans doute le port de l'ongle de la patte qui assurait la guérison des panaris, comme le port des crocs prévenait ou guérissait (peut-être moyennant quelques pratiques magiques surajoutées) le mal des dents. Le cœur mangé ou bu sous forme d'une poudre séchée et délayée calmait le cœur (2).

Bien plus conforme au bon sens est un autre procédé thérapeutique employé selon Jean Manuel au cours des hémorroïdes (exemple 46).

« Un philosophe célèbre qui demeurait dans une ville du royaume du Maroc était affligé d'une maladie cruelle ; lorsqu'il voulait remplir les fonctions que la nature impose chaque jour à notre corps, il souffrait beaucoup, et plus il tardait de peur de souffrir, plus ses souffrances étaient aiguës. Les médecins lui prescrivirent de surmonter sa répugnance et d'obéir à la nature dès qu'elle parlerait, sous peine d'augmenter ses embarras et ses douleurs. Le malade se conforma à cette ordonnance et n'eut qu'à s'en louer. Un jour il arriva qu'en cheminant dans un quartier de la ville où il avait plusieurs disciples, il éprouva le besoin qu'il craignait, et docile aux conseils que les médecins lui avait donnés, il s'empressa d'entrer dans une ruelle. » Par malheur c'était une rue mal famée et d'y avoir été vu, notre philosophe fut soupçonné d'inconduite. Nous n'insistons pas sur le restant de l'histoire (d'ailleurs tout s'est arrangé pour le mieux), nous marquerons seulement que cette prescription hygiénique des confrères espagnols dans le cas d'hémorroïdes constitue encore, comme chacun le sait, un des préceptes principaux inculqués à un hémorroïdaire.

(1) Pour Byzance voyez Knust, p. 362-3. Pour l'Allemagne : Wuttke, Der deutsche Volksaberglaube § 172, 227, 520, 526, 538, 540. Pour le Japon: Mitford, Tales of Old Japon II, 101. Pour la Chine : Douglas, China. Londres, 1882, p. 156.

(2) Puibusque (p. 346) parle dans sa traduction des palpitations cardiaques, tandis que le texte dit « douleurs du cœur ».

Certainement le précepte n'est pas très compliqué, et au XIVe siècle les pommades et les onguents antihémorroïdaires existaient déjà. En outre ceux de médecins espagnols qui pouvaient lire Celse, y trouvaient un excellent procédé opératoire (1).

L'exemple 44 parle d'une lèpre qui couvrit le corps du comte Rodrigues le Franc comme punition divine pour les soupçons injustifiés concernant son épouse. C'est un miracle banal.

Deux autres contes nous révèlent la croyance des Espagnols du XIVe siècle en l'extériorisation des viscères humains.

Dans l'un (exemple 14) cette extériorisation est quasi permanente.

Un banquier lombard à Bologne possédait un grand trésor, sans s'inquiéter de savoir s'il était bien ou mal acquis. Son unique pensée était de le grossir de quelque manière que ce fût. Tout à coup il tomba malade, son état empira rapidement, et un de ses amis, le voyant en danger de mort, lui conseilla de se confesser à saint Dominique, qui prêchait alors à Bologne. Le Lombard y consentit et envoya chercher saint Dominique, qui, ne pouvant venir, chargea un moine de le remplacer auprès du malade. A cette nouvelle, les enfants de ce dernier prirent l'alarme ; ils craignirent que l'envoyé de saint Dominique n'obtînt de leur père la donation de tous ses biens pour le salut de son âme, et qu'il ne leur restât pas un denier. Aussi lorsque le moine se présenta, ils ne manquèrent pas de lui dire que leur père était dans une crise. Sur les entrefaites, le malade perdit l'usage de la parole et mourut sans avoir pu prendre aucune disposition pour le salut de son âme. Le lendemain, on s'occupa de l'enterrer, et, sur la demande d'un de ses fils, saint Dominique consentit à faire son oraison funèbre. Après avoir cité ces paroles de l'Evangile : Ubi est thesaurus tuus, ibi est cor tuum, c'est-à-dire où est ton trésor,

(1) A. C. CELSE — *Traité de Médecine*, traduction nouvelle avec texte latin par le Dr A. Védrènes, Paris 1876, p. 156-7 (livre VI, chap. XVIII, article 9) et 554 (livre VII, chap. XXX, art. 3).

là est ton cœur, il ajouta en s'adressant à ceux qui l'écoutaient : « mes amis, pour vous convaincre de la vérité des paroles de l'Evangile, faites chercher le cœur de cet homme, et vous verrez qu'on ne le trouvera pas à sa place. Il ne peut être que dans le coffre-fort où son argent était enfermé. En effet, on ouvrit le corps et le cœur n'y était plus : on le trouva dans le coffre-fort, comme saint Dominique l'avait annoncé, et si rongé de vers, si corrompu, si pourri, qu'il exhalait l'odeur la plus infecte (1) ».

Ainsi donc notre Lombard vivait, marchait et travaillait sans son cœur sur lui. A notre époque on n'oserait employer cette dernière phrase qu'au figuré. Mais à l'époque primitive, et c'est un écho de cette époque que nous transmet El Conde Lucanor, cette croyance était parfaitement admissible. Un organe pouvait facilement se déplacer, rester quelque temps au dehors de l'organisme, puis y rentrer. Un conte très répandu en Asie du Nord, parle d'un ogre qu'on ne peut tuer, car son cœur se trouve dans la crevasse d'un arbre. Ce n'est qu'après avoir trouvé et écrasé cet organe qu'un des héros populaires peut avoir raison de l'ogre.

Un conte esquimau nous raconte qu'une mère a son fils en expédition. Tout d'un coup elle s'aperçoit qu'une touffe de ses cheveux a quitté sa tête. C'est le signe que son fils se trouve en danger grave. Mais un instant après la touffe reparaît : le cher Kujanguak est hors de danger (2).

Dans l'autre « exemple (8) du Comte Lucanor, l'extériorisation est médicale, ou, disons-le avec plus de précision, thérapeuthique. Il s'agit d'un nettoyage du foie chez un hépatique.

« Seigneur le comte, dit Patronio, un homme était très malade ; les médecins lui déclarèrent qu'il était impossible de le guérir à moins de lui ouvrir le côté et d'en tirer le foie pour le nettoyer avec certaines

(1) Knust, p. 58-59. Ce conte se rencontre aussi dans d'autres recueils du moyen âge.

(2) Mac Culloch.— The childhood of fiction. Londres 1905 p. 127.

drogues qui le débarrasseraient de son mal. Le patient souffrit beaucoup de cette opération, et tandis qu'un des médecins tenait dans sa main le foie tout sanglant, un homme qui était là en demanda un morceau pour son chat (1). »

Ce procédé thérapeutique se passe de commentaires. Si simpliste qu'il soit il correspond bien à l'idée que se font encore maints de nos contemporains des maladies internes. Il est arrivé sans doute à plus d'un de nos collègues (comme cela est arrivé à moi) d'entendre un client venu de la campagne ou ayant conservé encore son fond rural déclarer sans ambages : ah, si on pouvait retirer ce foie, cet estomac ou ces « boyaux », les gratter, les nettoyer et puis les remettre. Le prince Juan Manuel n'a pas raisonné autrement.

Cette croyance primitive à la possibilité qu'ont les médecins de retirer un organe malade, de le soumettre à des modifications et même de le remplacer par un autre pris sur un autre être vivant, a trouvé son expression dans le conte populaire des deux ou trois médecins dont la variante médiévale des *Gesta Romanorum* nous avons analysé dans un de nos travaux précédents.

Pour terminer citons encore l'exemple 24. L'auteur y étudie la question de la corrélation des qualités physiques et morales.

Le comte Lucanor s'entretenait un jour avec son conseiller: « Patronio, lui dit-il, je fais élever sous mes yeux plusieurs jeunes gens, les uns de haut rang, les autres de moindre condition, et je remarque en eux des dispositions plus ou moins vicieuses qui confondent mon jugement; vous qui êtes de si bon conseil, dites moi je vous prie, comment je dois m'y prendre pour savoir lequel vaudra le mieux un jour.

Seigneur, comte Lucanor, ce que vous me demandez là n'est pas facile à résoudre. Personne ne sait

(1) Knust o. c., p. 38.

l'avenir. Tout ce qui est dans le domaine des choses futures échappe à l'examen, et, à défaut de certitudes, on ne peut arriver qu'à des suppositions fondées sur des signes ou indices tant extérieurs qu'intérieurs. J'appelle indices extérieurs les traits du visage, la conformation du corps, la force musculaire, la souplesse des membres. Tout cela dénote le cœur, les poumons, le foie et les autres ressorts de la vie en bon état. Mais on ne saurait rien affirmer d'une manière positive, car tous les indices ne concordent point; l'un annonce souvent le contraire de l'autre; cependant, si on les consulte dans leur sens le plus général, ce sont les symptômes de certaines qualités ou de certains défauts qui permettent de pressentir ce qu'un homme sera et fera. Interrogez d'abord la figure, surtout les yeux, ils trompent rarement; intorrogez aussi la démarche, le port, la tournure; la beauté n'a rien d'absolu, elle n'est pas toujours dans la délicatesse ou la pureté des traits ou des formes. Tel est parfaitement fait et n'a pas l'air d'un homme, tandis que tel autre, qui n'a rien de régulier, paraît homme accompli. Plus la stature est élevée, plus elle annonce de vigueur, et il est assez ordinaire de croire que l'activité et le courage se développent en raison de la force, mais cette proportion n'est pas exacte chez tous les individus. Que de fois même les qualités morales n'ont-elles aucun rapport avec les qualités physiques! Les indices intérieurs, rarement saisissables, sont encore plus trompeurs que les autres, et il y aurait de l'imprudence à en faire la base d'aucune prévision sur le caractère à venir d'un homme; par bonheur, dans la question que vous m'avez adressée, il ne s'agit d'apprécier que des signes extérieurs, et là du moins, si les certitudes manquent, les conjectures ne sont pas aussi hasardées. »

Ces pages expriment-elles l'avis du prince Manuel seul, ou bien sont-elles l'expression des opinions des classes éclairées de l'Espagne du XIVe siècle? Dans l'un et l'autre cas elles contiennent un raisonnement

fort à propos. Il représente une réaction contre l'idée grecque de Καλοκαγαδία, c'est-à-dire du rapport direct entre la beauté et la bonté ou plutôt perfection morale et intellectuelle. Cette idée qui ne manque pas d'originalité ne peut être cependant admise comme axiome. Si quelquefois, si souvent même à la symétrie et à la grâce des formes extérieures et des traits du visage correspondent la générosité et l'intelligence, très souvent ce parallélisme n'existe pas.

Or l'antiquité aimait beaucoup l'idée de Kalokagathie et voici un exemple pris dans un roman grec célèbre du IIIe siècle après Jésus-Christ, le roman d'Apollonius de Tyr:

Le cadavre d'une jeune femme y est apporté par les flots aux rivages de l'Asie Mineure. L'auteur décrit de la façon suivante la malheureuse épave humaine qui en même temps rayonne de beauté:

« Les cheveux étaient brillants comme de la neige, et au-dessous d'eux apparaissait la surface laiteuse du front où ne se montrait pas une seule vilaine ride. Et ses yeux étaient comme deux étoiles en marche, semblables aux étoiles au point de vue de la vivacité mais non pas de l'accueil, car ils étaient bridés par un regard modeste et promettaient la constance d'un esprit fidèle. Aussi ses paupières la nature les avaient mises d'accord d'une façon charmante avec les sourcils; de même son nez formait une ligne parfaitement droite qui coupait en deux d'une façon agréable les deux moitiés de la face. Il ne s'abaissait pas trop en avant à cause d'une longueur trop grande, ni n'était écourté par une brièveté trop considérable, mais présentait une symétrie désirable. Son cou, plus lumineux que les rayons du soleil, et orné de bijoux enchantait merveilleusement les yeux de tous. Et le restant de son corps n'était ni trop petit, ni trop replet, de sorte que personne n'y avait rien à reprocher. Mais de son thorax jaillissaient deux ravissants bras, comme jaillissent les branches du tronc d'un arbre. Ses doigts avaient une grandeur proportionnée et leur perfection n'était pas lésée même en

ce qui concerne la symétrie des ongles. Or comme cette extraordinaire beauté ne souffrait aucune adjonction de quoi que ce soit de déparant, on pouvait voir ici aussi une perfection particulière de son âme, car à la suite de la création divine doivent aussi bien les actions que l'extérieur du corps humain être en corrélation correspondante et chaque action d'une personne n'est que la conséquence d'une prémisse. De sorte que toute la beauté du corps vient de la beauté intérieure de l'âme. C'est pourquoi on dit que les diverses qualités de la forme correspondent à la qualité de la matière.

Ce rapport parfait existait entre le corps et l'âme de la princesse » (1).

Nous terminons ici notre randonnée à travers les « exemples » de Jean Manuel. Les détails que nous avons recueillis lèvent un coin du voile qui cache la vie intellectuelle de l'Espagne avant la Renaissance. Nous y voyons un peu ce que pensaient les classes supérieures de l'Espagne sur nombre de questions médicales, et si nous trouvons qu'à beaucoup d'égards leurs idées sont bien proches de la période primitive, si l'élément surnaturel et magique y tient une grande place, nous pouvons constater néanmoins quelques lueurs (hémorroïdes, Kalokagatia) évolutives.

(1) Historia Apollonii regis Thyri, recensuit et praefatus est Alexander Riese. Leipzig 1871 (édit. Teubner), ch. 26, p. 27.



ESCULAPE ET LES THERMES ROMAINS DES AQUÆ FLAVIANÆ.

Par le Dr Raymond NEVEU.

Parmi les thermes romains de l'Afrique du Nord ceux des aquæ Flavianæ sont peut-être les plus intéressants.

Situés à six kilomètres de Khenchela, dans une superbe gorge boisée, en un endroit appelé aujourd'hui « Fontaine chaude », ces thermes sont encore très visibles et leurs piscines sont en excellent état. Les murs existent sur une hauteur de plusieurs mètres ; on y retrouve les portes, les escaliers, les salles, la rotonde et les canalisations en plomb.

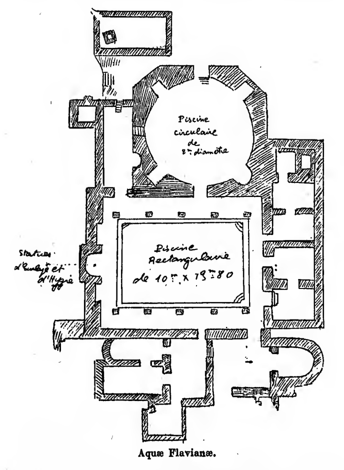
Dès l'entrée on pénètre dans une piscine circulaire de 8 mètres de diamètre et à droite dans une piscine rectangulaire de 10 mètres sur 13 m. 80. Tout autour se trouvent des petites salles de bains, ainsi que des pièces minuscules qui selon M. Gsell, servaient peut-être de vestiaire.

Les eaux Flaviniennes sont des eaux salines à variété chlorurée sodique, elles étaient et elles sont encore très fréquentées.

Les Romains qui aimaient à faire grand n'avaient pas hésité à élever dans ce coin perdu de l'Aurès un établissement digne des sources. L'étude de ces ruines devrait nous faire réfléchir et nous servir d'enseignement.....

Au nord de la piscine rectangulaire, dans une sorte de niche semi-circulaire se trouvaient la statue d'Esculape et d'Hygie.

Celle de la déesse de la médecine a été complètement détruite, c'est à peine si on a pu en retrouver quelques fragments sans intérêt. Mais celle du dieu guérisseur est arrivée jusqu'à nous presque intacte. M. Bouchot, dans une lettre adressée à l'Académie d'Hippone le 7 juillet 1888, le décrit en ces termes :



Aquæ Flavianæ.

« **Le dieu est debout sous les traits d'un homme mur avec une expression douce et méditative ; une chevelure abondante et ondulée, est surmontée d'une couronne de lauriers dont les nœuds flottent par der-**

rière sur les épaules. Il est revêtu d'une simple draperie qui descend de l'épaule gauche et vient se nouer sur le côté à la hauteur du bas-ventre. Son buste est en conséquence entièrement à découvert. Son pied droit repose sur le socle d'une sorte de piédestal ou d'autel dont la face antérieure est revêtue d'un objet ou manche recourbé qu'il est assez difficile de définir. Les jambes ne sont pas proportionnées à la taille, elles sont beaucoup trop courtes. »

Dans le soubassement de cette niche se trouve une dédicace de 2 mètres de long sur 0m40 de haut, et qui indique que ces statues furent érigées par un centurion de la IIIe légion.

Des estampages un peu trop hâtifs ont donné lieu à des interprétations différentes.

D'ailleurs J. Hérald qui avait le premier communiqué une note à ce sujet, a rectifié sa première communication et nous nous contenterons simplement de transcrire celle qui figure dans le Corpus Inscriptionum Provinciæ Numidiæ (1) :

PRO SALVTE ET VICTORIA DOMINI N IMP L SEPTIMI SEVEHI PERTENACIS AVG EI CLODI ALBINI CAES ÆSCVLAPEM ET HYGIAM DEDICANTE LEPIDO TERTVLLO. LEG. AVG. PR. PR. C. V. M. ANTIOCHIANVS. 7. LEG III. AVG. IIAE V. POSVIT ET... V. S.

Il semble donc bien qu'il n'y avait pas dans l'établissement thermal de véritable temple dédié à Esculape comme on l'a cru tout d'abord, mais simplement une niche avec les statues du dieu et de la déesse. Ces statues avaient été offertes par Oppius Antiochianus, centurion de la IIIe légion (1), avec la sanction du légat en 193 de notre ère, au moment où Septime Sévère venait d'être proclamé empereur par ses troupes.

Clarac, Gerhard, Ravoisier, Delamarre et Rénier ont retrouvé les traces de Julius Lepidus Tertulus,

(1) Corpus Inscriptionum Latinarum ediderunt Renatus Cagnat et Johannes Schmidt, 1894.

qui était le légat impérial en Numidie, dans les fouilles de Verecunda et de Cuicul.

Actuellement, le bas-relief ne porte plus le nom de Clodius Albinus, parce qu'il semble avoir été martelé le jour où l'Empereur remporta sur celui-ci l'éclatante victoire de Trévoux en février 197 et le fit décapiter.

Le nom de Oppius Antiochanus a été lui aussi très abîmé.

M. Paper de l'Académie d'Hippone pense que ce fut par vengeance, parce que Antiochianus avait eu l'audace d'associer le nom de Clodius Albinus, à celui de Septime Sévère (1).

Les Thermes ont connu des heures de très grande prospérité, et ont toujours attiré la sollicitude de l'Empereur. Une très jolie inscription fort bien conservée nous apprend qu'il les fit restaurer par les troupes qu'il avait dans l'Aurès. Voici du reste le document :

IMP. CAES. L. SEPTIMI...

PIVS. PERTINAX AVG. ARAB. ADIAB... TRIB. POT. XVI COS. III.

IMP. CAES. M. AVRELIVS. ANTONINVS AUG. P. SEPTIMIVS GETA. NOB. CAES. PRINC. IV AQVAS FLAVIANAS VETVSTATE... CONLA... TIONEM MILITVM SVOR RESTITVE...

Imp(erator) Caes(ar) L(ucius) Septimi(us) Pius Pertinax Aug(ustus) Arab(icus) Adial(enicus) Trib(unitia) pot(estate) XVI co(n)s(ul) III Imp(erator) Caes(ar) M(arcus) Aurelius Antoninus aug(ustus) P(ublius) Septimius Getanos(tri) Caes(ares) princi(pes) Ju(ventutis) aquas Flavianas vetustatate conla(psas) (per opera)tionem militum suo(rum) restitue(runt).

Les bains s'appelaient donc Aquae Flavianae ; Monsieur Gsell (2) pensent qu'ils datent des empereurs Flaviens.

(1) Delamare et Rénier ont relevé à Lambèse une inscription où Oppius Antiochianus est cité comme centurion de la IIIe légion d'Auguste.

(2) Voir : Comptes-Rendus de l'Académie d'Hippone, 1888.

En 1888 lors des travaux de J. Herald et de ses savantes communications, le président de l'académie d'Hippone s'exprimait ainsi :

« Cette découverte est une lacune comblée dans la nomenclature des établissements balnéaires de l'Afrique romaine. Il serait à souhaiter que l'administration algérienne donnât des ordres en vue de la conservation de ces ruines intéressantes (1). »

Ces ordres ont sans doute été donnés, mais ils n'ont pas dû être appliqués, car lentement mais sûrement elles disparaissent chaque jour. Faute de crédits, le sol de l'Afrique du nord est jonché de documents historiques qui s'effritent au soleil.

Des efforts considérables ont été faits à Timgad et à Djemila, ailleurs presque rien n'a été tenté. Et cependant, on peut certifier que ce qu'il y a de plus beau là-bas c'est le souvenir du passé. Nous avons en Algérie et en Tunisie un patrimoine archéologique immense que nous devons conserver pieusement.

Nous espérons que l'appel vibrant qui a été lancé par Louis Bertrand dans ses « Villes d'or » sera entendu un jour et que l'Afrique du Nord sera un vaste musée en plein air où l'on pourra étudier sur place au milieu des temples et des portiques toute l'histoire de l'Epopée africaine.

(1) Séance du 6 février 1888.

UNE AUTO-OPÉRATION AU XVIIe SIÈCLE

Par J. AVALON.

Elle fait l'objet d'une observation consignée par Nicolas Tulpius dans ses « Observationes Medicæ » de 1652 (1).

Sous ce titre : « Un malade s'opère lui-même d'un calcul », il nous raconte qu'un certain Joannes Lethœus, ouvrier en fer, qui avait déjà subi deux fois la taille, las de souffrir et effrayé par l'idée de se mettre une troisième fois entre les mains du même bourreau (*ab eodem carnifice excruciatus*), préféra courir n'importe quels risques que d'avoir recours au couteau du lithotomiste.

Décidé à s'opérer lui-même, il ne requit comme aide que celle de son frère qui tint le scrotum soulevé. Sa main gauche fixant le calcul, il incisa son périnée avec un couteau qu'il avait soigneusement aiguisé : il s'y prit à trois fois avant de mener l'incision jusqu'au calcul. Puis voyant que l'ouverture ainsi faite était trop étroite pour permettre l'extraction de la pierre, il s'efforça de l'agrandir à l'aide de ses doigts, jusqu'à ce qu'enfin il y réussit.

Tulpius ajoute qu'à ce moment, épuisé par son effort, il fit mander le chirurgien qui lui paraissait être, quelques heures auparavant, un ennemi dangereux. Celui-ci rapprocha les lèvres de l'incision, fit un pansement et la cicatrisation s'opéra rapidement, sans fis-

(1) Nicolaii Tulpii Observationes Medicæ... *Amstelredami apud Ludovicum Elzevirium, 1652, in-8°*. (Livre IV ; observ. 31 ; « Aeger sibi calculum præcidens ».)

tule vésicale. Le calcul était de la grosseur d'un œuf de poule et pesait quatre onces.



Frontispice des « Observations médicales » de NICOLAS TULPIUS.

L'intérêt que peut présenter cette auto-opération s'accroît de ce fait qu'elle est représentée sur le frontispice de l'ouvrage. A vrai dire, on ne saisit pas bien, si l'on en est pas averti, la signification exacte de ce compartiment de la gravure : la scène est cependant, et de tous points, conforme à la descrpition qui nous en est donnée, mais ses dimensions exiguës n'en laissent pas voir suffisamment les détails. Son sens m'avait primitivement échappé et je n'ai été conduit à ce récit d'auto-opération que par cette mention très claire *æger sibi calculum prœcidens* portée sur une planche de la page 342, où sont dessinés le couteau qui servit à cette taille singulière et le calcul qu'elle permit d'extraire.

DOCUMENTS

Décret de la Faculté de Médecine de Paris contre la médecine à l'abonnement (1).

(1771)

Le samedi dix-neuf octobre mil sept cent soixante-onze, la Faculté de médecine ayant eu connoissance d'un prospectus portant pour titre : *Abonnement économique en faveur des malades,* lequel a été imprimé et distribué dans Paris depuis quelques jours, a formellement improuvé cet écrit et décidé que Monsieur le Doyen se transporteroit par devant Monsieur le Lieutenant général de Police pour le prier d'en arrêter la distribution. La Compagnie ignore et n'a pas même

(1) Imprimé de 22×15 centimètres. Bibliothèque de l'Arsenal. Ms 6772.

voulu connoître les auteurs de l'abonnement proposé dans cet Imprimé. Elle avertit le public que le projet n'aura pas d'exécution, les auteurs du projet s'étant fait connoître depuis et y ayant renoncé, et comme le motif que l'on annonce est celui de mettre à portée des secours les plus essentiels en cas de maladies ceux que leur peu d'aisance empêche souvent d'y recourir, la Faculté se fait un devoir et un plaisir d'assurer de nouveau qu'outre les Consultations gratuites qui se donnent régulièrement à ses Écoles, des membres seront toujours disposés à se transporter indifféremment chez les Citoyens de toutes les classes, dont le traitement exigera d'être suivi, et que l'exactitude de leurs soins ne sera jamais proportionnée qu'à l'état des malades qui les appelleront, loin d'être déterminée par la façon dont ils pourraient les reconnoître.

Elle a jugé aussi qu'il étoit indispensable que son Décret fût imprimé, affiché et annoncé dans les Papiers publics, et que la distribution s'en fît dans la Capitale sous le bon plaisir du Magistrat. Et c'est ainsi que du sentiment unanime de tous les Docteurs présens à l'Assemblée, j'ai couclu.

L.-P.-F.-R. LE THIEULLIER, doyen (1).

Communiqué par le Dr Roger GOULARD
(*de Brie-Comte-Robert*).



BIBLIOGRAPHIE

COMPTES-RENDUS

A. Fonahn. — A Palmyrene mans name in Arabic transcription on a surgical bronze instrument. Christiania, Jacob Dybwad, 1920, in-8°, 9 p. et 2 fig. (Videns Rapssels Rapets Skrifter, I, Mat.-Naturv. Klasse, n° 2).

Il s'agit d'une inscription relevée sur un instrument de chirurgie qui fait partie de la collection de l'ophtalmologiste norvégien S. Holth (de Christiania). Cet instrument est une sonde spatuliforme (σπαθομήλη), trouvée près d'Ascalon, mais paraissant originaire de Palmyre en raison de l'inscription qui y est gravée et qui date probablement du ixe siècle. Celle-ci serait la transcription arabe d'un nom propre de personne palmyro-araméen qui en caractères latins pourrait être représenté par le mot Ati'akâb. Dr Ernest Wickersheimer.

A. Fonahn. — Arabic and Latin anatomical terminology, chiefly from the Middle Ages. Christiania, Jacob Dybwad, 1922, in-8°, 174 p. (Videns Rapssels Rapets Skrifter, II, Hist.-Filos. Klasse, 1921, n° 7).

Les textes médicaux du moyen âge fourmillent de mots barbares, pour la plupart transcrits de l'arabe et rendus méconnaissables par l'ignorance du transcripteur. En présence d'un semblable latin, Quicherat est muet et Du Cange impuissant, et même un orientaliste aurait bien du mal à démêler le sens exact de beaucoup de ces termes.

Ceux d'entre nous que leurs travaux obligent à consulter des œuvres anatomiques de cette époque sauront donc gré à notre savant collègue, le Pr A. Fonahn (de Christiania), dont la magnifique édition des dessins anatomiques de Léonard de Vinci est bien connue, d'avoir à leur intention rassemblé dans

un répertoire alphabétique aisément maniable, la terminologie arabe et latine des traités anatomiques médiévaux. Pour mener à bonne fin ce monument de patiente érudition, il était nécessaire de réunir comme le Pr Fonahn la science de l'anatomiste à celle de l'arabisant. Dr WICKERSHEIMER.

Guglielmo BILANCIONI. — LA STORIA DELLA MEDICINA. Roma, Instituto per la propaganda della cultura italiana, 1920, in-16, 100 p. Guide I. C. S., profili bibliografici de « l'Italia che scrive, VI. »

L'Istituto per la propaganda della cultura italiana se propose pour but « d'intensifier la vie intellectuelle italienne et de la faire connaître à l'étranger », il a pour Présidents d'honneur les Ministres des Affaires étrangères et de l'Instruction publique du royaume, qui sont représentés au Conseil Directeur par des délégués. Une de ses initiatives les plus intéressantes est la publication d'une collection de « Guides » destinés à donner sous une forme concise une image complète des résultats obtenus par les Italiens dans tous les domaines où s'exerce leur activité ; c'est ainsi que des monographies ont paru tour à tour sur la géographie, le théâtre, la botanique, la critique, le journalisme. Le tome VI de la collection, consacré à l'histoire de la médecine, est l'œuvre de notre collègue, le Pr Bilancioni.

Après d'ingénieuses considérations sur le caractère et sur l'importance de ces études, on y trouve les traits essentiels de la vie des pères de l'histoire de la médecine au XIXe siècle, de S. De Renzi, l'éditeur de la *Collection salernitana*, de De Meis, de Puccinotti, d'Alfonso Corraddi dont l'œuvre immense est éparse dans les périodiques les plus divers, de Taruffi, pour ne parler que des morts. Le chapitre suivant, sur l'enseignement de l'histoire de la médecine en Italie, causera chez nous des surprises ; nous y voyons que l'histoire de la médecine est enseignée à Naples, à Rome, à Sienne, à Pise, à Bologne, à Turin, alors que la chaire de Paris n'a de sœur dans aucune Université française. Les périodiques italiens d'histoire de la médecine et des sciences naturelles forment une nombreuse famille (qui s'est encore accrue il y a peu de mois d'une unité en la personne du *Bollettino dell'Istituto storico italiano dell' arte sanitaria* de notre collègue le Pr G. Carbonelli et du Dr P. Capparoni. Le « Guide » du Pr Bilancioni se termine par un répertoire bibliographique où sont énumérés plus de 800 travaux d'histoire de la médecine dus à des savants italiens.

Dr Ernest WICKERSHEIMER.

Relevé bibliographique des travaux médico-historiques parus récemment dans les publications périodiques

M. Bouvet. *Sur l'historique de la publicité médico-pharmaceutique orale; les Charlatans*, la Pharmacie française, fév. 1922, et t. à p. (Poitiers, 1922), 17 p. in-8°. — Amusante étude sur le charlatanisme de tréteaux depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, les satires, les estampes qui immortalisent la silhouette et les boniments des vendeurs d'orviétan, et la répression légale dont leurs excès furent l'objet.

Sonnié-Moret. *Le culte Marial dans l'ancienne Faculté de Médecine de Paris*, Bull. de la Soc. méd. de saint Luc, saint Côme et saint Damien, mai 1922, p. 132-138. — Le culte de la Vierge fut toujours en honneur dans l'ancienne Faculté; au moyen âge, les maîtres s'assemblent auprès du bénitier de l'église N.-D.; l'effigie virginale est gravée sur le plus ancien sceau de l'École, vers 1281 ; elle orne les vitraux de la rue de la Bûcherie; et les fêtes de la Vierge sont solennisées par les régents et les étudiants. Une partie des assemblées et actes scolaires est fixée au samedi, jour consacré à la Mère du Christ, qui comporte également des exercices obligatoires de dévotion. Enfin, depuis 1640, les thèses sont dédiées *Deo optimo maximo*, *Virgini Deiparæ et Sancto Lucæ*.

J. Darier. *Louis Ranvier*, 1835-1922. Presse médicale, n° 35, 3 mai 1922, p. 727-729 (portrait.) — Né à Lyon en 1835, interne des hôpitaux de Paris en 1860, Ranvier ouvrit d'abord avec Cornil, rue Christine, un laboratoire d'anatomie pathologique. Devenu en 1867, préparateur de Cl. Bernard, au Collège de France, en 1872, directeur du laboratoire d'histologie à l'École des Hautes Études, il fut appelé, en 1875, à la chaire d'Anatomie générale du Collège de France. L'Académie de Médecine, l'Académie des Sciences lui offrirent un siège en 1886 et 1887. On sait que c'est à Ranvier qu'on doit la découverte des étranglements annulaires des tubes nerveux à myéline. Ses travaux sont innombrables, et toujours empreints du souci d'associer les notions physiologiques aux observations histologiques. Son œuvre capitale est son *Traité technique d'histologie*. L'homme était d'abord rude, brusque

en son accueil. On l'admirait et on le craignait ; il fut un professeur, plus qu'un maître ; il ne sut point s'attacher de disciples et faire école. Devenu vieux, soudain il s'éclipsa, se retira dans la Loire, en sa ferme de Thélys, y travaillant encore dans un petit laboratoire, mais surtout occupé de ses terres et de son cheptel. C'est là qu'il est mort, isolé, oublié, en 1922.

H. Leclerc. *L'Eau de Mélisse des Carmes*. Presse médicale, 5 avril 1922, n° 27, p. 559-560. — Curieuse histoire de cette célèbre panacée.

Dr J. Frumusan. *Le mouvement médical, un grand danger social*, Revue mondiale, 33e année, 1er mai 1922, p. 71-77. — L'auteur déplore l'inertie de l'Académie de médecine devant les réclames retentissantes d'un charlatanisme éhonté, qui s'autorisent d'un semblant de communication à sa tribune ou devant des découvertes, peut-être dignes d'intérêt, qu'elle ne se donne pas la peine de vérifier et d'approuver. Il demande que les *maîtres* puissent se consacrer à la science pure et en vivre, sans se laisser détourner de leur voie par la clientèle, qui doit rester l'apanage des *praticiens*; que ceux-là soient largement pourvus des laboratoires et instruments de recherche, et fassent, vis-à-vis de ceux-ci, figure de consultants, de tuteurs scientifiques, et non de concurrents. Il faut, en somme, réaliser chez nous l'utilisation rationnelle des capacités : aux uns la découverte ; aux autres l'application; à tous la possibilité d'en subsister.

Dr J. Frumusan. *Jean Finot hygiéniste*, *ibid.*, 15 mai 1922, p. 171-179. — Analyse de l'œuvre du maître en optimisme, Jean Finot, qui fut un éloquent apôtre de l'hygiène physique et morale (*Philosophie de la longévité*, *Progrès et bonheur*, *Sa Majesté l'Alcool*, etc.)

M. Fosseyeux. *Dante et la médecine de son temps*, Rev. des études historiques, 88e année, avril-juin 1922, p. 139-150. — « Dante avait... non seulement des connaissances littéraires et philosophiques approfondies, mais encore une culture presque encyclopédique ». Dans cet article, très documenté, F. étudie le milieu médical italien de Florence et de Bologne, les connaissances médicales, assez poussées, du Dante, et les sources médicales de son inspiration. « Florence n'ayant pas d'Université, c'est... grâce à son travail et à sa volonté personnelle que Dante découvrit lui-même la science de son temps ».

Rousseau et Tetbert. *On guérit la tuberculose par le traitement calcique*, Gazette méd. du centre, 27e année, 15 mai 1922, p. 164. — On sait le bruit que fit récemment la communication du Pr Coutière sur le traitement de la tuberculose au moyen des inhalations de poussières calciques. Faut-il dire que M. Coutière n'a fait que le réinventer? Il paraît en effet, que vers 1868-69, un médecin tourangeau, ancien élève de Bretonneau, Frédéric Leclerc, professeur adjoint à l'Ecole de médecine de Tours, traitait ses phtisiques par des inhalations de chaux vive, associés à des pilules d'extrait et à des infusions de feuilles de noyer. On accourait, des quatre coins de la France auprès de ce guérisseur, déjà oublié. *Multa renascuntur quæ jam cecidere..*

Dr Caillet. *La médecine à Amboise au temps des sans-culottes*, *ibid.*, p. 176-180. — Récit des tribulations endurées par le Dr Gerboin, d'Amboise, lequel, incarcéré, puis libéré, mais toujours poursuivi par la haine du Comité des sans-culottes, chercha asile à Angers, puis à Nantes : mais à Nantes, il y avait Carrier, voisin dangereux pour un ci-devant médecin du duc de Penthièvre. Gerboin prit le parti de regagner Amboise, où le terrible Comité continuait de molester, menacer, emprisonner les tièdes et les suspects : Lenoir, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, n'échappa à la géole qu'en raison de son grand âge. Quant à Gerboin, il s'était vu destituer de sa place de médecin de l'Hôpital au profit du citoyen Laurent Bodin, mieux noté. Mais Bodin, n'ayant point fait fortune, déguerpit et fut remplacé par Guibourg. Gerboin, jugeant sa situation perdue, vendit sa maison de la rue Joyeuse et, au début de l'an IV, alla tenter la chance à Paris.

Brumpt. — *Sir Patrick Manson*, 1844-1922, Presse médicale, n° 48, 17 juin 1922, p. 1003-1005 (portr.) — Né à Fingask (Aberdenshire) le 3 octobre 1844, d'abord élève ingénieur, puis contraint par un accident à embrasser la carrière médicale, Manson exerça la médecine à Formose, puis à Amoy, enfin à Hong-Kong où il fonda une Ecole de médecine indigène. Rentré en Angleterre, il se fixa à Londres où il vient de s'éteindre âgé de 78 ans. Pendant son séjour en Extrême-Orient, il avait décrit une partie du cycle évolutif de la Filaire de Bancroft, et montré le rôle des moustiques dans sa propagation. Il a également découvert chez l'homme la *Filaria loa* et *F. perstans*. Enfin c'est lui qui a prouvé le rôle des Anophèles dans la transmission du paludisme. La parasitologie lui doit donc d'importants progrès. D'autre part, son traité

des maladies des pays chauds (1898) et la création, par ses soins, de l'Ecole de médecine tropicale de Londres (1899), ont grandement contribué à l'essor des études de pathologie exotique.

F. Mesnil. *Le professeur A. Laveran*, 1845-1922, Presse médicale, n° 42, 27 mai 1922, p. 873 875 (portr.). — A. Laveran, né à Paris le 18 juin 1845, docteur de la Faculté de Strasbourg (1867), professeur agrégé au Val-de-Grâce (1874-78) et envoyé par la suite en Algérie, découvrit en 1880, dans le sang d'un paludéen, à l'Hôpital militaire de Constantine, l'hématozoaire de la malaria. Il soupçonna le rôle des moustiques, dans la propagation du paludisme, rôle dont la démonstration ne devait être faite que par Ronald Ross et P. Manson. Chargé de la chaire d'hygiène au Val-de-Grâce (1884-94). Laveran entra, après sa retraite, à l'Institut Pasteur où il étudia les piroplasmoses, les trypanosomiases, et les leishmanioses. Il a donc créé un nouveau chapitre de pathologie, les maladies infectieuses à protozoaires. Ses travaux lui ouvrirent en 1893 les portes de l'Académie de médecine, en 1901 celles de l'Académie des Sciences. Il obtint en 1907, le prix Nobel de médecine; fonda en 1908, la Société de pathologie exotique dont il fut le premier président. Il est mort le 18 mai 1922.

E. Bérillon. *Le Dr Jules Voisin, psychothérapeute*, Rev. de psychologie appliquée, 31e année, 4e série, n° 1, janv. 1922, p. 3-7. (portr.).

Aug. Marie. *Jules Voisin, aliéniste et philanthrope, ibid.*, p. 7-8. — Rappel du rôle de J. Voisin comme membre et président (1908-17) de la Société de patronage des aliénés convalescents.

Dr Nouet (d'Alençon). *Documents relatifs à un cas d'hystérie. Le possédé de Condé-sur-Sarthe*, 1845-1852, année médicale de Caen, 43e année, n° 6, juin 1922, p. 121-126. — Observation curieuse d'un hystérique démonomane. Ce malade avait lu trop de livres de diablerie ; un jour, il voulut jeter un sort à quelque voisin, et, selon les préceptes du *Dragon rouge*, fit un pacte avec Satan, en foulant aux pieds un cierge bénit, le jour de la Purification de la Vierge de l'an 1847. Il s'y prit mal sans doute, car le soir même le sort retombait sur lui, et il fut désormais en proie à des crises vespérales quotidiennes. Un ingénieur de Paris, qui l'alla visiter, le signala comme possédé du démon au curé de Montsort, puis à l'évêque de Séez. Le clergé, toutefois, ne voulut point l'exorciser, et le

patient fut interné le 10 mai 1852 à l'Asile d'aliénés d'Alençon où il mourut le 2 juin suivant.

L. DE SANTI. *Le diplôme de Jules César Scaliger*, mém. de l'Acad. des Sc., Inscr. et B. L. de Toulouse, XI S., t, IX, 1921, p. 93-113. — Les Scaliger (*Scalisch*) étaient de souche Esclavonne, mâtinée de Souabe. Les ancêtres de Jules César étaient des mercenaires à la solde de l'Autriche ; son père, Bénédict, fils d'une laveuse de vaisselle, se trouvait à Vérone avec l'armée impériale quand cette ville tomba au pouvoir de Maximilien, il y épousa Véronica Lodrone, fille de Pâris Lodron, souabe, laquelle lui donna le 27 avril 1484 un fils, Jules César, né à Riva, sur les rives du lac de Garde. L'enfant passa ses premières années chez son grand père, au manoir de Lodron ; à 12 ans, il fut envoyé en Autriche comme page de Maximilien, et fit son apprentissage militaire sous les ordres de son oncle Boniface, un soudard, qui le fit batailler contre les Turcs, et l'emmena même en Hollande. Pendant ce temps, les Vénitiens reprenaient Vérone, rasaient les châteaux de Riva et de Lodron, en sorte que la famille Scaliger se trouva ruinée. Pour comble de malheur, Bénédict Scaliger fut tué à la bataille de Ravenne (11 avril 1512) dans les rangs des impériaux, ainsi que son fils Titus. Jules César, qui portait aussi les armes, se tira sain et sauf de la bagarre, mais il quitta le service de l'empereur et, de 1512 à 1519 étudia les lettres à Bologne et à Ferrare, sous le nom de Burden. Pauvre, il se créait quelques ressources en servant des étudiants riches, les Scalenchi et les Plosciatci ; exerçant ses talents de barbier-chirurgien, et mendiant quelques subsides auprès du duc de Ferrare et de M. de Vins, en Savoie. La victoire de Marignan ayant donné l'Italie du Nord à la France, Scaliger se fit commissionner par le vice-roi Lautrec comme chef d'un corps franc, avec lequel il guerroya de 1520 à 1524, à la solde de la France, à travers l'Italie, la Grèce, la Macédoine. Un jour, il fut reçu chez les La Rovère, seigneurs du parti français, au château de Vinnuovo, près de Turin ; il s'attacha comme médecin et capitaine d'armes à l'évêque Antoine de la Rovère, qui l'emmena à Agen. Il s'établit en cette ville comme pédagogue, puis comme médecin, s'y fit naturaliser en 1528, y épousa Andiette de la Roque-Lobéjac qui lui donna quinze enfants, fut reçu bourgeois, puis consul, et mourut à Agen le 28 octobre 1558.

Quel était au juste son état-civil ? Il apparaît assez confus. En 1528, soucieux de dissimuler son nom Welche de Sca-

lisch, notre homme prenait le nom de Jules César de Lescalle des Bordonis (della Scala di Bordone), qu'il échangea bientôt contre celui de Scaliger. Il ouvrit à Agen une sorte d'Académie de médecine, et ses cours lui firent une grande réputation, bien que son orgueil, sa jalousie, ses violences de langage lui eussent attiré beaucoup d'inimitiés, parmi lesquelles celles de Jean Schyron et de Rabelais.

Avait-il le droit d'exercer la médecine ? Non. L'ordonnance du 3 août 1390, les lettres patentes du 4 août 1404, l'ordonnance du 19 juillet 1411 interdisaient la pratique à tout individu non gradué. Or, on a bien parlé d'un diplôme de l'Université de Padoue, conféré à Jules César Bordone, le 22 juillet 1519; mais M. de Santi qui en donne le texte, en discute la valeur. Ce n'est, en tout cas, qu'un brevet de maître ès arts, et encore d'une teneur différente de la formule habituelle, adorné d'un blason de fantaisie, aux armes parlantes du récipiendiaire, peut être surpris par lui à la chancellerie de Padoue, ou même fabriqué de toutes pièces par l'intéressé à Agen. En sorte qu'il y a lieu de penser que Jules César Scaliger ne fut jamais maître ès arts, ni gradué d'aucune Université française ou italienne; qu'il n'exerça jamais la médecine à Agen qu'illégalement, et qu'il mérite le blâme que lui inflige Rabelais dans sa lettre à Erasme : « Il peut avoir quelque valeur en médecine, mais en définitive ce n'est qu'un homme sans conscience, αθεος, et le pire qui fut jamais. »

Dr Geschwind. *L'organisation du Service de Santé dans la région de Toulouse, pendant la première année de la Grande Guerre*, *ibid*, p. 23-38. — L'auteur essaie de démontrer comment, malgré son impréparation à la guerre, le service de santé résolut en 1914 le problème de l'hospitalisation et du traitement des blessés dans la XVIIe région : transformation des casernes en hôpitaux, acquisition des locaux des stations hydro-minérales, création d'une équipe mobile d'ouvriers militaires pour la mise en état des immeubles, transport des blessés, recrutement du personnel sanitaire, et même utilisation des compétences, spécialités, et bonnes volontés particulières.

Dr Paul Delaunay.

Le Secrétaire général, Gérant,
Marcel Fosseyeux.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 4 Novembre 1922.

Présidence de M. le Dr G. Hervé,
puis de M. le Pr Ménétrier.

Etaient présents : MM. Avalon, Basmadjian, Boulanger, Dorveaux, Fosseyeux, Génévrier, Ch. Grimbert, Guelliot, L. Hahn, Jeanselme, Leclerc, Lereboullet, Laignel-Lavastine, Mousson-Lanauze, Neveu, Olivier, Regnault, Sieur, Tanon, Vinchon, Weisgerber.

Candidats présentés :

MM. Capparoni (Dr Pietro), 108, Via del Pozzetto, Rome (7e), par MM. Laignel-Lavastine et Fosseyeux ;

Davies (Dr Arthur), 9, Tokenhouse Yard, Londres ; par MM. Jeanselme et Fosseyeux ;

Le Goff (Dr Jean), 178, Faubourg Saint-Honoré (8e), par MM. Laignel-Lavastine et Fosseyeux ;

Koenig (Dr), 45, rue Grande-rue, Colmar, par MM. Wickersheimer et H. G. Hervé ;

Hilton-Simpson (M. W), Sole Street House, Faversham, Kent (Angleterre) ; par MM. Fosseyeux et Laignel-Lavastine ;

Panckoucke (M. G.) avenue de Brolles, Bois-le-Roi, (S.-et-M.), par MM. Laignel-Lavastine et Fosseyeux ;

Robinson (Dr Victor), 12, Mt Morris, Park West, New-York (Etats-Unis), par MM. Wickersheimer et G. Hervé ;

Salètes (Dr Félix), médecin principal du service de santé, Ile Barbe (Rhône), par MM. Sieur et Fosseyeux ;

Stephens (Dr G. Arbour), 61, Walter Road, Swansea (Angleterre), par MM. Wickersheimer et G. Hervé ;

Stockis (Dr Eug.), Professeur de Médecine légale à l'Université, quai 2 Van Benedem 20, Liège, par MM. Tricot-Royer et Fosseyeux ;

Vandevelde (Dr A. J. J.), 22, Houtbriel, Gand (Belgique), par MM. Tricot-Royer et Fosseyeux ;

Weill (Dr Elie), 7, rue de Bouxeviller, Strasbourg, par MM. Wickersheimer et G. Hervé.

M. le Président adresse ses félicitations à M. Letulle, promu Commandeur de l'ordre de la Légion d'honneur et à M. Villaret, nommé Chevalier.

M. Laignel-Lavastine rend compte du Congrès de Londres, et annonce qu'une séance de la *Société internationale d'Histoire de la Médecine* se tiendra à Bruxelles au mois d'avril 1923, à l'occasion du Ve Congrès international des Sciences historiques, dont la 9e Section comporte des communications sur l'histoire de la médecine.

Communications. — M. le Pr Jeanselme lit une de ses études présentée au Congrès de Londres sur *la dégénérescence de la race carolingienne et sur ses causes pathologiques* ; ne pouvant figurer dans le volume des Comptes rendus du congrès, elle sera insérée dans le Bulletin de la Société. M. Hervé et M. Ménétrier font à son sujet diverses remarques.

M. le Dr Genévrier présente un bois peint du xvie siècle conservé au Colegio de Santa-Cruz, à Valladolid, dont le sujet est un miracle des SS. Côme et Damien rendant à un malheureux estropié la jambe qui lui manquait, en lui greffant celle d'un nègre que l'on vient de priver de la jambe droite.

M. Avalon lit une note sur *Gilchrist, médecin du* XVIII[e] *siècle précurseur de Forlanini.* Son ouvrage « Utilité des voyages sur mer pour la cure de différentes maladies et notamment de la consomption », après avoir eu trois éditions en anglais, de 1756 à 1771, fut traduit en français en 1770. Deux autres précurseurs, Carson (1812) et Ramadje (1832), ont été signalés par MM. Piery et Roshem dans un article du *Lyon médical* du 15 janvier 1911. Le traitement de la tuberculose pulmonaire par le pneumothorax artificiel, conçu par Forlanini dès 1882, ne fut réalisé par lui qu'en 1894.

M. le P[r] Jeanselme présente une *description de la masse de l'Université de Londres*, communiquée par M. le P[r] Eckenstein, « Esquire Bedell », venu accompagner à Paris M. le vice-chancelier de l'Université de Londres, qui fit le 6 mai 1922, au grand amphithéâtre de la Faculté, une leçon sur « The circulatory effects of mistral smosis and avortic regurgitation ».

M. le D[r] Mousson-Lanauze lit une notice biographique sur *Jean Rey* (1583-1645), humble médecin du village du Bugne (Périgord), correspondant du Père Mersenne, qui, 250 ans avant la célèbre expérience de Lavoisier (1775), démontra que l'air était pesant ; ses observations se trouvent réunies dans un petit volume in-8° de 141 pages intitulé : « Essays de Jean Rey, docteur en médecine, sur la recherche de la cause pour laquelle l'estain et le plomb augmentent de poids quand on les calcine. »

SELS MÉDICAMENTEUX ET AROMATIQUES
PRIS PAR LES BYZANTINS AU COURS DES REPAS

Par E. JEANSELME.

Certains bourgeois de Byzance fort bien portants avaient l'innocente manie, comme beaucoup de nos contemporains, de mêler des drogues à leurs aliments. C'était en général des poudres à base de sel marin, douées de vertus souveraines, de véritables panacées assurant à celui qui en faisait usage une longue existence exempte de maladies et d'infirmités. Voici quelques-unes de ces formules empruntées à des manuscrits de la Bibliothèque Nationale de Paris :

Sel de l'Apôtre et Evangéliste Luc, appelé *sel dodécathée* (δωδεκάθεον), [bon] contre toutes les maladies, spécialement contre l'amblyopie, et employé par les calligraphes (1).

Il est ainsi composé :

Sel commun grillé		Γο' γ'
Hysope de Crête		Γο' β'
ἄμμεως	ἀνὰ	Γο' α'
Anis		
Panais ou Carotte		
Fenouil		
Cumin		
Persil		
Persil sauvage		
Livèche		
Menthe pouliot (*M. Pulegium* L.)		
Thym		
Sarriette		
Origan		
Poivre		

(1) Cod. grec, Paris, 2286, f. 156, v°.

Gingembre (ζζ' = ζιζιβέρεως)... Cuscute du thym (ἐπίθυμου) (*Cuscuta epithymis* L.).....	ἀνά.	Γο' α'

Piler (κόψας) et tamiser soigneusement. A employer dans de la sauce : ἐν βαμματίῳ

Autre formule d'après le ms d'Antoine Eparchus (1).

Sel dodécathée.

Hysope..........................	Γο' δ'
Menthe pouliot....................	Γο' γ'
Cumin...........................	Γο' β'
Sels grillés......................	Γο' λ'

Piler et tamiser. Employer à volonté, cette [mixture] à la place du sel quotidien. Celui qui en fait usage d'une manière continue, restera toute sa vie durant indemne de maladies. Tout spécialement [cette formule] soulage la tête et rend la vue perçante; elle ne permet pas à la pituite de s'accumuler dans la poitrine; elle élabore une coction de bonne qualité; elle désobstrue tout à fait les veines mézaraïques; elle nettoie complètement les reins.

Quelques-uns ajoutent aussi:

Origan..........................	Γο' β'

Moi, j'y joins, en tout temps :

Nard indien (ναρδοστάχυος)..........	Γο' δ'

Et en hiver :

Poivre..........................	—

I. — Sels dépuratifs de Galien (ἁλάτια καθαρτικὰ Γαληνοῦ) (2).

Poivre commun...................		Γο' ς'
Sel commun grillé.................		Λ' α'
Agaric............... Cuscute de thym.......	ἀνὰ...	Γο' ς'
Scammonée (σκαμμωνίας)...........		(Λ' α')
Gingembre........... Persil sauvage......... ἄμεως................. Livèche.............. Graines de persil....... Anis................. Cumin................	ἀνὰ...	Γο' ς'

(1) Cod. grec, Paris, 1630, f. 29, r°. — Antoine Eparchus était originaire de Corcyre et vivait au xvi[e] siècle.

(2) Cod. Paris, grec, 2286, f. 156, r°.

II. — Autre dépuratif :

Sel ammoniac (1)	Γο' ιζ'
Cuscute du thym	—
Scammonée	—
Poivre commun	Γο' δ'
Gingembre (ζζ')	—
Silphium (2)	Γο' α'
Menthe pouliot	Γο' β'

III. — Autre sel eupeptique (πεπτικόν) :

Sel ammoniac	Λ' 6'
Poivre blanc	Λ' γ'
Gingembre (ζζ')	Γο' 6'
Cnichaut (Chardon bénit)	Γο' α'
Silphium	Γο' α' ϛ''
Nard (φύλλου) (3)	—
Anis	—
Origan	Γο' 6'
Hysope	—
Thym	Γο' α' ϛ''
Graines de Persil …. Graines de Persil sauvage de Macédoine. Graines de Roquette.. ἄμεως …… } ἀνὰ	—

IV. — Sel dépuratif, excellent contre tous les chymes du corps :

Scammonée	Γο' $\overset{\alpha'}{\delta}$ (4)
Camelée ou olivier nain (*Daphne oleoïdes L.*) (5)	Γο' α'
Cuscute du thym	Γο' α'

(1) Le sel ammoniac s'appelait encore sel « tiré de la terre » : Ἅλας ἀμωνιακὸν, τὸ τζαπαρικόν. Lexiq. du médecin NICOMÈDE, Cod. Paris, grec, 2224, f. 71 v°. On lui donnait aussi le nom de « nitre » : Ἅλας ἀμμωνιακὸν, τὸ νίτρον. Lexiq. anonyme, Cod. 2224, f. 70 r°.

(2) Ombellifère de la Cyrénaïque dont le suc était employé comme condiment et comme remède.

(3) τὸ στάχος λέγεται καὶ φύλλον. NEOPHYT. Cod. Paris, grec, 2286, f. 88 r°

(4) Ce sigle, dans le ms, semble composé d'un alpha placé sur un delta et soudé avec lui. Il paraît signifier *un quart* : $\frac{\text{ἕν}}{\text{τέταρτον}} = \frac{1}{4}$
A tort, Boissonade a transcrit Γο' α' au lieu de Γο' $\overset{\alpha'}{\delta}$'.

(5) χαμαιλαίας pour χαμελαίας.

Graines d'ortie		Γο' β'
Hysope Origan Menthe pouliot Thym	ἀνὰ	Γο' γ'
Cumin Persil Persil sauvage Livèche	ἀνὰ	Γο' β'
Poivre Gingembre Cannelle Nard	ἀνὰ	Γο' γ'
Sel ammoniac		Γο' ϛ'
Sel commun		Γο' ιβ'

Piler, tamiser, en faire usage avec soin.

Sel de Saint-Grégoire le Théologien (1) possédant les vertus suivantes : il est efficace dans les ophtalmies, les odontalgies, les toux, la chute des cheveux ; il aiguise l'esprit, il rend la vue perçante ; il ne laisse pas la pituite, la bile, ou tout autre suc être surabondant ; il est efficace dans la goutte (2) et dans [les maladies de] la rate (3). Sa composition est la suivante :

Hysope de Crête		Γο' α'
Cumin éthiopique		Γο' α' ϛ''
Sel ammoniac		Γο' β'
Scammonée		Γο' γ'
Gingembre (ζζ')		Γο' α'
Graines de Persil		Γο' α' ϛ''
Menthe pouliot Origan	ἀνὰ	Γο' γ'
Persil sauvage de Macédoine		Γο' β' ϛ''
Silphium		Γο' α'
ἄμεως		—
Sel commun		Γο' β'
Poivre commun		—
Nard (φύλλου)		Γο' β' ϛ''

Piler et tamiser le tout ; en user dans les aliments à sa convenance (1).

(1) Grégoire de Naziance, mort en 389.
(2) Grégoire de Naziance était goutteux comme son père.
(3) σπλῆνα.

Sels de Jamblique (2):

Sels ammoniacaux..................	λίτρα α'
Sels de Cappadoce (3)..............	Γο' ς'
Poivre..............................	Γο' Γ'
Gingembre (ζζ')...................	Γο' α'
Graines de Cnichaut................	Γρ' ιη' (4)
Graines de Roquette................	Γρ' ιϐ'
ἄμεως..............................	Γρ' ιη'
Hysope..............................	—
Silphium...........................	Γο' α'
Thym............	ἀνὰ .... Γραμμαρίων ιη'
Grappes de Lierre.	
Nard.............	
Graines de Persil.	
Graine de Persil sauvage........	
Origan..............................	Γο' α'

Piler, tamiser, donner la moitié d'une cuillère avec des œufs à gober (σὺν ὠοῖς ῥοφητοῖς), avec de la ptisane à jeun, ou avec du bouillon de viande ou de poisson (ἐμϐάμματι pour ἐν βάμματι), ou comme on voudra. Assurément, il n'est pas

(1) Le Cod. Paris, supp^t grec 764, au fol. 88 v°, contient la formule de Saint-Grégoire le Théologien avec les légères variantes :

Hysope de Crête...........	Γο α'
Cumin d'Ethiopie..........	Γο α' ς"
Sel ammoniac.............	Γο β'
Scammonée..............	Γο Γ'
Gingembre................	Γο α' ς"
σέμ σπερματικόν...........	—
Pouliot....................	Γο Γ'
Origan....................	—
Persil sauvage de Macédoine	Γο α' ς"
Sylphium.................	Γο α'
ἄμμεως...................	—
Sel ordinaire..............	Γο β'
Poivre....................	Γο α' ς"
Nard......................	—

(2) Cod. Paris, grec. 1630, f. 28, 2. — Jamblique était un philosophe grec, originaire de la Cœlésyrie ; il mourut dans la première moitié du ive siècle de notre ère.

(3) Le sel de Cappadoce était aussi appelé « sel arménien » : Ἅλας Καπαδοκικὸν, τὸ Ἀρμενικόν. Lexiq. du médecin Nicomède, Cod. Paris, grec, 2224, f. 71 v° ; — Ἅλας Καππαδοκίας, τὸ Ἀρμενικόν. Lexiq. anonyme, Cod. 2224, f. 70 r°.

(4) Ce sigle, dans le ms, est composé d'un Γ et d'un ρ ; cette dernière lettre coupe la ligne horizontale du Γ et sa boucle émerge au-dessus d'elle.

possible de louer, comme il convient, ce remède. Pour donner [mon] opinion brièvement, [je dirai que] pour les constitutions froides (ἐπὶ τῶν ψυχροτέρων κράσεων), on ne pourrait trouver un médicament peptique des chymes crus plus convenable que celui-ci ; aussi est-il utile à ceux qui souffrent de tranchées, car il imprime au ventre un mouvement modéré, sans souffrance.

Sel de MANÉTHON (1) qui l'offrit au roi Ptolémée en vue de la bonne digestion de la nourriture (2).

Rien n'est meilleur que ce remède : car il guérit toutes les maladies nées à l'intérieur [du corps] ; il procure la vigueur à tout l'organisme et il soulage la tête, c'est pourquoi il dissipe l'ivresse. Il possède en outre cet autre avantage qu'il ne laisse pas un goût âcre dans la bouche :

Graines de raisin	Γο' α'
ἄμεως	—
Hysope..........................	<. δ'
Thym	—
Origan	<. ϐ'
Menthe pouliot	—
Cumin...........................	—
Silphium	—
κόστου (3).......................	—
Sel grillé	Γο' γ'

User à volonté.

Sels de POLLÈS (Πόλλητος) (4), digestifs [ou laxatifs, διαχωρητικοί], propres à dissoudre la pituite, propres à faire transpirer la tête et la partie supérieure [du corps ?] (ὑπερώας), propres à diviser toutes les autres résistances (ἐνστάσεων) :

Sels grillés les plus blancs (λαμπροτάτων)	<. ρμδ'
Fleurs de Camomille sèche pilée......	Γο' δ'
Conyze ou Herbe aux puces décortiquée (*Erigeron viscosum* L.)............	—
Racine de Panicaut ou Chardon-roland de montagne	—

(1) MANÉTHON vivait au IIIe siècle avant J.-C.

(2) Cod. Paris, grec, 1630, f. 28 v°.

(3) D'après NEEDHAM, *Geop.* VII, 13, éd. de Cambridge 1704, *Costus* sive *Costum* est une racine originaire de l'Arabie, de l'Inde et de la Syrie, de saveur brûlante, d'odeur exquise, qu'on emploie comme aromate. — DIOSCORIDE, l. I, en distingue de trois qualités : la première vient de l'Arabie, la seconde de l'Inde, le troisième de la Syrie.

(4) Cod. Paris, grec, 1630, f. 29 r°.

Origan	Γο' δ'
Silphium	Γο' ιδ'
Poivre	—

Piler, tamiser, en faire usage.

A part le sel marin (chlorure de sodium) et le sel ammoniac (chlorure d'ammonium), tous les composants qui entrent dans ces formules compliquées sont des plantes.

Elles se répartissent dans les familles suivantes :

Carduacées. — Cnichaut ou Chardon bénit.
Champignons basidiomycètes. — Agaric.
Composées. — Camomille. Conyze.
Convolvulacées. — Cuscute. Scammonée.
Crucifères. — Roquette.
Labiées. — Hysope. Menthe. Origan. Sarriette. Thym.
Lauracées. — Cannelle.
Ombellifères. — Ἄμμι. Anis. Carotte. Cumin. Fenouil. Lierre. Livèche. Panais. Panicaut. Persil. Silphium.
Pipéracées. — Poivre.
Thyméléacées. — Camelée ou Olivier-nain.
Valérianacées. — Nard celtique. Nard indien.
Zingibéracées. — Gingembre.

Comme on le voit, beaucoup de ces plantes appartiennent aux Labiées et aux Ombellifères. Presque toutes passent pour stomachiques, apéritives, eupeptiques, excitantes et toniques. Certaines d'entre elles étaient considérées comme efficaces pour combattre la fatigue visuelle si fréquente chez les copistes.

Une seule de ces plantes a de réelles vertus médicinales, la Scammonée, qui fournit un purgatif drastique encore en usage dans la pharmacopée contemporaine. Comme ce médicament ne peut être ingéré qu'à doses relativement minimes et seulement pendant quelques jours, j'ai pensé qu'il pourrait permettre de convertir en données numériques les signes conventionnels inscrits dans les poudres salines. Les lettres placées à la droite des signes Γο, Λ, sont des chiffres : α' = 1, ϛ' = 6, ιδ' = 14, α' ϛ'' = 1 1/2. Mais que représentent les signes qui les précèdent?

D'après le Glossaire de Du Cange, *Notae Iatricae ponderum*, t. II.

			Traduction française	Mesures métriques
Γο	signifie	γραμμάριον,	24e partie de l'once	1 gr. 137
Γο	signifie encore	οὐγγία,	once	27 gr. 28
<	—	δράχμα,	drachme	6 gr.
λ̥	—	δλκή,	drachme	6 gr.
λ̣	—	λίτρα,	livre	327 gr. 45

Dans ce tableau ne figure pas Λ que Boissonade propose de rendre par *livre* (1) ce qui n'est pas certain. Le même auteur traduit Γο' par *once*, exemple : Γό α' ϛ'' = *une once et demie* (2), ce qui est également contestable.

Ainsi dans la formule I de Galien, les valeurs des deux notations Λ et Γο' sont inconnues et l'on en est aux hypothèses :

		Hyp. A Γο = γραμμάριον, 1g137 Λ = λ̣ = λίτρα, 327g45	Hyp. B Γο = οὐγγία, 27g28 Λ = λ̣ = λίτρα, 327g45	Hyp. C Γο = γραμμάριον, 1g137 Λ = λ̥ = δλκή, 6 gr.	Hyp. D Γο = οὐγγία, 27g28 Λ = λ̥ = δλκή, 6 gr.
Poivre commun......		6gr8	163gr6	6gr8	163gr6
Sel commun grillé ...		327 4	327 4	6 0	6 00
Agarie .... Cuscute du thym	ἀνὰ	6 8	163 6	6 8	163 6
Scammonée		327 4	327 4	6 0	6 00
Gingembre..... Persil sauvage.. ἄμεως.......... Livèche .... Graines de persil Anis .... Cumin	ἀνὰ	6 8	163 6	6 8	163 6
		722gr8	2k290g8	80gr0	1k638

(1) Not. et extr. des manusc. de la Bibl. du Roi, Paris, 1827, t. XI, 2e partie, p. 231, note *a*.
(2) *Ibid.*, p. 232, note *a*.

On évalue la quantité journalière de sel consommé par un homme à 25 grammes environ, dont une part est ajoutée pendant la cuisson, et l'autre pendant les repas.

Supposons qu'au lieu de chlorure de sodium le consommateur emploie, à table, la poudre saline I de Galien, à la dose de 5 grammes : dans l'hypothèse A, il absorberait, chaque jour, 2 gr. 27 de Scammonée, et cela pendant près de cinq mois (exactement 144 jours). Or, la Scammonée est un purgatif énergique dont il ne faut pas prescrire plus d'un gramme et il y aurait imprudence à répéter cette dose plusieurs jours de suite.

Dans l'hypothèse B, le patient prendrait plus de 0 gr. 70 de Scammonée pendant plus de quinze mois (exactement 458 jours) : Λ ne peut donc signifier une livre dans les hypothèses A et B.

Dans l'hypothèse C, la dose de Scammonée serait de 0 gr. 37 pendant 16 jours.

Enfin dans l'hypothèse D, 0 gr. 018 de Scammonée serait prise pendant 327 jours.

Dans la formule II de Galien, si Γο'ιζ' équivaut à 17 γραμμάρια, la dose quotidienne de Scammonée serait de 1 gr. 38 pendant 14 jours. Si Γο ιζ' = 17 onces, la dose quotidienne sera de 0 gr. 32 de Scammonée pendant 338 jours.

Dans la formule IV de Galien, si l'on donne à Γο' $\overset{\alpha}{\delta}$ la valeur d'un γραμμάριον un quart, 5 grammes de cette poudre saline contiendrait seulement 0 gr. 11 de Scammonée. En 12 jours, le patient ingérerait 1 gr. 421 de Scammonée. Si l'on suppose que Γο'δ$^{\alpha}$ = 1 once un quart, la dose quotidienne sera de 0 gr. 11 pendant 302 jours.

Dans la recette de Saint-Grégoire le Théologien, si l'on suppose que Γο' = γραμμάριον (1re colonne) ou que Γο' = once (2e colonne), voici les chiffres qu'on obtient :

Hysope de Crête	**1gr137**	**27gr28**
Cumin éthiopique	**1 705**	**40 92**

Sel ammoniac	2gr274	54gr56
Scammonée.............	3 411	81 84
Gingembre	1 137	27 28
Graines de Persil	1 705	40 92
Menthe pouilot..........	3 411	81 84
Origan	3 411	81 84
Persil sauvage de Macédoine	2 842	68 20
Silphium	1 137	27 28
ἄμεως	1 137	27 28
Sel commun	2 274	54 56
Poivre commun	2 274	54 56
Nard..................	2 842	68 20

Dans la première hypothèse (Γο' = γραμμάριον), la dose quotidienne de Scammonée serait de 0 gr. 56 durant 6 jours.

Dans la seconde hypothèse (Γο' = once), la dose quotidienne serait de 0 gr. 57 pendant 143 jours.

De tels écarts de chiffres prouvent qu'on ne peut ajouter aucune créance aux notations mises en regard des médicaments ou que nous n'en comprenons pas la signification. Au surplus, quel médecin s'aviserait de prescrire un ou plusieurs kilogrammes d'une poudre dont l'emploi doit être de courte durée parce-qu'elle contient des principes actifs ?

Γο représente, non pas οὐγγία, dans ces formules, mais vraisemblablement γραμμαρίον. Dans la recette de Jamblique, on lit tantôt Γο, tantôt Γρ ; ce dernier signe est sans doute l'abréviation de γραμμαρίον, *gramme* ou *scrupule*, la vingt-quatrième partie de l'once. Ce qui tend à le prouver c'est que, dans la même formule, un peu plus bas, le mot γραμμαρίων est écrit en toutes lettres. De plus, dans d'autres manuscrits, on trouve un sigle analogue, Γ^{ρ}, dans le sens de γραμμαρίον (1). Supposez que, dans ces deux signes la queue du ρ ne soit pas apparente, le copiste ignorant transcrira Γ° ou Γο. Quant à Λ, sa valeur reste inconnue ; pour les raisons que j'ai données plus haut, il ne peut signifier *livre*, car il n'est pas possible qu'un médecin

(1) Berthelot et Ruelle. — *Collect. des anc. alchim. grecs*, voir Introduction, p. 120, pl. VIII, fig. 10.

prescrive la scammonée à la dose massive de 327 gr. 4.

Conclusion. Si les données biologiques permettent rarement de rétablir les doses exactes inscrites dans les prescriptions, elles ont au moins l'avantage de rendre évidentes les erreurs matérielles dues à la négligence des copistes ou à toute autre cause.

TROIS PHARMACIES DE POCHE

Par M. le Dr TRICOT-ROYER

J'ai l'honneur de vous soumettre trois spécimens de pharmacies de poche ayant appartenu à des personnages d'ordre social différent.

Le premier, d'origine populaire, paraît être du XVIIIe siècle ; c'est une boîte de cuivre jaune, mesurant : longueur 120 millimètres, largeur 50 millimètres, hauteur 30 millimètres, profondeur (quand la boîte est ouverte) 25 millimètres.

L'intérieur se partage en deux casiers d'inégale importance ; mais deux petits trous, pratiqués dans une des parois extérieures, semblent indiquer qu'une cloison aujourd'hui disparue subdivisait encore le plus petit des compartiments.

Fermée, cette boîte qui ne manque pas d'élégance rustique, est gravée sur toutes ses faces d'un burin, maladroit peut-être, mais goguenard à coup sûr.

Le couvercle nous montre un paysage ensoleillé, au bord d'une rivière ; un homme et une femme, assis

Bul. Soc. Fr. d'Hist. Méd., T. XVI, nos 9-10 (sept.-oct. 1922).

à une petite table, mangent et boivent en devisant agréablement.

Les côtés du tableautin portent les vers suivants:

Ge sont	*pillen*
En ge	*voor de*
Vaag	*Maag*

Ce qui peut se traduire en respectant le sens et l'esprit:

Dispos et purgé
Pilules pour la santé.

A l'autre face du boîtier, un peu plus usée, nous reconnaissons nos deux personnages qui se tiennent étroitement embrassés, sous l'ombre d'un arbre; et le petit commentaire rimé ricane:

Een son	*Hoe ou*
de Is	*Der hoe*
lecker	*gecker*

Plaisir d'amour est doux
Au plus vieux au plus fou.

L'orthographe et la répartition des majuscules sont des plus fantaisistes.

L'accoutrement des bonshommes rappelle le costume des paysans hollandais.

L'usure aux angles de la boîte trahit de longs séjours dans la poche de son premier propriétaire.

Elle fait aujourd'hui partie des collections du Dr Frans Nuïjens d'Anvers, qui en ignore la provenance et n'a pas pu me donner de détails précis sur son emploi.

Une visite chez la plupart des antiquaires et archéologues d'Anvers ne donna qu'un résultat négatif.

Il y a quelques jours, je finis par où j'eus dû commencer : j'allai consulter M. Frans Claes, le distingué conservateur des Musées du Steen et de la Vieille Boucherie.

Ceux d'entre vous qui ont admiré sa maison-musée de la rue Saint-Vincent à Anvers, savent qu'il est le

plus aimable des hommes en même temps que collectionneur heureux et richissime.

Immédiatement il me conduisit dans le cabinet où il serre ses objets les plus précieux et les plus rares: c'est-à-dire le fruit de ses longues et patientes fouilles dans l'Escaut, lors de la construction et de la rectification des quais du port d'Anvers.

L'une des vitrines de ce département contient deux boîtes analogues à celle-ci, en parfait état de conservation, et neuf couvercles arrachés de leur boîtier.

L'un d'eux, est par le sujet figuré et le coup de burin, le frère jumeau de l'exemplaire que je produis ici.

Nous y retrouvons notre paysan batave fumant une longue pipe en terre de Gouda, tandis que sa compagne, armée d'une grande coupe évasée, lève le coude allègrement.

La petite table hospitalière porte une réserve de deux carafes: le distique est cette fois des plus conciliants:

Een goet gesel   *Als 't maer*
Schap is niet   *Met Rust*
Wkaet   *Toe gaet*

Joyeuse compagnie n'est pas à craindre
A condition que tout se passe en douceur.

Certains dessins témoignent d'un art plus affiné. Quant à l'esprit des dictons il varie beaucoup: grivois, gouailleur, épicurien, il frise parfois l'indécence ; parfois aussi un propos des plus orduriers alterne avec les citations bibliques les plus innattendues.

Cela rapelle la saveur des Brueghel, des Teniers, des Brouwer et van Craesbeeck.

2 dingen die myn hard verblyd
Korte predicasie en lange maaltyd.

Oraison courte et long repas
Sont deux choses douces à mon cœur.

Une miniature d'un Jan Steen de village offre à vos réflexions le tableau d'une femme battant son mari à coups de bâton: et le commentaire conseille:

Met Veel Genugten
Moet Gaen U Sugten.

Que vos soupirs aillent de pair
Avec une résignation souriante.

Une femme pêche à la ligne, survient un amoureux vêtu avec recherche:

I K viste *en Vangde*
op vooren *en baars*

Pêchant au gardon
J'attrape un percot.

La perche étant poisson plus estimé que le vulgaire gardon, la pêcheuse ou pêcheresse vient de faire une bonne affaire.

Puis, voici un beau cavalier qui laisse derrière lui sa femme dans les bras d'un amant:

Die op hoge paerde wil rijden
Slaape aen Vrouwe hoer.

Qui chevauche de hautes montures
Trouve une catin dans son lit.

Voici Balaam à califourchon sur l'ânesse sermonneuse:

Beliam wert gekeert

Balaam est retourné.

Ce qui indique que le prophète va bénir au lieu de maudire.

S'il s'agit d'une médication, l'interprétation possible est qu'elle est amère à prendre et heureuse dans ses effets.

Deux autres sujets conseillent la sobriété.

C'est d'abord le Christ au puits de la Samaritaine :

Crist eyst water

Le Christ demande de l'eau.

Et le suivant:

Die drinkt wijn die klaer is moet
hebben een beurs die swaer(is)

Qui boit du vin clair doit
posséder bourse ronde.

Mais la plus extraordinaire de ces boîtes à sentences porte les versets suivants, du Cantique des Cantiques:

« J'ai cherché dans mon lit durant les nuits celui qui aime mon âme..... » (Cant. III, 1.)

« Je me lèverai et ferai le tour de la ville; et je chercherai dans les rues et les places publiques celui qui est le bien-aimé de mon âme.» (Cant. III, 2.)

« Tel qu'est un pommier entre les arbres des forêts, tel est mon bien-aimé entre les enfants. Je me suis reposée sous l'ombre de celui que j'avais tant désiré, et son fruit est doux à ma bouche.» (Cant. II, 3.)

« Voici le lit de Salomon environné de soixante hommes des plus vaillants d'entre les forts d'Israël.» (Cant. III, 7.)

« Filles de Jérusalem, je vous conjure par les chevreuils et par les cerfs de la campagne, de ne point réveiller celle qui est la bien-aimée, et de ne la point tirer de son repos, à moins qu'elle-même ne s'éveille.» (Cant. III, 5.)

Ces flots de poésie orientale ont paru à l'auteur d'une élévation trop continue, et c'est sans transition aucune qu'il proclame tout à coup:

Het is beter gedroncke en bedorve
Als niet gedroncke en gestorve.

Mieux vaut être ivre et pourri
Que mort et n'avoir rien pris.

Vrintschap te toonen zonder gunst
Dat is een hàrt vau Judas kunst.

Montrer une amitié qu'on ne ressent pas
C'est un art propre au cœur de Judas.

Enfin un des couvercles représente la ville d'Utrecht comme l'indique l'inscription: *Uytreght.*

Il est possible, comme le pense Frans Claes, que la plupart de ces écrins ont servi de tabatière à des coureurs de cabarets; mais j'ai cru intéressant de vous apporter celui dont la suscription fait allusion à des pilules purgatives.

II

Mon deuxième spécimen, un bibelot en argent d'origine bourgeoise et cossue, est un écrin pour éponge à essence. Il est façonné en forme de buffet du XVIII[e] siècle, à panneaux et à tiroirs. Il est élégant et mignon, très agréablement décoré de corbeilles et de guirlandes de roses.

Quand on le retourne il est amusant d'y trouver gravée la réflexion qui vous est venue tout naturellement en le manipulant:

Hei Dat
is Lief

Oh! que c'est gentil.

Il mesure: hauteur 40 millimètres, largeur 30 millimètres, profondeur 25 millimètres.

III

Montant toujours dans l'échelle sociale, je clos ma petite communication en vous présentant la pharmacie de poche d'un très grand seigneur.

C'est un emboîtage en forme de livre, dont voici les dimensions: hauteur 105 millimètres, largeur 70 millimètres, épaisseur 30 millimètres.

Un bibliophile décrirait l'objet comme suit: in-18, tranches dorées, pleine reliure veau, fermoirs cuir et argent, dos et plats ornés aux petits fers, avec l'écusson de la famille de Médicis.

Les Médicis portaient: d'argent, à cinq sphères de gueules posées 2, 2 et 1; avec en chef une sphère d'azur chargée de trois lis d'or.

Tous ces meubles se distinguent parfaitement sur les écussons figurés sur les deux plats: ils sont de plus, sommés d'une couronne qui porte le grand lis rouge de Florence.

Le motif de la fleur de lis se retrouve d'ailleurs dans tous les jeux des rinceaux aux petits fers tant sur le dos que sur les plats et les fermoirs.

Ouvrons la boîte: elle se divise en six compartiments, dont cinq sont encore occupés par les flacons primitifs. Deux d'entre eux portent encore leur étiquette originale; l'un: *Q. Ess. di Scorze di Cedrati*; l'autre: *Q. Ess. di Fior di Mirto*; le tout du meilleur XVIe siècle.

Si nous nous rappelons que l'essence de cedrat passait pour avoir des vertus magiques, et que celle, très odorante, des fleurs de myrte servait à composer *l'Eau d'Ange* destinée aux soins raffinés du corps et du visage, nous conviendrons que cette pharmacie de poche, contenant et contenu, était en tout point digne d'un prince de la maison de Médicis.



LA MOMIE D'UNE PRINCESSE ARMÉNIENNE

Par M. K.-J. BASMADJIAN.

Nous savons que l'art de la momification était répandue, pendant longtemps, particulièrement chez les Egyptiens. Ceux-ci, après avoir embaumé les cadavres, les enveloppaient de linceuls et de bandelettes de toile, et ainsi le corps était préservé contre la putréfaction et restait indéfiniment intact.

Ce que je vous présente aujourd'hui, ce n'est pas une momie artificielle, mais une *momie naturelle*, comme celles qu'on a trouvées au XVIIIe siècle, en Auvergne; ces dernières sont exposées au Musée d'Anatomie comparée de Paris. Entre ces deux exemples et la mienne, il y a une analogie, car toutes les trois proviennent d'une terre volcanique; donc le sol où elles étaient conservées, contenait absolument des éléments momificateurs.

C'est en 1903 que j'ai trouvé mon sujet pendant mes fouilles à Ani, qui fut, de 961 à 1044 de notre ère, la capitale de la dynastie des Bagratides Arméniens. Après cette date, Ani tomba successivement aux mains des empereurs d'Orient, des Persans, des Géorgiens et des Tatars jusqu'au moment où, en 1385, Timour-leng ou Tamerlan saccagea complètement cette charmante ville, qui contient encore tant de monuments en ruines, comme vous le voyez dans mon album : *Souvenir d'Ani.*

Le tombeau se trouvait dans une des grottes de la vallée de Tsaghkadzor, grottes taillées dans le tuf volcanique, à Ani.

Le sujet est une fillette, ayant à peu près trois à quatre ans, aux cheveux noirs, enveloppée dans un linceul et mesurant 57 centimètres de longueur jusqu'aux épaules. Le corps avait été placé dans un cercueil attaché par des clous fabriqués en bois, comme vous le voyez. L'état dans lequel se trouve le corps de la momie indique que son lieu de repos a été profané par des vandales. Voyez plutôt : la tête manque, ainsi que les deux clavicules et les vertèbres cervicales. Le maxillaire inférieur, les deux os de la boîte crânienne et les trois petites côtes que je vous présente, appartiennent certainement à mon sujet.

Cette tombe contenait aussi le corps d'une personne âgée, dont j'ai déterré tous les os et dont je vous présente le crâne. Cet adulte doit être le père ou la mère de la fillette, enterrée avant ou après elle.

Qui était donc cette personne?

J'ai songé tout d'abord à l'un des derniers habitants d'Ani, aux nomades Kurdes, qui étaient campés dans cette ville, après sa destruction. Mais deux arguments m'ont fait renoncer à cette conjecture :

1° Le fragment d'une croix tombale, trouvée également par moi, dans la même tombe, ne laissait aucun doute que ces corps appartenaient à d'anciens habitants d'Ani, c'est-à-dire à des chrétiens.

2° L'inscription arménienne suivante qu'on lit sur le mur, fixait non seulement la nationalité des défunts, mais aussi le sexe et le nom de la personne âgée dont il fut question :

« Christ Dieu, aie pitié de Chouchan, ta servante ! »

Donc nous nous trouvons devant la tombe d'une certaine *Chouchan* ou Suzanne.

Maintenant il nous reste à chercher l'identité de cette femme.

Un des monuments d'Ani, l'église de la famille des Apoughamriens, dédiée à Saint-Grégoire, bâtie vers la fin du xe siècle, sous la surveillance du célèbre architecte arménien Tiridate, aux frais du prince pahlavide Grigor, porte, sur la façade, au-dessus de

la porte de l'église, ces deux incriptions arméniennes :

1° « Par la volonté de Dieu, en l'an 443 (1), moi, « Chouchan, dame des dames, épouse du prince « Grigor, j'ai donné les boutiques de Mrouan à Saint- « Grégoire. Quiconque des miens ou des étrangers y « met obstacle, est spirituellement et corporellement « maudit par 318 (Pères)... »

2° « Au nom de Dieu, j'ai eu le désir, moi, Chou- « chan, dame des dames, et j'ai donné à Saint-Gré- « goire, les boutiques de Mrouan (ainsi que) « 80 drachmes (dont) 7 de Séda et 50 de Mronan. « Seize jours d'offices au Christ ».

La seule objection qu'on pourrait faire, c'est qu'ici, à deux reprises, Chouchan est nommée pompeusement avec ses titres de : « dame des dames », tandis que dans l'inscription de la grotte, il s'agit tout court d'une Chouchan, sans aucune épithète.

En effet, ceci est frappant. Mais une autre inscription arménienne, gravée sur le mur extérieur de la même église Saint-Grégoire, côté Est, dit ceci :

« Christ Dieu, quand tu viendras dans la gloire de « ton Père, pour renouveler la terre, aie pitié de Gri- « gor, ton serviteur ! »

Il n'y a pas de doute; il s'agit du fondateur même, du prince Grigor, qui s'y appelle : « *serviteur* » de Dieu, comme Chouchan s'est appelée dans l'inscription de la grotte : « *servante* » de Dieu. Ceci est compréhensible, car Chouchan s'est retirée plus tard, bien certainement après la date de 994, dans un monastère, s'est « revêtue de haire, jeûnant et menant une vie austère », comme le dit son petit-fils, Grigor le Magistère († 1058), dans une lettre adressée à Jean, évêque de Siuniq (2). Et, comme religieuse

(1) La date 443 de l'ère arménienne correspond à la date 994 de notre ère.

(2) K. Kostaniantz. — *Les Correspondances de Grigor le Magistère*, lettre XI° (en arménien). Alexandropol, 1910.

ascétique, Chouchan, morte en 1036/40, préféra la sépulture de cette grotte à celle de son mari, décédé en 982, surtout qu'elle y avait enterré auparavant une de ses filles, — notre petite momie.

Nous avons une autre preuve que Chouchan n'a pas été enterrée du tout près de son mari; c'est qu'une autre inscription arménienne, gravée sur le mur extérieur de la même église Saint-Grégoire, côté septentrional, dit :

« En 489 (1), moi, Aplgharip, marzpan d'Arménie, « fils de Grigor et petit-fils d'Apoughamr, princes « d'Arménie, obligé par l'amour filial, bien que, « comme fils cadet, je n'aie pas connu mon père, j'ai « construit ce lieu de repos de mon père Grigor, de « mon frère Hamzé [et] de ma [sœ]ur Séda; j'ai aussi « construit deux chapelles : de Saint-Etienne et de « Saint-[Christophe]. Les conditions pour les prêtres « sont : qu'ils célèbrent chaque vendredi l'office, « dans la (chapelle) de Saint-E[tienne], pour ma mère « Chouchan, et le samedi pour mon père Grigor; « qu'ils célèbrent aussi (l'office) chaque vendredi, « dans la (chapelle) de Saint-Christophe, pour ma « sœur Séda, et le samedi pour mon frère Hamzé... »

Donc ce mausolée ou « lieu de repos » contenait les corps *du père*, *du frère* et *de la sœur* d'Aplgharip, mais pas celui de la mère. Par conséquent le crâne appartient bien à la princesse Chouchan et la momie à sa fille.

(1) La date 489 de l'ère arménienne correspond à la date 1040 de notre ère.



LA MÉLANCOLIE DU BOUDDHA

Essai de psychologie pathologique.

Par le Dr Arnold STOCKER (de Cernăuti, Roumanie).
Docent de psychiâtrie, médecin en chef de l'Asile d'Aliénés.

Les idées qu'on se fait de nos jours sur les promoteurs des grands mouvements mystiques et religieux, sur « les hallucinés, créateurs ou propagateurs de tels mirages qui ont le plus profondément transformé le monde », m'ont suggéré de soumettre à une étude *psychopathologique* la vie et la doctrine du Bouddha, dont la philosophie pessimiste nous fait nécessairement supposer un état mental particulier.

On sait que le « Bouddha quitta sa demeure, sa jeune femme et son fils ; il rejeta tout ce qui avait constitué sa vie passée, et seul, les mains vides, sous l'habit misérable d'un religieux mendiant s'en alla »...

Le créateur de la grande religion ne veut plus connaître le plaisir car... « distrait et dédaigneux, le futur Bouddha passe ; réjouissance d'orgueil, ni voluptés des sens ne le peuvent retenir »... Obéissant à la voix de son sentiment intime, il se dérobe et n'entend que la « Loi » : « Quel sujet de rire, quelle joie y a-t-il en ce monde ? » (*Dhammapada*).

Le fondement de la doctrine du Bouddha est constitué par les *Quatre vérités sublimes* : « Dans des mots simples évitant toute autre formulation plus compliquée l'ancienne communauté, — où n'est-il pas permis de voir le maître lui-même ? — a compris la somme de la doctrine dans quatre propositions, les « quatre saintes vérités ». Elles disent :

« C'est celle-ci la sainte vérité de la souffrance : la naissance est souffrance, la vieillesse est souffrance, la maladie est souffrance, la mort est souffrance ; être uni à ce que l'on n'aime pas est souffrance, être séparé de ce qu'on aime est souffrance, ne pas atteindre ce qu'on désire est souffrance, en raccourci les cinq objets de notre être (cinq éléments de notre être corporel et spirituel) sont souffrance.

« C'est celle-ci la sainte vérité de la naissance de la souffrance : c'est la soif qui mène de la renaissance à la renaissance avec la joie et le désir qui trouve çà et là sa joie : la soif du désir, la soif du devenir, la soif du passager.

« C'est celle-ci la sainte vérité de la cessation de la souffrance : la cessation de cette soif par la destruction complète du désir ; la laisser s'en aller, s'affranchir d'elle, se débarrasser d'elle, ne plus lui céder aucune place.

« C'est celle-ci la sainte vérité de la voie qui conduit à la cessation de la douleur ; c'est cette sainte route à huit branches qu'on appelle : juste croyance, juste décision, juste parole, juste action, juste vie, juste tendance, juste pensée, juste contemplation. (1) »

La première vérité c'est donc l'existence et l'ubiquité de la souffrance et de la douleur ; « tout dans ce monde est passager, douloureux et soumis au changement ». On arrive sur cette terre pour souffrir, on la quitte en souffrant : il n'y a place que pour la souffrance.

Quel est donc le mortel qui put venir en ce monde sans souffrance ? On y vient en souffrant et pour souffrir. Quel est donc le mortel qui n'a pas connu la maladie ? Et, lorsqu'il n'a pas connu la vieillesse, n'a-t-il pas, — avant d'arriver au *Nirvâna*, — quitté ce monde à travers la souffrance, la mort ?

Et qu'est-ce que la vie encore ? Une suite ininterrompue de désirs : depuis la première heure de l'exis-

(1) Oldenberg. — *Buddismus* (*Kultur der Gegenwart*, 1906).

tence et jusqu'au dernier instant on n'a que des désirs. Se réalisent-ils jamais ?

Qu'ils sont bien peu de chose ceux qui le font ! Ils n'existent pas ceux-là pour la *première vérité*, ou même s'ils existent, ne sont-ils pas là pour engendrer un nouveau désir, conduire à une nouvelle source de souffrance ? La vie entière, toute l'existence n'est donc réduite qu'à la douleur, à la souffrance.

Et puis la douleur de la séparation de l'être aimé, qui ne l'a pas sentie ? Et qui de ce monde peut affirmer qu'il n'a jamais été lié à la chose qu'il n'aimait pas ?

L'existence que nous menons n'est donc que souffrance et la première grande vérité a pris pour tâche de mettre en évidence qu' « une telle existence a pour cause nécessaire la *douleur*. » Çakya le démontre par sa théorie de l'enchaînement mutuel des douze causes qui produisent la vie. La mort et la vieillesse ont pour cause la naissance ; la naissance a pour cause l'existence mobile ; l'existence a pour cause l'attache mentaux choses sans lequel l'être ne renaîtrait pas. L'attachement a pour cause le désir ou la soif de l'être. Le désir, cet insatiable besoin de rechercher ce qui plaît et de fuir ce qui est désagréable, a pour cause la sensation. Celle-ci a pour cause le contact avec les objets ; le contact a pour cause les sens ; les sens ont pour cause la forme qui rend les objets distincts et permet de les nommer. La forme a pour cause les conceptions, sorte de miroir à travers lequel l'imagination voit le monde. Ces conceptions enfin ont pour cause l'ignorance, c'est-à-dire l'illusion qui nous fait attribuer aux choses de ce monde la durée, la permanence et la réalité.

C'est là l'illusion primitive, origine de l'existence. Qu'est-ce donc, en définitive, que l'existence de ce monde ? Une illusion immense. Voilà la première « Vérité sublime » (1).

Douleur, souffrance, illusion, doute sur ce qui existe et négation de ce qui existe, c'est là l'atmos-

(1) Fouillée.— *Hist. de la Philosophie*, 1891.

phère dans laquelle vit et se meut la Loi du Bouddha.

La classique comparaison du chariot avec la vie et l'être vivant ne fait que réfléchir, une fois de plus encore, la négation de la réalité existante. « On dit qu'il y a une entité vivante qui marche, qui reste immobile. Il n'y en a pas. C'est ainsi que les gens parlent d'un chariot qui marche ou s'arrête, bien qu'il n'existe rien de tel en réalité. »

Maung Nee, dans ses *Lotus Blossoms*, nous raconte à propos du Bouddha, qu'il avait vu, il y a de longs siècles, « l'impermanence, la douleur, le défaut de substantialité en soi, de toute existence, basse ou élevée, médiocre ou sublime ».

La seconde sublime vérité, non moins pessimiste que la précédente, affirme que le désir est la cause de la douleur : « Les qualités du désir, toujours accompagnées de crainte et de misère, sont les racines des douleurs. Elles sont plus redoutables que le tranchant de l'épée ou la feuille de l'arbre vénéneux. Comme une image réfléchie, comme un écho, comme un éblouissement ou le vertige de la danse, comme un songe, comme un discours vain et futile, comme la magie et le mirage, elles sont remplies de faussetés ; elles sont vides comme l'écume et la bulle d'eau... »

« Tout composé est périssable ; c'est le vase d'argile que brise le moindre choc. Tout composé est tour à tour effet et cause ; nul être n'existe qui ne vienne d'un autre et de là la perpétuité apparente des substances. Mais le sage ne s'y laisse point tromper. En y réfléchissant, il s'aperçoit que tout composé, toute agrégation n'est que le vide qui seule est immobile. Les êtres, que nos sens nous révèlent, sont vides au dedans, vides au dehors (1) ».

Dans tout désir le bouddhiste ne doit voir que la cause de la souffrance ; tout plaisir ne conduit nécessairement qu'à la douleur. Mais, puisqu'on sait que tout désir mène à la souffrance, ne déduit-on pas logiquement que, pour supprimer celle-ci, il faut avant

(1) E. Burnouf, cité d'après Fouillée.

tout détruire celui-là? Une vie sans désir, voilà la condition d'une vie sans douleur.

Une pareille existence est-elle réalisable? N'est-ce pas le désir, « cet insatiable besoin de rechercher ce qui plaît et de fuir ce qui est désagréable », qui nous meut, qui nous pousse à l'action, qui nous garde de la destruction en un mot, n'est-ce pas lui qui nous fait vivre?

L'existence active — (y en a-t-il encore une qui ne le soit pas?) — est donc inséparable de la douleur : les deux premières vérités sublimes contiennent cette affirmation très attristante, Elles ne reconnaissent que la souffrance et la genèse de celle-ci, dans toute action, dans tout mouvement humain.

La troisième vérité vient atténuer l'effet pénible qu'ont laissé ses devancières, ayant l'air plus « propre à consoler. »

Elle annonce aux malheureux que sont les hommes, qui, affligés par l'inanité des *formations*, cherchent la délivrance, que celle-ci peut être obtenue ; voyons comment :

« L'illusion de l'existence et la douleur du désir peuvent cesser. Comment? Par l'anéantissement de l'existence illusoire, par le *Nîrvâna*. Le mot de Nîrvâna signifie l'extinction ou l'absence de souffle. Le nîrvâna met fin à l'universelle métamorphose, aux naissances et aux renaissances, aux épreuves et aux expiations, au vertige incessant de la vie. Le Nîrvâna est-il donc un anéantissement absolu de toute existence, ou n'est-il que l'anéantissement de l'existence mobile au sein d'une existence immuable? (1) »

Le *Nîrvâna*, ou mieux *Parinîrvâna*, signifie-t-il destruction de l'individu ou félicité éternelle ; la question a été résolue pour celui, qui sait penser en bouddhiste, en faveur de l'anéantissement.

« La conscience n'est plus ; il est entré dans la Nîrvâna » (*appatithena... vinnanena... parinibbuto*), telles sont les expressions du livre sacré (2).

(1) Fouillée. — *Loc. cit.*
(2) Hardy. — *Buddhismus*, 1890.

Pour Oldenberg le Nîrvâna est « par delà l'être et le non-être le problème mystérieux. Quelle capacité dut avoir la pensée de ces moines hindous pour tourner le dos à tout le visible, et se repaître heureux de pareilles idées » ! (1)

La question du Nîrvâna a suscité d'innombrables études et d'interminables discussions. Il est dit que déjà les disciples directs du Bouddha ne « comprirent » pas tout et demandèrent des explications au maître. Il leur fut dit que celui qui veut arriver à la délivrance ne doit pas avoir de curiosité : « Au disciple qui insista pour obtenir une réponse, le Bouddha dit qu'il n'enseigne pas ce qui est inutile à la paix et à l'illumination. Les autres passa ges des textes parlent-ils une autre langue ? » (Oldenberg.)

Pour se faire une idée de ce que c'est que le *Nîrvâna* du Bouddha, il est intéressant de parcourir le passage suivant, extrait d'un discours attribué au maître lui-même et narré par un de ses disciples :

« Ainsi ai-je entendu. En ce temps le Bhagavad résidait à Srâvasti, dans le Jêtavana, le parc d'Anathapindika.

Et à ce moment, le Bhagavad instruisait, réconfortait et réjouissait les disciples par les discours sur le Nîrvâna. Et ses disciples, recueillant la signification de la doctrine, la méditant et l'acceptant tout entière dans leur cœur, écoutaient attentivement. Et en cette occasion, le Bhagavad prononça cette solennelle déclaration : « Il est, ô disciples, un état où il n'y a ni terre, ni eau, ni chaleur, ni air, ni infini de l'espace, ni infini de la conscience, ni absence complète de toute chose, ni perception, ni non perception, ni ce monde-ci, ni ce monde-là, à la fois soleil et lune.

« Cela, ô disciples, je ne l'appelle ni venir, ni s'en aller, ni rester, ni mort, ni naissance. Sans origine, sans devenir, sans fin. C'est le terme de la douleur.

« Il est difficile de réaliser l'essentiel ; la vérité n'est pas aisément perçue, le désir est maîtrisé par

(1) Oldenberg, — *Loc. cit.*

celui qui sait, et à celui qui voit, toutes choses sont de nulle valeur.

« Il est, ô disciples, un non-né, non-produit, non-créé, non-formé. S'il n'y avait pas, ô disciples, ce non-né, non-produit, non-créé, non-formé, il n'y aurait pas d'issue pour le né, le produit, le créé, le formé (1). »

Enfin *la quatrième vérité sublime* c'est que la méthode morale pour arriver au nîrvâna est le *renoncement* absolu et l'extinction de tout désir. C'est le principe de la morale bouddhique. Se détacher de soi, renoncer à soi-même, anéantir en soi tout désir, voilà la loi fondamentale. « Elle indique, à en croire l'interprétation qu'on en a donnée, — les huit branches « jùstes » de la grande route qui conduit à la délivrance.

Le Bouddha vivait dans le pays des castes ; il faisait partie lui-même de la caste des Kshattriyas, celle que Brahma avait produite de son bras, celle des guerriers, la plus proche de la caste dominante des prêtres.

Et pourtant il « appelle tous les hommes au salut et au Nîrvâna sans distinction de castes et proclame l'égalité religieuse de toutes les classes sociales » (1).

C'est pour la première fois que l'Inde despotique entendit prêcher que « celui-là est un sage qui ne voit pas la différence entre le corps d'un prince et celui d'un esclave... L'essentiel en ce monde, c'est ce qui peut tout aussi bien se trouver dans un corps vil (la vertu), et que les sages doivent saluer et honorer. »

Pour le Bouddha et ses disciples « il n'y a pas entre un brahmane et un autre homme la différence qui existe entre la pierre et l'or, entre les ténèbres et la lumière ».

Les paroles du maître ne conseillent pas seulement l'égalité ; elles recommandent et louent encore chaleureusement la résignation et l'humilité : « Ce n'est pas la naissance qui fait le vrai brahmane ; cela ne dépend pas de sa mère ; j'appelle brahmane le pauvre qui n'a aucun désir !... »

(1) Reproduit d'après A. David.— *Modernisme bouddhiste.*

Celui qui, tout innocent qu'il soit, supporte l'injure, les coups, les fers, avec patience et douceur, celui-là je l'appelle un brahmane ! Celui qui ne bat pas un faible animal ni un fort, ni ne permet qu'on les batte, celui-là je l'appelle un brahmane (1).

Et enfin, pour rendre un peu hommage à l'impassibilité, il dit : « Celui qui attaqué ne résiste pas et se montre doux à ses ennemis, celui qui n'envie rien aux envieux, celui-là seul je l'appelle un brahmane ! »

Ces traits caractéristiques de la mentalité du Maître ont passé dans sa doctrine. Le caractère éminemment tolérant et résigné du bouddhisme a fait qu'on ait pu appeler cette religion fréquemment persécutée, mais nullement persécutrice.

Çakya-Mouni préconise et invite ses disciples à la tolérance envers ceux qui ne connaissent pas la loi ; bien plus, il leur recommande le respect de la croyance d'autrui : « Il ne faut jamais blâmer la croyance des autres. C'est ainsi qu'on ne fera de tort à personne. Il y a même des circonstances où l'on doit honorer en autrui la croyance que l'on ne partage pas, En agissant de cette manière on fortifie sa propre croyance et on sert celle d'autrui. L'homme, quel qu'il soit, qui, par dévotion à sa propre croyance, l'exalte et attaque la croyance des autres en disant : Mettons notre foi en lumière, ne fait que nuir gravement à la croyance qu'il professe. Puissent les disciples de chaque doctrine être riches en sagesse et heureux par la vertu » (2).

La vertu qu'attribue Çakya-Mouni à l'humilité eut une valeur réelle, car n'ayant aucune velléité personnelle et ne fuyant pas la souffrance « ce sont les apôtres du bouddhisme qui les premiers ont osé parler de morale et de devoirs aux farouches conquérants qui venaient d'envahir et de dévaster l'Asie » (3).

En dehors des passages précédents où nous avons eu l'occasion de la mentionner, cette humilité ressort

(1) Fouillée. — *Loc. cit.*
(2) Vassilief. — *Le Bouddha*, cité d'après Fouillée.
3) Abel Rémusat. — *Mélanges critiques*, cités d'après Fouillée.

encore une fois nettement d'un entretien qu'eut le Bouddha avec « son disciple Purna, sur un voyage que ce dernier voulait entreprendre dans un pays habité par des hommes barbares, pour leur enseigner la morale nouvelle.

« Ce sont, lui dit Bouddha, des hommes emportés, cruels, colères, furieux, insolents. S'ils t'adressent en face des paroles méchantes et grossières, s'ils se mettent en colère contre toi, que penseras-tu ? — S'ils m'adressent en face des paroles insolentes et grossières, voici ce que je penserai : Ce sont certainement des hommes bons, ces hommes qui m'adressent en face des paroles méchantes, mais qui ne me frappent ni de la main, ni à coups de pierre. — Mais s'ils te frappent de la main et à coups de pierre, que penseras-tu ? — Je penserai que ce sont des hommes bons, des hommes doux, ceux qui me frappent de la main et à coups de pierre, mais qui ne me frappent ni du bâton, ni de l'épée. — Mais s'ils te frappent du bâton et de l'épée ? — Ce sont des hommes bons, ce sont des hommes doux ceux qui me frappent du bâton et de l'épée, mais qui ne me privent pas complètement de la vie. — Mais s'ils te privent complètement de la vie ? — Ce sont des hommes bons, ce sont des hommes doux, ceux qui me délivrent avec si peu de douleur de ce corps rempli de souillures ! — Bien, bien, Purna, délivré, délivre, consolé, console ; parvenu au Nîrvâna complet fais-y parvenir les autres ! (1).»

Dans l'Udanavagga, « mettre un terme au souci de soi-même est un grand bonheur », pareil à celui si hautement apprécié, qui produit la fin du malheur, de la souffrance. La suppression de ce souci de soi-même, de même que le terme qu'on doit mettre aux douleurs, comment se réalisent-ils ?

Ne plus avoir le souci de soi-même, n'est-ce pas ne plus être ?

Détruire le désir, l'envie, n'est-ce pas la même chose que détruire l'existence ? Ou bien existe-t-il un

(1) BURNOUF, cité d'après Fouillée.

état dans lequel on puisse durer sans se sentir, dans lequel on puisse ne plus vivre sans être mort ?

Pour le Bouddha il en existe un, et il s'appelle *Nîrvâna*, la délivrance.

C'est à cette délivrance que doit aspirer tout fidèle et le maître clame : « De même que la vaste mer, ô disciples, est imprégnée d'une seule saveur, celle du sel, de même cette doctrine et cette discipline sont imprégnées d'une seule saveur, celle de la délivrance (1) ».

Arriver au *Nirvâna* et y demeurer, voilà le seul et suprême effort que doit effectuer le bouddhiste. Se délivrer de tous les attributs humains, de toute possibilité d'égarement, de toute passion, c'est ce que doit faire sans retard tout disciple Bodhisattva, digne de ce nom : c'est ainsi qu'il atteindra le *Nîrvâna*.

« Nirvâna, Nîrvâna dit-il, ami Sâriputta, qu'est-ce donc que le Nîrvâna ? — L'anéantissement du désir, l'anéantissement de la haine, l'anéantissement de l'égarement, voilà, ô ami, ce qu'on appelle le Nîrvâna (2) ».

Ce n'est que dans celui-ci qu'on trouve un refuge à l'abri de la douleur qui empoisonne l'existence : « Ayant en vue la non-réalité, étant réfléchi par la réflexion sur la non-existence », à quoi bon se martyriser et continuer à souffrir la douleur ? « Tu traverseras le courant ; ayant abandonné les plaisirs des sens, étant déchargé des doutes, tu contempleras l'extinction de la convoitise jour et nuit (3). »

De ces fragments choisis d'entre « les plus anciens et le plus souvent mis en lumière par les auteurs bouddhistes, nous obtiendrons, d'une part, des notions touchant les vues en honneur dans la période la plus rapprochée de la prédication du Bouddha, l'écho des discours peut-être tenus par lui-même (4) »...

C'est ce que j'ai désiré faire, puisque — je le dis

(1) *Kullavagga* :
(2) *Samyutta Nykaya.*
(3) *Upasîvama Nâvapukkha.*
(4) A. David. — *Loc. cit.*

— je ne m'intéresse nullement ici au bouddhisme en tant que religion ou philosophie moderne, « actuelle », ni aux diverses formes que la doctrine a revêtues dans les divers pays et au courant des siècles ; ce que je poursuis est l'essai de mettre en relief les points caractéristiques de la « doctrine du Maître », ainsi qu'il l'a exposée lui-même et qu'elle résulta comme conclusion fidèle et extériorisation naturelle de son état d'âme.

La *doctrine du Bouddha*, portée à la connaissance de l'humanité par Cakya-Mouni dans ses discours et prédications qu'il tint sur les rives du Gange, cristallisa dans les *Caractéristiques*, que chantent encore aujourd'hui ses disciples fidèles, les répétant fréquemment, à toute sainte occasion :

Sabbe sankhârâ aniccâ!
Sabbe sankhârâ dukrhâh !
Sabbe sankâkâ anattâ! (1)

La biographie du grand ascète, même recueillie aux sources les plus diverses et les plus diverses d'esprit, présente un caractère d'unité et une concordance dans l'exposition des principaux faits et aucune des descriptions qui existent ne fournit, — les détails et interprétations mis à part, — des données nouvelles ou étrangères à celles qu'on trouve dans les autres.

En étudiant au point de vue psychopathologique sa vie ainsi que les idées qu'il professa et que ses disciples érigèrent en doctrine, nous verrons devant nous se dévoiler le côté pathologique manifeste du magnifique réformateur, lequel, — hâtons-nous de le dire ! — n'amoindrit en rien la valeur du géant spirituel que fut le Bouddha et de la réforme qu'il amena.

Il est intéressant de remarquer que, d'après les plus anciennes sources que nous possédons sur l'ascendance de Siddhartha, il ressort qu'entre les parents de celui-ci il y eut consanguinité. Il est dit

(1) Toutes les formations sont passagères; toutes les formations sont sujettes à la douleur; toutes les formations sont sans « moi »...

que son père Çouddhodana et sa mère Mâyâ appartenaient à la même souche. Hardy, dans son étude sur le Bouddhisme, — qu'il composa d'après les vieux livres en pâli, — confirme ce fait écrit :

« Le père de Gotama, Souddhodana était un riche seigneur qui, de même que les autres grands propriétaires de la tige des Sakyas (on connaît encore un Sakya-râjâ du nom de Bhaddiya) avait droit de porter le titre de râjâ (roi), comme les Rajputs d'aujourd'hui. Il ne dut pas nécessairement avoir été pour cela le chef dominant de sa tribu. Sa mère qui appartenait à la même famille des Sakyas, s'appelait Mâyâ. » (1)

Enfant d'hommes riches, appartenant à une famille hautement située, le Bouddha fut élevé dans la joie et les distractions, le luxe et le plaisir, qui étaient habituels à l'éducation des jeunes gens de sa condition sociale. Mais, — à ce que nous racontent les livres, — le fils du râjâ ne trouvait pas le moyen de s'en réjouir et tous les dons, que la nature lui avait prodigués avec tant de libéralité, n'étaient là que pour lui montrer et lui rappeler à chaque instant que « le plaisir n'est que la cause de la douleur ».

Il réactionnait en mélancolique ; car la disposition organique, qui lui était propre, ne le rendait réceptif que pour ce qui engendrait la souffrance, et avec un flair inimitable il dépistait intuitivement sous les saveurs les plus exquises, que la vie lui présentait, un arrière-goût d'amertume.

Il aimait la solitude et l'inaction.

Négligeant de bonne volonté toutes les fêtes et tous les divertissements que lui offraient sans cesse les habitudes traditionnelles de la vie des somptueux palais orientaux, il ne participait que malgré soi et à contre-cœur à toutes ces cérémonies tapageuses et mondaines, leur préférant la retraite dans les coins silencieux et enfouis dans l'ombre et la quiétude des grands parcs qui entouraient la bâtisse paternelle.

(1) Hardy. — *Loc. cit.*

Au lieu de prendre plaisir, ainsi que le faisaient tous ses jeunes camarades, aux tourbillons enivrants de la danse et aux sons mélodieux de la musique, le futur Sage, rejetant toute source de sentiment voluptueux, demeurait éloigné de ces choses : il souffrait, lui aussi, ce grand mélancolique, de ce manque de plaisir si caractéristique des anhédonistes.

Il se contentait de « méditer » continuellement, assis, immobile dans un coin retiré, fermant les yeux et les oreilles même aux splendeurs magnifiques de la nature luxurieuse qui l'entouraient. Il ne pensait — et ne pouvait penser — qu'à la tristesse, à la souffrance et à la douleur, que sa vie intérieure lui rappelait toujours : son état mental était un miroir ensorcelé, dans lequel ne se réfléchissaient que des ondes obscures et lugubres, parties de son intérieur labouré par la maladie, et qui par ce fait le revêtaient d'une nuance sombre et d'un caractère attristant.

Cette inlassable chasse à la poursuite et la découverte de toute cause qui puisse engendrer le mal, l'obsession permanente d'envisager toutes les choses de ce monde uniquement sous leur aspect ténébreux, était l'état « intellectuel », qui dominait l'âme raisonnante du Bouddha, état intellectuel consécutif à son état affectif pathologique, qui n'était lui-même à son tour que l'expression des troubles fonctionnels qui existaient dans l'intimité de l'organisme de Siddhartha.

Le jeunesse, la santé, la pleine vie qui entouraient Çakya-Mouni ne lui paraissaient que des fictions et pour lui, la réalité du monde sensible, ne consistait que dans la vieillesse, la maladie et la mort, lui montrant à chaque pas la fragilité et la nullité de l'existence.

En effet, pour le « Bienheureux » l'existence n'est là que pour apporter la servitude, l'enchaînement au désir qui conduit en dernier lieu toujours à la souffrance, aux plaintes, à la misère et au désespoir.

Pouvait-il penser autrement du moment que son organisme lui dictait l'association de ses idées ?

N'était-il pas condamné à souffrir la peine perpétuelle que lui infligeait sa cénésthésie bouleversée ?

Rien dans sa vie, — pourtant si enviable, vue du dehors, — ne lui souriait et n'arrivait à dissiper le nuage répandu sur son front ridé par la douleur : ni les joies de la vie de famille ne lui pouvaient rien, ni les plaisirs du mariage, car « il est vrai que le jeune Gotama a été marié ».

Oui, il l'a été, suivant la décision de son père ; il se lia avec cette jeune et belle fille que la légende nous présente sous le nom de la princesse Gôpa : le fruit de ce mariage se fit attendre longtemps et ce ne fut que treize ans après l'union nuptiale que le fils du bouddha vit le monde.

C'est à ce moment que « l'heureux » Siddhartha quitte son *home* auquel devaient le fixer — comme l'avait vainement espérer son père — de nouvelles liaisons durables d'amour et de bonheur.

Il n'en fut rien, car dans le cœur du jeune prince, « alors toute joie de jeunesse inhérente à la jeunesse, toute joie de vivre, inhérente à la vie, s'évanouirent en lui (1) ».

Il lui arriva ce qui advint à une malade de Kræpelin, laquelle écrit : « Un courant maladif, diabolique, qui me chasse de la maison ; j'étais malade, de même que je suis malade maintenant, martyrisée par le remords de la conscience. (2) ».

Il était malade, le Bodhisattva, car à l'époque où la malheureuse *pabbajja* (3) l'emporta vers la vie errante, il n'était âgé que de 29 ans « et se trouvait dans ses meilleures années, lorsque dans son intimité, sans aucune cause extérieure distincte (quoique dans les temps ultérieurs on pencha à en admettre une) mais bien seulement par la pensée si naturelle du néant de toute action de ce monde, dans une existence sensuellement satisfaite, monta le désir pour l'ascétisme (4) ».

(1) *Anguttara Nikaya*
(2) Kraepelin.— *Psychiâtrie*, II, 1899.
(3) Le départ de Bouddha.
(4) Hardy.— *Loc. cit.*

Que la cause de son départ venait bien de l'intimité de l'âme, — et du corps, — du Bouddha, c'est l'explication même que nous aimons à donner; que la pensée « du néant de toute action de ce monde » ne soit pas d'origine surnaturelle, nous l'admettons volontiers encore; mais, le fait qu'elle se soit présentée avec une telle force d'entraînement à l'esprit d'un être dont la vie était extérieurement si bien remplie et ne devait respirer que jouissance, ce fait, — nous ne saurions trop insister! — ne peut être considéré que du domaine de la pathologie de l'esprit. Ce « désir pour l'ascétisme » n'était pas un simple caprice, un snobisme léger et superficiel d'un être qui menait « une existence sensuellement satisfaite »; non, c'était son état intime, profondément enraciné et identifié avec son essence même, avec son âme tout entière, cette âme si riche et merveilleuse, qui ne savait pas, dans sa grandeur, ce que veut dire l'imitation.

Tout ce qu'il fit, tout ce qu'il pensa, était sans déguisement et sincèrement senti. On a aimé enseigner que le départ du Bouddha n'équivalait qu'à une décision volontaire, de libre propos, consécutive à ce besoin, si normal et si naturel, de recueillement que connaissent si bien tous les êtres élevés. Mais, n'avait-il donc pas, le grand philosophe, à la portée de sa main ces sites ombrageux, ces parcs qui respiraient « dès le seuil, repos et solitude » et invitaient à la méditation ? Avait-il besoin, pour cela, de renier sa famille, de briser le cœur des siens et de parcourir en pélerin mendiant et errant des routes inconnues ?

Le Bouddha quitta « lui, le jeune noble à haute situation, ses palais, ses jardins, sa grande richesse, ses esclaves, ses parents, sa femme et son fils nouveau-né, pour prendre l'habit jaune des mendiants et s'en aller chez les saints, les ascètes, les indications d'après lesquelles il puisse arriver à la paix de l'âme, à la liberté intérieure et à la résolution » (1).

(1) Turck.— *Das Genie*, 1910.

Ce qui le hantait c'étaient des idées philosophiques en même temps que des questions angoissantes et son cerveau délirait à sa manière, car « les conceptions délirantes du mélancolique peuvent revêtir des formules très variables au premier abord, variabilités qui « tiennent surtout au caractère de l'individu, à son degré de culture intellectuelle, aux évènements qui ont marqué son existence, à des impressions accidentelles, au milieu social » (1).

Vivant à l'époque de la floraison des religions ascétiques et possédant à côté de ses sentiments une intelligence supérieure, celle-ci, obéissant aux troubles organiques et affectifs qui le dominaient, transposait ces derniers dans le domaine de sa sphère intellectuelle en problèmes de l'existence et en tentatives d'explications religieuses. Au lieu de s'adapter, lui, au monde extérieur, il cherchait à accorder ce dernier à sa tonalité affective.

Ce qui pour tout autre fils de la terre eût été une tentation de plus pour vivre et jouir de la vie, — richesse et bonheur, — pour lui, le bienheureux, ne constituait qu'un avertissement permanent, l'épine toujours menaçante et prête à gâter les plaisirs éveillés par l'exquis parfum de la rose. Son attention n'était dirigée que du côté du mal et de la douleur et lorsque, — se trouvant encore au milieu des richesses terrestres et entouré des splendeurs somptueuses des palais paternels, — il sortit dans le monde, son œil ne fut frappé que par « un vieillard décrépit, un malade et un cadavre ».

La vie, ainsi que la menaient les autres, ne présentait pour lui aucun charme et il préférait à l'honneur et au prestige de sa situation l'humilité et l'indigence que lui offrit la vie si peu enviable d'un *bikkchou*.

Ces sentiments de dépréciation de soi-même et d'humiliation, qu'on rencontre aussi à travers la doctrine inspirée par le Maître, ont été décrits par

(1) Séglas. — *Leç. clin. des maladies mentales et nerveuses*, Paris, 1895.

Letourneau dans le passage suivant : « Rien de plus méprisable que cette vie réelle : c'est un lieu de punition ; toute existence est un mal et le bien suprême est le non-être, le *Nirvâna*. A cet anéantissement, si enviable, on arrive par l'ascétisme, le célibat, l'humilité, la résignation quand même, aussi par la charité animalitaire, en épargnant les animaux, même nuisibles, en rachetant des poissons pêchés pour les rendre à leur élément, etc... Une légende raconte que le Bouddha donna son corps à manger à une tigresse affamée. Là aussi la morale a perdu de vue l'utilité sociale et dans le décalogue bouddhique, le commandement de ne pas avoir un lit trop large est aussi important que ceux de ne pas tuer, de ne pas voler et de ne pas mentir (1). »

Les désirs d'humilité, de pénitence, de sacrifice et de torture, ainsi que le sentiment de culpabilité, ressortent nettement de ce qui précède.

Pourquoi la vie lui paraissait-elle, au Bienheureux, si douloureuse et si insupportable ? Pourquoi l'envisageait-il toujours, et toujours sous cet aspect triste que pourtant, — vue du dehors, — elle ne lui présentait pas ? — Parce qu'il a été triste lui-même, triste de cette tristesse intérieure, endogène, atteint par la « tristesse morbide, profonde, insurmontable, accompagnée d'hyperesthésie émotive, d'impuissance morale, d'abattement, de découragement » qui est « un symptôme constant de la mélancolie, même (et cela se conçoit avec l'idée que nous nous faisons du processus morbide de cette psychose) dans les formes purement dépressives conscientes, sans délire (2) ».

A travers le prisme de cet état affectif il reconnaît que les qualités du désir, toujours accompagnées de crainte et de misère, sont les racines des douleurs. « Elles sont plus redoutables que le tranchant de l'épée ou la feuille de l'arbre vénéneux. Comme une image réfléchie, comme un écho, comme un discours

(1) Letourneau. — *Evolution de la Morale.*

(2) Régis. — *Psychiâtrie.*

vain et futile, comme la magie et le mirage, elles sont remplies de fausseté (1). »

Cette tristesse involontaire et despotique lui impose et lui détermine la fixation de l'attention sur tout événement qui puisse lui servir comme aliment, comme justification, connaissant bien que « forte ou faible, partout et toujours, elle a pour cause des états affectifs.

« L'homme, comme l'animal, ne prête spontanément son attention qu'à ce qui le touche, à ce qui l'intéresse, à ce qui produit en lui un état agréable, désagréable ou mixte. Comme le plaisir et la peine ne sont que des signes que certaines de nos tendances sont ce qu'il y a en nous de plus intime, comme elles expriment le fond de notre personnalité, de notre caractère, il s'ensuit que l'attention spontanée chez une personne révèle son caractère, ou tout au moins ses tendances fondamentales. La portière prête spontanément toute son attention aux commérages ; le peintre à un beau coucher de soleil où le paysan ne voit que l'approche de la nuit ; le géologue aux pierres qu'il rencontre où le profane ne voit que des cailloux (2) ».

Pour Siddhartha, le moindre trouble qui, pour les autres, ne compte que comme un petit accident passager, constituait et réfléchissait toujours la souffrance interminable et la douleur éternelle.

Se soumettant aveuglément aux ordres que son état affectif lui dictait, il s'acharnait à la recherche du malheur, et si le hasard le lui montrait parfois, il ne tardait pas à ne plus oublier « cette source d'amertume infinie », et ne voyait toujours que celle-ci.

Bien plus encore : « mettre un terme au souci de soi-même « lui apparaît comme un grand bonheur. Le fantôme de la mort lui apparaît sans cesse, et ce qui pour le commun des mortels constitue un état de choses plus ou moins désagréables auxquelles on finit par s'habituer, — peut-être ne l'a-t-on jamais senti ? — le hante toujours et le caresse, déterminant une

(1) E. Burnouf. — *Loc. cit.*
(2) Ribot. — *Psychologie de l'attention.*

préoccupation permanente s'associant à merveille avec son état d'anxiété qui le consume. Ce sont ces préoccupations qui conduisent aux conclusions semblables à celles du *Lao-tsen-tao-te-King*: « Tous les hommes désirent uniquement se délivrer de la mort: ils ne savent pas se délivrer de la vie ! » C'est l'idée du suicide, de la mort volontaire, si chère et si familière aux mélancoliques.

La nécessité d'explication de son état d'âme, qui le tourmentait, amène le Bouddha près des grands sages du pays, auxquels il demande à lui apprendre les moyens par lesquels la tranquillité de l'âme peut être gagnée. Mais, même en compagnie si illustre et en contact avec les célébrités philosophiques de son temps, le malheureux *Sarvajnâ* ne continuait qu'à sentir les tribulations de son anxiété et, — n'ayant pas la conscience morbide, — malgré le magnifique développement de son intelligence, il nage dans l'inconnu et n'arrive pas, — pour son repos, — à se rendre compte de la véritable *cause des effets* qu'il constate et subit.

Son mal ne reconnaissant pas une cause imaginaire, les sages conseils et le grand savoir des *Arâta Kâlâma* et des *Rudraka* ne lui peuvent rien. A peine trouve-t-il le temps nécessaire pour acquérir leur science, et, cela fait, son orage intérieur se déclanche et l'impulsion maladive le pousse en avant dans son chemin de pèlerin errant.

Il quitte ses maîtres et leur intimité lui inspire l'horreur du bruit et de l'activité; il ne peut plus revoir la ville, les palais et les hommes, et ses pas chancelants le conduisent au cœur de la jungle d'*Ourouvilvâ*.

Arrivé là, sa maladie fait des progrès, et l'inhibition psychomotrice, l'envahissant de plus en plus, ne lui permet plus le libre usage de ses mouvements les plus simples. Dans ce que les livres saints décrivent sous le nom de « demande aux macérations, « il ne faut voir que l'attitude immobile et douloureusement concentrée d'un mélancolique tombé dans

l'état de stupeur »; la mélancolie avec stupeur se caractérise essentiellement par la *suspension complète de toute manifestation extérieure d'activité*. Les malades sont absolument inertes, immobiles ; ils ne parlent pas, ne mangent pas, ne marchent pas, ne font ni un geste, ni un mouvement... (1) »

Il atteint donc le degré de la psychose connu sous le nom de *mélancolie stuporeuse*, et c'est cet état qui lui valut l'admiration et les louanges de ceux qui l'entouraient, cinq bikkchous, pour lesquels « il égala et surpassa même dans cette voie les plus fameux ascètes, dont l'Inde a gardé la mémoire. Autour de lui, ses cinq compagnons considéraient pleins d'admiration ses jeûnes effrayants... »

Le Bodhisattva avait « le corps ankylosé par l'immobilité d'une posture rigide conservée durant de longs jours... », et bientôt « une syncope prolongée couche inerte sur le sol celui qui a attenté aux lois directrices de la vie animale... (2) »

A force de privations, — les cinq bikkchous étant convaincus dans leur sottise qu'un saint puisse vivre indéfiniment sans s'alimenter, — et après un long jeûne exténuant, celui qui devait développer ses « facultés intellectuelles et spirituelles » tombe dans l'assoupissement voisin de la mort, et Dieu sait, si, — comme le rapporte la légende, — Nanda, la fille du chef de bergers, n'était pas venue à temps à son secours, l'humanité n'aurait jamais connu la religion du Bouddha, les *Quatre vérités sublimes* et la félicité du *Nirvâna*.

Les anciennes « facultés intellectuelles et spirituelles » même du Bouddha, étaient toujours des fonctions, et personne de nos jours ne se permettrait la fantaisie de croire qu'une fonction, — si « transcendante » qu'elle puisse paraître, — puisse s'exécuter sans substratum organique et sans consommation d'énergie apportée par les substances alimentaires.

Siddhartha se remet, prend les aliments qu'on lui

(1) Régis. — *Loc. cit.*
(2) A. David. — *Loc. cit.*

offre et se nourrit pour revenir à lui-même. Après ce dernier épisode aigu de la maladie, celle-ci passe à l'état de chronicité, dans lequel, « tandis que tous les autres symptômes de l'accès s'atténuent peu à peu, les idées délirantes, au contraire persistent en prenant un caractère de plus en plus homogène, de plus en plus fixe (1) ».

Nous le retrouvons « assis au pied d'un *pippala* », où « des voiles se déchirent devant ses yeux, une succession d'états de conscience de plus en plus lucides l'amenèrent à briser le cadre étroit et illusoire de la personnalité... », de la réalité, dirons-nous.

Le Bouddha atteint le *Sambodhi*, — l'état de sagesse, — « sept ans après son départ », et renaissant dans ce monde nouveau, il « peut comprendre la leçon » et ne va plus continuer à se martyriser.

Aux yeux des cinq « disciples » badauds, qui ne comprenaient pas les nécessités de la vie, — surtout chez un Bhagavad ! — le retour à la vie banale, marquait la faillite morale du grand ascète réformateur qu'ils ne tardèrent pas à délaisser.

Siddhartha, abandonné, se remet à continuer sa vie de « privations atténuées »... et commence à systématiser les idées, que son trouble affectif lui fit concevoir :

« L'heure décisive était venue pour Gotama. Pendant une nuit, laquelle est restée sainte pour les Bouddhistes, demeurant assis sous un arbre de Pipal (*assattha*, *asvattha*, *ficus religiosa*) qui obtint ensuite la dénomination de « l'arbre de la connaissance » (*bodhirukkha* ou plus court arbre-Bo) il descendit d'un degré de la considération (*jhâna*, *dhyâna*) à l'autre jusqu'à ce qu'enfin « l'essence des choses » se développa à lui. Gotama était devenu un Sambuddha, « un illuminé complet ». Le Bouddhisme avait aperçu la lumière du monde (2). »

Il commença ses prédications et enseigna à tous ceux qui voulaient l'entendre, les fruits de ses médi-

(1) Régis. — *Loc. cit.*
(2) Hardy. - *Loc. cit.*

tations prolongées, leur apprenant que « de même que la vaste mer est imprégnée d'une seule saveur, celle du sel, de même cette doctrine et cette discipline sont imprégnées d'une seule saveur, celle de la délivrance » et pour parodier ce verset célèbre du *Kullvagga*, nous pouvons dire que, de même toute sa vie était imprégnée d'une seule saveur, celle de la mélancolie... et celle du *Nîrvâna*.

Et nous voilà arrivés à la question du fameux *Nîrvâna*.

Qu'est-ce donc ?

« La flamme de l'existence n'a plus d'étoffe, plus de *substratum* (*upadhi*). L'état de liberté (*nirupadhi*) domine après que le dernier reste de désir (*Kâma*), péché (*Kilesa*(et action (*Kamma*) et tout obstacle à la perfection (*Kîncana*), c'est-à-dire passion, malice et erreur (*raga*, *dosa*, *moha*) aient été éloignées. Les *Kandhas* (1) persistent encore jusqu'à la mort, mais puisque la loi du *Kamma* n'a plus de pouvoir, ils ne s'ajoutent pas de nouvelles à leur place, et la conscience s'éteint dans la mort. Il n'y existe plus de retour dans ce monde. *Nibbâna* (*nîrvâna*) s'appelle cet état de manque de désir et de souffrance (2). »

« Nîrvâna veut dire « Éteinte » ou plus justement « Essoufflement ». Comment le Bouddhisme se représente-t-il cet essoufflement ? Lorsque l'ardeur des flammes de l'existence, de la souffrance, sont essoufflées, est-ce cela qui signifie le néant ? Ou signifie-t-il la félicité d'une existence suprême débarrassée de toute chose transitoire ? (3) »

On a écrit encore que le « Nîrvâna est un état mental », et si « celui-ci est par essence au-delà de notre perception et de nos définitions, du moins est-ce en l'enseignant comme tel que nous nous rapprochons le plus de la vérité. La question du Nîrvâna dans le Bouddhisme, n'est pas celle de notre devenir au lendemain de la mort, comme on se l'imagine générale-

(1) Khando. — Componente de l'existence.
(2) Hardy. — *Loc. cit.*
(3) Oldenberg. — *Loc. cit.*

ment, elle n'a même, semble-t-il, aucun rapport direct avec elle » (1).

Oui, bien sûr, le *Nîrvâna* est un *état mental*, et n'a aucun rapport direct avec la vie d'outre-tombe. C'est un état mental, que le Bouddha présenta durant sa vie, au courant de sa maladie, à cause de sa maladie : c'est une étape de sa maladie même.

Je le considère, — et j'aime à croire qu'il en soit bien ainsi — le *Nîrvâna* comme cet *état de dépersonnalisation* (Dugas et Moutier) ou mieux dit encore cet état de *non-être*, de *non-existence* dans lequel se trouvent, — et dont se plaignent, — si souvent les mélancoliques.

Qu'on me pardonne ce sacrilège et cette brutalité matérialiste, — nous savons bien qu'il y en aura qui l'appelleront ainsi, et c'est à ceux-là que je m'adresse, — mais existe-t-il encore une autre explication *humaine*, raisonnable, impartiale et à peu près aussi suffisante de cette question « angoissante ? »

Sans doute que *non* !

Recherchant dans les descriptions les plus objectives de malades mélancoliques la silhouette de « nîrvâniens » elle se détache de partout et partout on trouve des renseignements concordants venant à l'appui de la manière de voir, que je propose.

Nous avons vu que le *Nîrvâna* est atteint par ceux chez lesquels s'est accompli « *l'anéantissement du désir*, *l'anéantissement de la haine*, *l'anéantissement de l'égarement;* voilà, ô ami, ce qu'on appelle le *Nirvâna*. » (*Samyutta Nikaya*).

D'autre part, en interrogeant les mélancoliques on apprend que ces « malades sont devenus *insensibles à tout*, *ils n'ont plus d'affection*, ni pour leurs parents, ni pour leurs enfants et la mort même des personnes qui leurs étaient chères les laissent absolument froids et indifférents. Ils ne peuvent plus pleurer et rien ne les émeut en dehors de leurs propres souffrances ». (Falret.)

(1) A. David. — *Loc. cit.*

Devenir insensible à tout, ne plus avoir d'affection, ne plus désirer, ne plus s'émouvoir qu'à l'idée de l'essence douloureuse de l'existence et ne plus soupirer qu'après la délivrance, n'est-ce pas là l'état vers lequel doit tendre tout bouddhiste ? Existe-t-il encore autre chose en dehors de cette obsession de la délivrance, dans et pour la vie du vrai croyant?

N'est-il pas dit : « De même que la vaste mer est imprégnée d'une seule saveur, celle du sel, de même cette doctrine et cette discipline sont imprégnées d'une seule saveur, celle de la délivrance ? »

Comme tout mélancolique, le Bouddha sentait, avant d'arriver à la « liberté », quelque chose de semblable à la « pointe du désir », — ne parle-t-il pas sans cesse de ce dernier ? — mais n'ayant pas la force de satisfaire ce sentiment, — en vainquant sa tristesse constitutionnelle, — il l'accusait sans cesse de provoquer douleur et souffrance. C'est à propos d'un pareil état que le regretté psychiâtre bordelais écrivit : « Ce qu'il y a de remarquable c'est qu'avec ce fonds de souffrance, beaucoup de mélancoliques se plaignent justement de ne pouvoir éprouver aucune peine, aucun chagrin, aucun sentiment et s'en affectent au plus haut point (1). »

Les débats angoissants, la rumination inlassable, l'agitation incessante, dans lesquelles se tourmentait l'âme du Bouddha, qu'était-ce sinon le désir ressenti mais non satisfait et le mécontentement, « l'affection » « au plus haut point » qui suivaient, à cause de cette impuissance à résoudre, de cette incomplétude, dont les lipémaniaques ont la sensation vive ?

Avant d'arriver au *Nirvâna*, il dut passer de longues heures d'inquiétudes et d'angoisses, dans lesquelles il dut ressembler si bien à ces malades anhédonistes, qui eux aussi, — n'étant pas encore arrivés à l'état de « délivrance », c'est-à-dire à l'état de *négation*, ne faisaient que se préparer pour celui-ci : l'incomplétude deviendrainexistence ; c'est le premier pas vers le *non-être*, tout en étant vers le *Nirvâna*.

(1) Régis. — *Loc. cit.*

Le malade d'Esquirol ne se trouvait-il pas dans la situation de « comprendre » le *Nirvâna* par son état si voisin, sinon identique ? Ne dit-il pas : « Je souffre constamment, mon existence est incomplète, *je n'ai aucune sensation humaine*, il me manque la faculté de jouir des choses et de les ressentir,... quelque chose d'affreux est certainement entre moi et les jouissances de la vie,... chacun de mes sens, chaque partie de moi-même est pour ainsi dire séparée de moi et ne peut plus me procurer aucune satisfaction : il me semble que je n'arrive jamais jusqu'aux objets que je touche ? » Etait-il donc loin, celui-là de « celui qui, délivré des choses terrestres atteint le *Nirvâna* ? »

Et enfin ce jeune homme, dont parle Ribot, — pour ne citer que les types célèbres de la légion des malades que nous connaissons tous, — lequel « tout en se disant mort depuis deux ans » s'approchait si nettement, entrait même dans la « *délivrance* » des bouddhistes, lorsqu'il disait : « j'existe, mais en dehors de la vie réelle, matérielle et malgré moi, rien ne m'ayant donné la mort. Tout est mécanique chez moi et se fait inconsciemment ». N'était-elle pas exempte de tout désir cette existence machinale, en dehors de la vie réelle d'une âme humaine ? Rappelons à titre de comparaison avec ce qui précède, la « définition du *Nirvâna* que donna le Maître lui-même dans le parc d'*Anatapindika* :

« Il est, ô disciples, *un état où il n'y a ni terre, ni eau, ni chaleur, ni air, ni infini de l'espace, ni infini de la conscience, ni absence complète de toute chose, ni perception, ni non-perception, ni ce monde-ci, ni ce monde-là*, à la fois soleil et lune.

Cela, ô disciples je ne l'appelle ni venir, ni s'en aller, ni rester, ni mort, ni naissance, sans origine, sans devenir, sans fin...

... Il est, ô disciples un *non-né, non-produit, non-créé, non-formé* »...

Ces quelques lignes figureraient très bien parmi les productions, qu'on cite à titre d'exemples pour illustrer ce qu'on appelle *le délire de négation.*

Le *moi* se rencontre comme une fiction dans la doctrine bouddhiste : « le moi est une fièvre, le moi est une vision passagère, un rêve, « ce que le *Sabbe sankâkâ anatta* (1) nous rappelle à chaque instant.

Marchant de pair avec ces troubles, on trouve encore chez le Bouddha l'anhédonisme, qu'on rencontre chez tous les mélancoliques. La psychose affective du magnifique philosophe hindou ne fait pas exception et c'est une vertu pour le bouddhiste que de détruire toute trace de plaisir, de le rejeter de son cœur pour devenir semblable à celui qui ne pouvait plus ressentir de joie : voilà ce que devait faire le vrai disciple, digne de son Maître !

Il me semble que des vues et conceptions de ce genre dépassent — et de beaucoup ! — les limites des plus audacieuses « spéculations philosophiques ». Ne plus admirer la beauté d'un rayon de soleil de *printemps*, ne plus se réjouir à la vue d'une prairie fleurie ne peut plus constituer un état de « sagesse », un état d'âme « supérieur ». Ce n'est plus la tendance à l'épuration des sentiments, la contemplation du Vrai, du Beau et du Bien. C'est tout simplement l'anéantissement, le débarrassement de « toute chose terrestre », de toute réaction vitale, même généreuse et utile pour l'être.

Pour le Bouddha « celui sur lequel les plaisirs des sens glissent comme l'eau sur une feuille de lotus ou la graine de moutarde sur une pointe d'aiguille, celui-là je l'appelle un vrai brahmâne ! » (2).

Pour terminer, esquissons l'évolution de la psychose du Bouddha. Elle se divise en plusieurs périodes et celles-ci s'étendent sur toute la durée de la vie du grand pélerin, depuis sa jeunesse qu'il traversa comme un « enfant précocement réfléchi » et un « jeune homme préoccupé de bonne heure par l'angoissant problème de la douleur et de l'existence, jusqu'au moment où il quitte pour toujours « cette illusion

(1) Toutes les formations sont sans *moi*.
(2) *Dhammapada*.

immense » pour s'en aller se reposer enfin dans la vrai *Nirvâna*.

Débutant par une dépression mélancolique, sa maladie fait des progrès importants et s'accentue de plus en plus pour aboutir, — à l'époque où Siddhartha atteint l'âge de 29 ans, — à cet accès paroxystique, qui détermina la poignante « angoisse mentale » de l'heure du départ, ainsi que le « vide et la solitude morale, « qu'il ressentit abandonné à lui-même, en face de la route s'allongeant muette et énigmatique, vers l'inconnu », le désert.

Survient ensuite, — au cœur de la jungle d'*Ourouviloâ*, — l'époque de la mélancolie stuporeuse, qui le cloua sur place, le rendant « ankylosé par l'immobilité d'une posture rigide conservée durant de longs jours », lui faisant subir ces « jeûnes effrayants » et le portant vers l'abîme, où il faillit trépasser.

Après l'amendement des phénomènes aigus de cet état, s'installa peu à peu, — trouvant un état affectif et des idées délirantes éparses toutes préparées, — le délire systématisé post-mélancolique — qui ramena le Bienheureux, devenu *Sambouddha*, vers les rives peuplées du Gange, sur lesquelles il commença et continua dorénavant à mener sa vie de *bikkchou* « illuminé », mettant en mouvement « la Roue de la plus excellente Loi ».

Grand et majestueux dans toutes ses actions, par la sincérité qu'il y mettait, le Bouddha le fut aussi dans sa maladie, et dominé par cette dernière, il enseigna au monde son délire de négation et le *Nirvâna*, qu'on trouva bientôt être un « trésor de sagesse » et une « doctrine philosophique ».

Et comment ne pas croire, comment ne pas arriver à une pareille conclusion sur une « Doctrine » exprimée avec tant de conviction, avec tant de sentiment? Fallait-il des arguments théoriques?

Ne voyait-on pas, de fait, celui qui professait, qui avouait publiquement ses convictions, rejeter loin de soi tout bien et toute richesse, pour aller revêtir l'habit jaune et prendre la crosse d'un misérable *bikkchou* ?

A force de le voir, de l'entendre et de le revoir, on finit par le croire.

Et ce qu'on *croit*, ne doit plus être démontré : c'est une « vérité essentielle ».

L'influence du Maître s'exerça merveilleusement sur ses disciples et ce qui pour lui était la vérité même de son existence, tendait à le devenir, et le devint, pour ceux qui le suivirent.

A l'exemple du Bouddha ses émules se mirent à « méditer » sur la fragilité et l'inanité de cette existence passagère et... les recherchant de bon cœur, ils ne tardèrent pas à les trouver.

Ce qui chez Cakya-Mouni avait son point de départ dans l'intimité de son organisme et le rendait inaccessible à l'adaptation et juste estimation des impressions variées — tristes et joyeuses — qui lui arrivaient du dehors, devint pour ses disciples une source importante d'impressions et de suggestions auxquelles ils ne tardèrent pas à s'accoutumer en se les assimilant.

La force d'entraînement et de subjugation du *sage* étaient d'autant plus grandes et plus irrésistibles que tout ce qu'il prêchait était véritablement et sincèrement ressenti dans la profondeur de son âme. La mélancolie le rendait maître dans le maniement de cet « accident » que sont les émotions, et le monde s'agenouilla devant lui, obéissant à ce « phénomène qui joue dans la vie de la plupart des hommes, un rôle bien plus considérable et plus décisif que la saine raison, et qui, beaucoup plus que l'intelligence, régit la destinée des individus, des nations, de l'humanité ! (1) ».

La force d'entraînement du grand ascète hindou fut donc sa maladie, et ce n'est que soutenu et fortifié par cette « émotion énorme » que le Bouddha vainquit et convainquit l'optimisme sain et naturel de l'humanité, en enseignant au Monde que l'essence de l'existence... c'est la douleur et la souffrance !

(1) G. Le Bon. — *Evolution des Peuples.*

ANCIENNETÉ DE L'UTILISATION DE LA CORDE A BOYAU COMME FIL DE LIGATURE

Par M. le Dr Pierre LEMELAND.

En commençant les recherches que nous avions entrepris de faire sur la naturé des différents fils employés en chirurgie, nous espérions utiliser comme guides les travaux qui ont été publiés sur l'histoire de l'hémostase et de la réunion des plaies et nous pensions qu'il nous suffirait de compléter sur certains points les indications qu'ils avaient déjà recueillies. Mais, à l'usage, nous avons vite reconnu que leur documentation, par trop incomplète et trop souvent inexacte, ne pouvait nous être d'à peu près aucun secours et force nous a été de reprendre, pour notre propre compte, sinon l'historique complet de l'hémostase chirurgicale — qui reste encore à faire, — du moins celui de la ligature.

Retenant seulement des autres procédés hémostatiques ce qui pouvait permettre à notre étude de mieux montrer comment la ligature avait lentement conquis le droit de cité dans la technique chirurgicale, nous nous sommes attachés surtout à ne rien avancer que nous ne puissions étayer d'un texte et d'une référence. Et, ce faisant, il nous a été donné de rectifier quelques erreurs commises par nos devanciers etde trouver certaines indications intéressantes qui, à notre connaissance, n'avaient jamais été signalées avant nous.

De cette histoire des ligatures chirurgicales, dont l'ampleur ne saurait permettre une communication intégrale, nous nous bornerons à extraire aujourd'hui

un passage relatif à l'utilisation de la corde à boyau comme fil de ligature.

*
* *

On écrit généralement que l'utilisation du catgut pour la ligature des artères date de l'époque où les chirurgiens de langue anglaise cherchaient dans les liens résorbables la solution du problème nouveau, né du souci de réunir immédiatement les plaies opératoires. Et la première ligature avec une corde à boyau aurait été faite en 1818 par un chirurgien Anglais, Sir Astley Cooper.

Dans son rapport à l'Académie de Médecine sur la fabrication du catgut, le Professeur Quénu (1) lui assigne la même date et le même promoteur. Goris (2) est du même avis dans son « Histoire de la corde de boyau », mais il fait remarquer que Rhazès, au X[e] siècle, s'en était déjà servi pour la suture de l'intestin.

Avant Goris, Terrier et Baudouin (3) avaient déjà noté, en faisant l'historique des différents procédés d'entérorraphie, l'emploi par Albucasis (4), pour la suture intestinale, de lanières très minces découpées dans un intestin d'animal.

En réalité, il paraît bien que la corde à boyau ait été fréquemment employée en chirurgie, et, si les mentions en sont rares, c'est sans doute parce que les auteurs anciens ne nous ont en général laissé que peu de renseignements sur le genre de liens dont ils se sont servis.

(1) E. Quénu. — Rapport sur la fabrication du Catgut, in *Bulletin de l'Académie de Médecine*, tome LXXV, page 539 (séance du 9 mai 1916).

(2) A. Goris. — Histoire de la Corde de boyau, in *Annales de l'Institut Pasteur*, tome XXX, page 691 (décembre 1916).

(3) F. Terrier et M. Baudouin. — La Suture intestinale; histoire des différents procédés d'Entérorraphie. (Cours de Médecine opératoire : Leçons professées pendant le semestre d'été 1898 à la Faculté de Médecine de Paris), Paris, 1898, in 8°, page 5.

(4) La Chirurgie d'Abulcasis traduite par le D[r] Lucien Leclerc, précédée d'une introduction. Paris, 1861, in 8° (livre II, chap. 85).

Les chirurgiens du grand siècle l'avaient utilisée pour la fabrication des bougies urétrales (1).

Fabrice d'Aquapendente (2) note que certains de ses contemporains, à l'exemple des Arabes, emploient des fibres intestinales pour l'entérorraphie.

Mais déjà Laurent Joubert (3), dans une de ses notes pour l'édition qu'il a donnée de la chirurgie de Guy de Chauliac, avait préconisé la corde de boyau pour les ligatures.

Paul d'Egine (4) l'utilisait aussi pour opérer l'exomphale.

Enfin Hippocrate (5) lui-même la mentionne dans le traité « des Maladies ».

Mais il est un texte beaucoup plus intéressant encore : Antyllus, dans un fragment remarquable, où il expose une technique précise de l'opération de l'anévrysme, et que nous a conservé Oribase (6), nous

(1) Jourdan. — Article « Cathéter » in *Dictionnaire des Siences Médicales*, t. IV, page 349.

(2) Fabrice d'Aquapendente. — *Œuvres chirurgicales*, traduites en français, Lyon, 1729, in-8° (livre II, chap. 46, p. 439) : « A coudre l'intestin, quelques-uns se servent d'une fibre tirée du boyau de quelque animal, ou seule, ou enveloppée d'un filet de lin, ce qu'ils font, comme je pense, afin que le filet, estant dur, n'offense le bout de la playe : mais je ne trouve pas cela bon parce que de nécessité cette fibre vient à pourrir ».

(3) Guidonis de Cauliaco. — *Chirurgia Magna*, Lugduni, 1585, in-4°. Traduction en français par son fils Isaac Joubert, Lyon, 1592 in-8° (Second traité ; chapitre adminiculatif au chapitre IV ; page 130 de l'édition donnée par Nicaise) : « Mais si quelque notablo veine est continuée avec son pied, il [Albùcasis] commande, de la lier et la laisser ainsi jusqu'à ce qu'elle tombe ». Et la note de Laurent Joubert précise : « Et faut que le lien soit de matière non facilement pourrissable comme est le filet de soye ou une petite corde de luth. »

(4) Chirurgie de Paul d'Egine. Texte grec... avec traduction française en regard... par René Briau, Paris, 1855, in-8° (livre IV, chap. 51) : « Puis le soulevant par le milieu avec un crochet, nous placerons une ficelle de lin ou une corde de boyau dans l'entaille ».

« ἔπειτα τὸ μέσον ἀνατειναντες ἀγκίστρῳ λινον ἤ νευρον περι βαλοῦυεν. »

(5) Hippocrate. — *Œuvres complètes*, trad. nouvelle.. par E. Littré, Paris 1839-1861, 10 vol. in-8° (*Des maladies*, livre II, par. 35, tome VII, p. 53) : « χορδὴν λαβὼν νευρίνην ».

(6) Œnvres d'Oribase ; texte grec... traduit... par Bussemaker et Daremberg, Paris, 1851-76, 6 vol. in 8° (tome IV, p. 53, livre 45, chap. 24, Περὶ ἀνευρύσματος. Εκ των 'Αντύλλου). « Si l'anévrysme tire son origine de la rupture d'une artère, on isole avec les doigts une partie de la tumeur, aussi grande qu'on peut, en y comprenant la peau ; après quoi on fait passer au-dessous de la partie isolée une aiguillé pourvue d'un fil dou-

apprend qu'il excise le sac anévrysmal entre deux ligatures faites avec un fil de lin ou une *corde à boyau*. C'est, croyons-nous, la première qui soit faite de l'utilisation du catgut pour la ligature vasculaire.

D'après Goris (1), le mot grec employé pour désigner la corde à boyau est χορδη ; primitivement même χορδη veut dire « boyau » (2) et ce n'est que secondairement qu'il a servi à désigner la corde faite avec les boyaux.

Dans ce passage d'Antyllus, le mot grec rendu par corde à boyau est νεῦρον. C'est qu'en effet, contrairement à ce qu'on serait tenté de croire à première vue, le mot νεῦρον, d'où le latin a fait *nervus* et le français *nerf*, n'a jamais eu, chez les Grecs, le sens précis que nous attachons aujourd'hui au mot que nous en avons tiré (3). Ce n'est que beaucoup plus

ble soit en lin, soit fait avec une corde de boyaux (ἔχουσαν διπλοῦν ῥάμμα ἢ λινοῦν, ἢ νευραν) ; après l'introduction du fil on le coupe avec des ciseaux près du chas de l'aiguille, de manière qu'il y ait deux fils ; ensuite on saisit les deux chefs de l'un des fils et on les amène à droite, où on les noue vigoureusement, de manière que le fil ne puisse pas glisser ; nous amenons de la même manière les chefs de l'autre fil au côté opposé à gauche;.. ensuite on ouvre la tumeur à son sommet, et, après avoir évacué ce qui s'y trouve on resèque la partie superflue de la peau,, en laissant en place celle qu'on avait comprise dans les fils : par ce procédé, l'opération a lieu sans qu'il survienne d'hémorragie. »

(1) *loco citato*.

(2) C'est le sens que lui donne Homère dans la Batrachomyomachie (v. 224). Ce n'est que secondairement qu'il a servi à désigner la corde faite avec les boyaux. Le latin *chorda*, avec la même signification précise, se retrouve chez un grand nombre d'auteurs de bonne latinité (Cicéron, Lucrèce, Tibulle, Horace, Ovide). — Goris, à qui nous venons d'emprunter ces précisions, semble n'avoir connu que le mot χορδη et penser que la corde de boyau n'a été utilisée dans l'antiquité que pour les instruments de musique, et, à l'origine, chez les Assyriens, les Egyptiens, et les Hébreux.

(3) *a*) Les Egyptiens ne faisaient aucune distinction entre artère et nerf, mots pour lesquels ils employaient, en écriture, le même déterminatif (J.-G. de Lint. Notice sur la nomenclature anatomique dans les pays des anciens Pharaons, communication au II[e] Congrès Internat. d'Hist. de la Médecine.)

b) « Νεῦρον au sens anatomique ne signifie pas autre chose, dans les plus anciens, que *partie tendineuse* ou *fibreuse* analogue à une corde et jamais nerf ».(Daremberg. La Médecine dans Homère ou étude d'archéologie sur les médecins, l'anatomie, la physiologie, la chirurgie et la médecine dans les poèmes homériques, Paris, 1865, in-8°).

c) Hippocrate emploie νεῦρον dans le sens de vaisseau : (Hipp. νεῦρον ἔναιμον vocat τηνφλέϐα, Erotian, p. 260. (H. Estienne, Thesaurus Grecœ Linguœ, édition Didot, 1842-46.)

tard que la différenciation a été faite, en terminologie anatomique, entre les tendons, les vaisseaux et les nerfs.

Le pluriel νεῦρα désigne toujours les parties tendineuses, qui servent de liens ou de cordes et, par extension, cordes (1).

Le substantif féminin νεῦρα que nous trouvons dans le passage d'Antyllus — ou encore νεῦρη — veut dire proprement « corde » : soit corde d'un instrument de musique, soit la corde de l'arc (2).

Les cordes de boyau servaient encore à d'autres usages : un passage d'Hésiode (3) montre qu'on les utilisait pour assembler des peaux et sans doute pour coudre les cuirs : d'où le verbe νεῦροῤῥαφειν qu'on trouve fréquemment dans les textes grecs. Et le substantif νεῦροῤῥαφος (4), qui en dérive, désigne le cordonnier, ou plus exactement le savetier, artisan plus humble qui consolidait les vieilles chaussures en les recousant aves des cordes de boyaux (5).

La corde faite avec un intestin d'animal ne se désignait donc pas seulement par χορδη, mais encore par νεῦρα, νεῦρη, νεῦρον et νεῦρινη. Ce n'étaient d'ailleurs point

(1) Au singulier νευρον a parfois le même sens, ainsi qu'en fait foi ce passage d'Hésiode (Opera... 542) : Δερματα συρραπτειν νευρω βοος.

(2) *a*) Les grecs appelaient νεῦριον une sorte de petite lyre.

b) Homère désigue toujours la corde de l'arc par νευρη, d'après le « Dictionnaire des Antiquités » de Daremberg et Saglio, et, d'après le même, il faudrait probablement entendre par là le nerf sciatique du bœuf qu'on aurait employé à cet usage avant de se servir de lanières de cuir ou de crins de cheval. Il est évident que ce terme n'a pas souvent un sens aussi restreint que le veut cette source : les cordes d'arc ont été constituées de bonne heure, par exemple chez les Egyptiens (Ménard et Sauvageot, *Vie privée des Anciens*, t. VII), par des cordes de boyaux simples ou tressés ensemble ; et νευρα, comme νεῦρη, désignent la plupart du temps ces cordes faites avec des intestins de mouton, de bœuf, ou même de chameau, dont les anciens se servaient pour de multiples usages, et non pas seulement pour les instruments de musique. Et d'ailleurs, ainsi que nous le verrons plus loin, Homère emploie indifféremment, pour désigner la corde de l'arc νεῦρη, χορδη et ἐντέρον : ce dernier terme ne laisse aucun doute sur ce qu'il faut entendre par νεῦρη.

(3) Voir l'avant-dernière note.

(4) Aristophane. — Les chevaliers, v. 739.— Platon, De la République, IV, 421.

(5) Daremberg, Saglio, Pottier et Lafaye. Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines, Paris, 1873-1919, 9 vol. in-4°, article « sutor ».

les seules dénominations en usage : Daremberg, dans son étude sur Homère, a fait remarquer qu'ἔντερον a le sens très limité de corde de boyau de mouton. Le passage de l'Odyssée, où il renvoie à ce sujet, montre à l'évidence la synonymie absolue des termes χορδη, νεῦρη et ἔντερον : tous les trois, en effet, sont successivement employés dans la même phrase pour désigner la corde de l'arc d'Ulysse (1).

Nous pensons donc que le mot νευρη désigne, sinon toujours, au moins dans la très grande majorité des cas, la corde faite avec des boyaux. Ainsi que nous l'avons dit, on n'utilisait pas uniquement cette corde pour la fabrication des instruments de musique et des armes de jet. Et, en particulier, son emploi par les artisans du cuir nous explique mieux comment elle a pu devenir un accessoire chirurgical.

*
* *

Après Antyllus, sauf *chez Laurent Joubert*, nous n'avons plus trouvé la corde à boyau utilisée pour les ligatures vasculaires jusqu'à l'aurore du XIXe siècle, à l'époque où les chirurgiens américains, cherchant à obtenir malgré la présence des fils la réunion par première intention, pensèrent à utiliser pour lier les artères une substance susceptible d'être résorbée.

C'est à Physick, de Philadelphie, qu'on attribue généralement la première tentative faite dans cette voie en 1814. En réalité, comme l'a fait remarquer Simpson dans son traité sur l' « aucupressure » (2), c'est à un chirurgien anglais, Thomas Young, qu'en revient le mérite (3) ; et c'est à la corde à boyau

(1) .... ἐτάνυσσε νέῳ περὶ κόλλοπι χορδὴν ἅψας ἀμφοτέρωθεν ἐΰστρεφὲς ἔντερον οἰὸς, ὣς ἄρ 'ἄτερ σπουδῆς τανυσεν μεγα κοξον 'Οδυσσεύς. Δεξιτερῇ δ'ἄρα χειρὶ λαβὼν πειρήσατο νευρης. (Odyssée, chant XXI, v. 407-410).

(2) J.-Y. Simpson. — *De l'Acupressure*, Paris, 1864, in-8°. L'édition originale, en anglais, est de la même année à Edimbourg.

(3) « J'ai souvent cherché à employer des ligatures de corde à boyau « qui pourraient être résorbées », écrit Thomas Young en 1813. (Th. Young. System of practical nosology, with an introduction to medical Literature... London, 1813, in-8°, p. 424). Et quelques années plus tard,

que Young avait pensé, alors que Physick utilisa des lanières de peau de daim.

On néglige ordinairement de dire comment ce dernier fut amené à choisir des liens de cette sorte.

C'est, nous dit Dorsey (1), qu'« il avait remarqué « que la peau des emplâtres adhésifs (2), quel'on appli- « quait sur les ulcères, conservait sa consistance « pendant quelques heures, puis se dissolvait dans le « pus qui s'écoulait de la plaie.... La première expé- « rience tentée dans le but de vérifier l'exactitude « de cette hypothèse fut l'application d'une ligature « faite avec de la peau de daim (buckskin) sur une « grosse artère chez le cheval. Elle arrêta l'hémor- « ragie et fut liquéfiée en deux ou trois jours ».

Dorsey lui-même essaya des fils de substances différentes, dont la corde à boyau, mais à une époque qu'il ne précise point et qu'il faut situer entre les deux éditions de son manuel, c'est-à-dire entre 1813 et 1823.

Astley Cooper employa le catgut — une corde à boyau de la grosseur du *la* du violon préalablement ramollie dans l'eau tiède, — dans le courant de 1818 (3).

alors que les essais des chirurgiens américains commençaient d'être connus et de trouver du crédit en Europe, il prétendait avoir suggéré cette idée à diverses personnes dès 1809. (« The Edinburgh Medical and Surgical Journal », Janvier 1819, p. 155). Mais il ne paraît point que ces suggestions aient été favorablement écoutées, ni que l'idée de Young eut quelque retentissement ; et ce n'est qu'après qu'on eut connu les essais de Physick que les chirurgiens anglais se mirent à la recherche de la ligature résorbable. — C'est le 9 Juillet 1816 que Physick fit connaître dans l' « Eclectic Repertory » le résultat de ses expériences.

(1) J.-S. DORSEY. — Elements of Surgery, for tho use of students,... Philadelphia, 1823, 2 vol. in-8°. (La 1re édition est de 1813).

(2) Le sparadrap, ou toile à Gautier, du nom de son inventeur, destinée primitivement à maintenir les pois à cautères, entre les lèvres des plaies faites par les cautères, était constitué par nue pièce de toile, de papier, et plus fréquemment de *peau*, que l'on enduisait sur ses deux faces d'une couche légère d'un emplâtre approprié. La peau qui servait à la préparation du sparadrap était de la peau de gant. Les emplâtres sur peau n'ont pas complètement disparu de la pharmacopée.

(3) ASTLEY COOPER et BENJAMIN TRAVERS. — *Surgical Essays*, London, 1818, in-8°. — Traduction française : « Œuvres chirurgicales d'Astley Cooper et de Benjamin Travers, traduite de l'anglais... par G. Bertrand », Paris, 1822, 2 vol. in-8°.

Peu de chirurgiens anglais suivirent d'ailleurs son exemple.

En France, la ligature au catgut ne sortit jamais, semble-t-il, du domaine expérimental (1). Et on s'accordait à ne lui prévoir aucun avenir : témoin en est la phrase par laquelle Orfila terminait, en 1823, une longue analyse de l' « Art du Boyaudier » que Labarraque venait de faire paraître :

« Nous nous abstenons à dessein de parler de la « partie du Mémoire relative à la fabrication des « différentes espèces de cordes à boyaux et surtout « de cordes destinées aux instruments de musique, « parce qu'elle ne présente aucune application utile « à la Médecine. »

Il est curieux de constater qu'un peu moins d'un siècle plus tard, c'est précisément à ce problème de la fabrication qu'allait se résumer la question du catgut définitivement introduit dans le matériel chirurgical par la méthode de Lister.

(1) En France, Béclard, après avoir repris les expériences de Jones sur le mécanisme physiologique de l'hémostase, s'était attaché à contrôler les succès annoncés par les chirurgiens anglais et américains relativement à l'emploi des liens résorbables. Sur des animaux d'abord, puis sur l'homme, il avait essayé successivement et méthodiquement de lier des artères avec de la corde à boyau, de la soie, des lanières de peau, des fibres de tendons, des filets nerveux, des intestins de poissons, des poils d'animaux, des fils de lin ou de chanvre. Il rendait compte bientôt (*Nouveau Journal de Médecine, chirurgie, Pharmacie*,... 1818, p. 254), qu'aucune de ces substances n'avait complètement répondu à son attente, qu'aucune n'était capable d'être toujours résorbée, ni même tolérée sans irriter les tissus. — Cinq ans plus tard, Manec, qui avait repris ces expériences, arrivait aux mêmes conclusions. (*Traité théorique et pratique de la ligature des artères*, Paris, 1823, in-f°).



LES INSECTES DANS LA THÉRAPEUTIQUE DE L'ANTIQUITÉ

Par Léon MOULÉ,
Chef de secteur honoraire du Service Vétérinaire sanitaire de Paris et du Département de la Seine.

A. HYMÉNOPTÈRES.

1. ABEILLE. — L'Abeille (μέλιττα ou μέλισσα (ἡ) n'était pas directement employée en médecine, mais elle était très précieuse pour la thérapeutique, en raison des produits qu'on en retirait : miel, cire propolis. Comme on compte environ dix espèces d'abeilles, nous ne pouvons préciser à quelles sortes se rattachent celles dont il est question dans la littérature antique. Mais on peut supposer qu'il s'agissait surtout de l'abeille commune (*Apis mellifica* L.) la plus répandue, et de l'Abeille italienne ou ligurienne (*Apis ligustica* Spinn) également très fréquente dans l'Europe méridionale.

a) Le miel (τὸ μέλι) provenait des abeilles sauvages, et il y en avait en grande quantité en Asie, en Hyrcanie, en Médie, en Arménie, ou d'abeilles domestiques, car la domestication de ces insectes remonte à la plus haute antiquité. Les agronomes grecs et latins en font souvent mention et leurs ouvrages renferment non seulement des descriptions très exactes des mœurs des abeilles, mais aussi de judicieux conseils sur leur élevage, qui pourraient être encore utilisés avec profit.

Le miel avait des qualités et des propriétés différentes suivant les localités où il était recueilli.

Bul. Soc. fr. d'Hist. de la Méd., t. XVI, nos 9-10 (sept.-oct. 1922)

Columelle établissait déjà une distinction entre les différents miels, basée sur la nature des plantes, d'où ils provenaient. D'après lui le miel venant du figuier était insipide ; le miel du cytise valait mieux, mais le meilleur de tous provenait du thym ; la bruyère donnait un miel liquide ; le romarin un miel épais.

Le miel le plus estimé était celui de l'Hymette, en Attique. Il devait son nom d'ὑμήττιον et sa renommée au mont Hymette, sur lequel les Labiées croissaient en abondance. Après venait celui de Sicile, connu sous le nom d'ὑϐλαῖον (de ῞Υϐλα, Sicile) car cette île produisait beaucoup de thym. Du temps de Varron, c'était le plus estimé, le miel de l'Hymette n'était pas encore connu à Rome. Le miel de Crète étant aussi excellent. Venait ensuite celui des Cyclades et particulièrement celui récolté dans les îles de Céos, de Kalymna sur la côte d'Asie, de Cos, de Chypre. En Italie, le territoire de Tarente produisait un miel très estimé. Sur le mont Carina, en Phrygie, on récoltait, d'après Pline, un miel présentant une particularité merveilleuse. Sur ce mont, il n'y avait pas de mouches et les abeilles produisaient du miel, auquel les mouches ne touchaient en aucun pays. Aussi pour cette raison était-il choisi de préférence pour les préparations pharmaceutiques.

Mais il s'en fallait de beaucoup que tous les miels fussent aussi estimés que ceux dont il vient d'être fait mention. Le miel extrait des bois, du genêt d'Espagne, du figuier, de l'arbousier était considéré comme le pire de tous. Il en était de même de celui récolté autour des métairies, provenant de plantes potagères, dont on obtenait un grand rendement à force de fumier (Columelle). On pouvait en dire autant du miel de Corse (Corsica) où le buis croissait en abondance. Celui de Sardaigne n'était pas apprécié, à cause de sa saveur amère, due à l'absinthe que butinaient les abeilles.

Il y en avait même qui étaient doués de propriétés toxiques. Xénophon en observa les funestes effets, pendant la retraite des Dix Mille, sur ses soldats, campés en Colchide.

« Ils n'y rencontrèrent rien qui les étonnât, si ce n'est qu'il y avait beaucoup de ruches, que tous les soldats qui mangèrent des gâteaux de miel eurent le transport au cerveau, vomirent, eurent la diarrhée et qu'aucun d'eux ne pouvait se tenir sur ses jambes. Ceux qui n'en avaient que goûté avaient l'air de gens plongés dans l'ivresse ; ceux qui en avaient pris davantage ressemblaient, les uns à des furieux, les autres à des mourants. On voyait les soldats étendus sur la terre, comme après une défaite, et plongés dans l'abattement. Personne néanmoins n'en mourut ; et le transport cessa le lendemain, à peu près à la même heure où il avait pris la veille. Le troisième et le quatrième jour, ils se levèrent fatigués, ansi que des malades qui ont pris médecine. »

A Héraclée, du Pont, on récoltait du miel rendant malades ceux qui en mangeaient ou en buvaient, comme s'ils avaient absorbé de l'Aconit (Dioscoride). Pline dit que ce miel ne devient toxique que dans certaines années, notamment quand elles sont pluvieuses, parce que les fleurs d'Azalées, que butinent les abeilles, contractent des propriétés funestes. Ce miel, ajoute-t-il, n'épaissit pas, il est d'une couleur rougeâtre plus prononcée, d'une odeur spéciale, plus lourd que le bon miel, et provoque des éternuements. Ceux qui en ont mangé, se couchent sur la terre, recherchant la fraîcheur, parce qu'ils sont baignés de sueur. Comme antidote, il recommandait l'ingestion d'hydromel vieux, composé d'excellent miel et de rue, ainsi que des salaisons, à doses répétées jusqu'à vomissement. Il termine en disant que les chiens, qui ingurgitaient les déjections des malades, contractaient le même mal et éprouvaient les mêmes symtômes.

« Dans la même partie du Pont, au pays des Sannes, écrit encore Pline, il est une autre espèce de miel, appelée mœnomenon, à cause de la folie qu'il produit: on attribue cette malfaisance à la fleur de Rhododendron, dont les forêts sont remplies ; et cette nation, bien qu'elle paye aux Romains un

tribut de cire, ne peut tirer aucun parti d'un miel aussi pernicieux ».

« Dans la Perse et la Gétulie (1), partie de la Mauritanie Césarienne et limitrophe des pays des Massæsyliens, il se produit des rayons vénéneux, et même quelques-uns ne le sont qu'en partie, circonstance excessivement insidieuse, si la couleur livide ne mettait en garde (liv. 21, ch. 45). »

On attribuait ces accidents à certaines plantes visitées par les Abeilles : à *l'azaléa pontica*, au *Rhododendron ponticum*, à l'*Aconitum Nupelles*, au *Lycoctonum*, etc.

Le miel, d'après Columelle, trouvait place sur les autels, aussi bien que sur les tables, tant au début d'un repas qu'au second service. Mais je ne veux pas m'appesantir outre mesure sur les nombreux usages au point de vue culinaire « de cette rosée céleste que donnent les dieux » (Virgile); je renverrai pour plus de détails au savant mémoire publié sur cette question dans le *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* de Daremberg et Saglio. Je me bornerai à énumérer les multiples emplois du miel dans la thérapeutique ancienne.

Il était surtout laxatif et diurétique, et pour cette raison convenait aux personne piquées par un serpent, mordues par un chien enragé ou intoxiquées par de l'opium, des champignons. Il guérissait les affaiblissements de la vue chez les jeunes filles, les inflammations de la gorge, les angines. A l'intérieur il était utilisé en lavements, en gargarismes, en boissons, sous forme de vin miellé, d'hydromel, d'oxymel, etc. , mais son ingestion pouvait parfois provoquer de l'anorexie et une indigestion grave. A l'extérieur il était appliqué sur les plaies, et associé avec de l'alun, sur les dartres. Broyé avec du sel fossile, puis bouilli, il calmait les douleurs et les

(1) Afrique, versant sud de l'Atlas, au sud de la Numidie et de la Mauritanie. C'est aujourd'hui le *Biled-ul-Djérid* (pays des dattes) partie sud du Maroc. La Mauritanie est aujourd'hui le Maroc, (Dezobry et Bachelet.).

bruits d'oreilles. En onctions, il tuait les poux et leurs lentes. Après la circoncision, il adoucissait la plaie et remplaçait avantageusement les bains. Pour conserver les corps, les anciens l'utilisaient parfois au lieu de sel. (Pline, Hippocrate, 44,54 ; Dioscoride.)

Les miels les moins estimés, voire même les vénéneux, trouvaient aussi leur emploi en médecine. Le miel amer de Sardaigne faisait disparaître les taches de la peau, dues aux ardeurs du soleil, les éphélides (ἐφηλίς). Le miel d'Héraclée convenait aux personnes empoisonnées, parce qu'il les faisait transpirer. Bu avec de l'eau, il servait de vomitif (Dioscoride). Le miel, dans lequel se trouvaient des abeilles mortes, guérissait les vomiques, les tranchées, le charbon ; il était l'antidote du miel toxique (Pline).

Un bon miel devait être doux, odorant, jaune, liquide le moins possible, malléable, tout en étant ferme (Dioscoride). Même dans les bons miels, il y avait des différences de qualité. D'après Aristote (H. A liv. V, ch. 19, § 4-7) le miel d'automne était considéré comme le meilleur ; mais ailleurs (liv, 9, ch. 27, § 38-39) il prétend que c'est le miel du printemps qui est le plus agréable et le plus blanc, « et en somme meilleur que celui d'automne ». Le miel le plus fin provenait de nouvelles cellules, de matériaux tout frais. (Aristote.)

Il est probable que les anciens ne tenaient pas en haute estime le miel blanc, qu'Aristote considère comme ne provenant pas du thym parfaitement pur. Ils prisaient surtout le miel jaune, couleur d'or, mais il ne fallait pas qu'il fut roux. Ce dernier, dit Aristote, était le moins bon, à cause de la cellule d'où il vient et qui le gâte comme le vase peut gâter le vin qu'il contient. Il est probable que c'était un miel contenant de la cire et plus ou moins d'impuretés.

J'ai mentionné dans mon article sur les *Fraudes*, comment d'après Pline on falsifiait le miel avec diverses sortes de vins (Pline, liv. 14, ch. 11), je n'aurai donc pas à y revenir ici.

b) *Cire*. — La meilleure cire devait être roussâtre,

grasse, de bonne odeur, sentant quelque peu le miel. La première sorte, dite punique, devait provenir d'Espagne; la seconde, d'après Pline, provenait du Pont. Elle était blanche, ainsi que celle de Crète, qui venait immédiatement après par ordre d'importance. La 4e sorte venait de Corse. On en récoltait aussi en Italie, principalement dans l'Étrurie. Dioscoride décrit minutieusement la manière de préparer la cire, utilisée à de nombreux usages pharmaceutiques et principalement dans la confection des emplâtres. En breuvage elle arrêtait la dysenterie et empêchait le lait des nourrices de cailler.

c) *Propolis*.— La Propolis est une sorte de résine que les abeilles récoltent sur les bourgeons de peupliers, de saules, de sapins, etc. Elles s'en servent pour obturer les fissures des ruches, pour fixer les gâteaux de miel aux parois, pour enduire les corps des animaux étrangers introduits subrepticement dans la ruche. La meilleure devait être jaune, odorante, à odeur de storax, malléable, même étant sèche, et pouvant se pétrir comme le mastic.

Les Médecins utilisaient la Propolis pour la confection des emplâtres « aussi se vendait-elle dans la rue Sacrée plus cher que le miel même » (Columelle). Elle était douée de propriétés attractives, en attirant au dehors les corps étrangers. Elle était bonne pour la toux et guérissait les dartres de la face.

d) En pathologie les abeilles avaient une certaine importance, en raison de leurs piqûres très douloureuses, parfois même mortelles, quand elles étaient multiples. Aristote dit qu'on a vu plus d'un cheval succomber de suites de piqûres d'abeilles.

Il nous reste maintenant, avant de terminer, à dire quelques mots sur les maladies qui attaquaient les mouches à miel. Il est plus aisé, disent les agronomes latins, d'en découvrir les causes et d'en trouver les remèdes que dans les autres animaux. « Leur plus grande maladie est celle qui leur vient tous les ans, au commencement du printemps, quand la plante du tithymale est en fleurs et que les ormes font voir

leurs graines, comme elles ont souffert de la faim l'hiver elles se remplissent avidement de ce genre de nourriture, qui d'ailleurs ne leur ferait aucun mal, si elles n'en prenaient qu'avec sobriété. Elles périssent par flux du ventre (*profluvium alvi*) » (Columelle, Palladius.) Il s'agit là certainement de la dysenterie, maladie très commune chez les abeilles, qu'on attribue de nos jours à l'insuffisance d'aération des ruches, à l'ingestion de miel de mauvaise qualité.

Elles sont sujettes encore à une maladie qui les affaiblit sensiblement et qui fait que leur corps se rétrécit et devient hideux. On ne s'en aperçoit que quand elles portent au dehors les cadavres des mortes et que les autres restent silencieuses (Columelle). Aussi recommande-t-on, lorsqu'on achète des mouches à miel, de bien s'assurer qu'elles sont bien portantes. C'est un signe de bonne santé, lorsque les essaims sont denses, les mouches luisantes et qu'il y dans leur travail précision et netteté. C'est un signe de maladie, lorsqu'elles sont velues, hérissés, poudreuses, à moins toutefois qu'elles ne soient alors pressées de travail, ce qui peut leur donner cette apparence de négligence et de malpropreté. Les abeilles sont en effet parfois atteintes d'une maladie contagieuse, qui paraît présenter beaucoup d'analogie avec la flacherie des vers à soie, et qu'on nomme la loque ou pourriture des couvains.

2. Guêpes et Frelons. — La guêpe (*Vespa Vulgaris* L.) et le frelon (*Vespa crabro* L.) ne paraissent pas avoir eu d'utilisation en médecine. Ces insectes ne sont signalés dans les auteurs de l'antiquité que pour leurs piqûres, beaucoup plus douloureuses et dangereuses que celles des abeilles, aussi bien chez l'homme que chez les animaux. « Leurs piqûres occasionnent de la fièvre et on dit que trois fois neuf piqûres suffisent pour tuer un homme ». (Pline.)

Contre les piqûres des abeilles, des frelons et des guêpes, on utilisait en fomentations du laurier, du vin, de la rue, etc; des applications de farine d'orge délayée dans du vinaigre, de mauve, de suc

de figuier, de saumure, d'eau de mer, de fiente de bœuf. On disait même que la chouette était un préservatif contre les attaques de ces hyménoptères.

Aristote n'oublie pas de mentionner, ce qui est exact, que parfois les abeilles, en piquant un animal d'ordre supérieur, laissent leur dard dans la plaie et que cette mutilation est cause de leur mort.

3. Fourmis. — Pline attribuait quelques vertus médicinales aux Fourmis (μύρμηξ, *Formica*). Les œufs étaient utilisés contre les douleurs d'oreilles; pilés avec des mouches ils servaient à noircir les sourcils. Les fourmis écrasées guérissaient les affections de la face. Pline dit même que les ours malades se guérissaient en en mangeant.

Pline distingue plusieurs sortes de fourmis, l'une d'elles qu'il désigne sous le nom de Fourmis d'Hercule (*Formicae Herculanae*) pourrait être une grosse fourmi. Quant aux fourmis venimeuses (*formicarum genus venenatum*), qu'on ne rencontre guère qu'en Italie, dit-il, désignées par Cicéron sous le nom de *Solipuga*, et en Bétique, sous celui de *solpuga*, ce ne sont pas des fourmis, mais bien certainement des galéodes, tenant le milieu entre les Arachnides et les Insectes, et dont plusieurs espèces sont venimeuses.

4. Cynips. — Bien que les galles soient d'origine végétale, nous ne pouvons les passer sous silence, puisque ces excroissances sont le résultat de piqûres d'hyménoptères gallicoles.

Les anciens connaissaient les noix de Galle, mentionnées déjà par Théophraste, au IIIe ou IVe siècle avant J.-C. Galien en distinguait deux sortes. La première, appelée ὀμφακῖτις, de ὀμφάκιος verte, non mure. Elle était petite, ridée comme la peau des articulations des doigts de la main, ferme, solide et non percée. C'était la meilleure. La seconde connue sous le nom d'οινοχηκίδα était pleine, polie et perçée de trous. Il est probable qu'il s'agit ici d'une seule et même espèce, à divers état de maturité, la noix de galle, résultat de la piqûre du *Cynips Gallae tincto-*

riae, Oliv. sur les bourgeons du *Quercus lusitanica* Webb. var. *infectoria* (*Quercûs infectoria* Oliv.), qu'on trouve en Grèce, en Asie-Mineure, dans l'île de Chypre, en Syrie (F. A. Flückiger et Daniel Hanbury). C'est ce que nous appelons la Galle d'Alep. Mais il est probable que les anciens utilisaient aussi d'autres galles provenant d'autres variétés de Chênes, voire même d'espèces voisines. La première sorte, mentionnée par Galien, serait une galle verte, lourde, encore habitée par l'insecte, tandis que la seconde, d'un brun jaunâtre, percée d'un trou, plus légère, serait une galle vide.

Pline dit que la noix de Galle la meilleure est celle qui croît sur l'Hemeris (*Quercus pubescens*).Celle du chêne à larges feuilles lui ressemble, mais elle est de beaucoup moins estimée. Il mentionne aussi une galle noire, qui reste plus longtemps verte et atteint parfois la grosseur d'une pomme et ajoute que celle de la Commagène (contrée de Syrie) était la plus estimée. Il mentionne aussi une gale blanche, la plus mauvaise, qui croît sur le rouvre (*robur*) et que l'on reconnaît aux trous qui ont laissé passer l'insecte. Mais nous savons que la galle noire ou vert olive et la gale blanche ou brun jaunâtre, ne constituent qu'une seule et même galle à divers degrés de maturité.Pline parle encore d'autres espèces de galles, croissant sur le chêne ou sur les espèces voisines.

Hippocrate mentionne une Galle du Frêne qui, absorbée avec du vin, était très diurétique et guérissait les douleurs de la matrice.

Toutes ces galles d'après Galien et Dioscoride étaient astringentes. Pulvérisées elles empêchaient les excroissances de chair de croître, guérissaient les fluxions des gencives, les ulcères des lèvres. Brûlées sur des charbons, puis éteintes, dans du vin, du vinaigre, elles devenaient hémostatiques. En boissons, en lavements, elles étaient utilisées contre les fluxions, les inflammations de la matrice, la dysenterie ; en un mot elles étaient utiles, pour tout ce qui avait besoin d'être séché ou resserré. Le milieu de la

Galle mis dans le creux d'une dent, calmait les douleurs. Infusées et incorporées avec du vinaigre elles noircissaient les cheveux.

ABEILLES. Aristote. — *Histoire des Animaux*, trad. de Barthélemy-Saint-Hilaire. Paris, Hachette, 1883, liv. V, ch. 19, § 4, 7 ; liv. IX. ch. 27, § 30, 38-39.

Columelle. — *Les Agronomes latins*, trad. Nisard, Paris, Firmin-Didot, 1877, liv. 3, ch. 16 liv. 9. ch. 4, 13.

Dioscoride. — Edition Kühn. liv. 2, ch. 101 à 106, p. 229 à 233 ; trad. du Pinet, liv. 2, ch. 75 à 77, p. 170 à 172 ; liv. 6, ch. 8, ch. 41, p. 589.

Hippocrate. — Trad. Littré, t. 7, p. 44, 54.

Moulé (Léon). — La faune d'Homère, *Mémoires de la Société Zoologique de France*, année 1910, p. 195. — Les Fraudes pharmaceutiques dans l'Antiquité. Extrait du *Bulletin de la Société d'Histoire de la Médecine*, 1920. t. XIV, p. 199.

Palladius. — Agronomes latins, *loc. cit.*, liv. 4, ch. 15.

Pline. — Trad. Littré, Paris, Firmin-Didot 1883, liv. 11, ch. 24 ; liv. 14, ch. 11 ; liv. 20, ch. 14, 51, 91 ; liv. 21, ch. 44 à 46 ; liv. 22, ch. 51 à 55 ; liv. 23, ch. 23, 80 ; liv. 29, ch. 31 ; liv. 30, ch. 20 (2), 33 ; liv. 32, ch. 16.

Railliet. — Eléments de zoologie médicale et agricole. Paris, Asselin Houzeau, 2e édition, 1895, p.

Virgile. — Géorgiques, liv. 4, v. 1.

Xénophon. — Œuvres complètes, trad. E. Pessoneaux, Paris, Charpentier, 1873, Anabase,, liv. 4, ch. 8.

FOURMIS. Pline. — Trad. Littré, *loc. cit.*, liv. 29, ch. 29 (2), ch. 39 ; liv. 30, ch. 10, 46.

CYNIPS. Galles, Dioscoride.— Ed Kühn, liv. 1, ch. 146, p. 137-138 ; Trad. du Pinet, liv. 1, ch. 123, p. 92.

F. A. Fluckiger et Daniel Hanbury. — *Histoire des drogues d'origine végétale*. Paris, Doin, 1878, II, 364.

Galien. — Ed. Kühn, liv. 1, ch. 6 et 7.

Hippocrate. — Trad. Littré, *loc. cit.* De la nature de la femme, t. 7, p. 350, 366, 392.

Pline. — Trad. Littré. *loc. cit.*, liv. XVI, ch.9, 10.

UNE ANNONCE MÉDICALE DE PÉTROLE EN 1480

Par le Dr Arnold C. KLEBS

La pièce ci-jointe (1), dont je dois la connaissance à M. le Dr Martin, archiviste de l'Etat de Genève, est une annonce médicale d'un pétrole italien, laquelle a été publiée en 1480, sans nom d'imprimeur et sans indication du lieu de l'impression (c'est très probablement Genève). Cette réclame est imprimée en caractères gothiques au recto d'un feuillet haut de 35 centimètres et large de 22, dont le tiers supérieur est occupé par une gravure sur bois, représentant un chirurgien en train d'appliquer un topique sur une blessure du front à un homme nu et assis dans une chaise.

Le pétrole recommandé appartient au duc de Ferrare et provient d'une montagne appelée Montesible. Il a toutes sortes de vertus, lesquelles sont attestées par Avicenne, Mésué, Sérapion, Platearius, Cassius Félix, etc., et il est aussi efficace pour l'usage interne que pour l'usage externe.

A l'époque où cette annonce était faite, le pétrole figurait dans tous les traités de matière médicale et de thérapeutique, entre autres dans *l'Arbolayre*, *le Grant Herbier en françois*, *l'Hortus sanitatis*, etc.

Voici le texte de cette annonce :

A tous ceulx que ces presentes lettres verront Salut sçauoir faysons Comme moy Guyllaume Grangier Licencié en loix Notaire apostolique et secretayre de monsigneur le Duc de Ferrare certifie par le commandement de mondict seigneur duc de Ferrare que ceste huylle nommée Petroleon laquelle

(1) Cette pièce se trouve à Genève, dans les Archives d'Etat. Elle a déjà été signalée par M. Théophile Dufour.

sourt dune Montagne ou Roche par la voulenté de dieu et nostre dame. Laquelle montagne se nomme *Montesible* assise à cinq journees de Romme. Laquelle huylle mondict seigneur de Ferrare a fait experimenter par plusieurs grans docteurs en medicine tant de Romme comme de Naples et de Bouloigne lequels medecins on trouvee ladicte huylle fort utile et proffitable contre les maladies froides que peuvent venir aux corps humains. Ainsi comme il apparait par les articles cy après ensuyuant faictes et eomposees par les dicts docteurs affin de demonstrer les grans et nobles vertus et propriétés de la dicte huylle.

Et premierment dict Auicenne au second livre de son Canon ou propre chappitre *de Petroleo* que ceste huylle est chaulde et seiche iusques au quart degré et est subtile résolutive apperitive des oppilations et estoupements du corps dont viennent souvent grans maladies. Elle est moult proffitable à la douleur des hanches nommé seraticque (1) et à toutes douleurs de ioinctures quant elle vient de cause froide quant on en frotte les hanches et aultres lieux malades devant le feu au soir et au matin.

Pareillement la dicte huylle vault aux douleurs, et sourdesse des oreilles mais quils ne soient sourds de nature procedans de cause froide en mettant dicelle huylle deux ou trois gouttes dedans les oreilles et ung peu de coton au soir quant on se va coucher

Item ceste huylle vault a la taye des yeuls et à leaue qui descend aux yeulx en distillant ung petit dedans loeil et puis mettre ung petit drappeau de linge mouillé en eaue posé comme dessus.

Item elle vault contre une maladie du poulmon nommee Asmetique passion c'est à dire deffault ou difficulté dalaine et à la toux ancienne en prenant une dragme de ceste huylle avec deulx onces de eaue de ysope tiede.

Item elle appaise les douleurs du ventre comme colique passion, yalicques tortions des bouyaulx et aultres senbables douleurs.

Item boire une dragme de ceste huylle consumme et de gaste les ventosités de la vessie et oste la froidure de la matrice aux dames et par ainsi les dispose à conception, mais il en est de deux manières cest assavoir de la blanche et de la noire dont la blance est la meilleur comme cestecy (?).

Item dicelle dist Mesué lévangeliste des medecins que les

(1) *Sératicque*, faute pour *Sciatique*.

anciens philosophes sont convenus par rayson et experience que ceste huylle a des operations secretes et lappellent *oleum secretorum iuvamentorum*. Les aultres appellent huylle divin les aultres huylle de sapience les aultres huylle benedicte les aultres huylle saincte et tous ces noms procedent des grans



propriétés et vertus quelle a et est ceste huylle naturelle de laquelle est à propos et est trouvee es lieux sulphurieulx et es resudes dune pierre pour laquelle cause est appellee *Petroleon* et est engendree quant la gresse de la terre et de leaue par actions de chaleur est convertie en parties resudes et ceste



¶ A to⁹ ceulx q̄ ces p̄sentes lettres verrõt ou orrõt Salut/scauoir faysons Nous

huylle selon le dict docteur a vertus calefactive resolutive penetrative consummative des superfluités.

Item elle est bonne a Epilence que on appelle le mal sainct Jehan en frottant la nucque au soir et au matin et en prenant une dragme au matin avecques deux onces deane de saulge.

Item elle vault a Paralisie en frotant la nucque dicelle chaulde et les parties blessées.

Item elle vault aux gens oblyeux ou ayant faulte de mémoire par habondance de flumes en usant dicelle comme dessus.

Item elle vault à la douleur de la rate, des rains et de la vessie de la matrice des ioinctures du dos et des genoulx et gouttes froides des pieds des yeulx quant procedent de froid en frotant les dictz lieux dicelle chaulde au soir et au matin et en beuvant dicelle comme dict est.

Item dicelle dist Serapion à son serviteur quelle a les propriétés dessusdictes et dist quelle est des grans secrets des philosophes.

Item elle vault à rongnes dartres et a playes faictes de cousteaulx elle incarne et consolide les dictes playes.

Item appert que cestuy huylle a vertus contre maladies procedans des causes froides car si vous prenez quattre gouttes dicelle et les mettez dedans ung voyrre de eaue froide et alume le dicte lieu et elle ardra. Parquoy appert quelle est très chaulde et puissante.

Item elle vault et est bonne contre toute morsure de beste venimeuse prenez de ladicte huylle et la mixtionnez avecques du vinaigre et les faictes boulir ensemble et en frotez la playe elle tyrera dehors et garde denfler ladicte playe.

Item plus dict Plataire Ecassius (*sic*) felix en son *Circa instans* ou chappittre *de Petroleo* ensemble toutes les vertus devantdictes que cest ung souverain remeyde contre la pierre quant vous prendrez de la pouldre de la pierre qui se nomme *Lapis lincis* que vous trouverés chiefs les apoticaires et les boullir un peu ensemble et puys le gecter par la verge en la vessie avec une seringue elle rompt et degaste la pierre combien quelle est dure grosse et confermee. Mais avant cela on doibt estuver deux ou trois jours le lieu autour de la verge deaue de coction de malves avec huylle dolive pour remolir la pierre et eslargir et ouvrir les voyes et conduicts de la vessie et de la verge par là où la pierre debvra passer. Et si on ne trouvoit poinct de ladicte pouldre on pourroit prendre quelque chose convenant au cas en reprimant ung peu la chaleur de la dicte huylle comme est eaue darcacange(1) ou autres semblables

(1) *Arcacange*, alkékenge.

Item est à noter que quant vous prendrez de ceste huylle on la doibt prendre avec quelque eaue froide et moite comme eaue de Cicorée buglose ou eaue de Cherfeuil et semblables.

Item elle vault et est bonne contre toutes douleurs de dents quant on prend de la dicte huylle chaulde et en frotez la joe en prenant ung peu de coton et le boutez dedans la dicte huylle chaulde et le boutez sur la dent qui faict mal.

Item la dicte huylle vault contre la fieuvre qui est dedans le corps de la personne quant on prend une dragme avecques deux onces deaue dandive ou dysope quant la fieuvre veult prandre en boyre et frotez lestomac et les rains de ladicte huylle chaulde toute pure.

Item elle vault contre la douleur du stomach quant la personne se send enfroidie ou reprins et plain tellement quil na point dapetit de manger prenez de ladicte huylle et en frottez la poictrine dicelle chaulde le soir quant vous irés coucher et vous vos trouverez bien le landemain.

Item elle vault et est tresbonne allencontre les vers des enfans et de toutes gens en se frottant le crottet (2) de la poictrine avec ladicte huylle chaulde.

Item les choses dessus escriptes sont veritables et esprouvees par la forme et manière que dessus est dict.

En tesmoing de Nicolas basset Capitaine de ladicte montaigne Messire Francoys arioste docteur en medecine de la cité de Ferrare et messire Jehan vaïlam docteur en loix et conseillier dudict seigneur de Ferrare et moy Guilliaume Grangier ay signé ces presentes par le commandement de monditseigneur. Le sixieme jour du moys de May. Lan Mil quatre Cens quatre vingts. Donné par copie extraict du propre original.

Laus deo. Amen

A ce propos, M. le Dr Delaunay rappelle que Pierre Belon a décrit les sources italiennes de pétrole dans son *De admirabili operum antiquorum et rerum suspiciendarum praestentia*, publié à Paris en 1553 (fol. 44-48), et que le *Montesible* de cette annonce pourrait bien être identifié avec le *Monle Zibito* de Belon.

(1) Crottet, creux.



BIBLIOGRAPHIE

COMPTES-RENDUS

Henri SAINTIN. — CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DE L'HÉMOSTASE CHIRURGICALE : LES ORIGINES DE LA TORSION DES ARTÈRES (Paris, Amédée Legrand, 1922, in-8° de 46 pp.).

Le travail de M. Saintin est un historique de la torsion des artères depuis ses origines jusqu'au milieu du XIXe siècle, c'est-à-dire jusqu'à l'époque de sa rénovation par des chirurgiens soucieux, pour assurer la réunion immédiate des plaies, de ne laisser aucun corps étranger entre les lèvres de leurs incisions. Sa réapparition, à cette date, dans la technique chirurgicale fut marquée par d'ardentes contestations de priorité et même de violentes polémiques. M. Saintin a suivi dans la presse médicale contemporaine les phases de ce procès qui mit aux prises Amussat, Velpeau et Thierry : une étude attentive et un examen impartial des pièces du litige lui font porter une sentence qui diffère de l'avis généralement exprimé. Et il semble bien que M. Saintin ait raison et que ce soit à Velpeau que revienne la priorité de l'hémostase par torsion des artères.

Ou, du moins, de sa rénovation : car elle est très explicitement mentionnée pour la première fois, par Rufus d'Ephèse, à la fin du Ier siècle après Jésus-Christ. M. Saintin discute de façon très serrée cette question de la première mention de la torsion des artères : il nous montre qu'elle n'est pas dans Hippocrate, comme on a voulu l'établir, et qu'elle est antérieure à Galien, à qui on l'attribue généralement. Il précise à ce sujet ce que plusieurs auteurs, Lisfranc entre autres, avaient pressenti, et ce que je me proposais d'établir un jour en juxtaposant le texte de Galien et le texte jusqu'ici inédit d'Aétius, à savoir que « c'est à Rufus d'Ephèse qu'il faut

« attribuer la paternité de tout ce que l'histoire met sur le « compte de Galien, sur ce chapitre de la technique chirur- « gicale ». J'ajouterai qu'il convient d'aller plus loin et d'accuser Galien de plagiat: tout son chapitre sur l'hémostase n'est qu'une copie quasi littérale du chapitre de Rufus qu'Aétius nous a conservé dans son XIVe livre.

Puis M. Saintin passe en revue les différentes mentions de la torsion des artères qu'il a pu relever dans la littérature chirurgicale. Il nous avertit que, n'ayant point tout lu, il ne saurait avoir la prétention d'être complet. Du moins, sur ce qu'il dit il n'y aura pas à revenir : on pourra compléter son travail, je doute qu'il y ait à y reprendre. Il faut louer en effet M. Saintin d'avoir étayé chacune de ses affirmations d'une référence exacte, complète et précise, et de nous avoir donné à la fin de sa thèse une bibliographie rédigée avec soin et qui puisse servir. Tout cela est d'une conscience que l'on ne rencontre pas souvent dans les travaux analogues soumis à l'approbation de la Faculté. Jean AVALON.

JONATHAN WRIGHT. — THE PSYCHIATRY OF THE GREEK TRAGIC POETS IN ITS RELATION TO THAT OF HIPPOCRATES. (Extrait de *The Journal of Nervous and Mental Disease*, Vol. 54, n° 6, décembre 1921, paginé 481-492).

Dans cette intéressante étude l'auteur étudie les notions psychiatriques d'Eschyle et d'Euripide et les compare à celles qui a exposées Hippocrate dans les traités *De la Maladie sacrée* et *Des Airs, des Eaux et des Lieux*. J. A.

H.-P.-J. RENAUD. — RECHERCHES HISTORIQUES SUR LES ÉPIDÉMIES AU MAROC. LA PESTE DE 1799, D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS. Extrait de *Hespéris*; *Archives Berbères et Bulletin de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines*, 2e trimestre 1921, paginé 160 à 182.

A l'époque où la grande épidémie de peste, que nous a fait connaître Desgenettes, décimait notre armée d'Orient, une épidémie de nature identique sévissait au Maroc qu'elle dépeupla au point de bouleverser profondément les conditions sociales et économiques du pays. D'où venait le fléau, qu'elle en était la nature exacte, comment et jusqu'où s'étendit-il, c'est ce que l'auteur s'est attaché à établir à l'aide de la relation d'un témoin oculaire, James Grey Jackson, consul anglais à Mogador, de la correspondance consulaire du Maroc, encore inédite, et de quelques documents marocains. En comparant les divers témoignages qu'il a pu recueillir, il démontre que l'épi-

démie qui apparaît en février 1799 dans la région de Melilla, puis à Fez et à Rabat en avril-mai, fut non pas une reviviscence d'un foyer antérieur, mais une peste d'importation. Le Maroc fut très vraisemblablement infecté par l'introduction en fraude de marchandises « tirées clandestinement de la quarantaine à laquelle on les avait assujetties ». Quelques exemples montrent bien la violence du fléau : Fez eut 65000 victimes, Rabat 20000 sur moins de 30 000 habitants ; un détachement de 1200 soldats envoyé à Taroudant dans le Sous, fut réduit en moins d'un mois à 2 hommes. Il semble bien, d'après les notes que Jackson a jointes à son récit et qui sont de véritables observations médicales, que les deux formes, bubonique et septicémique y furent communément observées.

On trouvera bien d'autres renseignements d'un très haut intérêt dans ce travail où M. Renaud a multiplié les preuves de son érudition en matière marocaine, de sa patience de chartiste et de son talent d'historien. Jean Avalon.

Relevé bibliographique des travaux médico-historiques parus récemment dans les publications périodiques

---

Dr Sonnié-Moret. *L'église Saint-Côme de Paris*, Bull. de la Soc. médicale de Saint-Luc, Saint-Côme et Saint-Damien, juin 1922, p. 165-174. — La paroisse de Saint-Côme relevait de l'abbaye Saint-Germain. Edifiée en 1210, l'église s'élevait à l'entrecroisement des rues de la Harpe et des Cordeliers, au coin du Boulevard Saint-Michel et de la rue de l'Ecole-de-Médecine actuelle. Terminée en 1212, elle ne fut dédiée que le 20 octobre 1426, et son portail subit quelques remaniements vers la fin du xvie siècle. Un reliquaire y renfermait la mâchoire de Saint-Côme; des personnages célèbres, l'intendant Claude Bazin de Bezons, le maréchal Jacques de Bezons, l'avocat général Denys Talon y furent inhumés ; une stèle y commémorait le souvenir de la Peyronie et la communauté des chirurgiens y possédait un banc à ses armes. La paroisse était pauvre, encore qu'elle comptât d'illustres fidèles : quand Marie de Médicis logeait au Luxembourg, elle offrait le pain bénit à Saint-Côme. Le premier lundi de chaque mois, les chirurgiens donnaient aux pauvres des consultations gratuites sous le porche de l'église, obligation renouvelée et confirmée par l'ordonnance royale de janvier 1544. Bientôt, les maîtres

firent bâtir, pour abriter les patients, des « charniers » qui bénéficièrent d'une rente de 50 livres léguée en 1554 par Nicolas Langlois, prévôt. Ce local fut agrandi à diverses reprises. Mais ce voisinage donna lieu à des contestations multiples avec les marguilliers, contestations qu'assoupit une transaction du 3 octobre 1716. La paroisse fut supprimée en 1790, l'église vendue le 12 nivôse an V, et abattue en 1836.

R. Labruyère. *Saint-Côme et Saint-Damien, patrons des chirurgiens, ibid*, p. 175-182. — Côme et Damien, d'origine arabe, exerçaient la médecine et la chirurgie en Syrie, au temps de Dioclétien, et, traduits devant le proconsul Lysias, furent mis à mort pour la foi chrétienne à Egée en Cilicie, vers l'an 287. Leurs reliques remises à Jean de Beaumont, seigneur de Luzarches, furent déposées par lui, à son retour de la croisade dans l'église de Luzarches, le 8 mai 1170. En 1180, Jean de Beaumont fit jeter dans l'enceinte de son château de Saint-Côme, les fondements d'une collégiale où les précieux ossements furent transportés en 1320, par les soins de Jeanne de Bourgogne, épouse de Philippe V le Long, laquelle présida en personne à la translation. A cette occasion, les deux confréries qui s'étaient formées sous le patronage des bienheureux martyrs, l'une à Luzarches, l'autre, dès 1268, à Paris, fusionnèrent. La nouvelle confrérie s'enorgueillit d'inscrire sur ses registres les noms de Charles, régent de France, en 1371; des rois Louis XI, Louis XIII (né le jour des SS. Côme et Damien) et Louis XIV. Pour attester l'union, deux maîtres chirurgiens, délégués par la confrérie parisienne, venaient chaque année, les 27 septembre et 28 octobre, assister à Luzarches à l'office divin et donner consultation aux pauvres. La collégiale fut supprimée en 1790, et plus tard démolie. La Révolution fit fondre les châsses, dispersa les reliques, qui avaient été déposées à l'église paroissiale le 13 janvier 1791. Ce qu'on en put retrouver après la tourmente fut replacé dans l'église : la châsse actuelle a été bénite le 28 septembre 1875.

D[r] Paul Delaunay.

Le Secrétaire général, Gérant,
Marcel Fosseyeux.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 2 DÉCEMBRE 1922

Présidence de M. le Dr G. Hervé.

Étaient présents : MM. Avalon, Barbé, Barbillion, Basmadjian, Billon, Brodier, Cavaillès, Chaumont, Cornillot, Dardel, Desnos, Dorveaux, Fosseyeux, Grimbert, Hahn, Jeanselme, Klebs, Laignel-Lavastine, Leclerc, Leri, Mauclaire, Molinéry, Neveu, Olivier, Perrot, Roché, Sevilla, Sieur, Solo-Lebovici, Tanon, Vinchon, Weisgerbeer.

Démission : M. le Dr E. Beluze.

Candidats présentés :

Mlle Henry Marthe (doctoresse interne des hôpitaux), 4, rue Huysmans (VIe), par M. le Pr Ménétrier et M. le Dr Sérieux ;

M. Philibert (docteur), 4, avenue Hoche (VIIIe), par MM. Boulanger et Dr Grigaut ;

M. Roblin (docteur), à Flamboin-Gouaix (S.-et-M.), par MM. Boulanger et Fosseyeux ;

M. Tasker (major Arthur N), Army médical Museum and Library, Washington, D. C., par M. le lieutenant-colonel Garrison et M. le Dr Wickersheimer.

Élections.— Le Bureau et les membres sortants du Conseil d'administration sont réélus pour 1923, par 77 voix, dont 42 votes par correspondance.

M. le Président associe la Société aux hommages rendus à M. le Dr Dorveaux dans une manifestation récente, où ses nombreux amis lui ont témoigné leur attachement et leurs sympathies.

M. le Secrétaire général communique une lettre de M. le Pr Andrea Corsini, faisant un appel en faveur de la Société italienne d'Histoire de la Médecine, dont il est le Secrétaire, et le président notre confrère, M. le Dr David Giordano ; il prie de lui adresser les adhésions Via de Bardi, 5, à Florence.

M. Laignel-Lavastine fait part des dons adressés à la Bibliothèque par MM. Moulé et Dorveaux.

A la demande de M. le Dr Tricot-Royer, il est décidé qu'une réunion de la Société internationale aura lieu le 6 janvier prochain.

M. le Dr Guiart envoie une note rectificative à l'article de M. le Dr Delaunay, sur le Musée Historique de la Faculté de Lyon : cette note sera insérée dans le *Bulletin.*

Communications. — M. K.-J. Basmadjian signale *une trouvaille de momies en Auvergne*, d'après le « Journal des Débats » du 10 septembre 1922. « Sous la direction de M. Audollent, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres de Clermont, des fouilles viennent d'être exécutées dans le cimetière gallo-romain de Martres-de-Veyre (Puy-de-Dôme). Outre des monnaies et des terres cuites on a mis à jour une dizaine de cercueils enfouis depuis près de deux mille ans. Les corps étaient, chose inouïe, en parfait état de conservation, ainsi que des vêtements et divers objets. On attribue cette inaltération des corps enfouis à des émanations d'acide carbonique. Les fouilles sont arrêtées pour l'instant, faute d'argent. Les archéologues d'Auvergne attendent le secours de l'État. »

M. L. Moulé présente un travail sur *le Folklore mé-*

dical de Pline, dont l'œuvre est une mine inépuisable pour les Folkloristes. Il traite d'abord des amulettes d'origine animale employées contre le mauvais œil, comme préservatifs de certaines maladies et souvent même à titre curatif. Il passe en revue les diverses parties employées le plus souvent à cet usage : calculs, cervelle, cœur, poils, plumes, dents, intestins et leur contenu, yeux, os, pattes, portions de peau, pierres trouvées dans le corps, poumons, rate, etc... Il examine ensuite les animaux qui, par leur faible volume, ont pu être employés en entier et portés sous forme d'amulettes, savoir : parmi les chordés, la musaraigne, les grenouilles, les lézards et quelques serpents, certains poissons ; parmi les mollusques l'Aplysie dépilante ; dans l'embranchement des arthropodes, quelques insectes, la punaise, la tique et surtout le scarabée, objet de la vénération des anciens Egyptiens, etc...

M. Avalon donne quelques détails complémentaires sur la note de M. le Dr Génévrier, concernant la représentation *d'un miracle de Saint Côme*.

M. le Pr Ménétrier lit un travail sur le *centenaire de la suppression de la Faculté de Médecine en* 1822.

M. le Dr Klebs (de Nyon) présente des photographies de l'œuvre pré-vésalienne de Jean-Baptiste Canano : *Musculorum humani corporis dissectio*, publiée à Ferrare très probablement avant sa *Fabrica* qui est de 1543. Seule la première partie de l'ouvrage a parue, traitant des muscles du bras avec 27 cuivres. Le livre paraît être excessivement rare ; on ne cite que trois, ou peut-être quatre exemplaires (1).

M. Klebs présente aussi un fac-similé d'un incunable médical peu connu : *Tractatus contra pestilentiam thenasmonem et dissinteriam*, par Thomas Le Forestier, et imprimé par le proto-typographe de Rouen, Guillaume Le Telleur, le 18 décembre 1490. Le fac-simile provient de l'exemplaire d'Upsal

(1) Sur la vie et l'œuvre de Canano (1515-1579) voir l'article de Paul Fabre (de Commentry), dans *le Centre médical et pharmaceutique* (3e année, 1897-98, p. 48 et 97).

Une nouvelle édition de cet ouvrage a été publiée à Rouen en 1909, par le Dr G. Panel. Ce traité a une très grande importance dans la littérature épidémiologique de la peste connue sous le nom de *sudor anglicus*, dont Le Forestier a pu observer la première apparition en Angleterre, où il séjournait en 1485.

La séance est levée à 6 heures.

NOTE SUR LE MUSÉE HISTORIQUE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE LYON

Par les Prs LACASSAGNE et GUIART.

Dans le dernier numéro du *Bulletin de la Soc. française d'Histoire de la Médecine* (t. XVI, nos 7 et 8, juillet-août 1922, p. 281), M. le Dr Delaunay croit devoir exercer son esprit sarcastique sur le Musée d'Histoire de la Médecine de Lyon. Nous ne voulons pas entrer dans une polémique, mais nous tenons à rétablir les faits.

Le concierge de la Faculté de Médecine de Lyon connaît parfaitement le Musée d'Histoire de la Médecine. Mais M. le Dr Delaunay est venu à Lyon durant les grandes vacances, à une époque où la Faculté est fermée, comme toutes les Facultés de France et de l'étranger, et où le concierge lui-même est en congé. Il est remplacé, durant cette période, par différents garçons de laboratoire, qui ont parfaitement le droit de ne pas connaître le Musée d'Histoire de la Médecine et n'ont pas qualité pour le faire visiter.

Le Musée, comme tous les autres Musées et laboratoires de la Faculté, reste donc et restera fermé pendant la période des vacances. Mais pendant toute l'année scolaire, l'un des trois conservateurs (Pr Lacassagne, Pr Guiart ou Dr Mollière) se tient, deux matinées par semaine, à la disposition des visiteurs et des travailleurs et les autres jours il est possible de visiter en s'adressant au laboratoire de Parasitologie. De temps en temps des visites publiques sont dirigées par l'un de nous (Pr Guiart) dans le Musée. La Société de Pharmacie de Lyon y tient ses séances et on vient d'installer l'éclairage électrique pour que d'autres Sociétés puissent y tenir aussi les leurs.

Le Musée, fondé par l'un de nous (Pr Lacassagne) avec ses collections personnelles, auxquelles sont venues se joindre des dons, est, avant tout, un musée local et il a le grand mérite d'exister depuis vingt-deux ans. M. le Dr Mollière a publié à son sujet un article illustré dans le journal *Æsculape* de mai 1912; il comprend six salles et nous nous occupons d'en donner le catalogue.

L'initiative de la Faculté lyonnaise nous paraît plutôt digne d'encouragements, puisqu'elle a pu réaliser depuis longtemps ce que des Facultés plus puissantes n'ont pu faire, et nous regrettons qu'une attaque, aussi inattendue qu'injustifiée, ait pu trouver place dans le *Bulletin de la Société française d'Histoire de la Médecine.*



LES DÉCOUVERTES DE WALÆUS SUR LA CIRCULATION DU SANG

Par le Dr G. Arbour STEPHENS.

Johannes Walæus était professeur de médecine à l'Université de Leyde vers le milieu du xviie siècle.

C'était le moment où l'Université était à l'apogée de sa gloire, et où c'était un grand honneur que d'être compté au nombre de ses professeurs, à côté de Grotius, Descartes, Scaliger, Arminius et d'autres, qui attiraient à Leyde les élèves les plus brillants de tous les coins de l'Europe.

Comme professeur de médecine, Walæus s'intéressait beaucoup à la découverte récemment faite par l'illustre Anglais, William Harvey, de la circulation du sang. Pour confirmer cette théorie qui n'avait pas trouvé un assentiment universel, il fit de nombreuses expériences sur des animaux vivants, tels que les chiens, chats, lapins, singes, et même sur la baleine pour démontrer que le cœur n'a que deux ventricules, au lieu de trois comme l'avait déclaré Aristote.

Ces expériences en font un pionnier de la vivisection, quoiqu'on dise qu'Alcmæon de Croton au ve siècle et Galien l'avaient déjà devancé. Walæus expose les résultats de ses expériences dans deux lettres qu'il envoie à Bartholin, professeur d'anatomie à l'Université de Copenhague en l'an 1640 (1). Non seulement il cite des faits à l'appui de la théorie de Harvey, il va encore plus loin et fait des déductions

(1) Johannis Walæi, *Epistolæ duæ de motu chyli et sanguinis ad Thomam Bartholinum, Casp. filium.*

qui anticipent de près de 300 ans sur beaucoup d'études soi-disant modernes sur le cœur.

Il examine la cause du mouvement de la circulation du sang et en conclut que le sang ne se meut pas de lui-même, mais qu'il est poussé en avant dans les vaisseaux. Qu'est-ce qui le pousse? quel en est le mécanisme? Voilà les questions dont il cherche la solution.

Il nous dit: « Le sang est poussé par la veine-cave dans l'oreillette droite du cœur, ainsi que j'ai constaté dans la dissection des animaux vivants. Chaque mouvement a toujours un point de départ et pour le trouver j'ai enlevé à la veine-cave le ventricule et l'oreillette dans des animaux vivants et j'ai observé que même alors la veine-cave se resserrait et à chaque contraction chassait un peu de sang. La veine-cave a certaines fibres musculaires, en général près du cœur. Or c'est près du cœur que le mouvement de la veine-cave est le plus évident. »

En 1908 Sir James Mackenzie dit: « Il y a peu de temps on n'avait pas encore trouvé de traces du Sinus venosus. Keith et Flack ont bien décrit un petit nodus de tissu, le nodus sino-auriculaire, à l'entrée de la veine-cave supérieure. Ce tissu consiste en fibres délicates et pâles, légèrement striées. »

En 1913 Sir Tomas Lewis nous dit: « L'onde de contraction a son point de départ dans une masse de tissu, petite et nouvellement découverte, le nodus sino-auriculaire, qui se trouve enfoncée dans l'extrémité supérieure et antérieure du Sulcus terminalis ».

Il est intéressant de remarquer que ce qu'on appelle au xxe siècle « nouvellement découvert » était déjà connu de Walæus en 1640.

Qu'on considère maintenant le sujet de la fibrillation auriculaire si discuté aujourd'hui par les cardiologues.

Mackenzie écrivant en 1908 dit: « Mon attention fut attirée pour la première fois vers 1890 sur cette condition physique comme une entité séparée et définie. »

Vers la même époque Lewis écrit: « Les parois de l'oreillette se trouvent dans la position diastolique: la paroi est en général fixe, mais après avoir soigneusement examiné le muscle on observe une condition extrêmement active, il paraît plein de mouvement; il y a des élancements rapides, minuscules mais constants ou des mouvements ondulatoires dans une multitude de petits points sur la surface. »

Qu'en dit Walæus en 1640? « Mais l'impulsion dans les deux oreillettes et dans les deux ventricules a lieu en même temps, sauf dans les animaux prêts à mourir, alors que nous avons observé que les deux oreillettes et les deux ventricules ne battent pas en même temps. Mais lorsque le sang est ainsi poussé dans le ventricule, le cœur n'a pas de mouvement qui soit visible à l'œil; en mettant pourtant le doigt sur le cœur nous sentons entrer quelque chose dans le ventricule et nous avons observé que l'oreillette s'est resserrée 70 ou 100 fois avant que le ventricule se soit resserré ».

Une étude aussi précieuse ne place-t-elle pas Walæus parmi les cardiologues les plus éminents?

Nous concluons en citant une phrase exprimée par Walæus qui mérite bien l'attention: « Dans la veine-cave il y un certain dépôt de sang où le sang est accumulé à des fins ultérieures, quand il est plus abondant, au lieu de l'obliger à rentrer tout entier dans le cœur ».

UN MÉDECIN DU XVIIIe SIÈCLE : GILCHRIST PRÉCURSEUR DE FORLANINI

Par Jean AVALON.

Le traitement de la tuberculose pulmonaire par le pneumothorax artificiel, conçu et proposé par Forlanini en 1882 et réalisé par lui en 1894, commençait à peine de rallier de nombreux suffrages qu'on en discutait déjà l'originalité et qu'on signalait des précurseurs.

A vrai dire, Forlanini lui-même, au cours d'une discussion sur la priorité de cette méthode, faisait connaître que, bien avant lui, Carson, de Liverpool, avait compris l'importance de la compression du poumon par le pneumothorax provoqué et l'avait étudiée chez l'animal (1).

Un article de MM. Piéry et Roshem (2), dans le « Lyon Médical » du 15 janvier 1911, expose dans tous ses détails l'origine de cette conception thérapeutique, qu'ils font remonter à Carson : je le résumerai brièvement.

Carson qui paraît, de par ses travaux, avoir été surtout un physiologiste, nous a laissé deux mémoires importants. L'un, de 1819 (3), traite de l'élasti-

(1) Forlanini. — Di una questione di priorita intorno al pneumotorace artificiale nella cura della Tisi pulmonare e del meccanismo della sua azione. (Rivista delle publicazioni sul pueumotorace terapeutico, Pavia, 1910, n° 10).

(2) Piery et Roshem. — Deux précurseurs de Forlanini : Carson (1822) et Ramagde (1832). (*Lyon Médical*, 15 janvier 1911, p. 125.)

(3) Carson. — On the elasticity of lungs. (Mémoire lu par Th. Yung à la Société Royale de Londres le 25 nov. 1819 ; inséré dans « Essays physiological and pratical », Liverpool 1822.)

cité du poumon, connue toutefois depuis longtemps, mais que nous voyons pour la première fois mesurée expérimentalement et dont l'importance dans la respiration et la circulation pulmonaire est pleinement mise en évidence (1).

Le second, de 1821 (2), expose les conceptions de Carson sur le traitement des cavernes et des abcès pulmonaires. Après avoir relaté la réalisation du pneumothorax expérimental chez le lapin, Carson y étudie l'action de l'élasticité pulmonaire sur les lésions du parenchyme. Cette élasticité, constamment mise en jeu par le vide pleural, tend à éloigner l'un de l'autre les bords des solutions de continuité et rend la cicatrisation de ces lésions très lente et très difficile. Il est évident, conclue-t-il, que, si l'on met le poumon en collapsus, on place les lésions dans de bonnes conditions de guérison.

MM. Piéry et Roshem pensent que Carson resta dans le domaine théorique. C'est quelques années après lui que Ramagde, praticien et non plus physiologiste, opéra sur un homme phtisique et non plus sur un animal sain. Dans son « Traité sur la Consomption pulmonaire » (3), qui parut en 1832, il insiste à plusieurs reprises sur la nécessité de réaliser la compression du poumon pour permettre le rapprochement des parois de l'ulcère et favoriser la guérison. Parmi les observations consignées par Ramagde, il en est deux qui paraissent relater des

(1) D'Arsonval. — Recherches théoriques et expérimentales sur le poumon. (Thèse de Paris 1877.)

Valsalva, Morgagni, Haller puis Magendie ont entrevu l'aspiration thoracique, mais cette action était considérée comme une simple curiosité et son interprétation scientifique remonte à Barry (1825) ; les travaux scientifiques précis apparaissent avec Donders (1853). On voit toutefois qu'avant Barry lui même, Carson eut une compréhension nette de la signification physiologique de l'élasticité pulmonaire et qu'en tout cas il est le premier qui évalua en chiffre cette dernière. (D'après Piéry et Roshem.)

(2) Carson. — On lesions of the lungs. (Mémoire lu en 1821 à la Société de Liverpool ; inséré dans « Essays physiological and practical ».)

(3) Ramagde. — Traité sur la nature et le traitement de la consomption pulmonaire, trad, française par H. Lebeau, Bruxelles, 1836.

opérations de pneumothorax provoqué suivies d'amélioration : la première ne fut qu'involontaire et la conséquence d'une erreur de technique, mais la seconde fut bien pratiquée intentionnellement.

MM. Piéry et Roshem font en outre remarquer qu'on pourrait à la rigueur soutenir que ces deux précurseurs de Forlanini ont, à leur tour, eu des précurseurs; ils rappellent que Baglivi a rapporté le cas de soldats tuberculeux guéris à la suite d'une plaie pénétrante de poitrine reçue sur le champ de bataille.



C'est donc à 1819 et même à 1821 qu'il faudrait, d'après eux, fixer l'origine de l'application du pneumothorax artificiel au traitement de la phtisie pulmonaire.

En réalité, il faut remonter plus haut encore. Nous trouvons cette thérapeutique clairement conçue et préconisée dès 1757 par un médecin anglais, Gilchrist, qui avait fait une partie de ses études en France et pris son diplôme à Reims (1).

Il ne semble pas qu'il l'ait mise en pratique, l'idée qu'il se faisait de la nature des abcès tuberculeux ne lui laissant pas entrevoir des chances sérieuses de réussite.

Ce qu'il en dit tient en quelques lignes d'une note de son ouvrage, dont trois éditions successives et une traduction en français montrent assez le succès : « Utilité des voyages sur Mer pour la cure de différentes maladies et notamment de la consomption » (2).

Au chapitre VII, qui traite « de la consomption », il vient d'expliquer que le peu de succès des ressources utilisées dans le traitement des ulcères du

(1) Gilchrist, Ebenezer, né à Dumfries en 1707, étudia la médecine à Edimbourg, à Londres et à Paris ; il prit ses grades à Reims. En 1732, il revint à Dumfries où il exerça jusqu'à sa mort en 1774.

(2) Gilchrist. — The use of sea voyages in Medicine. 2e ed , London, 1757, in-8°, XIII-186 pp. (La première édition est de 1756). — 3e edit. : Londres, 1771.

Gilchrist. — Utilité des voyages sur mer pour la cure de différentes maladies et notamment de la consomption... trad. de l'anglais... par M. Bourru, Londres et Paris, 1770, in-12, XX-352 pp.

poumon, tient non pas seulement, comme on l'écrivait partout alors, « au mouvement continuel de la partie, mais à la mauvaise disposition des ulcères eux-mêmes » ; et voici ce qu'il ajoute :

« Si ce n'était que le seul mouvement de la partie, comme on le dit, qui s'opposât à la guérison et à la cicatrice de l'ulcère, supposé que le poumon ne fut ulcéré qu'en un de ses lobes, on pourrait remédier à cet obstacle par une opération pareille à celle qu'on fait dans le cas de l'empyème. On ferait une ouverture à la poitrine du côté où est la maladie. On sait que sitôt que l'air est introduit dans une des cavités de la poitrine où sont logés les poumons, le lobe de ce côté s'affaisse sur-le-champ et n'a plus de jeu : l'autre lobe alors fait seul l'office de la respiration. On entretiendrait cette communication de l'air extérieur avec la cavité de la poitrine où gît la maladie, jusqu'à ce que la nature, aidée par des remèdes internes, eut pu procurer la cicatrice de l'ulcère, ce qui ne serait pas fort long, supposé toujours que le vice fut local et non habituel, ou répandu par toute l'habitude du corps ».

*
* *

Le nombre incommensurable d'ouvrages relatifs à la tuberculose pulmonaire suffit à expliquer que ce passage ait échappé à l'attention de M. Piéry, à qui nous devons des études très poussées sur l'histoire de la phtisiothérapie (1). Je dois de le connaître au vieux Dictionnaire des Sciences Médicales en 60 volumes, qu'on consulte toujours avec fruit : en son article « Phtisie », Maygrier consacre quelques lignes à l'opération proposée par Gilchrist « que son inutilité et son danger, dit-il, doivent faire rejeter pour jamais du domaine de l'art ».

(1) Piery et Rémy. — La Phtisiothérapie dans l'Antiquité.
Piery et Sarrazin. — La Phtisiothérapie en Occident pendant le moyen âge et les Temps modernes.
Piery et Roshem. — La Phtisiothérapie au xixe siècle.
Ces trois articles ont paru dans *la Revue de médecine*, de 1911.

DE LA DÉGÉNÉRESCENCE DE LA RACE CAROLINGIENNE ET DE SES CAUSES PATHOLOGIQUES

Par E. JEANSELME, Membre de l'Académie de Médecine.

De cette illustre famille qui apparaît dans l'histoire au commencement du VIIe siècle, et qui atteint son plein épanouissement au siècle suivant, sont issus trois hommes qui incarnent l'action. Charles Martel, maire du Palais, arrête l'invasion sarrazine à Poitiers (732) et sauve le monde chrétien ; Pépin le Bref, son fils, fonde la dynastie carolingienne (751) ; Charlemagne, son petit-fils, porte à son apogée la gloire de sa race et reconstitue à son profil l'empire d'Occident (800).

Mais les faibles successeurs de ce monarque sont incapables de porter le fardeau du pouvoir. Dès l'avènement de Louis le Débonnaire, arrière petit-fils de Charles Martel, l'empire périclite et se désagrège. En 911, meurt Louis IV l'Enfant, dernier représentant mâle des carolingiens de Germanie, et en 987 s'éteint Louis V le Fainéant, roi des Francs, le dernier rejeton mâle de la race carolingienne.

Quelles sont les causes d'une décadence et d'une extinction si rapides ? Elles sont diverses et complexes. Les unes sont d'ordre politique : ce sont les guerres intestines que suscite l'absence du droit de primogéniture ; c'est aussi la faiblesse du pouvoir central qui ne peut s'opposer à l'émancipation des grands vassaux ; c'est enfin la ruée irrésistible des invasions normandes...

*
* *

D'autres causes sont intrinsèques et propres à la race. Pour être moins apparentes, elles ne méritent pas moins de retenir l'attention des historiens : ce sont la diminution progressive du pouvoir prolifique des Carolingiens, leur faible résistance aux causes de mort, leur déchéance physique et morale commandée par les tares pathologiques qui s'accumulent de plus en plus nombreuses, à chaque génération, sur cette famille abâtardie.

Pour mettre en évidence le rôle de ces facteurs morbides, nous avons dressé un arbre généalogique de la descendance de Louis le Débonnaire. En regard de chaque membre, sont inscrits les dates utiles à connaître ainsi que les troubles du système nerveux et des fonctions psychiques dont l'histoire fait mention.

Faute de documents suffisants, cette enquête médicale offre certainement de grosses lacunes. Mais, si imparfaite qu'elle soit, elle apporte un argument d'un grand poids, sinon décisif, à la thèse défendue dans ce travail.

La diminution graduelle du taux de la natalité est des plus manifeste. Dès la troisième génération, le nombre des descendants, au lieu de s'accroître, se réduit à quatorze. Il est de huit à la quatrième, de quatre à la cinquième, et d'un seul à la sixième.

Non seulement la fécondité des Carolingiens tend à se tarir, mais leurs débiles représentants meurent jeunes pour la plupart.

Louis le Débonnaire atteignit l'âge de 62 ans. La durée moyenne de la vie de ses descendants décroît rapidement à chaque génération. A la première, elle est de 54 ans ; à la seconde, de 40 ans ; à la troisième, de 39 ans ; à la quatrième, de 33 ans (*). Le calcul ne

(*) La date de la naissance des filles étant presque toujours ignorée, il n'a été tenu compte, pour établir ces calculs, que des descendants mâles. Pour certains d'entre eux, il a fallu s'en tenir à des approximations. Pépin I, roi d'Aquitaine, meurt en 838, il était le second fils de Louis le Débonnaire, sa naissance est postérieure à celle de son frère aîné

peut aller au delà, car Lothaire roi de France est le seul membre de la cinquième génération dont on connaisse la date de la naissance et de la mort. Quant à la sixième génération elle n'est représentée que par Louis V, le Fainéant, qui mourut d'un accident de chasse au sortir de l'adolescence.

De la règle précédente découle un corollaire qui peut s'énoncer ainsi : plus un descendant s'éloigne de l'ancêtre commun (Louis le Débonnaire), plus est courte la période de temps qui sépare sa mort de celle de son père. Ainsi les enfants de Louis le Débonnaire lui survivent 20 ans en moyenne (première génération), tandis que ses petits-enfants meurent, toujours en moyenne, 12 ans après leurs pères (2e génération) (*). A la génération suivante, il n'est pas rare que la survie des enfants ne soit que de quelques années; parfois même ils meurent avant leur père.

*
* *

La fécondité de la race décroît plus ou moins vite dans les divers rameaux issus de la souche de Louis le Débonnaire, et sensiblement en raison directe du nombre et de la gravité des tares constatées.

Ce souverain, de caractère faible, entièrement dominé par sa seconde femme, l'ambitieuse Judith, eut quatre fils.

L'aîné, l'empereur Lothaire Ier vécut dans un état d'indécision habituel. Il eut pour successeur Louis II, prince sans volonté comme son père et son aïeul paternel. D'Irmingard, fille de Louis II, naquit Louis III l'Aveugle qui mourut sans postérité (4e génération).

Lothaire (né en 795) et antérieure à celle de Louis le Germanique (né en 804). Elle se place entre 796 et 803, Pépin I vécut donc de 35 à à 42, soit environ 38 ans. Louis III, le Jeune, troisième fils de Louis le Germanique, meurt en 882, il naît après Carloman et avant Charles le Gros, donc entre 829 et 838, il vécut par conséquent de 44 à 53 ans, soit environ 48 ans. L'erreur, si elle existe, est minime, et ne peut fausser les moyennes.

(*) Le calcul a porté sur 4 membres mâles de la première génération et 15 membres des deux sexes de la deuxième.

Lothaire II, second fils de l'empereur Lothaire Ier, paraît avoir été indemne de tares pathologiques. Sa descendance se poursuit jusqu'à la cinquième génération, Lothaire, roi d'Italie, son dernier descendant, mort en 950, vécut dans l'obscurité et laissa le pouvoir effectif aux mains de Béranger.

Le troisième fils de Lothaire Ier, CHARLES de Provence ou de Bourgogne, languit depuis l'enfance, en proie à des *crises épileptiques*. Ses contemporains le jugeaient incapable, indigne de porter le nom de roi et d'en occuper la charge (1*). Il mourut en 863 sans postérité (2e génération).

Le second fils de Louis le Débonnaire, PÉPIN Ier, roi d'Aquitaine, était d'une intempérance notoire (*ebriosus*). Jour et nuit en état d'ivresse, il perdit la raison et tomba dans un délire furieux (2). Il laissa deux fils : Pépin II, son successeur, et Charles, archevêque de Mayence, qui, l'un et l'autre moururent sans postérité (2e génération) (**).

Louis le Germanique, troisième fils de Louis le Débonnaire, ne semble pas avoir toujours possédé la plénitude de ses facultés intellectuelles. En 874, durant une période de jeûne qui exalte, comme on le sait, les troubles mentaux, son père lui apparaît en songe sous les traits d'un damné et le conjure d'intercéder en sa faveur. Terrifié par cette vision, Louis le Germanique ordonne à tous les monastères du royaume de dire des prières pour le repos de l'âme de son père (3).

Les maladies et les tares nerveuses s'acharnent sur sa descendance. De son union avec la reine HEMMA, qui mourut *paralytique* et *aphasique* (876) (4) naquirent trois enfants mâles.

(*) Voir les NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES placées à la fin de ce travail.

(**) La Chronique de Réginon, année 853, fait allusion à l'intempérance de Pépin et à ses accès de manie furieuse. Pépin Ier étant mort en 838, on pourrait croire que l'historien entend parler de son fils Pépin II. Mais il ne peut être question que du père, car le conteste nous apprend que Pépin était fils de l'empereur Louis [le Débonnaire], frère de Lothaire [Ier] et qu'il avait lui-même un fils du nom de Pépin.

Carloman, l'aîné, fut *paralytique* et *aphasique* comme sa mère et resta infirme (5). C'était un prince accompli, valeureux, de belle prestance, doué de toutes les qualités du cœur et de l'esprit (6). Après lui, dit un contemporain, la race carolingienne décline, soit que les enfants meurent prématurément, soit que les femmes deviennent moins fécondes (7). Carloman eut pour fils l'empereur Arnolf qui fut frappé de *paralysie* (896) (8) comme son père et sa grand'mère maternelle et succomba, trois ans plus tard, à une nouvelle attaque (*).

Arnolf eut trois enfants, dont le plus jeune, Louis IV l'Enfant, fut le dernier représentant des Carolingiens de Germanie et mourut en 911 à l'âge de 18 ans (4e génération).

Sur le deuxième fils de Louis le Germanique, Louis III, roi de Saxe (Osfranken) et de Bavière, les contemporains ont porté des jugements contradictoires. D'après l'annaliste de Fulda (9), c'était un prince énergique et courageux qui combattit vaillament les Normands campés sur l'Escault. D'autres l'accusent de lâcheté (10). Hincmar adresse à sa mémoire cette flétrissure: sa vie fut inutile à l'Eglise, au royaume et à lui-même (11). Quoiqu'il en soit, il ne paraît pas avoir été atteint de troubles mentaux (12).

Le troisième fils de Louis le Germanique, l'empereur Charles le Gros, était sujet à des accès d'*épilepsie*. En 873, à l'âge de trente-quatre ans, il est appelé à comparaître devant l'assemblée d'Empire à Francfort. En proie à une vive émotion, à la vue de son père contre lequel il a conspiré, il pousse soudain des cris inarticulés et son corps est secoué d'une violente crise convulsive. On le transporte à l'église et l'archevêque dit la messe pour chasser le démon. Charles s'apaise enfin et confesse publiquement qu'il est tombé au pouvoir du Malin sous l'influence duquel il a conspiré plusieurs fois contre son père. Il est conduit alors au tombeau des Saints Martyrs pour

(*) Certaines familles sont décimées par l'hémorrhagie cérébrale qui peut se traduire par le coma apoplectique, l'aphasie et l'hémiplégie.

obtenir sa délivrance grâce à leurs mérites et à leurs prières (13). C'est dans cette intention qu'il se rendit plus tard en pélerinage à Rome (14). En 883, dans l'église de Bergame, il obtient la guérison de sa « grave infirmité » par l'intercession de Saint Alexandre (15).

L'épilepsie de Charles le Gros s'associait à d'autres désordres somatiques et mentaux. Son obésité pouvait reconnaître pour cause l'insuffisance des glandes endocrines ; en ce cas, elle daterait de l'enfance, mais cette hypothèse ne peut être vérifiée, car les contemporains ne la mentionnent pas, et le surnom par lequel on le désigne aujourd'hui ne remonte qu'à la première moitié du XIIe siècle (16). Charles le Gros paraît avoir été atteint de *frigidité*, si l'on en croit l'impératrice Richarda, son épouse, qui se déclarait prête à fournir la preuve de sa virginité, en l'an 887, quinze ans après son mariage (17). Charles le Gros n'était pourtant pas impuissant, car on lui connaît un bâtard.

La névrose épileptique de l'empereur explique sa *débilité mentale*, son *manque de courage* et son inqualifiable conduite. En octobre 886, il est en vue de Paris, à la tête d'une puissante armée. Il est en son pouvoir de secourir cette place assiégée par les Normands. Mais il hésite, il temporise et selon l'expression d'un chroniqueur de l'époque, il ne fit rien d'utile, rien de digne de la majesté impériale. Il négocie avec les pirates une paix humiliante et se dirige à marche forcée vers l'Alsace où il tombe gravement malade (18). Au mois de mars 887, étant à Podoma, *il subit une incision pour calmer ses douleurs de tête* (19). Vers la fin du mois de juin, il est malade de corps et d'esprit et déjà moribond (20). En octobre, sa déchéance est prononcée et il succombe six semaines après sa déposition (21).

La lignée de Louis III et de son frère Charles le Gros, ne dépasse pas la troisième génération.

Des opinions diverses ont été émises sur l'intelligence et le caractère de Charles le Chauve, der-

nier fils de Louis le Débonnaire. Tous les chroniqueurs contemporains s'accordent cependant pour reconnaître qu'il ne fut pas à la hauteur de sa tâche. L'un d'eux le qualifie même de *stultus* (22) ; un autre assure qu'il redoutait la décision par les armes et qu'il avait plus volontiers recours à la ruse, à cause de sa lâcheté habituelle, « *car il était plus timide qu'un lièvre* » (23).

Des quatre enfants mâles de Charles le Chauve, l'aîné, Louis II, roi de France est un homme *simple* et *doux*, affligé de *bégaiement*. Ce monarque semble avoir mérité le surnom de Hludovicus *Qui-nihil-fecit* par lequel le désignaient ses contemporains (24).

Louis le Bègue eut trois fils. Des deux aînés, Louis III et Carloman, rois de France, il n'y a rien à dire. Quand au troisième, il porte le nom de Charles le Simple. Les épithètes dont il fut gratifié par ses sujets : *parvus*, *minor*, *simplex*, *hebes*, *stultus*, *insipiens*, montrent le peu d'estime qu'ils avaient pour l'intelligence de ce monarque (25).

Parmi ses descendants, son petit-fils Lothaire, roi de France, est tenu en tutelle par Hugue Capet qui ressemble fort à un maire du palais de l'époque mérovingienne « Le roi de France Lothaire, écrit le moine Gerhet à l'un de ses amis, n'est chef que de nom ; Hugues ne l'est pas de nom mais de fait... »

Louis V, le Fainéant, fils de Lothaire, dernier représentant de la race carolingienne, s'éteignit en 987 (6e génération). Ce prince léger et insouciant, dont les prodigalités épuisèrent le trésor public, n'était plus en état de subvenir à l'entretien de son armée.

Le second fils de Charles le Chauve, Charles, roi d'Aquitaine, fut atteint de *crises épileptiques* consécutives à une plaie de tête. Il mourut sans enfant (2e génération) (26).

Les deux autres fils de Charles le Chauve passèrent leur vie au cloître et l'histoire ne nous fournit aucune donnée précise sur leur état physique, intellectuel et moral.

En somme, parmi les descendants mâles de Louis

Tableau indiquant la descendance des six enfants de LOUIS LE DEBONNAIRE, Empereur (778-840)

Lothaire I, Pépin I, Louis le Germanique, Hildegard, Charles le Chauve & Gisèle.

Ordre des génér.

I — 1° Lothaire I, empereur (795-855)

- II. Louis II, emp. † 875
  - III. Gisèle
  - III. Irmingard † 885
    - IV. Louis III l'Aveugle, emp. † 928
- II. Lothaire II, roi de Lorraine † 869
  - III. Hugo
  - III. Berta
    - IV. Hugo, roi d'Italie † 947
      - V. Lothaire, roi d'Italie († 950)
    - IV. Wido † 931
  - III. Gisèle
- II. Charles, roi de Provence † 863 *Epileptique*
- II. Gisèle
- II. Berta

I — 2° Pépin I, roi d'Aquitaine († 838) *Folie alcoolique*

- II. Pépin II, roi d'Aquitaine († 864)
- II. Charles, archevêque de Mayence († 863)

I — 3° Louis le Germanique († 876), sa femme Hemma fut *Paralytique* et *aphasique.*

- II. Carloman † 880 *Paralytique* et *aphasique.*
  - III. Arnolf, emp. † 899 *Paralytique*
    - IV. Zwentibold
    - IV. Ratolf
    - IV. Louis IV l'Enfant
- II. Louis III † 882
  - III. Hugo † 880
  - III. Louis † 879
- II. Charles le Gros, emp. † 888 *Epileptique, faible d'esprit.*
  - III. Bernhard
- II. Hildigard † 856
- II. Irmingard † 866
- II. Berta † 877

I — 4° Hildegard

I — 5° Charles le Chauve, Empereur († 877)

- II. Louis II, le Bègue † 879
  - III. Louis III † 882
  - III. Carloman † 884
  - III. Charles le Simple † 929 *Faible d'esprit*
    - IV. Louis IV, d'Outremer † 954
      - V. Lothaire † 986
        - VI. Louis V, le Fainéant † 987
      - V. Charles † 991
- II. Charles, roi d'Aquitaine † 866 *Epilepsie traumatique*
- II. Carloman † 876
- II. Lothaire † 866
- II. Judith
  - III. Baudouin II de Flandre

I — 6° Gisèle

- II. Unruoch
- II. Bérenger I, empereur † 924
  - III. Gisèle
    - IV. Bérenger II † 966
      - V. Adalbert † 975

Nombre approximatif des enfants pour chaque génération : I, 6 ; II, 20 ; III, 14 ; IV, 8 ; V, 4 ; VI, 1. Total : 53.

le Débonnaire, on relève : trois cas d'épilepsie, un cas de folie alcoolique, deux d'hémiplégie (père et fils), deux d'imbécillité chez les cousins au cinquième degré; en tout huit tares nerveuses ou intellectuelles bien caractérisées sur un total de cinquante-trois membres.

* * *

Ces tares ne sont pas nocives au même degré. L'hémiplégie qui survient, en général, au déclin de la vie, la faiblesse intellectuelle lorsqu'elle n'apporte aucun entrave aux relations sexuelles, ne rendent pas l'homme infécond Mais l'épilepsie, dans sa forme juvénile tout au moins, entraîne souvent à sa suite la stérilité. En fait, Charles, roi de Provence, meurt sans postérité; Charles le Gros, obèse, épileptique et faible d'esprit, ne laisse qu'un fils; Charles, roi d'Aquitaine, meurt sans enfant. L'épilepsie paraît donc avoir élevé, dans la race carolingienne, une barrière presque infranchissable à la natalité. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur l'arbre généalogique : tandis que les rameaux entachés d'épilepsie ou de folie alcoolique s'arrêtent court et ne dépassent guère la seconde génération, les autres se prolongent jusqu'à la quatrième, la cinquième et même la sixième.

* * *

Deux conditions étiologiques, l'une et l'autre nécessaires, concourent à produire l'épilepsie: une modification de l'organisme préparée par des tares héréditaires, une cause exogène infectieuse ou toxique qui déclenche la réaction convulsive lorsque le terrain est en état de réceptivité.

Parmi les ascendants des épileptiques, le rhumatisme chronique et la goutte alternent ou se combinent souvent avec l'apoplexie, l'hémiplégie, les névroses et la folie. Ces associations morbides, connues dès l'antiquité, servirent à édifier la diathèse neuro-arthritique. Si cette doctrine est désuète, la

coexistence de quelques-unes de ces affections sur un même sujet ou sur plusieurs membres d'une même famille est un fait d'observation indéniable. Il est possible d'en fournir des exemples historiques.

Robert de Clermont, fils de Saint-Louis, mourut fou. Dans sa descendance on ne relève pas moins de trois goutteux, un apoplectique et un névrosé qui mourut de mélancolie.

Le roi de France Charles V qui fut goutteux eut pour grand-père paternel Charles de Valois, goutteux, et pour oncle maternel l'empereur d'Allemagne Charles IV également goutteux. Cette lourde hérédité peut faire prévoir dans la descendance de Charles V l'épilepsie et l'aliénation mentale. Et en effet ce roi eut pour fils un fou, Charles VI, et pour arrière petit-fils Louis XI, à la fois goutteux et épileptique.

Les dynasties des Comnènes, des Paléologues, des Osmanlis nous fourniraient des exemples analogues.

Dans la race carolingienne, l'épilepsie n'apparaît qu'assez tardivement et pour la première fois chez les petits-fils de Louis le Débonnaire. Dès lors, ne pourrait-on pas supposer que cette maladie a été introduite par les femmes dans la descendance de Charmagne?

Sur Hildegard, épouse de Charlemagne et mère de Louis le Débonnaire, l'histoire ne nous a rien laissé qui puisse étayer cette thèse (27). C'est sur la reine Irmengard et sur ses ascendants que doit porter plus particulièrement l'enquête. En effet, dans la descendance de ses trois fils, issus de son mariage avec Louis le Débonnaire, on compte deux épileptiques, Charles de Provence et Charles le Gros.

Par contre, des enfants et petits-enfants nés de l'unionde Louis le Débonnaire avec Judith, sa seconde femme, aucun ne paraît avoir été épileptique, car les crises convulsives auxquelles Charles d'Aquitaine finit par succomber, relèvent manifestement d'une cause traumatique. On pourrait donc inférer de cette

répartition des cas d'épilepsie que le mal comitial a été transmis à la postérité de Louis le Débonnaire par Imengard ou par ses ascendants. C'est une hypothèse plausible, mais qui ne peut être vérifiée, faute de documents historiques. Au surplus, elle n'est pas nécessaire, car l'épilepsie peut fort bien tirer son origine de la souche carolingienne.

Dès le début du IXe siècle, plusieurs de ses membres sont déjà atteints d'affections qui annonçent la venue de l'épilepsie dans les générations futures. En effet Charlemagne, pendant les quatre dernières années de sa vie, fut sujet à de fréquents accès fébriles et finit par être boîteux d'un pied (28). En 813, au cours d'une période de chasse dans les Ardennes, il est immobilisé par un accès de goutte (29). Louis le Débonnaire fut aussi un podagre. En 829 ou 830, l'empereur souffrant cruellement de la goutte quitte Aix pour châtier les Bretons (30). Il eut de fréquentes rechutes. En 836, l'accès fut des plus violents et l'empereur se rendit au tombeau de saint Goar pour obtenir un soulagement à ses maux (31). En 840, la maladie s'aggrave, c'est en hiver et le vieil empereur est en proie à une sorte de catarrhe suffocant. Sur ces entrefaites, il apprend la révolte de son fils, Louis le Germanique, dès lors il perd l'appétit, la respiration s'accélère, sa poitrine est secouée par le hoquet, bref il offre le tableau de l'urémie, terminaissn habituelle de la goutte dite remontée ; il succombe après une agonie de quarante jours, pendant laquelle il ne prit aucun aliment (32).

La dyscrasie goutteuse a donc été, — cela paraît bien établi, — l'avant-courrière de l'épilepsie dans la famille de Charlemagne. Mais il reste à préciser son étiologie. S'agit-il d'épilepsie vraie ou de crises épileptiforme ? d'épilepsie précoce ou tardive, en d'autres termes symptomatiques ? La concision des textes qui se réduisent à quelques lignes, plus souvent même à quelques mots, ne permet pas d'élucider cette question. En un seul cas, la cause de l'épilepsie est indiquée : c'est un traumatisme ancien du crâne.

Charles, roi d'Aquitaine. fils de Charles le Chauve, est frappé à la tête d'un coup d'épée au cours d'une rixe. Il tombe à bas de son cheval, son adversaire s'acharne sur lui et le laisse mourant sur la place. La plaie de tête, dit la chronique d'Hinemar pénétra presque jusqu'au cerveau et s'étendait de la tempe gauche jusqu'à la mâchoire droite. Néanmoins le jeune Charles, défiguré et mutilé, survit à ses blessures ; mais il est sujet à de fréquents accès d'épilepsie et il succombe, deux ans plus tard, aux suites de ce trauma crânien (33).

Les autres cas de mal comitial que nous avons signalés dans la descendance de Louis le Débonnaire reconnaissent certainement une origine bien différente. Parmi les agents provocateurs de l'épilepsie, celui qu'il semble le plus légitime d'incriminer à cette époque, c'est le vin et les autres boissons fermentées dont les hautes classes de la société faisaient un si grand abus au moyen âge. Les Francs recherchaient les vins parfumés avec des plantes aromatiques, telle que l'absinthe dont les propriétés éminemment toxiques et convulsivantes sont bien connues. Dans un précédent travail, nous avons fourni des observations détaillées et caractéristiques d'épilepsie et de folie furieuse relevant de cette cause (*).

La race mérovingienne avait sombré dans l'alcoolisme et dans l'orgie. Clovis II, atteint de délire furieux (34) dû à son intempérance eut trois fils dont l'aîné Clotaire mourut encore enfant (35), le second Childéric II était léger de courage, violent et cruel (36), le troisième Thierry III passa toute sa vie dans une longue enfance... Deux siècles plus tard les mêmes causes produisent les mêmes effets. Les carolingiens, comme leurs prédécesseurs dégénèrent et s'éteignent sous l'empire des mêmes vices. Eginard assure que Charlemagne ne se livrait à

(*) E. Jeanselme. — Le vin, la vigne et l'alcoolisme dans les Gaules, à l'époque de l'établissement des barbares (v^e-xe siècle). *Bull. de la Soc. franç. d'Hist. de la Médecine*, Paris, 1921, t. XIV, n°s 9-10, pp. 264-300.

aucun excès de table, qu'il ne tolérait pas l'ivresse chez les membres de sa famille et dans son entourage (37). Thégan nous dit que Louis le Débonnaire mangeait et buvait avec modération (38). Mais cet exemple ne fut pas suivi par leurs successeurs. Le jeune Charles, roi d'Aquitaine, revenant d'une partie de chasse, traversait, la nuit venue, la forêt de Compiègne en joyeuse compagnie, lorsqu'il fonce par plaisanterie sur Alboin ; celui-ci ne le reconnaît pas et lui fend le crâne (39). Cette scène de carnage entre amis ne peut guère s'expliquer si l'on ne fait pas intervenir l'ivresse et l'excitation qu'elle provoque. L'exemple de Pépin 1er, roi d'Aquitaine, qui mourut de folie alcoolique vient à l'appui de cette opinion. Si l'on excepte les couvents de religieuses où les excès étaient fréquents à cette époque, il serait impossible de citer un seul cas avéré d'alcoolisme parmi la population féminine sans doute astreinte à plus de retenue que les hommes. Or, parmi les filles et les alliées de race carolingienne, l'histoire ne mentionne aucun cas d'épilepsie. N'est-ce pas un argument qui mérite d'être pris en considération ?

L'action délétère de l'acool contenu dans le vin ou tout autre boisson non distillée agit non seulement sur l'individu qui le consomme, mais sur sa descendance. Les fils d'alcooliques sont souvent atteints d'épilepsie ou d'autres troubles mentaux imputables à la tare paternelle. Certains buveurs sont stériles ; d'autres engendrent de nombreux enfants dégénérés et vulnérables qui succombent en bas âge aux affections intercurrentes les plus diverses. Les recherches contemporaines ont établi que l'alcool se concentre électivement dans les glandes sexuelles et détruit les cellules séminales, sans porter d'ailleurs aucune atteinte à la puissance virile (40).

L'intempérance n'est pas d'ailleurs l'unique cause des tares relevées dans la descendance de Louis le Débonnaire. Charles, roi d'Aquitaine, nous l'avons dit, fut atteint d'épilepsie d'origine traumatique, et l'hémiplégie, accompagnée ou non d'aphasie, fut

introduite dans la lignée de Louis le Débonnaire par Hemma, femme de Louis le Germanique.

*
* *

Le médecin cherche à préciser *l'origine* des tares pathologiques, l'historien s'efforce surtout d'établir les *conséquences* de ces tares et leur influence sur la marche des évènements et la destinée des peuples ; il lui importe peu d'en connaître la cause. Or, il n'est pas douteux que les troubles mentaux et le déficit intellectuel des Carolingiens, quelle qu'en soit l'étiologie, ont joué dans l'Histoire un rôle indéniable. Si des souverains tels que Charles le Gros et Charles le Simple furent inférieurs à leur tâche, s'ils furent impuissants à refouler le flot des invasions normandes que le bras de Charlemagne aurait su maîtriser, cette faiblesse du pouvoir royal, déjà si manifeste à la fin du IXe siècle, résulta pour une part, difficile à évaluer mais certaine, de la lourde hérédité qui pesait sur les ultimes représentants de la race carolingienne.

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

---

(1) Carolus, Lotharii imperatoris filius et rex Provinciæ, diu epelemtica infirmitate vexatus moritur. ANN. BERTIN., pars III, *Hincm. ann.*, an. 863, Pertz, Mon. Germ. hist, Script. I, p. 459.

... inutilis atque inconveniens regio honori et nomini, ferebatur. ANN. BERT. (Hincm.), J. F. Böhmer, Regesta Imperii I, 2e édit. par E. Mülhacher, p. 560.

(2) Pépin roi d'Aquitaine, fils de Louis le Débonnaire, est qualifié d' « ehriosus » in Tabula ex codice STEYNVELTENSI, Mon. Germ. hist., SS. III, p. 215.

Erat enim isdem puer, ut aiunt, ingentis pulchritudinis, cui postmodum Hludovicus imperator, pater suus, cum inter filios suos imperium divideret, Aquitaniam tantum provinciam concessit. Sed non ei in prosperum cessit, quod a Dei cultura et servitio revocatus est ; ehrietatihus enim et commessationihus die noctuque vacans, ad extremum mente captus, in manicam incidit passiouem, et præsentem vitam cum dedecore amisit, successorem relinquens Pippinum filium. REGINONIS *Chronicon*,

An. 853. Pertz, SS. I, p. 569. — La date : 853 paraît fausse. Les ANN. BERTIN., pars II, an. 838 disent : Pippinus, filius imperatoris, rex Aquitaniæ, Idus Decembris defunctus est...

(3) ANN. FULD., févr. 874. Le roi était alors à Francfort.

(4) Louis le Germanique, en avril 875, rend visite en Bavière à sa femme Hemma qui est paralysée à la suite d'une attaque d'apoplexie et privéede la parole. ANN. FULD. 874, 875, avec la date : après Pâques (27 mars).Elle meurt le 31 janvier 876.

(5) Voici les différentes phases de la maladie de Carloman d'après les documents historiques. A la fin de novembre 877, il était en Bavière, revenant d'Italie, lorsqu'il tombe gravement malade; il doit être transporté en litière et ne peut se rétablir (ANN. BERT., *Hincm.*). — Au commencement de l'année 878, un partage attribue à Carloman l'Italie, la Toscane et toute la Campanie. Il est encore malade à cette date, puisqu'une déclaration écrite de l'évêque Salomon de Constance informe les populations qu'après avoir recouvré la santé, *mox jam sanitate indepta*, Carloman chassera de la province les ennemis et les pirates (Mon. Germ. hist., Form. 422, 421). Entre les mois de mars et de septembre 878, le pape demande du secours à Carloman. Il ne répond pas à une première et à une seconde demande écrite. Le pape exprime le regret que Carloman soit malade et l'invite à un conciliabule (Migne, 126, 785). — En septembre 878, a lieu à Matra une conférence entre Louis III et Charles, frères de Carloman, celui-ci malade en Bavière ne peut y assister (J. F. Böhmer, Regesta Imperii I, 2e édit. par Mühbacher, 1908, p. 661). — Dans les premiers mois de l'année 879, la maladie de Carloman s'aggrave. Une attaque d'apoplexie lui enlève la parole (*ibid.*, p. 652); malade en Bavière, il reçoit la visite de Louis III, son frère (*ibid.*, p. 662). — Carloman succombe à sa paralysie en 880. La date exacte de sa mort est incertaine : Anno dominicæ incarnationis 880 Carlomannus rex paralysi dissolutus, diem clausit extremum VII Nonas Aprilis. (Ex Ann. Mettensibus, an. 880, Dom Bouquet, Rer. Gallic. et Francic. Script., t. VIII, p. 62, et Reginonis Chronicon, an. 880, G. Pertz, Script. I, p. 591). D'après J. F. Böhmer (Regesta Imperii I, 2e édit, p. 655), Carloman meurt à l'âge de 52 ans environ. Sa maladie avait duré près de deux ans et demi.

(6) Fuit vero ille præcellentissimus Rex literis eruditus, Christianæ Religioni deditus, justus, pacificus et omni morum honestate decoratus. Pulchritudo ei corporis insignis ; vires in homine quoque admirabiles fuere, nec inferior animi magnitudine : plurima quippe bella cum patre, plurima sine patre in regnis Sclavorum gessit, semperque victoriæ triumphum reportavit : alloquio blandus, humilitate ornatus, in ordinandis regni negotiis singulari solertia præditus, prorsus ut ei nihil deesse in Regiæ Majestatis competentia videretur. Ex ANNAL. METTENSIBUS, an. 880, Dom Bouquet, Rer. Gallic. et Francic. Script., t. VIII, p. 62.

(7) Post cujus [Carlomanni] decessum, variante fortuna, rerum gloria, quæ supra vota fluxerat, eodem quo accesserat modo, cœpit paulatim diffluere, donec deficientibus non modo regnis, sed etiam ipsa Regia stirpe partim immatura ætate pereunte, partim sterilitate conjugum marcescente, hic solus de tam numerosa Regum posteritate idoneus inveniretur, qui Imperii Francorum sceptra susciperet. Ex ANNAL. METTENSIBUS, *ibid.*, p. 62.

(8) Le 15 mars 896, Arnolf sort de Rome... il marche sur Spolète pour s'en emparer. Avant de l'atteindre, il tombe gravement malade : gravi infirmitate capitis detentus, ANN. FULD., an. 896. La Chronique de REGINO,

année 896, fournit la même indication : Iude [Roma] revertens, paralisimorbo gravatur, ex quo infirmitate diu languescit ; pareillement aussi les AN. ALAM., année 896 : rex Arnolfus cœpit infirmare. La reine Angiltrud fut accusée de lui avoir donné du poison, LIUTPRAND, *Antap.* I, 32. — En juin 899, aggravation de la maladie de l'empereur par une attaque : rex paralysi solutus infirmatus est. ANN. FULD., 899. Les mêmes Annales mentionnent à cette date ut regi nocuum quoddam a viris ac feminis daretur, ut inde paraliticus efficeretur. — L'empereur meurt le 8 décembre 899 (J. F. Böhmer, Regesta Imperii I, 2e édit. par Mühbacher, p. 785).

(9) ANN. FULD., an, 880, Dom Bouquet, t. VIII, p. 39. — CHRONICON HERMANNI CONTRACTI, ibid., t. VIII, p. 245.

(10) Normanni Noviomagio hyemaverunt et Ludovicus veniens et eos expugnare cupiens turpiter reversus est. ANN. TIEL., 879, Mon. Germ. hist., SS. 24, 23.

(11) Inutiliter sibi et ecclesiæ ac regno vivens morti succubuit. ANN. BERTIN (*Hincmar*), an. 882.

(12) D'après un ouvrage sans autorité scientifique, Louis III aurait été épileptique. Toutes mes recherches à ce sujet ont été vaines. J'ai consulté notamment : J. GEORG. ECCARDUS, *Corpus historic. med. ævi...*, in-fol., Lipsiæ, 1723, t. I, 215 sq. 218, 219, 220. — LE MÊME, *Commentarii de rebus Franciæ...* in-fol., Vuirceburgi, 1729, t. II, pp. 614-687. — DOM BOUQUET, t. VII, VIII et IX. — E. DÜMMLER, Geschichte des Ostfränkischen Reichs, 2 vol. in-8o, Berlin, 1865 ; et 2e édit. en 3 vol., Leipzig, 1887-1888, t. II, p. 118. — J. F. BÖHMER, *Regesta Imperii I*, 2e édit. par Mühbacher, 1908.

(13) Ludewicus, rex orientalis, placitum publicum episcorum ac laicorum ad vadum Francorum [id est Franconofurt] celebravit. Ibique venerunt contra eum duo filii ejus pleni iniqua cogitatione, convocus et Karolus... Sed Deus, justus judex et patiens, grande miraculum palam omnibus ibidem monstravit, ita ut malignus spiritus videntibus cunctis Karolum invasit, eumque horribiliter discrepantibus vocibus agitavit. Sed in eodem die orationum suffragiis, et conjurationibus diversorum sacerdotum ejectus est. ANN. XANTENSES, an. 873, Pertz. Script. II, p. 235. Voir aussi : ANN. BERT. (*Hincmar*), ANN. FULD., cf. Vit. S. Rimberti, c. 20.

(14) ANN. BERT. (*Hincmar*).

(15) A la date du 30 juillet 883, à Murgala, cour royale, Charles le Gros confirme à l'église de Bergame, où il obtint la guérison de sa grave maladie, par l'intercession de Saint-Alexandre, des immunités, privilèges et restitutions... J. F. BÖHMER, *l. c.*, p. 696.

(16) DÜMMLER *Ostfränk Reich* 2. A. 3, 291 n. 2.

(17) Paucis interpositis diebus conjugem Richardam pro eadem re in concione vocant et, mirum dictu, publice protestatur nunquam se carnali coitu cum eo miscuisse, cum plus quam decennio legitimi matrimonii fœdere ejus consortio esset societa (*). Illa econtra non solum ab ejus, sed etiam ab omni virili commixtione se immunem esse profitetur et de virginitatis integritate gloriatur idque se approbare dei omnipotentis judicio, si marito placeret, aut singulari certamine aut ignitorum vomerum examine fiducialiter adfirmat. REGINON. *Chron.*, an. 887 ; cf. HERIMANNI *Chron.*, an. 887, Mon. Germ. hist., Script. V, p. 109.

(*) Charles s'était marié en 862 avec Richarda.

(18) Inde concito gradu in Alsatiam se recepit ibique per plures dies jacuit ægrotus. ANN. FULD. IV (édit. Kurze 105) ; cf. ANN. FULD. V, 887 (ib. 115) : Imperator Elisacia magna infirmitate aggravatur.

(19) Pro dolore capitis incisionem accepit. ANN. FULD. V.

(20) Mox vero cæsar gravissima infirmitate detentus est ANN. FULD. V. — His ita gestis imperator corpore et animo cœpit ægrotare, REGIN. *Chron.*, an. 887. — Cognoscens autem Guido Carlum augustum seminecem jacere... ERCHENPERTI *Hist. Lang.*, c. 79 (Mon. Germ. hist., Scrip., p. 263).

(21) Cernentes optimates regni, non modo vires corporis, verum etiam animi sensus ab eo diffugere . subito facta conspiratione ab eo deficientes... REGINON. CHRON., an. 887; cf. Ann. Hildesheim (Mon. Germ. hist., Script. III, p. 50). — Franci australes videntes imperatoris vires ad regendum imperium invalidas, ejecto eo de regno... ANN. VEDAST.

(22) Tabula ex codice STEYNVELTENSI (Mon. Germ. hist., Scrip. III, p. 215). — Misericordia motus multorumque precibus exoratus, ne Galliæ regionem propter Karoli stulticiam perderet. ANN. FULD. an. 876.

(23) Est enim lepore timidior, ANN. FULD., an. 875.

(24) Hludovicus filius ejus cognomento Balbus. ANN. LEMOVICENS. an. 877. — Qui Balbus appellabatur, eo quod impeditoris et tardioris esset eloquii, REGINON. *Chron.*, an. 878. — Simplex et mitis, Tabula ex codice STEYNVELTENSI (Mon. Germ. hist., Script. III, p. 215). — Karolus Calvus genuit Ludovicum Qui-nihil-fecit qui regnavit annis 6. *Genealogicæ breves regum Francorum* (Mon. Germ. hist., Script. XIII, p. 249). — Ainsi donc Louis II, Qui-nihil-fecit, balbus et simplex est fils de Charles le Chauve, stultus, et père de Charles le Simple.

(25) A dominicæ incarnationis 925... Carolus rex in custodia qua tenebatur obiit ; qui fertur vir hebetis esse et ingenii et minus aptus utilitatibus regni. CONTINUATOR REGINONIS, an. 925. (Pertz, Script. I, p. 616.) — ... « Le dernier descendant [Louis IV, dit l'Enfant], de la branche de Louis le Germanique, à qui l'Allemagne étoit échue en partage, étant mort sans postérité, cette Monarchie auroit dû retourner à la branche de Charles le Chauve. qui subsistoit encore en la personne de son petit-fils Charles le Simple, lequel réunissoit sur sa tête les droits de toute sa Maison..., il est assez vraisemblable qu'ils auroient préféré le seul rejetton mâle qui restoit de la race de Charlemagne, à tous les descendans des femmes Carlovingiennes, si la foiblesse excessive de Charles le Simple et le mépris dans lequel il étoit tombé chez sa propre Nation, qu'il ne pouvoit ni défendre, ni contenir, n'eussent pas fait méconnaître son origine. On oublia donc la justice de ses droits, parce qu'il étoit incapable de les faire valoir, et les Allemans élurent un Roi tiré du corps de leur Nation. PFEFFEL, *Nouvel abrégé chronologique de l'histoire et du droit public d'Allemagne*, in-4°, Paris, 1776, t. I, p. 91 sq.

(26) Caroli filius nomine Carolus et Aquitanorum rex, plaga quam in capite ante aliquot annos acceperat cerebro commoto diutius epelemtica passione vexatus, 3 Kalendas Octobris in quadam villa secus Bosentiacas (*) moritur... HINCMARI *Ann.*, an. 866 (Pertz, Script. I, p. 472).

(*) Busençais, in pago Bituriensi, d'après Dom Bouquet.

(27) Hildegard, femme de Charlemagne, descendait du duc Godefroi : Gotefridus dux genuit Huochingum ; Huochingus genuit Nebi ; Nebe genuit Immam ; Imma genuit Hiltigardam beatissimam reginam, THE-

GANI *Vit. Hludowici Imp.* (Mon. Germ. hist., Script. I, pp. 590 sq.) En 778, elle mit au monde deux jumeaux dont l'un fut Louis le Débonnaire, et l'autre Lothaire qui mourut à 2 ans : Hic [Carolus magnus] ex Hildegard conjuge quattuor filios et quinque filias procreavit... tertius Lodobich qui cum Hlothario, qui biennis occubuit, uno partu est geuitus, PAULI *gesta Episcop. Mettensium.* (Mon. Germ. hist., Script. I, p. 265.) — Rediens ergo rex repperit conjugem Hildegardam binam edisse prolem masculam ; quorum unus immatura morte præreptus, ante pene mori quam sub luce vivere cœpit, alter prospero eventu materno fusus utero infantilibus nutriebatur inpendiis, *Vit. Hludowici Imp.*, an. 778. (Mon. Germ. hist., Script. II, p. 608.)

(28) ... valetudine prospera, præter quod, antequam decederet, per quutuor annos crebro febribus corripiebatur, ad extremum etiam uno pede claudicaret. EINHARDI *Vit. Karoli M.*, c. 22. (Mon. Germ. hist., Script. II, p. 455.)

(29) ... mense Maio... post quod imperator cum in Arduenna venaretur pedum dolore decubuit, et convulescens Aquasgrani reversus est. EINHARDI *Annales*, an. 813. (Mon. Germ. hist., Script. II, p. 200.)

(30) Anno ab incarnatione Domini 830 conventus ibidem [Aquisgrani] factus est... Et non multo post Aquis exivit, id est quarta feria quæ dicitur caput jejunii [die 2 Martii] valde pedum ægritudine laboriosus. ANN. BERTIN., pars prima, an. 830. (Mon. Germ. hist., Script. I, p. 423.)

(31) ... Hludovicus..., cum dolore pedum vehementissimo, qua olim infirmitate vir ille, etsi non continue, frequenter tamen affligitur, laboraret atque ex palatio suo..., descenderet, oratum ad Sanctum Goarem exiit, vix in terram pedes præ dolore nimio ponere valens et sustentantium magis quam suis gressibus nitens. Cumque in ecclesiam pervenisset, ante memoriam venerandam humillime se ac devote deposuit et in terra stratus diutius peroravit. Ubi vero surrexit, ad abbatem et clarissimum virum Gerungum... conversus : « Deo », inquit, « gratias ! nunc meritis sancti Goaris levamen mihi datum persentio neque eo jam cum quo huc veni dolore laboro. » Sic a memoria regressus, lætus et alacer diem totum duxit. WANDALBERTI *miracula S. Goaris*, c. 30 [an. 836 ?]. (Mon. Germ. hist., Script. XV, p. 371.)

(32) Etenim cum jam senili gravaretur ætate, et flegmatis habundantia — quæ hieme augmentatur — ultra solitum pulmo ejus gravaretur, pectusque quateretur, accessit etiam tristis nuntius [son fils Louis le Germanique avait onvahi l'Alamanie]. Cujus relutu adeo affectus est amaritudine, quamvis esset pene ultra humanum modum natura mitissimus, fortitudinis magnanimus, pietate cautissimus, ut in apostema pituita excrescens duresceret, et intra vitalia ulcus letale concresceret... Cœpit ergo de fastidio tabescere, et nauseanti stomacho cibum potumque intendere, crebis suspiriis urgeri, singultibus quati ac per hoc virtute destitui... Quod cernens, jussit sibi parari habitacula æstiva atque oxpeditionalia in insula quadam contigua Mongontiacæ civitati, ibique viribus desertus, lectulo sese committit... Cibus ejus erat solummodo per quadraginta dies dominicum corpus... *Vit. Hlud. imp.*, an. 840, cc. 62-63. (Mon. Germ. hist., Script, II, p. 646 sq.)

(33) Caroli filius nomine Carolus et Aquitanorum rex, plaga quam in capite ante aliquot annos acceperat, cerebro commoto, diutius epelemptica passione vexatus, 3 Kalendas Octobris in quadam villa secus Bosentiacas [Busençais] moritur. HINCM. *Ann.*, an. 866 (Mon. Germ. hist., Script. I, p. 472). — Quæ plaga a tempore sinistro usque ad

malum dextræ maxillæ pervenit. HINCM. *Ann.*, au. 864. (Mon. Germ. hist., Seript. I, p. 462.)

(34) Fuit autem ipsc Chlodoveus omne spurcieia deditus, fornieearius et inlusor feminarum, gulæ et ebrietate contentus. Hujus mortem et finem nihil diguum historia recolit. *Liber historiæ Francorum*, c. 44 (Mon. Germ. hist., Seript. rer. Meroving., t. II, p. 316). — In extremis vero vitæ annis amens effeetus, vitam caruit regnavitque anuis 18. *Chronicarum quæ dicuntur* FREDEGARII *Scolastici* lib. IV. (Mon. Germ. hist., Seript. rer. Meroving., t. II, p. 168.) — Hludowius... in extremis vitæ suæ annis... volens... eorum [martyrum] pignora seeum haberc... os braehii ejus [martyris Dionysii] fregit et rapuit, eonfestimque stupefaetus, in amentiam decidit... scnsum ex aliquantula parte recuperans, non autem integrc reeipiens, post duos annos vitam eum regno finivit. *Gesta Dagoberti I*, c. 52. (Mon. Germ. hist., Seript. rer. Meroving., t. II, p. 425.)

(35) Clotharius rex pucr obiit regnavitque annis 4. *Lib. histor. Franc.*, e. 45. (Mon. Germ. hist., Seript. rer. Meroving., t. II, p. 317.)

(36) Erat enim Childericus levis nimis. omnia ineaute peragebat donec inter eos odium maximum et scandalum crevit, Francos valde oppremens. *Ibid.*, p. 318. — Erat autem ipsc Childerieus rex levis atque eitatus nimis, gentem invieem Franeorum in sedieionem mittens.. *Chronicar. quæ dicuntur* FREDEGARII lib. IV. (Mon. Germ. hist., Seript. rer. Meroving., t. II, p. 168.)

(37) In eibo et potu temperans, sed in potu temperantior, quippe qui ebrietatem in qualicumque homine ncdum in se ae suis, plurimum ab hominabatur. EINHARDI *Vit. Karoli M.* (Pertz, Seript. I, p. 456.)

(38) Erat enim in eibo potuque sobrius...,THEGANI *Vit. Hludowici imp.* (Pertz, Seript. II, pp. 494-495.)

(39) Carolus juvenis... noetu redieus de venatione in silva Cotia joeari eum aliis juvenibus ct coævis suis putaus, operante diabolo ab Albuino juvene in eapite spatha percutitur pene usque ad eerebrum... HINCM. *Ann.*, an. 864. (Mon. Germ. hist., Script. I, p. 462.) — Ille [Albuinus] nihil minus existimans quam filium regis, evaginato gladio ex adverso eum in eapite pereussit, moxque terræ prostravit, deinde multis vulneribus eonfossum semivivum reliquit. REGIN. *Chron.*, an. 870. (Mon. Germ. hist., Script. I, p. 583.)

(40) Alexandre KOSTITCH, aetion de l'alcoolisme expérimental sur le testieule (Etude histologique et ehimique), Strasbourg, 1921.



LE DOCTEUR JEAN REY,
PRÉCURSEUR DE LAVOISIER

Par le Dr MOUSSON-LANAUZE.

Cet été, l'école félibréenne du Périgord a tenu sa cour d'amour, dans la petite ville périgourdine, Le Bugue, située sur le prolongement de la célèbre station préhistorique des Eyzies.

Elle voulut, en même temps, rendre un pieux hommage à la mémoire du Dr Jean Rey, qui au début du XVIIe siècle, passa au Bugue, toute sa vie professionnelle ; qui, 250 ans avant Lavoisier, démontra que l'air était pesant ; soupçonna, dans cet air, la présence d'un gaz favorisant la combustion.

Je voudrais, ici, retracer la vie de cet humble médecin de campagne, parler de sa découverte, aussi vite ignorée que connue, de cette découverte qui ne retrouva une certaine notoriété, qu'à l'occasion précisément, de la célèbre expérience de Lavoisier, en 1775.

Le Dr Jean Rey est né au Bugue (Périgord), vers 1583. Après avoir conquis le grade de Maistre-ès-Arts, à l'Académie de Montauban, il fut immatriculé sur les registres de la Faculté de Médecine de Montpellier, le 22 novembre 1605.

En 1607, il passa son baccalauréat en médecine, fut reçu licencié le 20 mai 1609, et subit les épreuves de doctorat le 20 juillet de la même année. Il s'établit aussitôt dans sa ville natale, où il mourut aux environs de 1645.

Jean Rey avait un frère, maître de forges à Laroche-beaucourt, près du Bugue. Il s'y rendait souvent,

pour procéder à des expériences de physique et de chimie. C'était là, en quelque sorte son laboratoire.

Nous sommes en 1630. A cette époque, Jean Rey comptait comme ami de cœur et comme ami scientifique, un pharmacien de Bergerac, nommé Brun. Ce Brun s'intéressait aussi aux recherches ; et, dans sa modeste sphère, multipliait les observations. En correspondance avec de célèbres chimistes de Londres et d'Amsterdam, comme Ruysch et Lefébure, il leur communiquait le résultat de ses travaux, de même qu'il vivait dans la plus grande intimité intellectuelle avec son ami Jean Rey.

Il ne vous échappera pas combien est intéressante cette activité scientifique, cette passion pour arracher à la nature, ses secrets, en ne tenant compte que de la seule expérimentation. A ce moment, la science, et plus particulièrement la chimie, en était à ses premiers balbutiements. A ce moment, on manipulait les cornues, surtout pour y chercher la pierre philosophale. A ce moment, il y avait quelque danger à s'affirmer curieux d'analyse et d'originalité personnelle. A ce moment, l'autorité d'Aristote s'imposait dans toute sa rigueur, défiait toute contradiction. J'appellerai également votre attention sur le milieu où évoluait Jean Rey, loin de tout centre universitaire, loin des hommes qui font métier de tenir bureau d'esprit, loin des personnages devant lesquels s'ouvrent, toutes grandes, les portes, le plus farouchement closes ; dans ce petit coin perdu du Périgord, où il n'y avait alors que des bois, des rochers, des loups... et, par compensation, des truffes ; où les nouvelles n'arrivaient qu'avec une sage lenteur.

Et cependant, c'est de là que Jean Rey se tenait en relations avec le P. Mersenne, ami de Galilée, de Descartes, de Gassendi. Cette bonne fortune, il la devait à Me Raphaël Trichet du Fresne, avocat à Bordeaux, très friand, lui aussi, de physique et de chimie, auditeur assidu des conférences qui se tenaient chez le célèbre Père, aux Minimes de la Place Royale à Paris.

J'ajouterai que le pharmacien Brun était huguenot pratiquant, alors que Jean Rey s'affirmait catholique ; et que la différence de leurs formules religieuses, et peut-être politiques, avait laissé intacte leur mutuelle affection. Et ceci, pour ce temps, constitue une grande curiosité.

J'en arrive enfin, à ce qui fait l'honneur et la gloire de Jean Rey ; mais je voulais, auparavant, situer mon personnage, dans le temps, comme aussi dans l'espace.

Au début de l'année 1630, le pharmacien Brun remarqua que l'étain et le plomb augmentaient de poids, quand on les « calcinait ». Cette observation s'opposait à toutes les idées établies touchant la combustion. Il en demanda la cause à Jean Rey, et lui écrivit la lettre suivante :

« Voulant, ces jours passez, calciner de l'estain, « j'en pesai deux livres six onces du plus fin d'Angle- « gleterre ; le mis dans un vase de fer adapté à un « fourneau ouvert, et à grand feu ; l'agitant conti- « nuellement, sans y ajouter chose aucune, je le con- « vertis dans six heures en une chaux très blanche. « Je la pesay pour sçavoir le déchet et, en y trouvay « deux livres treize onces. Ce qui me donna un « estounement incroyable, ne pouvant m'imaginer « d'où éstoient venües les sept onces de plus. Je feis « le mesme essay, de plomb, et en calcinay six livres. « mais j'y trouvay six onces de déchet. J''en ay « demandé la cause à plusieurs doctes hommes, « notamment au docteur Deschamps, sans qu'aucun » aict peu me la monstrer. Votre bel esprit, qui se « donne des eslans quand il veut, au delà du com- « mun, trouvera icy matière d'occupation. Je vous « supplie de toute mon affection, vous employer à la « recherche de la cause d'un si rare effect, et me tant « obliger, que, par votre moyen, je sois esclaircy de « cette merveille ».

Rey répéta l'expérience de Brun, la variant de diverses manières, et répondit que cette augmen-

tation de poids était due à l'absorption de l'air. Semblable affirmation présentait une grande hardiesse, puisqu'il était admis et non contesté que l'air ne saurait être pesant.

« Je réponds et soutiens glorieusement, écrivit Jean
« Rey, que ce surcroît de poids vient de l'air, qui,
» dans le vase, a esté espessi, appesanti et rendu
« aucunement adhésif, par la véhemente et longue-
« ment continuée chaleur du fourneau : lequel air se
« mesle avecque la chaux, à ce aydant l'agitation
« fréquente ; et, s'attache à ses plus menües parties,
« non autrement que l'eau appesantit le sable que
« vous jettez et agitez dans icelle, par l'amortir et
« adhérer au moindre de ses grains. J'estime qu'il y a
« beaucoup de personnes qui se fussent effarouchées
« au seul récit de cette réponse, si je l'eusse donnée
« dès le commencement ; qui la recevront, ores,
« voluntiers, estant comme apprivoisées et rendues
« traitables par l'évidente vérité des essays précé-
« dents ; car ceux, sans doute, de qui les esprits
« étoient préoccupés de cette opinion que l'air estoit
« léger, eussent boudé à l'encontre. Comment
« (eussent-ils dits), ne tire-t-on du froid, le chaud, le
« blanc du noir, la clarté des ténèbres, puisque, de
« l'air, chose légère, on tire tant de pesanteur. »

Cette découverte faisait de Jean Rey, le précurseur des théories qui régentent aujourd'hui la physique et la chimie. Jean Rey montrait, en même temps, ce que peut la critique, la réflexion, l'observation directe, contre des erreurs fanatiquement et servilement acceptées. Il établissait que, seules, l'expérimentation et l'analyse raisonnée des phénomènes permettent d'arriver à la connaissance de la vérité.

Une telle affirmation bousculait trop les idées régnantes, pour rester dans le simple cadre d'une conversation épistolaire. Jean Rey réunit donc ses observations en un corps de volume. Ce volume fut édité à Bazas, par Guillaume Millanges, imprimeur ordinaire du roi, sous la forme d'un livre in-8°, de

142 pages, et portant cetitre : *Essays de Jean Rey, docteur en médecine, sur la recherche de la cause pour laquelle l'estain et le plomb augmentent de poids, quand on les calcine.*

Suivant l'usage, le livre comporte une dédicace. Elle s'adresse à Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, prince de Sedan, duc de Bouillon, baron de Limeuil en Périgord.

Faisant part de sa découverte, Jean Rey observe, «qu'elle ne fut pas sitôt esclose, qu'on la vint harceler de divers lieux. Car, contenant une doctrine nouvelle, et contrariante en plusieurs points à la philosophie commune, j'ai prévu que plusieurs bruiroient à l'encontre, jusqu'à esmouvoir des tonnerres. Mais, qu'estant à l'abri de vos lauriers, il seroit, en tous cas, garanti de leurs foudres. Puis, sçachant que les choses paraissent toujours de la couleur du verre au travers duquel on les voit, j'ay creu ne luy pouvoir donner de lustre plus industrieux que de les faire voir à travers la splendeur de votre nom. »

Jean Rey, on le voit, n'était pas mauvais courtisan.

L'ouvrage comprend vingt-huit chapitres. Jean Rey démontre que « sous le pourpris des cieux », tout ce qui est matériel est pesant, qu'il n'y a rien de léger dans la nature. Il donne les raisons de l'augmentation de poids de l'étain « calciné », et réfute avec vigueur les objections et théories de ses adversaires; « théories, dit-il, qui sont spéculations vainement subtiles, mais qui n'ont point fondement en la nature ».

Ses adversaires se nomment Cardan, Scaliger, Andréas Cœsalpin. Cœsalpin attribuait l'augmentation de poids de l'étain « calciné », à la suie tombant du fourneau. Jean Rey réplique avec humeur, « que cette abondance de suye noircirait tellement la chaux de l'étain, que les dames n'iraient empruntant d'icelle la blancheur de leurs faces, ainsi que plusieurs font ».

Et il lance cette très belle et très audacieuse profession de foi : « Il recognoy cette doctrine (qu'on

oppose à ma créance) puisée à l'école des philosophes, lesquels j'honore, *comme grands voyers de la nature*; mais j'advoue, franchement, n'avoir juré aux paroles d'aucun d'eux. Si la vérité est chez eux, je l'y reçois; sinon, je la cherche ailleurs ».

Et il conclut dans une tirade éloquente que je vous demande encore la permission de citer : « Voyla maintenant cette vérité, dont l'éclat frappe vos yeux; que je viens de tirer des plus profonds cachots de l'obscurité. C'est celle-là de qui l'abord a esté jusqu'à présent inaccessible. C'est elle qui a fait suer d'ahran, tout autant de doctes hommes qui la tenoient enceinte. Cardan, Scaliger, Fachsius, Cœsalpin, Libanius, l'ont curieusement recherchée, non jamais apperceüe. D'autres en peuvent estre en queste; mais en vain, s'ils ne suivent le chemin que je leur ay tout premier desfriché et rendu royal; tous les autres n'estants que sentiers espineux et destours inextricables, qui ne mènent jamais à bout. Le travail a esté mien; le profict en soit au lecteur; et à Dieu seul, la gloire. »

Si Jean Rey connut des détracteurs, d'autant plus passionnés, que sa doctrine démolissait la leur et troublait leurs habitudes, Jean Rey eut aussi des admirateurs enthousiastes. Un de ses amis, dont nous avons déjà rencontré le nom, le Dr Deschamps, de Bergerac, lui adressa les vers suivants :

Archimède, un jour, se vantoit,
Si, hors ce globe, il consistoit,
Qu'il lèveroit hors de sa place,
Des terres et des mers, la grande masse.

Il feit, dans Syracuse, voir
Un essay de son grand sçavoir,
Faisant plus, par sa main habile,
Que tout le peuple de la ville.

Mais Rey, sans se vanter pourtant,
En ses *Essays* fait bien autant,
Abaissant par grande efficace,
Deux éléments hors de leur place.

L'intérêt scientifique n'est pas le seul qui doive retenir l'attention sur le livre de Jean Rey. Il importe aussi de considérer son style. Jean Rey a conservé cet admirable langage du XVIe siècle, tout à là fois charmant et noble, qui se tient en un équilibre indéfinissable entre le pédantisme classique et la trivialité gauloise. Comme son compatriote et presque contemporain Montaigne, il se sert d'expressions originales, vivantes, colorées. La phrase est sonore, franche d'allure, vive, gaie; et, dit M. Lagata, dans le *Journal d'Histoire naturelle du Sud-ouest*, « on se prend à regretter la langue des savants d'autrefois, faite toute d'images et de mots usuels, en face de la technologie rébarbative de la science d'aujourd'hui. »

Jean Rey mort, tout le bruit fait autour de sa découverte s'éteignit avec lui. La deuxième édition de son ouvrage ne parut qu'en 1777, chez Ruault, libraire, rue de la Harpe, à Paris, annotée par Gobet. Elle fut dédiée au Comte de la Tour d'Auvergne, en souvenir de la première édition, placée, comme nous l'avons vu, sous les auspices d'un prince de cette maison. On y trouve cette phrase, qui conserve son actualité : « En lisant cet ouvrage, on y trouvera la méthode et l'esprit d'analyse, une physique saine, éclairée par l'expérience; car Jean Rey eut, dans son siècle des opinions qui ont fait la plus grande fortune parmi les étrangers, avant de revenir en France ».

Peu après la publication des expériences de Lavoisier, le chimiste Bayen, apothicaire major des armées et des camps du roi, écrivit à l'Académie des Sciences, pour lui signaler l'existence de cet ouvrage. Il montra qu'il était le meilleur de ceux publiés avant Lavoisier, sur le même sujet. De Bordeu, dans ses *Recherches sur les maladies chroniques*, s'exprime ainsi : « M. Bayen, très loin d'imiter quelques philosophes qui se sont instruits aux dépens de l'ordre des médecins, sans lui faire honneur de ce qui lui appartenait, vient de rendre un hommage authentique et exem-

plaire, en remettant sur la scène l'ouvrage de Jean Rey, médecin du pays et du siècle de Montaigne, qui avait formellement connu et annoncé des phénomènes dépendant de l'air, dans la calcination des métaux. Les chimistes modernes n'ont fait que répéter sur ce point ce qui avait été dit par Rey ; ils n'ont fait que se ranger dans la classe des médecins pneumatiques ».

Tel fut ce médecin d'un si haut caractère, d'une si grande indépendance d'opinion. Fontenelle a dit : « Si j'avais la main pleine de vérités, je me garderai bien de l'ouvrir ». Combien plus élevée, la pensée de Jean Rey : « Quelle témérité peut-il y avoir d'estaller au jour la vérité, après l'avoir cogneüe? Pourrais-je pas, à plus juste raison, estre réputé puérilement craintif, n'osant la divulguer ».

LE CENTENAIRE DE LA SUPPRESSION DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Par M. le Pr P. MENETRIER.

Il y a cent ans, à pareille date, la Faculté de médecine de Paris avait cessé d'exister.

Les bâtiments étaient déserts, les portes fermées, et une affiche indiquait aux étudiants désireux de continuer leurs études dans une Faculté de province, les formalités à remplir pour en obtenir l'autorisation. Quant aux professeurs, incertains du sort qui leur serait réservé, ils savaient seulement, que des ambitions nombreuses s'agitaient pour obtenir dans

Bul. Soc. Hist. Méd., t. XVI, nos 11-12 (nov.-déc. 1922)

uneFaculté nouvelle dont la réorganisation se préparait, les chaires qui leur seraient enlevées.

Le 21 novembre 1822 en effet, avait été promulguée une ordonnance royale, disant :

Louis, etc.

A tous ceux que ces présentes verront, salut ;

Considérant que des désordres scandaleux ont éclaté dans la séance solennelle de la Faculté de médecine de Paris, du 18 de ce mois, et que ce n'est pas la première fois que les étudiants de cette école ont été entraînés à des mouvements qui peuvent devenir dangereux pour l'ordre public ;

Considérant que le devoir le plus impérieux des professeurs est de maintenir la discipline sans laquelle l'enseignement ne peut produire aucun fruit, et que ces récidivcs indiquent dans l'organisation uu vice intérieur, auquel il est pressant de porter remède ;

Sur le rapport de notre ministre, secrétaire d'état au département de l'intérieur, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article premier. — La Faculté de médecine de Paris est supprimée.

Art. 2. — Notre ministre de l'intérieur nous présentera un plan de réorganisation de la Faculté de médecine de Paris.

Art. 3. — Le montant de l'inscription du premier trimestre, sera rendu aux étudiants, et le Grand Maître pourra autoriser ceux d'entre eux, sur lesquels il aura recueilli des renseignements favorables, à reprendre cette inscription soit dans les Facultés de Strasbourg et de Montpellier, soit dans des Écoles secondaires de médecine.

Art. 4. — Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance, donnée en notre château des Tuileries, le 21 novembre de l'an de grâce 1822 et de notre règne le vingt-huitième.

Signé : Louis.

Pour le roi : Corbière.

Quelles étaient les causes de cette décision, et pourquoi un « chahut d'étudiants » comme l'école, au cours du siècle en a vu bien d'autres, avait-il provoqué des mesures aussi rigoureuses.

La Faculté royale de médecine de 1822, n'était autre que la Faculté impériale de 1806, laquelle avait

succédé sans changement de personnel, à l'Ecole de Santé, fondée par la Convention en 1794 pour remplacer l'ancienne Faculté, disparue au cours de la tourmente révolutionnaire avec toutes les institutions de l'Ancien régime.

Et bien qu'au début de la Restauratien, les membres de la Faculté reçue en audience royale, se fussent présentés comme les héritiers et les continuateurs de l'ancienne Faculté parisienne, de l'ancienne Société royale de médecine, de l'ancienne Académie royale de Chirurgie, dont ils continuaient même à occuper les locaux, on savait trop qu'ils avaient été tous promus par les pouvoirs révolutionnaires ou impérial et que nombre d'entre eux conservaient leur intime préférence pour ces régimes alors déchus.

D'ailleurs le monde des étudiants, formé d'une jeunesse ardente,née sous la révolution ou sous l'empire, conservant le souvenir des gloires éclatantes du passé, constituait un foyer d'agitation incessante, tout disposé à soutenir l'opposition au nouveau gouvernement; et ne perdant aucune occasion de manifester ses antipathies, aussi bien contre le pouvoir en général, que vis-à-vis des personnages éminents placés à la tête de l'Université royale et chargés de sa direction. C'étaient le grand maître de l'Université, l'abbé de Frayssinous, évêque d'Hermopolis, premier aumônier du roi, et le vice-recteur abbé Nicolle.

Déjà à plusieurs reprises des désordres avaient éclaté. Mais ceux plus particulièrement graves qui se produisirent à la séance solennelle de la Faculté de médecine, le 18 novembre 1822, fournirent prétexte à une répression impitoyable.

Dans la séance solennelle de rentrée de la Faculté, le doyen et les professeurs assemblés sous la présidence du vice-recteur, écoutaient l'éloge d'un professeur éminent mort dans l'année, et prononcé par un de ses collègues.

Le défunt dont on célébrait la mémoire était Hallé, professeur de « physique médicale et hygiène », et l'orateur Desgenettes, dont le nom rappelant les gloi-

res de l'épopée Napoléonnienne, était particulièrement en faveur auprès des étudiants ; et par contre fort mal vu des autorités universitaires nouvelles.

Les étudiants étaient venus en foule à la séance, et bien que les cartes fussent exigées à l'entrée, on remarquait bien des figures, dirent les rapports de la police, étrangères au public habituel des étudiants.

Au reste, des désordres semblaient prévus, puisque par avance, le préfet de police avait fait offrir l'aide de ses agents pour maintenir la discipline dans les locaux de la Faculté, ce que le doyen Le Roux refusa noblement.

Dès le début, des cris, des manifestations diverses se font entendre. Au moment où le vice-recteur, abbé Nicolle, entre dans l'hémicycle, avec le doyen et les professeurs, les sifflets mêlés aux applaudissements éclatent ; et les cris de « à bas les prêtres, à bas les calotins », montrent que si les applaudissements sont pour les professeurs, les sifflets s'adressent à l'abbé Nicolle, et surtout à son supérieur absent, l'évêque d'Hermopolis.

L'allocution initiale du vice-recteur est également coupée d'interjections injurieuses. Desgenettes néanmoins prend la parole, il fait l'éloge de Hallé, rappelle sa vie, ses travaux, arrive à se faire écouter. Mais à la péroraison, comme il rappelait en lui rendant hommage les convictions religieuses de Hallé, il ajoutait : « Comme il se croyait sans mission pour amener les autres à ses opinions, il se bornait à prêcher d'exemple ».

Les assistants croyant à une allusion à l'intransigeance cléricale du Grand maître de l'Université, approuvèrent en un vacarme étourdissant.

Et Desgenettes surpris de l'effet produit par ses paroles, reprit avec plus de véhémence : « Nous croirions manquer à la mémoire de M. Hallé, nous croirions la trahir (interruptions prolongées), vous auriez le droit de me traiter comme un lâche (profond silence) si j'appréhendais de dire hautement ici que M. Hallé eût des sentiments de religion aussi sincères

que profonds. Comme Pascal, il s'anéantissait devant la grandeur de Dieu; une teinte de l'âme de Fénelon émoussait le rigorisme, et comme il se croyait sans mission pour amener les autres à ses opinions, il se borna à prêcher d'exemple ».

L'agitation reprit dans l'auditoire avec une violence redoublée. Le départ des autorités fut pénible; le pauvre abbé Nicolle eût grand peine à gagner sa voiture, et celle-ci dut faire deux fois le tour de la cour au milieu d'une foule hurlante et furieuse.

Telle fut la journée du 18 novembre. Après une courte période d'hésitation, pendant laquelle des influences s'employèrent sans doute en sens divers pour presser ou modérer les décisions du gouvernement, le 21 novembre parut l'ordonnance royale que nous avons rapportée ci-dessus.

La Faculté fut fermée. Pelletan fils, médecin du roi fut chargé d'en administrer le matériel.

Et quand l'année suivante en mars 1823, la Faculté reconstituée fut rouverte sous le décanat de Landré-Beauvais, onze professeurs étaient privés de leur chaire, c'étaient Le Roux, doyen, Desgenettes, Vauquelin, Pelletan père, Moreau, Chaussier, A. Dubois, Pinel, de Jussieu, Lallement.

Dans la Faculté nouvelle prirent place dix nouveaux professeurs : Bertin, Cayol, Fizeau, Desneux, Pelletan fils, Bougon, Clarion, Guilbert, Landré-Beauvais et Laënnec.

De nouvelles chaires furent créées, d'autres modifiées, une disparut complètement. C'est la chaire d'histoire de la médecine, qui créée, au moment de la fondation de l'Ecole de Santé, avait déjà subi une éclipse temporaire en 1808 après la mort de son titulaire Cabanis. Rétablie en 1818 pour Moreau (de la Sarthe), elle disparaît de nouveau en 1822. Et cette fois pour longtemps ; jusqu'en 1869, où Salmon de Champotran, maître des requêtes au Conseil d'état, légua par son testament les fonds nécessaires pour en assurer le rétablissement. Le premier titulaire en 1870 en fut Daremberg.

Dans la réforme de 1823, en grande partie l'œuvre de Laënnec, une nouvelle institution commence, l'agrégation en médecine. C'est un centenaire que nos collègues de la Société des agrégés pourraient utilement commémorer l'an prochain, en rappelant les services qu'elle a rendus à l'enseignement, et les hommes éminents qui en ont fait partie. Ce qui ne serait peut être pas inutile à un moment, où l'agrégation, fort attaquée de divers côtés risque bien, dans les réformes que l'on y veut apporter de sombrer définitivement.

Il m'a paru inutile dans ce court rappel d'un évènement important de l'histoire de notre Faculté, de m'étendre sur les accusations portées contre tels ou tels des bénéficiaires du changement effectué dans les attributions des chaires professorales.

Et puis, au siècle dernier, les révolutions se sont suivies à courts intervalles dans notre histoire, amenant bientôt la revanche des uns et la défaite des autres.

Après la révolution de 1830, l'esprit nouveau apporta une tardive réparation aux victimes de l'ordonnance royale de 1822, et frappés à leur tour les survivants des professeurs nommés en 1823 subirent la révocation.

Il y avait des hommes éminents de part et d'autre.

Puisse la politique ne plus jamais intervenir dans les affaires de notre Faculté (1).

(1) Pour ceux qui seraient désireux de plus de détails sur l'histoire que nous venons de rapporter, nous recommandons la lecture de l'intéressante thèse du Dr. Ch. Odic. — Les évènements du 18 novembre 1822. — Th. Paris 1921.

DOCUMENTS

Motion pour l'Etablissement d'un Comité de Santé.

Par M. GUILLOTIN, Médecin, Député de la ville de Paris.

A Paris
De l'Imprimerie Nationale
1790

L'Assemblée Nationale, occupée de la régénération de l'Empire dans toutes ses parties, a cru devoir, pour éclairer et accélérer la marche de ses importants travaux et en assurer le succès, en confier la préparation à divers Comités chargés d'examiner les différents objets qui leur sont soumis, et de lui présenter le fruit de leurs méditations et de leurs discussions.

Déjà, Messieurs, une méthode aussi sage a mis l'Assemblée Nationale en état de produire, en quelques mois, et cependant avec maturité, des résultats aussi étonnants par leur étendue que par leur sagesse, résultats que l'on aurait à peine osé attendre du travail assidu de plusieurs années; c'est ainsi que les Citoyens ont été rétablis dans leurs droits civils et politiques, et que, bientôt, ils vont jouir du bienfait d'une Constitution libre et bien organisée.

Après avoir été guéris d'un mal moral aussi cruel que celui de la servitude et de l'oppression, sans doute les Citoyens doivent espérer que l'Assemblée Nationale voudra bien s'occuper de leurs maux physiques, et s'intéresser à leur conservation.

Les Sciences et les Arts ne peuvent être, chez un peuple libre, les mêmes que chez un peuple esclave. La Médecine, de tous les arts malheureusement le plus nécessaire, puisqu'il influe essentiellement sur la santé et même sur la vie des Citoyens, doit se ressentir de la Révolution. Gothique dans son enseignement, livrée au brigandage le plus affreux et le plus funeste dans son exercice, surtout dans les campagnes, sans cesse dévastées par la plus audacieuse impéritie, la Médecine a besoin d'être régénérée pour le salut des Citoyens.

Quand on considère que l'enseignement de cet art salutaire, sa pratique, la police des Ministres de santé, le service des

Hôpitaux, le soulagement public dans les villes et dans les campagnes, dans les maladies populaires, les épidémies et même les épizooties, l'éducation physique des enfants dans les Hospices d'enfants-trouvés, dans les Maisons d'institution publique, la Médecine légale; enfin tous les objets de salubrité publique doivent être soumis à l'examen de l'Assemblée Nationale, afin d'avoir part à une régénération salutaire, on ne peut disconvenir que, pour que l'Assemblée puisse prononcer en connaissance de cause sur une matière vaste et importante, qui intéresse aussi essentiellement la conservation des Citoyens, il est nécessaire que le travail soit préparé et présenté par un Comité.

Dans toutes les parties qui ont fait jusqu'ici la matière de vos délibérations, Messieurs, vous vous êtes attachés à vous procurer le plus de lumières qu'il vous a été possible: c'est dans cette idée qu'en formant vos Comités vous y avez appelé les hommes que vous avez cru les plus éclairés, en leur adjoignant les personnes d'un autre état dans lesquelles vous aviez remarqué des connaissances dans cette partie, ou cette supériorité de lumières et de talens qui fait croire que l'homme qui en est doué est propre à tout, ou du moins qu'il n'est déplacé nulle part.

C'est ainsi que dans le Comité militaire, dans celui de la Marine, vous avez appelé des Généraux d'une expérience consommée, et des Officiers, des Administrateurs recommandables par leurs valeurs et par leurs lumières : vous avez formé le Comité d'Agriculture et de Commerce presque entièrement d'Agriculteurs et de Commerçants : des Magistrats, des Jurisconsultes, en un mot des hommes de loi, composent principalement les Comités de Judicature et de Législation, etc.; en cela vous avez été conduits par la prudence et la raison.

Les mêmes principes de sagesse qui vous ont dirigés jusqu'à ce jour dans l'établissement de vos Comités, vous guideront encore dans la formation du Comité de Santé que j'ai l'honneur de vous proposer.

Ces grands objets de salubrité publique, qui intéressent la conservation des hommes, sont connus sans doute d'un grand nombre de citoyens qui, sans être Médecins, se sont occupés de physique et amusés de l'étude des Sciences naturelles; mais pour l'ordinaire ces connaissances sont imparfaites, insuffisantes ; et, abandonnées à elles-mêmes. elles seraient peut-être plus propres à égarer qu'à diriger. La Médecine seule possède ces connaissances, autant qu'il est donné à l'homme de les posséder, parce que lui seul joignant la pratique à la

théorie, en a fait l'étude et l'occupation de toute sa vie, et que la vie même est bien courte pour les acquérir parfaitement.

Les Médecins seuls seraient donc en quelque sorte, compétent pour donner leur avis sur certains objets de médecine, mais ils peuvent être éclairés, même dans cette partie, par des hommes de génie qui, sans en avoir fait leur état, en ont fait leur étude. De plus, comme il est des objets mixtes qui quoique appartenant principalement à la Médecine, ont cependant des relations intimes avec d'autres parties, tels que les hôpitaux par exemple, qui tiennent à l'administration par la comptabilité, etc., il est utile, et peut-être même nécessaire. d'adjoindre aux Médecins, dans le Comité de Santé, d'autres personnes recommandables par leurs connaissances dans les Sciences naturelles, économiques et politiques.

D'après ces vues, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'établir un Comité de Santé ; de composer ce Comité :

1° Des Médecins qui sont membres de cette Assemblée. Leur interprète en ce moment, Messieurs, permettez-moi de vous offrir l'hommage de leurs sentiments patriotiques : tous s'empresseront à l'envi de vous donner des preuves de leur zèle ;

2° D'un nombre déterminé de Membres de l'Assembée, non Médecins ;

3° D'y réunir des Membres des autres Comités, lesquels se concerteront avec lui, lorsque la nature mixte des objets l'exigera :

En conséquence, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer le projet de Décret suivant :

DÉCRET

L'Assemblée Nationale décrète ce sui suit :

Article premier.

Il sera établi et formé un *Comité de Santé*, composé des Médecins-Députés à l'Assemblée Nationale, et de six ou de tel autre nombre de ses Membres qu'elle jugera convenable, nommés au scrutin de liste dans les bureaux.

Art. II.

Ce Comité s'occupera de ce qui est relatif à l'enseignement et à la pratique de l'art de guérir, des établissements salutaires dans les villes et dans les campagnes, tels que les Ecoles, les Hôpitaux, les Maisons de Santé, etc., et généralement de tous les objets qui peuvent intéresser la salubrité publique, et il en rendra compte à l'Assemblée.

Paris, ce 12 septembre 1790. Signé : Guillotin.

Document transmis par M. Leclair, *de Lille.*

Description de la Masse de l'Université de Londres

Par M. le Dr EIKENSTEIN, Esquire Bedell

L'origine de la masse universitaire se confond avec la « Baguette d'Office ». En conséquence, son histoire diffère de celle de la masse civique qui remonte à l'arme de combat portée au moyen âge par les Sergents d'armes du roi. Le manche de cette arme portait sur le pommeau les armes royales. Plus tard, à une époque moins agitée, les « officiers du roi » montraient cette arme comme signe de leur autorité. Dès lors, le manche de la masse augmentait d'importance au dépens du bout qui servait d'arme offensive, et à l'époque de Charles II, celui-ci disparut complètement, et le pommeau était transformé en large tête surmontée d'une couronne, tel que l'on la voit aujourd'hui dans la majorité de masses.

La masse uuiversitaire, qui est essentiellement une longue baguette, a toujours été de forme très allongée, même lorsque, plus tard, elle était recouverte de vermeil et décorée à chaque extrémité d'une tête, la plus grande étant portée en haut devant le Chancelier et la plus petite devant le Vice-Chancelier dans l'absence du Chancelier. La masse, étant l'emblème de leur autorité, doit toujours les précéder à l'occasion d'une cérémonie officielle.

La masse de l'université de Londres, tout en se conformant à ces traditions historiques, est complètement moderne dans son style et dans ses détails.

Le dessin fut entièrement conçu par Mr Omar Ramsden, de Londres, qui a consacré sa vie à l'étude de l'orfèvrerie et qui est un des plus grands artistes anglais se spécialisant dans ce genre de travail. Ses œuvres ont été exposées à la « Royal Academy » de Londres, ainsi qu'au Salon à Paris et au Pavillon de Marsan, en 1914 et 1921. Il est intéressant à noter que M. Ramsden a également exécuté la coupe (Loving Cup) offerte à l'université de Paris en 1907, par l'université de Londres.

La masse a été fabriquée en 1903, les émaux ayant été partiellement faits par Mr A. C. Carr, l'ancien associé de M. Ramsden.



Tête dite du « Vice-Chancelier ». Tête dite du « Chancelier ».

Elle a 1 m. 32 de longueur, et elle est construite en chêneanglais couvert de vermeil ciselé à la main et formant une torsade cordée, ornée de rondelles d'émail rouge transparent sur or pur.

La tête dite « du Chancelier » est surmontée d'un orbe,symbole de la domination chrétienne, sous lequel se trouve l'écusson d'Angleterre entouré de Croix et de Fleurs de Lys.

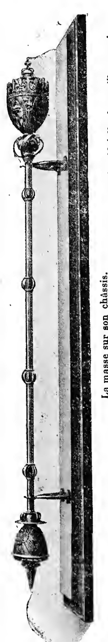
Elle supporte quatre anges « de Lumière et de la Science » portant chacun un écusson ou un emblème de l'université.

Entre ces figures, est placé un arbre emblématique représentant « l'arbre de la Science » ; plus bas, une seconde torsade saillante composée de quatre figures qui, étant attachées l'une à l'autre, luttent pour se libérer et symbolisent les aspirations vers le Savoir malgré les difficultés et les limitations de la vie. La tête inférieure, celle qui est portée en haut devant le Vice-Chancelier, se termine en lance pour représenter l'autorité puissante et immédiate du Vice-Chancelier, sur tous les membres et les détails d'administration de l'université.

La tête elle-même est décorée de quatre écussons en repoussé représentant l'emblème de l'université de Londres, c'est-à-dire « La Rose d'Angleterre entourée de rayons de soleil ».

Nous pouvons dire que l'artiste ne s'épargna aucun effort pour rendre son œuvre une des plus remarquables de ce genre. Cette masse fut offerte à l'université par le Vice-Chancelier de l'époque, Sir Henry Roscoe.

La masse de l'université doit toujours être portée par un« Esquire Bedell » qui est choisi parmi les « Graduates » (Diplômés) de l'université. Il y a un



La masse sur son châssis.

Elle est placée sur ce châssis devant le Chancelier ou le Vice-Chancelier pendant une cérémonie officielle, lorsqu'il est assis.
Lorsque la séance est levée, la masse est enlevée du châssis. Dans une procession, la masse précède toujours le Chancelier.

Esquire Bedell titulaire et deux ou trois adjoints pour l'aider et le remplacer le caséchéant. Il doit porter sa robe chaque fois qu'il remplit sa fonction officielle. Nous pouvons dire que ce poste est considéré comme un honneur et nous y trouvons une autre différence entre une masse universitaire et une masse civique, car celle-ci est confiée à un employé municipal appelé le « massier ».

Le Dormeur de la Hollande en 1706.

Par le Docteur BÉRILLON.

En l'année 1706, survint en Hollande, un événement qui, pendant de longs mois, eut le don de provoquer dans toute la contrée les polémiques les plus passionnées. Dans le village de Stolwik, près Rotterdam, un paysan, nommé Dirk de Bakker, était tombé, le 29 juin, dans un état de sommeil profond, dans lequel, à la fin de la même année, il était encore plongé.

Toutes les tentatives faites par de nombreux médecins pour le tirer de cet état, ayant complètement échoué, l'imagination de la population fut vivement frappée par un fait aussi anormal.

Bientôt, comme il arrive toujours en pareil cas, les opinions les plus contradictoires furent émises. Les uns soutenaient qu'on se trouvait en présence d'un simulateur, les autres au contraire affirmaient que Dick de Bakker était bien réellement endormi. Bientôt la querelle s'échauffa à un tel point qu'il n'y eût plus personne qui demeurât indifférent, d'autant plus que d'habiles pamphlets reproduisant les scènes qui se passaient dans la demeure du dormeur, venaient entretenir l'excitation du public (1).

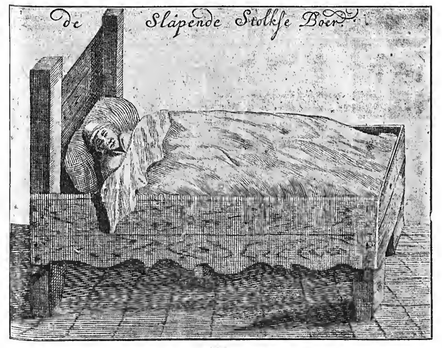
(1) Fait assez curieux, les catholiques admettaient la réalité du sommeil tandis que les protestants se refusaient obstinément à y croire. Le pamphlétaire hostile exprime son scepticisme en disant :

Non omnibus dormit ; vigilanti stertens naso.

Et, ce qui est surprenant, il base son doute sur ce que le sujet ronfle en dormant. Or, le ronflement continu doit être considéré, au contraire, comme un des signes les plus frappant du sommeil profond.

Bien entendu, les médecins faisaient surtout les frais de la polémique. Ce qui frappait le plus les personnes de tout rang et de toute situation, c'était l'incapacité dans laquelle se trouvaient les médecins de tirer de son sommeil un homme endormi.

La situation des médecins était d'autant plus pénible que le sommeil qui avait persisté malgré toutes leurs interventions, s'interrompit de lui-même, le 11 janvier 1707, c'est-à-dire



Le Dormeur de la Hollande seul dans son lit (1706).

six mois après son début. Cette interruption fut de courte durée, car dès le lendemain et après avoir absorbé une assez grande quantité d'aliments solides et liquides, Dirk Bakker se rendormit, et le 14 mars de la même année, il n'était pas réveillé.

Les relations de son cas n'ont donné aucun autre renseignement sur ce qui est advenu par la suite.

Les expériences faites par quatre médecins et un chirurgien

délégués auprès du dormeur par les échevins de Rotterdam ont été relatées avec soin par eux.

Il semblerait que l'état dans lequel se trouvait le dormeur de la Hollande était celui de léthargie. Il était dans un état complet d'anesthésie, étant insensible aux piqûres et aux pincements. Son pouls très régulier n'avait que cinquante pulsations par minute. Quand on lui mettait une liqueur spiritueuse sous le nez, au bout d'un quart d'heure, le pouls s'élevait à quatre-vingts pulsations : mais quand l'excitation était terminée, le pouls ne tardait pas à revenir à son état antérieur.



Les curieux visitent le dormeur de la Hollande.

Le sujet était devenu d'une maigreur extrême, à tel point que son ventre paraissait collé contre l'épine du dos.

Cet amaigrissement, à lui seul, suffirait pour donner un démenti à ceux qui affirmaient qu'il était alimenté par sa famille pendant la nuit.

Les polémiques suscitées par le sommeil de Dirk de Bakker ne se bornèrent pas à des articles de journaux et à des pamphlets ; elles inspirèrent également les dessinateurs (1).

Aux prix des plus grandes difficultés, j'ai pu me procurer



Le dormeur de la Hollande (1706). — La consultation des médecins.

cinq estampes finement gravées, dans lesquelles se trouvent représentées les diverses étapes de la maladie de Dirk.

La première de ces estampes représente Dirk étendu sur son lit, les yeux fermés, légèrement penché sur le côté droit. Sa physionomie et son attitude expriment l'état de sommeil profond. Il est vraisemblable que le dessinateur s'est appliqué à représenter aussi exactement que possible le paysan endormi de Stolwik.

Il est vrai que l'intention du dessinateur a été surtout de se moquer des médecins dont la science associée n'est pas parvenue à tirer le dormeur de son sommeil. Quatorze vers en hollandais ancien l'exposent sous ce titre :

Spectatum admissi risum teneatis amici.

Dans deux autres estampes, on représente le défilé des personnes attirées par la singularité du cas de l'homme endormi.

De cette affluence de visiteurs résulte pour le pays et pour la famille du paysan, un avantage matériel assez appréciable. Les complaintes qui accompagnent la gravure le constatent et elles laissent percer l'expression d'un certain sentiment d'envie.

Deux autres gravures sont consacrées à la consultation des quatre médecins et du chirurgien. Tandis que le Docteur Walwyk compte les pulsations du pouls, le Docteur Van der Zee (*doctor horologicus*), tient la montre, tandis qu'un troisième place sous le nez du malade un flacon contenant un liquide irritant, le quatrième ayant glissé sa main sous les draps dit : « Le cœur bat, je n'y comprends rien. A travers son ventre je sens son épine dorsale. »

La persistance de la vie chez le malade endormi donne à supposer qu'on lui fait absorber quelques aliments. Le pamphlétaire en voit la preuve dans le fait qu'il a eu quelques évacuations de matières fécales.

La complainte dit en effet : « On appelle la maladie mélancolie ; on sait qu'il a ch... dur et mou, bien qu'il n'ait pas mangé ; qu'il a bu pendant son sommeil. »

Le sentiment du public se trouve finalement résumé dans les vers latins suivants :

Scribere quid prodest, si non curere valetis
O medici ! hunc morbum ! vos quoque somnus habet.

A quoi servent vos écrits si vous n'êtes pas capables d'obtenir la guérison.
O médecins ! Quelle maladie ! Vous aussi vous êtes plongés dans le sommeil !

(1) Le texte et les légendes des pamphlets étant en vieil hollandais, la traduction en a été assez difficile.

A deux siècles de distance nous est-il possible de faire par comparaison, en nous inspirant des données actuelles de la clinique, un diagnostic rétrospectif et de nous montrer plus compétents que nos confrères hollandais du commencement du XVIIIe siècle ?

Je n'aurai pas la témérité de l'entreprendre, je me bornerai à poser cette question. Le cas du dormeur de Hollande ne peut-il être rapproché de ceux que nous venons d'observer au cours de la récente épidémie d'encéphalite léthargique ?

La réclame médicale au XVIIe siècle.

Au cours de recherches dans les Archives de la Bastille, conservées à la Bibliothèque de l'Arsenal, j'ai trouvé, récemment, un vieux papier intéressant. C'est une réclame médicale, faite sous forme de « lettre adressée par M. le comte de Ribaucour (?) à un de ses amis malade en province » (2).

Le document se trouve, je ne sais trop pourquoi, dans le dossier d'un prêtre napolitain, Antoine Papa Sodero, embastillé le 4 septembre 1702, pour sorcellerie et correspondance suspecte avec l'étranger, et mis en liberté le 20 novembre 1714 (3).

Voici cette pièce, *imprimée* sur deux feuillets, ayant chacun 15×5 centimètres :

Il n'est rien pour moi de plus affligeant que ce que vous me mandez du pitoyable estat où vous êtes. J'entre dans toutes vos peines et je puis vous assurer que mon affliction est aussi grande que l'amitié, qui a toujours esté entre nous, est sincère. Jugez de là quel est l'excez de ma douleur. Je conviens avec vous qu'on est mal secouru en Province, on y trouve peu

(1) De l'Imprimerie de Quillau, imprimeur de la Faculté de médecine de l'Université de Paris, rue du Fouarre.

(2) Bibl. Arsenal. Arch. Bastille. 10.531.

(3) Bibl. Ars. Arch. Bast. 5.133-10.616-10.531. Préfect. police. Carton Bast. II. fol. 179.

de gens qui sachent soulager les maux qui accompagnent presque toujours un âge qu'il n'est pas permis à tout le monde d'atteindre impunément, et sans qu'il en coûte beaucoup, mais avouez qu'on ne l'est guère mieux aussi à Paris que partout ailleurs ; on s'y conduit par coutume et par opinion comme autre part, et la vérité n'y est pas si fort de mise comme on croiroit bien ; ajoutez que l'homme est un animal d'habitude qui va où l'on va et non pas toujours où il faudrait aller, à la manière des bêtes qui suivent celle du troupeau qui va la première. Aussi souffre-t-on en cette grande ville comme ailleurs toutes les incommoditez et les maladies, et on y meurt de même ; la différence n'est que dans la forme qui ne manquât jamais des grands et des riches, qui comme vous savez payent très-souvent bien cher les empressemens et les soins qu'on prend de hâter leur mort par les prétendus remèdes qn'on leur fait. Car enfin, n'y a-t-il rien d'égal au ridicule d'appeler de ce nom des choses qui ont presque toujours un effet contraire et qui sont plutôt des obstacles formels aux efforts de la nature qui est aux prises avec son ennemi et qui tâche de s'en défaire, que des moyens dont elle puisse tirer des forces ? Vous le savez, Monsieur, et de l'aveu même des plus célèbres médecins, qu'on les appelle le plus souvent pour des maladies qui ne sont pas du ressort de leur art. Quel remède y a-t-il pour toutes celles qui viennent de la mauvaise conformation des parties ou du vice de quelque viscère pourri ou corrompu ? A-t-on jamais refait les parties du corps humain comme celles d'une montre ? Les ouvrages de l'art et de la nature sont-ils homogènes pour se substituer les uns aux autres ? Sur quoy donc peut s'occuper un médecin qu'à corriger le vice et l'intempérie des humeurs de quelque part qu'ils viennent ; et si l'objet de son art se renferme en cela seul, faut-il tant et de différens remèdes quand un seul et unique suffit pour les rétablir dans leur juste tempérament et les affranchir de ce qui leur est étranger qui blesse les fonctions animales et qui en dérange l'économie ?

C'est, Monsieur, ce que j'ay à vous proposer pour vous tirer d'affaire autant que la nature aidée de l'art en est capable en vous donnant avis et vous y exhortant par tout l'interest que je dois prendre à votre santé, de vous adresser à Monsieur de Saint-Yon, médecin du Roy et docteur Régent dans la Faculté de Paris, ou chez Monsieur Le Houx, conseiller, secrétaire du Roy, rüe de la Tisseranderie. Le gentilhomme, auteur du remède, qui en est fort connu et ami particulier, n'est pas un homme à se produire par les voies ordinaires aux

médecins, mais que la charité pour les pauvres et l'humanité pour les riches et les gens de qualité oblige à leur faire part de ce qu'il y a de plus grand et de plus effectif pour guérir sans violence et en peu de tems tout ce qui peut l'être, en purifiant la masse du sang et chassant par les sueurs et insensibles transpirations tout ce qu'il y a d'impur dans les humeurs et dans toute l'habitude du corps, par les forces que le remède communique à la nature qu'il rend si supérieure à son ennemy qu'elle rétablit le malade en un état de santé si parfait et si achevé qu'il en est lui-même, agréablement surpris. C'est ce que j'ai vu à l'égard de plusieurs personnes, tant à la Cour qu'à la Ville. Si la sincérité dont vous me connaissez peut vous porter à déférer au conseil que je me crois obligé de vous donner pour l'exécution de cette commission et de toute autre dont il vous plaira de m'honorer,

Comptez sur l'exactitude et la fidélité de, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Le Comte de Ribaucour.

A Paris, le 15 juin 1699.

Communiqué par le Dr Roger Goulard
(*de Brie-Comte-Robert*)



BIBLIOGRAPHIE

COMPTES-RENDUS

P. Dabkowski. — L'organisation de l'église dans la terre de Sanok au xve siècle (en polonais), Przemysl, 1922 (45 pages).

Cet excellent travail du professeur P. Dabkowski, un des plus éminents connaisseurs de la vie intérieure de l'ancienne Pologne, contient des contributions intéressantes concernant les hôpitaux polonais du xve siècle. Comme dans toute l'Europe médiévale les hôpitaux polonais étaient entre les mains du clergé. Ils étaient assez nombreux dans la région de Sanok (Galicie orientale) car sur 60 paroisses, 3 en étaient pourvus. L'un celui de Krosno fut fondé en 1431 par les habitants. Avec l'argent réuni par les Krosniens, on acheta deux champs qui servaient à l'entretien de l'hôpital. Le roi Vladislav Jagiellon les libéra d'impôts et de toutes charges. L'hôpital brûla en 1474 pendant la guerre avec les Hongrois. La confrérie des citadins le reconstruisit, quatre ans après l'évêque André d'Oporouv en augmenta les revenus d'un legs.

Le deuxième hôpital se trouvait à Sanok. Il fut fondé vers la fin du xve siècle. Au commencement du xvie siècle, deux donateurs : le juge Jean Wilam et l'abbé Pierre Bazanek en assurèrent définitivement l'existence. L'abbé Bazanek en était le chef, en 1526 lui succéda l'abbé Laurent Bieniasz.

Le troisième hôpital, celui de Brzozow devait sa fondation à l'évêque de Przemysl, Nicolas (1497).

Nous ne savons rien sur les soins qu'on donnait dans ces hôpitaux ni sur les médecins. Ces derniers étaient probablement prêtres. Dr V. Bugiel.

A. Legros. — Les dépenses d'un bourgeois de Valenciennes a la veille de la Révolution, *Revue du Nord*, nov. 1922, p. 253-278.

Dans cette étude, l'auteur consacre deux pages aux « notes payées par M. Geoffrion, bourgeois valenciennois à M. Purgon et à M. Fleurant ».

E. Rolaats. — Un cours de chimie a Lille avant la Révolution, *Echo médical du Nord*, 16 sept. 1922, p. 304-308.

En 1779, un apothicaire d'origine italienne Philippe Liborio Valentino était nommé à l'hôpital militaire de Lille. Trois ans après son arrivée il demanda à l'Intendant l'autorisation de faire un cours de chimie. Cette supplique fut envoyée au Magistrat qui consulta le Collège de Médecine et la corporation des apothicaires. Les avis émis par ces corporations furent défavorables et l'on refusa à Valentin de se faire entendre.

Il s'adressa alors au Roi, la Société royale de médecine consultée fut moins exigeante, elle y mit comme condition que le cours et les préparations qui seraient faites dans son laboratoire fussent surveillés par deux médecins et un apothicaire.

M. Rolants n'a point trouvé si les leçons eurent lieu comme Valentino l'avait désiré, ce qu'on sait, c'est qu'il ouvrit une fabrique d'acides minéraux.

Nommé pharmacien aide-major à l'armée de Belgique, Valentino quitta Lille en 1792. Le fondateur des *Concerts Valentino* de Paris n'est autre que son fils Henri.

Notre collègue M Rolants a su mener à bonne fin l'étude d'un apothicaire dont a parlé quelque peu à Lille pendant la Révolution.   Leclair.

Gaston Roupnel. — La Ville et la Campagne au xviie siècle. Etude sur les populations du pays dijonnais. Paris, E. Leroux, 1922, gr. in-8° de 327 p. (Thèse pour le doctorat ès-lettres).

La thèse de M. Gaston Roupnel, qui s'était déjà signalé à l'attention des lettrés par deux romans de mœurs bourguignonnes dont l'un — Nono — manqua de peu obtenir un prix Goncourt, est la première partie d'un ensemble destiné à présenter le spectacle de ce que furent la vie intérieure et le rôle particulier d'une province française, à l'époque même où se décidait la centralisation. Dans cette étude de la vie économique dans la région dijonnaise, qui scrute dans les moindres

détails de leur existence la population rurale et la population urbaine pour en mieux saisir les rapports réciproques, on trouvera plus d'un renseignement et maintes pages du plus haut intérêt pour l'histoire de la médecine.

Ce sont d'abord, tirés des archives locales, des détails sur le nombre et sur la condition des médecins, des apothicaires et des barbiers. Ces villages de la Bourgogne, que dépeuplent la guerre et la maladie pendant tout le cours du XVIIe siècle, même les plus modestes, ont leurs chirurgiens : il y en a quatre à Is-sur-Tille, deux à Gevrey, un à Saulon-la-Chapelle qui compte seulement trente-sept feux. Dans les villes, les médecins sont l'élément le plus respectable de la classe sociale qui vient immédiatement après la société des privilégiés et des officiers. A Dijon, « dans les dernières « années du siècle, leur nombre a varié de 8 à 16. Il y a parmi « eux un oculiste, un secrétaire au Parlement et un correc- « teur à la chambre des comptes. Le médecin de l'hôpital et « celui de S. A. jouissent d'une considération particulière. « La plupart sont riches et possèdent des terres. Ils ont dans « la ville une influence en rapport avec leur notoriété et leur « fortune. La plupart ont connu les honneurs de l'échevi- « nage.

« A un degré déjà moindre, les apothicaires de la ville « comptent encore parmi les notables. Les vingt-cinq chirur- « giens cessent, au contraire, de participer à cette notoriété « spéciale. On sait que les métiers de barbiers et chirurgiens « restèrent longtemps associés. C'est seulement en 1736 que « les chirurgiens de Dijon cessent de s'occuper de perruques. « Mais dès 1669, ils avaient été autorisés à se présenter aux « fonctions de l'échevinage. Leurs origines et la nature de « leurs fonctions complexes les rapprochent des gens de « métier, parmi lesquels les seize sages-femmes se trouvent « en rang fort modeste ».

C'est enfin et surtout, dans le chapitre « La Guerre et la Misère en Bourgogne au XVIIe siècle », le paragraphe consacré aux épidémies et aux famines qui vinrent aider le soudard et le bandit à parachever le dépeuplement de la région dijonnaise. Le travail de M. Henri Bon (Les épidémies en Bour-gogne, Dijon, 1912) nous avait déjà donné sur ce sujet, et en particulier sur la peste de 1636, des précisions intéressantes. Les documents inédits assemblés par M. Roupnel nous montrent mieux ce que furent les ravages de cette terrible « contagion ».

D'autres fléaux, quoique moins impressionnants, entretin-

rent par leur constance une mortalité plus considérable. « Fièvres quartes » et « fièvres tierces » ravageaient les populations, le paludisme étant entretenu par les marécages qui couvraient une grande partie de la région et son extension favorisée par la diminution du bétail et la décadence des cultures.

Mais c'est surtout la « fièvre pourpre » qui paraît avoir exercé les plus grands ravages. L'auteur s'est arrêté plus longuement sur cette affection qui sévit au milieu du XVII[e] siècle avec une intensité et une virulence particulières et dont l'identification a été maintes fois débattue. Aidé du D[r] Lavier, préparateur de parasitologie à la F. M. P., il en établit ainsi le diagnostic rétrospectif :

« Cette maladie, de contagion si générale, de symptômes si « brusques et si alarmants, de mortalité si grande, et qui fut « l'effroi de toute une époque, était-elle la scarlatine comme « on l'a prétendu en s'appuyant sur les descriptions des seuls « phénomènes éruptifs? Or, le médecin dijonnais Marchand « nous en a donné une description clinique complète et pré- « cise, dans le petit opuscule qu'il publia, en 1666, chez le « libraire dijonnais Pierre Palliot. A lire ce témoignage « informé, aucun doute n'est possible. Cette fièvre « *maligne* « *et pourprée appelée autrement la fièvre des armées* », est « certainement le typhus exanthématique. On s'explique alors « les grands ravages des épidémies de 1652 et de 1666. Ce « terrible fléau, ce « mal des armées » est déjà au XVII[e] siècle « étroitement associé à l'histoire des guerres. Il est déjà « l'inévitable conséquence de celles-ci; il suit les armées et « s'installe à demeure sur les lieux qu'elles désolent.

« A côté du typhus exanthématique, la typhoïde, les para- « typhoïdes, la scarlatine et autres fièvres éruptives ont certai- « nement exercé leurs ravages. Mais à travers les descriptions « confuses, il nous est difficile de reconstituer la réalité cli- « nique des différentes affections. Il semble qu'en effet la « fièvre récurrente, par exemple, est confondue avec le typhus « exanthématique, sous le nom général de « fièvre pourpre ».

Je signalerai encore cette note :

« Le typhus exanthématique a été bien connu au XV[e] et au « XVI[e] siècles. On l'appelle alors le « *trousse-galant* ». Au « XVII[e] siècle, on le désigne aussi d'un nom plus impression- « nant encore; et en 1645, Vanderheyden, de Gand, a écrit « un traité : « Du trousse-galant, *dit Cholera morbus* ».

Jugement un peu sommaire sur une question d'épidémiologie bien loin d'être élucidée et à laquelle M. Crookshank

apportait récemment, devant la Société royale de Médecine de Londres, une intéressante contribution. Jean AVALON.

KLIPPEL. — HISTORIQUE D'UNE DES GRANDES LOIS DE LA PATHOLOGIE NERVEUSE. (Académie de Médecine, séance du 23 mai 1922).

La lésion d'un hémisphère cérébral a pour conséquence une paralysie du côté opposé. M. Klippel fait remarquer que la découverte de cette loi de pathologie nerveuse n'est indiquée ni dans les traités de pathologie, ni dans ceux relatifs à l'histoire de la médecine. Si, par exception, on attribue cette découverte à quelque auteur, c'est Morgagni que l'on cite.

Celui-ci pourtant indique la priorité de son maîtreValsalva.

C'est à Arétée qu'il faut remonter pour trouver la première indication de cette loi. Voici comment il s'exprime, après avoir dit que dans les lésions des nerfs spinaux la paralysie est du même côté : « Si le cerveau est attaqué, le contraire arrive, la paralysie est du côté droit si la lésion est au côté gauche, et au côté gauche si elle est du côté droit ». Puis il en donne l'explication par l'entrecroisement des faisceaux nerveux. J. A.

Fern. GRANIÉ. — SUR UN CAS PATHOLOGIQUE DANS LE THÉATRE DE MOLIÈRE : *le Malade Imaginaire.* (Paris. Amédée Legrand, 1922, Thèse).

L'auteur ne fait guère que reprendre un article publié au début de l'année par le D[r] Levrat dans le Mercure de France en y ajoutant quelques développements scientifiques. Argan, qui ne pouvait être pour Molière, pour ses contemporains et pour les médecins du XVII[e] siècle, qu'un hypocondriaque apparaît, à la lueur des travaux modernes, un intoxiqué alimentaire, un constipé chronique, un dyshépatique ; sur cette intoxication gastro-intestinale s'est greffée une névrose. J. A

H. BAROIS. — LES EPILEPTIQUES DE GÉNIE DANS L'HISTOIRE ET LA LITTÉRATURE ; *Quelques précisions sur les différentes modalités de leur épilepsie.* (Paris, Amédée Legrand, 1922 ; Thèse).

L'auteur passe en revue les hommes de génie suspects d'une épilepsie à discuter : sujet maintes fois traité déjà auquel ce travail n'apporte rien de bien nouveau ni de personnel. Son principal intérêt est de grouper en une étude d'ensemble tous les cas ayant fait l'objet de monographies particulières : l'auteur les classe de la façon suivante :

Epileptiques légendaires : Hercule, Ajax, Empédocle, Paracelse, Nabuchodonosor.

Faux épileptiques baptisés tels par erreur sur des documents mal interprétés : Dante, Pétrarque, Le Tasse, Molière, Pascal, Newton, Charles V, Louis XIII, Schumann, Shelley, Beethoven, Byron.

Epileptiques douteux : Saint-Paul, Mahomet.

Epileptiques frustes n'ayant présenté que des équivalents : Richelieu, Pierre le Grand, Napoléon.

Epileptiques indiscutables avec grandes crises convulsives : Saül, Luther, César, Charles-Quint, Dostoiewski, Flaubert.

J. A.

Relevé bibliographique des travaux médico-historiques parus récemment dans les publications périodiques

---

KLIPPEL. *Historique d'une des grandes lois de la pathologie nerveuse*, Bull. Acad. méd., 23 mai 1922, p. 562-564. On sait qu'à la lésion d'un hémisphère cérébral correspond une paralysie du côté opposé. C'est à Morgagni que la priorité de cette constatation est communément attribuée ; or, lui-même en fait honneur à son maître Valsalva, lequel prescrivait la saignée du côté opposé aux membres paralysés. Si d'autres auteurs, antérieurement, La Peyronie, Bœrhaave citant Cassius Félix, Baglivi, Wepfer, J. Bauhin, relatent des autopsies confirmant l'existence d'un foyer cérébral avec paralysie du côté opposé, ce ne sont là que cas particuliers ; et le premier qui ait formulé le principe général n'est autre qu'un auteur probablement antérieur à Galien, c'est-à-dire Arétée : « Si le cerveau est attaqué, écrit-il, ... la paralysie est du côté droit si la lésion est au côté gauche, et au côté gauche si elle est au côté droit. »

REYNIER. ***Dans les siècles passés, régents et régentes des hôpitaux d'autrefois.*** **Les Hôpitaux de France, 3e année, n° 20, 25 juin 1922. Enumération des toiles des musées de Haarlem, Leyde, Dordrecht, Amsterdam, représentant les régents ou régentes des hospices, et dues au pinceau de Fr. Hals, J. van Loo, van der Merck, F. Bol, etc.**

HUGUIER. ***Eloge de Rigollot-Simonnot, ancien interne des hôpitaux de Paris.*** **Gazette médicale du Centre, 27e année, n° 6, 15 juin 1922, p. 207-213. — Le 24 août 1914, installée à**

Philippeville, la 9e ambulance du Xe Corps reçoit l'ordre de se replier, en laissant sur place les grands blessés sous la garde de son plus jeune aide-major : ce dernier, désigné d'office, est marié, père de famille : Rigollot-Simonnot, célibataire, s'interpose, d'autorité prend la place, et reste,.. jusqu'à l'arrivée des Allemands, qui le font prisonnier. Expulsé de son ambulance, il reprend son poste, quelques jours après, auprès des blessés, soigne, avec le même dévouement, compatriotes et ennemis, refuse de s'évader, malgré les facilités offertes, pour ne pas manquer à sa parole, et, admiré de tous, n'est connu dans Philippeville que sous le nom du « docteur français ». Le 5 janvier 1915, il est envoyé en captivité à Güstrow, en Mecklembourg, dans un camp infect où gémissent, affamés et typhiques, 12.000 prisonniers. Avec ses collègues, Rigollot se multiplie, assainit, réorganise, soigne... presque avec rien, ces infortunés. Arrive une visite d'ambassadeurs neutres : il parvient, malgré la surveillance des geoliers, à leur révéler l'effroyable misère des captifs, l'inhumanité des Allemands. La vengeance ne tarde pas : on l'expédie dans un cloaque pire encore, le camp de Langensalza, où sévit le typhus. Rigollot, d'abord, songe à demander l'emploi de ses capacités chirurgicales ; un camarade l'arrête, lui fait parcourir les cercles de cet enfer ; Rigollot répond simplement : « Devant de pareilles misères, il n'y a qu'un devoir : rester et faire ce que l'on peut. » Il resta. Quinze jours après, il était atteint par la contagion : il mourut le 5 mai 1915. — Que ceux qui ont déjà oublié — trop vite — ou se bercent d'illusions sur les temps à venir, relisent cette courte biographie. Une telle vie, une telle mort, dans le sentiment du devoir voulu et accompli, honorent le corps médical français ; qu'elles soient commémorées à la honte de ses bourreaux.

Dinguizli. *Un point d'histoire médicale. Les conceptions d'Avicenne sur la tuberculose et son traitement*, Bull. Acad. méd., n° 27, 3e s., t. LXXXVII, 4 juillet 1922, p. 15-20. — *Ibnou-Sina* ou Avicenne a consacré un chapitre du Livre III de son *Canon* aux *ulcérations du médiastin, de la plèvre et du poumon*. Il conçoit la tuberculose comme une maladie générale consomptive susceptible de se manifester sur les diverses appareils par des éruptions ulcéreuses ; ces éruptions, localisées à l'appareil respiratoire, constituent la phtisie. Elles peuvent attaquer le médiastin ; la plèvre ou *hidjab* (il divise les ulcères en perforants et non perforants) : enfin le poumon où elles évoluent en trois stades : pré-inflammatoire, rongeant, caverneux. L'auteur estime que le « mouvement continuel d'exten-

sion et de relâchement » du poumon est un obstacle à la cicatrisation, contrariée d'ailleurs par la toux et les hémoptysies. Il distingue la fièvre tuberculeuse ou hectique des autres types de fièvre, tierce, quarte, etc., et lui assigne comme symptômes concomitants la toux et les sueurs nocturnes, l'amaigrissement, la déformation des extrémités digitales, l'œdème préagonique. — Au point de vue étiologique, Ibnou-Sina signale les signes de prédisposition tirés de l'habitus extérieur, de l'âge, du tempérament, des conditions climatériques. Il croit aussi à la contagiosité de la maladie: contagion interne, par propagation d'un organe à l'autre, contagion externe par les localités contaminées. — Comme thérapeutique, si la lésion est accessible (trachée) il conseille les gargarismes de miel, d'infusion de rose. — Si elle est plus profonde, sur la plèvre (*gh'acha*) il faut pousser les médicaments au moyen d'injections (il n'est pas douteux qu'Ibnou-Sina ait pratiqué des injections intra-pulmonaires, bien que sa technique demeure inconnue), ou bien on recourt à la cautérisation ignée du tégument au niveau du point malade. — Enfin, comme traitement interne il conseille le *djelendjoubine* très sucré (confection de rose rouge dans du miel); le sucre à hautes doses; enfin le régime lacté (lait de femme, d'ânesse ou de chèvre) avec un lait très pur, non contaminé, recueilli dans un récipient (*serkaja*) quatre fois ébouillanté ; régime poursuivi pendant trois septenaires et prolongé par une cure de suralimentation. L'auteur arabe insiste enfin sur la cure d'air et le traitement moral.

Deslandres. *Les débuts de l'Institut historique*. Revue des études hist., 88ᵉ année, juillet-septembre 1922, fasc. 124, p. 299-324. — L'*Institut historique* fut fondé en 1834, sous la direction de Michaud, l'historien des Croisades, par Eugène Garay de Monglave qui en devint secrétaire perpétuel. Il comprit d'abord six classes, bientôt réduites à quatre (dès 1836). La 3ᵉ classe s'adonnait à l'histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques; on y vit figurer Andral, qui assistait le 23 mars 1834 à la séance solennelle d'inauguration, Lerminier, professeur au Collège de France, Broussais, Buchez, Caventou, Cerise, Josat, Ricord, à côté de Boucher de Perthes, de Geoffroy saint-Hilaire et du pharmacien sarthois Pesche. Si les questions purement médicales étaient exclues des séances de la Société « à cause de la spécialité tout historique de ses travaux », on entendit cependant Cerise disserter sur le crétinisme en Suisse, et le Dʳ Josat sur l'acclimatation du thé en France. Les premiers

débats furent très suivis, et comptèrent d'illustres auditeurs. La compagnie était sévère sur le choix de ses adeptes encore qu'ils fussent nombreux (plusieurs centaines), et si elle ouvre ses rangs le 15 juillet 1840 à M. Le Fortier, « homme instruit autant que pharmacien consciencieux », elle refuse une place au charlatan syphiligraphe Giraudeau de Saint-Gervais qu'elle déclare dépourvu d'aptitude pour aucune des quatre classes. — La disparition de Garay de Monglave, et des difficultés pécuniaires ralentirent ultérieurement le premier et brillant essor de l'Institut historique ; il s'est transformé en 1872 en une *Société des études historiques*, qui publie aujourd'hui l'excellente *Revue des études historiques*.

J.-M. Rougé. *Folklore de la Touraine, Tours, Loches et Chinon*, Gazette médicale du Centre, 27e année, n° 10, 15 oct. 1922, p. 416-430. — Documents folkloriques sur les mégalithes, amulettes, ex-votos, arbres et fruits, apparitions, cachots, caves, gouffres, puits, ponts, souterrains, coutumes alimentaires. Celui qui mangeait du pain fait pendant la nuit de Noël échappait aux morsures des chiens enragés. Les gens portaient leur pâte ou « paillounée » au four du boulanger, et la marquaient d'une fiche de papier à leur nom : cette fiche était en croix pour préserver le pain des maléfices et lui assurer bonne cuisson. En outre on faisait un signe de croix sur la paillounée.

P. Mauriac. *A propos du « Stupide* XIXe *siècle ». M. Léon Daudet et les médecins du* XIXe *siècle*, Revue hebdomadaire, n° 35, 31e année, 2 septembre 1922, p. 20-36. — Critique des critiques de Léon Daudet contre quelques pontifes de ce temps, et en particulier de ses invectives contre Cl. Bernard et contre la doctrine pastorienne. « Toutes ces petites bêtes, ou prétendues telles, ces spirilles, ces cocci, ces bâtonnets, ces jus, ces sauces, ces sérums dont on discute pour savoir si vraiment ils guérissaient en 1900, formeront un ensemble pittoresque dont se divertiront ou sur lequel s'attendriront nos arrière-neveux », vaticine Léon Daudet. A quoi Mauriac riposte que l'œuvre pastorienne « n'est pas comme semble le croire M. Daudet, le fruit inattendu et phénoménal d'une imagination de génie.... elle était contenue en puissance dans les raisonnements du XVIIIe siècle, et c'est Bretonneau puis Trousseau, une gloire du XIXe siècle oubliée par M. Daudet qui, dans le domaine clinique, ouvrent la voie aux doctrines microbiennes en établissant la notion de la spécificité dans les maladies. Pasteur donna une conclusion logique à ces tendances. »

Ch. Beaugé. *La médecine et les médecins chez les anciens Egyptiens*, Archives médico-chirurgicales de province, 12e année, n° 9, septembre 1922, p. 422-428. — Le premier médecin égyptien connu est Téta, fils et héritier de Ménès, fondateur de la dynastie thinite, lequel composa un traité d'anatomie (Ire dynastie). Après lui vient Send (XIe dynastie) par ordre duquel, au dire de Manéthon, fut achevé un des ouvrages du Papyrus médical (conservé à Berlin). Le roi Tosothos composa des traités encore connus aux premiers siècles de l'ère chrétienne. On possède enfin deux formulaires, l'un du règne de Koufou, l'autre du temps de Menkera (Mnss. des VIIIe et Xe dynasties). Les médecins étaient généralement spécialisés, les uns pour la tête, les autres pour le ventre, etc. L'anatomie, contrariée par les préjugés religieux, était rudimentaire. — Les esprits vitaux, d'après Maspero jouaient un grand rôle dans la physiologie : « Il y a deux vaisseaux de l'occiput, deux du sinciput, deux de la nuque, deux aux paupières, deux aux narines, deux à l'oreille droite par lesquels entrent les souffles de la vie ; il y en a deux à l'oreille gauche par lesquels pénètrent des souffles qui se rendent dans les veines et les artères, se mêlent au sang qui les entraîne par tout le corps en faisant mouvoir l'animal et le portant, pour ainsi dire, à s'occuper de ses affaires.

Au moment de la mort, ils se retirent de l'âme : alors le sang se coagule, les veines et les artères se vident et l'animal périt ».

Les maladies mentionnées sont les ophtalmies, les varices, ulcères de jambes, l'épilepsie, etc. — La pharmacopée utilise des potions, pommades, cataplasmes, clystères, dont les éléments sont empruntés aux trois règnes de la nature. La zoothérapie (cœur, sang, foie, fiel, poil, corne, lait, cervelle, urines) était en grand honneur dans la matière médicale. Beaucoup de ces pratiques s'associent à la médecine magique. Les guérisseurs « supprimaient la cause première de la maladie, en éloignant par des prières l'esprit possesseur. Une bonne ordonnance de médecin se compose de deux parties : une formule magique et une formule médicale. Voici un exemple de formule magique adjointe à un vomitif :

« O démon qui loges dans le ventre d'un tel, fils d'un tel, ô toi dont le père est nommé celui qui abat les têtes, dont le nom est mort, dont le nom est mâle de la mort, dont le nom est maudit pour l'éternité ! »

Le médecin, après avoir calmé l'esprit du patient pouvait essayer sur le corps l'efficacité des remèdes traditionnels.

L'invocation magique passait pour anéantir la cause mystérieuse ; le traitement combattait les manifestations visibles du mal.

Cet état de choses continua jusqu'à la domination persane, c'est-à-dire jusqu'à la XXVII[e] dynastie,

Les médecins égyptiens continuèrent d'exercer aux époques grecque et romaine. La conquête musulmane (22 de l'Hégire) amena de nombreux médecins islamiques, parmi lesquels Beaugé cite :

« Al Moubaehers ebn Fatik, c'est El-Amir Mahmoud El-Daoulah ; il était parmi les notables d'Egypte et écrivit plusieurs ouvrages, tels que celui des conseils et des exemples, « Moktars-el-Hekam » et d'autres traités de médecine. C'était un lettré et possédant une belle bibliothèque.

Aly ebn Radouan, médecin et philosophe, né en Egypte, auteur du « Ketabe el oussoule fi el-tebb », d'un mémoire sur « La Lèpre » et d'un traité de ce qui est utile pour l'enseignement de la médecine.

Abou Ketir Afracime ebn Hassan, médecin et philosophe, élève du précédent. Il laissa une bibliothèque contenant plus de 20.000 manuscrits ; il était attaché au service des Khalifes.

Moubarak ebn Rahmoun, médecin assez connu, a écrit sur « l'Anthrax ».

El-Cheik El-Sadik, savant remarquable, qui approfondit diverses branches de la médecine et donna, tour à tour, ses soins à plusieurs Khalifes.

El-Hafiz El-Zaher, qui mourut en 592 de l'Hégire.

Ebn Gaméh, c'est le cheik Mouaffak Chams El-Riassah, célèbre médecin et savant remarquable. Il est né à Fostât (Le Caire), fut le médecin du sultan Salah Eddine Youssef ebn Ayoule, auteurs de plusieurs ouvrages et en particulier d'un opuscule sur « Alexandrie » et d'une brochure sur « l'hémiplégie ».

Abou El Fadaïl ebn Nadik, professeur d'oculistique, mourut en 584 de l'Hégire.

Al Mouaffak, très expérimenté en ophtalmologie et en chirurgie.

Al Raïs Moussa, l'unique célébrité de son temps, médecin du roi Nasser Saleh Eddine, résidait à Fostât ; il est l'auteur présumé des 16 livres de Galien et d'un « Traité sur les hémorroïdes » ; il a en outre écrit sur « Les Drogues, l'Hygiène et les Poisons » ; il s'occupa encore de philosophie.

Ebn El-Bathar, médecin distingué et botaniste de premier ordre ; il voyagea au Maroc et en Roumanie pour y étudier la

botanique ; il fut au service du roi Kamel Mohamed ebn Abi Bakr. On lui a donné le titre de « chef des droguistes en Egypte ». Il est l'auteur de plusieurs ouvrages parmi lesquels nous devons citer son « Traité des plantes et de leurs propriétés en médecine ».

La pathologie arabe s'inspire des théories humoristes ; il y a quatre humeurs : la première bilieuse, chaude, sèche, logée dans le réservoir du fiel ; la deuxième sanguine, chaude, humide, engendrée de l'air et résidant au foie ; la troisième muqueuse, froide, humide, née de l'eau, localisée dans les poumons ; la quatrième noire, froide, humide, originaire de la terre et siégeant dans la rate : on leur opposera des remèdes doués de qualités élémentaires opposées, froids, chauds, secs ou humides.

P. Delaunay. *Un adversaire de la Réforme, Les idées religieuses de Pierre Belon du Mans*, Bull. de la Comm. hist. et archéol. de la Mayenne, 2e S., t. XXXVIII, 1922, fasc. 134, p. 97-117. — Le médecin voyageur Pierre Belon fut un adversaire passionné des Huguenots, contre lesquels il accumule, dans sa *Cronique* au Roy Charles IX, les arguments dogmatiques, traditionnalistes, satiriques, et surtout politiques. Ce qu'il leur reproche au fond — car, en matière religieuse, il semble relativement tolérant, comme en font foi ses amitiés luthériennes — c'est d'être une « secte » de guerre civile et de vandalisme religieux ; et il conclut par la nécessité de recourir contre eux à la force pour empêcher « la ruine de ce tant bien policé royaume. » Belon se rattache comme Ronsard, au parti des *Politiques*.

L. Gauchet. *Histoire de l'Hôpital Saint-Julien de Château-Gontier*, *ibid.*, p. 118-132. — Description de l'Hôpital au XVIIIe siècle ; enrichissement de la chapelle ; démêlés du curé d'Azé, Charles d'Espinay de l'Isle Adam avec le chapelain de l'hôpital ; ses prétentions à la suprématie sont réprimées par les administrateurs et les habitants (1751).

L. Delaruelle. *L'étude du grec à Paris de 1514 à 1530*, Revue du XVIe siècle, t. IX, 1922, fasc. 1, p. 51-62. — L'étude de la langue grecque ne fut officiellement organisée à Paris qu'en 1530, date de l'institution de deux lecteurs pour le grec au Collège royal. Antérieurement, Jérôme Aléandre avait donné dans la capitale un enseignement privé qui eut grand succès (entre 1508 et 1514) et y laissa de nombreux disciples hellénisants. Parmi ses élèves, relevons le nom du médecin Bâlois Guillaume Cop, lequel avait déjà appris les rudiments

du grec sous Erasme et Jean Lascaris, et qui mit à profit plus tard les leçons de ses maîtres en traduisant Paul d'Egine, Hippocrate, Galien. Quant à Jean du Rucil (Ruellius), traducteur estimé de Dioscoride, il ne paraît pas avoir été l'élève d'Aléandre ; mais il était lié avec l'helléniste G. Budé. Doyen de la Faculté de Paris en 1508-09, il mourut en 1537 laissant inachevée une traduction des œuvres d'Actuarius, médecin grec.

Dr Van Weddingen (de Herck). *Une page d'histoire médicale à l'occasion du Centenaire* (1822-1922) *du Dr Willems de Hasselt mort en* 1907. (Fédération médicale Belge, Congrès de médecine professionnelle, Anvers, 9-10-11 septembre 1922, 4 p. in-8°). — Le Dr Willems doit être rangé au nombre des précurseurs de Pasteur. Etabli en 1850, à Hasselt (Limbourg), sa ville natale, il y tomba en pleine épizootie. La péripneumonie décimait les étables. Delafond, Lecoq, en France, Delwart et Verheyen, en Belgique, admettaient la contagion; Huzard, Lessone, Fergusson, Wagensfeld la niaient. Willems se déclara résolument contagionniste. Il démontra que ni les vices d'alimentation, ni les pires conditions hygiéniques ne suffisent à provoquer la maladie; qu'elle tient à un contage spécifique, tenace, transmissible après une longue période, par les locaux ou les objets contaminés; et découvrit, avec Van Kempen, dans les pièces d'autopsie, des corpuscules microscopiques dans lesquels il crut reconnaître les germes de l'infection. Il ne trouva d'abord autour de lui qu'incrédulité et méfiance, et ne fut guère appuyé que par Fallot. Sans se décourager, il poursuivit ses expériences, et, en février 1851, injecta les sucs pathologiques aux bœufs des étables paternelles. Il constata que la maladie est inoculable contrairement aux expériences de Veith, Sick, Dieterichs, et immunisante; mais beaucoup d'animaux ne résistaient pas à la vaccination. Tenace, il améliora ses procédés, et, lorsqu'ils furent au point, après de longues recherches, il les abandonna généreusement à son pays. Pendant vingt ans, il avait lutté; il connut enfin le triomphe, et les travaux de Pasteur vinrent confirmer ses découvertes. L'Académie de Médecine de Paris lui décerna le prix Barbier; il obtint un siège à l'Académie de Médecine de Belgique et mourut en 1907. Son buste en bronze, conservé à Bruxelles, fut volé par les Allemands pendant l'occupation et servit probablement à couler des obus.

P. Delaunay, *Un précurseur de Pasteur, le Dr Willems de Hasselt*, Savoir, 2e année, n° 42, 21 octobre 1922.

F. Uzureau. *Les Eaux minérales de Jouannette*, Archives médicales d'Angers, 26e année, n° 9, septembre 1922, p. 141-143. — L'eau ferrugineuse des fontaines de Jouannette fut signalée en 1707, par un médecin de Martigné, en Anjou, nommé Abraham. Son gendre et successeur, Auriau, en accrut la réputation, et vers 1770 la Commission royale de Médecine commit à leur examen le Dr Linacier, de Chinon. Le gouvernement alloua quelques fonds pour l'aménagement des griffons. Le premier pavillon, construit vers 1750 fut agrandi ; à la fin du xviiie siècle, la station, très fréquentée par les Angevins et les châtelains des alentours, connut une certaine vogue, accrue par les écrits de Linacier et d'un médecin d'Angers, Tessié-Ducloseau. Interrompues par la Révolution, les cures hydrominérales reprirent faveur sous l'Empire et la Restauration. En 1807, on vit à Jouannette le préfet de Maine-et-Loire, Bourdon, et la préféte ; et plus tard, jusqu'à trois évêques s'y donnèrent rendez-vous. En 1819, on construisit des cabines de bains et douches ; en 1838, le préfet Gauja agrandit l'établissement.

M. Letulle. *L. Faisans*, 1851-1922. (Presse médicale, n° 76, 23 septembre 1922, p. 1591-1593). — Béarnais d'origine, Faisans vint tenter la chance à Paris peu après 1871 ; ardent au travail, il arriva premier à l'internat en 1876 et devint le disciple chéri de Grancher. Le maître était distant et glacial, et la glace ne fondait pas souvent. Faisans réalisa ce miracle de la liquéfier, et, soutenu par un chef, qui appréciait son esprit probe et clair, il conquit le titre de médecin des hôpitaux. Là était sa place. Enseigneur émérite, il initia d'innombrables générations de stagiaires aux mystères de l'auscultation, dontil leur donna le bréviaire lucide, dans un admirable petit Manuel de la collection Léauté. Clinicien éminent, il a laissé des recherches approfondies sur l'appendicite chronique, l'appendicite familiale, les appendicites méconnues, sur la tuberculose aussi, et ce fut là la préface de son œuvre sociale. Infatigable pionnier de la lutte antituberculeuse, il prit la plus grande part au développement de l'*Œuvre Grancher*, la seule efficace, puisque, préventive, elle s'acharne à « sauver la graine ». Et il fut bientôt adjoint à la Commission permanente de préservation contre la tuberculose, près le Ministère de l'Intérieur, dépensant, en outre, une pénible activité au Conseil de surveillance de l'Assistance publique, comme représentant du corps des hôpitaux de Paris. Au lendemain du rachat par l'État, du réseau de l'Ouest, il prit la lourde charge de Directeur du service de santé du nouveau réseau,

qui prit alors le titre de service de santé *et d'hygiène*. Il en remania les rouages qui, « logiquement coordonnés, dit M. Letulle, fonctionnent aujourd'hui sans heurts pour le plus grand bien du personnel administratif, des cheminots et des voyageurs. » Que M. Faisans ait fait tout son possible pour ses subordonnés médicaux, et les intérêts généraux du service, cela n'est pas douteux; et sa haute conscience nous en est un sûr garant. Qu'il ait pleinement réalisé ses intentions, c'est autre chose. Que peut faire un médecin, si autorisé soit-il, devant une bureaucratie omnipotente, et dont il dépend? Lisez le règlement en vigueur. (Ordre général 596, de 1920.) C'est, à vrai dire, un règlement d'État, fulminé, de haut et de loin, par une administration d'État, rigide, insoucieux des opportunités locales ou professionnelles, signé par le seul directeur du réseau de l'État, et visiblement élaboré en dehors de la collaboration des praticiens chargés de l'appliquer. Si les ajusteurs, nettoyeurs, hommes d'équipe et graisseurs d'essieux ont voix au chapitre, en haut lieu, par l'intermédiaire électoral et redouté du *délégué du personnel*, les médecins du réseau n'ont aucun porte-parole officiel. Le groupement qu'ils tentèrent de former au lendemain du Rachat, éveilla la sollicitude alarmée de l'Administration et fut étouffé dans l'œuf, réduit au rôle d'une anodine mutualité. Les médecins n'ont aucun moyen pratique d'abattre les cloisons étanches des services, ni de réquérir les améliorations nécessaires. Les voies ferrées offrent au voyageur des gares infectes; des salles d'attente sans crachoirs, des buffets où le bac à rincer les verres est un réservoir de salive virulente; aux cheminots, des dortoirs insalubres et poussiéreux, d'où les occupants s'évadent au plus vite, faute d'un restaurant de tempérance, vers le bar voisin. Et la tâche sera pesante encore pour qui assumera, après Faisans, la charge de faire régner dans son ressort, la santé et l'*hygiène*.

WICKERSHEIMER, *Le règlement de la léproserie d'Obernai*, Comité des travaux historiques et scientifiques, Bulletin philologique et historique, année 1920, Paris, Imprimerie nationale, 1922, p. 335-344. — La léproserie ou maison des bonnes gens (*Gutleuthaus*) d'Obernai existait dès 1314; elle n'a pas encore trouvé d'historien, mais on conserve à la Bibl. universitaire de Strasbourg trois exemplaires de son règlement, dont l'un, coté 1577 dans la collection des manuscrits, date du début du XVI[e] siècle. C'est ce texte que reproduit M. W. Tout pensionnaire doit apporter avec lui un mobilier sommaire et quelques ustensiles, qui, à sa mort, demeurent, ainsi que ses

habits et valeurs, acquis à la maison. Les statuts règlent la discipline intérieure de l'établissement : « Quand l'un traite l'autre de putain ou de voleur sans penser à en donner la preuve, il paye six pfennigs. » Autres pénalités pécuniaires pour les vols, rixes, propos impudiques et jurements, et même les explosions malodorantes de certains malappris ; nos ancêtres étaient plus délicats qu'on ne l'écrit communément sur le chapitre de la civilité puérile et honnête ; on prononce l'expulsion des récidivistes. Le règlement prévoit également l'ordre et le nombre des prières quotidiennes, les absences pour pèlerinages, les contributions obligatoires pour le service religieux et la confrérie, pour le ravitaillement, pour les gages de la « servante commune », etc. — En somme, règlement fort curieux, à lire en entier, d'autant que différant, sur bien des points, de celui de la léproserie de Strasbourg publié par Krieger.

E. Forgue, *Quelques traits et quelques types de la vie médicale à Montpellier sur la fin du* XVIII[e] *siècle et aux approches de la Révolution.* La médecine internationale, n° 8, août 1922, p. 281-284. — M. Forgue, ayant feuilleté les souvenirs de Des Genettes, leur emprunte quelques silhouettes, agréablement croquées, de praticiens montpelliérains de l'Ancien Régime : le silencieux et phtisique Grimaud ; le botaniste Gouan, un ami de J.-J. Rousseau ; Fouquet, candidat perpétuel à une chaire magistrale, qu'il n'obtenait pas, faute d'un pourboire de 10000 # à Sénac, et qui ne triompha que sur le tard, lorsqu'à Sénac eut succédé l'honnête Lemonnier ; Broussonnet ; Barthez, homme important et irascible, intransigeant, en médecine comme en politique, et que la foule, à Paris, faillit lapider comme aristocrate. Et saviez-vous que le professeur La Mure avait coutume d'aller déguster son chocolat chez certaines grisettes fort en faveur auprès des étudiants de Montpellier ?

H. Delagénière. *Le professeur Monprofit* (1857-1922), Revue de l'Anjou, 71[e] année, janvier-février 1922, p. 5-12. Monprofit, d'abord interne des hôpitaux d'Angers, vint ensuite à Paris, fut externe de Duguet (1883) et, parvenu à l'internat, devint élève de Tillaux et de Terrier, qui l'initia à la méthode aseptique. Aide d'anatomie (1885), moniteur de trachéotomie (1887), docteur (1888), avec une thèse, couronnée par la Faculté, sur les salpingites, il rentra à Angers où il fut l'un des initiateurs du mouvement de décentralisation chirurgicale. Chirurgien adjoint de la Maternité (1889), professeur suppléant de chirurgie à l'Ecole de médecine d'Angers, il prit

en 1898 la chaire de clinique chirurgicale laissée vacante par la mort de Dezanneau, bon vieux maître auquel il ne marqua pas toujours un respect suffisant. Il transforma, adapta le service aux méthodes nouvelles, qu'il introduisit ou créa : il adopte un des premiers, la position déclive en gynécologie, crée un écarteur automatique abdominal, un grand rétracteur, un pelvi-support à lame mobile, et se lance, préférablement, dans la chirurgie gastro-intestinale qu'il rénove sur plus d'un point. Lauréat de l'Académie des Sciences (1903), de l'Académie de médecine (1904), président du Congrès français de chirurgie (1906), correspondant national de l'Académie de médecine (1910), il évolue un moment vers la vie publique, se fait élire député, maire d'Angers, et, trop brutalement honnête pour le milieu politique, abandonne bientôt la partie comme il y est entré, par coup de tête, en claquant les portes. La guerre balkanique l'appelle : il court en Orient, opère, rapporte de précieux renseignements sur la chirurgie du champ de bataille, et que la Grande Guerre de 1914 lui fournira bientôt l'occasion d'utiliser. Parti pour le front à la tête d'une ambulance chirurgicale, il se dévoua pendant toutes les hostilités avec sa fougue habituelle, bienfaisant et bourru, adoré de ses blessés et de ses subalternes, qu'il malmenait à sa coutume, sans qu'ils lui en tinssent rigueur : s'il avait le verbe cru et la boutade brutale, sa bonté foncière en savait bien vite tempérer les effets. Rentré à Angers à la paix, il reprit le harnais après quelque repos, et mourut, terrassé par la grippe, au début de 1922.

Brumpt. *Décès de M. Laveran*, Bull. Acad. Méd., 3e S., t, LXXXVII, n° 21, 23 mai 1922, p. 553-556.

X. , *Alphonse Laveran*, 1845-1922. Ann. de l'Institut Pasteur, 36e année, juin 1922, n° 6, p. 459-461. — Courte notice biographique (portr.).

Ch. Beaugé, *Notice biographique sur un savant oublié, le Docteur Théodore Bilharz*,.. Archives médico-chirurgicales de province, 12e année, n° 7, juillet 1922, p. 325-327. — Né à Sigmaringen (Allemagne), Bilharz s'adonna dès son enfance à la pratique des Sciences naturelles ; vers la fin de 1843, il alla étudier à Tubingue la philosophie sous Feuerbach, Fromberg, et l'anatomie sous Arnold qu'il suivit en 1847 à l'Université de Fribourg. Il publia un travail sur le sang des invertébrés, revint subir en 1849 son examen d'Etat à Sigmaringen, et regagna Fribourg pour approfondir l'anatomie comparée sous Siebold. En 1850, il accompagna aux bords du Nil, son ancien

maître Griesinger, de Kiel, appelé par le Khédive Abbas pacha à la direction des affaires médicales et Ecoles de médecine de l'Egypte, et qui le prit pour adjoint. Reyer, qui succéda en 1852 à Griesinger, le nomma chef de clinique à l'hôpital de Kasr-el-Aïni, puis médecin en chef, enfin professeur de clinique médicale (1855) et plus tard d'anatomie descriptive (1856). Après avoir bravé sans dommage le choléra de 1850 et de 1855 ; il faillit mourir du typhus en 1856, et, à peine guéri, dût fuir sa maison lézardée par le tremblement de terre du 15 octobre 1856, pour se réfugier au Vieux-Caire. Ayant, en 1862, reçu de Saïd pacha l'ordre d'accompagner à Massaouah le duc Ernest de Gotha, venu en partie de chasse, il partit le 24 mars, s'arrêta à Massouah pour soigner la duchesse et quelques membres de l'expédition atteints de fièvre typhoïde, et, gagné lui-même par la contagion, succomba le 9 mai 1862 peu après son retour au Caire. Il fut inhumé au cimetière catholique du Vieux-Caire.

Bilharz a beaucoup étudié la pathologie tropicale (on lui doit la découverte de la *Bilharzia hœmatobia*, la notion des lésions dues à la présence des œufs de ce parasite dans la muqueuse vésicale [bilharziose]; l'anthropologie africaine (sa collection de crânes de nègres est à l'Université de Fribourg); l'anatomie comparée (il a découvert l'organe électrique du Malaptérure); et l'archéologie égyptienne au point de vue de la zoologie ancienne ; mais une partie de ses travaux sont restés inachevés.

L. Fontanier, *Le tiers-ordre observantin et son Bureau d'Assistance, et l'Œuvre de la Pénitence et du Bon Jésus en faveur des enfants des marins pauvres*, Provincia, Bull. trim. de la Société de Statistique de Marseille, t. 1, 1921, 3e-4e trimestres, p. 122-133. — Peu de temps après la réédification du monastère de l'Observance de Marseille en 1535, se constitua dans son église une association d'hommes qui fut bientôt érigée en Tiers Ordre séculier de l'observance de Saint François. Ce Tiers ordre fondé le 27 juin 1591 sous le titre du Très Saint et adorable nom de Jésus, s'adonnait à la consolation des condamnés à mort, à l'ensevelissement des suppliciés et forçats décédés, au rachat des prisonniers pour dettes. En 1660, il s'organisa en bureau d'assistance pour donner des allocations mensuelles aux enfants pauvres de 3 à 7 ans, non admis avant cet âge dans les autres établissements charitables. Un édit du 24 août 1749 l'autorisa à accepter des legs et successions, et il poursuivit sa tâche jusqu'en 1771.

A cette époque, il fusionna avec l'œuvre des Pénitents

Bourras du Bon Jésus, dont la chapelle avait été édifiée en 1597 sur les terrains des Trinitaires, et qui s'occupaient de secourir les enfants des marins pauvres. Cette fusion, inspirée par Mgr de Belloy, réunit les deux confréries en une seule sous le nom d'Association de la Pénitence du Bon Jésus. Le recteur était, statutairement, membre de la Confrérie des Bourras, et prêtre. Les administrateurs rendaient leurs comptes à l'évêque tous les deux ans. On se réunissait deux fois par semaine dans la chapelle du Tiers ordre observantin pour réciter l'office. Les confrères portaient seulement à huis clos, un sac de toile sans capuchon, une ceinture de corde à nœuds, un chapelet et des sandales. La fusion, qui offusquait certains, fut confirmée par une délibération d'août 1772, sanctionnée par approbation épiscopale du 14 octobre 1772 et lettres patentes royales de mars 1775. Après 15 ans de prospérité, l'œuvre ayant decliné et vu ses ressources décroître, obtint de l'Hôtel de Ville et de l'évêque, le droit pour ses membres d'assister en costume aux convois funèbres, contre rétribution, et de quêter annuellement dans la ville et les fauxbourgs. Le règlement fut en conséquence modifié le 29 janvier 1787. Les enfants purent dès lors être assistés de 16 mois à 7 ans, âge d'admissibilité à l'Hospice de la Charité. L'Œuvre fit choix d'un sceau et d'un blason avec cette devise : « *Christo Jesu in pauperum parvulis.* » La Révolution mit fin à son séculaire effort de bienfaisance, et l'inventaire de liquidation fut dressé en 1791 par le Directoire du district.

D[r] Paul Delaunay.



TABLE DU TOME XVI

Le Secrétaire général, Gérant,

Marcel FOSSEYEUX.